

Volume N° 2

. TABLE DES MATIERES

VOLUME II

LE NOM DE MORLAIX

I -	Etymologie.....	303
II -	Le Parc du Relaix.....	310
III -	Le site du Relaix.....	320
IV -	Les remparts de la ville basse.....	327
V -	Le texte de Conrad sur Morlaix.....	361
VI -	Le sens du terme RELAIX dans le nom de MORLAIX, MONT RELAIX.....	362

IMAGES DE PLEYBER

	Pen ar Quinquis.....	377
	Kerrolland.....	378
	Kervenezec.....	378
	Kerjezequel.....	378
	Nonnot.....	378
	Trevalan.....	379
	Textes et lettrines gothiques.....	379

COZ-ILIS (SUITE DES "CHEMINS ANTIQUES")

	Autour de PONT-CLAZ.....	380
	Chapitre I - La rivière de PONT-CLAZ.....	380
	Chapitre II - La voie antique.....	424
	* La voie du PONT-CLAZ autour de 1500.....	425
	* Au delà des monts.....	427
	* Le Gué de la montagne.....	428
	* Brank Haleg.....	429
	* La voie romaine Carhaix - L'Aber-Vrac'h.....	429
	* La lieue.....	430
	* Un itinéraire gaulois.....	433
	* Le liaven de Lesmenez.....	433
	* Un virage insolite.....	435
	* De Milin ar Prat à La Justice.....	437
	* En route vers la croix de Tréoudal.....	439
	* La descente vers Morlaix.....	440
	Chapitre III - Le nom de PONT-CLAZ.....	441
	* Une affaire de verdure.....	442
	* Ponts et chaussées.....	443
	* Conclusion.....	445

COS-ILIS (SUITE DES CHEMINS ANTIQUES)

	Pont an Clanff soit Pont ar C'hlan.....	445
	* L'achat du presbytère en 1628.....	446
	* Le terroir de CROAS AR C'HLAN.....	447
	* Une bretelle ancienne.....	447
	* Le convenant Thudual an Galloedec.....	448
	* Un drôle de virage.....	449
	* E bro ar cisailigou.....	453
	* Les essais de freins.....	454
	* De Feunteun Ven au Croas Torr.....	455
	* Feunteun Ven.....	456
	* Le nom de Ar C'hlan.....	458
	* Conclusion.....	462

	L'AJONC.....	462
--	--------------	-----

* Le site de Knechbysyneuc.....	464
* Le Rusquec (St Thégonnec).....	465
* La montagne de Labrusque.....	465
* De la difficulté de dénommer les choses.....	467
* Conclusion.....	468
* La lande.....	470
AMABILITES LEONARDES.....	472
AR BILADEG.....	472
AMBLUDADEG.....	473
IMAGES DE PLEYBER	
Kerмарquer.....	474
La cabane de Lann-Blenn.....	474
Le moulin du Pré.....	474
Illustrations.....	475
Vieilles maisons de Pleyber.....	475
Mouded.....	475
Rue de la mairie - Rue Courte.....	476
Deux sites : Kerourc'hant (Kerohen) et Kermoysan.....	479
Carte géologique.....	479
Ecole Saint Pierre.....	479
Kerrac'h.....	480
Socles de croix.....	480
L'église (vue du Nord).....	480
Gorrébloué.....	480
L'église vue de l'Ouest et la Place Gambetta.....	480
Le Barric.....	480
Borne milliaire.....	480
Penvern.....	480
VELOCIPEDES.....	480
COZ-ILIS (SUITE DES CHEMINS ANTIQUES)	
La voie antique Quimper - Morlaix.....	481
Chapitre premier : de Toulsehan à Morlaix.....	481
1 - Le Covenant Tanguy Milbeo (1517).....	481
2 - Le chemin de Toulsehan à Morlaix.....	483
Chapitre second : Le terroir de Saint Donat.....	485
1 - La chapelle.....	485
2 - Les embarras financiers de Claude de la Roche	486
3 - Le carrefour de St Donat : Croas hinchou.....	488
4 - Un mauvais calcul.....	489
Chapitre trois : Ar Hef - Le tronc.....	490
1 - Le Dour Ruz.....	491
2 - Du Vali Zoubl au Dour Ruz.....	492
3 - Parc ar Japel.....	492
4 - Une carrière.....	494
5 - Le calvaire de Kervern.....	494
6 - La construction des croix.....	498
7 - La voie antique Quimper-Morlaix.....	498
8 - Les indices de l'antiquité de cette voie.....	500
RUE DE PLEYBER EN 1959.....	506
ROCHE GUENNERON.....	507
UNE DYNASTIE DE MARCHAND DE TOILE.....	514
I - Les inscriptions.....	514
II - La famille.....	515
III - Les personnages du calvaire.....	516
IV - Apparition des doubles prénoms.....	517

V -	Fonction sociale des INIZAN.....	518
VI -	La descendance INIZAN.....	519
VII -	Le domaine INIZAN à Kervern.....	521
VIII -	Les tisserands.....	525
IX -	Les deux mousquetaires du Roy.....	528
X -	Batir en domaine congéable et réparable.....	531
	A - Le domaine congéable et réparable.....	532
	B - Transaction entre le mousquetaire et le marchand Yvon INIZAN (1643).....	535
	C - Commentaire de la transaction de 1643.....	537
	D - Des talus menacés de démolition pour motif d'innovation (1644).....	543
	E - Permis de construire de François Guillerm (1657).....	546
	XI - Métayage.....	548
	NOTRE PAYS.....	548
	I - Régimes fonciers du Trégor et du Léon.....	549
	A - La Quevaise monastique.....	550
	B - Le domaine congéable et réparable.....	552
	C - L'usement de Motte dans le Léon et le pays de Crozon	553
	II - Le château de Lesquiffiou.....	556
	IMAGES DE PLEYBER-CHRIST	
	Kervern.....	556
	Roc'h creis.....	558
	L'église vue du Sud-Est - Goarem Nevez.....	558
	Porz-Ruz.....	558
	INSCRIPTIONS DANS LA PIERRE	
	Chapitre premier : Le Porz-Ruz.....	559
	I - Un faux de 1459.....	560
	II - Le promoteur des patates.....	569
	III - G. Lorans - F. Cor.....	578
	IV - Les terres de Porz-Ruz.....	587
	Chapitre deuxième : Guillaume JULOT, de Saint-Thégonnec.....	622

LE NOM DE MORLAIX

I - ETYMOLOGIE DU NOM DE MORLAIX

On a proposé du Nom de MORLAIX diverses étymologies.

Le petit-fils du créateur de KERGOMPEZ (en Pleyber-Christ), J.M. ELEOUET, le célèbre érudit morlaisien LOUIS LE GUENNEC écrit dans la présentation de MORLAIX, rééditée récemment (Morlaix et sa région, p 13) :

"MORLAIX - Jadis MONTRELAIS; en latin, MONS RELAXUS; en breton, MONTROULEZ".

On dirait vraiment que les anciens auteurs se soient plu à faire des jeux de mots à propos de l'étymologie de Morlaix. "MONS RELAPSUS ou RELAXUS (1288 - 1289)" - Exécution du testament du duc Jean Le Roux - est un pitoyable calembour.

"MORTRELEZ (mer resserrée) est un à peu près qui ne vaut guère mieux, dit Jourdan de la Passardière, et en tout cas, ajoute-t-il, il faudrait prendre pour point de départ non pas (le vocable) MORLAIX, mais le vocable breton MONTROULEZ. Rapprochez TROULEZ de TRAOULEZ (Traulés), nom de lieu et TRELEZ, qu'on écrit officiellement TREFLES et qu'Albert Le Grand (dominicain de Morlaix - 17ème siècle) orthographie TREVLES".

*

* *

Nous allons reprendre ce sujet de l'étymologie du nom de MORLAIX. Si Louis LE GUENNEC est un merveilleux chercheur d'archives, son interprétation des noms de lieux bretons, par contre, est fort sujette à caution.

Parmi les documents que nous allons publier concernant PARC AN RELAIX, puisés aux archives de Lesquiffiou, certains, mais non tous, avaient été relevés par Le Guennec. Il avait procédé, en effet, à un reclassement des archives de Lesquiffiou au début de ce siècle; ces archives sont si vastes qu'il n'eut pas le temps d'en relever tous les documents, parchemins ou papiers. Chaque pièce répertoriée était placée dans une chemise de papier mince sur laquelle Le Guennec résumait le contenu du document.

C'est ainsi qu'il donnait la notice suivante pour un parchemin du 17 janvier 1477. On y voit en Oeuvre le principe adopté du classement par famille, ici Famille Le Borgne (avant leur arrivée à Lesquiffiou)

"17 JANVIER 1477

FAMILLE LE BORGNE

Partage donné par Jehan Le Borgne, sieur de Kerguidou, petit fils de Jehan Le Borgne et de Marguerite de Lisle, à son oncle Guillaume Le Borgne et à ses tantes PLEZOU Le Borgne, femme de Nicolas Braz, et Margot Le Borgne, veuve de feu Goulven de la Boissière. Parmi les terres qui leur sont attribuées, on remarque "le PARC du RELAIX assis près le château du dit lieu (de Morlaix)".

*

* *

Il serait étonnant que Le Guennec n'ait point vu le parti que l'on pouvait tirer d'un tel document pour asseoir une interprétation raisonnable du nom de MORLAIX. J'ai voulu m'en assurer. Outre ses publications, en effet, Le Guennec a laissé une masse imposante de notes manuscrites, rédigées le plus souvent sur le revers d'enveloppes ou d'imprimés électoraux. Tous ces papiers érudits ont été classés, collés pour en faire des liasses que l'on a reliées sous couverture cartonnée.

.page 396

Il y a ainsi trois volumes consacrés à MORLAIX, le tout est conservé aux Archives départementales à Quimper.

Je n'ai point trouvé en ces liasses la moindre allusion à ce PARC du RELAIX, ni, du coup, à un essai d'interprétation du nom de MORLAIX inspiré de ce nom de champs.

Par la même occasion de ce voyage à Quimper j'ai cherché ce nom de parcelle dans les ETATS DE SECTIONS du vieux cadastre de MORLAIX (1832). Les archives départementales sont en train de collecter tous ces vieux états du département. Ces gros livres cadastraux constituent une mine très riche de documents pour les historiens du monde rural et pour les spécialistes de la toponymie bretonne (noms de lieux); on en fait un peu ici, dans le bulletin.

Le cadastre de Morlaix (1832) n'a point gardé souvenir d'un parc du RELAIX dans la partie haute du terroir du CHATEAU. Il nous faudra, dès lors, nous en tenir aux données de voisinage qui servent à délimiter un terrain à l'époque qui a précédé nos cadastres modernes.

Dans le cas présent, on le verra, la disparition du nom RELAIX dans le cadastre de 1832 n'infirme en aucune façon notre interprétation du nom de MORLAIX. Les données anciennes fournies par les documents que nous citons permettent même de situer le PETIT CHATEAU. Pour donner un repère actuel aux lecteurs disons déjà que l'ancien Collège des jeune Filles, aujourd'hui C.E.S. du Château, est implanté sur le "TERROVER DU RELAIX".

*

* *

Commençons d'abord par le nom LATIN de Morlaix, non pas pour suivre seulement l'ordre historique des attestations écrites, mais surtout parce que cette forme latine donne une INTERPRETATION du nom qui était en usage à cette époque - qu'il fut français ou breton - ce qui est le problème. En latin, on écrivait et on continua d'écrire MONS - RELAXUS. Ceux qui ont créé cette traduction latine et ceux qui, durant des siècles, en ont fait usage percevaient sous les divers noms français de la ville et sous ses noms bretons une allusion à la situation de la VILLE sur un éperon escarpé avec un CHATEAU FORT.

Si le terme latin RELAXUS n'est pas, quant à lui, d'une interprétation évidente, MONS est clair à merveille : en latin, MORLAIX est défini comme un MONT. Nous ne préjugeons pas pour l'instant de la justesse de cette traduction latine.

Le mot latin MONS est masculin; le mot RELAXUS, qui n'est pas du latin classique, a les apparences d'un adjectif. C'est en tous cas comme un adjectif qu'il est traité dans divers emplois que nous trouvons de MONS RELAXUS.

*

* *

Dans les "MEMOIRES... POUR L'HISTOIRE DE LA BRETAGNE", le premier document conservé où figure le nom de Morlaix est l'ACTE de FONDATION de Saint Martin (en latin). Nous retrouverons ce document lorsque nous parlerons du "démantèlement" du PLEYBER primitif.

Le 12 mars 1128 Hervé de Léon fait don aux moines de MARMOUTIER d'une terre "auprès de mon château-fort qui est appelé Morlaix", soit dans le texte : "Juxta CASTRUM meum, quod vocatur MONS - RELAXUS" (Dom Morice I colonne 558). Quelques jours après, la même année, l'évêque de Léon, GALON, confirme la donation du vicomte à l'église de Saint Martin "DE MONTE-RELAXO" (Dom Morice, même

.page 397

colonne 558). Cet emploi, à lui seul, de RELAXUS au cas de l'ablatif latin montre bien que RELAXUS était considéré comme un adjectif et non comme un substantif.

Lorsque le vicomte de Léon, HERVE (est-ce le même ?), donne aux moines de Saint Melaine de Rennes en 1154, semble-t-il, "l'église de Sainte Marie en Ploujean", cela est dit en latin "apud Montem Relaxum in PLEBE JOANNIS" (Dom Morice I colonne 621).

*

* *

Il n'est pas utile de multiplier les attestations du nom latin de Morlaix, qui est parfaitement assuré. On n'en peut dire autant du nom français et du nom breton de cette ville; on en trouve des variantes dès le moyen-âge. En voici des exemples empruntés à des documents dont je dispose.

La version manuscrite du CATHOLICON (1464) consacre une notice à la ville de Morlaix :

"MONTRELAES, en français MONTRELAIX ou MOURLAIX; en latin, HIC MONSRELAXUS / XI. C'est une ville (la suite est en latin) d'où est originaire l'auteur de cet opuscule".

La forme MOURLAIX est à peu près constante dans les actes notariés du 15ème siècle et très courante encore dans la 2ème moitié du 16ème siècle, en concurrence avec la forme MORLAIX.

L'édition imprimée de ce CATHOLICON (Landréguer - nom ancien de Tréguier, 1499) écrit : "MONTROLAES, en français MONTRELAIX ou MORLAIX; en latin, HIC MONS RELAXUS / XI. C'est une ville (suite en latin), d'où est originaire l'auteur de cet opuscule - C'est à dire tout près de là, à savoir de la paroisse de PLOEGONVEN". Notre propos n'est pas ici de concilier ces deux versions, mais de proposer les formes françaises et bretonnes du nom de la ville.

L'édition CORRE, qui a suivi de près celle de 1499, ne fait aucune allusion à l'auteur du livre. Sa notice est plus courte.

"MONTROLAES, en français MORLAIX; en latin HIC MONSRELAXUS, XI. C'est une ville en bretagne (avec b minuscule)".

L'édition QUILLEVERE (1521) qui reprend la précédente abrège encore :

"MONTROLLAES, en français MORLAIX; en latin, MONSRELAXUS / XI".

*

* *

On aurait aimé trouver une attestation écrite du nom de Morlaix antérieurement à 1128, antérieurement à l'an 1000 surtout : on aurait pu s'attendre, en effet, à rencontrer derrière un nom latin du terroir une vieille dénomination bretonne. Notre chance eût été de découvrir l'acte de donation à l'abbaye de Saint Mathieu du BOUT DU MONDE (Pen ar Bed, en Plougouvelin) de la paroisse morlaisienne, dite, pour cette raison, de Saint Mathieu; cette donation aurait été le fait de Guyomarc'h IV, comte de Léon, à une date qui ne m'est pas connue. Ce document, comme l'ensemble des archives de cette abbaye, a disparu.

On observera, en passant, que les comtes ou vicomtes de Léon furent les anciens possesseurs de Morlaix; l'appartenance au diocèse de Tréguier ne pouvait intervenir qu'au spirituel. Ajoutons que les actes notariés du 15ème siècle écrivent toujours en français SAIN(C)T - MAHE; en breton, on prononçait SANT VAZE. Au 16ème siècle apparait de temps à autre l'écriture SAINT MATHIEU.

.page 398

*

* *

Aujourd'hui le nom français est stabilisé en MORLAIX et le nom breton en MONTROULEZ; l'accent tonique est sur TROU; la syllabe terminale se prononce "lès" avec l'accent grave sur e. Cette finale LEZ est une évolution normale de la finale LAES attestée plus anciennement.

Il y a dans le Morbihan 6 villages dont le nom, précédé de LA ou LES, est MORLAIS. On y trouve aussi un village LES MORLAIX et, me semble-t-il, deux LA MORLAIX. Ajoutons, en ce même département, le château de LA MORLAYE. J'ignore l'étymologie de ces noms morbihannais. Notre MORLAIX, dont le nom n'est pas primitif, on l'a vu, n'a probablement qu'une parenté de son avec ces villages.

Autour de Rusquec bras et de Pont-Glaz, en Saint Thégonnec, existait un ensemble de terres portant le nom AR MORLAY ou AR MOURLAY suivant l'écriture du premier cadastre de cette commune (1837). C'est dans la section H, dite du Rusquec; on peut citer par exemple : N°s 666, 679, 681 Parc ar Morlay

N°s 727, 728, 429 Prat (pré) ar Mourlay
N°s 760, 761 Coat (bois) ar Mourlay
N° 762 Franquizen MOURLAY

Cette dénomination est encore connue dans le quartier. Les noms de personne MORLAIS et MORLAIX ont été relevés par Monsieur Gourvil parmi les noms portés aujourd'hui. Ils peuvent indiquer l'origine morlaisienne de l'ancêtre. Nos parcelles précédentes ont peut-être un lien analogue avec notre ville, par le détour d'un village hypothétique de même nom.

*

* *

Le rapprochement de ces homonymes de MORLAIX est plus pittoresque qu'instructif; il ne nous éclaire pas, en tout cas, sur l'étymologie de notre MONTROULEZ - MORLAIX.

On serait tenté, par contre, de rapprocher MONTRELAIX - MORLAIX de MONTRELAIS, une commune de Loire-Atlantique (44), située entre Varades (44) et Ingrandes (49) sur un coteau de la Loire. Ce MONTRELAIS fut, dans le passé, le siège d'une seigneurie d'importance. Dom MORICE, que nous citons plus haut, a pris connaissance de documents relatifs à la seigneurie de ce nom.

Le premier document en date fait état, en latin, d'un certain Gosbertus Bornus en 1095; Dom Morice ajoute en marge "Les Borgnes sont les MOUTRELAIS". On lira MON et non MOU (Dom Morice tome 1 col 486). C'est à des LE BORGNE aussi que nous aurons affaire pour le PARC DU RELAIX à Morlaix.

Voici toute une série d'attestations de ce nom. Les formes en MOS sont des abréviations de MONS (en français MONT) :

- Guillelmus de MOSTERLESIO en 1120 (col 542)
- Bernardus de MOSTERLESIO en 1140 (col 581)
- Don de 15 sols à l'église de MOSTERLEIS en 1196.

Aux colonnes 826-827 on trouve de nombreux extraits groupés concernant la maison de Montrelaix. Aux formes précédentes s'ajoutent ainsi les écritures latines MOSTERLES, MOSTELLES...LLEIS...LLIS, MONTERLEES (en 1263). En français, on relève MONTRELLAES, MONSTRELAES, MONTALLAYS, MONTALAIS...

Ailleurs on trouve Monsour Philippe de MONTRELAIX (en 1294), Morice de Montrelais (en 1356). Un évêque breton HUE (hugues) de MONTRELAIX signe

.page 399

au traité de GUERANDE qui mit un terme à la guerre de succession de Bretagne entre les BLOIS et les MONTFORT (12 avril 1365). Cet Hugo, dont Albert Le Grand, de Morlaix (17ème siècle), orthographie le nom DE MONT-RELAIX était alors évêque de Saint-Brieuc; il deviendra Cardinal. Avant d'être à Saint Brieuc il avait été évêque de Tréguier. A ce titre, il avait l'autorité spirituelle sur la ville close de Morlaix. Hugues était de la maison des Montrelais sur Loire.

Dom Lobineau, historien de la Bretagne (1707) avait publié, avant Dom Morice, ces documents sur la maison des Montrelais (tome II). Racontant dans le tome I la débâcle financière du vicomte Hervé de LEON et toutes les roueries du duc Jean I le Roux, avide de s'approprier les domaines de ce vicomte dépensier, Dom Lobineau rapporte que le duc s'arrangea pour rembourser de gros créanciers du vicomte, acquérant ainsi des créances sur celui-ci. Parmi ces créanciers du vicomte Dom Lobineau cite "le fils d'Estier de MONTRELEZ". Ces tractations eurent lieu en 1276. Dom Lobineau interprète dans la marge ce nom de MONTRELEZ par MORLAIX (tome I, p.274). Il s'agit, me semble-t-il, d'un titre de noblesse. Notre MORLAIX, possession ancienne des comtes de Léon, puis des ducs de Bretagne et du roi de France n'a jamais été un nom de famille noble. Il s'agirait probablement de MONTRELAIS sur Loire. Il est vrai que des ESTIENNE apparaissent dans des transactions notariales dont je dispose, passées devant "la court de Mourlay" aux 15ème et 16ème siècles. L'armorial de Bretagne signale des Estienne dans la région de Morlaix : à Guimaec, Plouezoc'h, Ploujean, Locquirec, Plestin, Plouigneau. Ce sont

des STEPHAN qui, pour être à la mode française, très influente à Morlaix depuis des siècles, ont troqué leur nom en ESTIENNE.

Si bévue il y a eu, comme il me semble, chez Dom Lobineau, cette erreur attesterait du moins que, dans l'esprit du célèbre Bénédictin, MONTRELEZ était une forme française ancienne (fin 13ème siècle) du nom de Morlaix.

Un autre érudit breton, de la fin du 18ème siècle, l'ingénieur OGEE, a fait une confusion manifeste lorsqu'il situe à Montrelais sur Loire un évènement d'importance survenue à MORLAIX en 1187 l'attaque du château-fort de Morlaix par les Anglais. Cette erreur s'est glissée dans la notice de MONTRELAIS (sur Loire). L'ouvrage d'Ogée, réédité encore en 1973 porte le titre de "DICTIONNAIRE historique et géographique de la Province de BRETAGNE, dédié à la Nation bretonne". L'auteur, on le voit, connaissait le nom français ancien de Morlaix, MONTRELAIS.

*

* *

Ces deux attestations tardives (18ème siècle) du vieux nom français MONTRELAIX de notre ville viennent d'une tradition bien plus ancienne dont nous avons déjà donné le double témoignage du Catholicon de Jehan LAGADEC en 1464 et en 1499. Lagadec était un habitué de Morlaix et peut-être même un habitant de cette ville, comme tant de nobles de la région. En écrivant MOURLAIX et non MORLAIX dans la version manuscrite (1464) l'auteur fait la preuve qu'il était familier des gens de robe et des notaires de la "COURT DE MOURLAIX". Je lis déjà cette forme MOURLX, légèrement abrégée en finale, dans deux parchemins de Lesquiffiou datés de la fin de 1377.

Jusqu'à présent, je n'ai point eu entre les mains des authentiques de contrats passés devant cette cour de Morlaix avant cette année 1377. Je dois donc m'en tenir sur le nom de MONTRELAIX aux témoignages postérieurs que j'ai cités et à deux autres que j'ai relevés dans Dom Morice (tome II).

Le premier de ceux-ci est extrait d'un long poème en vers intitulé : "HISTOIRE DE JEAN IV, DIT LE CONQUERANT OU LE VAILLANT, depuis l'an

.page 400

1341 jusqu'à l'an 1381". L'auteur, cousu de titres, Maître Guillaume de saint André, était secrétaire de ce même Duc, qui régna de 1364 à 1399. L'année 1341 marque la disparition du duc Jean III, mort sans enfant. Sa succession provoqua le drame breton de la guerre entre BLOIS et MONTFORT.

C'est une Oeuvre de courtisan qui s'étale sur 4087 vers de 8 syllabes. Le duc Jean III avait placé à Morlaix une garnison anglaise (1372); la population eut à souffrir les sévices de cette troupe et favorisa l'entrée des troupes françaises qui massacrèrent les Anglais. Le duc, furieux, se vengea atrocement des Morlaisiens et laissa derrière lui 800 Anglais qui ne furent pas tendres pour la population. De nouveau (1376) on ouvrit les portes de la ville aux Français. Des circonstances générales empêchèrent le duc d'exercer à nouveau sa cruauté sur la ville insoumise.

L'auteur du poème évoque à sa façon ces drames :

"Par courtoisie les vainquit

Tant que MONTRELAIX se randit

Auroy, Ploërmel et Redon

Se rendirent tous d'un randon" (rapidement).

*

* *

Un autre témoignage de ce vieux nom MONTRELAIX se trouve très incidemment dans un extrait de compte s'étendant entre 1414 et 1421, publié par Dom Morice (tome II colonne 1103) : "Monnoyes de MONTRELAIX et de Fougères".

Selon Planiol, dans son "HISTOIRE DES INSTITUTIONS DE LA BRETAGNE", rééditée en 1981 (tome III, p. 391) de nombreuses villes bretonnes eurent, à un moment ou l'autre, des ateliers monétaires ou hôtels des Monnaies. Ce fut le cas de Morlaix. Dans une note ajoutée au Dictionnaire d'OGEE cité plus haut, Monsieur de Blois (1843) donne ces précisions (tome II p. 62) : "De 1372 à 1376, les ducs de Bretagne firent battre monnaie à Morlaix (Dom Morice, Preuves tome II col. 1103). La tour ronde que l'on voit encore au bout nord des lavoirs de la place de Viarmes, et qui est encore nommée de nos jours LA TOUR - D'ARGENT, était le lieu où l'on battait monnaie. Cet ancien édifice va être démoli pour faire place à la nouvelle direction de la route de Paris à Brest".

Nous voyons évoquée ici la construction de la N.12 que nous avons connue; la rue de Paris et la rue de Brest furent créées par ce projet; la N. 12 empruntait la rue du Pavé (désormais rue Carnot); la Tour d'argent fut sacrifiée pour rectifier le virage de la place de Viarmes à la rue du Pavé. Tous ceux qui ont sous la main l'ouvrage posthume de Louis Le Guennec "MORLAIX ET SA REGION" (1979) auront plaisir à y retrouver un dessin de la Tour d'argent; il s'agit d'une copie d'ancien ou d'une reconstitution de l'auteur. Le clocher qu'on y aperçoit, couvert d'un campanile Renaissance, est celui de Saint Melaine. Le campanile fut détruit en 1817 et remplacé par la flèche postiche de bois recouverte de zinc que nous connaissons à cette tour.

Pour en revenir à nos monnaies de MONTRELAIX qui servaient à payer les gens du duc autour de 1414, on en possède, selon Planiol, des exemplaires répertoriés dans l'ouvrage de Bigot "ESSAI SUR LES MONNAIES DE BRETAGNE" (p.216 N° 853 et suivants; p. 261 N° 1150 et planche XXXIV, N°6).

*

* *

.page 401

On considèrera, de par ces divers témoignages, que la forme française la plus anciennement connue du nom de notre ville est bien MONTRELAIX, ce qui est confirmé par son nom latin de MONSRELAXUS. Quant à son homonyme MONTRELAIS (sur Loire) il s'agit plutôt de l'aboutissement inattendu d'une évolution de formes anciennes où l'on ne discerne qu'un seul rapprochement avec notre MONTRELAIX, à savoir la référence topographique à un lieu élevé MONT. Le deuxième composant RELAIS (X) du nom de MONTRELAIS (sur Loire) n'ayant pas de répondant dans les formes plus anciennes du nom que nous avons citées, il n'y a pas lieu d'en tenir compte pour l'intelligence du nom de MORLAIX. Il n'est pas invraisemblable que notre MONTRELAIX, fort connu anciennement dans l'histoire de Bretagne, ait pu influencer l'évolution du nom de la petite cité implantée sur les berges de la Loire.

*

* *

Ce que nous venons d'écrire jusqu'à présent sur le nom français de MORLAIX est déjà fort bien connu des érudits et des amateurs; les données que nous avons regroupées sont extraites de publications dont ils disposent. A l'origine du nom français il y aurait ainsi la référence au promontoire ou MONT qui domine les deux vallées du Queffleut et du Jarlot; c'est sur ce promontoire, en effet, que s'est édifiée la Ville close de MORLAIX, surmontée d'un CHATEAU-FORT. Au moyen-âge, MORLAIX c'est strictement cette Ville close; elle n'englobe pas l'église Saint MAHE (Mathieu) ni le MARHALLAC'H (place du Marché, à ne pas confondre avec la COHUE ou marché couvert de la Ville close) : ce sont des FAUBOURGS c'est à dire des BOURGS HORS (fors) des remparts. Au même titre, BOURRET sur le Queffleut, SAINT MELAINE, les JACOBINS, sont des bourgs "fors ville", ou faubourgs.

Nous ne disposons d'aucun témoignage sur les divers noms que portaient ce vieux noeud routier et maritime, le futur MORLAIX, aux époques gauloise, puis romaine, ni durant les premiers siècles de l'occupation bretonne (après le 5ème siècle). On a bien parlé du nom de JULIA pour l'époque romaine; mais il s'agit d'un témoignage très tardif (12ème siècle) dû à Conrad,

archevêque de Salisbury (OGEE tome II p. 69) On pourrait IMAGINER un nom gaulois tel que "Condate" qui eût rappelé la confluence en ce site passager de deux rivières (Queffleut et Jarlot). Comme il y fut aménagé un gué sur chacune des deux rivières on eût pu parler en breton de roudourou, "les gués" ou évoquer le confluent des deux rivières, en breton KEMPER comme à Quimper ou à Quimperlé. Mais ce ne sont là que des exercices de l'esprit.

*

* *

Morlaix ne constitua pas le territoire d'une paroisse ancienne bretonne ou PLOU : l'ancienne ville (close) de Morlaix faisait partie territorialement de l'antique paroisse de PLOURIN. De même Saint Melaine est un démembrement de PLOUJEAN; de même encore, Saint Martin peut être considéré, nous le verrons, comme un démembrement de l'antique PAYS DE PLEYBER.

Le seul nom vraiment ancien qui soit venu jusqu'à nous, concernant le site de notre ville, est celui de la rivière que la carte récente de l'I.G.N. orthographie LE QUEFFLEUTH; on y rajoute un peu. La charte 37 du cartulaire de Landévennec rapporte que Guénolé après avoir traversé en direction de l'ouest le "fleuve COULUT" guérit un malade en utilisant l'eau d'une fontaine surgie miraculeusement.

.page 402

Guénolé reçut en remerciement un domaine dans ce pays; plus tard les frères construisirent là un petit monastère (monasteriolum, en latin) en l'honneur de Saint Guénolé. Ce domaine est appelé dans le titre "VILLA LANCOLVETT". Cette dénomination a été supplantée par le nom de LOCQUENOLE (édition Laborderie). Le "U" et le "V" sont identiques en écriture ancienne. Ici c'est l'estuaire (aujourd'hui LE DOSSÉN) qui est appelé COULUT; en écrivant COVLUT on se rapproche de notre QUEFFLEUT; ainsi écrit aussi LARGILLIERE (Les saints... p 77). Avec cet auteur je propose aussi de lire LAN-COVLETT, le monastère du Queffleut (p 177, note). On reviendra à notre "fleuve" dans le prochain numéro.

*

* *

Nous avons transcrit plus haut le nom d'un évêque de Tréguier d'après Albert Le Grand : Hugues de MONT-RELAIX (sur Loire). Le 17ème siècle a fait grand usage du trait d'union dans les mots composés; cet usage s'est restreint de nos jours et semble en voie de disparition. Il a l'avantage d'empêcher les mots composés de s'agglomérer en un terme unique dont le sens échappe et dont la prononciation est outrageante. C'est le cas, par exemple, des noms de lieux français en MONTR... Je n'ai point fait une enquête sur la position topographique des villages français ou des villes en MONT, non plus que des nombreux terroirs bretons en MENE, MENEZ. Il s'agit manifestement d'élévations et pas de MONTAGNES au sens des géographes, quand il s'agit de villes. Il y a un MENEZ à Pleyber, auprès de Talengoat; il y a un MENE entre PENNELE et LANNUGUY sur la rivière de Morlaix. Il y a la MONTAGNE au sud-ouest du centre hospitalier de Morlaix. La vieille voie romaine Morlaix-Quimper passe à MENE REUN, sommet d'une simple côte après Pont-Coblant; nous ne sommes pas ici dans les Montagnes Noires. Sur le terroir voisin des MOGUEROU il y a d'autres MENE sur l'Aulne (AON). Dans le Léon on dirait plutôt CREC'H ou CREAC'H, anciennement KNEC'H.

MONTRouGE, auprès de Paris, qui n'a rien d'une montagne de géographe, non plus que MONTMARTRE ni les MONTS de ROME, MONTRouGE se prononce "MON - ROUGE". cela n'empêchait pas les mécaniciens de trains de nos régions d'appeler "gars de MON - TROUGE" leurs collègues parisiens qu'ils rencontraient au dépôt de Rennes. La langue bretonne avec ses mutations nous prédispose à souder intimement les termes des mots composés. Formés plus tôt dans le moyen-âge à la rédaction française des actes, nos vieux notaires "PASSE" se tiennent, au contraire, aux formes qui sauvegardent l'étymologie; ainsi on écrira toujours KER MARQUER,

KER MERC'HOU alors qu'on disait au moins depuis quelques siècles, KER VARQUER, KERVERC'HIOU, mieux salivés.'

On dit bien, il est vrai, MON-TRICHARD (Loir-et-Cher), MON-TREVAUT (Maine et Loire). Peut-être y aurait-il une raison à cette prononciation; à supposer qu'il s'agisse vraiment de MONT-RICHARD et MONT-REVAULT, notre propos n'est pas d'en débattre. Le nom de MORLAIX suffit à notre bonheur.

*

* *

La forme bretonne moderne du nom de Morlaix, MON-TROULEZ, ne doit pas cacher les formes plus anciennes attestées dans le dictionnaire breton-français-latin : le CATHOLICON, que nous avons cité plus haut : MONTRELAES (1464), MONTROLAES (1499); cette dernière forme a été reprise dans l'édition suivante, d'où elle a passé dans la 3ème édition (1521); MONTROLLAES (avec 2 L). Il est probable que la prononciation bretonne joignait TR comme dans MON-

.page 403

TROULEZ. Or, nous l'avons dit, certains ont cherché une étymologie du nom de Morlaix en privilégiant la forme bretonne moderne où, éventuellement, les autres formes MON-TRELAES ou MON-TROLAES. Le 2ème composant du nom, dans cette hypothèse, évoquerait la position sur l'estuaire; on a même avancé l'étymologie : "MER RESSERREE".

Une trouvaille fortuite va nous permettre de fixer l'ancre de la nacelle légère des étymologistes et de les arracher à la vase de l'estuaire pour leur procurer le repos sur les "hauteurs du MONT".

II - LE PARC DU RELAIX

Monsieur et Madame de CHABANNES m'ayant obligeamment confié des documents de leurs Archives de Lesquiffiou, j'ai eu connaissance d'un champ appelé "LE PARC DU RELAIX, assys près le chasteau". C'était dans un magnifique parchemin dans lequel Jehan Le Borgne donnait un partage le 17 janvier 1477. Il s'agit de la pièce relevée par Le Guennec et dont nous avons déjà parlé.

J'avais observé que dans un classement effectué au 18ème siècle de ces archives le biens sis en Saint Mathieu (MAHE) de Morlaix étaient cotés G. Fort de cet indice, Monsieur de Chabannes a regroupé un ensemble de pièces, parchemins ou papiers, traitant de notre PARC.

Nous allons publier les passages de ces documents qui touchent à notre sujet et suivrons l'ordre historique de leur rédaction.

*

* *

1) LE 31 MAI 1451 - Ce jour-là, devant des notaires de la "Court de MOURLAIX", "Jehan Le Borgne, filz de feu Alain Le Borgne, du dict lieu de MOURLAIX cède à Yvon Le Borgne, son cousin", une rente annuelle de 32 solz (sous) qui lui appartenait à lui Jehan par voie d'héritage sur "ung parch nommé PARCH AN RELAIX assiz et situé AUPRES du PETIT CHASTEL du dict lieu".

La rente est vendue sur la base alors courante du "denier vingt", c'est-à-dire 5% : le revenu annuel multiplié par 20, soit, dans le cas, 32 livres monnaie (la livre vaut 20 sous).

Au dos du parchemin se lit une superbe inscription, sans complexe : "Jehan Le Borgne LE VEILL (Le Vieux)".

Les documents suivants permettront de situer ce "petit château" ou chatelet et de déterminer son rôle dans la défense du château-fort proprement dit.

*
* *

2) LE 17 JANVIER 1477 - C'est le parchemin relevé par Le Guennec.

Jehan Le Borgne, fils ainé et principal héritier noble de feu Jehan Le Borgne est l'objet d'une requête juridique à lui faite par ses oncle et tantes, les cadets de son père, à savoir Guillaume Le Borgne, Plésou Le Borgne (femme Nicolas Bras) et Margot Le Borgne (veuffve de Goulvin de la Boyssiére). Ils réclament "d'avoir partage et division des héritages et rantes de la succession de leurs parents, feux Jehan Le Borgne et Margarite de l'Isle, ayeul et ayeulle du dict présent Jehan".

Ce dernier doit s'exécuter en la place de son père défaillant et partager entre ses oncle et tantes le tiers des biens immobiliers laissés par ses grands parents.

.page 404

Dans la "lottie" (lot) de sa tante PLESOU se trouve, entre autres biens :

"LE PARC DU RELAIX O (avec) ses appartenances, assys PRES LE CHASTEAU du dict lieu, entre la terre AMICE le Borgne jadis d'un costé et les parcz Maistres Jehan Rouart et Jehan Le Borgne le jeune d'aultre, ABOUTISSANT dun bout sur le CHEMIN MESNANT DU DICT CHATEAU A SAINT FIACRE et de lautre bout SUR LA VANELLE qui mesne de la RUE AU CHASTEAU (du château) à la RUE ES BERBIZ (rue aux brebis)". Ce champ est affecté de deux charges, deux rentes annuelles à verser chaque année le jour de la Circoncision de Notre Seigneur (1er janvier) l'une de 32 sous due à "cest présent Jehan Le Borgne et MEANCE sa seur", l'autre au prieur de SAINT MAHE de MOURLAIX : "les deux parts dun PAREFFARTZ fourment, mesure du dict lieu de MOURLAIX comble".

Le terme breton "pareffartz" désigne une unité de mesure pour les grains, ce qu'on désigne en français sous le nom de QUARTIER. Ernault pense que ce mot est une ancienne abréviation d'une expression "pevare farz" ou quatrième partie, ce qui correspond bien au sens de Quartier. Je ne suis pas en mesure de proposer la valeur en système métrique du "quartier" de MOURLAIX.

Les documents qui vont suivre n'apporteront aucune donnée essentielle à notre propos. Mais, outre la confirmation qu'ils apportent aux deux premiers, ils ont l'intérêt d'évoquer les tractations du passé et aussi un peu l'histoire de Pleyber-Christ.

*
* *

3) LE 29 NOVEMBRE 1538 - Dans un cahier papier de 8 pages (29 x 19 cm), dont les pages 5 -6 sont vierges, sont transcrites trois transactions opérées par Maistre Jehan Le Borgne (encore un Jehan), sieur de Kerguidou (on prononce KERVIDOU). Les deux premières sont relatives à notre PARC du RELAIX et décrivent ses limites en des termes identiques, l'ordre de celles-ci variant seulement d'un acte à l'autre.

Le premier document, d'une fort belle écriture, est daté du "penultime jour de novembre lan mil cinq centz trante et houict". Dans ces vieilles rédactions les dates, comme les prix, sont écrits en toutes lettres. Si nous écrivons ici les nombres en chiffres arabes c'est pour la commodité des lecteurs. Mais ceux-ci garderont à l'esprit quels chiffres romains continueront à servir jusque vers 1600, même dans les comptes. Les sculpteurs furent parmi les premiers à sentir la commodité en gravure des chiffres arabes (modernes); on a publié ici les inscriptions de la Croix de ROS AR C'HRA, où la date 1531 en nos caractères modernes fut gravée en complément de la très ouvreuse inscription gothique : "lan mil VCXXXI", où les chiffres sont romains. De même, à la Croix de la Chapelle, la date 1536 est écrite exclusivement en chiffres arabes. De même encore 15 . 51 au-dessus de la porte d'entrée de l'église sous la tour.

En 1538, le PARC du Relaix appartenait à Jehan du Val. Maistre Jehan Le Borgne détenait sur ce terrain une rente de 32 sous 6 deniers (1 sou = 12 deniers). Mais depuis 25 ans le propriétaire, Jehan du Val, avait omis de verser la rente à son créancier. Manifestement Jehan du Val (TRAON en breton moderne, alors TNOU), "sieur de COET CRENN, filz feu Yvon du Val de

luy procréé en feu Margarete Corre, sa compaigne espouse", ce Jehan tirait le diable par la queue. Le Borgne, lui, était très argenté. Il avait de surcroît un métier de MAISTRE, sans doute notaire PASSE. Il ne perdait rien à attendre; sans doute même accroissait-il ses chances de se rendre propriétaire du champ et de le ramener dans son patrimoine.

Maistre Jehan Le Borgne n'était point le seul à avoir une créance sur PARC AN RELAIX "Katerine PLESTIN, femme Vincent de Lorme" avait aussi une rente

.page 405

annuelle de "houict soulz", gagée sur le même champ. Le prieur de Saint MAHE avait droit tous les ans à "la tiercze partie dugn quartier froment mesure de MOURLAIX", rente gagée elle aussi sur le champ.

Par ailleurs, le document signale que notre gentilhomme impécunieux doit aussi 10 livres à "François de l'Isle, de MOURLAIX".

*

* *

Le total des rentes impayées les 25 dernières années dues à Jehan Le Borgne se montait à 40 livres, 12 soulz, 6 deniers; exactement la rente annuelle multipliée par 25. Il n'est pas question, dans le cas, des intérêts composés accumulés par le retard du "poyement". On se rappellera qu'au tarif alors appliqué du "denier vingt" (5%), 20 années de rente équivalaient à la valeur "une fois payée" du bien-fonds qui constituait "l'assiepte" de la rente. L'affaire était mûre en cette fin d'année 1538. Jehan Le Borgne va cueillir le fruit de sa longue patience.

"SAICHENT TOUTZ que en nostre COURT de MOURLAIX ont esté HUY (aujourd'hui) en droict présentz et personnellement establis devant nous Nobles gentz Maistre Jehan Le Borgne, sieur de K guydou d'une part et Jehan duval, sieur de Coat-crenn, filz feu Yven du Val de luy procréé en feu Margueritte CORRE sa compaigne espouse..."

Jehan Le Borgne, par cet arrangement vente, devient propriétaire du champ du Relaix pour la somme et nombre ainsi détaillés :

- a) les 25 années de rentes impayées à l'acquéreur, soit 40 livres, 12 soulz, 6 deniers.
- b) la somme de 50 livres "en peccune" (argent liquide, comme nous disons) versée par Le Borgne à Du Val en présence des notaires.
- c) la somme de 10 livres à verser à François de l'Isle en acquit d'une dette du vendeur.

A l'acquéreur, d'autre part, de procéder à des arrangements avec les deux autres créanciers des rentes gagées sur le champ : Katerine Plestin et le prieur de saint Mahé.

Avec la première l'affaire fut réglée "le XXIIIème jour de janvier (24) l'an mil cinq centz trante ouict". Il faut comprendre 1539, car Jehan Le Borgne intervient dans l'acte en tant que propriétaire du champ. La cérémonie de la PRISE de POSSESSION avait eu lieu le jour même de l'achat, l'avant dernier (penultime) jour de novembre 1538. Ce document qui ne recouvre pas toute la page 6 nous vaut une nouvelle description du champ. Katerine vendait sa rente de 8 sous pour le "pris et somme" de 8 livres (toujours le denier 20). Ainsi le champ du Relaix fut évalué à 100 livres, 12 sous, 6 deniers sans compter la charge de la rente due au prieur, pour laquelle aucune transaction n'est passée dans ce dossier.

*

* *

J'ai détaillé l'analyse de cette opération foncière car elle met en évidence un procédé fort courant pour parvenir à l'acquisition d'un terrain convoité.

Une pièce annexe de ce dossier, acte de vente à Le Borgne par Du Val d'un pré au terroir de Lestrezec (en Plourin), signale que la transaction se fit le 21 may 1539, "en la maison du dict Le Borgne à Mourlaix".

*

* *

.page 406

Les formalités de l'acquisition par Jehan Le Borgne se déroulent "en la maisonet où desmeure à present Vincent MORECQUYN notaire soubzscript à Mourlaix, le pénultim jour (29) de novembre 1538". L'acte poursuit immédiatement "Auxqueulx (auxquels) jour et an et en l'instant amprès (après) la noble assemblée se transporte la haut sur le terrain". On relit l'acte de l'acquisition (du moins c'est écrit qu'on le fait). La prise de possession se fait suivant un rite immuable. En voici la relation "Le dict Du Val a baillé et livré la POSSESSION réelle et actuelle sur le lieu de la dicte piècze de terre au dict Le Borgne. Quel (lequel), partant l'a présantement appréhandée PAR y faire entrée et issue (sortie), chemyner et déambuler, couper partie des strouictz et croissanges estants en, sur et entour icelle piecze. Et y faire aultres actes et esplectz possessoires". Les "struictz" correspondent au terme breton "strouez", qui désigne les broussailles, la litière. La saison tardive n'est point seule en cause dans la médiocrité apparente des "croissances" : la roche, la nature schisteuse y affleure. Il serait imprudent de supposer par ailleurs que l'un des gestes classiques de la prise de possession, l'acte de couper une motte de terre, ait pu déroger à la dignité d'un MAISTRE.

A notre tour, inspectons les lieux, pour guide entre les mains l'acte de vente :

"Un PARCH et piecze de terre O (avec) ses appartenances, au dict sieur Du Val appartenant, siettes en la paroisse de SAINT MAHE, ès bonnes (dans les bornes, les limites) de MOURLAIX ou (au) TERROUER DU RELAIX, nommé PARC AN RELAIX, joignant d'un endroit au CHEMYN mesnant du CHASTEAU de MOURLAIX à la RUE DES BREBIS et au COZ-FORN (le vieux four), d'aultre endroit à terre aux hoirs (héritiers) feu Fiacre Trousson, d'aultre endroit à une VANELLE mesnante de la dicte Rue (aux Brebis) au dict CHASTEAU et à MOURLAIX, et d'aultres endroitz à terres Marie Plestin en son nom et causeayante (ayante-cause = ayant acquis ces terres ou quelques parcelles) du dict Le Borgne".

On retiendra comme une donnée particulièrement précieuse de cette description la désignation d'un espace plus grand que le champ lui-même, à savoir LE TERROUER du RELAIX. Le terme de CHEMYN désigne une voie accessible aux charrettes; une venelle est un passage pour piétons et brouettes éventuellement; trop étroit pour des charrois. La vanelle, le chemin et la Rue des brebis sont toujours en usage, ainsi que la rue au château. Le texte suggère qu'il y avait une entrée dans la Ville (close) de Mourlaix sur la Vanelle.

*
* *

4) LE 11 DECEMBRE 1541 - Est passé un bail de 9 ans entre "noble homs Jehan Le Borgne sieur de Kerguydou et Jehan Bizien, de la paroisse de Saint Mahé". Il s'agit de notre terrain. "Ung parc et piecze de terre, au dict sieur de Kerguy-dou appartenant, assis et sitté en la dicte paroisse de Saint Mahé et appelé PARC AN RELLES cerné d'un costé d'un CHEMIN qui mesne du CHASTEAU de MOURLAIX à SAINT FIACRE, daultre costé dune VANELLE conduisante du dict chasteau à la RUE DES BERBIS, d'un bout terres Marie Plestin, feme maistre francois Toulcoet". On a oublié de signaler le voisin de l'autre bout.

Le parc est affermé "seix (6) livres monnoie et deux cheff de poulaile", à payer au terme de la Saint Michel Mont de Gargane (29 septembre). On comprendra : "2 têtes de volaille".

Le bail a été passé "dans la maison Rolland Lucas, à Bourret, fabours (faubourg) du dict Mourlaix". Le notaire, ici tabellion royal, signe C. SUGARDE. Sa signature n'est point suivie du terme PASSE classique jusqu'alors en Bretagne. Bientôt les signatures seront accompagnées du titre de "notaire royal".

.page 407

Dans les actes précédents, de 1538, les notaires ajoutent encore à droite de leur signature le terme de PASSE. En deux documents plus anciens, des archives de Lesquiffiou, nous avons

trouvé une formule notariale différente qui pourrait être comme une interprétation du mot PASSE. Le 31 août 1459 les notaires signent ainsi : "PASSE PAR EBRELLEUC - MORICE passe. Les anciens n'accentuaient pas les voyelles pas plus qu'ils ne notaient l'élision : ils n'écrivent pas "l'un", mais "lun". On peut se demander dès lors s'il ne faudrait pas lire "passé" au lieu de "passe". La première formule ne peut se comprendre que "passé par Erbrelleuc". Ebrelleuc est celui des deux par lequel l'acte est passé, c'est-à-dire dressé puis signé.

Dans un autre parchemin, du 22 janvier 1493, on lit aux signatures "passe par Yvon Symon - LE DU passe".

*
* *

A ce point de notre exploration des archives de Lesquiffiou le moment paraît venu d'évoquer la venue de MAISTRE Jehan Le Borgne à Lesquiffiou.

Les LE BORGNE sont une vieille famille noble du Tréguier. La branche que nous suivons dans ces documents a pour armoirie : "d'azur à trois huchets d'or, liés et virolés de même". La devise est : "Attendant mieux" et "Tout ou rien".

Maître Jehan Le Borgne de nos actes de 1538 (3) et 1541 (4), sieur de Kerguidou (en Lanmeur) avait épousé une fille de Lesquiffiou, Margarite de KERGUENNEC. Ils étaient mariés au moment de la mort du père de Margarite, sans doute Hervé de Kerguennec, puisque Jehan Le Borgne réclame, au nom de sa femme, sa part de succession : Jehan passe un accord avec son beau-frère François de Kerguennec, nouveau seigneur de Lesquiffiou, par droit héréditaire. Le 15 avril 1524, Margarite ratifie l'accord passé par son mari. L'acte passé au manoir de Kerguidou (lire Kervidou) est signé par Gilles Le Borgne et un autre Le Borgne; ce sont deux "passe" de la cour de Lanmeur.

*
* *

Margarite de Kerguennec paraît avoir été plus familière du breton que du français. On s'en aperçoit dans la ratification d'un autre accord passé par Jehan, en son nom avec François de Kerguennec. Ce jour là, le 11 juin 1529, les opérations se déroulent en la maison de Gilles Le Borgne, dans la ville de Lanmeur. Avant de signer l'acte une démarche s'est imposée, ainsi décrite. "Après que, par nous, tabellions soubzscriptz, a esté à la dite Margaritte EN SON PROPRE LANGAIGE remonstré (exposé), leu (lu) et donné à entendre (comprendre) l'effect et contenu en certain".

Il s'agit là du droit le plus élémentaire, reconnu à tout contractant, de comprendre clairement la teneur des engagements qu'il prend et des droits qu'il acquiert. Un des rôles des notaires est de le lui faire entendre dans son langage usuel, le breton présentement, au besoin en recourant aux services d'un interprète patenté et agréé de l'illettré. Peut-être dans le cas, y a-t-on mis les formes par déférence, évitant l'expression "vulgaire langaige", c'est-à-dire la langue du peuple.

*
* *

L'aristocratie de la région ne répugnait pas à l'emploi du breton, en particulier dans les prénoms masculins : NOUEL du Tertre, JULIAN Fresneau, GOULVEN de Kergrist, ADRIAN Le Borgne. Le mot ARGOUROU, la Dot, y était

.page 408

apparemment d'un usage courant. Il a passé, en tout cas, dans un contrat de mariage (2ème semble-t-il) d'un petit fils de Margarite de Kerguennec, Alexandre le Borgne, sieur de Lesquiffiou.

Le 23 juillet 1585 les parents de Marie du POIRIER s'engagent à lui donner, outre une rente annuelle de 100 écus, une "DOT ET ARGOUROU de 250 escuz d'or soll".

Le breton ARGOUROU venait aux lèvres de ces personnes plus naturellement que son équivalent français DOT. Dans la région de Pleyber et, plus généralement, dans le Léon, on dit ARGOULOU; c'est la forme retenue par Troude. La forme trégorroise ARGOUROU attestée en 1464 (Catholicon) est retenue par Ernault qui ne cite pas la forme ARGOULOU. Le Catholicon traduit "ARGOUROU - douaire".

*
* *

Nous avons cité plus haut, du 31 août 1459, le parchemin signé "Passé par Ebrelleuc". Cet acte évoque le terroir du Relaix, mais le nom n'en est pas cité; il fait référence, on le rappellera, à la DOUVE du CHASTEL. Une femme aussi y intervient, Robine Petinant (ou Petivaut), veuffve de feu Alain Tribara. On y retrouve, comme avec Marguerite de Kerguennec, l'expression "à son propre langaige" dans la formule développée : "Et par exprès (expressément) a la dicte Robine renoncé aux droits de VELLEGAN (ou velleyan) et DIVIADERAN à elle (droits qui lui appartiennent) à son propre langaige exprimez et acertenez (certifiés)... le DARRAIN jour (dernier jour) d'aout".

Si le terme breton de Robine, VELLEGAN, semble répondre au latin VILLANAGIUM relevé par Dom Morice (glossaire du tome II), le sens ne me paraît pas clair. Le mot DIVIADERAN m'est totalement inconnu.

*
* *

François de Kerguennec, sieur de Lesquiffiou mourut le 2 mars 1534, suivant l'aveu fait à René de Rohan par Jehan Le Borgne, sieur de Kerguidou au nom de sa femme, Margarite de Kerguennec "seur aînée et principale héritière noble du dict feu Francoys de Kerguennec, décédé sans hoir (héritier) de corps le 2 mars 1534".

C'est ainsi que Margarite devint dame de Lesquiffiou et que les LE BORGNE entrèrent au lieu de Lesquiffiou.

*
* *

Les époux LE BORGNE - KERGUENNEC eurent de nombreux enfants, dont les noms apparaissent dans les arrangements consécutifs à leur décès ou au hasard des contrats.

Les parents disparurent tous deux entre 1556 et 1557. Leur héritier principal, l'aîné ALEXANDRE eut à faire l'aveu et dénombrement de leurs terres et héritages aux diverses juridictions féodales dont ils relevaient. Les terres de Lesquiffiou et, plus généralement, de Pleyber-Christ furent ainsi recensées dans un MYNU ADVEU de 26 pages papier adressé au vicomte Henry de Rohan au titre de la juridiction de DAOUDOUR (qui avait absorbé Penzé). La paroisse de St Thégonnec relevait de Daoudour - Penhoat. Le présent MYNU ADVEU est interrompu accidentellement à la page 26, et de ce fait, la date n'y est point portée. Les biens de la succession qui sont soumis à cette déclaration sont taxés, on l'a dit, d'une lourde

.page 409

taxe, une année de leurs revenus, le DROIT DE RACHAT, dû au Seigneur supérieur, ici de Rohan. Les héritages déclarés ici "sont eschez par les deczoix (décès) de feuz nobles gentz Maistre Jehan Le Borgne et damoyse Margarite de Kerguennec, sa femme et compaigne, sieur et dame, en leurs vivants, des dicts lieux de K guydou et de Lesquiffiou, ausquels morts et décédés en l'an est le dict présent sieur de Lesquiffiou filz aîné, principal héritier".

*
* *

Conformément à la coutume les frères et soeurs d'Alexandre se pointèrent pour avoir leur part d'héritage dans la limite du tiers disponible pour les cadets.

La première à réclamer son lot à Alexandre fut CATHERINE , femme de nobles homs (ces 2 s ne sont pas si irréguliers qu'on le penserait) Christofle LE BIGOT, dame de Kerjagu en PLOELAUEN, diocèse de Cornouaille (Poullaouen, aujourd'hui) - le 24 novembre 1557.

Outre Alexandre et Catherine, il y avait ADRIAN, JEHAN, CLAUDE (futur recteur de Pleyber-Christ), YVON et MICHELLE, une deuxième fille, fort dépensière et dévoreuse de son patrimoine, au gré d'ADRIAN, comme on le verra.

Le partage accordé à ce dernier par Alexandre nous est conservé dans un grand parchemin (66 x 60 cm). Il y est dit qu'Alexandre donnait partage à son frère puisné (cadet), ADRIAN "fondé d'avoir part et quottité en ung tiers des successions de feus Jehan Le Borgne et damoysselle Margarite de Kerguennec... décédés RICHES ET OPPULENTZ". Adrian reçoit le lieu de KNECHJOLIFF avec ses maisons, colombier, vergers... Il s'agit de CREAC'H JOLY, en St Melaine, qui fut collège, prison de Morlaix. L'arrangement est passé à MOURLAIX dans la ville close, en la maison de la demeure de Paul CHEFFVREL, le 30 octobre 1558.

*
* *

5) LE 11 MARS 1559, le seigneur de Lesquiffiou est le fils aîné de Jehan Le Borgne, ALEXANDRE. Il passe ce jour-là un bail de 9 ans avec Tanguy PELVET portant sur

a) "ung pré appelé vulgairement (en breton) PRAT MELIN COUVEZ" (pré du moulin à tan). Ce pré est en Saint Martin sur la rive gauche de la "ripvière dicte Queufflet".

b) De plus "un parc et pièce de terre appelé PARC AN RELLES sus et sittué en la paroisse de SAINT MAHE, cerné d'aultre parc appartenant aux enffentz feux nobles gentz François Toulcoet et Marie Plestin, du chemin qui conduit du PETIT CHASTEAU de MORLAIX à Saint Fiacre et d'une VANELLE aussi qui conduit du dict CHASTEAU à la Rue des Berbis".

On retiendra l'allusion au PETIT CHASTEAU.

*
* *

Alexandre mourut très tôt sans laisser d'héritier "de son corps", et c'est Adrian qui hérita. A nouveau recommença l'opération du partage noble. Le 7 mars 1561 est enregistré le partage donné par Adrian à ses cadets Claude et Yves sur la succession d'Alexandre.

.page 410

Adrian est "MAISTRE" de formation et les archives de Lesquiffiou conservent encore deux documents, un parchemin et un grand placard imprimé, issus de l'université d'Angers, où il apparaît qu'Adrian fut un très brillant étudiant en droit de cette université.

Mais ce n'est point le moment de parler d'Adrian. C'est en la compagnie de son frère CLAUDE, sieur de Kerfraval (en Ploujean) que nous allons retrouver le terroir du RELAIX.

*
* *

6) CLAUDE LE BORGNE était prêtre; à une date que je ne puis préciser il devint RECTEUR de Pleyber-Christ et fit sa demeure à Kerjézéquel. C'est lui qui se construisit le MANOIR de Kerjézéquel, habité aujourd'hui par la famille CREAC'H. Louis Le Guennec nous a conservé un dessin de sa façade, que nous reproduirons bientôt; le Bulletin a déjà publié deux détails nobles des cheminées.

Le 13 may 1566 Adrian cède à son cadet Claude, sieur de Kerfraval, entre autres biens, que celui-ci doit tenir "comme juveigneur d'aisné", notre PARC AN RELAIX tenu en ferme par Tanguy Peliet pour la somme de 6 livres et 2 chappons (jeunes coqs châtrés - on rapprochera le nom de famille CABON). Aucune précision géographique n'est donnée ici sur le site du terrain.

7) LE 16 FEVRIER 1569, devant la "court de MORLAIX Me (maistre) Claude Le Borgne, sieur de Kerfraval, demeurant à Pleiber crist cède le PARC AN RELAIX sittué en Saint MATHIEU à me (maistre) Ignace Corre demeurant en la ville de Morlaix". Le champ est ainsi décrit : "près le PETIT CHAU (chasteau) du dict MORLAIX entre terre de Jacques Toulcoët et terre de Jehan Le Jeune... du fyé (fieff) proche du Roy". Le terrain est loué, sans autre charge, à Tanguy Pelliet. Le prieur de Saint Mathieu avait donc vendu sa créance sur le champ aux Le Borgne".

Le champ était vendu "neuff vingtz livres monnaie (180 livres)" payées illico au vendeur en REAULX et TESTONS. Les "reaux" étaient une monnaie valant 25 sous au 15ème siècle. Un teston est une monnaie d'argent dont la valeur aurait varié de 10 à 19 sous. J'ignore le cours de ces deux monnaies à l'époque de la vente.

Une clause intervient dans la rédaction de l'acte de vente, fort courante à l'époque féodale et qui étonne aujourd'hui.

Tout en empochant le prix de la vente, le vendeur, Claude Le Borgne se fait reconnaître par l'acquéreur le droit de racheter son champ dans un délai convenu avec ce dernier : "SAUFF le terme de Racquict (rachat) et Retraict (reprise) conventionnel que le dict achepteur octroye au dict vendeur pour retraire (retirer) les dictz héritages à lui jucques (jusques) au quatorzième jour daupvrill (avril) prochain venant, remboursant le dict Corre de la dicte somme de 180 livres avecques les accessoires (les frais)".

*

* *

L'abréviation Me peut se comprendre MAISTRE et MISSIRE; on ne peut trancher du titre à donner à Claude; aussi bien les deux étaient-ils donnés à des clerks ecclésiastiques. En février 1569, Claude Le Borgne avait donc des problèmes financiers. La suite de l'opération fera apparaître que ses difficultés ne durèrent pas et que la vente ne fut qu'un souvenir mortifiant : vendre une terre patrimoniale passait alors pour une déchéance. Adrian dut en avoir grand déplaisir.

.page 411

Je soupçonne fort notre Claude d'avoir fait ce pas de cleric pour se porter au secours de sa soeur "damoysele MYCHELLE Le Borgne, dame du Parc", comme elle est nommée dans l'acte de son affiliation au Tiers ordre de Saint Dominique, prononcée par "frère Julian Fresneau", docteur en théologie et vicaire général de la Congrégation des Couvents réformés par tout le Royaume de France (on est avare des majuscules) - A Mourlaix, le 18 may 1564 - signé - fresneau. Mychelle avait épousé Rolland de Kerjagu, sieur du PARC-VILLE GARO en Pleudaniel (Côtes du Nord). Son mari était en vie le 16 juin 1564.

On la retrouve le 5 mai 1567; elle est veuve, puisqu'elle est désignée "dame DOUAIRIERE du Parc". ADRIAN avait obtenu une décision de justice interdisant à Michelle l'administration de ses biens "comme MAL USANTE ?" Défense lui est faite "de faire aulchune aliénation ni diminucion de ses immeubles" sans l'avis de ses parents et décret de justice. Elle jouira seulement des "fruitz et revenus". CLAUDE s'est entremis dans l'affaire au nom de sa soeur, pour laquelle il s'oblige. Michelle donne elle-même son accord le 12 mai suivant. Elle habite alors le manoir de CREAC'H JOLY.

ADRIAN n'abandonne pas sa soeur pour autant. Le 26 novembre 1575 il lui donne PARC BIHAN KNECHJOLLY près MOURLAIX. Il est précisé dans l'acte que l'accord a été signé "au cimytère du couvent des Jacopins ou (au) dit MOURLAIX".

Le 22 octobre 1580, le fils d'Adrian, Alexandre, seigneur de Lesquiffiou, donne son accord pour que Michelle soit rétablie dans tous ses droits.

*
* *

Quoi qu'il en soit des besoins financiers de Claude et des motivations de la vente de PARC AN RELAIX le 16 février 1569, notre CLAUDE était en mesure de racheter son champ dans le délai accordé par maistre Ignace Corre. Adrian était peut-être intervenu financièrement.

C'est ainsi que l'on se retrouve le 14 mai 1569 dans la maison de Maître Ignace. Celui-ci, absent, a donné pouvoir à sa femme "damoyselle Jehanne Jobert... die tollérée à marchander et négocier en ses affaires". Claude a droit à un titre plus ecclésiastique : "Noble et vénérable personne Me Claude Le Borgne, sieur de Kerfraval". Il lui faut payer céans à Jehanne la somme de "onze vigntz cinq livres", soit 225 livres, ainsi décomptées : "50 escus d'or, cinquante ung escu en réaux et le surplus en aultre monnoye".

Voilà une opération blanche "vente - retrait" qui a coûté fort cher à Missire Claude, sans oublier les frais du retrait. On aura observé une différence d'un mois entre le délai accordé dans l'acte de vente (14 avril) et la date du retrait (14 mai). Manifestement les parties étaient d'accord. Jehanne Jobert ne sachant pas signer demande à Jehan du Boys de signer en sa place. Ca faisait un de plus pour trinquer.

Tous ces documents notariés sont singulièrement vivants dès qu'on les perçoit comme une tranche d'humanité, entourés de leurs "accessoires obligés". Michelle n'avait peut-être pas les moyens de recevoir Adrian et sa suite. Et puis le manoir de KNEC'H JOLLY est un peu haut perché et l'on ne peut contraindre les messieurs à une si rude ascension. C'est pourquoi sans doute l'on s'est introduit dans le cimetière des Jacobins. Adrian pouvait bien faire les frais d'une hostellerie distinguée.

*
* *

.page 412

8) Je désespérais de trouver la signature de mon prédécesseur, Claude Le Borgne. La chance m'a souri par le détour d'un bail sur papier du 14 mars 1573. La feuille est particulièrement fripée.

"Le quatorziesme jour de may lan mil Vcs soixante traize, Noble, vénérable et discret Missire (en abrégé) Claude Le Borgne, Recteur de Pleiber Crist, sieur de K fraval, demeurant en la dite paroisse de Pleiber à loué pour 9 ans à noble homme francoys de Lesquelen demeurant en ceste Ville de MORLAIX... Scavoir est UNG PARC et PIECZE de terre O (avec) ses appartenances quelzconques sittues PRES le PETIT CHASTEAU lez Morlaix..." Il s'agit, on va le voir, de notre PARC, mais le nom n'y est pas ! non plus que "chemyn et vanelle".

*
* *

9) LE 31 OCTOBRE 1579 - Le dernier document que nous ayons traitant explicitement du PARC AN RELAIX existe en deux exemplaires sur parchemin en date du 31 octobre 1579. Il s'agit d'un "Echange et permutation entre nobles hommes ADRIAN Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou, K vydou etc... demeurant en la paroiessse de Ploeiber crist, en son lieu de Lesquiffiou d'une part. Et Vénérable et discrète personne Missire CLAUDE Le Borgne, Recteur de Pleiber crist, sieur de K fraval, demeurant en la dite parouesse de Pleiber crist d'auxtre".

Adrian délaisse à titre d'eschange à son frère Claude le recteur, "ung lieu convenant et estaige (logement) o (avec) les maisons, terres franchises avecques une garesne appelée LA GARENNE DU BOYS et choses de ses appartenanczes quelzconques appelée LE BRULUEC que tennoit au passé Me Yves BELLEC soubz et de par le dit Seigneur à tiltre de domaine congéable...

ET POUR RETOUR RESCOMPENSE ET CONTRESCHANGE (et en échange de Bruluec) le sieur de Kerfraval cède à Adrian présent et acceptant

SCAVOIR : ung parc et piecze de terre - on connait le disque ! - appelé PARC AN RELLEES (RELEES, dans l'autre parchemin) sittué en la parouesse de Saint Mathyeu PRES LE PETIT CHASTEAU du dit MORLAIX, tenu en ferme par francoys LESQUELLEN pour en payer l'an de levée anuelle (revenu - LEVE, en breton) la somme de quatre escuz deux tiers d'escu et huit soubz tournois (soit 14 livres 8 sous), cerné de terre appartenant à Guillaume du Plezzeix et d'aultre endroict terre Jacques TOULCOET, tenu du fyé du ROY en la juridiction du dut Morlaix". Le contrat d'échange est assorti d'une réserve introduite par la locution conjonctive SAUFF QUE. Dans le cas, en effet, où Claude "auroict voulloir de retenir le champ qu'il vient de céder - de tels repentirs ne sont pas inou•s, on l'a vu - il pourra le faire en cédant au sieur de Lesquiffyou un terrain d'égale valeur dans la parrouesse de Lanmeur ou treff de Locquillec (dans la trêve de Locquirec)".

Le convenant de Bruluec était loué à maître Yves Bellec pour la somme de 3 et 1/5 escus sol et 4 quartiers avoyne mesure de Morlaix. J'ignore le cours de l'avoine à cette époque et ne puis, de ce fait, effectuer la comparaison de la valeur locative de Bruluec avec celle du PARC AN RELLEE relevée plus haut, 4 et 2/3 écus et 8 sous. La valeur de vente de ce parc était donc : bail x 20, soit en livres : 14,4 x 20 = 288 livres.

Le convenant de Bruluec fut estimé supérieur de 400 écus d'or sol au Parc, non point tant sur la base du bail consenti à Me Bellec que sur les améliorations apportées par celui-ci au domaine congéable de BRULUEC. Pour compenser cette différence de valeur Claude avait remis à son frère, préalablement au contrat, la somme de 400 écus soit 1200 livres.

Bruluec fut ainsi estimé à 1200 + 288 = 1488 livres soit 72 livres de valeur locative. Adrian faisait son affaire de rembourser au domanier Yves Bellec ses droits convenanciers. Mais le document n'en donne pas le montant, nous empêchant de

.page 413

calculer ainsi le cours de l'avoine.

Le champ du Relaix devant être pris en ferme à la Saint Michel 1580 par un nouveau tenancier, celui-ci, Mahé Floc'h, intervient pour s'engager, sur les mêmes bases, à l'endroit de son nouveau propriétaire.

*

* *

ADRIAN Le Borgne, sieur de Lesquiffiou, mourut dans l'année qui suivit l'arrangement du 31 octobre 1579 qu'il avait passé avec son frère CLAUDE, recteur de Pleyber-Christ. Nous avons vu, en effet, son fils Alexandre, en tant que sieur de Lesquiffiou, intervenir en faveur de sa tante Michel Le Borgne, le 22 octobre 1580. Claude mourut peu après, le 4 juin 1581. Ce jour là, en effet, il avait renouvelé à son frère Yves sieur de la Tour (en Saint Vougay), demeurant au manoir de Keraouel en Plounevez-Lochrist, la donation qu'il entendait lui faire après sa mort du tiers de ses héritages, patrimoine et acquêts immobiliers, et de la moitié de ses meubles. Ce furent ses toutes dernières volontés.

Dès le 18 juin 1581 intervint un accord entre le nouveau seigneur de Lesquiffiou Alexandre et son oncle Yves; les précisions qui précèdent en proviennent. Alexandre s'acquitte en faveur de son oncle Yves "de la donaison à luy faite par FEU NOBLE et VENERABLE CLAUDE Le Borgne, vivant, RECTEUR de la dite Paroisse de Pleiber".

Yves Le Borgne, sieur de la Tour, reçoit ainsi des terres et maisons et fermes à KERJEZEQUEL en Pleiber. Nous apprenons à cette occasion que le Recteur donateur demeurait à Kerjézéquel, "dans la MAISON PRINCIPALLE du dict lieu, jardin clos, clostures boys, embellissementz". Il s'agit certainement de la belle maison que nous appelons LE MANOIR de Kerjézéquel. Elle fut construite par Claude Le Borgne pour être sa demeure.

Ces biens n'atteignaient pas en valeur le tiers des héritages. Alexandre consentait donc à faire une ponction dans la moitié et part qui lui revenait "des meubles estantz au dit lieu de Kerjézéquel", jusqu'à concurrence de 150 livres monnoie.

Cet arrangement testamentaire a été passé chez Marie BEGUELIEC. Le mot breton BEGUEL désigne le nombril (umbril, dans le Catholicon). L'adjectif BEGUELIEC veut dire "qui a un gros ventre, pansard, ventripotent". Comme nom de famille il a disparu de nos jours. L'un des notaires s'appelle Guillaume VARZ.

*

* *

10) A cette documentation sur PARC AR RELAIX je joins deux autres pièces des archives de Lesquiffiou qui évoquent aussi les abords immédiats du site.

a) Nous avons déjà recouru au parchemin du "darrain jour" (dernier jour) d'août 1459, dans lequel un notaire EBRELLEUC fait précéder sa signature de l'expression "PASSE PAR".

Robine Petinant, veuve d'Alain TRIBARA, vend à Jehan Le Borgne le Jeune la rente annuelle de 6 sous que celui-ci lui devait sur un terrain que Jehan possédait, venant du maistre Hervé Le Marant. Il s'agit "dung courtil et parc clos, cerné de mazières (murs) assis en la paroisse de Saint MAHEU entre la vannelle qui mesne de la RUE du CHASTEL à la Rue des Brebis d'une part et la terre aux hoirs (héritiers) feu Thomas Morice d'autre, férant (touchant) d'un bout sur la terre Jehan Le Borgne PERE de cest (ce) present Jehan et de l'autre bout sur le chemin mesnante de la dicte RUE AU CHASTEL à la DOUVE dicellui". C'est un terrain contigu au PARC EN RELAIX (Jehan Le Borgne père ?), proche de la Douve, mais ne joignant pas le chemin de St Fiacre.

.page 414

b) Un bon siècle plus tard, le 14 novembre 1585 "noble et puissant Alexandre Le Borgne, sieur de Lesquiffiou... et nobles gens Jean PINART et Marguerite RIGOLET, sa femme, font un échange par lequel ces derniers cèdent à Alexandre, contre PARC AN OLIER à Garlan, une rente annuelle de 70 sols qu'ils détiennent sur une MAISON située "dans la rue appelée LA RUE DU PETIT CHAU (château), cernée d'un costé d'autre jardin appartenant à nobles gens PIERRES (forme courante) SALAUN et Christine NOUEL sa femme - D'autre costé aultre jardin appartenant à Marie de Lisle, veufve Guillaume GOURMIL et du boult derrière JOIGNANT à la MURAILLE de la dite ville qui descent du PETIT C(HATE)AU à la chapelle de Notre Dame du Mur ou (au) dit MORLAIX".

*

* *

Nous allons mettre en Oeuvre tous les documents qui viennent de passer sous nos yeux et déterminer sur le site la position des divers éléments géographiques. Nous chercherons ensuite à élucider le rapport du nom de MORLAIX à ce terme de RELAIX. Nous tenterons enfin d'interpréter ce nom de Relaix et les formes bretonnes qui en sont données dans nos textes ainsi que d'autres termes bretons qui pourraient être apparentes à RELAIX.

III - LE SITE DU RELAIX

Depuis l'époque où furent passées les transactions que nous venons de rapporter (1451-1585), l'aspect de la colline promontoire de Morlaix a beaucoup changé, en particulier sur les deux zones auxquelles font référence nos documents sur PARC AN RELAIX : le site du château et la partie de la colline qui surplombait le château.

Le CHATEAU FORT était implanté à mi-coteau, surveillant l'estuaire et les hauteurs de Saint Martin et de Saint Melaine de part et d'autre d'un axe orienté approximativement au Nord. En breton, un tel emplacement à flanc de coteau se fut appelé TOR AR MENEZ ou TOR AN KNEC'H. Les bombardements subis par le château durant les guerres de la Ligue (26 août - 22 septembre 1594) signèrent sa déchéance, qui fut immédiate. Aucun plan véritable n'en a jamais

été dressé aux temps de sa splendeur. Les rares dessins et descriptions qui en sont conservés sont des reconstitutions postérieures, fort approximatives, comme on le verra. Aucune fouille, non plus, n'a jamais été tentée pour en déterminer les structures essentielles.

*
* *

La calotte de la colline, qui domine le château du côté sud, encore à l'état de champ en 1832 (cadastre) a reçu depuis de nombreuses constructions, CES du château, maisons au long de la rue du Docteur Lefebvre, en particulier. Cette dernière rue, on va le voir, est le "CHEMIN DU CHASTEAU à Saint Fiacre", dont parlent nos documents. Il est étonnant que les plans du Morlaix ancien parus dans diverses publications très récentes, omettent de tracer ce vieux chemin, structurellement lié à la desserte du château fort, comme il apparaît clairement dans nos documents.

*
* *

.page 415

Le site du Relaix

.page 416

Le plan cadastral de 1832 (section A) nous permet de bien situer sur le terrain les divers éléments topographiques relevés dans notre dossier PARC AN RELAIX. Aussi le publions nous ci-après.

L'emplacement du château, tel qu'il est délimité en 1832, porte le N° de parcelle 613; le terrain, alors sous futaie, mesurait 164 ares. Il appartenait à l'hospice. La plantation arbres verts, hêtres et quelques chênes datait de 30 ans; elle n'avait pas prospéré. Cet échec incita les administrateurs de l'hospice à aliéner cette terre du château pour la somme de 8 000 francs, soit une rente annuelle de 400 francs, estimée plus profitable à l'hospice. La Mairie, pressentie le 9 juin 1832, ne mit aucun empressement à répondre à cette proposition. Et c'est le marquis de Kergariou, demeurant à Coetillio en Ploubezre (22) qui a traité l'affaire en 1833, sur la base "d'une rente foncière de 20 quintaux de froment bon et sec, rachetable à 8 000 francs sans égard au prix du grain". La ville fut mécontente de cette transaction. Je n'ai pas noté la suite de l'histoire de ce terrain.

*
* *

En 1832, la parcelle N° 1012, dite PARC KERAVEL, mesurant 33 ares, appartenait à Lefèvre, médecin, demeurant Rampe Saint Melaine. C'est peut-être lui qui a donné son nom à la rue citée précédemment. Il y avait alors une ferme au haut de la montée, du nom de KERAVEL. Certaines parcelles du terroir de Keravel portaient un nom peu glorieux, celui de BORDEL, auquel il ne faut point chercher d'autre signification que "lieu de débauche", bien attestée dans le CATHOLICON du breton morlaisien (1464) : "Bordell, en français Bordeaux, en latin lupanar..." Il s'agit de :

N° 1013	PARC AR VORDEL vihan
N° 1035	PARC AR BORDEL
N° 1036	PARC AR BORDEL bras
N° 1037	PARC AR BORDEL BRAS

Ce n'est pas le seul terme de la toponymie morlaisienne qui rappelle, à sa façon, la présence ancienne à Morlaix de garnisons anglaises, bretonnes, françaises, ou la procession

ininterrompue des marins de commerce sur les quais de l'estuaire. On citera COAT SERHO en Ploujean et KERSERCHOU en Saint Martin. Le terme de SERC'H est traduit "concupinaires" dans le catholicon et se dit alors aussi bien d'un homme que d'une femme : "débauché, courtisane".

D'autres sites de l'agglomération morlaisienne suggèrent une fréquentation galante : COAT-AMOUR (le bois d'amour), l'ancienne propriété du général Weygand, une ILE d'AMOUR sur le Jarlot et deux autres sur le Queffleut auprès de l'ancien Moulin du SPERNENN (cadastre A N° 1170 et 1171).

*

* *

Le 28 juillet 1895, l'Hospice vendit à la Ville de Morlaix le champ du PARC BRAS (A N° 1040) pour y bâtir un Collège de Jeunes Filles. Le terrain, en forte pente, couvrait 146 ares 70; il fut vendu 10 000 francs. La première bachelière sortie de cet établissement fut, selon son propre témoignage, Alberte Andrieux dont le père Albert Andrieux, avait été le dernier directeur des papeteries de Glaslan - La Lande. Nous avons évoqué l'histoire de cet établissement dans la série d'articles que nous avons consacrée aux MOULINS A PAPIER de notre région (Bulletin paroissial N° 38 - 43, année 1978 - Pages ... à ... du présent ouvrage).

.page 417

*

* *

Le plan cadastral de 1832 est un bon témoin d'une structure de la butte qui remonte au moyen-âge et qu'attestent nos documents.

Le chemin qui descend vers le château s'appellera RUE à partir du moment où se construisirent des maisons en bordure. Aujourd'hui encore, ce CHEMIN-RUE Docteur LE FEBVRE aboutit à la Rue des brebis. A l'époque du cadastre de 1832 leur carrefour constituait un village nommé PEN AN RU, "le haut de la rue" (des brebis). La rue des Brebis se prolongeait par un chemin vers le Merdy (la rue qui passe devant le grand hôpital). Le chemin qui venait du château se prolongeait en direction de Saint Fiacre. Aujourd'hui un 3ème chemin se greffe sur le carrefour et conduit au lycée. Les automobilistes reconnaîtront là le carrefour à feux. Ainsi, le "CHEMYN du CHASTEAU à SAINT FIACRE" (et à la rue des Brebis) est, sans conteste, le chemin innomé du cadastre de 1832, baptisé plus tard Rue du Docteur Lefebvre. A l'ouest de Penanru était la propriété de BELIZAL ou Manoir (sal) du Bailli. Le bailli était le second du sénéchal dans l'ancienne organisation de la justice. Le Catholicon (1464) écrit BELLY.

En 1832, la Vanelle (venelle) si souvent citée dans nos vieux documents conservait aussi tout son ancien tracé. Aujourd'hui, Rue du Docteur Le Stir, elle a perdu son aspect de venelle le long de l'établissement scolaire. Une rue transversale, la rue Trémintin, au-dessus du C.E.S. (l'ancien collège) joint la rue Lefebvre à la rue Le Stir; son tracé a du être pris sur la parcelle N°1011, nommée elle aussi en 1832 PARC BRAS.

Les séparations des parcelles sont à peu près parallèles entre elles sur le plan et perpendiculaires au CHEMYN; c'est la distribution classique des parcelles aux abords des routes. Le PARC du Relaix, en nos descriptions anciennes, suppose ce même type de distribution, la parcelle en question joignant à la fois CHEMYN et VANELLE.

Dans ces documents il n'est pas question de "fossés" (talus) ni de murs séparatifs entre les parcelles contiguës au parc du Relaix. Il est plus que probable qu'il n'y en avait pas; le silence des titres de propriété le suggère. Comment d'ailleurs une autorité militaire eût-elle pu tolérer sur ce versant qui dominait la citadelle des arbres, des taillis, des buissons, des talus ou des murs ? C'eût été faciliter l'approche des assiégeants. La vue devait être dégagée en toutes directions pour les hommes de guet, les archers et les canonniers.

Si je suis bien les lignes de niveau tracées sur les cartes IGN, la hauteur moyenne de la plate-forme qui recouvre l'emplacement de la cour du château est de 55 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le point haut de la rue du Docteur Lefebvre est à une altitude légèrement

supérieure à 70 mètres. La cour d'entrée du centre hospitalier est à 80 mètres. Rappelons que le bourg de Pleyber-Christ est au niveau moyen de 131 mètres. Le point le plus élevé de la commune n'est pas exactement du côté de Gorré-Bloué ("le dessus de la paroisse - 211 mètres) mais en direction de Bodassin (à 213 mètres).

*

* *

"VANELLE et CHEMYN" constituent donc deux axes de coordonnées restés inchangés depuis le moyen-âge, depuis l'époque, en particulier, où furent passées nos tractations (1451-1585). Aussi pouvons nous tenter raisonnablement de situer notre PARC du RELAIX dans ce cadre, à partir des données fournies par nos documents. On se reportera, pour ceux-ci, au nombre affecté à chacun d'eux, 1, 2,

.page 418

3... au paragraphe II LE PARC DU RELAIX.

*

* *

1) - LE PARC du RELAIX "aboutit d'un bout sur le CHEMIN du CHATEAU à SAINT FIACRE et de l'autre bout sur la VANELLE qui mesne de la Rue au Chateau à la RUE ES BERBIZ" (2, 3, 4, 5).

Le parc ne peut donc qu'être partie du PARC BRAS de 1832 (N° 1011 et 1040). Le qualificatif BRAS appliqué à ce parc comme à PARC AR BORDEL souligne clairement que ces parcs étaient d'un seul tenant, c'est à dire sans talus, à l'époque où l'épithète BRAS leur fut donnée.

*

* *

2) Une deuxième précision est apportée par les documents 1, 5, 7, 8, 9 : le PARC est situé "AUPRES DU PETIT CHATEL du dict lieu".

Ce petit château, à distinguer de la forteresse elle-même ou CHATEAU, désigne sans doute ce qu'on appelle communément le CHATELET, petite forteresse défendant l'entrée d'une citadelle. Or l'accès charretier au château se faisait non seulement par le chemin de Saint Fiacre qui descendait de la colline mais aussi par la Rue du CHATEAU. Celle-ci partait du MARCHEIX ou Marc'hallac'h en dehors de la ville close et grimpeait, comme son nom l'indique, jusqu'au château et non pas jusqu'aux remparts de la citadelle : elle desservait le château et menait donc à l'entrée charretière unique de celui-ci.

Que la Rue du Château rejoigne le chemin de Saint Fiacre auprès de l'entrée me paraît suggéré d'ailleurs par les documents 3, 4 et 5. Il est dit, en effet, que la vanelle mène de la Rue des Brebis à la Rue du Château et par celle-ci à Morlaix (2, 4); mais il est précisé aussi que la vanelle conduisait au château, ce qui ne peut s'entendre que de l'entrée (3, 4, 5).

Ainsi, à partir de la jonction de la Rue du château et de la vanelle, le chemin se dirigeait vers l'entrée de la citadelle. Ce chemin, commun à la Rue et à la Vanelle, contournait à l'est et au sud une DOUVE (10).

Ce double accès charretier au château nous conduit à placer le PETIT CHATEAU à l'entrée même de la citadelle, au point d'arrivée du chemin de Saint Fiacre du côté opposé à la ville, face au sud. On s'expliquera que le document 5, du 11 mars 1559, au lieu de parler du chemin du château à Saint Fiacre, dise équivalement "le chemin qui conduit du PETIT CHATEAU à Saint Fiacre".

Ainsi le PETIT CHATEAU désignerait ici la PORTE FORTIFIEE de la citadelle; en cette partie faible de la défense on avait creusé une DOUVE dans la roche, tout comme à ROC'H

CREIS du côté faible, au sud aussi, une douve sans eau. Il y avait donc un PONT-LEVIS au-dessus de la douve. Le petit château accolé sans doute à la citadelle, desservait le pont-levis.

*

* *

3) Si notre implantation du chatelet est exacte, le PARC du RELAIX des le Borgne, proche du petit château et non contigu au chemin de la Douve (10), est à situer non pas dans la pointe de la parcelle 1040, mais dans la tranche médiane de celle-ci, proche de l'entrée du château. Le champ était donc un peu au-dessus de cette entrée, sur la pente.

.page 419

*

* *

4) Nous n'espérons pas parvenir à une telle approximation de l'implantation; elle suffit à établir la permanence du terme RELAIX sur une parcelle au moins de la partie haute de la colline, témoins précieux du vieux nom de MONT-RELAIX.

Mais nous avons mieux encore que le nom d'une seule parcelle en RELAIX, la dénomination plus étendue de "TERROUER DU RELAIX", l'ensemble des terres de la calotte de la colline, où le document 3 du 29 novembre 1538, situe le champ des Le Borgne.

*

* *

Ainsi, des actes notariés de la fin du 16ème siècle gardaient le souvenir du nom de RELAIX. Nous pouvons même assurer que cette dénomination était courante et populaire au début du 17ème siècle et que MONT-RELAIX, lui-même, continuait à désigner le site du terroir de la colline, alors même que ce vieux nom de la ville s'était effacé dans l'esprit des gens, de même que MOURLAIX, au profit de la forme moderne MORLAIX.

Dans le dernier chapitre de l'"Histoire de Morlaix" par Daumesnil (édition de 1879) est rapporté le siège de la citadelle par les troupes royales (du roi Henri IV) en août-septembre 1594. Les Royaux, nous est-il dit, installèrent une de leurs batteries, celle qui se révélera efficace "sur le MONT-RELAIS, du côté du midi. celle-ci fut pointée contre le DONJON, entre les bastions des Fossés et celui du MONT-RELAIS" (p.533).

De ce dispositif militaire ne retenons présentement que la double attestation du terme de MONT-RELAIS, afin d'en établir l'authenticité et de joindre la pièce éventuellement à notre dossier. Joseph Daumesnil, l'auteur de cette histoire fut maire de Morlaix (1733-1737); son étude annotée par Aymar de Blois, fut continuée et publiée par M. A. Allier, bibliothécaire de la ville. Le chapitre 37ème auquel nous nous référons est l'Oeuvre de ce dernier : en ce chapitre l'auteur comble les lacunes du travail de Daumesnil.

*

* *

A quelles sources Allier, si c'est lui, a-t-il puisé les éléments de son récit sur le siège de 1594 ? L'auteur n'est pas prodigue de références. On trouve bien un récit du siège dans "l'histoire de la Ligue" par le chanoine Moreau, un Quimpérois contemporain des événements. L'ouvrage était connu, mais à l'état de manuscrit; il ne fut publié qu'en 1836. L'auteur consacre deux chapitres (15ème et 18ème) au siège du château; mais il ne connaît que la version des Ligueurs, ici les assiégés. De ce fait, les manoeuvres des Royaux ne sont l'objet, chez lui, d'aucun développement : en particulier, le terroir de MONT-RELAIS n'y est point nommé.

Je me suis tourné, dès lors, et, à tout hasard, vers Albert Le Grand, Morlaisien d'origine. Entré chez les Dominicains (ou JACOBINS) de Morlaix, il publia en 1636 à Nantes un ouvrage fort

célèbre, VIES DES SAINTS DE LA BRETAGNE ARMORIQUE. Il y joignait un CATALOGUE des évêques des neuf diocèses bretons (Rennes, Nantes, Vannes, Cornouaille, Saint Malo, Dol, Saint Briec, Léon, Tréguier). Ce catalogue était enrichi d'un bref récit des plus remarquables évènements arrivés du temps (de ces évêques). L'auteur se présentait : "FRERE ALBERT LE GRAND, de Morlaix, profès du CONVENT de Rennes".

.page 420

C'est dans ce catalogue, en la partie consacrée aux "Evesques de TREGUER", que le continuateur de Daumesnil a précisé son récit du siège de Morlaix; sans le dire, il s'est contenté de démarquer Albert Le Grand. Dans l'édition dont je dispose, celle dite des Chanoines (1901), le siège de Morlaix est décrit de la page 281 à la page 289 . L'évêque de Tréguier était alors Guillaume du Hallégoet, promu à ce siège cette même année 1594.

A cette époque, on le sait, la ville de Morlaix, ville close et faubourgs avait une partie en TREGUER (St Mathieu et Saint Melaine), une autre partie en LEON (sur Saint Martin).

*

* *

Du récit circonstancié d'Albert Le Grand nous ne retenons que l'allusion au MONT RELAIX : "Le samedi 27 aoust (Monseigneur le Mareschal d'Aumont, chef des royaux) dressa ses batteries, l'une sur le MONT-RELAIX, du costé du Midy, qu'il pointa contre le Donjon, entre le (et non les) bastions des fossez et celui du Mont-Relaix. l'autre fut dressée sur la plate-forme de la Tour de S. Mathieu, non encore achevée; la troisième en la haute guéritte de la Tour N. Dame Le Meur" (p.284 *). Les assiégeants furent délogés des deux tours par les canonniers du chasteau, non sans dégats aux deux édifices. "Ces deux batteries rendues inutiles, restoit celle du MONT-RELAIX, laquelle fit brèche entre les bastions sus-dits, de sorte que tous les jours on venoit à l'assaut, où il se faisoit de belles-armes" (p.284).

On aura observé l'interprétation proposée par notre MORLAISIN, comme il l'écrit lui-même, du nom de la collégiale Notre-Dame. L'auteur écrit LE MEUR, dont le sens normal est "La Grande". Il faut plutôt comprendre N. Dame du MUR, de la Muraille - Rempart.

*

* *

Il ne serait pas convenable de laisser en suspens l'esprit du lecteur préoccupé de la suite des opérations. Voici, en bref, ce que rapporte l'auteur :

Fin août (1594) arriva en renfort des Royaoux, une armée anglaise de 7 500 hommes; "Ils eurent quartier aux fouxbourg des Brebis et ès environs... Le 16ème jour de septembre entrèrent au havre (port) de Morlaix deux Navires Anglois, chargez de munitions de poudres et balles pour les soldats du général (anglois) Nouris. De leur côté, les ligueurs du duc de Mercoeur attendaient au RELEC de passer à l'attaque des Royaoux; mais le Général qui commandait les troupes espagnoles associées aux Ligueurs refusa net de participer à l'assaut. "Le seigneur de Mercoeur se retira coyement (sans bruit) vers Nantes, et fut cette retraite le 19 septembre".

Les assiégés, qui avaient fort bien résisté, n'espérant plus de secours et à bout de vivres, se rendirent le 21 septembre (p. 285 - 286).

*

* *

Les VIES des SAINTS ont été puisées par Albert Le grand dans des vieux légendaires et en ont conservé, chez lui, tout le caractère merveilleux et irréel. Le récit du siège de la citadelle est, par contre, une authentique chronique d'évènements contemporains de l'auteur, qui se sont déroulés peut-être sous ses yeux d'enfant ou de jeune homme. On ne connaît pas la date de sa

naissance; de sa mort on sait seulement qu'elle eut lieu au plus tard en 1644 (p. IV préface de l'édition de 1901). En

.page 421

1640 il écrivit une charmante fantaisie "historique" sur SAINT BUDOC et sa Mère la PRINCESSE AZENOR (Edition de 1901, pages 613 - 650).

Le catalogue des "Evesques de Tréguer" est truffé de considérations historiques relatives à la Ville de Morlaix. L'auteur s'intéresse vivement à l'histoire de sa ville; il en aurait même fait un plan, aujourd'hui perdu. Ses promenades d'enfant et de jeune homme l'on conduit là haut : il parle en connaisseur du site de MONT - RELAIX et de son château. Mais de sa ville il n'en parle que sous le nom de MORLAIX.

Ainsi le témoignage d'Albert Le Grand s'inscrit dans la suite des attestations que nous avons relevées sur le PARC du RELAIX depuis 1451 : le terroir du Relaix était bien au-dessus de la ville.

*

* *

Nous avons pu situer approximativement le champ du Relaix; mais, nous ne sommes pas en mesure de préciser la position ni de la batterie du Mont-Relaix ni des deux bastions des Fossés et du Mont-Relaix.

Des remparts de la ville close, il ne reste plus d'apparent, depuis fort longtemps, que le tronçon de courtine au bas de la Rue de l'Hospice : c'est l'emplacement de l'ancienne collégiale Notre Dame du Mur. Le premier hôpital de Morlaix était situé sur le terrain devenu plus tard PLACE des VIARMES, lorsque l'hôpital, incendié en 1731, fut reconstruit, dès 1733, à l'emplacement qu'on lui connaît sous le nom d'Hospice de Morlaix.

La Rue de l'Hospice, qui suit les remparts du côté Ouest, emprunte un chemin probablement plus ancien que la construction de cet établissement. Ce chemin menait sur les hauteurs de MONT-RELAIX et joignait le carrefour de PEN AN RU. Au-dessus de l'emplacement de l'hospice ce chemin bifurquait vers la Fontaine et le Moulin de SPERNENN, très fréquentés par les Morlaisiens, à des titres divers - c'est là qu'étaient les deux Iles d'amour.

Sur ce chemin de SPERNENN (ou AUBEPIN) se branchait le chemin officiellement connu sous le nom de "chemin de Morlaix à Pleyber-Christ", qui passait au Moulin-Neuf et rejoignait Pleyber-Christ par Pont-Pol et Lesquiffiou. Lorsque fut taillée dans la falaise, en 1844, le tronçon de la N.12 dénommé RUE de BREST, l'Hospice de Morlaix obtint la désaffectation du chemin du Spennenn et de Pleyber-Christ. Le 7 avril 1859, l'administration de l'Hôpital, qui avait déjà acquis par échange le domaine du Spennenn (1854), demanda à la ville "la concession du chemin servant autrefois de chemin vicinal de Morlaix à Pleyber-Christ" (archives de l'hôpital).

En 1678 il fut procédé à l'arpentage de l'enceinte de la Ville close, dans le cadre de la "réformation du domaine royal". Le procès verbal en est conservé aux archives départementales de Loire-Atlantique (B 688). Jean-Pierre LEGUAY fait état de ce document dans son étude sur "LE LEON, ses villes et Morlaix au Moyen-âge", parue dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère de 1978 (p. 138 - 143). L'enceinte était alors en mauvais état, mais encore assez "apparente" selon cet auteur, pour que l'on puisse faire crédit à ce document d'arpentage. Nous allons voir que sur un point, au moins, les arpenteurs se sont trompés.

L'épaisseur des murailles était uniforme, d'après ce rapport : six pieds et demi, environ 2,15 mètres. Le développement du rempart de la Ville close était de 3 451 pieds environ 1,140 km. La partie de cette courtine qui enserrait la citadelle était estimée à 80 cordes, soit, selon Jean-Pierre Leguay, 1920 pieds (634 mètres); la mensuration partait de la partie haute de la collégiale du Mur, contournait le Château par la butte (notre MONT RELAIX) et redescendait (le long de la RUE DES BREBIS ?) pour s'arrêter à environ 23 mètres plus haut que la TOUR SAINT YVES.

.page 422

On est bien en peine aujourd'hui de retrouver le tracé précis de cette longue portion (55 %) des remparts. Les murailles étaient certainement dégradées et même partiellement détruites sur les hauteurs du Mont-Relaix : on s'expliquerait ainsi que les arpenteurs n'aient point interrompu ce long tracé pour y insérer la PORTE qui livrait passage au Chemin du Château à Saint Fiacre. L'existence d'une telle porte fortifiée est indubitable.

*

* *

On souhaite voir des Morlaisiens las de recopier sans fin les mêmes érudits, tenter, à nouveaux frais et sur le terrain, une approche sérieuse de l'histoire, singulièrement ancienne, de leur Ville. Ils pourraient, par exemple, déterminer l'emplacement du bastion des Fosses et celui du MONT RELAIX entre lesquels la batterie du Mont Relaix, installée par le Duc d'Aumont, creusa dans les remparts la brèche de la victoire. Où placer aussi cette batterie ? Les boulets, à cette époque, étaient sans doute encore en pierre de Kersanton.

L'art des sièges porte, en français moderne, le nom de POLIORCETIQUE, d'un mot grec ancien, un adjectif, qui veut dire "relatif au siège d'une ville". On sait que le nom grec de la Ville est POLIS. Un artilleur, connaisseur de l'histoire de son arme, pourrait nous expliquer pourquoi le duc d'Aumont n'avait pas installé de batterie sur les hauteurs de Saint Martin d'où il dominait légèrement le Château. Ses grosses pétoires ne portaient sans doute pas si loin. En toute hypothèse, une brèche dans les remparts, de ce côté, n'eût offert aucun intérêt pour l'assaut, puisqu'il eût fallu escalader préalablement à découvert une bonne hauteur de falaise.

*

* *

Il nous faudra tenter une explication du terme de RELAIX. Ce que nous ferons dans la 6ème et dernière partie de ce travail. Auparavant, pour agrémenter vos visites fréquentes à la "capitale" régionale, nous irons flâner au long des remparts de la Ville basse, depuis la place du Dossen jusqu'à l'entrée de la rue de Brest, l'ancienne PORTE de BOURRET. Là, nous nous recueillerons en hommage à la PAYSANNE INCONNUE; on donnera alors les raisons d'une telle vocation.

Un obstacle barre encore notre issue vers la conclusion, qu'il faudra escalader : un certain texte sur Morlaix attribué à CONRAD de SALISBURY. Cette escalade occupera une 5ème partie.

Quand nous en aurons fini avec MORLAIX nous irons nous promener au JERLEAU de Pleyber-Christ. Cherchez à deviner, en attendant, quelle rivière de notre pays portait ce nom au 16ème siècle.

IV - LES REMPARTS DE LA VILLE BASSE

Notre promenade archéologique va donc nous mener au long de ces remparts disparus, depuis la PLACE DU DOSSSEN jusqu'à la PORTE de BOURRET, à l'entrée de la Rue de Brest.

Grâce à l'obligeance de l'Office Morlaisien du Tourisme nous pouvons joindre à cette livraison une carte de Morlaix; le lecteur, même étranger au pays, nous suivra sans trop de mal, nous l'espérons, du moins ? Pour rendre raison de la configuration actuelle de la ville, telle que l'expose ce plan, il me paraît indispensable

.page 423

de donner un aperçu des réseaux routiers successifs qui ont laissé leur empreinte dans les artères principales de la ville. On délimitera mieux ainsi les contours précis des murailles de la Ville close, objet même de notre excursion.

*

* *

Les appellations de RUE de PARIS et RUE de BREST ne doivent pas être interprétées comme un hommage à des villes plus ou moins prestigieuses. Ces rues furent percées à travers jardins, vergers et parfois prairies qui dévalaient le coteau de St Mathieu pour la première, et la longue et haute falaise de Saint Martin pour la seconde. Ces deux rues entièrement neuves, qu'aucun sentier même n'avait préfigurées, furent créées en 1845 dans le cadre de la Nouvelle N 12 Paris-Brest de 1845 précisément. Il s'agit de la route de Paris par le POULIET-TREVIDY et de la route que nous connaissons mieux LE PONT-TRO - KERVENARC'HANT - VALLON DU PONT.

Nos deux RUES, de Brest et de Paris, ont été ainsi dénommées parce qu'elles sont en direction l'une de Brest et l'autre de Paris. C'est le même esprit d'objectivité qui caractérise tous les vieux noms de rivières, de chemins, de rues, de lieux-dits et de parcelles : ces noms ont toujours un RAPPORT DE REALITE aux choses qu'ils désignent. Ce lien du nom à la chose signifiée peut aller de la nature de celle-ci au personnage, vrai ou supposé, qui en aurait décidé la création, ou en aurait été, un moment donné, le propriétaire ou le tenancier. Dans tous les cas, un rapport existe, à supposer même qu'il ne nous soit plus perceptible. Cette observation sert de fondement à la SCIENCE DES NOMS DE LIEUX ou TOPONYMIE, que nous mettons largement en Oeuvre dans ce Bulletin.

Ainsi COATLOSQUET, en Plounéour-Ménez, garde mémoire d'un BOIS BRULE, en latin SILVA COMBURATA, auquel il doit son nom. Un bretonnant moderne interpréterait fort mal en y voyant le sens de BOIS ABANDONNE, DELAISSE. La date de cet incendie ne nous est pas connue. C'était avant la venue des Cisterciens (1132) au RELECQ, encore un nom de lieu fort mystérieux, et pour lequel on ne cesse de proposer une interprétation, toujours la même : les Cadavres ou RELIQUES (Relegou, en breton) d'hommes tombés au combat sur un champ de bataille proche de la future abbaye. Ce terme de RELECQ entrera dans le dossier des mots latins, français, anglais et bretons par le détour desquels nous tenterons d'interpréter le composant RELAIX du nom ancien de MORLAIX; nous serons alors au 6ème et dernier chapitre de notre travail.

*

* *

La N.12 Paris - Brest de 1845 est caractérisée par le grand nombre des lacets de ses descentes et de ses côtes dans la traversée des vallées souvent profondes. Le procédé fut adopté pour réduire l'effort des attelages de chevaux et de boeufs et favoriser ainsi les échanges commerciaux. Ces sinuosités sont éprouvantes pour l'automobiliste pressé.

Cette nationale supplanta la Royale 12 Paris - Brest réalisée autour de 1755 sous l'impulsion du Duc d'Aiguillon, alors Commandant en chef en Bretagne. L'objectif primordial de cette route entièrement neuve était la desserte rapide du Port militaire de Brest ou la ROYALE (marine) montait la garde face à la ROYAL NAVY des Anglais; des avantages commerciaux de grande importance s'ensuivirent sur tout le trajet.

.page 424

La Royale 12 a frappé les esprits par son tracé rectiligne, que rebutent seulement les forts abrupts; dans ces cas quelques courbes peuvent s'imposer, par exemple dans la traversée du Ponthou ou dans la montée de Kerriou après le passage de la Penzé. La N.12 de 1845 a récupéré de très longues sections de la Royale 12; ainsi de Plouigneau jusqu'auprès de Trévidy; ainsi encore de Kermat (en Guiclan) jusqu'à Landivisiau.

On savait confusément dans le pays que notre région avait des voies très anciennes, que l'on disait romaines. A peine créée, la ROYALE 12 de 1755, du simple fait de ses longs parcours rectilignes et de la proximité relative de la Vieille voie, est devenue, dans l'esprit de tout le monde à peu près, le vestige miraculeusement sauvegardé d'une VOIE ROMAINE. Il s'agit là d'une erreur totale d'identification qui bringuebale dans notre léger baluchon d'idées générales.

*

* *

Avant l'été, je l'espère, nous sortirons dans le Bulletin un album des cartes de l'antique réseau routier qui a canalisé jusqu'à nos jours et canalise encore parfois les migrations humaines. Sans attendre cette parution, je propose aux lecteurs de participer à un RALLYE en chambre, les yeux sur une carte du pays : chercher entre le PONTTHOU à l'est de Morlaix et LANDIVISIAU à l'ouest les points où la ROYALE 12 coupe la VIEILLE voie. Nous suivons, bien sûr, la ROYALE, autant qu'il est possible désormais.

Du PONTTHOU nous grimpons par LUZIVILLY laissant sur notre droite la VIEILLE qui passe monts et vaux, là-bas, de son mieux. Avant d'arriver à Plouigneau la VIEILLE nous coupe la route auprès du château d'eau; elle passait alors à gauche traversant le milieu du bourg. Nous l'apercevons sur notre gauche depuis la sortie de Plouigneau jusqu'à la CROIX ROUGE. De ce lieu dit nous prenons le chemin étroit qui conduit à LA MADELEINE, puis par la RAMPE SAINT NICOLAS nous atteignons le quai de TREGUIER. Nous remontons le quai de Tréguier et tournons à notre droite devant les escaliers de Saint Melaine (fond de l'estuaire en 1782). Nous suivons le QUAI de LEON jusqu'à LA VILLENEUVE et faisons l'ascension de la RUE de ce nom et parvenons en droite ligne à l'angle sud-ouest de la propriété de BAGATELLE, en Saint Martin. La VIEILLE qui avait suivi la rue de Bréhat puis celle des VIGNES s'était arrachée à MORLAIX par la RUE LONGUE et la voici la 2ème fois depuis le PONTTHOU, qui nous passe sous le nez à l'angle précité de Bagatelle. La VIEILLE prend ses dispositions pour faire ses amitiés au petit bourg de Sainte Sève tandis que la ROYALE, dans son impatience de joindre Brest, ne prête aucune attention au village.

Dans la zone de l'actuel échangeur, la ROYALE fait un brin de conduite sur 800 mètres à la VIEILLE qui surgissait sur sa droite. Les deux tiers de ce tronçon commun sont conservés et goudronnés. La VIEILLE descend par la droite vers la vallée profonde du COAT-TOUL-ZAC'H.

Nous nous retrouverons au bas du bourg de Saint Thégonnec. La VIEILLE nous coupe la route pour la 3ème fois et, à son pas, rejoint par la gauche le MOULIN AUX PRETRES, peu avant Landivisiau. Nous l'y trouvons après avoir grimpé la côte de KERRIOU et passé KERMAT. Au MOULIN, la VIEILLE nous croise pour la 4ème fois depuis le PONTTHOU et passe légèrement à droite.

Notre randonnée du Ponthou au Moulin aux prêtres représente une distance de 34 kms.

C'est ainsi, en se tortillant savamment, que les routes très anciennes traversaient le PAYS des OSISMES, notre vieille patrie armoricaine aux vallées sans ombre.

.page 425

*

* *

Le passage de la N.12 dans la ville même de Morlaix entraîna la création de l'ALLEE DU POEN BEN et des édifices publics qui y furent bâtis par la suite, le TRIBUNAL et l'ECOLE du POAN BEN. Pour implanter ces bâtiments on dut transformer en une immense carrière la falaise de la RUE des VIGNES. Le premier cadastre de Morlaix "terminé sur le terrain le 18 août 1833" nous montre la Rue des Vignes bordée de maisons des deux côtés jusqu'au petit carrefour d'en haut qui portait le nom de LE DOSSIN de BEL AIR. Les maisons côté Jarlot avaient jardins et vergers sur les pentes de la colline : elles ont disparu sauf auprès de l'église des Jacobins (le Musée). Les larges escaliers qui descendent au Poan Ben furent réalisés dans la même opération.

La construction de cette allée du Poan Ben obligea à canaliser la rivière et en même temps à soutenir l'allée par un mur parapet. Monsieur Gouriou, ancien architecte de la Ville, m'a signalé qu'auprès du tribunal le mur de soutènement de l'allée est sur PILOTIS, ce qui suppose un terrain alluvionnaire de prairies, sans doute même le lit naturel de la rivière, comme nous allons le voir. Je

pense d'ailleurs qu'aux abords de la Rue d'Aiguillon il doit y avoir des immeubles sur pilotis-bois. Je me demande même si la Mairie n'est pas fondée partiellement du moins sur de tels pilotis.

*

* *

J'ai vécu à Morlaix de 1956 à 1962. D'innombrables fois j'ai descendu et grimpé la RUE DES VIGNES (ar Vinieg, en breton, LE VIGNOLE). Jamais la question ne m'est venue à l'esprit, non plus sans doute aux autochtones, de la fonction de ce long et haut mur qui me cachait le Poan-Ben et le site de Saint Mathieu. Mon regard, alors quelque peu exercé aux Oeuvres d'art, ne s'attardait pas encore à l'histoire inscrite dans la pierre ou dans le réseau routier. C'est la nécessité de meubler chaque mois, depuis 18 ans, un Bulletin paroissial qui m'a conduit à faire des recherches historiques, mettant en Oeuvre les ressources actuelles de la toponymie, des travaux historiques, des vieux parchemins ou papiers et du premier cadastre de nos communes. Désormais mon plaisir n'est point tant d'admirer et de cueillir au passage beaux monuments ou paysages, que de COMPRENDRE la route où je marche, les sites que je foule et l'histoire qui dort sous mes pas. Ce que j'écris ici sur MORLAIX est pain frais sortant du four, regard nouveau sur une ville dont mes jambes gardent encore quelques lassitude.

*

* *

J'avais un ami, rue du Mur, auquel je rendais fréquemment visite, le chanoine Léon Le Meur; sa maison jouxtait au Nord la célèbre MAISON DE LA REINE ANNE. Cette superbe demeure est postérieure à la reine; elle n'a sans doute pas plus de rapport avec celle-ci que n'en a avec MARIE-STUART la maison MARY STUART HOUSE de Roscoff; lorsque la petite Stuart débarqua à Roscoff le 15 août 1548, ce qui est rigoureusement établi, le terrain où est la prétendue HOUSE était vide de constructions, ainsi d'ailleurs que tout le bord de mer du BOURG de Roscoff : le lotissement général de la bande côtière est de 1560 et l'on possède encore les titres originels de propriété (Archives départementales). La chapelle Saint Strignon, considérée comme une donation de la petite fille, lui est notablement

.page 426

antérieure.

En rendant visite à ce vieil ami, jamais l'idée ne me vint que dans un passé assez récent sa maison et toutes celles de sa rue avaient leur vis-à-vis. C'était la RUE DES NOBLES. Les maisons d'en face donnaient à la fois sur la Rue et sur la COHUE ou Halle. Le cadastre de 1833 (encore lui !) nous présente en plan la distribution de cet ensemble architectural qui fut sacrifié pour implanter des Halles nouvelles plus vastes. La destruction de cet îlot aussi précieux qu'important élargissait la place de 23 m. C'était doubler presque sa superficie.

Ce fut là sans doute la plus horrible blessure jamais infligée en temps de paix à la Ville de Morlaix. Un mur immense et sinistre, aux apparences de rempart, témoigne toujours de l'holocauste.

Cette muraille de schiste n'est ni un rempart ni un mur de soutènement : la rue est tracée dans la falaise rocheuse et ne requiert pas de soi, une butée qui la contienne. Ce long mur élevé édifié en plein coeur de la Ville ancienne est un cache misère : il urbanise la falaise en dissimulant ses guenilles. L'escalier de 24 marches qui permet de passer de la place à la rue donne la hauteur du mur en cet endroit, face à la maison de la Reine Anne : $0,15 \text{ m} \times 24 = 3,60 \text{ m}$.

On observera que les maisons de Morlaix, dans leur ensemble, ont requis d'énormes travaux dans l'épaisseur de la falaise pour se donner une superficie constructible. Celles qui sont dans les prairies originelles ont du recourir à des pilotis bois, comme on l'a suggéré.

*

* *

Le délai de parution de ce numéro ne me permet pas de rechercher l'époque où disparut ce merveilleux lit de parade où reposait depuis des siècles la COHUE (halle) de la ville. Je mettrai à profit le mois à venir pour préciser les circonstances de cette disparition, fin du 19ème siècle probablement. Nous humerons, à cette occasion, quelques bouffées de l'esprit public d'alors : les journaux locaux en ont parlé, certainement. L'histoire des mentalités est à l'honneur de nos jours; ceux qui s'y livrent et s'y abandonnent avec trop de délices s'instaurent en procureurs souvent et manquent de la sérénité requise. Ceux qui procèdent ainsi, feraient bien de quitter le siège usurpé du confesseur, où ils se prélassent de contentement et ronronnent, pour passer de l'autre côté du guichet et s'agenouiller, en homme conscient, sur le banc inconfortable du pénitent.

Le temps fait aller toutes choses AUTREMENT; demain aussi leur cours changera, comme a changé, on va le dire, le cours du Jarlot et du Queffleut.

*

* *

Le MUR auquel se réfère le nom de RUE DU MUR est sans relation avec ce triste témoin du massacre. Cette rue, intérieure à la Ville close, doit son nom à la collégiale Notre Dame du MUR (Muraille, rempart). On accédait à celle-ci par un très grand escalier partant de la dite rue, à une quarantaine de mètres de la rue Carnot. Le nom de RUE du MUR a été étendu à la Rue mutilée des Nobles, la portion de rue qui domine la place des halles. On s'aidera du plan de la ville qui nous est offert par l'office du Tourisme de Morlaix. Dans l'ancien plan de la ville, la Rue des Nobles allait légèrement au-delà de la venelle au beurre. Le dernier tronçon de la rue, qui joint la Rue Haute et la Rue Basse portait alors le nom de Rue Saint Yves. Au bout de cette rue, on quittait la Ville Close par la porte fortifiée St Yves. Le quartier de St Mathieu et le Marhallac'h étaient, on l'a dit, des FAUBOURGS, c'est-à-dire des

.page 427

agglomérations (bourgs) hors (fors) des remparts de la ville close. Le site des vieilles halles et de la rue des Nobles est porté sur le plan publié antérieurement (page 415 du présent ouvrage N.D.L.R.).

*

* *

La venelle aux ARCHERS qui joignait le quartier de Saint Mathieu à la Place du DOSEN n'était pas dans la Ville close. Son nom évoque d'emblée à nos imaginations des soldats armés de l'ARC, tels les célèbres archers anglais de la Guerre de Cent ans. Mais le terme d'archer ne tarda pas à s'appliquer à des agents de police chargés de l'ordre public, que le maniement d'un arc eût rendus vulnérables. Dans un tableau de Franz Hals "Réunion des officiers et des Archers de Saint Adrien" (1633) ces messieurs portent épée et hallebarde.

La langue bretonne est restée fidèle jusqu'à nos jours, dans le Léon du moins, à cette vieille notion d'archer (sans arc) : un Gendarme se dit EUN ARCHER, pluriel Archerien (CH prononcé comme en français). Ne serait-ce pas la désignation portée par les gens du Guet ?

De quelle nature était le rapport de la venelle aux Archers ? Était-ce leur quartier d'habitation, leur lieu de réunion, s'il s'agit du guet ?

*

* *

Peut-on aventurer une autre hypothèse ? Le breton de Morlaix, attesté dans le Catholicon (1464), connaît le terme ARCHER (prononcer C'H ou H aspiré), que l'auteur traduit par HUGIER, c'est-à-dire fabricant de huches ou coffres, les rares meubles du temps; c'est notre menuisier. Le nom de famille breton L'ARHER fait sans doute référence à ce métier comme CALVEZ fait référence au charpentier.

L'influence du français, qui fut si dominante à Morlaix, aurait elle infléchi la prononciation de cet ARCHER breton ? On traduirait alors : la venelle aux huchiers. Mais pour accueillir une telle interprétation il faudrait établir que cette venelle était bien le quartier des menuisiers au 15ème siècle. Il y avait bien la Rue des Fèvres (ceux qui travaillent les métaux).

Morlaix est un champ libre à d'innombrables découvertes, qui n'attendent que leurs chercheurs.

*

* *

Par la Venelle des Archers nous descendons sur la PLACE DU DOSSSEN, située hors de la Ville close. Cette place n'est pas plane, mais en pente assez forte.

Le terme de DOSSSEN désigne un accident de terrain. En breton, en effet, TOSENN (S = dur = SS) désigne une éminence, une butte; avec l'article défini breton cela donne AN DOSSENN.

Nous avons rencontré plus haut LE DOSSSEN de Bel Air, auprès des Ursulines. Beaucoup de nos lecteurs ont entendu parler d'une petite station balnéaire de Santec appelée LE DOSSSEN. Je me suis penché autrefois sur le drame historique qui frappa le pays de Santec. A partir de 1670 environ, la grande dune de sable (DOSSSEN) fut érodée fortement par des vents de direction stable. Durant un siècle, le sable avança jusqu'à menacer la ville de St Pol. Les terres furent ruinées, des maisons couvertes : les talus eux-mêmes disparurent sous une épaisse couche de sable.

.page 428

La conjonction du Jarlot et du Queffleut constitue la RIVIERE de MORLAIX ou DOSSSEN. Ce nom est certainement dû à un accident de sa rive tel un promontoire ou une butte de sa vallée. Je ne suis pas en mesure de proposer une identification d'un tel site en Dossenn (nn est plus régulier que n).

*

* *

Le DOSSSEN où nous sommes n'a plus cet aspect brut originel qui a pu valoir son nom à ce tout petit promontoire qui avançait plus loin dans la vallée les pentes mourantes du MONT-RELAIX. Nous retrouverons une configuration analogue côté Queffleut. Le profil actuel de la place du Dossen est le résultat, depuis longtemps stabilisé, de la transformation du site en place et voie de communication. Le percement de la Rue de Brest n'y a introduit qu'une petite perturbation, un virage en léger dos d'âne.

C'est en réfléchissant sur ce nom de Dossen et en prêtant attention au coude que fait le Jarlot sous ce virage que l'idée m'est venue d'une conduite forcée de la rivière. Une rampe donne accès ici à l'ancien "parlement" des lavandières. Il suffit de lever les yeux sur le tablier du pont pour remarquer qu'il est appuyé sur la falaise côté Dossen et côté Rue d'Aiguillon.

L'évidence s'est imposée : le cours du Jarlot a été forcé en cet endroit; une brèche a été creusée dans la butte du Dossen pour mener les eaux du Jarlot dans les Douves de la Ville fortifiée : anciennement la rivière devait contourner le promontoire du Dossen (sur la Place des Jacobins). Seuls les services de la ville, au cours de creusements, pourraient discerner des traces du lit originel du Jarlot; je ne m'aventurerai pas à en proposer un tracé. Ce n'était pas le lit au temps de la Ville close que nous allons suivre; ce n'était probablement pas le cours actuel sous la promenade de la Rue d'Aiguillon. Le Jarlot entrait dans l'estuaire côté Tréguier; quant au Queffleut il penchait très fort vers le Léon, trop fort même au gré des habitants lors des crues. Celles-ci revenaient périodiquement et à chaque fois, la nature se vengeait des hommes : le JARLOT et le QUEFFLEUT reprenaient LEURS DROITS et, à travers rues et caves, retrouvaient pour quelques heures leur lit de nature.

A chaque fois que Morlaix est inondé on cherche des responsables à ce malheur : les sociétés, au temps de misère, ont toujours réclamé des boucs émissaires. Le grand responsable

de ces drames périodiques est sans doute la VILLE CLOSE. Jamais plus les deux rivières ne retrouveront leur lit "écologique", comme diraient certains aujourd'hui. La conjuration des malheurs à venir n'est pas de ma compétence.

*

* *

Nous reviendrons sur le cas du Queffleut autour de la porte de Bourret.

Les remparts, conçus pour durer, ne pouvaient être fondés que sur la roche; si l'on tenait à doubler la sécurité par l'aménagement d'une douve emplie d'eau, il fallait, de toute nécessité, détourner la rivière de son lit alluvionnaire pour l'amener à lécher la falaise. Ce qui fut fait pour nos deux rivières.

A part le court tronçon de rempart en granit que nous allons retrouver CHEMIN de l'Hospice, il ne reste apparemment aucun élément de muraille authentique dans la portion de la Ville close entourée de douves.

La ruine de la Citadelle du château après le siège de 1594 n'a point entraîné le démantèlement immédiat des remparts. La structure maçonnée de ceux-ci

.page 429

m'échappe et la mesure de l'emploi qui y aurait été fait du schiste dur surabondant et du granit localement absent. C'est peu à peu que les remparts de la partie basse de la ville ont disparu, réemployés dans des constructions nouvelles, du moins comme fondations, leur ligne sauvegardée dans l'alignement des maisons qui peu à peu surplombèrent la DOUVE en lieu et place des remparts.

La DOUVE elle-même se maintint telle qu'elle fut conçue dans le plan originel de la Ville-close. La transformation de la douve date des premières années du 18ème siècle; mais elle ne fut que partielle. Aujourd'hui encore des tronçons sont en usage, l'un visible au Dossen, d'autres cachés sous la voûte, place Emile Souvestre. La DOUVE asséchée qui a nom RUE DES LAVOIRS évoque admirablement la fonction défensive dévolue à la rivière et l'écart imposé aux constructions côté prairie, face aux remparts.

La DOUVE commence place du DOSSSEN, où elle est encore découverte; mais elle y a subi une emprise de bâtiments assez récents; la rivière y a même été utilisée pour actionner un moulin dont l'amorce du bief est toujours visible. Il s'agit d'un moulin postérieur à 1833 puisque le cadastre n'indique aucun bief. Aussi bien l'étranglement de la douve en cet endroit ne peut être que consécutif à la fin de sa mission défensive.

Il va de soi qu'à l'origine il n'était pas concevable d'autoriser une construction civile sur l'aplomb immédiat de la douve; c'eût été organiser des repaires aux assaillants sous le nez des habitants.

Si donc l'on veut avoir l'intelligence du site moyen-âgeux de la Douve entre la place du DOSSSEN et la RUE de l'Auditoire il faut faire abstraction de toutes les constructions qui nous sont familières, allant de la place du Dossen à l'entrée de la Rue des Lavoires, côté gauche. On se représentera la Douve suivant le rempart en ligne droite depuis la place du Dossen jusqu'à l'angle de l'hôtel d'Europe. La Douve tourna là jusqu'au coin de SINGER; en ce point, les eaux du Jarlot lasses de protéger la Ville sur un si long parcours se laissaient absorber par le Queffleut. Toutes deux alors s'en allaient comme elles pouvaient, de conserve : on voit très bien, côté Saint Martin, le point de la falaise où leurs eaux grossies déferlaient et déferlent encore les jours de malheur.

La première porte du rempart après le DOSSSEN était une POTERNE aménagée dans la TOUR de LA PRISON. On y accédait par un PONT-LEVIS jeté sur la douve; ce procédé fut en usage à toutes les portes de la ville basse jusque vers 1730.

A ce pont se produisit en août 1548 un incident ainsi rapporté par DAUMESNIL en son histoire de Morlaix. La petite Stuart venait de débarquer à Roscoff. "Par sa beauté naissante, sa grâce exquise, sa subtilité d'esprit, elle conquiert l'administration de tous les Seigneurs : "La petite reinette écossaise n'avoit qu'à sourire pour tourner toutes les testes françaises".

Elle assista au TE DEUM qui fut chanté dans l'église de Notre Dame du Mur. Comme elle retournait au couvent de Saint Dominique (les Jacobins) et qu'elle venait de passer la porte dite de LA PRISON, le pont-levis trop chargé de cavaliers se rompit et tomba dans la rivière, sans toutefois noyer personne, parce que les eaux étaient basses (c'était en août, on l'a dit). Les seigneurs de la suite de la reine, restés dans la ville, jugeant mal de cet accident, se mirent à crier : Trahison ! Trahison ! Mais le seigneur de Rohan, qui marchait à pied près de la portière de la litière royale, répondait avec vivacité aux Ecossais, en criant de toutes ses forces : "Jamais Breton ne fait trahison !" ... Le seigneur de Rohan donna ensuite des ordres pour faire démonter les portes de la ville et rompre les chaînes qui étaient à l'entrée des ponts. Marie Stuart passa deux jours à Morlaix pour se délasser des fatigues de son voyage" (p. 530).

La venelle qui donnait accès de la ville au pont s'appelait précisément VENELLE DE LA PRISON. Prolongée désormais en direction de la Rue d'Aiguillon,

.page 430

elle porte le nom de venelle des Halles.

*

* *

La découverte aux Archives de Lesquiffiou de divers contrats des 15ème et 16ème siècles relatifs à un certain PARC AN RELAIX situé auprès du château de Morlaix a provoqué des recherches sur cette antique métropole du pays; avec le présent numéro nous en sommes à la cinquième parution.

Ce bref rappel, à l'intention des lecteurs qui ne seraient pas abonnés au Bulletin, situera les observations qui vont suivre sur la partie basse de la Ville-close, celle où les remparts, à défaut de falaise comme dans la ville haute, étaient doublés d'une enceinte ou douve, alimentée par les deux rivières de Morlaix, le JARLOT et le QUEFFLEUT.

*

* *

Dans le numéro précédent, nous avons établi que le JARLOT fut détourné de son lit naturel et conduit tout contre le rempart par une tranchée creusée dans la roche du DOSEN (place de ce nom). Un coup d'oeil sur le site montre, à l'évidence, la raison du COUDE imposé au JARLOT. On essayera plus bas, de proposer une date à ces travaux de fortification de la Ville basse. L'observation faite sur le JARLOT incite, du même coup, à l'étendre au cours du Queffleut : lui aussi, on va le voir, fut domestiqué pour le même usage défensif.

Il ne s'agit pas là de travaux importants et nécessitant des ressources exceptionnelles. Des opérations de cette nature, détournements de rivières, barrages, creusements d'étangs, douves, sont fort courantes à toutes époques. Ainsi, à la hauteur de Saint François, le vieux lit de l'estuaire de Morlaix est bien apparent, devenu prairie et pâture. Le cours de l'estuaire a été rectifié en cet endroit au 19ème siècle, pour faciliter la navigation et le trafic du port. Chose curieuse, la bande de terre qui sépare l'ancien lit et le nouveau, situé autrefois en Plouézoc'h, continue à faire partie de cette commune.

Le détournement partiel des ruisseaux a permis l'alimentation de nombreux moulins par biefs et étangs. Au Treuscoat, les jeunes viennent de dégager de sa végétation un bel étang maçonné mesurant 36 ares. Comme au CAN-HIR, cet étang est au-dessus du lit de la rivière, ici le Quirin : l'alimentation en eau se faisait par bief.

L'étang de Lesquiffiou, un peu plus bas sur le même ruisseau, est obtenu par le BARRAGE de la vallée, par une CHAUSSEE (en breton chaoser). On a déjà cité ici deux autres barrages, du Moyen-âge ceux-ci : le premier est sur le DOUR-RUZ, au bas de l'étonnant CHATEAU FORT de LA ROCHE. L'autre, entre Kéravezen et Coatilézec, est dénommé, en 1541, DYDREULEN (traversée d'étang) KERVENNEC. Une brèche a été faite depuis longtemps en ces deux barrages pour livrer cours à la rivière.

*
* *

La rivière de Coatilézec sort des terres humides de la Gare et de la Rue Louis Pasteur. Son nom ancien est LE DONANT (le profond sillon) qu'il doit à la partie basse de son cours, fort encaissée. Le DONANT se jette dans l'estuaire de Morlaix, auprès de LANNUGUY. Le nom actuel de la rivière est LA PENNELE.

.page 431

Albert Le Grand (1636) est un bon témoin du vieil emploi du terme DONANT dans le cas de notre rivière. Albert rapporte un épisode tragique de l'histoire de Morlaix : la population, écoeurée de la présence anglaise que le Duc Jean IV, dit le Conquérant, favorisait, chassa cette garnison étrangère avec le secours des Français. Le Duc, réfugié en Angleterre, débarqua au Conquet après le départ de Duguesclin et ne fut pas tendre pour sa province révoltée; c'était en 1374. "Les Morlaisiens, craignant la juste indignation de leur Prince, mirent hors les François, dégontèrent les portes et envoyèrent leurs Députés vers le Duc à St Paul (que nous écrivons POL, en vieux Français), lequel les fit arrêter prisonniers, et avancer son armée vers Morlaix, dont tous les Bourgeois et tout le peuple lui vint devant jusqu'à la vallée du DONNANT, criant miséricorde, vive Bretagne". Ce texte est emprunté au catalogue des EVESQUES de TREGUER, édition de 1901, page 270. Mais le nom de DOGNANT donné à la vallée a été rectifiée en DONNANT suivant l'édition originale de 1636. Le duc fit pendre 50 otages sur les murs du château.

*
* *

Le point précis de cette vallée où se fit la rencontre sinistre est l'endroit où la voie antique MORLAIX-ROSCOFF (Bloskon) se séparait en forme de fourche de l'autre voie antique MORLAIX-PLOUVORN et au delà. Ces deux voies font partie de l'ensemble des voies de la région dont nous comptons publier les cartes avant l'été. Il y avait en ce lieu au Moyen-âge, une chapelle de la Madeleine; actuellement il reste un tronçon de l'ancienne route romaine de St Pol en ce point. La route moderne MORLAIX-ROSCOFF, tronçon de LORIENT-ROSCOFF, traverse la vallée à quelques mètres de la fourche, vers l'est.

La route 19ème siècle (autour de 1850) qui suit la Penzé et descend vers l'estuaire de Morlaix après avoir traversé le plateau de Taulé, surplombe la vallée du Donant. Le Pont de Lannuguy est un élément de ce nouvel axe routier (vers 1854). Le chemin de corniche vers Locquéholé-Carantec aurait été contemporain.

Peu de voyageurs soupçonnent, empruntant le chemin de Taulé ou celui de Carantec, qu'au-dessus de leurs têtes, là haut sur le promontoire qui fut l'angle inviolé du DONANT et du DOSEN (rivière de Morlaix), un CHATEAU FORT dit du TREBEZ (trépied) fut du temps des comtes de Léon, un poste avancé du CHATEAU de Morlaix. On attribue sa ruine à Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre en 1187. L'accès au site se fait de la route de Taulé, là où il est interdit, sans succès, de déposer des ordures. Les ARCHERS ne peuvent être de garde à toutes les pancartes !

*
* *

Le changement de cours imposé conjointement au JARLOT et au QUEFFLEUT, répond à une intention fort claire : donner à la Ville-Basse des FOSSES emplis d'eau qui ajoutent leur garantie à la sécurité des REMPARTS eux-mêmes.

L'agglomération ancienne de Morlaix fut certainement OUVERTE avant de devenir la VILLE CLOSE que nous évoquons. On admettra aussi sans peine qu'antérieurement à l'ENCLOSURE de la Ville la CITADELLE disposait d'une structure défensive propre qui laissait

l'agglomération en dehors de son périmètre; dans ce système défensif on incluait une ceinture de remparts sur les hauteurs menacées du Mont-Relaix qui dominaient le château-fort. Cette enceinte fortifiée accueillait, en cas de danger, les habitants agglomérés sous la citadelle.

.page 432

Faut-il justifier ici l'emploi d'un mot, ENCLOSURE, que vous ne trouverez pas dans vos dictionnaires français ? Il s'est imposé à moi par sa justesse. Il ne pouvait pas ne pas avoir été du pur français. J'ai voulu en avoir le coeur net. Il était en usage, en effet, aux temps où MONT-RELAIX était le nom d'une Ville de Bretagne fort célèbre et riche, close de murailles. Cette ville est connue aujourd'hui sous le nom de Morlaix; on la dit tellement ouverte que les indigènes d'en face traversent la Manche pour y brader leurs meubles. Et l'on ajoute que les indigènes de ce côté-ci, les Bretons, sont à ce point friands des meubles anglais qu'ils mettent à les acquérir la même fureur que leurs parents ou eux-mêmes ont mise à se débarrasser des armoires aux lignes simples et pures du Nord-Finistère.

ENCLOSURE, lui aussi, est un MEUBLE ANGLAIS, mais regardez-le de plus près : c'est un vieux mot français. Comme tant d'autres mots de notre langue, tombés aujourd'hui dans l'oubli, tel encore BACON, "Enclosure" a passé outre-manche dans les bagages des rois Plantagenêts, ces BOTBALAN de souche angevine. Lorsque nous essaierons d'interpréter le terme RELAIX du nom authentique de Morlaix, MONT-RELAIX, il sera bon de rendre visite à ces riches conservatoires des vieux meubles français que sont les Dictionnaires anglais.

*

* *

La DEVISE de la Ville : "S'ILS TE MORDENT, MORS-LES", est un jeu de mots, point très ancien sans doute, inspiré par la forme tronquée de son nom, MORLAIX. Le ILS méprisant vise manifestement les Anglais, dont la ville, on va le rappeler, eut à souffrir atrocement à diverses reprises, sans que le commerce trans-Manche de Morlaix ait jamais pâti irrémédiablement de ces aléas militaires et politiques.

D'après l'Armorial Breton de Pol Potier de Courcy (1846), les ARMES de MORLAIX sont : "d'azur au navire équipé d'or, aux voiles éployées d'hermines". Elles symbolisent la vocation marchande de cette vieille cité maritime. Aucun détail de cette composition n'évoque la devise menaçante qui y fut superposée "MORS-LES !" Que n'a-t-on pensé adjoindre au navire une FIGURE de PROUE ? Un ROQUET montrant les dents eût paru trop mesquin, ridicule même en cette place. Deux animaux puissants, le SANGLIER et le TAUREAU, eussent correspondu mieux au thème et à son intention anti-anglaise; nous y ferons allusion en leur lieu.

L'écu de Morlaix est accompagné d'ORNEMENTS extérieurs, appelés SUPPORTS : ce sont des animaux érigés à droite (dextre) et à gauche (senestre) de l'écu. Dans le cas, "à senestre un léopard à deux têtes figurant l'Angleterre, à dextre le lion de Léon auquel s'adresse la devise : S'ils te mordent, mors-les" (Le Guennec, Morlaix et sa région, p.13). Ces supports, assez prétentieux, doivent être plus récents que l'écu; on y sent la main d'un érudit, soucieux de faire valoir le pluriel LES amené par le nom de la ville. Voilà pourquoi la "bête anglaise" a reçu deux têtes, affaire de pluriel seulement.

*

* *

Des remparts de la Ville il ne reste d'apparent qu'une courte section de courtine sur la rue de l'Hospice; elle se développe sur une vingtaine de mètres et domine la rue de dix mètres. Le parement de la muraille est de granit. Cette section du rempart habille la plate forme rocheuse sur laquelle s'élevait la Collégiale Notre Dame du Mur. C'est sans doute par respect pour le sanctuaire vénéré que cette portion de courtine fut sauvegardée alors que les murailles, dans leur ensemble,

.page 433

furent démantelées au cours des 17ème et 18ème siècles. L'aménagement du chemin de l'Hospice (vers 1730) tira parti de cette aubaine et contribua ainsi à la conservation de la relique, lorsque la collégiale fut vendue en 1805 par la Municipalité et transformée par l'acquéreur en carrière de pierres de taille. Il reste encore quelques pans de murs de l'édifice.

Il n'est pas improbable que le parement de granit donné à la muraille en ce point ait répondu au désir d'honorer la collégiale. En tout cas, il faudrait se garder d'imaginer l'ensemble des remparts de la ville traité en appareil granitique comme cette courte section : la clôture de la ville faisait environ 1,140 km, selon Leguay. On ne dispose ici que de schiste et l'on y a recouru abondamment en construction. Tout le granit employé dans la ville est venu de loin et à grands frais.

Parler de granit est d'ailleurs entretenir une équivoque, qu'on voudrait dissiper ici. Habités de nos jours à voir utiliser en construction des granits durs comme ceux de Huelgoat, nous ne songeons pas que l'emploi de tels matériaux a été conditionné par la mise au point d'un outillage mécanique très puissant pour l'extraction, la taille ou le polissage. Nos anciens ont délaissé ces roches trop dures à leur outillage, pour n'extraire que des granits susceptibles d'une taille manuelle par des aciers peu résistants. Les modernes, pour faire vite, brutalisent la pierre; les anciens la faisaient chanter.

Le cas de l'église Saint Melaine illustre ce propos. Nous empruntons les précisions qui suivent à l'étude de Leguay dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère 1979 (Le Léon... au 15ème siècle p.219-220).

*

* *

Le 7 février 1489, à l'issue de la messe dominicale, les paroissiens les plus représentatifs se rassemblent pour traiter de leur vieille église (peut-être romane). D'un commun accord ils décident de l'abattre et de la "réédifier, bastir et construire de nouvel, l'augmenter, croistre et eslargir d'un costé et d'aulture tant sur le cymetière que ailleurs par tout où mestier sera (où il y aura nécessité) et que leupvre (Oeuvre) le requerra au dit et à la discretion des oupvriers". Naturellement ils s'engagent à financer eux-mêmes. Aussitôt on fait venir de la pierre de taille de l'île de Batz par bateau et on l'entrepose devant le cimetièr... L'année suivante le chantier sort de terre; trois maîtres maçons ont attaché leur nom à cette Oeuvre, les BEAUMANOIR, le "Veill" (le Vieux), Etienne et Philippe.

*

* *

La réputation du granit de l'île de Batz était acquise aussi dans la bourgade voisine de Roscoff. On ne connaît pas les comptes de la construction de l'église Notre Dame de CROAZ-BAZ mise en chantier peu après 1500; elle fut implantée sur le terroir sablonneux et rocheux de TEVENN CROAZ BAZ où se dressait une croix face à l'île.

On connaît, par contre, les comptes de la construction de la sacristie et du mur de clôture du cimetière (1640); la pierre, du granit, venait de l'île de Batz. Il est extrêmement probable que la pierre (en parement seulement) provenait aussi de l'île. Ce pourrait même être un exercice, pour plus jeune, que de chercher dans l'île le filon de granit couleur grenat dont la pierre a permis le jeu d'assises alternées, gris et grenat, qui animé la partie haute de la tour, terminant le fût gothique en style renaissant (vers 1570).

*

* *

.page 434

Les derniers machicoulis de la Ville close, rue de l'Hospice, situent de façon précise la POTERNE du SPERNEN , par laquelle, durant tant de siècles, les femmes du pays de Pleyber pénétraient dans la Ville close. Lieu émouvant entre tant d'autres de la dure vie des paysannes. Le cadastre de 1833 a conservé la trace de l'infect RIBOUL, large de 66 cm, qui, passée la Poterne, menait au PAVE. Nous y reviendrons plus longuement.

"Ces mâchicoulis sont constitués de trois consoles à encorbellement latéral en forme de pyramide renversée". Leguay, qui les décrit ainsi, récuse la dénomination de "mâchicoulis bretons" qui leur est donnée; on les retrouve en effet à la forteresse de Bonaguil (Agenais) et au pont de Cahors (1355). Ici, la console basse est très étroite et, de surcroît, taillée en pointe.

*
* *

Le plan ci-après, repris du cadastre de 1833, indique par deux flèches une venelle de 66 cm de large qui permettait de sortir de la Ville close à travers une POTERNE dite du SPERNENN.

On a essayé de reconstituer la portion disparue du rempart avec la POTERNE (ouverture 1 m). C'est par là que les femmes de Pleyber, au moyen-âge et jusque vers 1733, entraient dans la ville le samedi, vendre les produits de la ferme et effectuer avec cet argent leurs maigres achats. Les remparts, on l'a dit, furent édifiés pour l'essentiel par les taxes sur les (innombrables) débits de boissons. Devant le dernier pan de la muraille fortifiée l'évocation de toutes ces femmes chargées de paniers et s'introduisant dans l'étroit RIBOUL m'a arraché ce mot vengeur :

ELLES SUAIENT... ILS BUVAIENT !

Le petit pont de bois, quant à lui, joignait le faubourg de Bourret à la campagne du Spernen, à Pleyber et à Quimper, sans passer par la Ville close. Il était accessible aux seuls piétons et cavaliers; une venelle, tracée sur la plan de 1833 et conservée aujourd'hui sur 2 sections, menait de Bourret à ce ponceau, dénommé PONT VORN. Pour nous ce serait une passerelle.

*
* *

De quand date l'enclosure de Morlaix, singulièrement de la Ville basse ? Il est certain qu'avant l'entrée de Morlaix dans le domaine ducal (1177), la ville relevait des vicomtes de Léon, qui y avaient une forteresse puissante. A leur suite, les ducs de Bretagne ont contribué à améliorer les fortifications et peut-être à les étendre, pour suivre l'évolution de l'artillerie, surtout après 1400. Prudemment, Leguay avance : "L'enceinte urbaine peut remonter soit à l'époque de Pierre Mauclerc et de Jean 1er (1213-1286), soit aux années de la guerre de Succession (1341-1364), deux périodes d'intense construction militaire dans tout le duché. Elle est bien en place au 15ème siècle et constitue une lourde charge pour la Communauté (de ville), qui emploie la recette du BILLOT (on va en parler) à renforcer les défenses. D'importants travaux sont engagés dans les années 1452, 1462, 1464, 1473, 1480 - 1481, 1487 - 1489, sans qu'il soit possible de déterminer avec précision l'Oeuvre réalisée" (Bulletin ... 1978 p.142).

*
* *

.page 436

Le détournement du cours du JARLOT à fin défensive ouvre la porte à une explication plus plausible de l'enclosure de la VILLE-BASSE, à nous en tenir à celle-ci, pour ne pas préjuger d'une possible structure défensive antérieure de la Ville-haute, appuyée sur la citadelle. L'argumentation joint à l'observation qui vient d'être faite une donnée historique, la venue à Morlaix des Dominicains et leur installation sur le terrain même qui borde le Jarlot, à l'endroit où s'amorce le coude stratégique imposé à la rivière.

L'arrivée des Dominicains à Morlaix est datée de 1236. Hervé Martin, historien des "ORDRES MENDIANTS EN BRETAGNE" (1975), retient cette date (p.8). Albert Le Grand, mais il n'est pas le seul à proposer cette date pour la fondation de son couvent, a fait un récit de cette venue encombrée de fantaisies, au travers desquelles on peut tenter de se frayer un passage. Sur une indication de Monsieur Gourvil je puis préciser qu'Albert Le Grand, l'auteur de la Vie des Saints (1636), est né en 1599 et fut baptisé sous le nom de Jean. Rappelons aussi que les Frères Prêcheurs de St Dominique (O.P.) sont connus à Morlaix et ailleurs sous le nom de JACOBINS qui leur est venu de leur couvent primitif parisien de Saint Jacques. L'ordre était né en 1215.

Les Dominicains furent installés entre la rue des Vignes (l'ancienne grand'route romaine) et la rivière du Jarlot. Ils y sont restés jusqu'à la Révolution française. Le Poan-Ben a été aménagé dans leurs jardins. Albert Le Grand attribue au Duc Pierre Mauclerc la donation de cette propriété, où il avait une résidence avec des vergers, qu'Albert appelle LE PALAIS DU DUC (Catalogue des EVESQUES DE TREGUER p.264). On retiendra que c'était la résidence du prince, sans lui prêter des apparences "princières".

Il n'est fait nulle part mention d'un changement de cours du Jarlot, qui eût affecté profondément l'état des lieux du couvent et jusqu'à l'accès de celui-ci. A cette époque, certainement, le JARLOT était canalisé dans le fossé de la Ville-basse, dont le tracé, fort connu, est encore apparent, (rue des Lavois). Albert Le Grand précise, sans preuve écrite peut-être, mais en se reportant à l'aspect des lieux en son temps, que le domaine concédé était auprès des "Murs de la Ville" (p.264).

*

* *

De quelles preuves écrites disposait notre historiographe pour rédiger dans leur teneur la prise de Morlaix par le duc Geoffroy en 1177 et le siège de la même ville par Henri II, roi d'Angleterre en 1187 ? Evincés de leur domaine morlaisien par le duc Geoffroy (fils de Henri), les vicomtes de Léon, à la mort de celui-ci en 1186, reprirent leur ville, ce qui détermina l'intervention du roi d'Angleterre.

Albert dit de Geoffroy qu'il "unit inséparablement au Duché la Ville et Chateau de Morlaix, qu'il FORTIFIA, jugeant cette place estre d'importance pour brider les Vicomtes de Léon, estant la clef et entrée de leur Païs" (p.262).

Suivant frère Albert encore (p.263) en 1187, Henri II aurait investi Morlaix de trois côtés et pour assurer la jonction de ses troupes, il aurait fait construire un PONT aux Moulins de TRAON AR VELIN. Ce devait être, au temps d'Albe, l'origine attribuée à un très vieux pont sur le Queffleut, fort bien connu de nombreux lecteurs par l'auberge voisine : 0 - 20 - 100 - 0 (on lira : AU VIN SANS EAU). Durant tout le Moyen-Age et jusqu'au déclassement du chemin vicinal Morlaix - Pleyber-Christ au profit de l'Hospice en 1859, ce pont vit passer l'émouvante procession des paysannes de Pleyber se rendant à pied au marché du samedi pour tirer quelques sous de leur charge de produits fermiers. Elles pénétraient en ville par la POTERNE DU SPERNENN, une porte percée dans les remparts, large de 1 mètre, profonde de 2,15

.page 437

mètres se prolongeant par un infâme RIBOUL (passage à l'air libre) long d'une quarantaine de mètres. Le vieux cadastre de Morlaix a gardé le souvenir de ce RIBOUL. Je tenais à le reproduire ici et, par un dessin, évoquer un étonnant pont de bois pour piétons et cavaliers qui aboutissait, par-dessus le Queffleut, à la même Poterne et menait vers Pleyber-Christ, Quimper. J'en écrirai plus longuement dans le numéro suivant, aussi bien sur la Poterne que sur le PONT 0 - 20 - 100 - 0.

On apprendra bientôt aussi que le financement des murailles de la ville était alimenté par une taxe sur les consommations, appelée BILLLOT et l'on découvrira, avec stupeur, le nombre des bistrotts au 15ème siècle à Morlaix.

Cet ultime pan de mur avec ses mâchicoulis d'un autre monde dégage un étrange parfum d'hostellerie.

*
* *

Au cours du siège de la ville, dit frère Albert, le roi d'Angleterre fut mis en danger par un SANGLIER et il en fait le récit.

"ON TIENT que pendant ce siège il se trouva un jeune soldat Morlaisin au camp du Roi d'Angleterre, lequel estant d'une statuë (stature) et corpulence excédant la commune proportion des hommes, un jour le Roy chassant au sanglier, poursuivi la beste si chaudement qu'il pensa perdre la vie, car le sanglier se tournant de court, s'alloit fourrer entre les jambes de son cheval, ce que voyant notre Morlaisin qui se trouva là auprès, il courut vers le Sanglier, et, de son coutelas luy desserra un coup si nerveux, qu'il luy abattit la hure tout d'un coup, ce que le Roy ayant veu (vu), il voulut qu'en mémoire de cet acte, il portait doresnavant pour armes D'ARGENT à une HURE de SANGLIER DE SABLE, et le récompensa d'autre part" (p.263). Ce soldat se serait appelé SALAUN.

La notice sur Henri II s'achève par une citation latine d'un certain "Robert de Houveden, historien Anglois; parlant de ce siège (il) dit ainsi : "Anno 1187, Rex Angliae profectus est in Britanniam et oxidione coepit castrum MONTRELAIX, quod Hervoeus de Leons et Guy domarus frater ejus occupaverant post mortem Gaufridi, comitis Britannioe". En traduction : "l'an 1187, le roi d'Angleterre passa en Bretagne et par siège prit la citadelle MONTRELAIX, qu'Hervé de Léon et son frère Guyomarc'h avaient occupée après la mort de Geoffroy, comte de Bretagne".

Ce document attribué à un auteur anglais a l'intérêt de donner à la ville son vieux nom français; on s'en souviendra au moment où nous étudierons une citation d'un certain Conrad que l'on place aux temps de Henri II et dans laquelle Morlaix est dénommé en latin OPPIDUM MORLAEUM.

*
* *

Avant d'écrire ces lignes, je n'avais pas prêté attention au terme de SANGLIER, notre PEMOC'H GOUEZ ou Cochon sauvage. Ecrit sous la forme SENGLER (12ème siècle), PORCQ SAINGLER (1260); du latin "singularis porcus", ce mot signifie "porc qui vit solitaire". Si l'étymologie est bonne, le choix du nom n'est pas pleinement adéquat. Selon les saisons, en effet, le sanglier vit par bandes (HARDES) ou par couples. Si j'en crois mon vieux Larousse, au moment du rut (novembre - décembre), les mâles se livrent de furieux combats; ceux qui sont évincés, que l'on appelle, depuis 1846, des SOLITAIRES, vivent à l'écart de leurs congénères, tels des résidus mâles de l'espèce. Ceux-là sont fort dangereux.

Henri II dut trembler dans ses braies de se trouver en présence de plus fort que lui. "AU CERF, LA BIÈRE ! - AU SANGLIER, LE BARBIER !" (Dictionnaire HATZFELD). Les chasseurs à courre entendaient signifier que si blessure de cerf est

.page 438

mortelle (la bière, le cercueil), blessure de sanglier, elle, laisse le temps de recourir au chirurgien (le barbier, l'homme du rasoir et de la lancette).

Une HURE de SANGLIER n'eût point fait vilaine figure, on le sait maintenant, face à l'Anglois, sur la proue de la nef morlaisienne. Une tête de TAUREAU, non plus, comme il reste à le suggérer.

*
* *

Les meilleurs remparts du monde sont de nulle utilité si la garde n'y est montée ou si l'ennemi a des intelligences dans la place. Morlaix paya de sa ruine en 1522 quelques heures d'inconscience. Alors que les Anglais rôdaient dans la Manche en quête de proies, la noblesse

tenait sa Montre ou inspection à Guingamp et les marchands de la ville étaient à la foire de Noyal-Pontivy. Un traître de la garnison, nommé La Tricle, en avertit les Anglais. Ceux-ci mouillèrent à Hanter-al-lenn ou Mi-rade et déguisés, les uns en paysans, les autres en marchands, approchèrent de la ville par les chemins et les bois et s'y cachèrent jusqu'à la nuit. Les faux-marchands n'eurent aucune peine à s'introduire en ville par les ponts-levis, tant la présence des marchands anglais était familière à la population. C'était le 3 juillet 1522.

La nuit venue, ceux-ci créèrent la panique en ville, s'emparèrent des portes. Leurs compagnons envahirent la ville et ses faubourgs, saccageant tout, emportant un énorme butin et, dit-on, mettant le feu avant de s'en aller au matin. Plusieurs centaines d'entre eux, six à sept cents, suivant Albert Le Grand, enivrés dans les caves du quai de Tréguier, restèrent cuver leur vin dans le bois de Stivel.

Un émissaire put joindre Guy de Laval à Guingamp; celui-ci avec sa troupe tomba sur cette arrière garde avinée et la tailla en pièces. Un chroniqueur du temps nota : "Et sont encore en garnison dedens le dit boys, et serront jusques au jour du jugement".

Le désastre était terrible. Aussi le projet se fit-il jour d'éviter le retour d'un tel malheur par la construction d'un fort sur un rocher nommé le TAUREAU, situé dans l'entrée de la rade. François 1er donna l'autorisation en 1542. Le Dauphin Henry, duc de Bretagne, exonéra d'impôts pour six ans la Ville et ses faubourgs, afin d'activer les travaux. Deux ans après, le 3 janvier 1544, l'assemblée de Ville investissait Jean de Kermelec comme Gouverneur du Château-fort du Taureau.

*

* *

Entre 1522, l'année du sac de Morlaix par les Anglais, et l'achèvement du Château du Taureau en 1544, les "Morlaisins" furent astreints, selon Albert Le Grand, à la charge d'un GUET, de part et d'autre de l'entrée de la rade. Ceux de la Ville close et des faubourgs de St Martin (à savoir Bourret, St Martin, La Villeneuve) à PEN AL LAN en TREKARANTEC, assistés des paroissiens de Taulé, Henvic et Carantec. On disait alors TRE GARANTEC, notre Carantec étant une trêve (TRE) ou "fillette" de Taulé; de même Henvic (vieux bourg de la presqu'île). A l'est, côté Tréguier, le guet était assuré par les faubourgs St Mathieu et St Melaine, assistés des paroisses de Ploujean, Plouézoc'h et Plougasnou. Le poste d'observation était BAR AR MENEZ, écriture vérifiée sur l'édition originale d'Albert Le Grand (1636) et que conserve l'édition de 1901 (p. 246 et 279). Aujourd'hui on dit BAR NENEZ.

*

* *

.page 439

Le site de BARNENEZ est célèbre aujourd'hui par son énorme TUMULUS , qui fut fouillé, à partir de 1955, par P.R. Giot. Les premières tombes sont datées des environs de 4600 avant Jésus-Christ (Préhistoire de Bretagne - éditions Ouest-France, 1979, p.161).

De nombreux lecteurs restent perplexes devant des dates anciennes aussi précises, même à l'approximation de 150 ans; elles sont obtenues par l'analyse au radio-carbone de débris de charbon de bois ramassés dans les tombes.

Autour de 1950, il y avait au sud du village de Barnenez deux grands CAIRNS ou monticules pierreux recouvrant des tombes dolméniques ou à coupoles, des Tumulus. Le plus proche du village fut dévoré par les bulldozers et servit à l'empierrement des routes, me semble-t-il. L'autre, sérieusement entamé lui aussi, fut sauvé et restauré. C'est le tumulus qui se visite; on n'en fait que le tour. Les couloirs d'accès aux chambres mortuaires sont fermés par de la maçonnerie.

La construction de ces vastes monuments funéraires a utilisé le granite, que l'on trouvait à 2 km, mais avant tout la DOLERITE, la seule roche de la péninsule, où elle surabonde. Certaines variétés de dolérite, au grain très fin et de texture serrée, ont servi à la confection de hâches

polies; c'est le cas du vaste gisement de Plussulien, au sud des Côtes du Nord, découvert en 1964 (Préhistoire en Bretagne p.358-366). Il ne semble pas que la dolérite de Barnenez ait donné lieu à une fabrication d'outils commercialisés; les auteurs, du moins, ne font pas état d'ateliers de taille sur la presqu'île.

*

* *

Dans la désignation d'un accident de terrain le terme breton BARR a le sens de "sommet". BAR AN ENEZ désigne un village - le sommet de l'île (énez). Il s'agit, en réalité, d'une presqu'île, qui porte le nom d'un village situé dans le vallon : KERNELEHEN. Le nom du village donné par Albert Le Grand est séduisant pour sa justesse : BAR AR MENEZ, "le village situé au sommet du mont" (niveau 48 mètres); mais il peut y avoir tellement de façons justes de dénommer un lieu dont les raisons, historiques, nous échappent. Il est prudent, dès lors, de s'en tenir à la forme difficile de BARNENEZ.

Puisque nous voici transportés en compagnie des guetteurs sur leur poste de garde, prêtons attention à des détails architecturaux qui pourraient être contemporains de ces deux décades (1522-1542), lourdes "d'incommodités", pour écrire comme Albert Le Grand. Des maisons ont encore leur pignon à chevronnières passant devant la souche de la cheminée. Les guetteurs ont pu en disposer.

Le bâtiment le plus curieux du village lui-même est un édifice en pierres sèches entièrement voûté des mêmes pierres de dolérite. Les murs font 80 cm d'épaisseur. L'entrée, vers l'est, est aujourd'hui dégradée; l'ouverture au sol est de 2m. Il reste encore du côté sud la pierre d'angle en granit taillé. La voûte, en arc assez aigu, est à la hauteur de 3,30 m. L'intérieur dépasse 8 m de profondeur. Le bâtiment est entièrement recouvert de lierre. On l'a reproduit ici.

Il sert présentement de débarras pour des éléments de matériel agricole; c'est une cabane, EUL LOCHENN, disent les voisins. Quelle fut sa destination première ? Un hangar ou KARR-DI (maison à charrette), un abri pour douaniers, un poste de garde pour les guetteurs du 16ème siècle ? Je ne puis en décider.

La construction du Château du Taureau n'a pas dispensé le pays, sans doute, d'entretenir un réseau côtier de guêts, à signalisation optique par feux.

*

* *

.page 441

Non loin du tumulus, en direction du bourg de Plouézoc'h, il y a une ferme du nom de BRENN; en vieux-breton ce terme signifie "colline". C'est bien une éminence, niveau 68 m. Deux autres fermes, un peu au sud du BRENN, évoquent un arbre NONEN VRAS, NONEN VIAN, soit en écriture complète AN ONNENN - le frêne. Les épithètes "grand", "petit" s'appliquent non à l'arbre, mais à la ferme dont la plus importante, à l'origine du nom, était NONEN VRAS. C'est sans doute à un arbre que fait référence le nom de KERNELEHEN, soit KER AN ELEHEN; on pourrait songer à EZLENN, qui désigne dans le Catholicon (1464) le "tremble", à moins qu'il ne s'agisse de l'orme; celui-ci est dénommé TILLENN dans le Tréguier - Plouézoc'h en est - mais le manuscrit du Catholicon connaît une autre forme EULECHENN.

*

* *

Ne quittons pas cette rade sans évoquer les relations anciennes entre les deux rives, entre le Léon et le Tréguier. Le souvenir du PASSAGE entre le Bruly et le Bas de la Rivière est encore dans les esprits : le TREIZ ou passage joignait Locquéolé à Ploujean par une voie au tracé biscornu. La presqu'île de Plouézoc'h, coupée de celle de Ploujean par l'estuaire du DOURDUFF, devait communiquer avec Locquéolé par un 2ème Treiz joignant le port de Dourduff à St Julien, à la limite de Taulé et Locquéolé. Saint Julien est, en effet, le patron des passeurs.

*
* *

Après cette escapade aux abords du Taureau nous revenons aux Fossés de la Ville basse. Le détournement du Jarlot à fins militaires entraînait le remembrement de la vallée elle-même. Le cours naturel de la rivière divisait cette vallée étroite en trois bandes plus ou moins larges : la rive gauche, le lit du Jarlot et la rive droite (côté St Melaine). Cette observation n'est pas infirmée par l'ignorance où nous sommes du tracé originel de la rivière.

En décidant de repousser le Jarlot tout contre le rempart on sacrifiait, certes, sur toute la longueur de la dérivation, tout ou partie de la rive gauche, pour y creuser le fossé. Mais, en comblant le lit de la rivière avec les déblais du creusement, on élargissait d'autant la rive droite et l'on se donnait de la sorte une belle superficie d'un seul tenant, comprenant le terrain des Jacobins, la place de Viarmes, la rue d'Aiguillon et l'ensemble important bâti entre la place des Jacobins et la place des Viarmes. Ce remembrement fut d'une importance capitale pour le développement futur du faubourg Saint Melaine et de toute la ville.

Plus loin, nous ferons des observations analogues sur la dérivation du Queffleut et sur le remembrement des terres qui s'ensuivit dans le quartier de Bourret.

*
* *

On ne songea pas immédiatement à construire sur les prairies remembrées de la vallée du Jarlot; on se souvenait encore de la nature du terrain et des remblais apportés pour combler l'ancien lit.

Une indication puisée, encore une fois, aux Archives de Lesquiffiou laisse deviner ce que fut, me semble-t-il, l'emploi premier de ces terrains remembrés. On soupçonne, sur cet exemple, toutes les précisions sur l'histoire de Morlaix que recèlent les nombreuses archives de vieilles familles de la région.

.page 443

Le 13 mai 1566, ADRIAN LE BORGNE, qui vient de succéder à son aîné, Alexandre, comme seigneur de Lesquiffiou, accorde partage à son cadet CLAUDE. Celui-ci n'est pas encore recteur de Pleyber, me semble-t-il; c'est lui qui a construit le manoir de Kerjézéquel publié dans le dernier numéro.

Entre autres biens, dont PARC AN RELAIX, longuement étudié ici, Claude Le Borgne reçoit dans son lot :

"Une rente censive (c'est-à-dire d'origine féodale) de 4 livres due au sieur de Lesquiffiou sur une maison où demeure Magdelaine Hamon, sittié en la paroisse Saint Melaine férant d'un bout sur (touchant) la Rue qui conduit de l'église Saint Melaine au lieu dit AN LICENNOU et d'autre bout ferant sur maison à Jacques Guillemot".

AL LICENNOU désigne LES LICES. Le mot breton LICENN calqué sur le français, est enregistré dans le CATHOLICON; la traduction française n'est pas donnée; mais seulement la traduction latine PLATEA; soit, en français, PLACE. les deux éditions suivantes du Catholicon traduisent LICE.

Ainsi Morlaix a eu ses LICES, tout comme Rennes. Il s'agissait, au départ, d'un terrain libre de construction et de culture, au sens propre un terrain VAGUE, "lieu et place pour le combat ou tournoi", commente Dom Lobineau. Ce lieu est hors des remparts.

Les LICES de Morlaix ne pouvaient se trouver, d'après notre document, que sur la place de Viarmes et le carré d'immeubles qui sépare celle-ci de la place des Jacobins. Cette dernière place, en 1566, était enclose et constituait le Cimetière des Jacobins.

*
* *

A l'époque où ADRIAN Le Borgne donnait sa part d'héritage à son frère CLAUDE, le 13 mai 1566, la forteresse de Morlaix avait une garnison et la ville close avait ses murailles, douves et ponts levis. Le démantèlement du château, on l'a vu, suivit rapidement la reddition des Ligueurs en 1594. Désormais les murailles de la Ville close n'offraient plus aucun intérêt stratégique; peu à peu, elles disparurent. Il n'en reste de visible que le court tronçon d'une vingtaine de mètres sur la Rue de l'Hospice. Une ville fortifiée, comme Morlaix, ne pouvait s'accommoder de la présence proche sous ses remparts de rues ni d'habitations isolées. Elles eussent été des avant-postes tout préparés pour dissimuler des assiégeants éventuels, à l'époque particulièrement où ces remparts furent bâtis, avant l'emploi généralisé du canon vers 1400. Mais des considérations de cette nature ne suffisent pas pour définir ni en largeur ni en longueur l'étendue des LICES morlaisiennes à la fin du 16ème siècle. Un texte d'Albert Le Grand pourrait nous mettre sur la voie.

*

* *

Décrivant, en effet, l'arrivée à Morlaix du Maréchal d'Aumont, chef des Royaux, le vendredi 26 août 1594, frère Albert lui fait suivre avec ses troupes l'itinéraire suivant : la rue des Vignes, la rue au Fil, la rue de l'Hospital, le Pont aux Choux et la Porte Notre Dame. On situera cette porte sur le Plan de 1636 publié ici, que nous présentons par ailleurs. Ce trajet, apparemment compliqué, visait à cacher aux guetteurs du château les mouvements de troupes; c'est du moins, l'explication de l'auteur.

L'évocation du PONT AUX CHOUX révèle l'existence d'un bief d'écoulement du trop plein du Jarlot. Toute l'eau du Jarlot ne se déversait pas dans le Queffleut à travers la douve du Pont-levis Notre Dame. A l'angle même où la rivière

.page 444

était coudée pour alimenter cette douve en eau, un bief était certainement aménagé pour conduire vers l'estuaire, tout proche alors (une cinquantaine de mètres), les eaux en excès du Jarlot. On peut penser que ce bief était le dernier tronçon du lit originel du Jarlot. Un barrage déterminait le niveau maximum, au dessus duquel les eaux se déversaient dans ce bief apparemment en pente rapide. En breton, un tel barrage se dénommait FARDELL; ici, il faisait fonction, en outre, de mettre un terme à la montée des marées ordinaires. A quelques mètres de là, côté Queffleut, il y avait aussi un FARDELL, dont le nom était même porté par une rue de BOURRET. On essaiera de suivre les mouvements des eaux autour du village de Bourret, comme on le fait autour des lices.

Le PONT AUX CHOUX donnait passage du faubourg Saint Melaine à la PLACE aux HERBES; l'accès se faisait par la Venelle au Son. En vieux français, les HERBES POTAGERES désignent les légumes verts, particulièrement les choux, salades. On disait aussi MARCHÉ AUX HERBES ou HERBERIE. C'est, en somme, le marché aux légumes. Les paysannes de Pleyber y venaient par la poterne du SPERNENN, dont nous allons reparler, et passaient le pont Notre Dame.

*

* *

La Rue de l'Hôpital prolongeait la Rue au Fil en direction de St Melaine et conduisait aussi à la Ville Close par la Porte de l'Hôpital. Cette appellation "de l'Hôpital" est antérieure à la construction du nouvel hôpital sur les LICES à partir de 1607 : il y avait anciennement un hôpital dans les parages immédiats.

Je commence la lecture en reproduction photographique DU RENTIER de Morlaix en 1455, conservé aux Archives de la Loire Atlantique (B. 1800). L'écriture en est fort soignée.

Le nom de Morlaix est reproduit plusieurs centaines de fois, toujours sous la forme de MOURLAIX, comme on devait s'y attendre. Dès les premiers folios, relatifs aux "cheverentes" ou rentes féodales fixées à l'origine des biens, il est question de la "Rue de l'ospital".

Voici, à titre d'exemple, la fiche fiscale d'une maison située sur cette rue. Le verso du folio 4 et le recto du folio suivant 5 concernent "La Rue nre (notre) dame de la fontaine". Nous comptons, depuis longtemps, par pages; cela donnerait ici les pages 8 et 9.

"Le dit Yvon Le borigne doit semblément de ung denier par checun an au dit duc sur une aultre maison que encienemt (anciennement) estoit nomée LA RUE du VEILL LOSPITAL assise entre ung courtil que aultresfois appartint a la fille cadiou et a pnt (présent) aux hoirs Jehan barmad du coste et une veille maziere nomé lostel aliz balch et que tient apnt (à présent) Yvon en russic daultre" (folio 4, verso).

Avant de citer une autre fiche fiscale commentons quelques termes. C'est bien LE BORIGNE qui est écrit; nous écrivons Le Borgne. "Le dit Yvon" est ainsi désigné, parce que précédemment cité. Sa "famme", Margilie était fille Perrot Ploenevez; Perrot est ici un nom de baptême, l'une des formes familières du prénom PIERRES, écrit alors avec S final, ce qui est normal. Qui songerait à écrire JACQUES sans S ? On aura observé la forme VEILL, alors classique, de notre "vieil". L'adverbe "semblément" introduit un léger doute, comme "semble-t'il, apparemment", plutôt que la notion "de même", ou "pareillement" (folio 5 recto).

Quatre autres maisons, déclarées ici, sont encore situées sur la même "Rue de l'ospital". A cause des courtils ou jardins il faut les placer côté colline. Le "veill lospital" se trouvait très probablement à côté des Lices.

La première est à Jehan Kaerjagu (Kerjagu); c'est un bien de sa "famme" Jehannete fille Estienne Yvon. Cette maison avait appartenu à Salmon Daniel et Jehan

.page 445

Meryadeuc. Elle est contiguë à celle de Yvon Grallicot et à celle de Yvon Legassine (ou Legaffine).

La suivante est une "vieille mazière et place de maison o (avec) son courtil". Ce bien appartient à Maistre Jehan Richemont et est loué à Yvon le gauffic (ou gaussic). Les deux dernières sont regroupées sur la même fiche sous les noms de Olivier de la forest et Yvon coquart. Ces maisons avaient appartenu autrefois à Hervé Conan. Cet ensemble touche d'un costé l'ostel (habitation) de Hervé Penlan et de l'autre une mazière qui appartenait autrefois à Guyomarch an Berre; on notera ce prénom.

*

* *

Revenons maintenant à la petite ruse imaginée pour conduire les Royaux en 1594 de la rue des Vignes à la porte Notre Dame sans donner l'éveil à la garnison du château.

On n'a pas de raisons de douter de l'authenticité sur ce point du récit d'Albert Le Grand; ce que nous venons de dire sur la Rue de l'ospital le corrobore même; les Royaux circulèrent à l'abri d'une 2ème rangée de maisons, rue des Vignes, rue au Fil et rue de l'hôpital. Dans cette hypothèse les Lices partaient de l'arrière de cette rangée jusqu'à la Douve (DOUFFVE, en 1455), de la ville close. Elles allaient, me semble-t-il, depuis la porte de l'Hôpital jusqu'au cimetière des Jacobins, l'actuelle place de ce nom.

La 2ème rangée de maisons devait être fondée sur le dur et non sur la prairie remembered, dont nous avons parlé. LES LICES, par contre, occupaient cette prairie.

*

* *

Ainsi, lorsque c'en fut fini et du château fort et de la ville fortifiée (1594), on s'empressa d'utiliser les lices pour y implanter, dès 1607, un nouvel Hôpital. En même temps la ville décida de se donner sa première Mairie et choisit pour son emplacement un terrain hors de la ville close : la

partie de la Place aux herbes qui faisait force à la Porte Notre Dame; les travaux commencèrent en 1610. La mairie actuelle (1838) a été bâtie à l'emplacement de la mairie de 1610.

*

* *

Dans la nuit du 6 janvier 1731, le feu prit dans l'hôpital de 1607. L'incendie dura plusieurs jours et ravagea en outre quinze magasins et maisons particulières. La ville décida de transférer l'hôpital sur la colline du château, versant du Queffleut : en 4 ans les travaux furent achevés et payés. Ce fut durant le mandat de Maire de Messire Joseph Daumesnil.

L'emplacement du quartier incendié fut rasé et fut transformé en une place à laquelle fut donné le nom de l'intendant de Bretagne alors en fonctions, Jean Baptiste Elie Camus de Pontcarré, seigneur de VIARMES.

Joseph Dausmesnil procéda à la transformation des pont-levis en ponts de pierre. Ces travaux furent commémorés par la pose de grandes plaques, sculptées en granite sur la clef de voute du parapet. Ces plaques furent enlevées à l'époque moderne lorsqu'on procéda à la couverture des deux rivières; elles furent fixées sur des murs, à proximité.

.page 446

Ainsi la plaque commémorative du Pont de pierre de Bourret est apposée contre le magasin Péron, Rue de l'Hospice : elle mesure 157 cm x 48 cm. L'inscription, en relief, est rédigée sur quatre lignes. Les caractères employés sont de belles majuscules :

DE LA MAIRIE
DE
JOSEPH DAUMESNIL
1738

Le vide de la 2ème ligne provient du martelage du titre MESSIRE. Ce terme ci-devant parut séditieux durant la Révolution française comme ayant une résonnance noble; à ce titre on le fit disparaître sur les ponts.

Sur le mur de soutènement au long de la rue aux Lavoirs on a regroupé 4 plaques commémoratives de travaux de voirie exécutés à diverses époques dans ce site. Les trois premières à partir de la Rue Carnot sont de composition identique à la plaque du Pont de Bourret avec une 2ème ligne ne comportant qu'un DE solitaire à gauche

- JOSEPH D'AUMESNIL - 1737
- H. LE BOLLOCH - 1900
- JEAN DAVID - 1744

La 4ème proche des Morlaisiennes est légèrement différente des autres :

PONT ET LAVOIRS
DE LA MAIRIE
DE
CHARLES SERMENSAN
1765

*

* *

La plaque au nom de H. LE BOLLOCH - 1900 commémore, me semble-t-il, la couverture du Jarlot la long de la Rue aux Lavoirs. Jusqu'à cette date le Jarlot était découvert comme l'attestent des photographies et cartes postales. Il en était de même du Queffleut. La Rue aux Lavoirs devait son nom aux lavoirs aménagés dans la rivière en léger contre-bas de cette rue pavée; la rue d'Aiguillon suivait la rivière de l'autre côté, appuyée le long de celle-ci à un mur de soutènement avec un parapet.

Le travail accompli en 1900, du temps du maire Le Bolloch a consisté à couvrir la rivière en cet endroit et à aménager le dessus de la rivière en un large trottoir de circulation; de ce fait, un mur de soutènement fut construit le long de la rue aux Lavoirs.

Les anciens fossés du Jarlot suivaient le tracé même de la Rue des Lavoirs. Le lit actuel du Jarlot en cet endroit est un aménagement consécutif au démantèlement des murailles; il n'est ni le tracé du Moyen-âge ni le lit originel de la rivière. Apparemment c'est SERMENSAN qui, en 1765, avait déporté la rivière pour aménager la douve en Rue et y disposer les lavoirs qui disparurent en 1900.

On aura souri, sans doute, devant la plaque du Maire Le Bolloch - 1900. Le tailleur de pierre n'a certes pas le métier de ses collègues du 18ème siècle. Mais il n'est pas à incriminer pour la copie servile qu'il a réalisée des plaques mutilées au cours de la Révolution française. Les services techniques, eux, auraient dû se rendre compte que ces modèles étaient dégradés et qu'il y avait incorrection de ne pas donner du MONSIEUR, en 1900, au Maire d'une Ville comme Morlaix.

*

* *

.page 447

Sur le plan de Dubuisson-Aubenay (1636), que nous publions ici, apparaît à gauche un pont dans le coude du Jarlot. Ce pont en bois, certainement, daterait selon Daumesnil, de 1537 - (Histoire de Morlaix, édition de 1879 - p.19). Jusqu'à cette date, d'après lui, le couvent des Jacobins, situé dans le faubourg du VINIEC (le vignoble ou LES VIGNES) et séparé de la Ville Close et du faubourg Saint Mathieu par la rivière, ne leur était réuni que par l'unique PONT BORGNE et PORTE DE LA PRISON (dans le plan, D). Cette porte était étroite; elle donnait sur le marché couvert ou COHUE par la Venelle de la Prison, l'actuelle venelle des Halles.

La construction du pont sur la place du Dossen permettait à la population de saint Mathieu et du Marcheix ou Marc'hallac'h d'aller sur ses tombes dans le cimetière, fors prisé alors, des Jacobins (la future place de ce nom). Ce pont se révélera précieux lorsque la Ville, débarassée de son corset de murailles et, plus tard, de ses ponts-levis, cherchera à éviter les encombrements de la Rue du Mur et de la Rue des Nobles en dérivant vers ce pont la circulation vers Carhaix et Callac. La route Lorient-Roscoff aux temps du duc d'Aiguillon empruntera ce parcours. Nous serons alors au milieu du 18ème siècle.

La rue actuelle de l'Auditoire, auprès des Morlaisiennes, ne correspondait à aucune porte sur le Jarlot. Ce nom d'AUDITOIRE désignait autrefois le lieu où se tenaient les AUDIENCES d'un tribunal. Il y avait un auditoire à Pleyber-Christ. Selon Jean Pierre LE GUAY, auteur d'un gros ouvrage sur les villes bretonnes aux 14ème et 15ème siècles, paru en 1981, les tribunaux portaient aussi le nom de FEILLEES (p.207). Un mot à garder à l'esprit en vue de sonder le nom d'une commune voisine LA FEUILLEE.

*

* *

C'est par Daumesnil (p.19) que j'ai découvert la présence auprès du Pont Levis de Bourret du petit pont, appelé PONT VORN par l'auteur, et dont nous avons proposé une reconstitution; Daumesnil parlait d'une requête adressée en 1672 à la ville à propos de ce pont. Les délibérations municipales de cette année sont conservées. On y trouve évoquées les odeurs nauséabondes de la venelle - riboul dont le tracé a été publié précédemment.

"LE 3ème jour de febvrier 1672

- Le dict Sieur sindicq vous remontre que quelques des habittans de la Ville close et des fauxbourgs de St Mellaine et de St Martin lont pryé dexposer à Messieurs de la Communauté que le PONT qui estoit antiennemens (anciennement) du long de la muraille de la Ville antre (entre) le PONT-LEVIS de la porte de BOURET et de la POTERNE, estante tombée en ruyne par caducité (on lira "estant tombé", au masculin, car c'est du pont qu'il s'agit),

ILs recoipvent (recoivent) grande incommoditté par le PASSAGE de la VENELLE qui conduit du PAVE à la dicte POTERNE et laquelle estoit par endroictz de deux pieds (66,6 cm) et ordinairement ramplie dinmondices randant le dict passage insupportable.

Et ainsin (ainsi) désire (lire : "désirent") à leurs fraictz (frais) sans aucune contribution des deniers de la Communaulté faire relever le dict pont pour le passage des Genz de PIED et de CHEVAL qui fréquentent à St Fiacre, Saint Anne, St Modet (à Pont Paul), Pleiber Crist, Ville de Quimper et autres lieux et Villes de la Cornouaille et Léon et Tréguier,

Dont ayans fait leurs remontrances judiciaiellement devant Messieurs les Juges de la Court royalle de Morlaix et monsieur le Sénéchal an (en) présance de Monsieur le procureur du Roy et du dict Sieur Sindicq, ayant fait proces verbal de vestiges du dict pont payés (payé) le vingt et troisième de décembre dernier, les dicts exposans requièrent par defferance (deference) pour la dicte communaulté quelle ayet (ait) agréable de consantir

.page 448

qu'ils facent rebatir le dict pont à leurs fraictz au service et utilité du publicq,

Sur laquelle exposition et remontrance le dict Sieur Sindicq a requis messieurs les habittans ayent à dellibérer".

*

*

*

Les membres du conseil ou délibérants ne s'empressèrent pas de donner une réponse à cette requête qui leur était présentée par leur syndic au nom de quelques habitants de la ville et des faubourgs. Les raisons de l'ajournement ne sont pas données.

La question revint "sur le tapis" lors de la séance du 2 novembre 1672.

"Le sieur sindicq vous remonstre que des le 3ème febvrier dernier il auroict de la part de Monsieur de Boisauveus et autres, exposé la nécessité du Restablissement du PONT qui estoict autre fois pour frequenter de par dessus le PONT de BOURET au SPERNEN et autres lieux;

sur laquelle remontrance les Sieurs habitants ayantz delliberés,

que les dits particuilliers metteroint (mettraient) leur recquestre,

Il (le sindicq) represente (présente de nouveau) en l'endroit (immédiatement) la Recquisition du dict sieur de Boisauveur de luy signé,

de laquelle et de la dicte remontrance du 3ème febvrier. IL demande la lecture pour que Messieurs les habittants ayent a delliberer diffinivent (définitivement).

La décision est prise dès lors.

"Lesquels sieurs habittants dellibérantz du consentement du seigneur conte de Boyséon, et de messieurs les habittants que le dict pont soit resbattye aux fraictz du dict sieur de Boisauveur et les autres particuilliers, par ce qu'ils l'entretiendront à l'avenir, sans préjudice des droitz des particuliers et sera la recquestre du dict sieur de Boisauveur inséré sur le présent cahier; signé Boyséan, Clete Courcum et Jacques Alaint, sindic de Morlaix".

*

*

*

Il n'est pas sur que le petit PONT VORN ait été reconstruit. Daumesnil en tout cas observe qu'il n'y avait aucune trace visible de celui-ci au moment où l'on remplaça le Pont-Levis de Bourret par un pont de pierre (1738). Peut-être avait-on envisagé, avant la construction de l'Hospice (1733), d'abattre la muraille de la poterne du Spernen et de créer un chemin allant du Pavé au Spernen, le futur chemin de l'Hospice. Quoi qu'il en soit, la muraille de la poterne était encore en place lors de l'arpentage des murailles effectué en 1678.

Le nom de PONT VORN rapporté par Daumesnil n'est pas d'interprétation sûre. D'après Ernault (vocabulaire français-breton), en Vannetais HENT BOR(I)GN se dit d'un petit chemin entre deux haies. S'agirait-il ici d'un pont dont les parapets seraient assez élevés ? On sait que le pont de la prison se disait aussi PONT BORGNE : je verrais ici la même notion, plutôt qu'une allusion à

un personnage. Ce dernier pont était assez étroit aussi, semble-t-il. On a songé à éviter des peurs aux chevaux. Je laisse le lecteur juge.

*

* *

Le riboul malodorant où passèrent durant des siècles les paysannes de chez nous débouchait sur la campagne par la poterne du SPERNENN.

.page 449

Le texte de l'intervention de 1672 établit l'existence d'un chemin sentier pour piétons et cavaliers contournant la ville-close depuis la poterne du SPERNENN jusqu'au haut de la colline : il donnait accès à St Fiacre (en Plourin), Saint(e) Anne (à S. Fiacre aussi, semble-t-il) et au delà vers Pleyber-Christ, par Pont-paul, Quimper... Ce chemin est corrélatif à la construction de la ville-close du moins dans la partie la plus haute de la colline.

Une autre destination, plus proche, était le moulin de SPERNENN, situé en amont, à 600 mètres environ avant le pont de Bourret. On aura remarqué sur le plan de Dubuisson-Aubenay (1636) un passage du château au moulin correspondant encore aujourd'hui avec l'accès à l'ancien hôpital; le nom d'ALLEE DU SPERNENN balise encore ce très vieux chemin. Outre les produits de la meunerie on y allait prendre l'eau d'une fontaine, me semble-t-il.

Auprès du Spennenn un embranchement conduisait par le pont 0-20-100-0 sur la route antique des ROUDOUROU, avec une bifurcation vers PONT-PAUL. Par ce parcours on ne quittait pas un instant le bief des vicomtes de Léon, ce qui rend probable l'attribution à ceux-ci de cette voie de raccord plutôt qu'au roi d'Angleterre Henri II (selon Albert Le Grand) ou au duc de Bretagne.

Nous verrons les accès antiques de Morlaix en une autre occasion.

*

* *

Les murailles de la Ville de Morlaix ont été, au long des siècles, l'objet de transformations et de restaurations. Les archives départementales de Loire-Atlantique relevées par J.P. Le Guay dans son étude sur les villes du Léon fournissent de multiples attestations financières de travaux effectués sur les murailles au 15ème siècle (Bulletin Société archéologique du Finistère 1978, page 142). Les murailles ayant disparu dans leur presque totalité il serait sans intérêt apparemment de tenter la reconstitution de ces travaux militaires, à supposer même que les documents la rendent aisée. La seule chose intéressante à mon sens que ces comptes pourraient illustrer par chance serait le rôle respectif du granite et du schiste local dans le parement des murs.

Le lecteur s'étonnera sans doute de la présence aux Archives de la Loire-Atlantique de tous ces documents comptables de la Bretagne ducale. C'est que notre Cour des Comptes était à Nantes.

*

* *

A défaut de Murailles, il nous reste jusqu'à ce jour un élément primordial et originel de la défense de la Ville close, en sa partie basse du moins. Ce sont les DOUVES.

Nous nous sommes attardés jusqu'à présent sur la fonction militaire assignée au JARLOT, entraînant un déplacement bien caractérisé de son cours. Nous allons étendre nos observations à l'autre rivière, le QUEFFLEUT. Elle aussi a été "mobilisée" pour la défense de la Ville. Quelques notations fort simples conduisent à cette évidence que le Queffleut, lui aussi, a été sorti de son lit : une rivière aboutit à son estuaire par une suite de méandres et non par un canal, rectiligne à peu près, de plusieurs centaines de mètres, comme c'est le cas pour nos deux rivières. Cette

remarque, à elle seule, suffit à établir l'intervention humaine sur le cours du Queffleut et celui du Jarlot. Mais il n'est pas sans intérêt d'y joindre d'autres observations, plus frappantes peut-être, et qui précisent la destination défensive du cours actuel du Queffleut auprès de la place Emile Souvestre.

.page 450

*

* *

Nous invitons le lecteur à nous accompagner sur le terrain, et d'abord, auprès des vieilles murailles, sur la rue de l'Hospice. Le site nous est devenu familier avec sa poterne du Spennenn, sa passerelle du PONT-VORN et le RIBOUL-Venelle, passage obligé des paysannes du temps passé. "ELLES SUAIENT... ILS BUVAIENT". Ce mot vengeur requiert quelques explications : les MURAILLES de la ville furent financées pour une part appréciable par une taxe sur les consommations, connue sous le nom de BILLOT.

Les CABARETIERS étaient fort nombreux dans le Murlaix du Moyen-Age, 165 en 1491, d'après Daumesnil (Histoire de Morlaix p.110) cité par Le Guay dans son étude des villes du Léon au Moyen-Age (bulletin de la Société archéologique du Finistère 1979, p.199). Il y en avait 165 dans l'agglomération : "42 dans la Ville Close, 37 dans le quartier du Marcheix ou Marc'hallac'h, 26 au Bourret, 60 dans la paroisse Saint Melaine, etc..." Cet auteur commente "c'est beaucoup pour 4 à 5000 habitants !".

Les consommations étaient taxées et la taxe sur les boissons ou BILLOT était destinée au financement des travaux portuaires, de murailles et portes fortifiées, des ponts-levis.

Le Guay a consacré deux pages de son étude (pages 197-198) à cette taxe. "La Communauté de ville lève, avec l'autorisation du souverain (le duc), constamment renouvelée, le BILLOT ou APETISSEMENT ou apétissage. C'est une taxe sur la vente au détail des boissons courantes, du vin surtout. Normalement, le billot est acquitté par le détaillant, aubergiste ou tavernier. En réalité, et tout à fait légalement, le commerçant se rembourse en "apétissant" ou diminuant les mesures qui servent à débiter le liquide. Si l'impôt est fixé au dixième, cela signifie que l'hôtelier versera à la ville une somme correspondant au dixième du prix de vente du pot ou de la pinte, mais qu'à son tour il réduira de 10% la dimension du pichet ou la quantité servie. Les lettres de concession, octroyées par les princes, précisent parfois que les mesures seront amoindries ou "apétissées à l'équipolent" (à l'équivalent). Le billot, comme la majeure partie des impositions bretonnes, est affermé au plus offrant, à la chandelle allumée".

Si j'en crois le "Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France" par Albert Dauzat (éditions 1972), le patronyme BILLOT pourrait avoir une double origine : soit plus probablement, ROBILLOT, forme familière de ROBERT, soit "l'ancien français BILLOT, pancarte de péage, par extension impôt sur le vin vendu au détail, sans doute parce que les taverniers suspendaient devant leur porte un BILLOT pour indiquer cette vente (dans ce cas, surnom de tavernier)".

*

* *

Voici maintenant des observations que chacun peut prendre à son compte, relatives au profil de la colline de MONT RELAIX en ce site où le promontoire s'enfonçait dans la prairie du Queffleut.

- 1) La colline a été entaillée fortement pour réaliser la plate-forme où fut édifée la Collégiale Notre-Dame du Mur : côté colline l'entaille doit faire une bonne dizaine de mètres.
- 2) En dessous de cette plate-forme, la colline a été creusée sur une hauteur au moins égale, en direction du Pavé ou Rue Carnot. Dans la carrière ainsi creusée on a construit une rangée d'immeubles.
- 3) Une autre entaille, perpendiculaire à la précédente, a été faite le long de la rue actuelle de l'hospice et habillée par une muraille de granite.

4) En dessous de cette rue en pente on a creusé le lit actuel du Queffleut, à 5 mètres

.page 451

en dessous de l'entrée du Rialto.

5) Le creux du Rialto est certainement artificiel pour une bonne part. Cette carrière, anciennement sans construction, outre son utilité économique a pu faire fonction de FOSSE et compléter la défense de la Poterne du Spennenn.

6) Les terrassements effectués dans la roche, qui est schisteuse, n'offraient aucune difficulté pour l'outillage du moyen-âge. Ces travaux étaient d'ailleurs rentables, puisqu'ils fournissaient la pierre de construction de Morlaix.

7) Sans pouvoir déterminer exactement la forme naturelle du promontoire, on peut, à partir des observations précédentes, proposer une hypothèse : la colline descendait sur l'entrée de l'actuelle rue de Brest, sur la partie contiguë de la place Souvestre et de la Rue Carnot; la colline se perdait dans la prairie là où est le feu rouge qui règle la circulation venant de la rue Gambetta.

Des géomètres topographes seraient en mesure de proposer une hypothèse plus affinée.

8) Quoi qu'il en soit du profil exact du promontoire dans ce site bouleversé, une conclusion s'impose : le lit actuel du Queffleut en cet endroit est dans la roche. Il a donc été creusé et ce nouveau lit a été aménagé à des fins militaires.

9) Le lit naturel contournait nécessairement le promontoire et se dirigeait vers l'estuaire en suivant de fort près la falaise de Saint Martin, au pignon de l'actuelle mairie, comme nous allons l'observer d'autre façon.

10) Comme nous sommes en projet d'étudier les voies anciennes de la région, il est utile de noter, dès à présent, que la voie antique, Rue Longue de Bourret, aboutissait directement au Queffleut, qu'elle traversait sans doute à gué, perpendiculairement au lit. A partir de là, elle suivait le bas bout du promontoire, probablement sur la moitié nord de l'actuelle rue Carnot, pour traverser sans problème topographique apparemment le JARLOT, alors dans son lit naturel.

*

* *

Descendons du site des Vieilles Murailles pour observer la Place Emile Souvestre, qui s'ouvre devant nous : les pentes actuelles de cette place convergent sur la Rue Général Le Flo, au pignon de la Mairie.

Essayons d'établir que ces pentes épousent les structures anciennes de la prairie et du lit naturel du Queffleut. L'élément le plus notable de notre démonstration est l'existence d'un moulin, LE MOULIN AU DUC, sous la partie ouest de l'actuelle mairie et en avant d'elle sur la place aux Herbes.

1) Le moulin et ses dépendances sont fort bien représentés dans le plan de 1782 réalisé par Benard et conservé à la bibliothèque municipale de la ville. Le cadastre de 1834 montre que les choses sont encore dans le même état.

Ce plan de 1782 est reproduit ici; il donne en même temps l'emplacement et la forme du premier Hôtel de Ville, construit à partir de 1610. Cet édifice était en longueur dans la vallée; la Mairie actuelle a été développée dans la largeur de la vallée. Pour ce faire la Ville dut acheter le Moulin au Duc.

*

* *

L'Hôtel de ville actuel date de 1838, peu d'années, on le voit, après le levé du premier cadastre (1834). En étudiant le dossier des Nouvelles Halles de Morlaix (1856-1867) dans les cahiers des délibérations municipales, j'ai relevé à la date du 13 février 1863 l'allusion suivante. Le maire, Benjamin Frébourg, chaud partisan d'une

.page 452

Halle au blé, se doit de justifier le recours à un emprunt pour financer ce vaste projet, évalué à 182 000 francs. Parmi les arguments avancés, le maire signale que "la ville doit à monsieur le Général LE FLO un capital de 22 000 francs pour l'acquisition du MOULIN AU DUC, démoli pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville".

Empruntons au Vieux Larousse en deux volumes la notice consacrée au général : "LE FLO (Adolphe - Emmanuel - Charles), général français né à Lesneven, mort à Néchoat (1804-1887). Il fut banni au 2 décembre (coup d'Etat du futur Napoléon III, le 2 décembre 1851). En 1870, il fut ministre de la guerre du gouvernement de la Défense nationale. Ambassadeur à Saint Pétersbourg, bien vu du tsar, il profita, en 1875, de ses relations intimes avec le souverain pour neutraliser la politique de Bismark envers la France".

Le lecteur ne cherchera pas NECHOAT dans le catalogue des communes de France : il s'agit d'une propriété de PLOUJEAN, au sud de la Voie express, immédiatement après le pont en direction de Paris. En breton, KNEC'H C'HOAT, assoupli en NEC'H C'HOAT, peut se traduire "colline du bois" ou "au-dessus du bois". Le village du NERGOAT, au Cloître Saint Thégonnec, pourrait s'interpréter de même façon.

*

* *

En droit seigneurial, les "hommes" d'un seigneur étaient astreints à moudre leurs céréales à son moulin et à cuire le pain à son four, moyennant redevance bien sûr. On parlait de "moulin BANAL", de "four BANAL".

Voici précisément le statut de notre Moulin au Duc en 1455 (rentier de Morlaix B. 1800 - folio 57). La redevance était affermée. On observera qu'il est question, non pas d'un moulin, mais DES MOULINS. On évoquera plus bas la PORTE défensive du port (havre).

"La ferme des Moulins à blé estans devant la Porte devers (du côté) le havre de Mourlaix.

Tous ceulx qui sont demourans et habitans en la ville close de Mourlaix et ceulx du faubourgs de Bourret jucques (jusque) à la maison Yvon Fezon que (qui) fut aultresfois à Even Le Goff et à Pierres Le Tarracier et sa femme que (qui) fille fut au dit Even Le Goff;

Et les demourans en la Rue des bouch(e)rs sur la rive ou pa•s de Leon - Et les demourans ès (dans les) faubours et bonnes (bornes, limites) de Mourlaix en la paroisse de Saint Melaine - Et auxi (aussi) ceulx du Marcheis et deux Rues Milouennes du dit Marcheis (le Marhallac'h) sont DESTRAIGNABLES (astreints, éventuellement par voie de justice) aux dits moulins - Et paraillement les aultres homes et subget (sujets) du Duc dedans la BANLIEUE (espace d'une lieue environ autour d'une ville, dans lequel l'autorité avait juridiction et faisait proclamer les bans).

Et doivent paier pour droit de Moulage le 16ème".

*

* *

Le prieur de Saint Mahé, celui de Saint Melaine et le Sire de Lesquelouarn pour le faubourg de Bourret avaient leur four pour leur juridiction.

"La ferme du FOUR du dit lieu de Mourlaix appellé LE FOUR DU VICONTE.

Touz les bourgeois, manans et habitans en la ville close de Mou(r)laix sont destraignables à fournier et cuire leur pain au dit four. Et paient pour droit deournyage le vignt et quatriesme pain en paste" (le 24ème) - folio 58.

Il est remarquable que le nom du four, LE FOUR DU VICONTE, fut encore en usage 300 ans ou presque, après que le Duc eut spolié le viconte de Léon.

*

* *

.page 453

Autour du Pont Notre-Dame

De toute évidence, le Moulin au duc ne pouvait consommer habituellement une telle masse d'eau. J'ignore le procédé utilisé dans ce moulin : roue motrice verticale ou roue motrice horizontale. J'ignore aussi le nombre de ces roues et des meules. Ce Moulin devait travailler beaucoup à l'époque ducal, mais il ne tournait sans doute pas la nuit non plus que les dimanches et jours de fêtes. Le trop plein des eaux était certainement évacué par un large déversoir, en amont immédiat du moulin. Dans les moulins ordinaires le trop plein du bief se déversait dans la rivière, généralement à plusieurs mètres en dessous du bief. Ici le déversoir créait son exutoire vers l'estuaire tout proche : les eaux en excès retrouvaient l'ancien lit du Queffleut.

Quant à l'eau du bief, qui, par sa chute, fournissait la force motrice au moulin, elle rejoignait en aval immédiat du moulin le flot des eaux en excès.

Ainsi, la présence d'un moulin en cet endroit établit suffisamment, à elle seule, que le Queffleut n'était plus dans son lit. la rivière retrouvait son lit et s'y laissait tomber au moment même où elle entrait dans l'estuaire, à quelques pas du Moulin au Duc.

*

* *

Actuellement JARLOT et QUEFFLEUT ont des parcours distincts, souterrains tous deux. Le JARLOT passe au chevet est de la Mairie, le QUEFFLEUT au chevet ouest. Les deux rivières se rejoignent sous le kiosque de la place des Otages.

Selon Daumesnil (Histoire de Morlaix édition 1879 p.21), "avant qu'on eût élevé l'Hôtel de Ville (1610), le quai se terminait d'un côté au Moulin et de l'autre à un pont qui communiquait du faubourg Saint Melaine à la ville et au Moulin. Ce pont qui joignait le faubourg Saint Melaine à l'Eperon se nommait Le Pont au Pichon; il terminait le port de ce côté et joignait l'Eperon avec ce que l'on nomme à présent la Place au lait en Saint Melaine". L'Eperon est le nom donné à la pointe de terre au bout de laquelle le Jarlot appauvri d'une partie de ses eaux et le Queffleut grossi du Jarlot se joignaient dans l'estuaire.

Le FARDEL était séparé de Bourret par une PORTE, suivant Daumesnil (p.21) FARDELL désigne en breton "un barrage ou endiguement momentané d'un cours d'eau dans une prairie pour diriger les eaux d'une certaine façon" (dictionnaire de Troude). Dans le cas présent le terme pourrait désigner le déversoir dont nous parlions plus haut par où s'écoulaient les eaux en excès du Queffleut.

Tous les accès vers la Ville close étaient défendus par un ensemble de PORTES dressées aux points stratégiques des faubourgs. On les fermait en cas d'alerte et, sans doute, y plaçait-on alors des postes de garde. Daumesnil (p.20-21) en énumère 22, dont une avec une tour auprès du Moulin au Duc. Selon le même auteur "toutes ces portes furent réparées et relevées en partie, surtout celle de Ste Catherine (à la Villeneuve) en 1674. On continuait de craindre les Anglais.

C'est en 1768 que fut aménagée la place de la Poissonnerie (voir le plan publié ici) "vers le côté de l'Hôtel de Ville qui correspond à la rue du Fardel. Une chaussée étroite, formée entre deux écoulements de rivière faisait alors la Poissonnerie. Ces deux cours (d'eau) ont été voûtés et recouverts et c'est une place qui réunit la commodité à l'agrément par la nouvelle forme qu'on a donnée aux boutiques des vendeurs de poisson, et par l'intelligence de la construction des latrines publiques établies au bout de cette place". Daumesnil parle ici en témoin oculaire (p.24-25).

*

* *

Ne quittons pas le quartier de BOURRET sans tenter une approche de son étymologie.

Ce village ancien, inclus dans la ville de Morlaix, n'est point porté, de ce fait, dans la Nomenclature des noms de lieux. Même la Rue Longue et la Rue Courte ont perdu un peu de leur

identité au fil des siècles : elles comportaient en effet une référence à leur faubourg : la Rue Longue de BOURRET.

On relève encore de nos jours 1 BOURET et 1 BOURETT dans les Côtes du Nord et 1 BOURETTE à Plougoulm (Finistère).

Le nom se décompose en BOUR et RET; nous n'insisterons pas sur BOUR, le sens en paraissant assuré, BOURG comme on va le voir pour le cas précis du BOURRET Morlaisien.

*

* *

Le deuxième élément du nom, RET, est un anthroponyme, c'est à dire un nom de personne. Il a pu être porté par un saint personnage, breton. C'est ainsi que Joseph Loth (Les noms des Saints bretons - 1910, p.78) interprète le nom de LARRET, petite commune auprès de Porspoder (Fin.) en LAN-RET, "le monastère de RET". A première vue, PLOUARET, dans les Côtes du Nord, y ferait aussi songer. Mais il ne s'agit pas ici de RET, mais, semble-t-il, de BARVET, comme l'a montré Largillière dans son livre "Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne" 1925 - p.48-49. Le patron ancien de cette paroisse aurait été Saint BARVET dont le nom s'interprète "Barbu".

Le nom de RET entre en composition dans un certain nombre de KER, village, KERRET, devenu aussi un nom de famille. Les gens du pays connaissent KERRET, village de Sainte Sève, au bord de la voie du chemin de fer Morlaix-Roscoff. Ils situent mieux TRAON-KERRET, en St Martin, près de Pont-Paul. La prononciation locale est "rèd", avec l'accent aigu. On interprètera ici "le Val (traon) du sieur de Kerret", car il n'y a pas de village KERRET au-dessus de ce vallon.

On trouve 3 villages KERRET dans les Côtes du Nord, 1 dans le Morbihan, 12 dans le Finistère, auxquels on peut joindre 1 KERRETTZ à Plogonnec.

KERRET est un titre de noblesse : la devise de la famille est "TEVEL HAG OBER - Se taire et faire".

*

* *

Monsieur Gourvil note que le second élément du nom de KERRET, à savoir RET, y représente un mot vieux-breton (avant l'an 1000), RIT - , RET - , fréquent dans les noms anciens d'hommes, et dont les dérivés ou composés se montrent dans les noms Rédou, Ridou, Rédoret, etc..." (noms de famille bretons d'origine toponymique p.150).

L'index du Cartulaire de Redon (en Ille et Vilaine) comporte une longue nomenclature de personnes dont le nom commence par RED ou REITH et surtout RETH et RET - une autre série par RID ou RIT, auxquels on pourrait joindre peut-être les noms en RIS et RES.

Pour des raisons qui vont apparaître dans un instant, observons seulement, à titre de spécimens utiles et en les datant, certains de ces noms en RED, REITH, RETH et RET. Tous ces personnages interviennent comme témoins ou donateurs dans les titres de propriété (cartulaire) de l'abbaye de Redon.

REDHUUALATR, évêque - 11 mai 859

REITHGUALATR, témoin, - 30 novembre 909

.page 456

REITUUALATRR, témoins, peut-être le même, 27 novembre 910

REITUUALART, témoin entre 840 et 847

RETHUUALART, RETUUALATR, donateur, 8 février 833

C'est aussi le nom d'un grand chef ou Machtiern.

*

* *

Si nous nous reportons maintenant à l'acte latin de fondation de Saint Martin de Morlaix par le Vicomte Hervé de Léon en 1128, un rapprochement s'impose entre ces vieux personnages en RETH; l'un des témoins de la présente donation et le bourg qui porte son nom, REHALARDRUS, dans la transcription de l'acte par Dom Morice (MEMOIRES... pour l'histoire de Bretagne 1742, colonne 558).

Proposons une traduction du texte de Dom Morice. "Moi, Hervé, vicomte de Léon, j'ai donné à Dieu et à Saint Martin, ainsi qu'aux Moines de Marmoutiers (MAJUS MONASTERIUM) auprès de mon château fort (castrum), qui s'appelle MONT-RELAIX (Mons Relaxus), j'ai donné une terre pour y construire un Monastère avec un cimetière et aussi un bourg (burgus).

Ce terrain va de l'endroit où se fait la séparation entre le BOURG d'un certain REHALARDR (Rehalardrus) et mon propre bourg. Je fais don aussi de ce mien bourg avec mes hommes qui y sont etc...

De cette donation sont témoins Galo, évêque de Léon, Gradilon, fils d'Ehoarn, Rehalardr et Evan son frère, Hervé, frère bâtard du Vicomte, Rodandus, fils de Guihien, Harnigon, Evan chapelain, Buhic fils de l'Evêque.

Fait l'an de l'Incarnation du seigneur 1128, à savoir le 5ème des Nones de Mars (12 mars)". L'acte porte aussi trois signatures (signum) : "La signature d'Hervé Le Vicomte, la signature de Guilhomar son fils, la signature d'Eudon". (Titre de Marmoutiers).

*

* *

Il s'agit là d'un document majeur de l'histoire de la paroisse primitive (6ème-7ème siècle) de PLEYBER, dont le prieuré de St Martin (avec Sainte Sève) fut ainsi détaché en 1128. Pour le moment, retenons de ce texte l'évocation du BOURG de REHALARDR.

Le terrain donné aux moines de Marmoutiers doit être placé sur le site même où se trouve présentement l'église de St Martin, entre deux voies antiques : Morlaix-Brest passant en contre-bas du prieuré et Morlaix-Roscoff sur le plateau même du prieuré. C'est ici, me semble-t-il, qu'il faut placer le bourg du Vicomte, contigu au prieuré et bordant sans doute de part et d'autre la voie Morlaix-Roscoff confondue ici avec Morlaix-Kéribien par Plouvorn.

Un bourg n'est pas un simple village rural; on y exerce des activités commerciales et artisanales. Le BOURG du vicomte, bientôt faubourg Saint Martin, devait être une double bordure de maisons sur la voie Morlaix-Roscoff.

Il faut se représenter de même façon le faubourg de Bourret, constitué non seulement par la Rue Longue de Bourret, mais probablement aussi par la Rue Courte de Bourret. Si raide que soit celle-ci, il faut se la représenter sans escaliers. Elle correspond bien à un tracé antique vers Plouvorn et Roscoff pour cavaliers et piétons. Les charrois (à boeufs anciennement) empruntaient sans doute la Rue Longue et rejoignaient le plateau par ce qui deviendra la Venelle aux Morts, aujourd'hui tronçon de la Rue Gambetta. Le faubourg de Bourret, c'était tout un ensemble, limité

.page 457

par la Venelle aux Morts du côté du prieuré et joignant en bas le gué du Queffleut.

Le BOURG de REHALARDR semble se superposer à BOURRET, au BOURG de RET. Il est d'autant plus probable qu'il s'agit du même personnage que RET(H) est le premier composant du nom et serait la forme familière de ce nom compliqué, celle qui s'est incrustée dans le nom du célèbre faubourg de Morlaix.

On essayera de trouver l'original du Cartulaire de Noirmoutiers ou à son défaut, une transcription autre que celle de Dom Morice.

*

* *

La donation du vicomte fut confirmée au spirituel la même année 1128 au cours du concile de Dol (Dom Morice, même colonne 558). En particulier, Galo, évêque de Léon, ajoutait au profit

de l'église de Saint Martin de Morlaix-Relaix les deux chapelles de SAINTE MARIE MADELEINE et de SAINT AUGUSTIN.

Nous découvrons ici les deux plus vieilles chapelles attestées sur le territoire du Pleyber primitif. La chapelle Saint Augustin devait se trouver tout près du haut de la rampe Saint Augustin (ou Tossenn Saint Augustin); on essaiera de préciser davantage à l'occasion. La rampe en question, comme on le dira, est l'accès conjoint à Morlaix de deux voies antiques Quimper - Morlaix, Vannes - Morlaix et d'une autre, sans doute moins ancienne, Le Faou - Morlaix. Ce réseau routier sera étudié avec la part d'hypothèse que comportent de telles recherches, dans l'atlas à paraître sur nos vieilles routes. C'est en haut de cette rampe que s'embranchent aussi la voie romaine en direction de Brest.

On serait tenté d'identifier la chapelle Sainte Madeleine (AR VADALEN) avec la chapelle déjà citée, implantée à quelques pas du carrefour antique Morlaix Plouvorn... et Morlaix Saint Pol, auprès de l'ancienne usine d'équarissage.

Quand on vient de Roscoff à Morlaix par la nouvelle LORIENT - ROSCOFF, on suit dans la courbe sur les derniers cent mètres, la voie romaine de Saint Pol avant de passer en bas sur l'emplacement de la chapelle; cette voie romaine se devine bien. Mais si près que soit cette chapelle du territoire de St Martin et de Ste Sève (démembrement de St Martin), environ 70 mètres des limites, AR VADALEN en question est sur la paroisse primitive de Taulé.

Il n'est pas impossible ni improbable du tout que l'évêque gallo ait fait don au prieuré de Saint Martin d'une chapelle, avec les dépendances et revenus, située sur une paroisse limitrophe ou même fort éloignée.

*

* *

Il est un troisième site duquel apparaît aussi, clairement, que le Queffleut n'est pas dans un lit naturel : c'est le parking de la Rue de Brest, appelé parfois le parking Larchier, providence de bien des personnes qui travaillent à Morlaix ou qui en ont découvert les vertus hospitalières avant 13h45. Ce parking est séparé du parking de l'hôpital par un simple grillage, permettant d'observer à l'aise l'inflexion donnée au cours du Queffleut. Au bas-bout du parking de l'hôpital : la rivière s'infléchit nettement contre la colline du château, abandonnant une direction qui la conduisait plutôt du côté de Saint Martin, approximativement dans le coude que fait la rue de Brest auprès du bâtiment des Finances.

*

* *

.page 458

L'état actuel des lieux est singulièrement propice à des observations. Le terrain qui sépare la rue de Brest du parking Larchier est, en effet, un authentique terrain vague, c'est-à-dire vide de constructions et, sans doute, en attente de celles-ci. Le parking a été raboté dans la colline et au long de celui-ci coule le Queffleut canalisé, nettement en profondeur. Le terrain vague et la portion de la Rue de Brest qui le jouxte donnent l'impression d'être un témoin de la vieille prairie où se tortillait la rivière originelle.

Le jour où l'on bâtera sur ce terrain vague, on fera bien d'observer les tranchées et fondations. Peut-être faudrait-il éviter d'y faire des caves. Le Théâtre, qui est à côté, aurait, dit-on, son sous-sol constamment inondé. On raconte même, à Morlaix, que cette cave a été mise en eau intentionnellement à titre de précaution contre l'incendie !! C'est de la déraison. Il y a de l'eau dans la cave parce qu'on n'est pas parvenu à l'empêcher de s'y infiltrer : c'est la prairie qui se dégorge.

*

* *

La cause nous paraissant entendue du détournement du lit imposé aux deux rivières de Morlaix, le JARLOT et le QUEFFLEUT. Il nous reste à chercher la date probable de ces changements de cours. Aucun document écrit n'y faisant allusion directement, nous en sommes réduits, comme pour tant d'autres sujets, à des hypothèses plus ou moins étayées.

*

* *

Les DOMINICAINS ou JACOBINS, on l'a déjà dit, avaient reçu en donation, l'an 1236, la propriété, alors ducale, sur laquelle ils organisèrent peu à peu leur couvent. Il ne semble pas que la possession de ce domaine ait été troublée par de gros terrassements postérieurs, visant à détourner le Jarlot : l'aménagement de celui-ci en double doit être antérieur à la venue des religieux. Ceux-ci héritaient d'un domaine que leurs prédécesseurs avaient constitué à leur propre profit, utilisant comme limite le nouveau cours du Jarlot, qui avantageait singulièrement la propriété.

A qui attribuer, dès lors, la dérivation de la rivière ? Aux vicomtes de Léon ou au Duc de Bretagne, l'anglais Geffroy, qui, après 1179, les spolia de leur seigneurie de Mont-Relaix, à laquelle les Vicomtes tenaient si fort ? Serait-ce l'Oeuvre du Duc Pierre de Dreux (1213-1237), un prince français, marié à la Duchesse Alix pour évincer l'influence anglaise ?

Il ne semble pas que ni l'un ni l'autre, l'anglais ni le français, n'ai eu d'attache particulière à cette ville de Mont-Relaix, au point d'y entretenir une résidence ducale. On ne voit pas non plus ce qui eut pu les inciter à prendre l'initiative de donner des fortifications à la Ville : ils étaient les maîtres du pays et non pas des grands féodaux, comme les Vicomtes.

*

* *

Ce sont les Vicomtes de Léon qui ont pris à coeur de donner à leur domaine de Mont-Relaix la structure paroissiale que nous lui connaissons encore à présent à l'intérieur de ses anciennes BONNES, comme on disait, ou limites : Saint Mathieu, Saint Melaine et Saint Martin.

Nous venons d'évoquer la création de la paroisse de St Martin en 1128 par Hervé de Léon. Nous n'avons pas l'acte de fondation de la paroisse de Saint Melaine,

.page 459

donnée à l'abbaye Saint Melaine de Rennes. Mais nous possédons un acte, daté de 1154 par Dom MORICE, par lequel Hervé de Léon confirme la donation que son père Guyomar avait faite d'une église et d'une terre aux Moines de Saint Melaine de Rennes.

Voici une traduction de ce document latin sur la transcription qu'en a faite Dom MORICE (Mémoires Tome I, colonne 621).

"Moi HERVE, par la grâce de Dieu, comte de Léon, pour le salut de mon âme et pour les âmes de tous mes parents, tant ceux qui m'ont précédé que ceux qui me suivront.

JE donne et concède, et par l'impression de mon sceau, je CONFIRME le DON qu'a fait mon père Guyomar, Vicomte, à Dieu et à Saint Melaine, et à ses Moines pour en jouir à perpétuité. A savoir, l'église de Sainte Marie, auprès de MONT-RELAIX (apud montem-relaxum), édifiée en PLOUJEAN (in plebe joannis) et tout le domaine de terre à savoir depuis le FOUR des Moines jusqu'à la vallée que l'on appelle LA VALLE DOLAAN (Dolctan, dans Albert Le Grand qui interprète en breton : Traoun-Dousder).

Les propriétaires de cette terre (allodar u), à savoir les "Godienses" donnèrent leur accord (guittaverunt) à cette donation en présence de mon père, déjà nommé et de plusieurs autres, qui sont énumérés plus longuement sur la charte rédigée alors. Ils firent cette donation et la concédèrent librement et paisiblement (sans y être le moindrement forcés).

Pour l'usage de la maison (des Moines) de leur four et de la chaufferie (sartago) où l'on fabriquait le sel, le Vicomte susdit, le Vicomte Guyomar fit don aussi de la quantité suffisante de bois, à prendre dans le bois sec que l'on trouve en sa forêt de Cuburien (silva Comburium).

Le même donna aussi SON MOULIN et deux parts de la dîme de PLEBE INEVOIN (Ploumenoen, pour Albert Le Grand, qui interprète Plougouven). Il donna en plus la moitié de sa dîme de miel dans le Pays (pagus) de LEON et de PAYS de CASTEL (pagus Castelli, en breton POU CASTEL, archidiaconé du TREGUER incluant Morlaix). Il donna en outre toute la chapellenie de BORRET, qu'à la demande du vicomte donateur, l'évêque de Léon Salomon, concéda à son tour et confirma.

A cette donation de mon père j'ai ajouté aussi pour le salut de mon âme à moi-même; la dîme de mes dîmes dans tout le Léon.

Tout cela et ce qu'ils pourront acquérir par mon don ou celui de mes barons, ils en auront la jouissance libre et paisible. Je l'ai concédé et confirmé en présence de mes fils, à savoir E. (L'initiale est complétée par une épithète ALBUS, blanc; est-ce pour signifier qu'il est encore un enfant ?) et H. (Hamon), élu de l'église de Léon pour la future succession de l'évêque Salomon, lesquels ont vu le don et y ont souscrit avec joie".

Suit une liste des témoins parmi lesquels on notera "H. Fils de RELCALAZRE"; on se reportera à ce que nous avons écrit précédemment sur BOURRET.

L'acte de confirmation de la donation à St Melaine "fut fait du temps du prieur B."

L'évêque Salomon ayant succédé à Galo, la fondation de St Melaine a suivi celle de St Martin de quelques années, on ne peut en donner l'année exacte.

*

* *

Ce document appelle quelques observations. D'abord, les transcriptions des noms de personnes et de lieux par Dom Morice sont fort sujettes à caution.

D'autre part, la chapellenie de Bourret dans le diocèse de Léon est attribuée, non à St Martin, mais à St Melaine qui est dans le diocèse de Tréguier.

La vaste forêt de Cuburien occupait la rive gauche de la rivière de Morlaix depuis l'estuaire de la Pennelé jusqu'aux abords immédiats du nouveau prieuré de St Martin.

.page 460

La forêt, on vient de l'entendre, était la propriété du vicomte de Léon. Plus tard, les Rohan en hériteront par mariage avec la dernière héritière de Léon. C'est dans la forêt de Cuburien qu'Alain IX de Rohan fonda le monastère de Saint François en 1458, au bénéfice des Moines Cordeliers.

En 1455, cette forêt faisait encore les limites (BONNES) entre Morlaix et ce qui deviendra la commune de St Martin des Champs (archives de Loire-Atlantique - B 1800, folio 63). Pour fixer les idées : l'emplacement de la gare était dans la forêt de Cuburien.

Le vicomte Guyomar avait fait don de son moulin aux Moines de St Melaine. S'agissait-il du moulin connu plus tard sous le nom de MOULIN AU DUC et dont nous avons parlé précédemment ? La chose est possible, mais cela n'entraînerait pas l'existence de la douve que nous connaissons : avant la construction de celle-ci, il a pu y avoir dans les parages un simple bief de moulin.

*

* *

La paroisse-prieuré de Saint Mahé (Mathieu) semble antérieure aux deux autres paroisses morlaisiennes. Albert Le Grand (catalogue des EVESQUES DE TREGUER, édition 1901, page 261) cite un document sur velin de 1486, rafraîchi en 1547, qui relaterait la création en 1110 dans l'église Saint Mahé, de la confrérie de la Sainte-Trinité. L'église du prieuré existait donc à cette date : elle dépendait de l'abbaye de St Matthieu Pen ar Bed (Plougouvelin). Ce renseignement est hautement vraisemblable. Albert Le Grand en donne un bref commentaire, auquel on se gardera d'accorder le même crédit, lorsqu'il prétend qu'en 1110 il y avait aussi des moines à St Martin et à St Melaine.

*
* *

Ainsi aux premières années du 12ème siècle, Morlaix s'organise, sous l'impulsion de ses seigneurs, les puissants vicomtes de Léon. Ils ne se contentent pas de créer trois paroisses sur ce territoire aux dimensions fort modestes, mais déjà bien peuplé et actif. Ils favorisent la création de la confrérie de la Sainte-Trinité où se retrouvent religieux, prêtres et laïcs, dont des femmes. La présence de notables suggère l'importance prise par le commerce. Est-il déraisonnable, dès lors, d'attribuer aux Vicomtes de Léon eux-mêmes l'organisation de la Ville, ce qui, en ces temps difficiles, supposait l'aménagement de fortifications ?

J'incline donc à faire des derniers vicomtes possesseurs de Morlaix au 12ème siècle les artisans de la déviation des deux rivières.

*
* *

Selon Louis Le Guennec (Morlaix et sa région, p.15) : "Bien que Morlaix fut devenue ville ducale, les comtes de Léon n'en continuaient pas moins à revendiquer la jouissance de leurs droits sur la cité. En 1275, le duc Jean Le Roux mit fin à cette situation en achetant d'Hervé IV, le DISSIPATEUR, ruiné par la débauche, Morlaix, moyennant quatre vingt livres de rente, comme il avait acquis, trente six ans plus tôt, le château de Brest pour une haquenée (cheval ou jument d'allure calme) blanche et cent livres de rente".

Le rentier de Morlaix pour 1455 note sous la plume des procureurs du Duc le nom que l'on continuait de donner au FOUR de la Ville close "LE FOUR DU VICOMTE". Voici le texte "la ferme du FOUR du dit lieu de MOURLAIX appelé le Four

.page 461

du vicomte.

Touz les bourgeois, manans et habitants en la ville close de MOU(R)LAIX sont distraignables (astreints) à fournier et cuire leur pain au dit four. Et paient pour droit de fournyage le vint et quatriesme pain en paste" (1 sur 24 pains).

Le prieur de St Mahé, celui de St Melaine avaient chacun leur four pour leurs ressortissants. Le quartier de Bourret avait son four, dépendant en 1455 du sire de Lesquelouarn.

En cas d'incapacité de fonctionner pour l'un de ces trois derniers fours, les ressortissants du four défaillant étaient tenus de "venir au dit four du duc" (archives de Loire Atlantique B. 1800, folio 58).

C'était le dernier souvenir de l'époque des Vicomtes.

*
* *

Ainsi s'achève notre longue navigation dans les DOUVES de la ville close.

Remontant le Queffleut jusque 0-20-100-0 (au vin sans eau) nous parvenons au site où fut autrefois le MOULIN A TAN du duc, en breton de Morlaix MELIN GOUEZ. Un tel moulin réduisant en poudre l'écorce du chêne en vue de la préparation des cuirs dans les tanneries.

Le rentier de 1455 déclare : "Touz les moulans oudit (au dit) moulin à tan paient pour droit de moulage cinq deniers par augée. Et doit contenir chacune augée trois quartiers de tan mesure du dit lieu de Mourlaix".

Les Le Borgne de Lesquiffiou possédaient ici un PRE pour lequel nous disposons de trois baux : 27 avril 1550, 11 mars 1559, et 1er août 1569 (série E, archives de Lesquiffiou).

Le bail du 27 avril 1550 est un document précieux pour les recherches entreprises ici.

La transaction se fait entre maistre Jehan Le BORIGNE (forme courante du nom BORGNE) et Tanguy PELYET demeurant en Saint Mahé. L'objet en est : "une piecze de terre en pré, appelée vulgairement (en breton) PRAT AN MELYN GOUVEZ, sitte en la parroesse de saint

Martin prez le moulin appelée quefflet, estante entre le dict moulin et le dit pré; d'aultre endroict à terres et moulin du sieur de KERMAVAN; d'aultre endroict au chymyn venant de l'église parrochiale du dit Saint Martin prez MORLAIX au dit moulin de KERMAVAN; et d'aultre endroict au PONT du dit moulin appelé AN MILIN COUVEZ CONDUISANT DROICT à K EVEN".

Le chemin du moulin de Kermavan à Saint Martin est dénommé dans le bail du 1er août 1569 : "chamyn qui conduit au moulin du sieur de Kermavan à MOURLAIX". La formule est identique en 1559.

*

* *

Le moulin à tan, plus tard devenu MOULIN-NEUF, "assis sur la rivière Cuefflet" était "dedans les BONNES" du Mourlaix ducal (rentier de 1455 - folio 62).

A cette époque, il y avait là aussi à toucher apparemment le MOULIN FOULERES du duc, voici le règlement (folio 56) "Touz les hommes qui tiennent prouchement du duc, estans et demourans dedans les cinq lieues doivent venir FOULER LEURS DRAPS au dit MOULIN FOULEREZ. Et auxi les hommes des seigneurs chevaliers et ecuiers et aultres estans dedans les cinq lieues en cas que les dits seigneurs n'auroint moulins foulères et en cas de ressort et paient pour devoir de foulage pour chacune aulne (aune = 1,18 m) ung denier".

En breton, un moulin fouleret ou à foulon se dit MILIN-GOMM.

.page 462

*

* *

Le Pré du moulin à tan est si bien délimité qu'on le situe parfaitement encore aujourd'hui : c'est identiquement l'emplacement occupé par l'entreprise de travaux publics, Goarnisson.

Aujourd'hui on ne dit plus KERMAVAN, mais KERVAON, ou le V est régulier, au lieu de M, KER étant féminin, MELIN étant féminin aussi, on dit GOUEZ, GOMM et non COUEZ... COMM.

On a la mauvaise habitude à Morlaix de prononcer velin comme un terme français dans TRAON AR VELIN. Si l'on se fie au bail de 1550, on aurait dans le nom moderne de KERIVIN (village de St Martin) une bourde monumentale. Des noms de communes, tels PLEYBEN, LESNEVEN se prononcent de même façon, fort mal, en français, puisqu'on les termine en IN. Mon propre nom est défiguré lui aussi. Pour l'instant on n'entend pas encore prononcer PLEYBER à la Française, avec ER = é, comme dans les infinitifs en ER.

Le lecteur aura reconnu dans le PONT du moulin à tan, celui là qu'Albert Le Grand, à tort, semble-t-il, attribuait à Henri II d'Angleterre (fin 12ème siècle). C'est par lui, que, durant le Moyen-âge et jusqu'au milieu du 19ème siècle, défilèrent les paysannes se rendant à pied au marché du samedi.

*

* *

La description si précise du site du 0-20-100-0 en 1550 n'est devenue précieuse avant tout par l'évocation qui y est faite du "PONT DU DIT MOULLIN, appelé AN MELIN COUVEZ, CONDUISANT DROICT A K(er) EVEN". Je me suis rendu compte tout d'un coup de l'importance antique du chemin qui descendait de KEREVEN (notre KERIVIN) et de la RAMPE SAINT AUGUSTIN, accès vers Morlaix de la voie très ancienne du Roudourou; je me suis penché dès lors sur le cadastre de Saint Martin pour observer le réseau serré des chemins anciens ou moyen-âgeux qui venaient converger auprès du PONT sur la voie (antique) du moulin de Kermavan à l'église de Saint Martin.

Ce sujet sera traité dans le prochain numéro, consacré au PONT-CLAZ. Mais avant de revenir à PLEYBER, nous devons prendre congé de MONT-RELAIX.

V - LE TEXTE DE CONRAD SUR MORLAIX

Nous ne connaissons à Morlaix aucun nom qui soit d'origine gauloise ou bretonne. Le nom le plus anciennement connu des Français, MONT-RELAIX, transcrit le plus souvent en latin, MONS RELAXUS dans les actes du 12ème siècle, rédigés en cette langue, a évolué en MOURLAIX, courant au 15ème siècle, pour devenir peu à peu, après 1500, MORLAIX, la seule forme en usage depuis 4 siècles.

Le breton MONT ROULEZ est le décalque, plus ou moins heureux, du nom français MONT RELAIX.

L'évolution du nom de Morlaix, telle que nous avons tenté de l'établir, semble contredite par un document latin, rapporté par le seul Albert Le Grand au début de son CATALOGUE des EVESQUES DE TREGUER (1636). Nous allons donner en entier le texte de l'édition originale (p. 662-663). J'y ajoute seulement la traduction du texte latin.

.page 463

*

* *

"DRENNALUS (qu'on tient avoir esté disciple du noble Décurion Joseph d'Armathie) ayant traversé la Grande Bretagne, passa ès Gaules, et aborda au Havre SALIOCAN (c'est le Port de Morlaix nommé Hanterallen) et vint en la ville qui lors s'apelloit JULIA au dire de Conradus archidiaconus Salsburiensis, in descriptione utriusque Britannioe libre 9. cap; 56, où il dit :

MORLAEUM oppidum istius (quae armorica dicitur) Britanniae, quon dam JULIA apellatum, ad radices castris Caesaris in orepidine montis situm, ad imam vallem vergens, quod duo hinc inde fluvioli allunt, in alveum aquae marinae ad septentrionem recepti. Huic DRENNAL e majori Britannia veniens, christi, fidem praedicavit, postea LEXOBIAE praesul effectus".

(Traduction - Au dire de Conrad, archidiacre de Salisbury dans la DESCRIPTION de l'une et l'autre BRETAGNE, livre 9, chapitre 56, où il dit : La place forte (oppidum) de Morlaix (Morlaeum) dans la Bretagne armorique était appelée autrefois JULIA. Elle est située à la base d'un mont, au pied du fort de César. Elle est tournée vers la vallée basse. Deux petits fleuves la baignent et leurs eaux sont reçues dans un bassin d'eau de mer (ou estuaire - alveus). A cette ville, Drennal, venant de Grande Bretagne, prêcha la foi du Christ : par la suite il devint prélat (évêque) de LEXOBIÉ).

Frère Albert poursuit : "Ce conradus estoit aumosnier du Roy d'Angleterre Henri, Père du Duc Geffroy, mary de la Duchesse Constance, par commendement duquel il composa ce livre l'an 1167. Ce fut environ l'an 72 que ce saint homme arriva à Morlaix, sous le pontificat de saint Lin et l'Empire de Vitellius; il convertit les Morlaisins, et y édifia un petit Oratoire (c'est à présent la Chapelle de Saint Jacques près la Halle) et à l'une des advenuës de la ville, il érigea une colonne, au haut de laquelle il esleva une Croix; en dessous en une petite niche, il posa une image de Nostre-Dame, et s'appelle encore ceste Croix CROAS AR LETTERN, à cause que la dévotion du peuple y entretient toutes les nuits une chandelle allumée, elle est située au carrefours de la ruë ditte de la fontaine.

De là Drennalus passa en la ville de LEXOBIÉ, en Breton le COZ GUEAUDET, située à l'embouchure de la rivière de LEGUER, où il établit son siège Episcopal, et envoya à Nantes vers saint Clair, pour traiter avec luy des moiens pour l'avancement de la Religion Chrestienne ès Armoriques. Il mourut l'an de grace 92".

J'ai cité in-extenso la notice d'Albert Le Grand sur le premier évêque du diocèse de Tréguier à titre de spécimen de sa méthode historique : il surenchérit sur la légende de Drennalus. On n'y cherchera pas d'éléments proprement historiques.

La pertinence de la description du site tranche agréablement sur cette affabulation légendaire. Mais on n'étendra pas sans discernement à l'évocation du passé romain de Morlaix le bénéfice du sérieux évident de la description géographique. Je reviendrai, à propos de la route du Pont-Clas à Kerjézéquel, sur l'âge vénérable de Morlaix, son prétendu nom de JULIA et son fort

de César : il est temps d'aller pêcher la truite dans notre JERLEAU. Tel est bien, en effet, le nom de la rivière du Pont-Claz au 15ème siècle.

Retenons seulement l'appellation de MORLAEUM OPPIDUM donnée à la ville par Conrad.

*

* *

MORLAEUM a les apparences d'un adjectif, attribué au terme OPPIDUM; j'ai rendu celui-ci par "place-forte" pour n'avoir pas à trancher entre "château-fort" et "ville fortifiée" et préjuger de l'existence des douves. Dans un dictionnaire latin-français du Moyen-âge, que j'ai sous les yeux, un glossaire de Saint Germain des Prés,

.page 464

"oppidum" est traduit par "chaste".

Le rédacteur du texte sur DRENNALUS ignorait-il le nom latin de la ville MONS-RELAXUS ? C'est hautement invraisemblable de la part d'un auteur qui connaît, semble-t-il, d'expérience, le site qu'il décrit. Au 12ème siècle, pour s'en tenir à la date proposée par Frère Albert, un auteur eût écrit le plus naturellement du monde : "oppidum Montis-Relaxi". Existait-il, à l'époque un adjectif relatif à cette ville et à ses habitants ? La chose n'est pas improbable. Ce qui l'est c'est qu'en latin il ait pu avoir la forme MORLAEUS (au masculin), soit MORLAEUM avec "oppidum". Cette formule latine me paraît calquée sur la forme française tardive MORLAIX. Elle n'est pas convenable, pour cette raison, avant la fin du 15ème siècle, soit donc 300 ans après la date avancée par Albert Le Grand pour cette DESCRIPTION, l'an 1167.

*

* *

Pensant, à juste titre, que nos recherches sur le nom de Morlaix nous mèneraient au document de Conrad, Monsieur Gourvil a pris les devants et nous a adressé une note à ce sujet le 21 septembre 1981 :

"La DESCRIPTIO UTRIVSQUE BRITANNIAE, à mon avis, nous dit-il, n'est pas autre chose qu'une supercherie historique forgée par un auteur inconnu au 16ème siècle et dont j'ai vainement tenté de percer le mystère en faisant intervenir des amis Britanniques.

La DESCRIPTION en question est totalement inconnue de tous les Bibliographes du Royaume-Uni, comme son auteur Conrad l'est de tous les Biographes du même Royaume, bien qu'il passe pour avoir été l'aumonier de Henri II Plantagenêt".

De cet ouvrage seul est connu le passage transcrit par Albert LE GRAND.

*

* *

La voie est libre désormais pour un essai d'interprétation du terme RELAIX et pour prendre congé de MONT-RELAIX.

VI - LE SENS DU TERME RELAIX DANS LE NOM DE MORLAIX, MONT RELAIX

Il est probable que la colline où est implantée la citadelle de Morlaix a porté un nom breton en rapport avec son aspect : le français aura rendu ce nom par MONT et le latin par MONS. S'agissait-il, autour de l'an 1000, du terme breton MENEZ (Méné, Mané) encore en usage ? Je ne sais. Le Gallois et le Cornique ont un terme de même racine; mais est-il d'avant l'an 1000 ?

Une dénomination de hauteur est certainement antérieure à l'an 1000, le terme CNOCH qui évoluera plus tard en CNECH pour donner notre CREC'H moderne, avec ses variantes dialectales en CRA, CRE...

Le CREOU, au dessus de Saint Melaine, semble un pluriel breton et doit se traduire, probablement, par "LES HAUTEURS".

*

* *

La vraie difficulté est dans le deuxième composant du nom, RELAIX.

Etudions d'abord la forme latine du terme, manifestement secondaire. Ce n'est point dire, pour cela, qu'elle n'a aucun intérêt : les gens cultivés qui ont inventé

.page 465

le nom latin du MONS-RELAXUS et ceux qui, par la suite, y ont eu recours, devaient lui trouver un sens. Comme dans tous ces exercices d'interprétation des termes français ou bretons il faut accorder aux anciens ce droit de l'homme à l'erreur, qui n'est point le privilège du seul chercheur. Dans l'usage qui en est fait ici, RELAXUS est un adjectif masculin affectant un substantif du même genre, MONS, mont. D'où les formes latines attestées de MONTIS RELAXI, MONTEM RELAXUM, MONTE RELAXO.

Si cet adjectif était de l'époque classique, son emploi dut être rarissime. Le très bon dictionnaire latin de Theil ne le cite pas; non plus le dictionnaire plus récent de Gaffiot. Par contre, celui de LEBAIGUE, en usage de mon temps, relève un emploi du mot chez Columelle, agronome du 1er siècle. Prudemment LEBAIGUE ajoute un point d'interrogation : "RELAXUS a, um (re - laxus) Col(umelle) - Qui n'est pas comprimé".

L'adjectif latin simple, LAXUS a, um, est, quant à lui, tout à fait classique. Son sens général est "ample, vaste, large, étendu" (Theil).

La colline du château culmine non pas dans un pic (karreg) mais s'épanouit en forme de plateau, relativement étendu en direction de Plourin. La topographie confirme, à première vue, cette analyse du nom latin. Mais le nom latin n'est point premier en notre cas, mais le nom français MONT-RELAIX et peut-être même un mot breton à la sonorité proche de "Relaix".

Le dictionnaire du latin du Moyen-âge, par Du Cange, n'a pas relevé d'adjectif RELAXUS mais propose deux substantifs de la famille :

RELAXUM où il voit un endroit dans lequel les bateaux font RELACHE, escale. Ce fut dans le passé la fortune du Conquet.

RELAXUS (génitif en US), du français "Relaix" au sens d'une pièce de bois qui retient un liquide dans un réservoir (BONDE) ou l'eau dans un étang ou un bief de moulin (ECLUSE). L'auteur de cette notice donne quelques citations en français. En voici une de 1287, relative à la région d'Abbeville : "Il est eswardé (esgardé = ordonné) que cascuns mauniers (chaque meunier) doit traire (tirer) son relais (sa vanne) le samedi nonne sonnante (15 heures) et remettre le Diemenche à solais sconsant" (au soleil couchant).

*

* *

Le nom latin MONS RELAXUS fait jouer à RELAXUS la fonction d'un adjectif. En est-il de même pour RELAIX dans MONT-RELAIX ?

Observons d'abord qu'il faut prêter plus d'attention à la sonorité qu'à l'orthographe de Relaix (avec x).

Le "dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du 14ème siècle" par Greimas (Larousse) propose "Relais, nom masculin, (1138, date de la 1ère attestation) - 1) ce qui est laissé, ce qui reste. - 2) Rémission (au sens de pardon) - 3) Relâche, retard, délai, remise. - 4) Exception - 5) Ecluse, bonde.

- RELAIS, RELES, adjectif (13ème siècle. - 1) Laissé 2) Absous."

Un autre Dictionnaire de l'ancien français, celui de Godefroy, plus ancien que le précédent, étend la gamme des sens du substantif RELAIS : "Baliveau - retraite, endroit écarté - Relation, récit - terre de RELAIS, terre laissée en friche".

Ces derniers sens de "Relais" sont courants au début du 16ème siècle (Voir le dictionnaire du français du 16ème siècle par Edmond HUGUET). Etaient-ils en usage vers 1100 ?

La langue anglaise est un excellent conservatoire du français des Plantagenêts. Ainsi le verbe RELEASE reprend les sens du verbe français RELAISSIER. Le substantif RELEASE correspond à notre RELAIS.

.page 466

Un baliveau est un plant réservé dans la coupe des taillis pour donner un arbre. Son nom ancien de RELAIS a été supplanté par un mot de la même famille, LAIS (du verbe LAISSER).

*

* *

Le champ du Relaix qui est à l'origine de ces recherches sur Morlaix nous est apparu sous des formes bretonnes que nous regroupons ici. Rappelons auparavant que le terme breton PARC désigne un champ, un terrain clos et que l'article AN (régulièrement AR ici) se traduit par DV (Du), comme les Notaires l'écrivent eux-mêmes en 1477 et en 1538.

1- Le 31 oct 1579 1) PARC AN RELEES

2- (double) et 2) PARC AN RELLEES

3- 16.2.1569 PARC AN RELAIX

4- 11.3.1559 PARC AN RELLES

5- 14.12.1541 PARC AN RELLES

6- 30.11.1538 (terrouer du RELAIX

(Parc en RELAIX

7- 24.1.1538 (sans doute pour 1539) De même

8- 17.1.1477 Le Parc du RELAIX

9- 31.5.1451 PARC AN RELAIX

Dans tous ces emplois, RELAIX est un substantif, alors que, dans la forme latine, RELAXUS est toujours traité comme un adjectif.

Cependant la convergence parfaite de ces 11 emplois de RELAIX comme substantif ne doit pas impressionner outre mesure, encore moins, emporter la décision sous le poids du nombre. On pourrait observer, en effet, que ces 9 titres notariés témoignent de la tradition du nom dans la famille Le Borgne que nous voyons fixée pour la première fois en 1451. En un sens, pour ce qui touche au NOM du champ, on pourrait parler d'UNE tradition constante des Le Borgne, et à la rigueur, d'un unique document, ici, celui de 1451, repris invariablement par les titres postérieurs.

Il eut été bon, on le voit, d'étendre la recherche à d'autres familles anciennes de la région. Mais, le moyen ?

*

* *

L'interprétation des noms de lieux n'est pas assurée dans tous les cas par la simple analyse du nom et le dépouillement des formes anciennes de celui-ci, à supposer même que la physionomie du site favorise apparemment l'une des explications possibles et inclinerait à trancher péremptoirement le débat.

Il est prudent de comparer les noms identiques ou simplement analogues, en veillant à discerner leur rapport au site qu'ils dénomment. Cette enquête sur le terme de RELAIS m'est propre; d'autres auraient, sans doute, des emplois du mot à y joindre.

1) Le mot breton RELACH - Les anciens se souviennent fort bien d'avoir mené les vaches paître sur la bordure des champs cultivés. Le nom de cette bordure herbeuse varie d'un coin à l'autre. Le Dictionnaire de Troude en propose trois dénominations : "KRIZENN, GLIZENN, Bande de terre gazonnée entre la haie et le dernier sillon, pour y faire paître les bestiaux". L'autre terme est RELACH, prononcé Ré-lach(e). Troude fait un long commentaire de ce procédé agraire, qu'il

blâme. A Roscoff on emploie ce terme RELACH. On est proche, semble-t-il, de la notion de "TERRE de RELAIS" citée plus haut, une terre laissée en friche, non cultivée, délaissée.

.page 467

A Pleyber-Christ on emploie KRIZENN, mais on y connaît aussi GLIZENN. Celui-ci vient de KRIZENN par le double processus suivant. KRIZENN est féminin (finale ENN); avec l'article "le, la", AR on prononce AR GRIZENN. Comme, de surcroît, les gorges bretonnes du coin dissolvent R en L, cela donne en fin de compte GLIZENN, tout de même que KEREZENN, cerisier, devient ici KELEZENN.

Le mot KRIZ se dit d'un pli dans une robe, dans une voile, un fruit. En irlandais et en gallois, d'après Ernault, il aurait le sens de ceinture.

*

* *

2) AR RELECHOU - J'ai relevé cette dénomination dans l'ancien cadastre de Saint Thégonnec (1837). Elle désigne un taillis de 450 ares dépendant de COASVOUT. Serait-ce une allusion à RELAIS - Baliveau ?

*

* *

3) L'abbaye du RELEC - Ce n'est pas une extravagance, on va le voir, d'introduire dans notre dossier RELAIS le nom de l'abbaye voisine, RELEC. Traditionnellement on l'interprète en référence à des ossements de combattants tués dans les parages. Quoi qu'il en soit de l'historicité d'un tel combat, sur quoi nous reviendrons, il n'est pas sérieux de faire du singulier RELEC un dérivé du pluriel RELEGOU, ossements, en latin RELIQUIAE, en français RELIQUES, tous termes au pluriel. Aussi bien n'a t'on jamais écrit, me semble-t-il, dans les actes en latin "abbatia de reliquiis", mais ABBATIA DE (dé) RELEC. Ainsi, Dom Morice (tome I, colonne 894) transcrit un acte français de 1300 dans lequel est inséré en justification un document latin de 1235 :

"Schachent tous que comme contenz fut esmeu (comme un conflit s'était élevé) entre nous, Hervé de Penquoet, chevalier d'une part et nous, Alen (Alain), abbé dou (du) RELLEC (1300)" Dans la citation du document latin de 1235 on rappelle une dérogation judiciaire donnée cette année là par Guillaume (fils) d'Hamon de Penquoet en faveur de l'abbaye, "ABBATIAE Beatae Mariae de RELLEC".

Il est probable que les moines s'en sont tenus dans les textes latins au nom breton de l'abbaye non par ignorance du sens de RELEC, mais par répugnance pour sa formulation latine, de RELIQUO, singulièrement vulgaire aux yeux de latinistes, "l'abbaye du RESTANT".

Il s'agit sans doute d'une portion restante d'un territoire qui fut concédé aux moines cisterciens. Nos recherches autour du PONT-CLAZ fourniront le cadre à une étude plus poussée du terme RELEC, compris comme signifiant "Le restant", et du rôle tenu par les vicomtes de Léon dans l'implantation sur leur fief d'une abbaye cistercienne.

La notion qu'évoque le terme breton-latin "Rélec, ce qui reste de quelque chose", n'est pas si éloignée de la notion que recouvre le vieux verbe français "Relaisssier" (en latin, relaxare) et les mots de famille, à savoir "laiser, quitter, céder, délaisser". D'autre part, initialement le nom français Montrelaix a du s'appliquer à la colline du château; l'extension de ce nom à l'agglomération elle-même est le fait, probablement, des vicomtes de Léon eux-mêmes. Montrelaix ainsi a supplanté jusqu'à le submerger le nom, sans doute breton, que portait jusque là l'agglomération. Or cette colline dénommée RELAIX est un promontoire, la pointe extrême nord de la paroisse "primitive" de Plourin. La position du Relec sur une extrémité du Léon a quelque analogie avec le RELAIX morlaisien.

.page 468

*
* *

4) PREZ et FROSTZ RELAES (1345) Avec les deux citations qui vont suivre, de 1345, nous rejoignons la série de nos PARC AN RELAIX. Nous avons déjà exploité ce petit parchemin de 21,5 X 30 cm, qui appartient aux Archives de Lesquiffiou : le nom COATILEZEC y est écrit, en effet, Hervé de QUOETHYRAEZEUC et Saint Thégonnec y est désigné sous le nom de PLEYB (B = BER) RIUALL. Nous y reviendrons encore lorsque nous étudierons le nom breton ancien de l'ajonc, qui n'était pas Land et dont un village cité dans ce document KNECH BYSINEUC pourrait garder mémoire.

L'acte notarié que nous allons transcrire en partie s'appelle un RETRAIT. Nous avons déjà rencontré en 1569, un acte de ce type, relatif précisément à PARC AN RELAIX (Bulletin Octobre 1981, p. 17-19). Claude Le Borgne vend le parc; mais, d'accord avec l'acquéreur, il se réserve le droit de reprendre (retraire) son bien dans un délai convenu; comme on l'a vu, Claude Le Borgne fait valoir son droit et rachète son champ. Dans le cas présent de 1345, l'acte commence par rappeler la vente antérieure passée devant la "court Alein, sire de Pencoet". Ce rappel s'exprime suivant le schéma suivant "comme pas notre court... (les dénommés)... dissent vandu (disent avoir vendu)... à un tel... le biens suivants...".

Ceux qui avaient vendu sont "Guillaume le fiuz Raol, le Fiuz an borngne an chastalein et Haoy, sa femme o l'auctorité de luy (avec son autorisation) - et Ivon dit le Noir et Ourengne sa fame, seur (soeur) au dit Guillaume, o l'auctorité du dit Ivon, son mari". Ils reconnaissent avoir vendu "dissent vandu à Ivon le fiuz Henri, le fiuz Thomas".

L'objet de la vente est ainsi décrit à la suite immédiate "Neuf arpans de terre veille, checun arpent de vingt et sis (six) sillons, du prochain aborgné, (les arpents sont d'un seul tenant) à KNECBYSINEUC en la parroesse de PLEYB Riuall (B = BER) (ancien nom de St Thégonnec) en la partie et la raeson (part et droit) maheut la déguerpie (veuve) Bastart Huon et sanz nulle dyesme (dime) tenienne (?) - (autre bien). Et la tierce partie de TOUZ les PREZ et FROSTZ GUEN RELAES - Et autres largeces et appartenances de KNECHBYSINEUC comme sestandent (s'étendent) jusques à K GUEN O tout quant que ils avoient (avec tout ce qu'ils avaient) à KNEUCBYSINEUC et des diz (dits) prez et frostz - ET sanz NULLE chefverente" (rente féodale annuelle datant de la première appropriation du bien).

Puis vient le prix : "Pour cent et dis (dix) soulz de la monnoie courante bonne et forte et pour cinc soulz de bernage (une taxe en faveur des barons ou grands seigneurs, semble-t-il) quittèrent à leur main (les vendeurs reçoivent l'argent en main et rendent quitte l'acheteur), hors les couz (couts) et les vantes et trois bans feussent faiz par la die nostre court sur les dites choses à lemstance (à la demande) du dit Ivon Henri" (hors... plus tous les frais de la vente).

*
* *

Ce rappel fait de la vente, sous condition du retrait, commence le 2ème épisode. "Vinst (vint) Hervé de QUOET HYDRAEZEUC, chevalier, et s'offrist comme PRESME (proche - le droit de PRESMESSE consiste dans le pouvoir de racheter une terre vendue par un parent)". L'acheteur Ivon Henri reconnaissant ce droit au chevalier de Coatilézec" (forme actuelle du nom), le rachat se fit selon les règles. La suite de l'acte nous vaut un rappel de l'objet de la transaction, dont nous extrayons "les diz (dits) PREZ et FROSTZ RELAES".

.page 469

*
* *

KNECH est l'ancien nom breton des hauteurs, devenu plus tard (16ème siècle) CREC'H. On aura noté dans ce texte la vieille façon de dénommer les gens par leur généalogie :

"Guillaume, fils de Raoul, fils au Borgne, le chatelain". On relèvera aussi trois prénoms féminins : HAOYS (Havoise), OURENGNE et MAHEUT.

Par deux fois, l'acte de RETRAIT cite notre terme RELAES : "la tierce partie de touz les prez et frostz GUEN RELAES" (ligne 6), et à la ligne 20 "les diz (dits) prez frosta RELAES" (sans "guen" cette fois).

Le contexte "prairies et terres ensauvagées ou frostz" conduit à corriger "guen" en GUERN pour avoir un terme en situation : "la terre de marécage avec ses prairies et ses coins en friche, délaissés et ensauvagés". Nos vallées, aujourd'hui sont devenues, pour une large part, des terres frostres, envahies de joncs, de carex et même de ronces.

Le deuxième emploi de Relaes fait l'économie de "Guen - guern" et engage, comme le premier, à faire de Relaes la traduction bretonne de "frost", non pas jachère terre veille, gozenn et coz douar, en breton, terre en attente ou récupérable, mais terre délaissée des bas-fonds humides.

*

* *

J'ai tenté de localiser ces "prés et frostz Relaes" auprès du terroir de Kerven en St Thégonnec, limitrophe de Loc-Eguiner. Le cadastre ne révèle aucune sonorité qui évoque Relaes ni Knechbysineuc. En prêtant plus d'attention au texte, j'en viens à rejeter toute relation de proximité de ces "prez RELAES" avec le terroir de Kerven, pour ne voir évoquer KERGUEN - KERVEN que pour d'autres appartenances de Knechchysineuc. Le terme de "largèces, largesses, larguisses" est courant dans le vieux langage notarial; je n'en connais pas la signification précise. Puisque RELAES n'est pas du côté de Kerven, il est loisible de chercher ailleurs.

Nous avons fait état ici (sept. 1981) de terres situées entre le Rusquec vras et le Pont-Glas, dénommées AR MORLAY, AR MOURLAY dans le cadastre de 1837 (section H de St Thégonnec, dite du Rusquec). Il paraît raisonnable de situer dans ce vallon qui joint la Penzé "nos prez et frostz guen Relaes" de 1345. Le nom a dû changer par attraction de Montrelaix - Murlay.

Rappelons qu'ici RELAES a le sens probable de terres marécageuses délaissées.

5) Lieux-dits RELAIS - La nomenclature des lieux-dits habités de Bretagne, éditée il y a un quart de siècle, répertorie quelques dénominations en RELAIS.

Le Finistère n'a qu'un RELAIS, à Guipavas sur la Grand-route de Brest à Landerneau. On songera à la notion de Relais de poste, établissement où on laissait les chevaux fatigués pour prendre des coursiers plus frais et dispos. Un tel emploi de Relais est daté de 1573 par le dictionnaire "Le Robert". Il n'y a pas lieu de le transférer sur la butte de Morlaix autour de 1100.

Le Morbihan a un RELAI à Saint Gonnéry, auprès de Pontivy; l'Ille et Vilaine a un RELAI et un RELAIS.

Les Côtes du Nord ont un RELAIS à St Rieul, en pays gallo, à l'est de Lamballe, un RELAY à St Barnabé, près de Loudéac. Ne disposant pas de cartes détaillées I.G.N. de ces régions, assez éloignées de mon terrain de chasse, je dois me contenter d'une simple énumération.

.page 470

Par contre, les trois RELAIS de Plougonver, au sud de Belle-Isle en Terre, méritent examen. La carte I.G.N. au 1/50.000 de Belle-Isle nous en fournit une approche fort utile.

- RELAIS-AN-GAOUYAT, à l'altitude 235 mètres est sur la lisière sud de la Forêt de Coat-an-Noz.

- RELAIX-AN-ROUX au sud de ce RELAIS, lui est limitrophe, à l'altitude 220-230 m.

- RELAIX-AN-ABAT, à l'altitude moyenne de 255 m, est limitrophe de RELAIS-AN-ROUX.

Ces lieux-dits sont desservis naturellement par des chemins, mais il ne peut être question de mettre ces trois "relais" si proches l'un de l'autre en rapport avec les relais des grandes voies de communication.

La région a connu dans le passé une industrie du fer. François Andrieux, le fondateur des Papeteries de Glaslan (Pleyber-Christ) s'improvisa Maître de Forges, précisément, aux forges de Coat-an-Noz (avant 1830 - voir le Bulletin paroissial de septembre 1978).

Cette identité de nom, RELAIS, ou RELEZ pour la population, qui est bretonnante, laisse supposer à l'origine un terroir de ce nom, plus vaste formé, à tout le moins, de cet ensemble de lieux-dits, qui lui devraient leur nom.

Les forges, on le sait, furent de grandes dévoreuses de forêts. RELAIS serait-il le nom d'un ancien bois qui occupait ces terres, constitué de RELAIS - Baliveaux ? Serait-ce la notion relevée plus haut, la FRICHE ? Ou encore "lieu écarté ?"

Seuls des documents historiques pourraient guider l'interprétation de RELAIS. A défaut d'en avoir, il est risqué d'en décider sur de simples apparences.

*

* *

La présente étude sur Morlaix, rappelons-le encore, a été suscitée par la découverte aux Archives de Lesquiffiou d'un ensemble de 9 titres des 15^{ème} - 16^{ème} siècles, dans lesquels était évoqué un champ, toujours le même, dénommé PARC AN RELAIX ou RELLES. Ces documents ont été récapitulés dans le numéro précédent, page 21. Le champ en question, nous sommes parvenus à le situer sans ambiguïté sur l'emplacement de l'actuel C.E.S. du château.

Il est apparu ainsi que le terme de RELAIX ou terroir de RELAIX, s'appliquait, au 15^{ème} siècle, à la partie haute de la colline, au-dessus du château-fort. Cette observation nous a permis d'écartier toute signification de RELAIX qui fit référence à l'agglomération basse ou à son port.

Mais si ce point de l'implantation du terroir du RELAIX nous paraissait acquis, le sens du terme lui-même faisait difficulté. Pour tenter de l'élucider, nous nous sommes accordé quelques mois de réflexion, que nous avons mis à profit pour observer la structure des deux vallées qui enserment le Mont et la fonction défensive dévolue aux rivières, le Jarlot et le Queffleut. Durant ce temps, notre documentation sur RELAIX s'est étoffée quelque peu. Mais il eut été présomptueux d'attendre d'une accumulation de documents tardifs la révélation d'un nom qui plonge dans le 11^{ème} siècle à tout le moins et n'apparaît écrit, pour la première fois, qu'en 1128 dans l'acte de fondation de Saint Martin. Encore est-ce sous la forme latine MONS-RELAXUS, familière aux lecteurs.

*

* *

.page 471

Avant de conclure il nous faut surmonter une hésitation de taille. Elle surgit de la comparaison du nom latin de Morlaix avec la dénomination bretonne - française de PARC AN RELAIX. Dans MONS RELAXUS, le terme RELAXUS fait fonction d'adjectif, ce qui conduirait à une notion du genre "Mont qui s'étale en plateau" par différence avec "mont qui pointe en une ROCHE".

Par contre, dans PARC AN RELAIX, l'article AN (aujourd'hui AR) ne peut affecter qu'un substantif. En français AN est traduit par DU. On l'a vu, il s'agissait d'un champ implanté sur un terroir plus vaste, appelé précisément "terrouer du RELAIX".

Ces deux emplois de Relaix, le latin et le français-breton, concernent certainement une même réalité territoriale. Sont-ils conciliables ? Laquelle des deux formes peut prétendre à l'authenticité . L'adjectif RELAXUS ou le substantif RELAIX-RELEAS ?

La forme écrite a le privilège de l'ancienneté : on la trouve écrite pour la première fois en 1128, alors que notre documentation sur PARC AN RELAIX ne remonte pas au delà de 1451.

A cette antériorité la forme latine ajoute un autre avantage, celui de la stabilité. En plein 15^{ème} siècle, alors que le nom français de la ville avait évolué en MOURLAIX, le nom latin, lui, avait gardé sa structure de 1128, ou RELAXUS est un adjectif. Le Catholicon manuscrit (1464) est un témoin privilégié de cette permanence. L'auteur, Jehan Lagadec, de Plougonven, prêtre (on disait DOM), était un familier de Murlaix. Son intention, en composant un dictionnaire breton-français - latin, était d'enseigner le français et le latin aux petits clercs bretons. Ainsi lit-on la notice : "MONTRELAES (en breton) - Montrelaix ou Murlaix (en français) - Hic Mons relaxus, xi (en

latin)". Le démonstratif "hic" sert ici à désigner le genre masculin du nom "Mons"; le "xi" qui suit désigne le génitif de relaxus. Les clercs apprennent, par là, à décliner le nom traditionnel de "Mons relaxus" à tous les cas, comme on le fait en cette langue, à savoir "MONS RELAXUS - MONTIS RELAXI - MONTI RELAXO - MONTEM RELAXUM et MONTE RELAXO". Si RELAXUS avait été considéré comme un substantif il aurait été invariable dans tous les cas de MONS et de finale "xus", par exemple, "Montem relaxus".

Or, à cette date, et sans doute depuis longtemps, le haut de la colline était connu sous le nom de Terroir du Relaix.

Manifestement aucun latiniste Morlaisien n'a songé à mettre en cause le nom latin de la ville. Une fois créé, le nom a fait carrière dans la plus parfaite quiétude. Dès lors, la cause serait-elle entendue et le nom de Morlaix élucidé ?

Ce serait se rendre à bon compte, me semble-t-il, et faire fi des formes parlées françaises et bretonnes, du nom de la ville. En bonne méthode, l'usage local prévaut, en cas de litige, sur une traduction de clerc.

*

* *

Mais, à supposer que l'étymologie du nom de Morlaix fut pleinement assurée, ce qui n'est pas le cas, sur les emplois connus du nom latin, il y aurait quelque incorrection à l'endroit des lecteurs que de ne pas chercher à rendre raison des formes françaises et bretonnes, fussent-elles attestées postérieurement à la forme latine. Aussi bien, on va le voir, cette ultime randonnée à la recherche du nom de Morlaix nous réserve d'étranges surprises.

L'analyse de ces divers noms de la ville, français et bretons, ne peut se faire que par un chassé-croisé d'une langue à l'autre. Nous suivrons, dans l'ordre de l'apparition des noms, la filière française : Montrelais, Mourlaix, Morlaix. Les formes bretonnes s'inséreront tout naturellement dans ce cadre.

.page 472

*

* *

Il est extrêmement probable que les francisants morlaisiens du 13^{ème} siècle, qui employaient MONT RELAIX et en connaissaient la signification, prononçaient le nom de leur ville MON-RELAIX, à la différence des bretonnants, qui honoraient le T de Mont dans leur prononciation.

On n'a pas attendu l'emploi du tiret dans l'écriture des noms composés - au 17^{ème} siècle, me semble-t-il - pour prononcer ceux-ci correctement, aux époques surtout où leur signification était encore perçue. Dans toutes les langues, la prononciation a respecté naturellement les coupures (ou césures) requises par le sens à l'intérieur même des mots complexes. Quand ce sens, avec le temps, s'est obnubilé ou perdu, les mots sont entrés en divagation. Il doit bien y avoir un demi-millénaire que les noms français et breton de Montrelaix errent, le sens perdu.

Entre autres avantages, le tiret a la mérite de guider la prononciation en cas d'écriture ambiguë, en cas aussi où le sens des termes composants s'est estompé avec le temps.

*

* *

On écartera la prononciation MONTRELAIX, pour une autre raison : on ne voit pas bien, en effet, comment une syllabe vigoureuse comme TRE ait pu fondre, ne laisser aucune trace apparente dans le nom MOURLAIX qui n'a pourtant pas d'autre origine que Montrelaix.

Que l'on n'oppose pas la permanence du groupe des consonnes TR dans les trois formes bretonnes connues, issues apparemment du même Montrelaix français : MONTRELAES (1464),

MONTROLAES (1499) et MONTRouLEZ , toujours usité. Un non bretonnant prononcera ce dernier nom : "Mon-trou-lez". Le bretonnant corrigera immédiatement "lez" en "lèz" mais sera d'accord avec le reste. Invitez alors le bretonnant à s'écouter lui-même prononcer "Montroulez" : il s'apercevra qu'il est impossible de détacher de T "mon" et que la prononciation est "mont-roulez" ou "montr-ou-lez" mais pas "mon-trou-lez". La coupure anciennement se faisait entrer T et R : MONT / RELAES - MONT / ROLAES - MONT / ROULEZ.

Loin d'être opposables à la prononciation MONT-RELAIX les formes bretonnes connues lui sont toutes favorables. Cette conclusion reste valable dans l'hypothèse, que nous évoquerons, d'un MONT OURLEZ devenu MONTRouLEZ.

La fonction phonétique de T dans ces noms bretons se retrouve sur un terme analogue à MONT, le PONT de notre PONT-CLAZ. Le siège de Morlaix est sur le point de s'achever : notre prochain campement sera précisément à PONT-CLAZ.

*

* *

La dénomination MONT-RELAIX ne nous est d'aucun secours pour trancher de la nature du composant RELAIX, s'il est un adjectif ou un substantif. Le français MONT s'accommode de l'un et de l'autre.

Serons-nous plus chanceux avec le deuxième nom en ordre chronologique, MOURLAIX ?

*

* *

.page 473

La transcription sous la forme MOURLAIX, des nombreuses attestations manuscrites du nom de la ville au 15ème siècle demande une justification.

Ces écrits, en effet, donnent aux minuscules u (ou v) et n le même graphisme à l'intérieur des mots. A s'en tenir à la seule écriture on lit aussi bien MONRLAIX que MOURLAIX.

Quant il s'agit de mots usuels connus par ailleurs, ou encore en usage, le sens lève l'hésitation entre u, v et n.

Ainsi dans les brèves citations du Rentier de Morlaix (1455) publiées dans le numéro précédent, aucune hésitation n'est possible sur "lanmeur", sur "ensuivent" ni sur "aultres et devoirs deuz en la dicte"... Le nom de LANMEUR étant encore en usage, sa lecture ne fait aucun problème. Le nom de Morlaix au 15ème siècle n'ayant pas été enregistré phonétiquement, on s'arrête à la forme MOURLAIX, par élimination de la forme MONRLAIX, imprononçable.

L'écriture MOURLAIX étant pleinement assurée, il faut essayer d'établir la genèse du nom, son origine, et ses liens éventuels avec la forme la plus anciennement connue, MONT RELAIX.

*

* *

Ceux qui ont connaissance du vieux nom Montrelaix et des formes bretonnes en MONT sont surpris par la première syllabe MOUR de Mourlaix. Leur oreille croit entendre en même temps un écho du mystérieux RELAIX. La disparition ou élision du E ne peut se comprendre à partir de la forme MON(T)-RELAIX, qui requiert, pour sa prononciation, le maintien de E entre R et L. Par contre, l'élision de E est fort naturelle dès l'instant que la syllabe OU s'est incrustée à l'intérieur du nom de la ville, dans la coupure entre MON(T) et RELAIX, tout contre RELAIX, attirant à elle la consonne R. Ainsi, MON-RELAIX aurait conduit à MOUR-LAIX.

D'où peut bien sortir l'intruse, la voyelle OU qui s'en est venue parasiter et défigurer l'élégant trysyllabe MONT-RE-LAIX, et qui, poussant inconsidérément ses avantages, le mettra, un jour, sur la paille d'un dissyllabe indigent, dont il nous faudra nous accommoder jusqu'à la fin des temps, "l'insignifiant" MORLAIX ?

*

* *

L'initiale M de Mourlaix, quant à elle, ne peut avoir d'autre origine que l'initiale du mot MONT : c'en est la seule relique.

Qu'en est-il advenu de la suite ON dans la forme Mourlaix ? Le plus simple eut été de supposer un glissement phonétique, c'est-à-dire venant de la prononciation, de ON à O.U. Mais un tel glissement n'est pas vraisemblable; chacun peut s'y essayer, il arrivera peut-être au son EN, mais pas à OU. Pour des raisons de prononciation aussi nous avons écarté la forme MONRLAIX que les écritures du 15ème siècle auraient tolérée.

Il y aurait donc eu effraction du nom de Montrelaix avec intrusion d'un corps étranger, OU, qui aura peu à peu dissous ou chassé le premier possesseur ON. Pour schématiser et soutenir l'attention du lecteur, je propose ici, telle que je l'imagine, l'évolution du nom de MONT-RELAIX :

MON(T)-RELAIX
MON(T) - OURELAIX
MON(T) - OURLAIX
MOURLAIX
MORLAIX

.page 474

Essayons de justifier ce schéma.

*
* *

Si cette intuition est bonne qui voit dans OU de Mourlaix un corps étranger à Mont-Relaix, on lui cherchera une origine qui soit proche de ce nom lui-même. Ce ne peut être qu'une forme usuelle et populaire du nom français. En ce vieux sanctuaire du commerce maritime, la langue de base de la population était certainement le breton, au moyen-âge. Cete langue du peuple, dénommée à ce titre langue vulgaire, a fait son bien chaque jour des apports successifs de la toute jeune langue française, tôt dominante dans les transactions commerciales et les écritures notariales de la région. Le CATHOLICON, qui reflète le vocabulaire breton de la région morlaisienne, est sursaturé, jusqu'à l'écoeuement, de ces termes hybrides, français d'origine et fort mal déguisés en breton. Sans chercher plus loin, le terme français RELAIX, qui nous donne tant de fil à retordre, a produit un sosie breton, RELAES ou RELLEZ, dès le 11ème siècle, apparemment.

Tout français régional, tout patois, a ses tournures propres et son vocabulaire. Aujourd'hui encore on continue de dénommer certaines ruelles de Morlaix par leur nom du Moyen-âge : la Rue AU fil, la venelle AU son, la Venelle AUX prêtres, la Venelle AU beurre... C'est d'un contexte français plus ancien qu'aurait surgi, me semble-t-il, cet OU étrange du Nom MOURLAIX : il serait l'analogie de notre article AU appliqué à des noms de lieux : "au bourg de ..." MONT OU RELAIX, "le mont au relaix".

*
* *

Le "Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du 14ème siècle" par Greimas (Larousse) propose un tableau des articles au cours de cette période de la langue française (p.359). Au masculin singulier, l'article "le, li" se contracte avec la préposition "en" pour donner "EL, EU, OU, O, ON". Dans la région on a penché, semble-t-il, pour la forme OU.

Nous avons déjà cité ici de tels emplois de l'article OU. Le Rentier de Mourlaix (1455) est un très bon témoin de la permanence de ce langage archaïque. Si, pour un nom féminin, les secrétaires écrivent : "EN LA dite ville" (4 fois par exemple, au folio 47), ils sont fidèles aussi à l'ancien usage pour le masculin. Ainsi "OU dit terrouer" (2 Fois, folio 27); il s'agit du "village de Guersauson dialahez", en Plougonven - "Lostel OU QUEL demeure Jehan Cam - OU dit village du

Goazguen" (folio 33), toujours à Plougonven - "Le convenant qui fut à Perrot GUIZUR OU dit village de Goezguen que est non habité" (folio 34). On notera le prénom PERROT (Pierre) et le patronyme GUIZUR, réplique en breton récent, du nom de WITHUR (th = z), le chef breton qui accueillit Paul Aurélien à l'île de BAZ. Citons encore : "Pierre Le Braer demourant OU dit lieu de Mourlaix" (sic, folio 20) et "Touz les moulans OU dit moulin à tan" (folio 56).

En tous ces emplois OU affecte des noms de lieux. Pour signifier une échéance le même document recourt à l'article AU : "Au terme... de la Saint Michel... Au dit terme".

*
* *

.page 475

Dans cette hypothèse d'un OU article déterminant RELAIX, on se représentera, à l'origine de la forme contractée MOURLAIX, un doublet populaire du français MONT-RELAIX, tel que MONT-OURELAIX - le mont au relaix -, soit, en prononciation MON-OURLAIX. A l'usage, le syllabe ON se serait effacée devant plus vigoureuse qu'elle, la syllabe épanouie OUR qui lui faisait suite.

Il ne pouvait être question, en effet, de combler le vide sonore ou hiatus entre les syllabes ON et OUR par la remise en service du T de MONT, qui eût produit un MON-TOUR-LAIX. Encore moins imagine-t-on le doublement de N par raison d'euphonie (ou son agréable), comme il est courant en français : "mon (n) outil - on (n) est - on (n) a". Cela aurait donné MON-(N)OURLAIX.

*
* *

Le nom breton connu de la ville est MONTROULEZ; comme dans MOURLAIX -, nous nous trouvons en présence d'un OU étrange. Aurions-nous convergence ? Ce n'est pas improbable.

Les noms bretons de Morlaix, on l'a vu, se présentent comme des décalques du nom français Montrelaix. Le Catholicon manuscrit (1464) transcrit MONTRELAES, à peu près identique au français : c'était peut-être une tentative de puriste pour rapprocher le breton du français Montrelaix et faire apparaître clairement aux jeunes clercs son étymologie. Il serait étonnant qu'en 1464 le nom breton soit resté figé en sa forme primitive MONTRELAES alors que le nom français avait pris ses distances à l'endroit de MONTRELAIX pour devenir Mourlaix.

Les éditeurs du Catholicon (1499), gens du Tréguier, écrivent MONTROLAES, forme reprise dans les deux éditions qui ont suivi; la dernière, en 1521 met 2 L, Montrollaes.

La forme usuelle MONTROULEZ apparaît pour la première fois, à ma connaissance, dans un texte imprimé en 1622. Ce document a été publié par Gwénnolé le Menn dans une étude sur "les premiers imprimeurs de Quimper", parue dans le bulletin de la société archéologique du Finistère (1978, p.164). Il s'agit du titre breton d'un ouvrage en la même langue, imprimé à Morlaix, par Georges Allienne.

"A MAN EZ DEZ / ROZ AN PASSION, HA HE / GOVDE AN RESVRRECTION, GANT / Tremenuan an Ytron Maria, ha he Pemzec / leuenez, hac en dieuz ezedi buhez mab den / An oll corriget hac amantet gand Tanguy Gueguen / Boelec hac Organist, natif à Leon / (une gravure représentant le Christ en croix, au pied de laquelle se tiennent la Vierge et saint Jean (?)) / IMPRIMET E MONTROVLLES / Gant Georges Allienne. 1622 / Gand permission ha Priuilaig an Roue".

En traduction française : "Ici, au début (ez dezrou), la passion, et après, la Résurrection, avec le Trépas de Notre-Dame Marie et ses quinze joies (leuenez) et, pour terminer, il y a une vie du Fils de l'homme. Tout (a été) corrigé et amendé par Tanguy Guéguen, prêtre et organiste, natif du Léon... / Imprimé à Morlaix (noter U écrit V) / Par George Allienne, 1622 / Avec la permission et le privilège du Roy".

Gwennole Le Menn cite un autre ouvrage breton publié à Morlaix en 1647 par Jean Hardouin, une Vie de Sainte Barbe :

"E MONTROVLEZ / Gant IAN HARDOVYN, Imprimer / ha Librer, peheny à chom é Rû / Bourret M DC XL VII".

Un non-bretonnant s'en tirera fort bien avec le secours d'une traduction de "gant = par" et de "peheny a chom = lequel demeure".

*

* *

.page 476

Il serait de très mauvaise méthode de faire de MONTROULEZ le benjamin des noms bretons de Morlaix pour l'unique raison que le relevé chronologique de ceux-ci place Montroulez en dernier. Il s'agit là, en effet, d'une documentation personnelle; d'autres chercheurs, peut-être, disposent ou disposeront d'une documentation complémentaire. D'autre part, les attestations relevées ici sont peu nombreuses et sujettes à critique : 1 seul cas MONTRELAES (1464), 3 cas MONTROLAES (entre 1499 et 1521), qui se réduisent, en fait, à un seul, puisque la 2ème édition a copié la 1ère en prétendant la corriger, et que la 3ème édition, sans vergogne aussi, celle de 1521, du parisien léonard Yvon Quillévéré, a copié la 2ème. Quant à MONTROULEZ, qui nous intéresse de très près, nul ne songera à le dater de 1622, pour l'avoir vu imprimé sur un livre de cette année-là.

*

* *

En 1622, Morlaix est en possession paisible de ses deux noms présents, le breton et le français. Nous reviendrons au nom MORLAIX; pour le moment nous sommes en exploration du nom MONTROULEZ.

On admettra assez naturellement que MONTRELAES dérive du français MONTRELAIX. On fera preuve de moins d'assurance pour avancer que MONTRELAES fut la première forme populaire du nom breton de la ville. Le témoignage du Catholicon manuscrit (1464) est trop isolé pour établir, à lui seul, le point de départ de la chronologie du nom. On l'a suggéré plus haut, Jehan Le Lagadeuc a le goût du "rétro". Il n'est pas sûr du tout que MONTRELAIX et MONTRELAES fussent en usage localement en 1464 pour désigner la ville elle-même. On disait alors "la ville de MOURLAIX". Le nom de Montrelaix, quant à lui, a perduré dans la dénomination de la colline, comme on a pu le lire ici dans le récit du siège du château par les Royaux, en août - septembre 1594; alors la ville s'appelle MORLAIX.

*

* *

Mon sentiment est que MONTROULEZ est une forme contemporaine du français MOURLAIX. Ce dernier, dominant au 15ème siècle, mais en passe d'être évincé par MORLAIX, plongeait assez haut dans le passé sans qu'il soit possible de préciser le siècle même de son apparition.

Le rapprochement de Montroulez et de Mourlaix s'opérera par le détour d'un phénomène fort courant en breton : la métathèse ou interversion de lettres ou de sons s'observe beaucoup à travers les dialectes. Donnons quelques exemples. Le GENET se dit BALAN en Léon et BANAL en Cornouaille; on emploie ailleurs suivant les régions, BANEL, BENAL - BONEL, BONAL - BELEN, BELAN, BELON. Le verbe MANGER se dit DIBRI(FF) dans le Catholicon; on le trouve en usage dans le Léon sous l'une des formes DREBI ou DRIBI; en d'autres régions on dit DIBI ou DEBI. Une CHAMBRE se dit CAMBR; mais à Roscoff on dit CRAMB - La DIGITALE se dit BRULU ou BURLU, déjà noté par le Catholicon. Les paroisses bretonnes en POUL, Pouldergat, Pouldreuzic, Poullan et Poullaouen, toutes en Cornouaille, n'ont rien à voir avec un PLOU, que l'on appelle "paroisses primitives" datant de l'arrivée des Bretons (6ème - 7ème siècle).

*
* *

.page 477

Peut-on, dès lors, supposer à MONTRouLEZ un antécédent MONTOURLEZ, le même, habillé en breton, que nous avons supposé aux origines de MOURLAIX, à savoir MON(T) - OUR(E)LAIX ? Il ne peut être question d'apporter une confirmation textuelle (sur documents) de l'hypothèse proposée d'un doublet populaire, de MONT-RELAIX, ce MON(T) - OU R(E)LAIX, que nous avons interprété "le mont au relais".

La forme MOURLAIX, si bien attestée pourtant au 15^{ème} siècle, ne semble pas avoir frappé les érudits. De Blois, qui a reproduit dans le "Morlaix" de Daumesnil la description des limites (ou BONNES) de Morlaix en 1455 (rentier de Mourlaix), a transcrit tous les MOURLAIX du texte (17 dans mon relevé) invariablement MORLAIX (Daumesnil, édition 1879, p. 520 - 523 au milieu). Ce n'est pas la seule infidélité de cette transcription. Pour de Blois, comme, plus tard, apparemment, pour Le Guennec, ce MOURLAIX ne présentait aucun intérêt particulier.

*
* *

Ainsi les auteurs font l'impasse sur le vieux nom MOURLAIX, n'ayant d'égard que pour le dernier venu MORLAIX. L'intérêt de l'étymologie proposée ici pour MOURLAIX et MONTRouLEZ c'est qu'elle sauvegarde la double allusion à MONT-RELAIX que conservent ces deux noms, à savoir à MONT et à RELAIX. Cette double référence est indéniable et condamne à l'échec toute tentative de donner à ces noms une étymologie bretonne qui fasse fi de MONT et de RELAIX.

On ne peut même pas dire que le recours au seul breton soit, dans le cas, une solution de désespoir. On doit parler plutôt de capitulation en rase-campagne puisque le combat se déroule ailleurs, sur le terrain du français. Il serait insensé, par exemple, d'envisager cette étymologie de MORLAIX sur laquelle les bretonnants se précipitent : MOR c'est la Mer, tant pis si l'on ne trouve rien de sortable pour LAIX, l'essentiel étant que MOR fut breton.

Le Guennec n'est pas mieux inspiré de conseiller à son lecteur : "rapprochez TROULEZ de TRAouLEZ (traulès), nom de lieu, et de TRELEZ qu'on écrit officiellement TREFLES et qu'Albert Le Grand orthographie TREVLES" (Morlaix et sa région). Notre historien était un médiocre toponymiste (connaisseur des noms de lieux).

*
* *

L'antériorité de MOURLAIX sur MORLAIX est clairement établie par les documents cités. A défaut de preuve formelle, qu'on ne peut trouver en un tel sujet, on admettra raisonnablement que le français MORLAIX dérive de MOURLAIX, par allègement de MOUR en MOR. Il n'est pas utile de chercher à rattacher directement MORLAIX à Montrelaix par un processus analogue à celui que nous avons appliqué à MOURLAIX, ou le vieil article O aurait joué la fonction que nous avons confiée à OU. Il n'est pas sur du tout d'ailleurs qu'à la fin du 15^{ème} siècle, alors que le vieux MOURLAIX se laissait supplanter par le jeune et moderne MORLAIX, les francisants cultivés aient encore saisi l'étymologie de ces noms et leur rapport d'origine à Montrelaix.

*
* *

.page 478

Dans quelle mesure le nom MONTROLAES (prononcer "lèz") du Catholicon imprimé (1499) a-t-il été en usage chez les Bretonnants ? En réalité, cette forme n'est point si éloignée de MONTRouLEZ qu'on ne puisse les considérer comme deux formes dialectales d'un même nom,

selon que l'on est du côté du Queffleut ou de l'autre, en Léon ou en Tréguier. A moins que MONTROLAES ne soit une prononciation plus alerte des clercs trégorrois qui ont dirigé l'impression à Landréguer (notre ville de Tréguier) de l'ouvrage de leur confrère, Jehan Lagadeuc. Ce sont eux, en effet, qui ont rectifié l'écriture manuscrite Montrelaes de 1464 en Montrolaes, pour se rapprocher, sans doute, de leur prononciation régionale, en réaction aussi, peut-être, contre une prononciation léonarde moins légère qu'aurait été MONTROULEZ.

Le rattachement du nom Mourlaix à Montrelaix nous a conduits à supposer un stade intermédiaire plus populaire que le distingué Montrelaix, MON(T)-OUR(E)LAIX, dont nous faisons sortir en droite ligne une forme bretonne, MONTOURLEZ. Le passage de celle-ci à la forme connue MON-TROULEZ aurait relevé d'un phénomène courant en breton, la "métathèse", TOUR devenant TROU. Une telle interversion a pu se produire assez tôt par simple entraînement vocal; s'il était établi que MONTROULEZ ne date que de la fin du 15^{ème} siècle, comme MONTROLAES, on pourrait s'expliquer l'apparition de TROU et TRO par l'attraction des mêmes termes bretons, apparus vers cette époque dans le vocabulaire de la "vallée".

Dans le rentier de 1455 divers quartiers de l'agglomération morlaisienne, sis dans des vallées, se dénomment toujours par le vieux nom de la vallée : TNOU. Ainsi, TNOULEN (notre Traolen, ou vallée de l'étang) - TNOU - BLOUC'HOU (village dans la vallée du Jarlot, contigu à Tnoulén, sur la route de Callac) - TNOU GOUSTEN (notre TROUDOUSTIN).

La 2^{ème} édition du Catholicon, publiée entre 1499 et 1521, à Paris, semble-t-il, signale un synonyme TROU de TNOU; c'est à la lettre D : "dantnou, alias (autrement) dantrou - en bas" (folio 25). Le responsable de cette édition, Yvon Corre, prêtre du diocèse de Tréguier connaît aussi la forme moderne CREC'H qui a supplanté le vieux KNECH (cnech) dans la désignation des hauteurs; il écrit, en effet : "Ancrech dan tnou - de haut en bas" (folio 4).

On sait, par ailleurs, que TRO est un synonyme de TROU, TRAON (val), fort répandu dans la région.

*

* *

La longue analyse qui s'achève des divers noms de Morlaix a fait apparaître en toutes ces formes autres que le nom latin, une allusion sérieusement probable à un lieu-dit RELAIX, au même titre que notre PARC AN RELAIX. Notre démarche aboutit ainsi à une remise en cause, quelque peu sacrilège, du nom latin, intouchable et sacro-saint, de Morlaix, MONS RELAXUS, "montis relaxi", au cas génitif de cette langue.

MONT RELAIX n'est pas la traduction française d'un nom latin qu'aurait porté initialement la colline du château-fort. Le nom français est premier; le nom latin en est une traduction requise par la rédaction des actes civils et religieux qui recourait à peu près exclusivement au latin autour de 1100. On ne niera pas, cependant, l'origine latine de RELAIX.

Dans cette hypothèse fort probable d'un lieu-dit RELAIX, la traduction latine par un adjectif RELAXUS a pu être introduite pour des motifs d'élégance latine ou pour camoufler un sens quelque peu désobligeant du substantif RELAIX.

.page 479

*

* *

C'eut été simple, dira-t-on, d'interpréter MONTRELAIX comme les moines latinistes du temps, "un mont bombé" par différence avec un "mont aigu". Il est vrai que nous nous serions épargné, les lecteurs et moi-même, cette descente éprouvante dans les entrailles des mots et des choses, dont nous sommes en train de nous extirper dans un dernier et vigoureux coup de rein.

L'important, on nous l'accordera, n'était pas de nous épargner de la peine, mais de sauver notre honneur commun en réprouvant les facilités de la tricherie.

*

* *

La clé du nom de Morlaix s'est perdue depuis des siècles. Pour tenter de percer l'énigme de ce nom nous avons collecté, à travers dictionnaires, parchemins et nomenclatures de noms de lieux, des emplois du terme RELAIX susceptibles de nous apporter quelque lumière sur le nom de MONTRELAIX. Le moment est venu de faire sur celui-ci l'essai des clés de notre trousseau.

*

* *

1) Le premier sens de RELAIS qui nous vient en l'esprit est celui d'un établissement routier où l'on renouvelait les équipages de chevaux et les montures des messagers.

Selon le Dictionnaire le Robert la première attestation écrite d'un tel emploi de Relais serait de 1573. Une telle signification n'est pas envisageable 500 ans plus tôt. D'ailleurs le site ne se prêterait pas à un tel établissement : le réseau routier ancien évite précisément cette colline.

Lorsqu'on connaît la passion des grands seigneurs pour la chasse à courre, on imaginerait plus volontiers aux abords du château-fort une meute de chiens. On cite, en 1260, le verbe "relaier - laisser les chiens fatigués pour en prendre d'autres" (Greimas). Je doute cependant qu'un chenil ait porté au 11^{ème} siècle le nom de Relai.

*

* *

2) Nous avons relevé dans le cadastre de Morlaix (1832) un certain nombre de parcelles de l'ancien terroir de Relaix désignées sous le nom de PARC AR VORDEL (bulletin paroissial, novembre 1981, page 12). Cette dénomination de BORDEL est-elle à mettre en relation avec le nom RELAIX ?

Le Catholicon, il est vrai, cite un verbe breton; "LAEZAFF - Clunagiter, en français, et Clunagito, en latin". On ne peut évoquer de façon plus réaliste ce qui se fait en un tel lieu de débauche, "remuer les fesses".

Mais l'on ne voit pas pourquoi les comtes de Léon, qui ont créé ce domaine de Morlaix et lui ont imposé le nom français de Montrelaix, auraient jeté leur dévolu sur une dénomination infamante. Aussi bien, aucun des sens connus de Relaix n'évoque la notion de "lieu de débauche".

*

* *

.page 480

3) Nous ne pouvons que conjecturer les circonstances qui ont amené les comtes de Léon à se constituer leur domaine morlaisien. Ce durent être les incursions normandes. De 835 jusqu'à leur éviction définitive de Bretagne par Alain Barbetorte en 939, les Normands ont semé la terreur dans nos régions.

La vieille agglomération "morlaisienne", au fond de son estuaire, était une proie facile et de choix pour ces hardis navigateurs. Elle dut les tenter dès leurs premières incursions, tout autant par l'importance du réseau routier qui y convergeait que par les richesses probables des habitants.

Ceux-ci, peu nombreux alors, sans doute auraient-ils cherché leur salut en s'enfuyant dans les taillis de la colline ? Y avait-il alors sur les hauteurs un camp retranché, entouré de palissades où ces malheureux purent se réfugier ? Le nom de RELAIX, qui plonge en ces siècles de conflits et de ruines, garde-t-il mémoire de ces invasions normandes ? C'est possible, mais ce ne peut être par le biais de notions aussi précises et tardives que "RELAIS - baliveau" ou des "RELAIS - lieu de retraite, écart".

Si l'on se fie au nom de TOULGOAT, porté en 1832 (cadastre) par un habitat sis au haut de la Rue des Brebis, du côté du vallon, les bois devaient occuper ces pentes schisteuses; Toulgoat signifie le TROU (toul) du BOIS (coat). A l'époque qui nous occupe, aux 10ème - 11ème siècles, les bois étaient encore plus denses.

La construction du château-fort par les comtes de Léon s'est accompagnée, comme d'une nécessité impérieuse, de l'aménagement d'une vaste enceinte fortifiée qui en abrite les abords. La défense de la ville basse par une muraille fortifiée fut l'objet d'une campagne plus tardive, à laquelle est liée la "correction" du cours des deux rivières. La Rue des Brebis, taillée dans la falaise qui porte l'enceinte haute et qui longe celle-ci, en est certainement contemporaine.

*

* *

4) Il ne nous reste, semble-t-il, qu'une seule chance de percer le mystère du terme RELAIX, le recours à son sens originel étymologique, dont le nom de MONT-RELAIX était très proche dans le temps.

On a vu que notre PARC AN RELAIX du 15ème siècle confinait au château-fort. Cette proximité ne lui a pas valu, pourtant, le nom de PARC AR HASTEL. C'est que la dénomination RELAIX, portée conjointement par MONT-RELAIX, devait être antérieure au château des comtes et désigner même le site de celui-ci.

Le terme RELAIX, à sa naissance, évoquait "ce qui est laissé, ce qui reste". Y aurait-il donc eu, en ces temps-là, sur l'emplacement du château-fort ou dans ses abords immédiats, quelque chose d'assez frappant pour qu'il caractérise toute la colline et qui fut alors à l'état de RESTE, nous dirions "en ruines" ?

Ainsi, contre toute prévision, nous rejoignons, sur un point du moins, l'hypothèse retenue par Louis Pape, dans son livre récent (1978) "La Civitas des Osismes" sur Morlaix, ville fortifiée gallo-romaine (p.77-80). Ce point de convergence concerne le site même du château et l'existence d'un CASTRUM ou camp fortifié gallo-romain.

La maquette de ce numéro, plus copieux que de coutume, a été combinée en vue d'apposer le point final à la présente étude sur MORLAIX. La place nous manque, dès lors, pour traiter du Morlaix gallo-romain. Mais l'occasion va nous être fournie d'y revenir dans le cadre plus vaste de l'étude annoncée du RESEAU ROUTIER ANTIQUE de la région. Nous mettrons alors en valeur le témoignage d'un visiteur de 1636, Dubuisson-Aubenay, dont le coup d'oeil architectural sur le château de Brest a été confirmé par la recherche archéologique récente. L'auteur a observé lui-même à Morlaix "le donjon qui est le vieil chasteau" et "est sans doute un batiment romain" (cité par Louis Pape, p.78).

.page 481

RELAIX ferait ainsi référence à un donjon antique, que les comtes auraient intégré à leur forteresse. Cette étude abonde en points d'interrogation. En voici le dernier.

A quand des fouilles là-haut ?

J. F.

.page 482

IMAGES DE PLEYBER

PENN AR GUENQUIS

Il y a vingt ans la route de Pleyber à Morlaix par Lesquiffiou passait dans le village même de PENN AR GUENQUIS entre la maison de la page centrale et la maison, à droite, dont le double escalier sur la route est dessiné en page 6.

L'apothéisme en tourelle porte des armoiries, réalisées par moulage, des propriétaires qui l'ont fait construire. J'ai contrôlé sur leur pierre tombale au cimetière qu'il s'agit de :
"Messire Jonathas - Marie - Joseph BARBIER, marquis de Lescoët - armoiries à 2 fascas ou bandes horizontales - époux de dame Nathalie - Ernestine - Marie - Anne PINCZON du Sel des Monts - armoiries aux oiseaux désignés sous le nom de merlettes - décédée le 16 février 1871 dans sa 52ème année à son château de Lesquiffiou".

.page 485

KER ROLLAND

Ker Rolland conserve encore en façade une toiture traitée à la mode ancienne, datant me semble-t-il, de 1848. Les ardoises collées les unes sur les autres, par de la très belle argile, sont retenues contre les lattes (GOULAS, en breton) par une fiche de bois traversant l'ardoise et débordant largement le bord supérieur de la latte. L'argile est très apparente dans le grenier.

Les églises anciennes furent elles aussi sous lattes (DINDAN GOULAS); le lambris du toit avait une utilité, retenir la poussière d'argile qui tombait des ardoises.

L'adoption des voliges entraîna la mort du procédé.

Le passage de l'autre versant du toit en ardoises sur volige a entraîné la disparition à Kerrolland du faitage ancien constitué d'ardoises coupées s'emboitant l'une l'autre comme les doigts des deux mains.

La maison de la couverture du Bulletin, à Lesloc'h, garde en faitage des éléments de LIGNOLET; les ardoises du versant le plus exposé à la pluie seules débordent le faitage.

.page 486

KERVENEZEC

La maison que représente le dessin ci-dessous vient d'être quittée par Mr et Mme Jean ALLAIN pour venir en retraite au bourg.

.page 488

KERJEZEQUEL

Le MANOIR de Kerjézéquel fut construit peu avant 1580 par Messire Claude Le Borgne, sieur de Kerfraval, recteur de Pleyber-Christ. Il était cadet de Lesquiffiou. Le Bulletin paroissial de juin 1979 a publié les armoiries des Le Borgne peintes sur le manteau de la cheminée (à l'étage). Nous avons évoqué son souvenir dans l'étude de PARC AN RELAIX, qui a engagé la présente recherche sur le nom de Morlaix.

Le tiré à part, inspiré d'un dessin de Le Guennec (1913), donne la perspective d'origine. Le dessin central reproduit l'état présent.

.page 489

NONNOT

Le dessin ci-dessous représente une maison ancienne (fin 16ème siècle) du village de NONNOT : AN ONNOT signifie LA FRESNAIE.

On y trouve plusieurs beaux édifices anciens. Ils ont été SCALPES de leurs toitures en belles ardoises et, en échange, ils ont reçu une perruque en plaques ondulées de fibro-ciment.

.page 490

Tout scalpé qu'il soit lui aussi et dépouillé de sa chevronnière gauche (reconstituée dans le dessin), ce bâtiment du NONNOT (La Fresnaie) est un magnifique édifice : le moellon en est du schiste bien appareillé. Le sol à l'entour a été décapé laissant voir les pierres de fondation, en quartz.

La porte du pignon est plus récente. La souche de cheminée est un simple ornement. L'édifice constituait à l'origine une salle unique mesurant 13,40 x 4,67 mètres. Le mur qui divise présentement cette salle en deux parties égales n'est pas d'origine : il n'a que 2,80 m de hauteur et sa maçonnerie n'est pas soignée.

Ce bâtiment a dû servir d'atelier du tissage et d'entrepôt pour la toile dans le grenier (le plancher a disparu). La buanderie ou KANNDI, pour la toile, est à moins de cent mètres. Extérieurement, l'édifice fait 15,17 m x 6,15 m.

.page 492

TREVALAN

La maison publiée ici est celle de Monsieur et Madame Créachminec, à Trévalan. La vue de gauche est prise du sud-est; celle de droite du sud-ouest. La petite fenêtre au-dessus de l'auvent de la porte donne sur une chambrette de prêtre, du 18ème siècle, conservée en l'état. On la reproduira dans un prochain numéro. La fenêtre haute de l'avancée, ou apotheis, porte sur le linteau le nom du couple qui a construit, me semble-t-il, cet apotheis : Pierre CLOAREC - Catherine CORR - 1762.

.page 493

La "chambre du curé" est dans la maison de monsieur et madame CREACHMINEC. "Curé" est, dans le cas, une dénomination très récente, quelque peu gouailleuse. Anciennement, on devait dire, plus respectueusement, "CAMBR AR BELEG", chambre du prêtre. Dans nos régions bretonnantes "CURE" désignait un vicaire, collaborateur du "recteur". On pense ici à un prêtre du 18ème siècle ou du début du 19ème siècle, fils de la maison.

A supposer que la dénomination ne soit pas fondée sur une authentique tradition, elle est hautement probable : c'est un logement isolé, à l'écart de la salle aux lits clos, comportant un bureau (tirette mobile), un petite bibliothèque, un banc pour s'asseoir et pour grimper dans le lit (le prêtre vieillit comme les autres) et même une place pour le pot de chambre. La petite fenêtre, sous le toit, au sud, éclaire du bon côté pour écrire. Les placards et tiroirs du meuble-secrétaire fournissaient un volume appréciable pour le rangement du linge, des papiers et menus objets.

On sera frappé par le merveilleux parti qu'on a su tirer de cette chambrette (2,60 x 1,80 m). Il n'y faisait pas chaud l'hiver : le plancher reposait sur un escalier (non fermé), le plafond est fait du toit lui-même.

La maison elle-même a été aménagée avec beaucoup de bonheur. Le maintien de la chambrette en l'état y ajoute un bon parfum du passé.

.page 498

TEXTES ET LETTRINES GOTHIQUES

Les textes et lettrines gothiques sont tirés du Rentier ducal de Mourlaix et Lanmeur rédigé en 1455 (archives de Loire-Atlantique B. 1800). On lira "Le Rentier de la chastellenie de Lanmeur - et premier (premièrement) ensuivent les chéverantes (rentes féodales liées à l'origine - chef du bien) deues (dues) en la dite chastellenie de Lanmeur au dit terme de Janvier". - "Mourlaix - la coutume et ferme du blé - et premier ensuit - C, lettrine qui ouvre le rentier : "Cy ensuivent..." Aultres et devoirs (ce qui est du) deuz (dus) en la dite (la longue queue du point i n'est pas bien venue dans la photographie) chastellenie de lanmeur au terme de la mi-aoust".

.page 499

COZ-ILIS

(suite des chemins antiques)

AUTOUR DE PONT-CLAZ

Nous allons installer notre campement au PONT-CLAZ et y resterons tout le temps qu'il faudra pour prendre une vue correcte du site et surtout pour proposer la double destination que je vois à la route ancienne nord-sud qui traverse ces lieux et passe à Kerjézéquel.

J'ignore le tracé qui sera donné à la rocade est de Pleyber-Christ prévue dans le projet Lorient-Roscoff. Cette déviation affectera profondément le site. Le temps nous est laissé pour repaître nos yeux de ce paysage vallonné.

*

* *

Ce coin tourmenté eut été propice à des observations géologiques, mais je ne suis pas en mesure d'en fournir qui soient pertinentes. Notre étude se tiendra dans les limites plus étroites de mes connaissances.

C'est par fidélité à la prononciation commune que nous écrirons toujours PONT-CLAZ avec C et non G. En cours de route, on essaiera de rendre raison de ce CLAZ. L'écriture PONT-GLAZ avec G suggère, à première vue, l'idée d'un PONT-BLEU, c'est-à-dire, franchissant la rivière sur des dalles d'ardoise, en breton, MEIN GLAS. Nous éviterons de trancher avant l'heure.

*

* *

Après une première partie consacrée à la RIVIERE, nous entreprendrons, dans une deuxième partie, l'étude de la route ancienne. Ce sera le gros morceau de notre travail. Nous grefferons là-dessus quelques considérations sur LE RELEC; ce sera notre troisième partie. La datation de la vieille route du Pont-claz nous permettra de tenter une première approche de l'âge du bourg de Pleyber-Christ; dans cette quatrième partie, nous serons amenés à faire sa place au branchement de ROZ AR BELEG, utilisé actuellement pour les circuits cyclistes. Une cinquième partie, à tout le moins, s'y ajoutera, consacrée à l'ensemble des villages de KERMARQUER-KERIOUAL et à leur étonnant réseau routier embranché sur la vieille route du Pont-claz.

L'une des artères de ce réseau semblait desservir directement les FONDERIES de PENN-AR-GUENQUIS. Si nous parvenons à établir ce point, le chemin en question pourrait nous conduire à des "ferrières" ou mines de fer entre Kermarquer et le Pont-claz. Les "ferrières" de Pleyber-Christ n'ont pas été signalées. Ce serait l'occasion d'observer les sites à pierres "rouillées" et de me les faire connaître, comme de me signaler les endroits à mâchefer (KAOCH HOUARN, en breton) autres que les suivants, déjà répertoriés : TRAON-GOFF, TREVALAN (au sud du village), KERGALEIN, KERMORIN, KERMARQUER, PENN-AR-GUENQUIS (le centre le plus important), RUN AR WRAC'H, TI-MARRANT, LAMARC'H. On notera la concentration des centres de forge le long de la rivière du Pont-claz.

Notre travail sur la vieille route du Pont-claz préludera aux recherches annoncées sur les anciennes voies de la région; il nous faudra alors faire retour à Morlaix, ancien noeud routier.

.page 500

CHAPITRE I - LA RIVIERE DU PONT-CLAZ

Il faut se garder de polémiquer sur le nom de nos rivières bretonnes et de prétendre que tel nom, même anciennement attesté, a eu cours uniformément auprès de tous les riverains entre la source et l'embouchure ou le confluent. Nous en avons déjà fait l'observation : nos rivières ont porté des noms fort divers selon les régions traversées. La diffusion des cartes a contribué

grandement à la fixation du nom des rivières; ce choix des cartographes n'a pas d'autre intérêt qu'une certaine commodité qui ne va pas toujours sans ambiguïté. Ainsi PENZE désigne une agglomération et n'est pas une dénomination judicieuse pour la rivière qui y aboutit. ABER-WRAC'H n'est pas heureux non plus comme nom de rivière, car il désigne communément un estuaire. L'Odet, rivière de Quimper, a pu sauver, elle, son honneur et son nom; on n'en a pas fait BENODET (bout de l'Odet) comme pour la rivière de Penzé (bout de la FLECHE - saez en breton). Je me demande, d'ailleurs, si "SAEZ" n'évoque pas le cours ultime des deux rivières importantes qui confluent au gué antique de Notéric, 3 km environ en amont de l'agglomération de Penzé, les rivières cartographiées présentement sous les dénominations de Coat-toul-zac'h et Penzé.

*

* *

A Pleyber-Christ on continue à dénommer RIVIERE de PONT-CLAZ le cours d'eau qui coule à l'est du bourg. A part les pêcheurs à la ligne et les agriculteurs riverains nous serions bien en peine ici de nous soumettre aux interrogations de nos vieux maîtres d'école, experts sur les rivières de France, leurs sources, leurs affluents, les villes traversées.

Notre rivière prend ses sources en deux sites de Plounéour-Ménez aux abords immédiats de la voie antique que nous allons étudier et dont le tracé a dû tenir compte précisément, entre MENGLEUZ et GRINEC. Les eaux sont recueillies dans l'étang du moulin de COATLOSQUET (= bois brûlé). Le ruisseau s'approche de TOULMINOU, coupe la voie antique, contourne KERRAC'H, enveloppe le terroir de TREVALAN au sud et à l'est, recueillant au passage les eaux de KERVENEZEC, LAN-GUIBIEC, KERGALAIN sur la rive droite et, sur la rive gauche, celles de TREVALAN, RUNERVI et KERROHAN. Avant d'arriver au Pont-claz, la rivière dessert par un bief la pisciculture de MILIN-AR-PRAT (moulin du pré).

Au dessous de la route du Cloître St Thégonnec, la rivière reçoit les eaux regroupées du CANSEC'H, du GOAZ-HALEC (qui descend du Bruluc, prend les eaux du LENN-VRAS et emporte les effluents de la station d'épuration) ainsi que du ruisseau qui vient du plateau du bourg, auprès du cimetière et se grossit au LENN VIHAN.

Nous reviendrons sur l'ensemble du réseau routier et du régime des eaux dans ce site précis du Pont-claz lorsque nous chercherons à déterminer le tracé de la route antique dans la traversée de la vallée.

*

* *

En aval du Pont-claz, la rivière reçoit auprès de COZ VILIN un ruisseau qui vient de COAT-AR-BOURG, au sud est de NONNOT. Plus bas, avant le MOULIN de KERMORIN, la rivière recueille le ruisseau de KERJEZEQUEL et, enfin, entre le BULZ et POULLAOUEN, le ruisseau plus abondant qui descend de KERMARQUER. Quelques mètres après POULLAOUEN la rivière de Pont-claz disparaît dans le QUEFFLEUT légèrement en amont du pont de ROUDOUGOALEN qui permet le passage de Pleyber vers LE FUME.

.page 501

Le nom de ROUDOUGOALEN rappelle qu'anciennement on traversait le Queffleut à "gué" (ROUDOUR). Le pont actuel a été construit il y a une centaine d'années pour donner accès à la route de Morlaix à Carhaix (1875) le long du Queffleut et joindre Pleyber-Christ à Plourin. Cette dernière commune ayant voté un crédit de 2000 fr pour ce pont en 1872, la commune de Pleyber consent à la même dépense à condition d'obtenir des subventions (22 mai 1872). En cette même séance, le conseil municipal, à l'unanimité, s'insurge contre l'installation d'une usine à soude sur l'île de Batz, comme portant un tort considérable à l'agriculture de la région, grande consommatrice de goémon. Ce jour-là aussi, on réclame une nouvelle fois la création d'un bureau de poste au bourg ou à la gare, faisant valoir la supériorité économique de Pleyber sur Saint-

Thégonnec; le courrier perd un jour à transiter par ce dernier bourg. A défaut de bureau de poste on pourrait tout de même nous donner un "facteur-boitier".

*

* *

POULLAOUEN est le nom cadastral (1837) d'un autre moulin à papier, celui-ci sur la rivière du Pont-claz. Le moulin avait, semble-t-il, un deuxième nom, MONTFERRANT. Selon Bourde de la Rogerie, dans son étude sur "Les Papeteries de Morlaix" (p.54) le moulin de MONTFERRANT, avec ses 15 ouvriers et sa production de 2390 rames de papier (1 rame = 20 mains ou 500 feuilles) était parmi les plus importants de la région en 1829; à cette date, le moulin à papier de Glaslan (ou de la Lande) avait 20 ouvriers et produisait annuellement 3186 rames de papier. On possède pour 1776 la liste des moulins à papier de Bretagne; notre moulin y semble répertorié sous le nom de ROUDOUGOALEN 3è (Bourde la Rogerie p.57).

Au début du 19ème siècle, sous l'impulsion de François ANDRIEUX, l'industrie papetière prit un grand essor. La création par son fils d'une vaste usine à LA LANDE entraîna la construction de maisons autour de Roudougoalen - Poullaouen. Albert Andrieux, petit-fils de François, avait organisé une petite école privée pour les enfants des ouvriers, fréquentée en 1872 par une trentaine d'enfants. Il aurait voulu avoir une école de hameau, mais le conseil municipal par 9 voix contre 4 s'y oppose pour ne pas porter ombrage à l'école du bourg (12 février 1872); Albert Andrieux évaluait la distance à une lieue et demie.

Le 29 juillet 1882, Monsieur Troussel, adjoint, rend compte de la démarche qu'il a faite auprès de Monsieur Albert Andrieux en vue d'obtenir un terrain à destination d'école de hameau à MONTFERRANT. Le conseil remercie Andrieux de son offre généreuse mais la refuse par 9 voix sur 15. La question sera remise sur le tapis d'une école de hameau à POULLAOUEN en 1887; le siège du conseil est fait : "cette école n'est d'aucune utilité pour la commune" (14 août 1887).

J'évoque ces débats municipaux pour leur intérêt propre mais aussi pour l'identification qui y est faite, me semble-t-il, de POULLAOUEN et MONTFERRANT. Si le 2ème nom évoque assez naturellement un nom de famille, celui de POULLAOUEN pourrait suggérer aussi un nom d'homme, en référence à la paroisse du même nom; il ne semble pas que la notion de POUL (trou d'eau) soit de mise sur ce site.

*

* *

.page 502

Le cadastre de 1837 ignore le nom de BULZ; il parle de "MOULIN EAUL", moulin à huile (EOL), alors en ruine (section A N° 768); auprès était une maison d'habitation (N° 770) classée en la plus basse catégorie (10) et payant 2 francs de revenu cadastral avec 1,33 franc pour le sol (4 ares). Ce moulin fabriquait, très probablement, de l'huile de lin; la graine provenait des cultures du pays. En 1837, on accédait à cet habitat par un chemin montant de Poullaouen dans la direction reprise plus tard par le chemin vers Pleyber; à cette époque, le chemin s'arrêtait 100 mètres au dessus de Poullaouen, là où s'ouvre le chemin des bois de Lesquiffiou; l'accès à MILIN EOL se faisait en face, à gauche.

La seule attestation un peu ancienne que j'ai trouvée du nom de BULZ est de 1828; encore est-il orthographié assez différemment, BUSULZO. C'est dans l'acte de baptême de "Anne Baron née AU BUSULZO le 17 octobre 1828 et baptisée le lendemain". Ces deux noms, dont le second serait un pluriel, évoquent, semble-t-il, le BUIS. Un voisin y a vu une importante plantation de ces arbustes.

*

* *

Le cadastre de 1837 ne propose aucun nom pour notre rivière. La carte moderne I.G.N. (Institut géographique national) est muette aussi à ce sujet, comme aussi pour le DOUR RUS. Si, pour ce dernier ruisseau, les cartographes avaient pu et du retenir le nom traditionnel de DOUR RUS, leur réserve est fort légitime pour la rivière du Pont-claz, car elle n'a aucun nom usuel de nos jours.

J'ai eu la surprise de lui en découvrir un au 15ème siècle. Je n'ai pas osé y croire d'abord. Le document est, en effet, une copie tardive sur papier bleu, des premières années du 19ème siècle, signée en première page par un dénommé Breton. Des erreurs de transcription s'y sont glissées manifestement, par exemple Kergournadec'h (en Cléder) au lieu de KERGUENARHANT (notre Kervenarc'hant), Coatlezec au lieu de Coatluzec. En réalité, cette copie inspire pleine confiance, les légères fautes de transcription se corrigeant par les diverses données du texte.

Il s'agit d'un AVEU souscrit en 1517 par noble demoiselle Eléonore Le Saux, veuve de Goulhen de Kergrist, seigneur du Treuscoat. Elle intervient "comme tutrice de GOULHEN, JEANNE et FRANCOISE de Kerclist, ses enfans, en elle procréés de defunt autre Goulhen de Kerclist, son mari, seigneur de son vivant du dit lieu du Treuscoët". Cette reconnaissance de dépendance féodale ou AVEU est faite en faveur "de Jacques, vicomte de Rohan et de Léon, comte de Porhoët, sire de la Ga(r)nache et de Beauvoir-sur-mer, par devant la cour de Pensez".

Laissant de côté les biens situés sur le terroir même du Treuscoat déjà étudiés ici, nous retiendrons la description des biens que les Kergrist possédaient autour du bourg, de Kerjézéquel, de Coatluzec.

*

* *

L'aveu de 1517 évoque plusieurs fois notre rivière du Pont-claz et lui donne une dénomination fort différente : DOUR JERLEAU. Nous dirons plus loin que "leau" doit être prononcé "leau = léo".

Dans la description de fermes de Coatluzec appartenant aux Kergrist on lit (p.8) : "Le ruisseau qui descend du village de Kerjézéquel à la rivière illecque (qui est par là) nommée DOUR JERLEAU". Le terme DOUR (eau) désigne couramment, en breton, une rivière; on lui associe habituellement un lieu, un village, un moulin par où elle passe. En français régulièrement, on dit "rivière de JERLEAU", comme on le dit ici à la même page 8 à propos d'une garenne au sud du ruisseau de Kerjézéquel, touchant une terre de Marc TNOUQUIRIN (tnou est la forme ancienne de TRAON = bas, vallon) et "férant sur (aboutissant à) la ditte Rivière de Jerleau". De même, à la page 12, il est question "du chemin menant de la ditte église à la Rivière de Jerleau".

.page 503

*

* *

Par besoin de simplification les géographes ont donné à nombre de nos rivières des noms tronqués, laissant tomber dans les dénominations traditionnelles le terme RIVIERE (dour, goaz en breton) pour ne garder que la référence au site ou au village traversé. Chacun peut s'amuser à interpréter les noms des rivières portés sur les cartes; il n'en sortira honorablement qu'en identifiant le lieu qu'évoque le nom des géographes. Les cartes I.G.N. sont un excellent terrain pour de telles recherches et lever l'ambiguïté de noms comme "la Penzé, le Quillivaron, etc...". Cette dernière rivière passe au sud de Landivisiau. Elle a ses sources sur les terres de Quiliveron auprès du bourg de St sauveur. C'est la double proximité de ce ruisseau et d'une chapelle de Saint Yves qui a sans doute valu son nom au village GOAZ-EUZEN "la rivière de (Saint) Yves". QUILLI (killi) est un mot vieux breton qui signifie "bosquet, bocage"; il est féminin, d'où la mutation du nom d'homme BARON en VARON. GOAZ EUZEN eût été un beau nom pour la rivière.

*

* *

Le même document de 1517, qui parle de DOUR JERLEAU et de RIVIERE DE JERLEAU, n'étend pas cette dénomination au cours supérieur de la rivière en amont de Pont-claz. Les Kergrist, en effet, étaient propriétaires "d'un moulin nommé LE MOULIN NEUF" au lieu appelé TNOU DON (le val profond, Traondon, au bas de Kergalein)... sur "la Rivière de TNOUDON" (p.15).

Notons que l'affluent de notre rivière qui passe aux abords de Runhervi et Kerrohan est cité à la même page 15 sous le nom de GOAS AN GONERIC ou plutôt, sans doute, GOAS AN GOUERIC, soit "la rivière du petit ruisseau" (gouer - ic).

De tout ce qui vient d'être dit sur DOUR JERLEAU, on peut déduire avec une forte probabilité que JERLEAU est un nom de lieu. La suite va nous confirmer dans ce sentiment.

*
* *

Les archives de Lesquiffiou conservent une description analogue, souscrite par Alexandre Le Borgne à la mort de ses parents, Jehan Le Borgne et Marguerite de Kerguennec. Ce document est de 1557-1558 (voir bulletin paroissial oct. 1981, p. 15). Ce document va nous être fort utile, lui aussi, dans les recherches que nous faisons sur le Pont-claz et le réseau routier ancien. Il est question de la "ripivière de Quefflet et Jarleau, autrement appelée DOUR LEON" (p.3); il s'agit de la rivière que nous appelons le Queffleut, à la hauteur de Lesquiffiou.

*
* *

C'est surtout la description du CONVENANT tenu par Charles le Dilaczer qui abonde en indications sur le site du Pont-claz. Ce Convent "O (avec) ses maisons, porte (porz en breton = cour devant la maison), aire (à battre) ou leur courtil (liorz), cresches et jardin", couvrant "un demy jornal de terre" est à identifier avec ROZ AR BELLEC d'après la description des terres; il n'est pas dénommé dans le texte (pages 12-13).

.page 504

Une première série de terres se rejoignant et s'entretenant est cernée "d'un endroit du CHEMYN QUI CONDUIT DE CROIS AN CLAFF-CROAS AR C'HLAN à JARLEAU, d'autre endroit FERANT SUR (aboutissant à) le CHEMYN QUI MESNE DE PRAT JARLEAU A PLEIBER CHRIST". Ces deux chemins existent toujours : le premier est celui qui passe au nord de ROZ AR BELEC (aménagé pour le circuit cycliste), le second, devenu vicinal à la fin du siècle dernier, celui qui joint le Pont-claz au bourg.

Dans cet ensemble de parcelles, on relèvera avant tout un champ "nosmé PARC GOAZ LESTREC" et un "aultre nosmé PARC AN PONT AN CLANFF".

Ainsi s'épaissit le mystère du PONT-CLAZ lui-même et pas seulement celui du DOUR JERLEAU qui y passe. En breton écrit du moyen âge, CLANFF ou CLAFF dans le Catholicon signifie MALADE (adjectif). On est fort loin du PONT BLEU ou VERT qui suggère le nom de PONT-GLAZ. la prononciation locale PONT-CLAZ ne peut être oubliée non plus.

Le problème devra mijoter un certain temps dans nos esprits pour que se dégage une interprétation probable. Pour le moment nous avons à élucider DOUR JERLEAU (1517) et JARLEAU de 1558.

*
* *

Le CONVENANT Charles Le Dilaczer avait d'autres terres non jointives aux précédentes et décrites à leur suite. "Ung pré nosmé PRAT JARLEAU, contenant demy jornal de faulcheur, cerné

d'un endroit d'autres terres du sieur de Kerguen (Kervern), d'autre endroit férant sur (aboutissant à) le chemin nommé HENT GOAZ LESTREC.

- Autre pré nommé PRADIC (petit pré) AN GOAZ LESTREC... férant sur le dit chemin".

Le ruisseau (goaz) en question ne peut être que celui qui, venant d'auprès du cimetière, passe au Lann-vihan et descend au Pont-claz en obliquant à droite du chemin qui vient du bourg.

Le terme breton LESTR (pluriel LISTRI) s'applique à des récipients, vases, vaisselles et même bateaux. On ne voit que ce très court ruisseau en forte pente, ait été interrompu par une suite de récipients ou auges qui aurait rendu raison de l'adjectif "lestrec, plein de récipients". Par contre, on obtient un sens très satisfaisant et en situation sur le site en corrigeant le mot "lestrec" en ELESTREC. Le sens serait alors le "ruisseau plein de gla•euls-iris". Les bords de nos rivières abondent, en effet, en plantes de ces familles, dont les feuilles longues en forme de "glaives" étaient désignées à tort dans notre français régional sous le nom de "roseaux". Notre français "glaieul", anciennement "glay" (ainsi dans le Catholicon) vient précisément du latin "gladiolus", allusion à sa forme, "petite glaive" (Catholicon).

Nos anciens recouvraient leurs toits de divers végétaux. A Pleyber on recouvrait surtout en GENET (balan). Au sens propre TI SOUL désignait une "chaumière", c'est-à-dire une maison couverte en "chaume" ou tige de céréale, tout particulièrement de seigle. Le terme notarial courant pour désigner les toitures végétales dans leur diversité était GLE ou GLED ou GLET, il vient de régions où l'on utilisait pour la couverture des toits les feuilles de ces iris si communs sur nos rivières.

*

* *

.page 505

Du Convent Dilaczer à Ros ar Belec dépendaient d'autres terres situées vers le nord "le parc nommé PARC AN FENTEN GUYN contenant cinq jornal de terre froide cerné d'un endroit d'autre terre du sire de Rohan, d'autres endroits férant sur "le CHEMYN QYUI MESNE DE KIEZEQUEL à PRAT JARLEAU (la route antique) - PARC CREYS cerné de terres au sire de Rohan et du dit chemin qui mesne au dit PRAT JARLEAU". De même PARC UHELAFF (champ le plus élevé) cerné de même façon de terres à de Rohan et du chemin qui mène à PRAT JARLEAU.

Le même convent disposait alors d'une immense GARESME de "quarante jornels de terre froide" (environ 20 hectares) touchant d'un endroit à des terres du sieur de Lomogan, d'autre endroit "férant sur le CHEMYN QUI CONDUIT DU TREUSCOAT AU DIT PLEIBER d'autre endroit, férant sur autre CHEMYN qui conduit de KERGUERN AR HANT au dit PLEIBER". Cette garenne qui donne sur la voie antique des ROUDOUROU (chemin du Treuscoat) et sur le chemin de Pleyber à Ste Sève est traversée à présent par la voie du chemin de fer. Il n'y a aucun intérêt pour notre travail d'en chercher l'implantation précise.

En 1558, Lesquiffiou possédait, à Kéravézen probablement, une ferme CONVENT tenue par Jehan Sibiril. La description du bien révèle l'existence d'un autre PONT AN CLAFF, dans les parages de Kéravézen.

"GOAREM PONT AR CLAFF contenant deux jornels de terre froide et deux jornels de terre chaude s'entretenant, cernés d'un endroit du CHEMYN qui mesne au MOULIN dict MOULIN AN(T) PONT, d'autre endroit férant sur le CHEMYN qui mesne de MOURLAIX à KERGUERN AR C'HANT, d'autre endroit terres du sieur de Lesquiffiou" (p. 15).

Il existe sur le terroir de Kéravézen deux passages routiers de la rivière qui suinte des terres humides de la Rue Louis Pasteur et par AN EMLAC'H, Coatilézec (encore écrit ici p. 24, COATIREZEC), Trébompé, rejoint le pont de Lannuguy sur l'estuaire de Morlaix. Les érudits lui ont donné le nom de DONANT à cause du défilé profond (don) qui caractérise la dernière partie de son cours. Entre la gare et Kéravézen, le cours est désespérément lent au contraire.

Il faut avoir présent à l'esprit "l'extrême jeunesse" de la N. 12 entre Kervenarc'hant et le bourg de St Thégonnec : le tracé est une création de 1845 qui n'utilise aucun tronçon de route ancienne sur ce parcours.

*
* *

Avant 1845, la circulation dans les parages empruntait des chemins, attestés dans le document de 1558, et dont il reste quelques lambeaux facilement identifiables. Un chemin allait de Kéravézen en direction du Ménez-Talengoat et prenait auprès de la chapelle Saint Eloi le chemin du vallon du Pont, tronçon d'une route de Morlaix au Faou venant de Ste Sève. Le chemin de Kéravézen au Ménez et au Moulin du Pont coupait l'ancienne route de Croas-tor à St Pol par Coatilézec et Penzé approximativement au carrefour actuel de l'ancienne N. 12 et du chemin de Penvern à Coatilézec. Il y avait autrefois un pont très élémentaire au ras de l'eau en ce passage de Kéravézen vers le Ménez : actuellement on traverse à gué ou sur des pierres qui reposent sur le lit de la rivière (18 mai 1982). Ce pont est attesté sous le nom de PONT KERAGUEZEN (prononcer KERA VEZEN) dans l'aveu de 1558. François AN OLIER tenait un convenant de Kervenarchant. En 1837, le convenant était tenu par des Inizan. La garenne cadastrale (section G N° 1139), GOAREM ar PONT, correspond bien à la description de 1558 : "deux aultres garennes vulgairement (en breton) appellées PONT KERAGUEZEN, contenant deux journées de terre froide, le tout s'entretenant ensemble férants d'un endroict sur le grand chemyn qui mesne de PLEIBER CHRIST (le nom est devenu usuel) à la ville de Sct PAOL EN LEON" (p.20).

.page 506

*
* *

LE PONT AN CLAFF de la page 15 n'est donc pas le passage appelé PONT KERA VEZEN dans le même document. Il se trouve sur la grande route ancienne de Morlaix au Faou, qui s'embranchait auprès du Cun (St Martin) sur l'antique chemin du Roudourou et passait au sud de Runduic et Kervenarc'hant, traversait Penvern. La route décrite plus haut comme route de Morlaix au Faou par le Vallon du Pont rejoignait au Kef en Saint Thégonnec le grand chemin dont nous parlons passant par Penvern.

C'est ici qu'il faut placer GOAREM PONT AN CLAFF, au sud-ouest de Keravezen. On identifiera avec les garennes dénommées POULLOU DON (trous d'eau profonds) du cadastre de 1837 (section G, Nos 1161 et 1162); les superficies se correspondent assez bien (109 ares et 123 ares). Elles donnent bien sur le chemin de Morlaix au Faou; la parcelle 1161 touche la route de an Emlac'h à Coatilézec (St Pol) qui conduisait bien aussi au Moulin du Pont par la bifurcation du Ménez au pont de Kéravézen.

*
* *

Ce PONT AN CLAFF de Kéravézen pose lui aussi un problème analogue à celui que nous avons rencontré à Pont-claz : le cadastre de 1837 garde, en effet, souvenir d'un autre nom, irréductible apparemment à la forme de 1558. Les parcelles Nos 1163 et 1164 de la section G sont désignées sous le nom de PRAT PONT AN AN. Les anciens du coin connaissent cette dénomination et l'interprètent "Pont de l'Eté". Ils n'y ont d'ailleurs connu, semble-t-il, aucun pont, mais un gué, où, de Kéravézen, l'on menait boire les bêtes, en été particulièrement. Présentement le chemin a été remis en état pour le service de Kéravézen; un aqueduc (buse) canalise l'eau du petit ruisseau. On peut donc parler à nouveau de PONT AN AN, mais il n'est désormais accessible que de Kéravézen.

*
* *

Il est vrai que l'été se dit HAN(V), ou en vieille écriture, HANFF; le Catholicon écrit HAFF. On sera mieux inspiré de chercher en Pont an An une référence à un nom de personne, comme cela apparait clairement dans les noms de PONT AR BLOC'H, PONT GRALL (au sud de Trévalan), PONT HAMON AR GOFF, qui donne son nom à une série de prés au dessous de Kermoysan (série H Nos 696-698; 712-718). Plus anciennement que le cadastre de 1837 je vois attesté un PRAT HAMON EN GOFF dépendant de Kerrohan en 1753 avec référence à l'achat de la Fabrique de l'église en 1698. Ce pré fauchable faisait quarante CORDEES de superficie. La CORDEE en longueur faisait 24 pieds, soit 8 m. La CORDEE en surface (cordée au carré) faisait à peu près 64 m2.

Monsieur Gourvil a relevé dans les noms de famille bretons actuels, HAN, HANFF, HAON, LE NAN, qui évoquent l'été, semble-t-il.

*

* *

Le breton du 15ème siècle désignait le "baiser" par AFF; ce mot est cité dans le Catholicon à la notice "afet" (verbe baiser). Le mot avait un synonyme POQ (2ème Catholicon), seul des deux conservés. Il est possible que AFF se soit prononcé AN. On pourrait songer ainsi au rendez-vous des amoureux de Penvern-Kéravézen-Kervénarc'hant sur le PONT AU BAISER, comme il y avait auprès du moulin du Can-hir le "pont aux danses", PONT COROLLOU.

.page 507

*

* *

On ne voit pas comment AN AN pourrait dériver de AN CLAFF, même prononcé AN CLAN. Il eut été nécessaire de dépouiller d'autres pièces d'archives relatives à ce site de Kéravézen pour relever, entre 1558 et 1837, les diverses écritures du nom de ce pont et proposer une filiation entre ces formes. Il n'est pas question de remuer des montagnes d'archives pour résoudre ce point de détail. Peut-être le Notaire qui, le premier, a transcrit le nom breton ou un copiste plus tardif s'est-il laissé prendre par l'assonance "aff" et aurait pris un "pont an haff" pour un "pont an claff", fort bien attesté, lui, au bas du bourg.

Quoi qu'il en soit du nom authentique de PONT AN AN, l'important, pour notre étude, est d'observer que ce passage de petite rivière n'a jamais été intégré dans une levée de terre, remblai ou chaussée qui porte la route, comme cela se devine encore sur le site de Pont-claz et se voit clairement dans une traversée de prairie au nord de Kermarquer. Il s'agit là d'un procédé de toujours utilisé pour la traversée des prairies et terres marécageuses. Aujourd'hui on y recourt pour la traversée des vallées déversant les collines dans les bas-fonds, par exemple les traversées successives des "rivières de Coatilézec et du Toulzac'h" sur la voie express.

Je prête attention à cette technique de voirie parce que j'y vois une explication probable du nom assez répandu de PONT-GLAS.

*

* *

Pour mieux suivre les présentes considérations, le lecteur se reportera à la carte ci-après, reprise du cadastre de 1837. Nous y avons superposé quelques dénominations et des reconstitutions probables de chemins et rivières (en pointillés). On y a ajouté aussi la croix du Pont-claz et le nouvel emplacement de la Croix de Roz ar C'hra (ou Versant du côteau). Celle-ci, anciennement sur la route même, est datée par son socle de 1531; elle a été transférée sur le terrain voisin lors de la mission de 1945. L'autre provient de Saint Donat; elle a été placée au Pont-claz à l'occasion de la mission de 1911. "Elle veille sur le tertre d'en face où les restes des vieux chrétiens, enlevés de l'ancien cimetière (de l'église), attendent, en paix, la résurrection,

troublés seulement par le murmure discret des eaux du Pont-claz" (abbé Calvez - PLEIBER-CHRIST, 1913).

La réalité sera moins poétique; elle sera sportive, le tertre ayant été rasé et aménagé récemment pour améliorer la circulation et régulariser le tracé du circuit cycliste.

Dans le texte il sera question du PONT A pour celui du côté de Roz ar Belec et du PONT B pour celui de Roz ar c'hra. L'échelle est au 1/2500e; chacun pourra effectuer les mesures qui l'intéressent. La distance entre les deux ponts est de 150 mètres. La largeur du passage de la vallée, en 1837, allait de 43 m au Pont A à 25 m au Pont B.

On observera qu'à cette date il n'y avait de maison sur le site que MILIN AR PRAT. On remarquera aussi que les deux cours d'eau qu'enjambent les Ponts A et B suivent encore aujourd'hui les mêmes tracés.

.page 508

Le site de PONT-CLAZ

.page 509

*

* *

Des questions se posent, pour le ruisseau qui sort du Moulin du pré et passe sous le pont B. S'agit-il là du lit naturel de la rivière du Coatlosquet ou d'une dérivation de celle-ci ? Auquel cas, quelles raisons auraient pu motiver ce changement de cours ? A quelle époque ?

Il ne fait pas de doute que ce ruisseau du pont B est artificiel. On s'en convainc aisément sur le terrain par diverses observations.

Ce tronçon de rivière part du Moulin du pré, longe sur 400 mètres le coteau de Roz ar c'hra avant de se déverser à angle droit dans la rivière du fond de la vallée. Alors qu'en amont du Moulin et en aval du pont A la rivière est très sinueuse, le présent tronçon a des courbes plus amples.

Le tracé en est creusé sur la partie haute des prairies. On s'explique ainsi fort bien qu'aux périodes de grandes pluies les eaux aient débordé sur les prairies entre le Moulin du pré et le pont B, envahissant toute la route en direction du pont A, où elles s'échappaient à droite de la route, à travers la broussaille ensauvagée et humide qui s'y voit encore. L'inondation de la route la rendait impraticable, les anciens s'en souviennent fort bien. On a paré au danger d'inondation de la route, il y quelques années, en augmentant la capacité de l'aqueduc du pont B par la juxtaposition d'une grande buse de ciment.

A cela on peut ajouter une observation quotidienne : un ruisseau, de débit variable, sort de la pisciculture du Moulin du Pré en direction du pont A empruntant le fossé gauche de la route.

*

* *

Il est clair ainsi que le tronçon de la rivière qui passe au pont B est l'Oeuvre des hommes : ils ont détourné la rivière du Coatlosquet de son cours. Il faut chercher à cette dérivation des motivations qui rendent raison de la disparition de la rivière entre le Moulin du Pré et le pont A.

On songe naturellement à l'irrigation des prairies qui bordent la route en aval jusqu'au "déversoir". Mais on ne détourne pas toute une rivière de cette importance pour l'irrigation saisonnière de trois prés médiocres, classés en avant dernière catégorie (4) en 1837 : les parcelles 339 (34 ares), 341 (5,70 ares) et 342 (96,40 ares). Leur commune dénomination de PRAT GUERLEAU évoque le nom de DOUR JERLEAU, que l'on donne à la rivière en 1517.

Une autre explication de la dérivation se dégage de l'observation des prairies de la rive droite en aval du "déversoir" jusqu'à COZ-VILIN (le vieux moulin). A l'endroit même où la rivière du pont B est coudée pour se déverser s'embranchait une canalisation longue de 1 km environ que l'on suit fort bien jusqu'à l'emplacement du moulin (totalement disparu) de COZ-VILIN. Cette

tranchée commence par suivre le coteau le long de la prairie 314 et de la prairie 313 qui lui fait suite hors du plan. Sur ce trajet, la canalisation a rempli certainement un rôle d'irrigation. Mais ce n'en fut qu'une fonction secondaire comme il apparait dans la suite du tracé vers COZ-VILIN. Cette deuxième moitié de la canalisation a été creusée dans le coteau même et domine peu à peu la vallée avec le cours de la rivière. Il s'agit bien d'un BIEF de moulin dont la fonction irrigatrice à l'approche du moulin était négligeable. Ce bief est complètement obstrué; en deux ou trois points, il passe visiblement dans la roche. Je ne m'aventurerais pas à donner sa section; il n'avait pas un mètre de large.

Il ne reste plus une pierre du moulin de COZ-VILIN, mais son emplacement peut être déterminé. Le moulin était alimenté, en effet, par deux biefs, repérables tous deux, celui que nous venons de suivre et un autre utilisant les eaux du petit ruisseau qui descend de Nonnot. Il est probable que COZ-VILIN avait un étang sur ce ruisseau. La convergence des deux biefs définit la place du moulin dans un creux du promontoire; on devine encore l'endroit par où l'eau s'échappait pour faire retour à la rivière.

.page 510

Les parcelles 333 (36 ares) et 314 (60 ares), respectivement PRAJEN (pré) AR ROUDOUR et PRAT (pré) AR ROUDOUR, doivent leur nom à un GUE (roudour) aménagé dans les parages immédiats sur la rivière, assez large en l'endroit. On en déduira qu'en des temps anciens le Nonnot et Coz-Vilin ont dû se faire des accès à la route antique par ce gué.

Présentement (juin 1982), la prairie 314 est plantée de sapins, encore petits. le long de la prairie 313, qui fait suite à 314, le bief vient d'être creusé profondément pour assécher le pré.

*

* *

De soi, la construction du Moulin du pré, est sans lien direct avec le détournement du cours postérieur de la rivière. Un moulin qui tourne sur étang barre la vallée, comme au Coatlosquet ou à Quirin, auprès de Lesquiffiou. A Milin ar prat, le moulin fonctionnait sur bief : la canalisation prenait l'eau 400 mètres en amont mais n'asséchait pas la rivière. Celle-ci poursuivait son cours avec un débit moindre, par moments, certes, mais elle retrouvait toute son eau à la sortie du moulin et continuait son chemin : le meunier doit rendre l'eau à la rivière.

La paroisse de Pleyber-Christ possédait avant la révolution française une rente foncière de 9 livres "dessus le fonds, gage et hipotèque du Moulin du pré, terre noble... appartenant à Jeanne CARO (avis aux Caroff), veuve Yves Léon, Guillaume Madec, Marguerite Paugam et aultres". Cela nous vaut une description détaillée du bien en 1753, d'où est extraite la citation précédente. Cette rente avait été faite à la paroisse en 1677 par François INISAN.

Le moulin était couvert d'ardoises, la soue à pourceaux aussi. Mais tous les autres bâtiments étaient couverts de genêts. "Le Bied (bief) du dit moulin contient de longueur cinquante une cordées sur six pieds de largeur par compensation" (nous disons : en moyenne). La corde ou, ici, cordée, valait 24 pieds : le pied vaut 32,4 cm. Le bief faisait donc 396 mètres de long sur 1,94 m de large en moyenne. La cordée (superficie) était évaluée en Tréguier à 62,5 mètres carrés.

*

* *

Rien ne nous permet de dater le Moulin du pré non plus que celui de COZ VILIN, disparu depuis de nombreux siècles, semble-t-il. Le premier avait l'avantage d'être desservi par une voie de grande communication, alors que l'autre était à l'écart. Mais, à l'époque féodale, les gens étaient tenus de moudre dans le moulin seigneurial de leur fief. Le Moulin du pré était du fief de Rohan comme il apparait dans l'aveu précédent de 1753. Le moulin voisin de TRAON DON était du fief des Kergrist, nous l'avons vu, en 1517.

La dérivation de la rivière est-elle antérieure au bief de COZ-VILIN et donc au moulin de ce site ? Dans l'état qui est observable, le bief s'alimentait, nous l'avons dit, sur la dérivation. Mais il

n'est pas impossible que le bief de COZ VILIN, dans son état antérieur, se soit alimenté à la rivière elle-même auprès du Moulin du pré ou auprès du site où celui-ci sera bâti, dans le cas où le Moulin de COZ-VILIN aurait été le premier en date des deux. La dérivation, alors, aurait emprunté sur 400 mètres le tracé de ce bief, quitte à augmenter fortement sa capacité afin d'écouler toute l'eau de la rivière. Cette hypothèse me paraît défendable.

.page 511

Quoi qu'il en soit, le motif déterminant de la dérivation de la rivière entière du Coatlosquet ne peut être l'alimentation du bief de COZ-VILIN ni l'irrigation des prairies. Ce motif n'a pu être que l'aménagement d'un passage entre Roz ar c'hra et Roz ar Belec qu'entravait le cours naturel de la rivière avec le risque permanent d'inondations, à chaque orage, dans le bas-fond du pont A.

*

* *

La réflexion conjointe sur le réseau routier du site et sur le régime des eaux, autorise un essai de datation des divers éléments de l'ensemble.

Anticipons quelque peu l'étude de la route antique, qui, venant d'au-delà des Monts, conduisait à Morlaix et traversait les prairies en diagonale entre le site du Moulin-du-pré et la montée vers Kerjézéquel. Nous essaierons de donner un âge à cette route, plus vieille largement d'un millénaire que l'abbaye du Relec (1132) et qui n'y passe pas d'ailleurs; l'abbaye s'est simplement branchée sur cette voie antique.

Selon une technique routière de tous les temps, la traversée des prairies s'est effectuée par un remblai de terre, encore perceptible aux moins initiés et que signale toujours un orme adulte solitaire.

Cette levée de terre évitait toujours la rivière principale, celle qui venait de Coatlosquet; elle la longeait sur sa rive gauche pour n'avoir à traverser que l'affluent gauche, formé par les eaux de Canséac'h, du Goas Halec (Lenn vras) et du Goas elestrec (Lenn vihan). La vieille chaussée s'incurvait avant d'arriver devant la maison de Mr et Mme RICHARD, à la fois pour éviter la grande rivière et pour traverser perpendiculairement ce petit affluent. Il est à peu près certain que ce ruisseau était passé au-dessus d'un aqueduc, comme de nos jours. Dans nos régions les moindres aqueducs ont droit au nom de "pont". On ne peut envisager raisonnablement ici un passage à gué, tant à raison de la pente vers Kerjézéquel que de la structure de levée de terre adoptée pour la traversée des prairies : la vieille route eut subi les méfaits de la grande rivière.

Pour fixer les imaginations nous avons dessiné en pointillés sur le plan le tracé approximatif de la rivière entre le Moulin du Pré et le pont A et celui de la levée de terre dont n'est visible aujourd'hui que la première moitié, à partir du moulin.

*

* *

Comment parvenir à mettre une date même approximative, sur les divers bouleversements imposés au site depuis que fut réalisée la route antique ? Quelles causes y ont présidé ?

Pour tenter de répondre à ces questions difficiles commençons par observer que le plateau qui est à l'est de la rivière n'a pu vivre durant le premier millénaire de notre ère dans l'isolement; les habitants se sont donnés des sentiers et des chemins pour rejoindre la grand'route voisine et parvenir non seulement à Morlaix, mais au chef-lieu du PLEIBER primitif, le GUIC du pays, dont le site se dérobe à nos recherches. Cet HENVIC (vieux bourg) ne pourrait se retrouver dans l'état de nos documents, que par des convergences de très vieux chemins. Une hypothèse, déjà écartée ici, pourrait fort bien être la solution; mais ce n'est pas le moment d'en tenter la démonstration.

Une chose est certaine, c'est que ce vieux GUIC n'est pas sur l'emplacement de notre bourg actuel de Pleyber-Christ. Celui-ci est né à la suite de la décision de partager en deux ce qui restait du PLEIBER primitif (6ème siècle) lorsqu'on l'amputa en 1128 du territoire devenu

PAROISSE de Saint Martin avec la future trêve de Sainte-Sève. Ce fut, on l'a vu, une décision des comtes de Léon, en accord avec l'évêque de Léon.

.page 512

La bipartition du pays restant entre PLEIBER-RIUALL (St Thégonnec) et PLEIBER RIVAUT (plus tard Pleyber-Christ) est, elle aussi, très probablement, un arrangement féodal confirmé par l'évêque. Nous ne possédons pas l'acte de naissance de nos paroisses jumelles; le partage du territoire a dû se faire suivant la ligne de démarcation entre le fief des comtes de Léon et celui des seigneurs de PENHOAT. Pleiber-Rivaut était de la mouvance des premiers; Pleiber-Riuall de la mouvance des seconds. Il s'agit de PENHOAT en St Thégonnec, vers Penzé. Le caractère artificiel de la frontière commune entre Lohennec et Lamarc'h témoigne d'un étonnant esprit de marchandage entre ces seigneurs dominants.

Nous aurons à revenir sur ce sujet de la fondation de Pleiber-Rivaut. Ce dut être peu avant 1200, comme on essaiera de l'établir.

*

* *

On fit alors choix pour l'église de Pleiber-Rivaut d'un emplacement à peu près équidistant des deux voies antiques Quimper-Morlaix (Rue Pasteur - Roudourou) et celle de Pont-Claz venant d'au-delà des Monts et conduisant aussi à Morlaix.

Nous ignorons les raisons de ce choix; le souci d'un bon écoulement des eaux en bordure du plateau humide n'y a pas été étranger, non plus certainement que la donation d'un terrain par une famille seigneuriale influente qui a dû être la famille de LEON. Y avait-il déjà un village dans les environs immédiats du site ? C'est possible et l'on chercherait alors vers BOD-SCO.

*

* *

L'observation du réseau routier autour du bourg ancien de Pleiber-Rivaut fait apparaître la convergence de l'ensemble sur l'église. Une seule route contourne KERILIS ou "village ecclésial" comme on traduisait au 15^{ème} siècle.

Convergent vers l'église le chemin de St Thégonnec, le chemin de Penvern et celui de Croas-Tor, qui abordent ensemble l'église du côté ouest. De même, du sud-ouest, arrivent ensemble le chemin de Coatlosquet, du Gorrébloué et le chemin dit "de la chapelle". La route Quimper-Morlaix, rappelons-le, est un tracé de 1844. Le sud du pays abordait par le GOLVEN. L'est venait à l'église par le chemin de Pont-claz au bourg. De toute évidence, ces voies sont consécutives à l'implantation de l'église et de son KER ou village.

Un chemin se détache de l'accès au bourg du côté de PENKER; il passe à BOD-SCO, contourne le Porz-Ruz, à 100 mètres de l'église, ensuite il allait droit vers la JUSTICE. Rien, apparemment, ne peut laisser supposer que BOD-SCO ni BOD-ONN désignent des villages antérieurs à KERILIS. Si BOD a désigné avant l'an 1000 une "demeure", comme plus tard KER, l'association de BOD avec un nom de plante, SCO (sureau) ou ONN (frêne), fait songer plutôt à la signification plus tardive de BOD "touffe, buisson". Il se peut, par contre, que BODASSINS, sur la voie antique, désigne la "demeure" d'un dénommé X, tout comme le BOT MAORN rencontré autour du Treuscoat en 1458.

Les érudits, comme Le Guennec, ont été tentés de prendre le chemin qui part de la Croix du Christ (datée par son socle de 1536) et passant par Bod-sco, rejoint la Justice, comme le chemin antique. Passe encore d'en faire un crochet du TRO-BREIZ entre la fontaine du Christ et CROAS-TORR pour chercher réconfort à KERILIS. Mais plutôt que voir ici une déviation de la voie antique, il vaudrait mieux penser à deux accès au bourg, l'un partant de la fontaine du Christ au sud-ouest, l'autre venant de la Justice au nord. Le raccord se faisait par la courbe de Bod sco et donnait au chemin une utilité de grande circulation. L'angle presque droit sous lequel le chemin de

la chapelle aborde à Kermaharit le chemin de Kerzéport au bourg confirme notre analyse : le chemin de la chapelle est branché sur l'autre.

.page 513

*
* *

Ainsi s'ébauche peu à peu notre histoire de Pleiber-Rivaut et son lien avec le PLEIBER (tout court) primitif. Nous pouvons revenir à présent à notre PONT-CLAZ et à la traversée de la vallée depuis Roz-ar-C'hra.

La montée de Pont-Claz au bourg est consécutive à la naissance du KERILIS de Pleiber-Rivaut. on en déduira que la montée de Roz ar Belec qui va dans la direction de CROAS-TORR et qui y conduisait, comme nous le verrons, cette route n'a pas pour objectif l'église. Elle lui est antérieure. Il eut été plus expédient, en effet, d'aller du Pont-Claz à Coas-torr (la croix ventre ou ventrue, plutôt que "la croix cassée") en empruntant le chemin du Pont-claz au bourg ou HENT GOAS (E) LESTREC.

La montée de ROZ AR BELEC et son prolongement vers Saint Pol a reçu divers noms dans nos documents du 16ème siècle, dont celui de "chemyn qui mesne de KERAHES à PENSEZ" (1558, p. 18). Quel âge peut-on donner à ce raccord long de 1 km en direction du CROAS-TORR ? Raisonnablement, on le mettra en liaison avec la création de l'abbaye du Relec (1132), celle-ci, située dans le diocèse de Léon aux limites des diocèses de Tréguier et de Cornouaille, devait se donner un accès vers la ville épiscopale et tout autant s'attirer une clientèle.

La desserte de l'église, de la nouvelle paroisse de Pleyber-Rivaut pour les habitants du plateau Est requérait un nouvel aménagement de la traversée de la vallée. Ce fut le motif déterminant, me semble-t-il, de la dérivation de la rivière : son cours naturel, que la voie antique avait évité, se trouvait en plein milieu du tracé de la traversée. C'était le moyen le plus adéquat et le plus économique pour assainir le passage et réduire, en outre, l'importance des inondations et leur fréquence autour du pont A, seul point d'ancrage rationnel sur le coteau pour un accès au "village ecclésial" ou KERILIS.

Tout cela dut être combiné par les comtes de Léon dans la ligne même de la fondation de PLEIBER-RIVAUT. un motif d'intérêt général dut balayer quelques intérêts seigneuriaux et autres : on ne déplace pas une rivière sans raison très sérieuse, comme nous l'observions à Morlaix pour le JARLOT et le Queffleut, détournée pour constituer les douves de la ville fortifiée.

*
* *

Il n'est pas improbable que le plateau Est de la paroisse ait eu, avant le 12ème siècle, une certaine autonomie religieuse au sein du grand Pleiber primitif. nous avons suggéré cette éventualité en parlant des noms de LESLOC'H, PALEIS, COAT AR BOURG auprès du NONNOT; nous avons signalé aussi l'existence d'un CASTEL ou château-fort au-dessus de Kergalein. Ici, encore, l'observation du réseau routier ancien du plateau pourrait guider la recherche éventuelle d'un tel carrefour.

La création de Pleiber-Rivaut et de son église a certainement provoqué une concentration sur Roz ar c'hra des chemins du plateau. On entend dire parfois que le vieux chemin de Roz ar c'hra est romain parce que la roche y affleurerait. C'est une erreur d'appréciation qui provient peut-être de ce que des affleurements de même nature s'observaient sur la ROYALE 12 dans la descente du Toulzac'h. Or cette Royale 12, de 1750-1760, passe pour être une voie romaine, à tort manifestement, comme on l'a dit ici plus d'une fois, en pure perte semble-t-il.

.page 514

*
* *

Le tronçon de la voie antique qui traversait la vallée sur une levée de terre a disparu aux approches du pont A. On peut penser que l'amputation de ce dernier tiers du tronçon entrainait dans le projet même de la nouvelle route entre Roz ar c'hra et Roz ar Belec. Cette route reposait directement sur le sol et suivait le profil de la vallée; la levée de terre antique devait, inévitablement, être rabotée pour lui livrer passage par le pont A. D'autre part, le comblement du lit désaffecté de la rivière exigeait un fort volume de déblais, que la nouvelle tranchée de la rivière ne pouvait fournir; il fallait, en effet, épauler la berge du côté des prairies par un talus, pour réduire les débordements de cette rivière. Un tel talus, couvert d'arbres, s'observe encore au haut de la prairie 342.

La route antique aura donc été interrompue sur une bonne cinquantaine de mètres et sa chaussée livrée à la pioche des corvéables du 12ème siècle. La route antique de grande communication fut déviée, du coup, entre le site du Moulin et le pont A. Ainsi le raccord de ce site à la nouvelle route fit partie de la même campagne de travaux, nous dirions du même remembrement.

Qu'à l'époque il y ait eu un Moulin ou non, notre analyse n'en serait pas affectée fondamentalement.

On remarquera que les vieilles routes sont d'une extraordinaire largeur dans les zones humides : on n'empierrait guère et l'on ne se donnait pas toujours la peine de dresser une chaussée. Au sens propre, "on faisait son chemin" à l'écart des ornières trop profondes.

*

* *

La rivière de DOUR JERLEAU ayant été rétablie dans ses droits de nature, bouleversés par les hommes, il nous reste à interpréter ce nom de JERLEAU sous lequel la rivière est citée dans nos documents du 16ème siècle.

Le cadastre de 1837 nous met sous les yeux un ensemble de parcelles portant un même nom, celui de PRAT (pré) GUERLEAU, qui sonne étrangement comme notre JERLEAU. Le plan cadastral que nous reproduisons ici (section H) les répertorie ainsi :

- N° 339 - Prat guerléau (34 ares) appartenant à ABGRALL, du bourg.
- N° 340 - Prat guerléau (9,70 ares) en copropriété entre Caroff, de Quibiec et Podevin.
- N° 341 - Prat guerléau (5,70 ares) appartenant à Bizien.
- N° 342 - Prat guerléau (96,40 ares) appartenant à de Kerret.
- N° 343 - Prat guerléau (10,60 ares) appartenant à la fabrique de Pleyber (paroisse).
- N° 344 - Prat guerléau (6,70 ares) sous taillis, à de KERRET.
- N° 345 - Prat guerléau (23,30 ares), à de Kerret.

Tous ces prés sont classés en catégorie 4 (médiocre). Les parcelles 341 à 345 dépendaient de Kerjézéquel en 1837.

.page 515

- N° 668 - Roz ar feunteun ven (40 ares) à Kerouvriou, dépendant de Roz ar Belec - sous futaie.
- N° 669 - Goarem pont-glas (92,70 ares) sous lande
- N° 670 - Prat pont-glas (49,50 ares), réputé bon pré (catégorie 1-2) dépendant de Roz ar Belec
- N° 700 - Buanderie (candi), appartenant à veuve Jean-Marie Abgrall du bourg.
- N° 701 - Prat pont-glas (22,40 ares) à veuve Yves Gorrec
- N° 702 - Prat pont-glas (19,90 ares) à Scau (Nonot)
- N° 704 - Prat pont-glas (37,40 ares) à Abgrall
- N° 705 - Prat Kerléau (21,60 ares) à Gourmelon

N° 706 - Prat Kerléau (19,60 ares) à Tanguy
N° 1143- Prat pont-glas (22,20 ares) à Cariou
L'ensemble de ces prés est de catégorie moyenne (3).
N° 1152 - Goarem (garenne) pont-glas (3 hectares) à Jean Pouliquen.

*
* *

D'autres séries de parcelles que notre plan ne recouvre pas et qui ne sont pas jointives aux précédentes, font référence au site du Pont-claz, qui leur est assez proche.

Ainsi, 4 petits prés (H, N° 645 - 648) du vallon du Lenn-vihan, sur le côté gauche de la route du Pont-claz, sont dénommés PRAT AR PONT-GLAS.

De même, des terres bordant sur la droite le chemin de Kerjézéquel au Pont-claz sont désignées sous le même nom de Goarem (garenne) AR PONT GLAZ (section H, N° 416 - 419).

D'autre part, le carrefour de la rue du cimetière et du chemin de Roz ar Belec vers le Croas-Tor, par la rue Calmette, portait anciennement un nom qui recoupe le nom relevé dans les documents du 16ème siècle, PONT CLAFF. Ce carrefour était marqué par une croix, détruite, comme l'ensemble des croix, durant la Révolution française : CROAS AR C'HLAN. les parcelles des angles nord-est, nord-ouest et sud-est du carrefour font référence à la CROIX DU MALADE (clan) : ce sont les N° 401 - 405 (avec erreur d'écriture c'han pour 401 - 402); N° 466 et N° 468 - 470; N° 652, 653, 655.

*
* *

C'est d'abord de GUERLEAU qu'il nous faut nous occuper. A Pleyber, il est courant de prononcer KER avec un G, soit "GUER" en bonne vieille orthographe bretonne. Nos divers prés "guerléau" évoquent donc Kerléau. Ecrit aussi sous la forme plus phonétique de Kerléo, le nom Kerléau a désigné initialement un village (Ker) et, par voie de conséquence, un nom de famille fort courant à Pleyber au 17ème siècle, transcrit souvent Querléau.

Un ensemble de prés jointifs Guerléau ou Kerléau fait penser à un village plutôt qu'à une personne. Non pas que des parcelles ne puissent porter des noms de personnes; on en citerait de nombreux exemples. Mais il serait inouï que des parcelles jointives portent le même nom d'homme. Dans des cas de ce genre on cherchera plutôt le nom d'un village disparu, anciennement implanté sur cet ensemble de parcelles. C'est même souvent notre seule documentation sur les villages disparus.

.page 516

Il est bon, cependant, de confirmer la validité de ce procédé d'analyse en l'appliquant à des villages pour lesquels nous disposons de sources complémentaires du cadastre de 1837. Cette documentation peut être fournie par des traces d'habitats encore observables. Ainsi, à DREZ-ARZOU et CAN-ROBARD, auprès de Lohennec.

Cette documentation, complémentaire des données cadastrales, peut provenir aussi de titres anciens de propriété, comme ceux qui nous ont été confiés, ou des registres des baptêmes, mariages et décès antérieurs à la Révolution, dans la mesure du moins où leurs rédacteurs ecclésiastiques ont veillé à noter les domiciles, trop rarement, à notre gré. Ainsi encore, avons-nous relevé et publié ici, de telles attestations de DREZ-ARZOU et CAN-ROBARD, de GOAS HALEC (auprès de Bruluec).

*
* *

Voici un autre cas qui illustre ce procédé de recherche, relatif à un terroir du plateau est, entre Kergalein, Nonnot et le Palais.

En transcrivant les registres paroissiaux du 17ème siècle, qui sont conservés aux Archives départementales, j'avais relevé un nom de village disparu, MESFALLET.

- Le 25 octobre 1670 est baptisée Jan, fils d'Yves Louzaouis et Catherine Rolland du village de MESFALLET. Le parrain est Guillaume Rolland, valet, servant chez Yves Corre, du village de l'ONNOT; la marraine est Claude Madec, du village de Quibiec huela(ff).

- Le 31 juillet 1671 est baptisée Marguerite Herri de Kerguellein (notre Kergalein). Son parrain est Nicolas le Quilliou du village de MESFALLET.

- Le 17 novembre 1671 est baptisé François, fils de Yves LODAOUIS et Catherine Rolland de MESFALLET. Le parrain est Guillaume Corre (signe G: COR) de Kerguellein; la marraine est Marguerite Corre, fille d'Yves Corre de Lonnot.

Le cadastre de 1837 ne signale pas d'emplacement pour ce village, mais il relève un ensemble de terres formant un îlot de la section H bordé au sud par le chemin de Créac'h méot, à l'ouest par l'actuel chemin du Cloître et le tronçon rénové du vieux chemin de Nonnot.

N° 1301 - Mez falésou (96,50 ares), terre labourable de catégorie 3, dépendant de Kergalein

N° 1302 - Mez falc'het pella (128,70 ares), terre labourable 3, de catégorie 3, dépendant de Nonnot

N° 1303 - Mez falc'het tosta (128,10 ares), terre labourable de catégorie 2 - 3, dépendant de Nonnot

N° 1304 - Mez falésou (126,60 ares), terre labourable de catégorie 3, dépendant de Kergalein

N° 1305 - Mez falésou (32,70 ares), terre labourable de catégorie 3, dépendant de Kergalein

N° 1306 - Goarem Mez falc'het (77,90 ares), lande dépendant de Nonnot.

*

* *

Nous avons quitté un instant le site du Pont-Claz pour entreprendre une brève excursion sur le plateau voisin de Kergalein, au terroir de MESFALLET. Nous voulons mettre au point, sur un nouvel exemple, notre méthode de recherche des villages anciennement disparus, en recourant aux dénominations cadastrales qui ont une senteur de TERROIR, c'est-à-dire des ensembles de parcelles conjointes portant un même nom. C'est le cas, on l'a vu, pour les prés GUERLEAU : derrière cette dénomination faut-il sous-entendre un village du nom de Kerléau, tout de même qu'à Mesfallet ?

.page 517

*

* *

Sans hésitation on rattachera le village disparu de Mesfallet au terroir cadastral de Mez falc'het et Mez falésou. Le terme agraire ancien, Maez, Méaz, Mez, désignait originellement un grand champ formé de parcelles sans talus séparatifs, tenues, chacune d'elles, par différents tenanciers. Ce sont de belles terres, délimitées par des pierres bornales (Mein harz ou mein abounn), que l'on appelait au sens propre CHAMP dans les vieux documents ou COMMUN. Le terme breton PARK est rendu dans les mêmes documents par "PIECE de terre" ou même "PARC".

Le Catholicon ou Dictionnaire "universel" breton - français (1464) fait bien la différence entre ces termes bretons et français "Maes, en français, champ - Parc, en français, Parc". Le deuxième terme évoque la notion de superficie clôturée; l'idée de clôture est absente du terme de Maes. Dans notre français régional, un Park est rendu par champ. Depuis fort longtemps, le terme agraire Maes est sorti d'usage; si le cadastre en a conservé de nombreux emplois en Mez ou en Meziou, Méchou (pluriel), aucun agriculteur de nos régions n'en connaît la signification technique.

Le Cornique (ancienne langue du CORNWALL anglais) fait aussi la même distinction entre Més et Park. Le Gallois connaît aussi Maes et Parc.

Il est probable qu'originellement ces Méziou ou "champs" furent travaillés par lots et que les talus y sont apparus plus tard, faisant d'un Mez un ensemble de Parcou, chaque parc dépendant d'un unique tenancier. Il est probable aussi que le Mez fut le résultat d'un défrichement collectif de terres appartenant à un même seigneur.

Aujourd'hui nous assistons à une transformation inverse du vieux paysage en Parcou : les talus ont disparu pour une grande part. On ne retrouve pas cependant un véritable paysage de Méziou, car les grandes terres sont travaillées plus ou moins uniformément, par un unique tenancier : l'agriculture moderne ne peut vivre sur des terres parcellisées à l'extrême et découpées en planches larges d'un mètre à peine (éro, en breton; Sillon en vieux français), séparées par des rigoles (ant, en breton; Sillon, en français actuel).

.page 518

*

* *

L'épithète cadastrale falc'hét est le participe passé du verbe falc'hat, "faucher". L'autre dénomination cadastrale, falésou, s'écarte totalement de l'épithète précédente. Elle se rapproche plus de l'écriture des prêtres du 17^{ème} siècle, fallet, dont fal(l)ésou pourrait être considéré comme le pluriel.

L'écriture fallet est confirmée par l'aveu du Treuscoat (1517) déjà cité dans une transcription datant des environs de 1800. Les KERGRIST, propriétaires alors du Treuscoat, avaient un lot sur notre terroir, ainsi décrit : "près le (dit) village de LONNOT, en la dite paroisse, une pièce de terre appelée Méas fallét, entre la terre du (dit) Prigent (prénom) Marrec jadis (ancien propriétaire) et la terre Jehan Bras et la terre du sieur de Coatanscour et le chemin illecque (qui est là) menant de Lonnot à Québriac" (p. 14). On rectifiera en Quibiec.

Le même document donne l'interprétation d'une dénomination de champ, aujourd'hui mystérieuse, PARC PLOURIN (H N° 1219 - 103 ares), au sud-ouest de Nonnot. Il s'agit d'une terre qui fut à Huon (prénom) PLOERIN (vieille écriture de Plourin).

Relevons encore la présence d'une Croix sur le chemin de Roz ar c'hra, désignée sous le nom de CROAS EN GRAS; elle précédait celle qui a été transférée dans un champ voisin, datée par son socle de 1531.

*

* *

A la première audition, pour un bretonnant, fallet a les apparences d'un participe passé; le verbe fallaat, dont le sens est "empirer, déchoir" a bien pour participe passé falléet, prononcé couramment fallét. Ainsi Mesfallét pourrait se traduire "le champ déchu, devenu mauvais".

Mais, en breton récent, l'épithète est invariable et n'a donc pas de pluriel. Pour avoir la forme plurielle fallésou, il a donc fallu que des gens du cru aient perçu dans fallét, à tort ou à raison, un nom de famille ou qu'ils en aient fait, du moins, un substantif. On ne connaît pas de nom de famille breton Fallet; par contre, ce nom est attesté dans le Centre et le Midi de la France et s'interprète comme "fauve" (couleur de cheveux), d'après le Dictionnaire des noms de famille par Dauzat.

Certes Méz s'accommode aussi bien d'un nom de personne que d'une épithète. On connaît Mézédern (Edern, nom de personne), manoir familial de Jehan Lagadec, l'auteur du Dictionnaire LE CATHOLICON (Plougonven). Le nouveau chemin qui relie Trévalan au chemin du Cloître borde le terroir cadastral du Messir (section H N° 1321, 1323); on interprétera Mes-hir (long). On connaît le terroir du Miz du entre le Paou et Roc'h Izella; la terre y est noire (du). Il s'agit non pas de Décembre (miz du), mais de Mez du.

Dans le cas de Mez fallét, le sens pourrait être soit "le Méz déchu" soit le "Méz du dénommé Fallet". Il se peut fort bien que Fallét ait été un surnom breton, devenu nom de famille.

Mais, on l'a dit, il n'est pas attesté dans cet emploi. Le plus sûr est de considérer fallét comme un participe passé, "devenu plus mauvais" et de voir en fallézou une fantaisie linguistique des gens de Kergalein.

.page 519

On relève aujourd'hui encore un MES FALLET sur le territoire de Plouguerneau et un MESFALL (mauvais) sur le territoire d'Elliant.

Si, comme il est probable, Fallét est un participe passé la question se pose : quel évènement a affecté "ce champ" de Pleyber et réduit gravement sa valeur de culture ? On observera que, depuis ce temps reculé, la terre a pu se refaire.

*

* *

L'évènement en question serait peut-être la construction d'un CASTELLIC ou petit château fort dans les parages immédiats. Le cadastre rappelle, en effet, la présence d'un tel édifice entre Kergalein et Créac'h-Méot : section H (1837) N° 1310, 1311, AR C'HASTELLIC et N° 1309, GOAREM AR C'HASTELLIC. On se reportera au plan publié antérieurement (page 206 du présent ouvrage).

Le site de ce CASTELLIC est un terrain plat, d'altitude 156 mètres, qui ne dispose d'aucune défense naturelle. Il s'agissait, très probablement, d'un monticule artificiel constitué de mottes de terre assemblées avec art, sur lequel était aménagé un habitat, abrité d'une palissade. Une telle construction, fort répandue en Europe du 10ème au 12ème siècle, est connue sous le nom de MOTTE féodale, en breton, EUR VOUDENN (moudenn).

La photographie aérienne (photos 26, 27, 28, campagne de 1966) signale à notre attention une surface approximativement ronde qui se détache en plus sombre au coin de la parcelle H N° 1309, Goarem ar c'hastelllic. Sa superficie est d'environ 330 mètres carrés. Serait-ce l'emplacement d'une motte ? On n'ose l'affirmer. L'endroit est manifestement plus humide, comme il apparait depuis que l'orge a été coupée.

*

* *

Des tours de défense du type "motte" furent communes en nos régions. Il y en avait une à Coatconval, dans un taillis détruit, dont Madame Anna Mérer nous a révélé l'existence. Celle de Coatilézec a été décrite par Louis Le Guennec en 1922 : "Ses vestiges consistent en une terrasse carrée, environnée d'un talus peu saillant; cette esplanade peut avoir 20 mètres de côté; son relief, insignifiant, du côté est, où elle se trouve dominée par une prairie en pente, est plus marqué au nord et au sud et surtout à l'ouest, vers le ruisseau". Ces vestiges sont cadastrées en Sainte Sève (cadastre 1833) : section B, N° 421, 422, Tachen goarem COZ-CASTEL. D'après les explications qui m'ont été fournies, l'emplacement était sur la parcelle 422. Les photographies aériennes de Pleyber-Christ, N° 47, 48 et 49 reproduisent l'état ancien. Ne jouissant pas de la vision binoculaire, je ne puis apprécier le relief de cette terrasse, dont l'arête ouest se devine bien.

Nous traitons ici, par ailleurs, sous le titre de MOUDED, des divers emplois de la "motte de terre" dans nos vieilles sociétés de pays humides.

*

* *

.page 520

Ni le plan cadastral ni les Etats de sections de 1837 ne donnent l'implantation du village disparu de MESFALLET, habité encore, nous l'avons vu, en 1671.

Pour tenter de le situer, il nous faut argumenter sur des données caractéristiques de villages : ils ont toujours un chemin d'accès et sont plus ou moins proches d'un point d'eau. Le cadastre de 1837 n'indique aucune voie de pénétration à l'intérieur du quadrilatère curviligne de Mesfallet. Cependant, la carte I.G.N. au 1/2500, édition 1978, note un chemin qui prolonge en ligne droite la route qui venait du bourg par Roz ar C'hra. Nous avons indiqué ce chemin en pointillé sur le plan cadastral de 1837 paru dans le numéro précédent (p. 84). Ce tracé me paraît très probable; on le prolongera par delà Coat ar Bourg (N° 1294,) en direction de CREAC'H MEOT BRAZ et le Palais : c'était l'accès au bourg pour les habitants de ces villages. Ce chemin était en surélévation des terres N° 1245, 1246 et 1247. Ces trois parcelles ont des dénominations fort suggestives pour notre sujet :

N° 1245	Parc an ty bian, terre labourable	95 ares
N° 1246	Parc an ty lannec, terre labourable	160 ares
N° 1247	Parc an ty lannec, lande	60 ares

En 1837, le N° 1294, COAT AR BOURG, formait un taillis de 95 ares.

Autefois on écrivait TY, maison, avec Y; ainsi dans le Catholicon (1464). Aujourd'hui, on écrit TI. Ces terres doivent leur nom à des maisons qui s'y trouvaient : "ty bian", la petite maison et "ty lannec", la maison entourée d'ajonc, plutôt que "couverte d'ajonc"; rien n'autorise, en effet, à supposer qu'en ce fief du genêt (balan) on a eu recours à l'ajonc pour composer des toitures.

Le point d'eau de toutes ces terres est dans la pointe de 1246 qui touche à la fois 1247 et 1294; c'est de là que vient le petit ruisseau de Nonnot, qui alimentait autrefois son KANNDI ou buanderie de tisserands.

Mesfallet devait être proche de ce point d'eau; on n'ose pas en dire plus, ni se risquer, en particulier, à identifier ce village avec AR BOURG du taillis limitrophe de COAT AR BOURG (N° 1294). Le lecteur est libre de ses rêves.

*

* *

L'intermède MESFALLET était un détour de notre recherche d'un habitat ancien aux abords de Pont-claz.

Nous ne disposons, en effet, d'aucune attestation formelle et explicite d'un village répondant au nom de KERLEAU ou à celui de PRAT KERLEAU, comme c'est le cas pour certains villages disparus, attestés dans les registres paroissiaux ou dans d'anciens titres de propriété.

A défaut d'une telle attestation, qui eût épargné toute analyse, nous sommes contraints d'entreprendre une étude laborieuse des documents déjà cités, auxquels nous adjoignons d'autres du 18ème siècle.

*

* *

a) Suivant l'ordre historique, nous revenons d'abord à l'appellation relevée en 1517 dans les Archives du Treuscoat (Bulletin de juin 1982) : DOUR JERLEAU et RIVIERE de JERLEAU. Il s'agit bien de notre rivière à la hauteur de Kerjézéquel - Coatlusec, c'est-à-dire nettement en aval du Pont-claz.

Selon une habitude d'esprit constante chez les anciens et qu'attestent nos vieux documents et le premier cadastre du 19ème siècle lui-même, les noms de rivières limitrophes des parcelles se prennent de l'amont : moulin, village, site par où l'eau a passé. KEREON désigne un village-moulin de St Sauveur sur la rivière que l'on appelle aujourd'hui, à la suite des géographes, la Penzé. Nous avons rencontré le nom de DOUR KEREON sur St Thégonnec en aval de Keréon. Le cadastre de Plouzévéde, au passage - chaussée d'une voie antique, dont nous parlerons, appelle LE GUILLEC des géographes "le ruisseau venant du moulin de Tronjoly", en Plougar. La rivière de Morlaix, la Rivière de Penzé désignent un estuaire en aval de Morlaix, de Penzé.

Ainsi DOUR JERLEAU et RIVIERE de JERLEAU (traduction du breton) s'interprètent tout naturellement "la rivière venant de JERLEAU, la rivière en aval de JERLEAU". Cette dénomination de Jerleau désignerait donc un site et même un village. A moins qu'il ne faille incriminer la graphie (l'écriture) Jerleau de nos notaires morlaisiens : il est probable, en effet, que ceux-ci, ont eu dans l'oreille le nom de la rivière morlaisienne, "la rivière Jarleau" (Albert Le Grand p. 264, édition 1901). En ce cas, Jerleau aurait pu désigner, dans ces documents, le nom d'une rivière au même titre que le Queffleut. C'est bien d'ailleurs le tandem que nous avons rencontré en 1558 (Bulletin de juin 1982, p. 14) : "la ripvière de Quefflet et Jarleau, aultrement appelée DOUR LEON". Il s'agit, nous l'avons dit, du Queffleut à l'est de Lesquiffiou. Le terme de LEON doit désigner ici le pays de Léon : le Queffleut est la frontière est entre Léon et Tréguer.

*

* *

b) L'aveu de Lesquiffiou (1558), dont nous venons de parler, recourt, on l'a vu, à la graphie JARLEAU, plus nettement influencée par la rivière morlaisienne. Outre cette association "Quefflet et Jarleau", le document parle une fois de JARLEAU (employé seul) comme d'un site auquel conduit un chemin et cinq fois de PRAT JARLEAU -une fois pour désigner un pré déterminé et 4 fois pour des chemins y menant. On retrouvera les références dans le bulletin de juin 1982 (p. 16 - 17); on y corrigera (p 17) JARLOT en JARLEAU.

Le contexte lui-même amène à corriger la désignation "le chemyn de Crois en Claff à JARLEAU" en "à PRAT JARLEAU".

L'apport notable de ce document est la désignation du site par le nom de PRAT - pré, affecté d'un complément, JARLEAU.

*

* *

c) L'aveu ou déclaration des biens de la fabrique paroissiale en 1753 signale, à l'article 56, une maison couverte de genêt à Traongoff qui avait, en ses dépendances, "une lottie de pré vers le couchant de PRAT JERLEAU, près le bourg du dit Pleyber Christ au terroir de PONT-CLAS (noter le C), contenant en fonds 15 cordées, cernée au levant des autres parcelles du dit pré, au midy de la franchise du dit Pont-Clas, au couchant du Moulin du pré à Morlaix et au nord de terres aux héritiers ou représentants Jean Péron, de Kerjézéquel". On situe parfaitement ce pré sur le terrain : il s'agit de la parcelle H 343 qui borde le terrain vague ou franchise du Pont-clas (voir le plan de la vallée publié dans le N° précédent). Ce terrain vague, dominé par la Croix de la chapelle Saint Donat, vient d'être partiellement aménagé en virage.

On retiendra précieusement ces deux attestations du nom de PONT-CLAS, forme toujours en usage chez les Pleybériens de souche. Mais on évitera de l'identifier, avant examen, au pont A de notre plan.

Le cadastre, on va le rappeler, confirmera la caractère traditionnel du terme de PRAT dans la dénomination de cet ensemble.

.page 522

*

* *

d) Une autre série de documents nous achemine à l'autre terme de la dénomination cadastrale de PRAT-GUERLEAU, le nom de GUERLEAU.

La première fois que j'ai trouvé la mention d'un lieu dit Guerléau c'est dans les rôles de l'impôt personnel ou CAPITATION (par tête) de Pleyber-Christ au 18ème siècle, conservés aux Archives Départementales, Série G.

La paroisse était découpée alors en quatre subdivisions fiscales appelées CORDELEES (avec un ou deux L). Le terme breton était KORDENNAD. C'étaient :

La CORDELEE de LAMARC'H,
La CORDELEE de COATILEZEC,
La CORDELEE du BOIS,
La CORDELEE de GUERLEAU ou K léo (1750).

Dans la Cordelée de LAMARC'H se retrouvaient les habitants des villages de la zone sud-ouest jusqu'au Bourg compris et Rosarbec. Voici un échantillon de l'impôt versé en 1744 par des contribuables de cette cordelée :

Jean Guernigou	16 livres
Jean Bizien	5 livres
Un domestique	1 livre 20 sols
La veuve d'Yves Le Boz	6 livres
Un valet munier	40 sols
René Le Boz	6 livres 10 sols
Hervé Le Boz	6 livres
Jean André, le Vieux	3 livres 10 sols
Autre Jean André	40 sols
Les filles d'Yves Cariou	4 livres 10 sols

- La Cordelée de COATILEZEC regroupait la population du Bruc, La Roche... Talengoat, Coatilézec... Coatgonval, Runduic, Penvern, Lemblec'h...

- La Cordelée du BOIS regroupait Lesquiffiou - Le Treuscoat... jusqu'à Kerjézéquel.

- La Cordelée de GUERLEAU était constitué de Coat ar Voarm, Gorrébloué, Keroual, Kervoasclé, Toulménou, Kerrac'h, Trévalan, Quibiec... Lesloc'h - Glaslan, Nonnot, Kerguelein (on trouve toutes sortes d'orthographes pour Kergalein), Kermorin, Traondon...

Le site de Guerléau - Kerléo faisait certainement partie de cette dernière section territoriale. J'avais songé d'abord à un village, que je situais, à titre d'hypothèse, sur le promontoire entre vallons qui sépare Kerrohan de Kergalein; c'est un site remarquable, où l'on imagine volontiers des habitats anciens.

*

* *

e) Dans le dernier numéro du Bulletin (p 21 - 22) nous avons énuméré les parcelles cadastrales du terroir de Pont-clas répondant à la dénomination PRAT (pré) Guerléau ou Kerléau. Sept d'entre elles (N° 339 - 345) sont écrites "Prat Guerléau"; elles sont en bordure de la route du Cloître vers le nord ou aval. Deux autres (N° 705 - 706) bordent la même route du côté sud; elles sont intitulées "Prat Kerléau".

Il s'agit manifestement de dénominations en usage à l'époque du cadastre, collectées auprès des propriétaires et tenanciers et non point extraites directement d'actes notariés.

.page 523

*

* *

Ces documents étalés entre 1517 et 1837 visent manifestement le même site du Pont-clas : JARLEAU, JERLEAU, GUERLEAU, KERLEAU désignent un même ensemble de prés regroupés sous la même dénomination de PRAT.

Observons en second lieu que la syllabe notariale "eau" ne transcrit pas une prononciation bretonne : il faut accentuer "é - au ou é - o". Telle est encore la prononciation des anciens.

On retiendra comme authentique la double forme "Guerléau - Kerléau" commune aux documents fiscaux du 18ème siècle et au cadastre de 1837. Il est plus facile, en effet, d'expliquer les formes JAR, JER à partir d'un primitif GUER que l'évolution inverse. Comme nous l'avons suggéré, les notaires qui ont introduit les formes JAR ou JER ont pu être influencés par le nom de

la rivière morlaisienne. Les notaires postérieurs se seraient contentés, c'est une règle du métier, de recopier les données écrites des anciens titres.

On se gardera de placer à l'origine du dérapage en JER une forme écrite "GERLEAU", où le G initial aurait été un g dur (= gu) mais lu comme un g doux devant e, soit je. Jamais, en effet, avant le 19ème siècle, les bretonnants n'auraient écrit "Digémèr" pour rendre l'idée "d'accueil", mais "Diguémèr".

De même, dans la VIE de Saint Samson rapportée par Albert Le grand (1636); il est question (p 322, édition 1901) d'un combat qui aurait opposé Clotaire, roi des Francs, à un certain Comorre ou Conomor. Le combat se serait déroulé dans "la plaine qui est entre la Forest de GERBER (où de présent est l'Abbaye de Nostre Dame du Relec, ordre de Citeaux) et l'entrée de la Montagne d'Aré, en la Paroisse de Plounéour-Ménez". J'ai tenu à contrôler sur l'édition originale de 1636 : le mot est bien orthographié GERBER.

Or, dans la notice de Perennès sur l'Abbaye du Relec (1932) on propose de ce Gerber la traduction "mot bref" (p 3). L'auteur a lu ce "ger" ancien comme du breton moderne. Anciennement, en effet, "mot" s'écrivait en breton "Guer", par exemple, dans le Catholicon (1464). Il serait tout aussi fantaisiste d'y voir un "Guer Ker" et de comprendre "village de(s) pierre".

Dans l'étude projetée sur la route antique du Pont-clas, nous essaierons de nous tracer un sentier dans ce tissu de légendes : le combat se serait déroulé précisément sur cette voie antique, à l'ouest de la cuvette du Relec.

*

* *

Ce Guerléau - Kerléo qui a donné son nom à la subdivision fiscale comme à l'ensemble du PRAT, était-ce un village du site, anciennement disparu, répondant au nom de Kerléau ? Ne s'agissait-il pas plutôt d'un habitat dénommé PRAT - KERLEAU où le déterminatif KERLEAU serait un anthroponyme (nom d'homme) ?

Les habitats en PRAT - PRE sont particulièrement nombreux en nos régions vallonnées. Le répertoire des noms de lieux habités en relevait vers 1956, pour le Morbihan 103, pour les Côtes du Nord 255, pour le Finistère 253.

Dans l'estimation des biens de Vincent Le Borgne (1701 - 1702), dont nous parlons ici à l'article MOUDED, il est question des "Garences neuves de K léau", entre la voie antique du Roudourou et la route de Morlaix par Lesquiffiou, apparemment sur les terres du futur Kergompez. Or, d'après ce document lui-même, il s'agit de terres tenues par un certain Guillaume Kerléau. Beaucoup de fermes doivent leur nom à des tenanciers et pas à des propriétaires, souvent des seigneurs. Ce pourrait fort bien être le cas de PRAT-KERLEAU.

.page 524

Le nom de ce PRAT est conservé dans la dénomination de MILIN AR PRAT, Moulin du Pré, travestie en "Moulin des Prés" par l'annuaire téléphonique. La majuscule s'impose à Pré : c'est PRAT KERLEAU, ou pour faire plus bref, mais sans confusion possible, AR PRAT - LE PRE.

Nous retiendrons comme étant la plus probable cette hypothèse d'un village originel dénommé PRAT KERLEAU. On le situerait sur le bord même de la voie antique, là où celle-ci s'engage sur la prairie par la chaussée en remblai dont nous avons parlé, entre celle-ci et la maison de Monsieur et Madame Berder. Ce village aurait précédé le Moulin aménagé de l'autre côté de la même voie, MILIN AR PRAT.

*

* *

Nous avons tenté précisément de reconstituer le régime des eaux et le réseau routier de ce site à la fin du 12ème siècle, époque supposée de la naissance du bourg. Si la dénomination "kaër - kêr - village" se met en place au 12ème siècle, la prolifération se produira au cours du

13ème siècle. Mais il n'est pas sûr que ces villages en KER aient donné immédiatement le patronyme correspondant.

L'étymologie du nom de village Kerléau - Kerléo n'est pas bien établie. A titre d'hypothèse, Monsieur Gourvil suggère : "Il se pourrait que les formes anciennes (de ce nom de lieu) soient Kergléo, Kergléau, auquel cas, le second élément serait le nom propre Le Gléau, Le Gléo..., du vieux breton GLEU, "vaillant", en gallois GLEW "courageux, dispos", qui se montre également dans Glémarec et Glévarec, en 1084 : Gleu - marhoc" (Noms de famille bretons d'origine toponymique p 133).

Les documents pour l'histoire de la Bretagne recueillis par Dom Morice (1742) sont à cent lieues de recouvrir toute la réalité humaine, économique des vieux siècles bretons, dont émergent, comme des îlots, ces témoignages écrits. Tout au plus peut-on y chercher des indices de ce qui a pu être. Ainsi dans la table des noms de personnes qui complète le tome I, sur 72 noms de famille en KER, généralement noms de noblesse, je ne relève qu'un seul ou deux peut-être de 1199. Tous les autres sont postérieurs à 1271 (colonne 1009).

Si donc, comme il est probable, notre "Kerléau - Guerléau" est un nom de famille, la dénomination PRAT GUERLEAU est certainement postérieure, et de beaucoup sans doute, à 1200. La dérivation de la rivière, dont nous avons parlé longuement, aurait précédé très largement MILIN AR PRAT : ce seraient bien des raisons de voirie tenant à la naissance du bourg qui auraient déterminé les profonds bouleversements du site que nous avons évoqués.

En adoptant la lecture "Guerléau - Kerléau", nous nous obligeons à chercher une explication aux formes notariales JARLEAU - JERLEAU, considérées, dans notre hypothèse, comme aberrantes. Nous avons cru discerner, à leur origine, une confusion avec le nom de la rivière morlaisienne, le Jarleau. L'erreur, comme il est naturel, se serait perpétuée du fait même de la méthode notariale de rédaction : on reprend les actes ou les baux antérieurs et l'on en recopie les termes.

*

* *

Si, d'autre part, le nom du site était PRAT GUERLEAU, il faut rendre raison de la dénomination CORDELEE DE GUERLEAU, où Guerléau fait office de nom de lieu, alors que nous l'avons interprété, sur l'ensemble des documents comme un nom de personne.

La CAPITATION, dont les rôles nous ont fourni la nomenclature des Cordelées, est un impôt créé sous Louis XIV, en 1695. Les circonscriptions fiscales ont été déterminées à cette occasion, très probablement. On eût aimé consulter les rôles de l'ancien impôt, le FOUAGE dont nous parlions dans le numéro précédent; on y eût trouvé les noms des "contribuans" et peut-être leur domicile. Malheureusement ces documents ont été brûlés systématiquement dans leur grand nombre. L'archiviste des Côtes du Nord, Monsieur de Saint Jouan, vient de nous dire en quelles circonstances pour son département (Bulletin de la Société d'Emulation des C.D.N., année 1982).

.page 525

Né le 9 juin 1790, le département des Côtes du Nord eut à se préoccuper immédiatement de se faire remettre à Rennes les papiers relatifs aux affaires de sa compétence. Sollicité de donner son adhésion aux opérations de brûlement des titres généalogiques existant à la chambre des Comptes, à Nantes, le département des Côtes du Nord donna son accord le 7 août 1792. "Les procès-verbaux de réformations des feux du 15ème siècle, qui avaient beaucoup servi lors de la réformation de la noblesse de 1668, furent considérés comme titres généalogiques et, comme tels, voués à la destruction. Ce fut dommage, car elles contenaient aussi, à côté des noms des exemptés, ceux de tous les contributifs. Le brûlement a donc abouti à un résultat opposé à celui qu'on se proposait : les noms nobles ont été conservés, dans les innombrables copies partielles faites depuis 1668, alors que les autres noms ont été généralement détruits. Il ne reste aux archives de la Loire-Atlantique que quelques volumes intéressants les paroisses des Côtes du Nord" (p. 4).

Le département du Finistère ne pouvait que souscrire au brûlement de ces vieux papiers. Peut-être, par chance, a-t-on conservé aux archives de Loire-Atlantique l'une ou l'autre des listes nominatives des "contributifs" et exemptés de Pleiber-Rivaut; ce que nous avons publié n'en est qu'un récapitulatif. Ce serait notre seule chance de retrouver les ancêtres de nos familles au 15ème siècle; il faut la tenter immédiatement.

Sans attendre le succès, fort problématique, d'une telle recherche, nous proposons de rattacher le nom GUERLEAU de la Cordelée à PRAT GUERLEAU. En 1695, MILIN AR PRAT existait et, sans doute, depuis fort longtemps. Ainsi le 17 février 1671 est baptisé Hervé CARADEC, fils d'Yves et d'Adelice Sibirill, "mouniers au Moulin du Pré". Le "parrein est missire Hervé Sibirill, prestre".

Les répartiteurs fiscaux auront préféré un nom simple à un nom visiblement composé, pensant, peut-être, que GUERLEAU désignait ici un nom de lieu. Il nous a paru plus sûr d'y voir un nom d'homme associé au toponyme Prat.

*

* *

Depuis des siècles, le terroir est connu sous le nom de PONT-CLAS; l'on n'a aucune preuve qu'il y ait eu anciennement un village de ce nom sur le site; en tout cas, en 1837, il ne s'y trouvait d'autre habitat que MILIN AR PRAT.

Dans le vieux cadastre de Sainte-Sève, la rivière qui descend vers l'estuaire de Pennelé porte le nom DOUR PONT LOMOGAN (pont sur la voie romaine ou peut-être pont sur la royale à quelques pas). Pourquoi, en aval de Pont-Clas, notre rivière n'est-elle pas dénommée DOUR PONT-CLAS. Les dénominations ont leur mystère, sans doute, mais ne serait-ce pas qu'ici la rivière ne passait plus dans le site précis de PONT-CLAS ?

Cette question nous achemine à l'étude de cette dénomination. Auparavant, nous traiterons de la VOIE ANTIQUE du PONT CLAS.

.page 526

*

* *

La conclusion de ce premier chapitre était prête pour la publication : la place a fait défaut. Depuis la parution du numéro de septembre, grâce à l'obligeance de Monsieur de Chabannes, une série de documents est venue à ma connaissance relatifs à notre sujet.

Plutôt que de supprimer cette conclusion, j'ai voulu, par souci de méthode, la garder intégralement. Il me paraît utile, en effet, de cultiver le flair du lecteur, qui ne dispose d'aucun document écrit et doit se contenter de la seule appellation du site pour parvenir à une interprétation probable de ce nom : le bretonnant est de taille, généralement, à entreprendre avec profit une réflexion historique sur les noms de lieux. L'important, pour lui, est de nuancer éventuellement ses conclusions. "MATESSE, peut-être !" comme on incline tant à le dire ici, avec quelques excès, me semble-t-il.

Le document de 1518 qui m'est venu entre les mains en ce début de septembre établit clairement que GUERLEAU - KERLEAU dans notre cas - est bien un homme, exactement, Guillaume Kerléau.

Notre document est un "Aultant", nous dirions "authentique", une "copie conforme authentifiée". La pièce originale elle-même est un "contract d'eschange entre Charles de la Roche, sieur de Kergrac'h (notre Kerrac'h) et Jehan du Boys, sieur de Kergadgou" passé devant les cours de Lesneven et Penzé, le 18 octobre 1518, "en la maison de Charles Le Juiff en la Rue de Bourret; fauxbourgs de Mourlaix". Cette copie fut délivrée par Monsieur le Sénéscal de la cour de Penzé le 14 mars 1559 à "nobles homs Maistre Adrien Le Borgne sieur de Kerguenec en tant que procureur de Marce de la Motte sa compaigne espouse". Il y avait un litige, dont la nature n'est pas précisée "entre Adrien Le Borgne au nom de sa femme et Guillaume de la Roche, sieur de

Kergrac'h" agissant, semble-t-il, comme garant de Jehan Le Ledan de Kerouchant (notre Kerrohan).

Ce contrat de 1518 est riche de notations topographiques sur les terres de la vallée entre Kerrohan et le "Vieu Moulin". Nous allons citer le passage qui vient à notre sujet GUERLEAU; nous le commenterons et l'illustrerons par des plans.

Le document commence par la nomenclature des biens que Jehan du Bois, sieur de Kergadiou (en Taulé), cède à Charles de la Roche en échange d'autres biens que ce dernier lui cède, énumérés ensuite. Nous avons là un exemple de remembrement. Les biens qui nous intéressent présentement sont des terres appartenant à Jehan du Bois.

*
* *

1) - "SCAVOYR la part et cottité du dict du Boys d'un parc et piecze de terre nomé PARC CROYX AN GRAZ non divis (indivis) entre le dit du Boys et de la Roche, SCAVOYR la cinquiesme partie au dicte de la Roche et le paress (ainsi écrit, pour "parsus", c'est à dire le surplus) au dict du Boys, sittué en la parroyse de Pleiber Crist es (dans le) terrouer et mettes (limites) de CROYS an GRAZ entre terres du Sieur de ROCHAN, terre du sieur de COAT AN SCOUR(E), le CHEMYN Illecques (qui est là) MESNANT du VIEU MOULIN (Coz Vilin) à l'ESGLISE PARROYCHIALE de Pleiber Christ".

*
* *

Interrompons le texte pour un bref commentaire. On se reportera au plan cadastral publié dans le N° de juillet 1982 : le chemin en question est le chemin ancien, connu sous le nom de ROZ AR C'HRA. Aucune parcelle de 1837 ne fait référence à une croix sur le chemin précité ni auprès de la croix signalée sur le plan ni auprès des carrefours situés sur le plateau.

.page 527

Nous avons déjà rencontré en 1515 dans un aveu du Treuscoat (p 14) une référence "ez mettes de CROAS AN GRAS... une pièce de terre froide entre le chemin menant de Pleibert à la ditte Croix..." L'écriture Pleibert est caractéristique des débuts du 19ème siècle et situe bien la copie que nous possédons de ce vieil aveu.

*
* *

La découverte d'un document contemporain (1518) de l'aveu du Treuscoat m'incite à remettre en cause le nom sous lequel est connu ce terroir, ROZ AR C'HRA, et l'interprétation que j'en ai proposée sur la base de la topographie du site : "le versant (ROZ) où est la montée (AR C'HRA)". A en croire nos deux documents anciens, le nom du terroir venait d'un monument - une croix. Une donnée historique se serait embroussaillée pour devenir une référence à un accident de terrain.

Le cadastre de 1837 écrit de deux façons les noms des parcelles de ce côteau. D'une part, au nord du vieux chemin, les pièces de terre, H N° 328, 329, 330, 331, 334, 335, 336, 337 s'appellent "parc ou goarem ROZERA". C'est dans cet ensemble qu'il faut placer PARC CROYX AN GRAZ de 1518.

D'autre part, une 2ème série de parcelles, au sud du chemin, H N° 1153, 1154, 1155 et 1156 porte le nom de "parc ou goarem ROZ ARA".

On écartera la forme ROZERA comme suggérant une allusion, non fondée ici, à la dévotion et confrérie du Rosaire. Par contre, ROZ A RA est fort proche de la prononciation usuelle ROZ AR C'HRA.

*
* *

Dans le pays du Cloître Saint Thégonnec, m'a fait remarquer Monsieur Yves Quiguer, "la Croix" se dit "Ar graz"; dans le Léon on dit "ar groas". Il est vrai aussi que le nom même "Le Cloître" se dit "ar c'hlastr". On ne cherchera pas cette nuance dialectale dans notre AR GRAZ (gras), inconnue ici, semble-t-il, et faisant double emploi avec CROAS.

Un sens acceptable serait "la Grâce" (de Dieu). Le Catholicon manuscrit (1464) écrit en breton GRACE deux fois. Dans la première édition imprimée (1499) on lit GRACC, à prononcer comme le français "grâce", sauf à glisser sur E final. Les Bretons, on le sait, ont du mal avec cet E final de la langue française et l'escamotent communément.

Dans cette hypothèse, le terroir serait LA CROIX DE GRACE, comme l'on dit de Marie qu'elle est "pleine de grâce, LEUN A C'HRAS". En breton parlé, CROAS AN GRAZ des notaires, se dit CROAS AR C'HRAS. On pourrait chercher aussi une interprétation plus psychologique : la croix étant au haut d'un fort raidillon, hommes et bêtes y reprenaient souffle; "ils trouvaient grâce" d'en avoir fini avec ce rude effort.

*
* *

Quoi qu'il en soit du sens originel de AN GRAS, l'expression CROAS AN GRAS (soit AR C'HRAS, en prononciation) désigne, autour de 1500, le terroir que le cadastre de 1837 baptisait ROZARA et que nous appelons communément ROZ AR C'HRA.

.page 528

Il y avait bien une croix sur la route; celle qui est présentement sur le site est légèrement plus récente que nos documents de 1515 et 1518. Elle est datée par son socle de 1531; ce dut être, en son temps, une restauration ou une modernisation. Topographiquement, il s'agit bien d'un versant (ROS) de la vallée.

La question que pose la double dénomination du site porte avant tout sur les termes AR C'HRAS et AR C'HRA soit, en style notarial AN GRAS (attesté) et AN GRA ou AN CRA (toutes deux hypothétiques).

Ignorant jusqu'à présent la dénomination ancienne de CROAS AN GRAS, j'ai interprété l'appellation moderne ROZ AR C'HRA ou ROZARA en fonction des emplois de AR C'HRA et ARA dans la toponymie (science des noms de lieux) bretonne. Ce sont des formes érodées en certains dialectes provenant de formes plus pleines et, sans doute, plus abruptes, comme CRAC'H. Ce terme a été supplanté par CREAC'H, CREC'H. La notion est la même : "hauteur, éminence"; selon Troude "montée".

En 1956, les Côtes du Nord comptaient 20 villages CREAC'H et 279 autres écrits CREC'H. A la même époque, on dénombrait dans le Finistère 3 villages CREC'H et 209 CREAC'H, dont 4 écrits CREARC'H. On ajoutera les emplois en composition avec PENN (tête, le haut - écrit couramment avec un seul N). Dans les Côtes du Nord : 15 Pen ar crec'h (haut de la colline). Dans le Finistère, 22 Pen ar Créac'h, auxquels on joindra deux PEN AR C'HREAC'H, dont l'écriture respecte la prononciation, à Plouider et Milizac dans le Léon, ainsi que la PEN AR C'HEAC'H de Guerlesquin.

Le Pen ar créac'h de Roscoff se prononce naturellement Pen ar c'hréac'h; c'est un authentique PENN AN NEC'H, qui ne s'est mis au "goût du jour" qu'au début du 17ème siècle. Une oreille musicienne regrettera sans doute ce passage au rauque Pen ar c'hréac'h. Notons que le pointement granitique auquel est adossé Traongoff s'appelle aussi PENN AN NEC'H.

*
* *

La forme du nom de "la hauteur" qui nous intéresse plus immédiatement, AR C'HRA, n'est pas exceptionnelle non plus même si elle paraît limitée à une région.

La forme pleine du terme, CRAC'H, n'était attestée dans la nomenclature des noms de villages en 1956 que 4 fois, une à Plouégat Guerrand, les trois autres à Gourin, aujourd'hui dans le Morbihan, autrefois dans le diocèse de Cornouaille.

Les emplois de la forme adoucie sont plus nombreux. Dans le Finistère, on relevait toujours en 1956, 5 PEN AR C'HRA, tous dans le Tréguier morlaisien, Plouigneau, Plouézoc'h, Lanmeur, Saint Jean du Doigt et Plouégat-Guerrand. On y joindra le PEN AR HRA de Plougasnou.

Dans les Côtes du Nord, on notait 1 CRA, à Louannec, 5 PEN AR C'HRA, à Loguivy - Lannion, Minihy - Tréguier, Trédarzec et à Plestin (2 villages); 3 PEN AR CRA, à Coatréven (près de Tréguier), Lézardrieux et Prat; ainsi que 1 PEN AR HRA à Plouec (auprès de Pontrieux). Dans les Côtes du Nord encore, on trouve le terme C'HRA en composition avec BEC (pointe, sommet) : BEC AR C'HRA en Plounevez-Moëdec, ce sommet de "montagnes russes" fort connu des usagers de la N 12. BEC AR HRA à Ploubezre. Le BEC AR HAA de La Merzer (auprès de Guingamp) est à verser aussi, sans doute, au dossier de C'HRA.

*

* *

.page 529

J'avais proposé de situer notre ROZ AR C'HRA insolite au sein des emplois trégorrois du terme AR C'HRA. Il est vrai qu'il y a ici "coteau, montée" et que le terme ROZ fut en usage dans le pays, ainsi, en face de notre site ROZ AR BELEC. Il est vrai aussi qu'aux siècles passés, les hommes de ce pays ont couru le Tréguier, les foires du Méné Bré ou du Vieux Marché à la recherche de poulains à élever. Qu'il leur soit resté de ces pérégrinations quelques sonorités des lieux traversés, rien que de très naturel. Ainsi le nom trégorrois de l'Orme, TILL, a-t-il franchi le Queffleut et submerge le nom local de cet arbre, approximativement EMLAC'H, conservé, on l'a dit, dans des noms de parcelles et dans celui du village de AN EMLAC'H, devenu à l'usage AN NEMLAC'H ou avec l'article français L'EMLAC'H, à savoir LES ORMES ou L'ORMAIE.

Toute cette argumentation aux apparences érudites ne résiste pas aux faits, ici, nos deux documents de 1515 et 1518 : AR C'HRA serait plutôt une forme usée de AR C'HRAS correspondant à l'expression notariale "Croas AN GRAS". De la sorte AR C'HRA ne désignerait pas un accident du terrain et ne ferait plus double emploi avec son conjoint ROZ.

On ne voit pas comment ce terme géographique ROZ pourrait dériver de CROAS, GROAS. Il a dû coexister avec ce nom, peut-être sous la forme ROZ CROAS AR C'HRAS, devenant, à l'usage, ROZ AR C'HRAS puis ROZ AR C'HRA. A ce stade, le nom devient l'objet d'une réinterprétation, possible et raisonnable, par recours au CRA trégorrois. Signalons un couple analogue à ROS AR C'HRA; il est relevé par Monsieur Bernard Tanguy dans les NOMS DE LIEUX BRETONS (p 71) : lieu-dit Ros-ar-karac'h, lieu-dit de Trémargat (auprès de Rostrenen).

A quelle époque apparaît la dénomination de ROZ AR C'HRA ? Elle est en place en 1837 sous la forme cadastrale de ROZ ARA. Mais entre 1518 et 1837 je ne dispose présentement d'aucun contrat, vente, bail ni d'aucun aveu féodal touchant les terres de ce site.

*

* *

Pourquoi, dira-t-on, ne pas admettre que les notaires de 1515 et 1518 aient fait une erreur de transcription, ajoutant un S final, l'autre, un Z et qu'ils aient confondu C avec G, transformant AN CRA (prononcé AR C'HRA) en AN GRAS (prononcé AR C'HRAS) ? Cela fait beaucoup de suppositions gratuites.

Nos documents de 1515 et 1518 n'ont pas la même origine; celui de 1515 concerne le Treuscoat; celui de 1518, que nous explorons, concernait Kerrac'h et fut recopié en 1559 par le

greffier de la cour de Penzé à l'intention d'Adrian Le Borgne, futur seigneur de Lesquiffiou. Ces deux témoignages se confortent mutuellement.

D'autre part, l'évolution qu'on envisagerait de CRA vers CRAS est au rebours de celle que l'on observe et qui tend vers la suppression des aspérités, telles que S et C'H finaux. Enfin, il est très improbable qu'une forme CRA, AR C'HRA, fut en usage dans le Tréguier en 1500 et assez affirmée pour devenir exportable, à cette date, dans le Léon proche.

*

* *

S'il y avait une morale à cette analyse de ROZ AR C'HRA ce serait d'inciter à une extrême prudence ceux qui tendent d'élucider les noms bretons de lieux. Les injures du temps sur ces noms sont telles parfois que leur forme originelle n'est perceptible que dans les très vieilles écritures notariales.

.page 530

Les lecteurs qui posséderaient des titres de propriété ou des baux antérieurs à 1800 nous obligeraient beaucoup en nous les confiant pour consultation. Ces documents peuvent contenir des données utiles à l'histoire de Pleyber.

On peut épiloguer longuement sur notre PONT-GLAS et y chercher du BLEU ou du VERT selon ses attraits. Tout cela est sans intérêt si l'on ne tient aucun compte de la prononciation usuelle de PONT-CLAZ et, surtout, si l'on négligeait les formes écrites anciennes PONT CLAFF ou CLANFF qui orientent l'interprétation en des directions étrangères aux couleurs.

*

* *

La première pièce cédée en échange par Jehan du Boys était sise au terroir de CROAS AN GRAS sur la rive droite de la rivière du Pont-claz. Nous venons de commenter le texte (1).

Les autres terres échangées par le même sont sur la rive gauche de la rivière. Ce sont ces terres (2), 3), 4), 5) qui intéressent de près le nom de GUERLEAU.

"2) Item (de plus) en la dicte parroisse aultre garesne parc et pièce de terre froyde nomé PARC AN COAT sittä es mectes (dans les limites) du terrouer de Kerourc'hant et Kermoisan entre les terres et appartenances des CONVENANTS de Hervé MADEC et Hervé BELEC, terres du Sieur de Coatanscourre (Plourin) et du dict de la Roche, le CHEMYN MESNANT de Kergrac'h à Mourlaix chacun en son endroit, MOYENANT LE GRAND CHEMYN qui passe par celle (cette) garesne pour aler au dict VILLAIGE ECCLESIAL (Kerilis) de Pleiber-Christ.

3) Item de l'aultre part du dict chemyn mesnant du dict Kergrac'h à Mourlaix (notre voie antique) ungn parc et pièce de terre nommé PARC AN COET, aultrement GOAREM AN COET.

4) Item au bout soubzsain du dict parch ungn petit pré nomé PRAT AN COET moyenant le byé (bief) du dict MOULIN su PRE entre deulx.

5) Item au bout soubzsain du dict parc une piecze de tere en ungn parch nomé PARC AN CROAS, aultrement PARC CUMUNAL estant des appartenances du CONVENANT GUILLE (Guillaume) KERLEAU.

Les dictes troys pièces situées es terrouer et mectes de Kerourgant (Kerrohan) en la dicte parroisse de Pleiber-Crist entre terres du dict sieur de Coatanscourre et du dict de la Roche, la Ripve (pour "Ripvière") que (qui) descend du Molin de Kergrac'h au Vieux Moulyn (COZ-VILIN) et le dict chemyn mesnant du dict manoyr de Kergrac'h au dict Mourlaix, chacun en son en endroit - Ainsin et de la forme que les héritiers de feu Guille (Guillaume) Kerléau tient (pour "tiennent") les dicts troys pièces du dict du Boys ou de ses antestes (pour "ancestres") et prédécesseurs à Convenant de Sieur à home ou de censye et ferme finalle pour la some de vingt et cinq soulz monnoie de rente et levée par an à chacun feste de Monsieur Sct Michel Montegargane (29 septembre)".

6) La 6ème et dernière parcelle cédée en échange par Jehan du Boys était situé au terroir de TREFFVALEN (Trévalan) "en ungn parc nomé PARC AN GONNYRIC (sans doute GOUERIC)" Cette parcelle dépendait du CONVENANT NICOLAS AN LEDAN. Comme nous l'avons suggéré, le Gouéric en question est le petit ruisseau qui passe au bas de Runervi et Kerrohan et se jette dans "notre" rivière du Pontclaz 500 mètres en amont de Milin ar Prat.

*

* *

.page 531

Indiquons quelles compensations Jehan du Boys recevait de Charles de la Roche en échange des terres sus-mentionnées. Le "contreschange" comportait des terres situées sur le terroir de Kerjézéquel. Nous les retrouverons au chapitre II sur la Voie antique. Outre ces terres, Charles de la Roche s'engageait à verser une rente annuelle de "vingt et cinq soulz monnoie et ungn demy pareffartz froment mesure (devenu "mesure") de Mourlaix".

Charles de la Roche "se pourra libérer et descharger d'icelle (de cette) rente, baillant au dict du Boys assiepte en fond de terre ou rente dessus bon et suffisant gaige (gage) en l'une des parroysses de Pleiber Crist, Saint Martin, Taulé et Pleiber Saint Thégonnec."

Les deux contractants estiment qu'il est bon de procéder à l'évaluation (prisaige) des garennes Goarem Croyx an graz et de Goarem en coet "par où passe le dict chemyn pour aller au dict Villaige de Pleiber Crist". Ils choisissent pour ce "prisaige" Hervé Daniel, sieur de Hellyn (en St Thégonnec).

*

* *

L'unité de capacité pour grains, désignée ici par le terme de PAREFFARTZ, est relevée dans le dictionnaire breton - français de Troude (1876) sous le nom de PALEFARS, PALEVARZ. Voici sa notice : "Quart, quatrième partie. Il ne s'emploie qu'en parlant des mesures. EUR PALEFARS MEZER, un quart d'aune de drap. EUR PALEFARS DOUAR, un quart de journal de terre (12 ares environ). EUR PALEFARS LEO et mieux, EUR C'HART LEO, un quart de lieue", soit 1 kilomètre. L'auteur ne propose aucun exemple de son emploi pour des mesures de capacité. Le Glossaire moyen-breton d'Ernault consacre une note savante au mot PAREFARTH. Le terme devait désigner ici l'unité de capacité dite QUARTIER, couramment employée dans les vieux baux : "quartier froment, seigle".

Le "quartier" faisait, m'a-t-il semblé, 2 boisseaux. Dans ce cas, un "demi-pareffartz" équivalait à 1 boisseau. Cela ne nous indique pas, pour autant, la capacité exacte. Troude, dans son dictionnaire, avance que le "boisseau de Bretagne vaut à peu près 2 hectolitres", mais il n'en fournit pas la preuve. Aussi bien, en Bretagne, chaque circonscription avait sa mesure. Ainsi, selon un ouvrage récent sur l'Abbaye de Bégar (Côtes du Nord) par Hervé Le Goff (p 186) : "le boisseau froment de Bégar pesait 75 livres en 1660, celui de Lannion 68 livres, celui de Belle-Ile 80 livres; la nouvelle mesure de Guingamp ne pesait que 61 livres". Sur la base d'une densité moyenne du blé, on établira à 50 litres environ la capacité du boisseau de Bégar et à 40 litres celle du boisseau de Guingamp. On est loin des 200 litres de Troude et des 13 litres du boisseau de Paris. Je n'ai, jusqu'à présent, aucune idée de la capacité de la "mesure de Mourlaix".

*

* *

Le terme de CONVENANT, en breton COUMANANT, était alors d'un usage courant dans la désignation d'un bien rural concédé par la convention du Domaine congéable. Le convenant porte, on vient de le voir, le nom du tenancier et non pas celui du propriétaire, lequel eût prêté à confusion, un même propriétaire pouvant avoir plusieurs fermes basées dans un même village. Les Côtes du Nord, en 1956, avaient 379 villages dénommés CONVENANTS, plus un cas pluriel

CONVENANCHO à Lanrodec. Le Morbihan n'a pas de villages en CONVENANT, mais on relève COMMENAN à St Jean le Poterie et COMMENANT à Allaire. Aucune trace de cette dénomination en Ille et Vilaine. Dans le Finistère, outre 38 CONVENANTS, on trouve COMANAN AR BRIS à Guerlesquin et COMMENANCHOU (les convenants) à Guilligomarc'h. Il y a un village CONVENANT à Sainte Sève. Je vois évoqué dans les vieux papiers le CONVENANT JEHAN BELOUR, dans le terroir du bourg; je ne l'ai pas encore situé.

.page 532

Le "cens" (censive) désigne une rente en argent. Le terme "finale" ou "finelle" est courant à la suite de "censive". Je n'en sais pas la signification; en vieux français FIN peut désigner "l'argent, les finances". S'agit-il d'un bail sous la forme d'un PRIX bien déterminé, sans autre charge, telles les corvées.

Le document que nous étudions traitant d'un échange de terres n'avait sans doute pas à domicilier les CONVENANTS HERVE MADEC, HERVE BELEC, NICOLAS AN LEDAN, GUILLAUME KERLEAU. Regrettons qu'on ne l'ait point fait, du moins, pour le CONVENANT KERLEAU.

*

* *

A) Parc an coat (2) - La garenne et parc de ce nom devait être close de talus. C'est un élément, en effet, de la notion de PARC. Ce "parc an coat" est bordé à l'est par notre "voie antique", dénommée ici "le chemyn mesnant de Kergrac'h à Mourlaix". C'est de la "terre froyde", c'est-à-dire de valeur médiocre pour de la culture du temps.

On apprend que "par celle (cette) garesne passe LE GRAND CHEMYN pour aler au dit Villaige ecclésial de Pleiber-crist". Un "grand chemin" ou HENT BRAS désigne une voie assez large pour que deux charettes puissent s'y croiser. Au début du 16ème siècle, l'essentiel des charrois devait être assuré par des boeufs. Il est précisé que la pièce de terre qui fait l'objet de l'échange va jusqu'au milieu de ce grand chemin; tel est, en effet, le sens de l'expression "moyenant le grand chemin". Il est probable que dans la traversée de la garenne le chemin n'avait pas de talus. On se reportera au plan cadastral du site que nous publions ici; on y verra un tracé probable de ce chemin.

Le document ne donne pas la superficie du terrain cédé par Jehan du Boys, un renseignement de cette nature nous eût permis d'améliorer l'approximation du tracé précédent. Le CONVENANT Hervé BELEC appartenant, semble-t-il, à Charles de la Roche, qui remembre ses terres, on situera à l'ouest du "grand chemin" la terre de ce convenant qui cerne le bien échangé. Les appartenances du CONVENANT Hervé MADEC, propriété du sieur de COATANSOURR(E), bordent la parcelle au nord.

Dans un document de 1753, qui décrit les biens de la fabrique, le chemin de la garenne est appelé "le chemin qui conduit du bourg au village de Kerohant" (21 août 1753, article 51).

*

* *

Ce chemin est fort bien repérable encore aujourd'hui entre Bod-sco et le ruisseau qui descend du vallon de Kermoisan. Avec d'autres je l'ai appelé "la rivière du Cansac'h". Cette dénomination est équivoque. Le village de CAN SEC'H doit son nom à un pli de terrain, un court vallon (CAN), évasé et sec (SEC'H) où le village est implanté. Le nom est sans rapport avec le ruisseau qui contourne le village. C'est un tout petit ruisseau; mais, si j'en crois le nom d'une garenne qui borde le ruisseau à l'est, il y a eu un moulin entre CAN-SEC'H et KERMOISAN. La parcelle H N° 729 s'appelait, en effet, GOAREM AR VILIN. De l'autre côté du ruisseau, le moulin était desservi par un chemin venant de Brulueg, de Kermoisan Huella et de Kermoisan Izella (le Kermoisan d'aujourd'hui).

De Bod-sco le chemin descendait vers le GOLVEN; là il prenait deux directions. L'une, vers le sud, montait vers Brulueg, passait entre ce village et Kermoisan huella, descendait vers Cansec'h : c'était le "chemin du bourg au Relecq". L'autre prenait à gauche au long des prairies traversées par le ruisseau du Goas Halec (descendant du coteau de Brulueg); c'est là qu'est implantée notre station d'épuration. En dessous de celle-ci le chemin tourne franchement au sud, perdant son talus gauche et se faisant absorber par la prairie, qui est en léger contre-bas; quand l'herbe est courte on reconnaît bien l'emplacement du chemin.

A l'approche du ruisseau de "Cansec'h" on retrouve le talus de gauche. Le chemin, ici, est barré dans toute sa largeur : une pierre longue de 1,80 m, haute de 0,45 m s'appuie sur le talus de gauche et est prolongée jusqu'au talus de droite par un muret et un "turon" (léger talus). La pierre c'est pour sauvegarder, sans doute, une servitude au profit des piétons.

Au delà de cette pierre à enjamber, le chemin s'évase pour aborder le ruisseau de "Cansec'h". Le site aujourd'hui a les apparences d'un petit bosquet; c'est PONT HAMON AR GOFF, devenu PONT AMANN (beurre) pour les initiés. Le cadastre de 1837 relève pour douze parcelles du site la dénomination PONT AMON AR GOFF, des prés avant tout (PRAT). En 1753 la paroisse possédait là, côté bourg, un pré "Prat Pont Hamon en Goff".

Actuellement, on voit encore en place deux pierres, une de chaque côté du petit ruisseau, qui durent porter d'autrefois une dalle, faisant passerelle pour les piétons. Les charrettes passaient-elles le ruisseau à gué (en breton, ROUDOUR) ? Ce n'eût pas été vraiment une affaire et l'on peut supposer qu'il en fut ainsi jusqu'au jour où un certain Hamon Le Goff prit l'initiative de faire passer l'eau dans un aqueduc maçonné couvert de dalles. On ne voit pas que, sans un tel aménagement, le site se soit appelé PONT. Aujourd'hui on n'y voit plus de trace d'un tel aqueduc.

*

* *

Nous avons débattu ici (juin 1982, p 19-20) du nom d'un autre pont du terroir de Penvern, PONT AN AN. Un document de Lesquiffiou le citait en 1558 sous le nom de PONT AN CLAFF. Nous avons supposé qu'il s'agissait d'un erreur d'écriture. Notre hypothèse était juste, comme l'établit un ensemble de baux anciens relatifs au site (archives de Lesquiffiou) : PONT AN HAFF (22 janvier 1570); PONT EN HANFF (3 may 1586); PONT AN HAN (8 janvier 1596). Parmi les preneurs de la garenne Pont an haff, le 22 janvier 1570, on relèvera le nom de HERVE FERZ. C'est lui, très probablement, dont le nom est sculpté sur le noeud de la CROIX DU CHRIST, au carrefour de la chapelle : HERVE FERZ - 1574. Le donateur y a fait représenter son saint patron, HERVE, accompagné de son jeune guide, Guic'haran; on dit, en effet, que Hervé était aveugle.

La Croix du Christ est, visiblement, composite. Les emmarchements, le socle et le fût de la croix font partie d'un même monument, qui a perdu sa partie haute, le crucifix, à la Révolution française. Le socle est daté de 1536 (en chiffres arabes). L'inscription fait le tour du socle sur deux registres. Le granite en est assez friable; de ce fait, certaines lettres sont d'interprétation difficile, même en éclairage rasant. J'ai photographié les diverses faces en réalisant un tel éclairage par une glace utilisant les rayons du soleil.

*

* *

Par une rencontre assez curieuse, la digression sur Pont an han m'a conduit, sous le couvert d'Hervé Ferz, à me pencher à nouveau sur cette inscription et à y retrouver le nom de CHARLES de LA ROCHE, l'un des contractants de 1518. J'ai voulu, en effet, vérifier la date de 1574 dans l'Atlas des Croix du Finistère; l'abbé Castel avait oublié de noter cette date. Mon attention a été attirée de nouveau par la grande inscription du socle, ainsi relevée par l'auteur :

"CHARLES DE LAN-G-S-A-- A DE KANDY SA COMPAIGNE FAME DE K(ER)OLAN ON FAICT FAIRE CEST CROI EN LAN 1536".

La difficulté de cette inscription porte avant tout sur l'identité du couple donateur. Je lisais, quant à moi, non pas KANDY mais K AUDI. Rappelons que K se lit KER. La famille de KERAUDI était seigneur au 16ème siècle de AN OENNEC. Le manoir actuel de Lohennec n'était pas construit à cette époque, me semble-t-il. Au début du 16ème siècle, le manoir devait être à COZ OENNEC, en St Thégonnec.

Je me suis donc remis à observer de près mes photographies en éclairage rasant. L'idée m'est venue que le CHARLES de l'inscription de 1536 pourrait bien être le Charles de la Roche de l'échange de 1518. J'ouvris alors le livre de l'abbé Calvez "Pleiber-Christ" (1913) et ce fut pour y découvrir ceci (p 112) : "CHARLES DE LA ROCHE, seigneur de Kervrac'h, fils d'Yves, comparut à la montre de 1503. Il avait épousé Catherine de Keraudy".

Ce fut l'éclair. Il ne me restait plus qu'à revenir aux photographies. Je n'eus aucune peine à y retrouver "Charles de la Roche" et "Katerine de K audy". Contre tout espoir, l'inscription revenait au jour.

Le socle, à la base, est carré (78 cm de côté); sa hauteur est de 41 cm. Les arêtes sont traitées, au départ, sur 25 cm de hauteur, en feuilles végétales larges, qui entaillent profondément la pierre, dégagant ainsi, dans chaque angle, un panneau rectangulaire haut de 16 cm et large de 30 cm. Ce motif ornemental s'appelle GRIFFE.

*

* *

En partie haute, le socle passe ainsi à une forme octogonale irrégulière, dont les côtés sont alternativement de 30 cm dans les angles et de 37 cm sur les faces.

L'inscription commence sur le registre haut octogonal et en remplit les 8 panneaux. Elle se poursuit par le registre bas.

Dans notre transcription, le passage d'un panneau à l'autre est marqué d'un tiret (-). Nous mettons aussi en correspondance verticale les parties hautes et basses d'une même face.

Les 8 panneaux du registre haut sont numérotés de 1 à 8, les nombres pairs désignant les panneaux au-dessus des griffes. Les 4 panneaux du registre bas sont numérotés en chiffres romains de I à IV.

L'inscription est en MINUSCULES gothiques, à part la première lettre, qui est une majuscule, C de Charles. Nous respecterons ces gabarits. Le tailleur de pierres a mal calculé l'espacement de ses caractères sur le registre haut, aussi l'inscription 8 se prolonge en partie basse de 1, en empiétant légèrement sur le panneau I (vide).

.page 535

La face du socle qui est en dessous du Christ, celle qui est dégagée d'arbres, porte les parties 5 et III de l'inscription : cette face est tournée au sud-ouest. Le texte commence ainsi au nord-est (panneau 1).

INSCRIPTION

	1	2	3	4
Registre haut :	Charles -	de la ro -	che et ka -	terin -
		de kolan		

Registre bas :	(vide)		- ont fait	-
	I		II	

Registre haut :	5	6	7	8
	e de k audi	- sa com	- paigne d	- ame

Registre bas :	faire ceste croi	-	en lan 1536
	III		IV

On lira donc "Charles de la roche et katerine de k(er)audi, sa compaigne, dame de k(er)olan ont faict faire ceste croi en lan 1536".

Kérolan désigne probablement notre Kerolland voisin. Le titre de "dame de Kerolan" que se donne Catherine de Kéraudi établit que son mari, Charles de la Roche, était décédé à la date de 1536. En effet, du vivant de son mari, elle était "dame de Kervrac'h"; le titre qui lui est donné ici désigne le "douaire", c. à d. la terre qui lui est attribuée au décès de son mari. Elle perd alors son titre de Kerrac'h au profit de son fils aîné, Guillaume, nouveau sieur de Kervrac'h. Il eut été intéressant de vérifier ces assertions sur des documents appartenant aux archives de Kervrac'h (Kerrac'h), par exemple l'aveu après décès de Charles des biens lui ayant appartenu. Mais je ne connais de ces archives que quelques pièces, dont notre échange de 1518, conservées à Lesquiffiou au titre de tractations passées entre les deux maisons.

*

* *

Nous nous étions arrêtés à PONT HAMON venant du bourg par Bodsco et le Golven. Bien des anciens, parmi nous, ont fréquenté ce passage du ruisseau pour se rendre au Moulin du Pré. La plupart ignorent le nom du site, Pont Hamon et pensent que le chemin desservait le sentier qui conduisait au Moulin en suivant un moment le ruisseau de Cansec'h. Des lavandières de Bodsco fréquentaient aussi le site; le coin à laver portait le nom de LAPIC (comme à Landivisiau) en souvenir peut-être d'un abri précaire, LAP.

Un chemin de l'importance de celui qui mène du bourg à Pont Hamon n'a pu avoir pour destination la desserte par un sentier du Moulin du Pré. Il se poursuivait par un chemin de même importance. Aujourd'hui il ne reste aucune trace de chemin au-delà de Pont Hamon; la plupart des talus ont disparu. L'état antérieur des parcelles, repris du cadastre de 1837 est publié ici. Le trait B s'y trouve; il me paraît être, comme A, un témoin de la vieille route, j'y fais donc passer cette route au long du talus qui sépare Parc Besquellec (biscornu) N° 711 des parcelles 709 et 710, Parc Philip (Philippe) et Parc Michelaic (petite Michelle). Parvenu à Parc ar c'hoat tosta (le plus près par rapport à Kerohant) le chemin traversait le champ et parvenait à C sur la voie antique.

.page 536

*

* *

Pour l'instant, réservons la suite du tracé vers Kerohant pour écarter l'hypothèse qui vient à l'esprit des anciens lorsqu'on les interroge sur le chemin de Kerohant au bourg. Aucun d'eux ne soupçonne qu'il passait par Pont Hamon. Pour eux on allait de Kerohant au bourg par Kermoysan izella, le Golven et Bod-sco. Il est vrai qu'il y avait encore un passage dans les trois champs PARC AR C'HOAT le long de leur talus sud : la carte IGN au 25 millième (éditions 1978) porte ce chemin. Il longeait du côté nord le taillis encore existant sur la parcelle N° 728, Goarem ar Pichon; cette garenne de 59 ares était LANDE en 1837.

Cette voie charretière desservait les trois parc ar c'hoat; on ajoutera au plan les numéros 724 pour Parc ar c'hoat pella et 725 pour Parc ar c'hoat. Ces deux parcelles, on le notera pour la suite de cette étude, ont la même superficie 50 ares, 60 centiares, alors que Parc ar c'hoat tosta mesure 133 ares. Ce chemin de charrettes ne passait pas le ruisseau du Cansec'h; mais les piétons pouvaient rejoindre à travers les champs de Kermoysan le chemin de Brulueg au bourg par le GOLVEN. Le nom de ce site n'est pas d'interprétation facile; nous le laissons de côté provisoirement.

*

* *

.page 537

Que le chemin du bourg à Pont Hamon se soit prolongé vers le sud-est en direction de Kerohant est mieux qu'une hypothèse. Au titre 51 de l'aveu des biens de l'église (21 août 1753), il est question d'"un pré fauchable... situé aux confins du dit bourg de Pleyber-Christ nommé Prat Pont Hamont en Goff contenant en fond 27 cordées, cerné au levant d'un pré aux héritiers ou représentans Guillaume MADEC de K ohant, au midy du CHEMIN qui conduit du dit bourg au village de K ohant, au couchant d'autre pré...". Il ne peut s'agir que de l'un des prés situés entre le Golven et Pont Hamon : le seul à répondre à ces données est la parcelle 696 du plan publié.

*

* *

2) Dans la traversée du Parc ar c'hoat, le "grand chemyn" était mitoyen entre les deux portions du parc qu'il déterminait. C'est l'interprétation à donner à l'expression "MOYENNANT le grand chemyn" : la portion de Parc ar c'hoat échangée par Jehan du Boys s'étend jusqu'au MILIEU du chemin. Il s'agit ici d'un chemin sans talus, du moins dans la traversée de Parc ar c'hoat.

Le nom même de PARC AN COAT (ar c'hoat cadastral), qui va se retrouver de l'autre côté de la voie antique, fait probablement allusion à un nom de famille AN COAT (du Boys), le patronyme de Jehan; ce nom vient aux PARCS en question d'un ancêtre de Jehan. Il est plus prudent de s'en tenir à cette interprétation que de supposer une allusion à un bois occupant anciennement ces terres. Nous avons déjà relevé des références à des noms de personnes : PARC MICHELAIC (710), PARC PHILIP (709). La parcelle 730 s'appelle PARC PETRONI; il s'agit sûrement d'un prénom féminin, Pétronille; une forme plus populaire de ce prénom est Perronelle (ou Pernelle). Le petit fils de notre Charles de la Roche, lui-même prénommé Charles, sieur de Kervrac'h, épousa Péronelle de Lannion (d'après l'abbé Calvez - Pleiber Christ p 112). Quant à PHILIP ce pourrait être comme MICHELAIC un prénom féminin. On écrivait en ce temps là, PHILIPPES pour un garçon, de même que PIERRES et JACQUES (conservé aujourd'hui); pour une fille, on écrivait PHILIPPE (sans S).

Rappelons que le nom de "VILLAIGE ECCLESIAL" traduit la dénomination bretonne KER-ILIS qui était en usage au 15ème siècle : le village où est l'église. Plus tard on parlera de BOURG PARROCHIAL.

*

* *

Il est très probable que l'autre portion de PARC EN COAT (à l'ouest, vers Kermoysan), qui "moyenne" le "Grand chemyn", faisait déjà partie du domaine de Charles de la Roche. C'est lui, en effet, le seigneur de Kervrac'h, qui s'arrange avec Jehan du Boys pour remembrer ses terres de Kerohant. A s'en tenir aux termes de l'échange (2), c'est le CONVENANT HERVE BELEC qui appartient à Charles de la Roche. Le Convent Hervé Madec appartenait au sieur de Coatanscour; en dépendait probablement PARC MICHELAIC (N° 710). Ces deux conventions étaient basés, sans doute, au village de KEROURC'HANT.

*

* *

Ce nom de village est sans rapport avec la famille seigneuriale de ROHAN. Celle-ci avait, certes, des terres à Pleyber; d'autre part, les ROHAN, en tant qu'héritiers des vicomtes de LEON, étaient seigneurs dominants de Pleyber et Plounéour-Ménez. Le document de 1518 que nous analysons signale précisément comme limitrophes de PARC CROYX AN GRAZ des terres du "Sieur de Rochan" (N° précédent p 9). Les notaires écrivent par contre KER OURCHANT.

.page 538

On rapprochera ce nom de CROAS OURHANT à Kerlouan (Finistère), Kerouhan à Ploumoguier, Kerouhant à Plouzané et à Guipavas, Kérougant à Saint Pol de Léon. De nombreux lecteurs connaissent GOAZ-ORGANT, auprès du Plessis au Cloître Saint Thégonnec.

Le Cartulaire de Redon nous a conservé un riche ensemble de noms de personnes antérieurement à l'an 1000. Ainsi trouvons-nous à la date du 10 février 872 le nom de la femme du Macthiern (chef) Jarnhitin, AOURKEN et OURKEN. Léon Fleuriot, spécialiste du Vieux Breton, interprète ainsi : AOUR - OUR "or" et KEN "bon, beau". Ce pourrait donc être "belle ou précieuse comme l'or". Nous avons rencontré ce nom en 1403 dans FEUNTEUN OURGUEN, auprès de Lesquiffiou (Bulletin de février 1981). Ce nom se disait OUREIGNE en français.

Dans le même Cartulaire, on cite à deux reprises au 11ème siècle un autre nom de femme ORHANT.

C'est d'un nom masculin qu'il s'agirait plutôt, semble-t-il, dans le cas de notre KER-OURC'HANT. Joseph Loth (Les Noms des Saints Bretons - 1910 - p 48) a relevé en Plounevez-Moédec ZANT OURHANT et fait de cet OURHANT un nom identique à GOURHANT. Il rappelle, à cette occasion, que ce fut le nom d'un héros breton du 9ème siècle, le comte de Rennes, Gurwant, qui prit le pouvoir à la mort du roi Salomon entre 874 et 877, date à laquelle Gurwant mourut, ayant vaincu son concurrent, le comte de Vannes PASCWETEN.

Le nom de famille GOURC'HANT est porté encore aujourd'hui. Par exemple, l'Annuaire téléphonique 1982 porte, à Kerlouan : 1 Gourc'hant, 6 Gourhant, 2 Gourhannic. On fera le rapprochement avec CROAZ-OURC'HANT, déjà signalé, auprès du bourg de Kerlouan (PEN-KER).

Le Cartulaire de Redon, encore lui, donne comme témoin d'une charte le 14 septembre 868 un certain UURUUANT. Les deux UU jumelés représentent notre W (double V). Au début d'un mot cet UU a donné GW; les noms propres sont restés attachés à la forme archaïque UU (W) plus longtemps (un siècle, selon Fleuriot) que les noms communs, qui avaient passé en GW. UURUUANT a donné GOURHANT.

Quand l'occasion s'en présentera, nous retrouverons cet UU (W) intérieur aux mots dans le vieux nom de famille, fort répandu ici RIUUAL(T), RIWAL(T).

*

* *

B (3) - PARC AN COET (deuxième)

Après cet exercice en l'honneur de KEROURC'HANT, nous passons de l'autre côté (est) de la voie antique et y trouvons un autre PARC AN COET ou GOAREM AN COET. Le cadastre de 1837 ne fait plus aucune allusion à un quelconque PARC AR C'HOAT de ce côté de la voie antique. Mais "de l'autre part du dict chemyn mesnant du dict k grac'h à Mourlaix" s'entend plus naturellement des terres N° 1579 à 1583 dont les talus ouest - est prolongent les mêmes talus de PARC AR C'HOAT (côté ouest).

Pour tenter de nous y retrouver, il faut recourir aux parcelles 4) et 5) de l'échange, qui sont mises, dans le texte, en relation de voisinage avec notre 2ème PARC AN COET.

.page 539

*

* *

C (4) - PRAT AN COAT

Ce petit pré est "au bout soubzsain" de PARC AN COET (2ème); il est mitoyen du bief de Milin ar prat, c'est-à-dire que sa limite passe par le milieu du bief; c'est le sens, on l'a vu, de "MOYENANT". Par ailleurs, PARC AN COET est séparé de PRAT AN COAT par le byé (bief) du Moulin.

Dans ces conditions, le pré AN COAT est en contre-bas de PARC AN COET; du coup, nous avons le sens de "soubzsain", que je ne trouve répertorié dans aucun dictionnaire du vieux français : il s'agit du "bas-bout, le bout inférieur". Le terrain est en déclivité, en effet, vers la rivière

du Pont-Claz et la route descend de C vers le Moulin du pré. Le DICTIONNAIRE DE L'ANCIEN FRANCAIS par A. J. Greimas (1968) écrit : "SOSAIN, (dérivé de SOZ, sous). Supérieur, qui est au-dessus, haut, élevé". Cela paraît un grossier contresens. Pour indiquer le "haut bout, le bout élevé", on emploie plus couramment dans les documents notariés le terme SUSAIN. Ce terme n'est pas cité dans le dictionnaire précédent.

*

* *

D (5) - PARC AN CROAS ou PARC CUMUNAL

Du convention Guillaume KERLEAU dépendait une portion (pièce de terre) d'un parc nommé PARC EN CROAS ou PARC CUMUNAL. Cette pièce de terre est "au bout soubzsain" de PARC AN COAT.

Il y a ici une faute d'attention du copiste. En effet, c'est PRAT AN COAT qui se trouve géographiquement "au bas bout" du Parc. Il faut corriger ici en "bout susain" : PARC AN GROAS est contigu à la partie haute de PARC AN COAT, c'est-à-dire contre le talus sud de celui-ci. Ce que confirme le cadastre de 1837. La parcelle N° 1584 portait le nom de PARC AN GROAS.

On admettra sans peine que cette parcelle 1584 garde le souvenir d'une vieille dénomination. Dans l'état parcellaire de 1837 le nom de PARC AR GROAS étonne : on ne voit pas où pouvait bien se trouver une croix, peut-être en F (plan paru dans le N° précédent). Mais il est fort probable qu'en 1518 PARC AR GROAS allait jusqu'à la route antique et que les parcelles Nos 1585 et 1586, étrangement dénommées, PARC MOAN (mince), ont été créées plus tard, comme nous allons le voir dans un instant.

Nous avons montré, en effet, qu'un chemin venait du bourg à Ker-ourc'hant suivant un tracé ABC. Nous imaginerions volontiers ce chemin prenant en C la voie antique sur 400 mètres, pour tourner en angle droit vers le village, au carrefour actuel (qui est ancien certainement).

Cette solution d'une fin de parcours par la voie antique, si simple à nos yeux de modernes, ne rend pas raison de l'existence d'un "grand chemin" partant du village de Kerourc'hant jusqu'au point F de notre plan (N° précédent). Nous donnons dans le présent numéro la suite du plan, qui englobe le village de Ker-ourc'hant. On pourrait donc proposer de prolonger le chemin ABC venant du bourg par un tracé direct, sans talus, joignant D à F : s'il y avait eu un chemin le long du talus DEF en 1518, il fut venu en référence dans la description de PARC AN COAT (2). Cette hypothèse se greffant sur celle d'un PARC AN CROAS jointif à la voie antique me paraît plus probable que celle d'une fin de parcours utilisant la voie antique. Du coup, l'évocation de LA CROIX se justifierait par la présence d'un véritable carrefour en CD.

*

* *

.page 540

On aura noté la deuxième appellation de PARC AR GROAS, à savoir PARC CUMUNAL. On pourrait songer à un nom d'homme, comme c'était le cas, on l'a vu autrefois, à propos des parcelles Nos 1020 et 1021, PARC CUMUNAL, auprès de Bruluec, sur le terroir d'un ancien village, appelé GOAZ-HALEC (N° 1019).

Il sera bon cependant de prêter attention à une donnée fournie par l'acte d'échange de 1518 : Jehan du Boys ne possède qu'une portion de PARC AN GROAS, une pièce de terre", ce que nous appelons, suivant les régions, LODENN, TACHENN; dans un tel cas, les limites sont déterminées, au sein du PARC, par des pierres bornales (MEIN HARZ, MEIN ABONN). Charles de la Roche avait certainement dans ce même "parc" des lots de terre qui cernaient la "pièce" de Jehan du Boys; il est même probable que le reste de PARC AN CROAS lui appartenait. Cela me paraît requis par la description des terres dépendant du convention de Guillaume Kerléau (les terres B, C, D de notre analyse).

Ainsi, c'est au moment même de l'échange que PARC AR GROAS porte un deuxième nom, PARC CUMUNAL. Cette appellation CUMUNAL désignerait-elle un adjectif qui évoquerait une parcellisation (sans talus) de PARC AR GROAS, identique à la notion de MES, MECHOU.

*

* *

Monsieur GOURVIL consacre une notice au nom de famille CUMMUNAL (Noms de famille bretons d'origine toponymique) "relevé à Guiclan, Guipavas, St Thoïs (Finistère) en 1932. Ne se montre pas tel en toponymie, mais a désigné des terres dont la jouissance était commune à plusieurs tenanciers. Les noms de lieux LES COMMUNS sont fréquents dans la partie gallaise (de parler français) des Côtes du Nord et du Morbihan".

Qu'il y ait eu des terres placées sous un tel régime de communauté, la chose est fort bien établie en ce qui concerne les tenures concédées par l'Ordre Hospitalier de Saint Jean dans la paroisse de la Feuillée; on les appelait QUEVAISES. Les tenanciers recevaient un terrain pour se bâtir un "hostel" (maison), avoir un courtil (liors) et un journal de terre, qu'il avait le droit d'enclorre. "Toute la terre autour de ces minuscules exploitations doit rester disponible pour l'implantation de nouveaux venus; mais les habitants des villages (quevaisiers) ont le droit, sans rien payer, d'y faire paître leur bétail. Il leur est loisible également d'y récolter des céréales... Sur ces récoltes (appelées GAIGNERIES, en breton GONIDOU), le seigneur (ici l'ordre hospitalier) prélève 3 gerbes sur 20, la "dîme" du commandeur. Le mot "prélever" est littéralement exact dans le cas. Nous avons la description, en effet, de cette opération dans l'ouvrage si précieux de Jeanne Laurent, "UN MONDE RURAL, EN BRETAGNE AU 15EME SIECLE. LA QUEVAISE" (1972); en particulier, dans le paragraphe "LE PAYSAGE AGRAIRE" (p 133 - 142). En ce passage, l'auteur analyse deux documents copieux, l'un de 1444 (p 277 - 289), l'autre de 1445 (p 293 - 307).

Voici, ci-dessous, le témoignage, donné en 1496, par Yvon HEMERY, de Saint Rivoal, qui avait alors 90 ans :

"Le desmeur (celui qui recueille la dîme pour le commandeur de l'ordre), en la présence du gaingneur (GOUNIDEC, cultivateur), quant toutes les gerbes seront faictes, comptera d'un bout jucques a sept gerbes, et levera la VIIe gerbe pour disme, en après comptera seix (6) gerbes et la seixiesme gerbe levera pour disme, et en après comptera jucques a sept gerbes et levera la septiesme gerbe pour disme, et ainsi continuera a compter, numbrer et lever au parsus (au surplus) de toute la gaingnerie (récolte) du gaingneur (cultivateur), à commencer le premier nombre touzjours, par sept, et en après de seix, et en après de sept, qui feront par ce moyen, de chacun XX gerbes (20), troys pour disme au comendeur" (p 136). On cultivait alors par planches de terre ou SILLONS (éro, en breton).

.page 541

*

* *

Les Cisterciens s'implantent en Bretagne au début du 12ème siècle : BEGARD en 1130, LE RELEC, fondé en 1132 par Bégard. Les Hospitaliers les suivirent de peu. Tous, sur leurs possessions, imposèrent le système de la Quevaïse.

Sur les terres des autres seigneuries, laïques ou religieuses, on pratiquait généralement le système du DOMAINE CONGEABLE. La Quévaïse tranchait sur celui-ci, entre autres caractéristiques, par son aspect héréditaire et l'indivision primitive de la terre dite "de dîme". En quevaïse, la tenure passe du père à son plus jeune garçon, ou, à défaut, à la dernière des filles. En cas de décès d'un détenteur "sans hoirs de corps" (sans enfant héritier) la quevaïse retournait en entier au Seigneur (monastique).

L'un de vous m'a procuré un AVEU, fourni à l'abbaye du Relec le 23 octobre 1787 par Catherine Madec, épouse de François Jean, "demeurant au bourg du Cloître, paroisse de Plourin". On y trouve décrites toutes les dépendances d'une quevaïse implantée dans ce bourg.

Sans doute y voit-on encore des terres indivises, sur lesquelles Catherine Madec dispose d'une "quatrième partie". Mais sa quevaise comprend plusieurs PARCS (à fossés).

Soit dit en passant, le bourg du Cloître a dû être un village de Quevaisis dépendant de l'abbaye du Relec, d'où son nom de CLOITRE.

*
* *

Assez tôt, au début du 15ème siècle, les quevaisiers ont été tentés d'imposer leur emprise sur la terre "indivise" et de s'y tailler des "parcs". Les procès intentés au 15ème siècle par les commandeurs de Saint Jean visent, sinon à revenir à l'état ancien de la "terre indivise", du moins à freiner la tendance des tenanciers à parcelliser celle-ci.

Dans le système du Domaine congéable, en usage dans l'ensemble des autres seigneuries, la parcellisation par bornes et talus semble avoir été de règle.

C'est ce qu'il nous reste à observer sur le terroir de Ker-ourc'hant.

*
* *

L'échange de terres de 1518 n'a pas l'intérêt seulement de confirmer notre hypothèse que GUERLEAU-KERLEAU était bien un nom de personne; son prénom, on l'a vu, était Guillaume. Il nous est apparu aussi que MILIN AR PRAT fonctionnait comme moulin en 1518.

Si nous nous sommes attardés à ce document c'est à cause de l'occasion qu'il nous donnait d'évoquer la PARCELLISATION DES TERRES. Celle-ci n'avait pas atteint en 1518, sur le terroir de Ker-ourc'hant, le degré d'émiettement attesté par le cadastre de 1837. Aujourd'hui les talus ont disparu du site pour une large part. De ce fait, le vieux cadastre est devenu un document d'histoire indispensable pour l'étude du PARCELLAIRE ancien.

.page 542

*
* *

On voudra bien se reporter aux plans parus antérieurement (page 536 du présent ouvrage).

Nos observations portent essentiellement sur le PARC AN COET, ou COAT indifféremment, que nous avons répertorié B (3) et qu'il nous faut situer préalablement sur le plan cadastral de 1837.

D'après le document lui-même (N° de novembre p 7 - 3), 4), 5) PARC ou GOAREM AN COET borde la voie antique à l'est et descend jusqu'à toucher le bief du Moulin du Pré. Il est donc d'un seul tenant entre ces deux limites. Au nord et au sud il a ses talus. Au sud il est limitrophe de PARC AN CROAS.

Le seul terrain qui corresponde à ces données sur le cadastre de 1837 (N° d'octobre p 6) est celui qui borde la route le long de la parcelle N° 1579. PARC CREIS (parc du milieu). Or dans le parcellaire de 1837, PARC AN COET, d'un seul tenant jusqu'au bief, est constitué de nombreuses parcelles talutées, ainsi décrites dans les ETATS DE SECTIONS (sections H, dite du Bourg) :

N° 1579 - PARC CREIS, terre labourable, 49 ares 70, classe 4

N° 1580 - PARC CREIS, terre labourable, 49 ares 70, classe 4

N° 1581 - PARC BIHAN, terre labourable, 21 ares 60, classe 4

N° 1582 - PARC BIHAN, terre labourable, 19 ares 50, classe 3

N° 1583 - PARC MOAN, terre labourable, 41 ares 90, classe 3

En dessous de PARC MOAN, le terrain comportait en 1837 quatre autres parcelles jusqu'au bief :

N° 1573 - PARC NEVEZ TOSTA, (le champ neuf, le plus proche de KER-OURC'HANT), terre labourable, 53 ares 40, classe 3.

N° 1574 - PARC NEVEZ PELLA (le plus éloigné du village), terre labourable, 46 ares 30, classe 4

N° 1575 et 1576 - COAT AR PARC NEVEZ, deux taillis de classe 2 (11 ares 40 et 13 ares 90), en bordure du bief.

Rappelons qu'à Pleyber-Christ, en 1837, les terres labourables étaient classées en 5 catégories, les plus mauvaises étant de classe 5. Les terres présentes étaient donc considérées comme médiocres.

A cette époque, certaines des parcelles que nous venons d'énumérer étaient sous le régime du DOMAINE CONGEABLE. A ce titre, les tenanciers eux-mêmes sont portés sur le cadastre tout comme le propriétaire foncier; le fermier simple, lui, n'est pas cadastré.

Ainsi les parcelles 1577 à 1583 ont pour propriétaire foncier monsieur de Tréverret. Les domaniers sont respectivement : LE CORRE Jean-Marie (1577), NICOLAS Yves (1578 et 1580), MESSENGER Yves (1579), Veuve PROUFF Jean (1581, 1582, 1583). Par contre PARC AR GROAS appartient à LECORRE. Celui-ci est domicilié à Saint Thégonnec.

*

* *

En 1518, notre PARC AN COET, d'un seul tenant, dépendait d'un unique domanier, le tenancier du Convent Guillaume KERLEAU. Par l'échange, ce Parc fut agrégé aux terres que Charles de la Roche possédait déjà sur le terroir de Ker-ourc'hant.

Notre document n'est qu'un extrait de l'acte d'échange; il ne traite pas de la propriété des FOSSES (nos TALUS). Mais le nom même de PARC établit, à lui seul, que la terre ainsi dénommée est close de talus. De la sorte, les 2 "PARC AN COET", qui sont symétriques l'un de l'autre par rapport à la voie antique, ont talus sur celle-ci.

.page 543

Une deuxième observation est de grand prix : les talus orientés d'est en ouest qui délimitent nos PARCOU AN COET abordent la voie antique PERPENDICULAIREMENT. Cette observation s'étend à l'ensemble des parcelles qui bordent cette route. On se reportera aux deux plans du terroir. Les terres ayant leurs pentes vers les vallées, la perpendicularité ne pouvait se maintenir à l'approche de celles-ci.

Cette disposition des talus par rapport à la route est un indice précieux de l'ANTÉRIORITÉ DE LA ROUTE sur la PARCELLISATION PREMIÈRE des terres qui la bordent : la route (que nous avons dénommée "voie antique") est antérieure à l'apparition des premiers talus.

*

* *

Chacun a observé que les voies de chemin de fer coupent les champs selon leurs propres exigences sans tenir compte de la direction des talus. On peut s'amuser à observer le rapport entre la vieille N 12 et les talus des champs qui la bordent; de même pour la voie express.

Il est encore plus instructif d'observer le rapport des talus à la Royale 12 et à la voie antique auprès de Coatilézec, où ces voies s'écartaient l'une de l'autre. Les talus y étaient tracés en fonction de la vieille route.

Cette caractéristique des talus d'être perpendiculaire au tracé des routes peut être de grand secours pour déterminer l'antériorité d'une route assez ancienne sur une autre route voisine d'âge indéterminé. Notre recherche va rencontrer ce problème à propos de deux voies du Moyen-âge, celle que nous pratiquons entre la Justice et Penn ar Guenquis et une autre, un peu plus au sud, qui lui est "parallèle" et encore perceptible : laquelle est la plus ancienne ? Sans doute celle qui est abandonnée; mais il faudra y voir de plus près.

*

* *

Nous avons soulevé le problème posé par le double nom de PARC AN GROAS, à savoir PARC CUMUNAL. Il est possible, nous l'avons dit, que CUMUNAL soit une épithète qui rappellerait le statut d'indivision du PARC.

La notion d'INDIVISION est double, selon qu'elle soit prise du point de vue des propriétaires ou du point de vue des tenanciers. Anciennement on disait NON DIVIS.

Une terre, comme tout immeuble, un puits, un CANNDI, pouvait être possédée en indivision par plusieurs héritiers ou propriétaires. Chacun y avait une part, non parcellisée sur le terrain. Il en était ainsi, on l'a lu dans l'échange de 1518, pour PARC CROYX AN GRAZ (voir N° d'octobre p 9 et suivantes).

Une terre pouvait être aussi indivise entre TENANCIERS. C'était le cas pour la "terre à dîme" des QUEVAISES des Monts d'Arrée. Les anciens qui ont fréquenté la montagne pour acheter de la litière (GOUZI, ici) se souviennent de voir vaches et chevaux pâturer librement dans les terres maigres de la montagne. La montagne était BOUTIN pour les troupeaux, alors qu'elle était parcellisée entre des propriétaires, seuls ceux-ci, sans doute, avaient le "droit à la montagne".

On est tenté de voir là une survivance du système quevaisier monastique et peut-être un rappel du premier défrichement de la montagne opéré dans le même cadre quevaisier.

.page 544

*
* *

Un petit ensemble de terres à Trévalan porte le nom de BOUTIN. En 1837, ces parcelles appartenaient à Jean Joncour, de Saint Thégonnec. Il est probable qu'en des temps plus anciens ces terres furent vraiment BOUTIN, c'est-à-dire à l'usage commun des gens de Trévalan; à cette époque, le village devait être un groupe de Convenants.

Ces terres BOUTIN sont à l'est du village, à gauche de la route partiellement neuve et goudronnée, qui joint Trévalan à la route du Cloître. La rivière du Pont-claz traverse ces terres. Le nom traditionnel du site est PONT AR VERN, le pont des Aulnes ou du Marais. Voici le détail de ces parcelles H :

N° 1372 - Goarem boutin, lande de 56 ares
N° 1373 - Goarem boutin, pâture de 12 ares
N° 1374 - Prat boutin, pré de 14 ares 40
N° 1450 - Prat boutin, pré de 45 ares.

*
* *

Nous avons évoqué plusieurs fois la technique agraire du MEZ (pluriel Mechou, Méziou), terre plus ou moins vaste, parcellisée sans talus séparatifs entre les parcelles. Ce vocabulaire de MEZ est courant, on l'a dit, dans le cadastre de Pleyber. On le rencontre un peu partout dans nos régions, par exemple, en Bigoudénie, à Roscoff. On le devine sous le nom d'un vieux manoir de mon pays, LESMEZ en Gouézec, prononcé LESVEZ. Ce terme de MAES, MES, MEZ est traduit par CHAMP dans le Catholicon; mais on lui trouve d'autres traductions notariales. J'ai, entre les mains, des notes et quelques photocopies d'un "AVEU de noble homme François L'HABASQUE, négociant à Roscoff", rédigé en 1768. Ce document est aux Archives de la maison de retraite Saint-Nicolas à Roscoff. Ce monsieur avait beaucoup de terres relevant de la Seigneurie de l'évêque de Léon, auquel il adresse cet aveu.

On y relève (folio 4) "champ ou commun Meziou ar Venny". Il s'agit d'un ensemble de parcelles clôturées auprès de Toulleguin; le site s'appelait, il y a peu, AR ROC'HIGO (les petits rochers) - Plus loin sur ce qui est devenu depuis commune de Santec, MEZIOU ou Commun QUERNIGELLOU (folio 7) - MEZIOU ou commun RUVEUR. On pourrait poursuivre cette litanie

tellement sont nombreux les MEZIOU ou COMMUN sur Roscoff, Santec et Plougoulm où le "noble homme" a des biens, des "parcelles", dont la plus pittoresque est assurément celle-ci (folio 11). "Au commun de MEZIOU AR VENNEC (en Santec), une parcelle terre chaude contenant 3/4 de Corde, nommé vulgairement (en breton) LOAREN BRAGUEZ IOENT". Un héritier a mis en note "Loaren biaguès Yven". Cette parcelle ou TACHENNIG en "forme de jambière, - loaren braguez" est particulièrement étriquée; si la corde fait environ 64 mètres carrés, la "jambière à Yven" couvrirait 48 m2.

Originellement, lors des défrichements, le MEZ, grande terre à l'extérieur des villages, a pu être indivise entre les tenanciers défricheurs. Mais en système féodal du Domaine congéable, ces Méziou devaient être pour l'essentiel parcellisés, non pour des raisons de partage entre héritiers seigneuriaux, mais pour constituer des lots au profit des CONVENANCIERS. Le système du domaine congéable supposait, en effet, l'intéressement du tenancier à l'amélioration des terres et des édifices. Les "moins-values" et les "plus-values" étaient évaluées au moment où le tenancier recevait son CONGE du propriétaire. J'ai déjà cité ici (N° de déc. 1980 p 9) le cas d'Augustin Donval et Françoise Madec, sa femme, qui reçurent de noble homme Pierre Jolivet, acquéreur de Maner-Coz, la somme de 7529 livres, 16 sols et 2 deniers pour leurs DROITS CONVENANCIERS sur le lieu, le 6 octobre 1768, au moment où ils avaient eu leur CONGE. Le "fonds" du domaine avait été acquis par Pierre Jolivet pour 5 000 livres le 12 janvier 1762.

.page 545

Le système BOUTIN n'était pas dans l'esprit du Domaine congéable. Si donc, CUMUNAL était une épithète dans PARC AR GROAS, il ne signifiait pas COMMUN au sens de BOUTIN, mais dans le sens où divers tenanciers y avaient des parcelles bien délimitées (par des bornes), comme dans les MEZIOU.

Mais, pour les hommes de ce pays, il n'était de "bonnes limites" que les talus, fussent-ils réduits de proportions, comme les TURONS. Il se peut que, dans plusieurs cas, la parcellisation des PARKOU ait été le fait de partages entre héritiers non nobles. Mais pour l'ensemble des terres de Kerourc'hant, la parcellisation serait plutôt à mettre sur le compte d'une redistribution des terres au profit des tenanciers convenanciers.

*

* *

Nous trouvons une confirmation de notre analyse du vocabulaire rural COMMUN dans l'aveu de 1753 (archives paroissiales). A l'article 23 (7e rolle ou folio), il est question d'un bien d'Eglise à COETLUZEC. On y trouve :

"Deux petites PORTIONS dans LA COMMUNE du dit COETLUZEC comme elles sont ABBONE(E)S, CONTENANTE(S), chacune d'elles dix cordées. Le dits héritages avenues à la dite Eglise suivant contract d'acquet du quatre août 1688. Et est la dite COMMUNE situé(e) entre le dit Coetluzec et le Moulin de K morin cerné au levant, midi et couchant du chemin qui conduit du dit COETLUZEC au dit moulin et au nord de la Rivière du dit Kmorin".

Cette "COMMUNE" de Coatluzec portait le nom de AR ROZ (O a ici son intermédiaire entre notre O et OU). En 1837, AR ROZ était une LANDE ainsi divisée :

A N° 836 -	190 ares 70,	appartenant à de Kerret (Quimper)
N° 837 -	18 ares,	appartenant à la Fabrique
N° 838 -	40 ares 60,	appartenant à de Kerret
N° 839 -	269 ares 20,	appartenant à de Kerret
Total	518 ares 50	

En 1837, seule la lande 839 était sous le régime du domaine congéable, le domanier Guillaume Denis habitait Lannéanou. Les autres parcelles étaient affermées simplement.

Les portions, on le voit, étaient délimitées et fort bien définies. Les deux portions paroissiales étaient BORNEES (de pierres), soit, en vieux français notarial, ABONNEES. la parcelle correspondante 837 est une tranche mince aux longs côtés parallèles.

Autrefois, le chemin vers COATLUZEC s'embranchait sur la Voie antique, au nord de Kerjézéquel à CROAS TORRET (croix cassée); il desservait les fermes par le sud et présentait un embranchement vers Kermorin. C'est par là que processionnèrent matin et soir les ouvrières de la papeterie de GLASLAN, durant la seconde moitié du 19ème siècle. A partir de ce carrefour, le chemin remontait; laissant à droite le dernier village de Coatluzec, la route passait à l'est de Kerrioual et Kermarquer et se continuait vers Morlaix, peut-être encore à l'est de Penn ar Guenquis. Nous avons déjà parlé de ce chemin et nous en publierons le tracé, aujourd'hui partiellement disparu.

.page 546

*
* *

L'occasion s'y prêtant, tentons de trouver une équivalence dans le système métrique des unités de superficie (on disait FONDS) en usage à Pleyber au 18ème siècle, le JOURNAL et la CORDE ou CORDEE. Peut-être arriverons-nous à nous faire aussi quelque idée de l'ancien arpentage.

.page 547

Nous disposons, en effet, pour plusieurs parcelles de trois types de mesures, JOURNAL, CORDEE et ARES. Prenons l'exemple des biens de la Fabrique paroissiale situés au terroir de COATLUZEC (le bois aux myrtilles). A ces terres les documents joignent une prairie, PRAT AR BARRES (pré de la paroisse), située tout près d'un village disparu, dénommé lui aussi Kermarquer, qui se trouvait entre les deux villages du même nom.

Ce tableau présente deux anomalies que nous allons élucider : la parcelle A 922 n'est pas attestée comme bien d'Eglise avant la Révolution; d'autre part, la valeur exorbitante du journal et de la cordée sur A 873 PARC LANN, suppose une erreur d'attribution cadastrale de cette parcelle.

A part les enclaves de la Fabrique couvrant 289 ares 40, toutes les terres de COATLUZEC appartenaient en 1837 à monsieur de Kerret, domicilié à Quimper. Les terres de KERRIOUAL appartenaient à Tromelin de Ploujean, Kermorin à le Déan de Lorient. Sans doute n'a-t-on pas prêté tant d'attention aux parcelles lors des achats ou rachats de terres après la Révolution. Peut-être s'agissait-il d'un acte de bienveillance de monsieur de Kerret. Le nom des parcelles a pu jouer en faveur de la fabrique aussi bien pour l'attribution non fondée de A 922 Parc izela que pour PARC LANN A 873.

*
* *

Les Etats de sections de 1837 attribuent la parcelle A 873, PARC LANN, de 59 ares 60, à la Fabrique paroissiale. Il ne semble pas qu'une telle attribution ait été remise en cause par la suite : dans le tableau des biens de la Fabrique que l'abbé Calvez a publié en 1913 (Pleiber Christ, p 118-123), cette parcelle A 873 est répertoriée. A cette date, le 18 août 1913, "François Marie Calvez, prêtre, de Coat Méal, membre de la Société Archéologique du Finistère" terminait son ouvrage par ces lignes : "Par la loi de séparation, l'Etat a saisi tous les biens ci-dessus désignés. Ils sont sous séquestre depuis l'année 1906". Ils furent vendus ensuite par l'Etat.

Or, nous venons de le voir, le rapprochement des superficies cadastrales et des évaluations du 18ème siècle fait apparaître une très grosse anomalie dans le cas de PARC LANN : les 59 ares 60 de A 873 donnent à la CORDEE une valeur énorme, 149 m2 et de même au JOURNAL, 120 ares.

*

* *

Observons, avant de pourvoir nos investigations, que le journal de terre représentait à Pleyber, au 18^{ème} siècle, 80 CORDEES ou CORDES; la cordée est alors l'unité pratique de superficie. Cette équivalence se dégage des données précédentes. On la trouve illustrée clairement dans l'inventaire de la succession de Vincent Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou à la fin du 17^{ème} siècle.

.page 548

L'aîné des enfants, François, héritait du titre et avait pour part, dans le système féodal, les deux tiers des biens immeubles et la moitié des biens meubles de la succession. Ses deux soeurs, Renée, comtesse de Béthune, et Françoise-Alexandrine, épouse de Pierre de LES PARLER, seigneur de COATEARIC, se partageaient le reste. L'inventaire dont nous parlons, réalisé du 1^{er} décembre 1701 au 25 janvier, ne porte que sur les biens immeubles, maisons, terres, bois... Il s'agissait, on le voit, d'une expertise d'envergure, marquée du souci de sauvegarder les intérêts des trois héritiers.

Les experts priseurs, un pour chacun, étaient l'un de Plélo, dans le diocèse de St Briec, pour François, un autre de Saint Briec pour Renée. Le 3^{ème} avait été nommé d'office par la cour royale de Lesneven et demeurait à Ploudiri; on supposera qu'il était chargé des intérêts de Françoise-Alexandrine. Les "prieurs" ont chacun leur commis; deux arpenteurs leur sont adjoints "maîtres Paul Le Meudec, du bourg de Pleyber-Christ et Nouel Bellec, du lieu du Guezou en Sizun".

Les experts disposaient, au départ, d'un ETAT en forme des biens immeubles ou GRAND, préparé, selon la règle, par les soins du nouveau maître de Lesquiffiou. Il s'agissait pour les experts d'établir la valeur des biens en termes de RENTES ou revenus annuels. La valeur REELLE des biens s'obtenait par la multiplication de cette rente par 20; le "dernier vingt" ou 5% était généralement de règle alors.

Les experts parvinrent à une estimation de 5446 livres, soit, après déduction d'un droit féodal (1/31^e) : 5270 livres, 14 sols 8 deniers. Au vu du résultat, la comtesse de Béthune mit opposition à l'expertise, jugeant que son frère n'avait pas mis à la disposition des experts l'ensemble des baux et des titres de la seigneurie. Elle s'attendait sans doute à une somme plus élevée que le 6^{ème} de 5270 livres, environ 880 livres de rente.

L'expertise, qui avait duré 45 jours "enthiers", revient à 120 livres, à quoi on ajoutera le coût de l'arpentage 240 livres et, sans doute, l'hébergement de tout ce monde. Ils donnèrent quittance au seigneur de Lesquiffiou "sauff à luy à se répéter envers (à réclamer à) la ditte dame Contesse de Béthune".

*

* *

On supposera qu'en de telles circonstances chicanières, les arpenteurs, quant à eux, opérèrent avec soin. Mais l'état des lieux a dû changer de 1701 à 1837, lors de l'arpentage cadastral. Il serait hasardeux d'établir une correspondance entre les deux états, concernant surtout les taillis et garennes dont l'extension a certainement varié durant ce siècle. Les équivalences n'auraient d'intérêt qu'entre les petites parcelles dont les superficies n'auraient pas changé, entre temps, ce qu'il faudrait établir préalablement. Dans ces cas, comme à Coatluzec, nous obtiendrions des approximations de la CORDEE.

Voici des cas où des superficies sont évaluées par nos deux arpenteurs en deux systèmes d'unités, le journal et la corde. L'équivalence est explicite : 1 journal vaut 80 cordes :

Folio 21 - Coadic BOTMEUR : 604 cordes ou 7 journaux 44 cordes

- Bois de GLASLAN : 6564 cordes ou 82 journaux 4 cordes.

Folio 20 - "Le Bois taillis appelé le BOIS de PLOUVORN aussy scittué en la ditte paroisse de Pleyber Christ dépendant du dit manoir et seigneurie de Lesquiffiou, estant en trois différantes quantitées, traversé de chemin(s) et sentier(s), dont la première des dittes quantitées, vers septentrion (nord) est appelée

- TAIL AR QUISTILLIC, qui contient 4066 cordes

La seconde, qui est au milieu, est appelée

- TAIL CREIS (du milieu) contient 3463 cordes

Et la troisième, entre orient et midy, est appelée

- TAIL COZ (vieux taillis), contient 4747 cordes

Faisant au total par journeaux 153 journeaux 26 cordes (soit 12276 cordes).

Desquels bois il y a plusieurs et différents endroits sous bruyères et landes et à présent sans plante ny bois.

Et le tout prisé et réduit en rente 225 livres".

.page 549

Comme on le verra, le terme français AJONC commence à peine à se répandre à la date de notre arpentage.

Le nom de PLOUVORN donné alors à ces bois proches de Pen ar Guenquis est une corruption, dommageable pour l'historien, du nom plus ancien, très bien attesté dans les vieux baux de Lesquiffiou, le nom de BORVORN ou BOTMAORN, donné à la vieille forêt des vicomtes de Léon (puis de Rohan), comme nous l'avons vu en étudiant la naissance du Treuscoat en 1458, "le bois du Vicomte".

Les dénominations précédentes n'étaient plus en usage pour les taillis de Lesquiffiou en 1837; le nom malheureux de PLOUVORN affectait alors de grandes garennes, LANN PLOUVORN. C'est le nom de COAT DU (noir) qui était en usage. Il évoque, me semble-t-il, le charbon de bois et peut-être aussi la fabrication du fer, dont il reste des traces importantes.

*

* *

L'équivalence théorique étant établie entre le journal et la corde de terre, 1 journal vaut exactement 80 cordes, cherchons à obtenir une approche de la valeur de la corde à Pleyber-Christ en comparant deux mensurations d'une même parcelle assez petite, effectuées au cours de deux arpentages apparemment sérieux, celui de 1701-1702 et celui de 1837. La difficulté, on l'a suggéré, est d'établir qu'il s'agit bien, dans les deux cas, de la même parcelle.

Nous prendrons l'exemple de PRAT AR PONT NEVEZ, le pré du pont neuf, dans le vallon qu'on suit à main droite lorsqu'on descend vers le Fumé par le détour du "vieux chemin" (19ème siècle). Nous reparlerons du Pont Neuf lorsque nous reproduirons la carte de la route qui allait de Coatluzec à Penn ar Guenquis.

En 1701 (folio 17), il est question de "un pré fauchable appelé PRAT AR PONT NEVETS, ayant ses fossés au cerne (autour) fors (sauf) à l'orient, contenant 144 cordes compris ce qui est sous bois taillis, prisé en rente 15 livres". Dans l'agriculture qui a précédé l'actuelle modernisation les prairies étaient louées très cher.

Ce pré est en fin d'estimation d'une "tenuë et ferme" dont je n'ai pas eu l'à-propos de noter le début avec le nom de la ferme. Mais les éléments que j'ai sous les yeux ne me laissent pas de doute : nous sommes à Goarem Nevez. Il est question, en effet, de Goarem ar feunteun avec 800 cordes soit 10 journaux, de Goarem an taroc avec 2103 cordes soit 26 journaux, "terre froide marécageuse". Aujourd'hui d'ailleurs, de même qu'en 1837, Goarem Nevez a dans ses dépendances un lot de petites parcelles, présentement négligées comme tant de prés, et dénommées PRAT PONT NEVEZ, section A N° 729, 730, 731, 732, 733, totalisant, prés (2), taillis (3), 103 ares 30.

En 1837, ce PRAT avait deux propriétaires, la veuve Fichou François, du Trévoux et Guillaume LE JEUNE. Il y avait bien, en amont, un autre Prat ar pont nevez dépendant de Kermarquer et appartenant alors à Marie-Yvonne Fichou de St Pol.

Si nous avons bien identifié le PRAT AR PONT NEVEZ de 1701, ce qui me paraît assuré, ses 144 cordes, correspondant à 103 ares 30, nous mettent la CORDE à 72 m2.

.page 550

On peut penser que Goarem Nevez, la Garenne Neuve, avait quitté le patrimoine de Lesquiffiou lors du partage litigieux de 1702 et qu'elle avait été attribuée, entre autres biens, à la comtesse de Béthune ou à sa soeur.

*
* *

Le cadastre de 1837 ne fait état d'aucune étendue de terre de l'importance et du nom de GOAREM AN TAROC (26 journaux) et GOAREM AR FEUNTEUN. On corrigera TAROC en TARROZ, terme fort répandu vers Saint Thégonnec désignant un terrain aux pentes rapides, un versant. C'est même le nom de deux parcelles du Treuscoat, A N° 564 et 565 faisant 229 ares, Goarem an Taros, vis à vis de Goarem Nevez, dont les séparent prairies et marécages. Les parcelles de Goarem Névez, A 560 et 561 AR C'HAN TRO (la vallée qui tourne) forment ensemble 12 hectares 25 ares. Le CAN qui tourne n'est pas ici la vallée du Quirin, mais un petit vallon assez encaissé, à l'ouest du village.

De Goarem ar feunteun, il ne restait comme souvenir en 1837 que la dénomination AR FEUNTEUN, retenue pour PARC AR FEUNTEUN izela (bas A N° 553) et huella (haut A 554). La parcellisation s'était effectuée entre 1702 et 1837. Les talus furent singulièrement faciles à détruire lors du remembrement récent : ils étaient "jeunes" pour la plupart.

*
* *

La mise en cadastre des terres en 1837 ne s'est point faite, naturellement, sans bavures. Elles ont dû tenir moins à l'arpentage qu'aux erreurs de transcription des parcelles dues aux rédacteurs des Etats de sections.

Ainsi, la parcelle A N° 426, de 30 hectares, partie orientale du Coat Du (Lesquiffiou), est décrite comme une LANDE. En réalité, il s'agit d'un taillis, signalé sur le plan par la lettre T.

De même, la parcelle PARC LANN, A N° 873, décrite plus haut, à Coatluzec, était beaucoup trop grande pour avoir appartenu à la Fabrique. Par contre, la parcelle qui la jouxte, PARC LANN aussi A N° 872, avec ses 36 ares 60, nous maintient dans les limites de la cordée observées à Coatluzec. Il y avait un 3ème PARC LANN A 874 de 24 ares 80, jouxtant aussi A 873; la valeur que l'on obtiendrait pour la cordée, 62 m2, est très proche de la valeur supposée 64 m2, mais s'écarte des valeurs observées sur le terrain.

Je propose devant le tribunal des lecteurs de restituer à titre posthume, à monsieur de Kerret, la parcelle A 873 et d'attribuer à la Fabrique la parcelle A 872, plus petite de 23 ares.

*
* *

Notre propos, en toutes ces allées et venues, est de fournir aux lecteurs un ensemble d'observations qui l'introduisent dans l'intelligence des sites qui lui sont familiers. En mettant des points de suspension à ce premier chapitre sur la RIVIERE DU PONT CLAZ, nous évitons de proposer une conclusion; nous maintenons ouvert aux voyageurs le passage de la PRAIRIE, AR PRAT, qu'emprunta LA VOIE ANTIQUE...

.page 551

CHAPITRE II - LA VOIE ANTIQUE

A plusieurs reprises, la dénomination de VOIE ANTIQUE est venue sous ma plume pour désigner le chemin qui vient du côté de Kerrac'h, descend vers MILIN AR PRAT, et se retrouve après une interruption, dans la montée vers KERJEZEQUEL. D'où vient ce chemin et où va-t-il ? Quel âge peut-on lui donner ? Je me propose de répondre à ces questions et de justifier l'appellation de VOIE ANTIQUE que je lui ai donnée.

Les cartes forment l'accompagnement obligé d'une analyse de cette nature. Nous les devons à la collaboration précieuse de Rémi Le Jeune. L'Institut Géographique National (I.G.N.) nous a autorisé à reproduire les parcours modernes de ses cartes pour mieux situer les parcours anciens que nous recherchons.

Les "gros plans" au 1/2 500 ou 1/10 000 sont repris des cadastres anciens, relevés autour de 1830. A cette époque, les vieux chemins étaient encore en usage; du moins, leur tracé est-il porté sur ces cartes cadastrales. Beaucoup de ces chemins sont d'ailleurs connus des randonneurs et fréquentés par eux. Je les ai parcourus moi-même, en automobile, quand le risque ne m'apparaissait pas d'un enlèvement, à pied sur les tronçons ensauvagés. Souvent, Yves Quiguer m'a accompagné; autant que le réconfort d'une présence amicale sur ces lieux de solitude, sa connaissance des structures agraires m'a épargné des interprétations aventureuses.

L'étude présente nous achemine, à son tour, vers la publication d'un petit atlas des voies antiques et moyenâgeuses de notre région immédiate, où les cartes ci-jointes trouveront leur place au milieu de beaucoup d'autres.

*

* *

Sans s'y attarder outre-mesure ni leur accorder trop d'importance, il peut être utile de relever les noms qui furent donnés autrefois à notre vieux chemin. Ces dénominations du 16ème siècle que nous allons relever pouvaient, certes, évoquer alors des traditions anciennes; mais elles témoignent surtout de la circulation qui se faisait encore vers 1500 sur ce chemin, tant vers le sud (la montagne) que vers le nord (St Pol et Morlaix).

Le vieux chemin du Pont claz et plusieurs autres dans la montagne de Plounéour-Ménez, que nous étudierons, étaient en usage au début du 19ème siècle à l'époque où fut dressé le premier cadastre. La mise en service de la route que nous connaissons, Quimper-Morlaix (rue de la République) autour de 1840; de la route Carhaix-Morlaix le long du Queffleut vers 1875; de la route Brest-Huelgoat par le carrefour actuel de Roc'h Trévèzel, au 19ème siècle aussi, ce nouveau réseau routier a fait tomber en désuétude peu à peu le réseau antique ou moyenâgeux de la montagne. Aujourd'hui, si on ne disposait pas des cadastres anciens, on aurait bien de la peine à retrouver les tronçons fossilisés.

Au début du 20ème siècle encore, les chevaux d'au-delà des Monts (La Feuillée, Berrien) passaient par Kerjézéquel pour se rendre aux foires de Morlaix. On raconte aussi à Kerjézéquel qu'autrefois la diligence y passait; la chose, comme on va le voir, n'est pas impossible, mais elle n'est pas établie.

.page 552

LA VOIE DU PONT CLAZ AUTOUR DE 1500

Nous avons fait remarquer dans les numéros précédents que la traversée de la vallée entre le site du Moulin du pré et la montée de Kerjézéquel a été profondément modifiée lors de la création du bourg paroissial de Pleiber-Rivaut, notre futur Pleyber-Christ. Ce devait être, me semble-t-il, peu avant 1200.

Plus anciennement, la route allait en ligne presque droite à travers la prairie sur une chaussée encore visible. En 1500 on traversait la vallée comme de nos jours.

Notre route est citée dans la description de terres qu'elle borde en plusieurs documents manuscrits, déjà utilisés ici :

1) Lors du décès de Goulven de Kergrist, seigneur du Treuscoet, sa veuve Aliénor Le Saux, tutrice de leurs trois enfants, souscrivit une déclaration de la succession ou AVEU en

témoignage de sa dépendance féodale à l'endroit de Jacques, Vicomte de Rohan. Ce document détaillé était daté du "quart février", 4 février 1517. Nous n'en avons qu'une copie tardive. Elle porte en marge de la première page la signature BRETON. Cette même signature se retrouve dans deux documents paroissiaux le 15 septembre 1785 et en 1789; il s'agit d'un notaire de Saint Thégonnec rattaché à la seigneurie de Penhoat.

Le notaire écrit POL au lieu de PAOL ou PAUL, écritures préévolutionnaires du nom de la ville épiscopale. Il lui arrive d'écrire aussi PLEIBERT, au lieu de Pleiber (i ou y indifféremment). On pourrait dater cete copie des environs de 1800; le français en a été quelque peu rajeuni.

A trois reprises on y voit cité, comme bordant des terres de Kerjézéquel, "le CHEMIN MENANT DU COET LOSQUET A MORLAIX".

2) Nous venons d'étudier un échange de terres situées près de MILIN AR PRAT, le Moulin du pré. L'échange, réalisé en 1518, nous est connu par une copie de 1559.

Il y est question, on l'a vu, du "CHEMYN MESNANT Du manoyr de Kergrac'h (notre Kerrac'h) à MOURLAIX". Il y est question aussi du "CHEMYN mesnant du Villaige de Keriéjéquel à MOURLAIX".

Cette destination de MOURLAIX pose le problème difficile de l'itinéraire suivi en 1500 pour aller de Kerjézéquel à la ville de Morlaix.

3) L'aveu du Treuscoet (1517) décrit, dans le terroir du bourg, une pièce de terre située "entre le chemin menant de K AHES (Carhaix) à SAINT POL, autre chemin menant du dit lieu de Pleiber à MORLAIX". Ce chemin de Carhaix à Saint Pol est notre vieux chemin qui bifurque après le Pont claz pour grimper par ROZ AR BELEC, rejoindre le CROAZ TOR et par NEMLAC'H atteindre PENZE puis Saint Pol. Le chemin du bourg à Morlaix a donné la rue du cimetièrre et la rue Keravel jusqu'à la Justice; à partir de là le problème se pose, comme précédemment, de l'itinéraire suivi à cette époque.

La pièce de terre en question est dans le carrefour actuel, autrefois marqué par une croix, CROAS AR C'HLAN, dont le nom est identique à celui de PONT AN CLANFF, ancien nom de PONT CLAZ . Cette observation nous achemine vers une interprétation du nom de ce site : la surprise est réservée pour le numéro suivant.

Quant à la parcelle en angle, ici évoquée, il s'agirait, me semble-t-il, du terrain de Monsieur et Madame Derrien.

On retiendra que cette fois notre chemin reçoit une origine plus lointaine, Carhaix, au-delà des Monts.

.page 553

4) Un projet d'AVEU, après décès, rédigé sur papier par Alexandre Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou (1557 - 1558), cite, à la page 16, un chemin qui borde des terres du village de AN EMBLEC'H et désigné sous le nom de "le CHEMYN QUI MESNE de UHELGOET à Pleiber Christ".

Cette dénomination est fautive car elle laisse entendre que AN EMBLEC'H se trouve entre le bourg de Pleiber et Huelgoat au sud. Les lecteurs situent assez bien AN EMBLEC'H (l'ormaise) pour savoir que ce village est au nord-ouest du bourg. L'erreur du copiste vient, sans doute, des sonorités qu'il avait dans l'oreille; quatre lignes plus haut, il évoquait un chemin du même terroir sous la dénomination "le chemyn de Sct PAOL à Pleiber".

On n'hésitera pas à rectifier le chemin de Huelgoat en "le CHEMYN qui mesne de UHELGOET à Sct PAOL" identique à celui de Carhaix à St Pol (3).

Dans la même description du "CONVENANT que tient Allain ROLLAND OU (au) terrouer dict AN EMBLECH", il est question aussi "du chemyn qui mesne de pleiber christ à PENSEZ". Il s'agit là du chemin qui va du bourg à Penvern et rejoint l'autre, celui de NEMLAC'H, très ancien, quelques centaines de mètres après Penvern, avant l'ancienne N 12. A partir de cette jonction c'était la même route ancienne qui conduisait à St Pol, desservant au passage le bourg de Penzé.

5) Le même document de Lesquiffiou (p 18) parle du "chemyn qui mesne de K AHES à Pensez". On lit encore (p 20) non loin de Pont Keravezen (carrefour de l'ancienne N 12) "le GRAND CHEMYN qui mesne de pleiber christ à la Ville de Sct PAOL en LEON". C'est notre chemin vers COATILEZEC, écrit ici avec un R : COATIREZEC (p 23 et 24).

6) Signalons enfin une appellation de cet aveu (p 25) concernant des terres situées en Ste Sève : "le CHEMYN QUI MESNE de l'ABBAYE du RELLEC à Sct PAOL".

Il est vrai que l'Abbaye du Relec, fondée en 1132, à l'extrême pointe sud-est du diocèse de Léon, était reliée à la ville épiscopale SAINT PAOL, par le vieux chemin du COAT HIR (le bois long), nom local de cette partie des Bois du COAT LOSQUET (le bois brûlé). La bifurcation vers Saint Pol se faisait au carrefour de FEUNTEUN VEN; après la rude montée de Roz ar Bélec, puis le carrefour de CROAS AR C'HLAN, le chemin de St Pol se dirigeait vers le carrefour de CROAS TOR, où il coupait la voie antique Quimper Morlaix; de là il rejoignait PENZE par AN EMLEC'H. La carte de ce chemin de St Pol sera publiée dans le cadre d'un Atlas de toutes nos vieilles routes prévu pour Pâques.

*

* *

Que le chemin de Coat-hir ait desservi l'abbaye du Relec c'est l'évidence même; on l'emprunte encore pour s'y rendre ou s'en retourner, soit en voiture ou à pied.

Mais la destination du chemin n'est pas l'abbaye : les Moines se sont branchés sur un chemin antérieur à l'implantation de l'abbaye cistercienne (1132). A supposer qu'il y ait eu auparavant sur le même site un monastère fondé par Saint Tanguy, le chemin lui était antérieur.

Le branchement du chemin de l'Abbaye se trouve à CROAS AR VOEREB, la croix de la tante (Moereb).

L'on ne peut, en réalité, bien juger de tout ceci qu'en venant du sud et d'au-delà des Monts. C'est à une telle promenade sur HENT DUKEZ ANNA, le CHEMIN DE LA DUCHESSE ANNE, que nous vous invitons.

.page 554

La voie romaine CARHAIX-L'ABERVRAC'H

.page 555

AU DELA DES MONTS

Je n'ai cessé depuis ma venue à Pleyber de me pencher sur notre réseau routier. Les routes anciennes surtout, qui ont modelé le pays, me paraissent requérir une attention privilégiée; beaucoup d'entre elles passent par la Montagne !

Cette MONTAGNE D'ARREE n'a jamais constitué une barrière à la circulation des hommes. Les cols empruntés par les voies de communication entre le Sud (CORNOUAILLE) et le Nord (LEON et TREGUER) y furent nombreux. Trois d'entre eux sont bien connus des automobilistes; les voies qui y passent aujourd'hui ne sont pas des voies antiques comme on le verra. Je cite leur altitude au-dessus de la mer, pour fixer les idées :

- 321 mètres, chemin de Brasparts à Commana

- 361 mètres, chemin de Plounéour à La Feuillée

- 344 mètres, CARREFOUR de Roc'h Trévél, auprès du Poste émetteur, lequel est implanté à 360 mètres. Le point le plus élevé de la montagne, 387 mètres, est sur le territoire de Plounéour Ménez, à 750 mètres à vol d'oiseau de la TOUR de télévision dans la direction Nord-Est. L'ensemble des pointements désignés sous le nom de ROC'H TREDUDON est sur le territoire de la Feuillée, à l'est de la même tour, à la distance de 1 km : ROC'H TREDUDON culmine à 385 mètres. Les magnifiques pointements de ROC'H TREVEZEL sont au sud-ouest de la Tour, à 1 km 500 de celle-ci : leur sommet est à 383 mètres. C'est l'altitude aussi de l'étonnant mamelon de TUCHEN KADOR, aux approches du Mont St Michel. Au risque de décevoir les amateurs de records et de détrôner notre ancien champion d'altitude, l'humble Mont Saint Michel de Brasparts, il s'est essoufflé à 381 mètres.

J'emprunte ces renseignements aux cartes I.G.N. au 1/25 000. Signalons, à titre de comparaisons, que le carrefour de la rue de la République et de la rue François Coat est au niveau 131, imprimé 181 par erreur, dans les mêmes cartes.

*

* *

J'ai raconté ici une mésaventure survenue dans la montagne et la peine que j'eus à extraire ma voiture d'une position malencontreuse où mon imprudence l'avait engagée : interminablement, les roues patinaient. Je cherchais, ce jour là, le col qu'empruntait une route large, manifestement fort vieille, pour passer de CROAZ SPERN - la croix aux aubépines - en Berrien, à LESMENEZ, en Plounéour Ménez. J'ignorais tout, alors, de ce chemin; ce n'est que plus tard que j'ai su m'être embourbé sur une VOIE ANTIQUE. Je me croyais sur un chemin de desserte de l'Abbaye du Relec, créée, rappelons-le, en 1132.

A quelques temps de là, je repris le chemin du col, face à CROAZ SPERN (299 mètres), en compagnie de l'un de vous. Je garai le char, cette fois, à l'arrivée du col (340 mètres) sur un espace propice aux manoeuvres. Prenant le chemin des tracteurs sur le plateau, nous entreprîmes de descendre en direction du nord vers Lesménez; le chemin, bien repérable, cesse d'être praticable à l'approche immédiate du ruisseau qu'il avait à traverser. Nous ne sommes pas descendus, ce jour là, jusqu'au ruisseau.

En revenant sur nos pas, nous avons cueilli, en un point humide du chemin, des LINAIGRETTES chargées de cocons blancs, en breton, BLEO KIZIER (ici KICHER), cheveux de chats.

Sur le plateau, le chemin des tracteurs longe la vieille route au nord. Celle-ci était bien observable dans son creux cet été, la litière venait d'y être coupée.

.page 556

*

* *

LE GUE DE LA MONTAGNE

Par la suite, à plusieurs reprises, seul ou avec d'autres, j'ai abordé la montagne par le nord pour reconnaître le gué. Partant de Kernélec ou de Lesménez, on peut arriver aux abords du gué par un vaste chemin, raviné et sommairement réaménagé pour les tracteurs. Une voiture éprouvée comme la mienne parvient sans mal à 300 mètres du gué. Une brève promenade à pied sur un terrain plat nous y mène.

Le ruisseau, de faible importance, descend vers le premier étang du RELEC. J'appelle ce site "LE GUE DE LA MONTAGNE" pour fixer l'attention sur le rôle de CARREFOUR qu'il a joué. Notre gué est à l'altitude 270 mètres.

Je ne sais depuis quand ce vieux chemin de la montagne n'est plus fréquenté par les voyageurs ni par les files de chevaux se rendant de Cornouaille aux foires de Landivisiau ou de Morlaix. Présentement, la configuration du gué en ce point d'étranglement d'un vallon est méconnaissable et n'offre plus l'apparence d'un CARREFOUR DE DEUX GRANDES VOIES. On devine encore quelques tronçons du chemin le long du parcours des 30 mètres que l'on fait à pied. Le vieux cadastre (1837) nous a conservé la configuration ancienne du carrefour; on l'a reproduit ici en y ajoutant les directions (page 557). La descente vers Morlaix est dans le prolongement, on le voit, du chemin de Carhaix.

*

* *

Reprenant notre char, à 300 mètres du gué, nous nous laissons guider par le plan cadastral et, passant par KERNELEC, continuons vers le nord jusqu'à un carrefour connu dans le

pays sous le nom de PLANT HALEG (le saule), où désormais le chemin est interrompu pour la circulation automobile; un étroit passage charretier en a été conservé contre le talus ouest sur une longueur de 160 mètres. Au delà de cet étranglement, le parcours est aisé en voiture jusqu'au carrefour de Kerjézéquel.

L'interprétation de ce carrefour est assez délicate. Nous la réservons pour le numéro de février, ayant assez à faire, cette fois, avec le carrefour de la Montagne. On justifiera alors le choix fait d'un tracé vers Morlaix par la jonction derrière Kergompez avec la voie antique Quimper Morlaix par les ROUDOUROU - le Treuscoat.

Les cartes ci-après donnent l'itinéraire depuis le GUE DE LA MONTAGNE jusqu'à Morlaix. Pour bien déterminer le tracé à partir de la CROIX (disparue) de TREOUDAL jusqu'à Morlaix, nous avons repris les cadastres de Saint Martin et de Morlaix, dont l'échelle (1/10 000) est plus avantageuse que les cartes touristiques au 1/100 000.

Les observations que suscitent ces cartes seront données à l'occasion de l'étude sur le carrefour de Kerjézéquel.

*

* *

.page 558

BRANK HALEG

Le terroir cadastral de PLANT HALEG porte, traditionnellement, le nom de BRANK HALEG, la branche de saule. Cette dénomination a pu venir de la ressemblance avec une branche de saule qu'on aurait perçue en ce carrefour.

Les récits qui ont trait au passé du RELEC situent à BRANK HALEG une grande bataille. On tentera, sans trop d'illusions, de faire la part du vrai dans ces traditions, lorsque nous étudierons le nom même de l'abbaye, LE RELEC.

Si le carrefour est un aménagement des moines en direction de Kergus et Mengleuz, deux villages quevaisiers qui leur appartenaient, le grand chemin, lui, n'est pas l'Oeuvre des Cisterciens. En situant sur cette route un combat du 6ème siècle, nos récits suggèrent à leur façon l'antiquité du chemin.

Aussi bien les moines eux-mêmes se donnèrent-ils leur chemin de montagne qui passe encore devant le CLOS; mais, 900 mètres après l'étang, le chemin se perd dans les ajoncs et les bruyères. On en publiera la carte.

Le cadastre de BERRIEN (1836) dénomme "chemin du Relec à Berrien" le chemin du clos à CROAS SPERNEN (dénomination cadastrale - la Croix à l'aubépin) et joignant ensuite Berrien.

La route du col que nous observons depuis la même croix jusqu'au GUE de la MONTAGNE ne porte aucune dénomination ni sur le cadastre de Berrien, ni sur celui de Plounéour. Et pourtant, il s'agit d'une route antique importante.

LA VOIE ROMAINE CARHAIX ABERVRAC'H

C'est le livre de Louis PAPE, "LA CIVITAS DES OSISMES A L'EPOQUE GALLO-ROMAINE", paru fin 1978, qui m'a ouvert les yeux sur l'antiquité du chemin qui joint BERRIEN à CROAS-SPERN et se dirige par le col vers le GUE DE LA MONTAGNE. Il s'agirait de la VOIE ROMAINE reliant CARHAIX à PLOUGUERNEAU sur l'ABERVRAC'H. On en trouvera ici l'itinéraire, en traits discontinus, sur les pages centrales (page 554 du présent ouvrage. N.D.L.R.).

La VOIE, au Gué de la Montagne, tourne à angle droit vers l'ouest en direction de PEN AR PRAJOU (le Bout des prés), puis du bourg de Plounéour (par la caserne). Dans la montagne, la voie est désignée sous le nom de HENT DUKEZ ANNA (le chemin de la Duchesse Anne). Dans le passage de Plounéour on l'appelle HENT AHES (le chemin d'Ahès).

Le tronçon qui va du bourg de Berrien à CROAS PEULVINY est connu dans ce pays sous le nom de AL LEO DREZ - la lieue de sable. Le sol en étant granitique, le TREZ désigne probablement l'arène granitique ou "sable de mine" qui recouvrait la chaussée. La dénomination a

peut être été inspirée par la "lieue de grève" de Saint Michel en Grève, en breton LOMICHAEL AN TREZ.

*

* *

.page 559

LA LIEUE

La LIEUE est une vieille notion gauloise, que les ROMAINS ont rendue par le terme LEUCA ou LEUGA, devenu LIEUE en français. C'était une unité de mesure des chemins, fort variable sans doute selon les régions de la Gaule. Comme toutes les unités de mesure d'origine coutumière, la LIEUE restera élastique durant tout l'ancien régime.

On sait que "la lieue de Bretagne" était la plus forte des lieues françaises. Ainsi, Dubuisson-Aubenay, qui fit un voyage en Bretagne en 1636, en fait l'observation : "Les lieues de Bretagne valent chacune une et demie de France et plus" (ITINERAIRE, édition 1898, p 5). On estimait la LIEUE bretonne à 2 400 toises, ou, pour parler comme Dom Le Pelletier au 18ème siècle, "une lieue de Corde est d'une chaîne de six vingt pieds posée six vingt fois", soit 120 x 120 pieds ou 14 400 pieds. La toise faisait 6 pieds et le pied 12 pouces. Le pied anglais équivaut à 304,8 mm. Le pied français, certainement variable d'une région à l'autre, étant approximativement de 33 cm, met la toise à 1,98 m et la lieue à 4 752 mètres.

Il faut se garder d'appliquer aux documents anciens écrits et aux noms de lieux la définition de la LIEUE METRIQUE : par convention elle mesure exactement 4 km. Ce nouvel usage du terme LIEUE s'origine au SYSTEME METRIQUE : devenu légal en France le 10 décembre 1799, il ne fut rendu obligatoire qu'à partir du 1er janvier 1840, en vertu de la loi du 4 juillet 1837.

Les ROMAINS employaient une LIEUE de 2222 mètres, soit 1500 de leurs PAS. La LIEUE GAULOISE est estimée à 2400 mètres (Eveillard - "La Voie romaine de Rennes à Carhaix" - p 83); elle devait varier d'une région à l'autre.

*

* *

Le titre de l'ouvrage de Louis PAPE requiert quelques explications.

Les OSISMES formaient au temps de César (57 avant Jésus Christ), le peuple armoricain de l'extrême pointe de l'Europe. Le terme latin CIVITAS, en français CITE, servait à désigner, chez les Romains d'alors, les anciennes divisions territoriales de la Gaule indépendante. L'un des sujets de ce savant ouvrage est la recherche des frontières entre les OSISMES et les CORIOSOLITES à l'est et les VENETES au sud-est. Nos ancêtres étaient des OSISMES et notre PAYS couvrait, selon Louis Pape, le Finistère et la partie des Côtes du Nord située à l'ouest de St Brieuc.

*

* *

Mon propos n'est pas de donner, dans ce numéro, les indices caractéristiques d'une voie gallo-romaine. On le fera dans l'étude consacrée à un ensemble de routes de cette époque et du moyen-âge. Je cherche présentement à déterminer la place tenue dans le réseau ancien par le tronçon de route : GUE DE LA MONTAGNE-MORLAIX (p 6).

Signalons cependant la présence sur la voie CARHAIX-PLOUGUERNEAU de 5 bornes, dites BORNES MILLIAIRES. "Ce nom vient de celui du MILLE, le module qui servait à jalonner les voies, soit mille PAS ROMAINS ou 1481,50 mètres" (R. Chevalier). Ne pensons pas que les Romains faisaient des pas de géants, 1,48 m. Leur "passus" désignait en voirie le double pas; le mot "gradus" désignait le pas simple, soit 0,74 m qui ne requiert pas le grand écart. On a reproduit ici la borne milliaire de Berrien et celle de Loc-Eguiner St Thégonnec. Cette dernière a été

transportée dans le Cimetière lors de la Mission de 1948. Elle a été "sommée", surmontée, d'un Crucifix de la fin du 16ème siècle, une relique de Calvaire brisé.

.page 560

En parcourant les vieux Etats de Sections de Loc Eguiner, désormais aux Archives départementales j'avais relevé un ensemble de parcelles sur la section A, de KERARGANT, dont le nom m'intriguait :

N° 803 - Parc an hent - N° 805 - Parc ar PILVIN - N° 806 et 807 - Parc ar PELVEN - N° 813, 814 Parc ar PELVEN.

.page 561

J'avais songé immédiatement au mot PEULVEN, pilier de pierre. J'ai vérifié récemment que ces champs étaient alignés dans cet ordre le long de la voie antique sur le côté gauche quand on va de Loc Eguiner à Plounéour. Pour en avoir le coeur net, j'ai voulu, avant d'écrire ces lignes, consulter un ancien de Kerargant, Monsieur CAM. Il m'a conduit sur l'emplacement où se trouvait en 1948 AR PEULVEN, comme on l'appelait dans le pays. Sa place est encore perceptible à un affaissement du talus routier (moderne), au coin d'une plantation de sapins appartenant à monsieur CAM. C'est bien au PEULVEN implanté de l'autre côté de la route que les parcelles précédentes devaient leur nom cadastral déformé de PILVIN et PELVEN. Notre PEULVEN était creusé en partie haute, m'a assuré Monsieur CAM. Il aurait donc porté probablement un crucifix, et celui-ci aurait été brisé, comme toutes les croix de chemin, durant la Révolution française.

Ces deux BORNES sont taillées dans un granit à gros grains; celui de Loc Eguiner est particulièrement friable. Elles n'ont sans doute jamais été gravées; on les dit "anépigraphes", c'est-à-dire sans inscription.

Plus au nord-ouest, sur St Servais, une borne milliaire christianisée porte le nom de CROAS TEO (la croix grosse, ventrue); j'ai eu l'occasion de la photographier en place. Elle a été transférée sur le bord sud du nouveau tronçon de route qui contourne la base aérienne. La rectitude du tracé de ce tronçon a induit certainement plus d'un à y voir une voie romaine !!

Louis PAPE présente la stèle de KERGROAS en Plouneventer comme une autre borne de la même voie; présentement elle est à l'écart de la route elle-même, auprès du théâtre de la grande agglomération gallo-romaine que nous désignons aujourd'hui sous le nom de KERILIEN, emprunté à l'un des villages établis sur le site.

La borne la plus célèbre de la voie, aux approches de Plouguerneau, fut découverte en bordure de route aux environs de KERSCAO, en Kernilis. Connue sous le nom de MILLIAIRE DE KERSCAO et actuellement au Musée Archéologique de Quimper, cette borne, à la différence des 4 autres, portent une inscription la datant de l'empereur CLAUDE, en 45-46 après Jésus Christ. Il s'agit d'une pyramide tronquée haute de 1,85 m; son périmètre à 0,40 m de la base est de 2,53 m.

*

* *

L'emploi du terme de PEUL VEN (PEUL-MEAN, pilier en pierre), sur des terres en bordure d'une vieille route est un indice très probable du caractère gallo-romain de celle-ci. Au cours de ses prédications, le Capucin GREGOIRE DE ROSTRENEN dut en apercevoir plusieurs, car il écrit dans son "DICTIONNAIRE FRANCOIS - CELTIQUE ou FRANCOIS - BRETON (1732) : "PILIER, ou pierre longue et haute, élevée dans les landes et sur les grands chemins par les païens nos ancêtres : PEULVAN, MAEN HIRRC (pierre longue, menhir); MAEN-SAO (pierre debout, dressée)".

*

* *

A titre d'exercice de recherche, je propose au lecteurs le problème suivant, que nous résoudrons ainsi ensemble.

Sachant que le chemin dénommé présentement RUE LOUIS PASTEUR passe par CROAS TORR et borde les terres de KERANTELVEN, que peut-on déduire, pour la compréhension de cet ensemble, des données suivantes ?

.page 562

1) Dans l'aveu du Treuscoat (1517), déjà cité, il est question (p 11) "d'une pièce et étendue de terre froide appelée PARCOU AN PEULVEN, avec une autre pièce de terre froide de jouxte, que autre fois fut au sieur de Kergroazes, estant en icelle paroisse entre le dit CHEMIN menant de TOULSEHAN à MORLAIX d'une part, et autre CHEMIN menant du dit VILLAGE ECCLESIAL de PLEIBER au dit MORLAIX d'autre". Quelques lignes plus haut dans la même page 11, le copiste a transcrit : "village ecclésial de PLEIBER RIVEAULT". C'est le nom qui a précédé PLEIBER CHRIST. Quant au moulin de TOULSEHAN, nous en traiterons en parlant de Saint Donat. La route est bien celle qui mène du moulin de St Donat à Morlaix, soit la rue Louis Pasteur de notre problème. Le chemin du bourg à Morlaix est alors le chemin qui conduit à LA JUSTICE par la Rue du Cimetière. Cette terre PARCOU AN PEULVEN dépendait alors d'un CONVENANT de KERJEZEQUEL tenu par Tanguy Milbéo.

2) La 2ème donnée est fournie par un parchemin (16,5 x 14 cm) daté du lundi avant la Noël 1297 conservé à Lesquiffiou. La lecture en est facilitée par une transcription du 18ème siècle. Le document, en latin, traite de la cession par Hervé du Coetlosquet à Guillaume... du "bois de KAERANPELVE... situé dans la paroisse de pleib". La barre sur b équivaut à la syllabe "er"; la même abréviation sera courante jusqu'à nos jours sur K = KER. Le document écrit une autre fois pleibrivaut. Hervé du COETLOSQUET se nomme en latin Hoerveus de silva combusta, Hervé du Bois brûlé. Je désespère de faire entrer dans la tête des bretonnants ce sens de LOSQUET.

Louis Le Guennec, qui a travaillé au classement des archives de Lesquiffiou, identifie ce "kaeranpelve" avec notre KERANTELVEN, sur la foi, sans doute, de l'inscription plus tardive portée au dos du parchemin.

J'essaierai d'y voir plus clair avec l'aide de Monsieur de Chabannes, qui entretient méticuleusement ses Archives et en dresse un inventaire. Il nous faudra revenir sur ce site de la rue Louis Pasteur à partir de CROAS TORR vers Morlaix : le cadastre a conservé un nom d'habitat sur ces terres un peu désolée, AR YUN BRAS (prononcer VRAS, le GRAND MARECAGE). En 1837, il n'y avait aucun bois sur les terres aujourd'hui boisées entre la route et la voie de chemin de fer.

Au lecteur de jouer ici avec le PEULVEN !

UN ITINERAIRE GAULOIS

Comment déterminer l'âge de la Voie du Pont claz, de ce tronçon du moins, qui joignait le Gué de la Montagne à Morlaix ? Pour tenter d'y parvenir nous devons mettre en Oeuvre un ensemble d'observations.

1) Le tronçon de route LE GUE-MORLAIX est antérieur à l'Abbaye du RELEC (1132). Celle-ci s'est branchée au sud sur la Voie Carhaix Plouguerneau à CROAS SPERN par le chemin qui passe au CLOS. A l'ouest, côté Plounéour, l'Abbaye s'était raccordée à la même voie en un point situé entre la Caserne et Pen ar Prajou. En direction de Morlaix et de Saint Pol, le branchement s'observe, on l'a dit, à CROAS AR VOEREB, au nord de Kergus.

Ainsi, dans la Montagne, la Voie Carhaix Plouguerneau et son appendice vers Morlaix ne desservait pas l'Abbaye directement.

2) Le tracé du GUE à MORLAIX est raccordé à une voie romaine authentifiée. Quel pouvoir, avant l'arrivée des Cisterciens, aurait pu songer à souder un appendice vers Morlaix sur la voie romaine. Jusqu'au 18ème siècle, les voies de grande communication ont emprunté les voies antiques et les voies moyenâgeuses; nous en trouverons précisément de ces dernières voies dans la montagne et à Pleyber.

3) L'emplacement du CARREFOUR au GUE et sa structure sont très suggestifs.

a - Au col, la Voie romaine prenait franchement la direction de l'ouest pour tourner aussi franchement au nord en direction du gué; là, le chemin se poursuit en ligne droite vers Morlaix, tandis que la branche ABERVRAC'H par Pen ar Prajou oblique fortement vers l'ouest. La question est ainsi posée : laquelle des deux branches, ABERVRAC'H ou MORLAIX, constitue le tracé originel ?

b - Dans l'hypothèse que la direction unique du chemin de Berrien serait originellement l'Abervrac'h, il faudrait expliquer cette "anomalie" de son tracé entre le col et Pen ar Prajou. Le col, on l'a dit, est à 340 m, le GUE à 270 m et Pen ar Prajou à 264 m. D'autre part, du GUE on doit remonter à 285 m avant de retrouver ensuite Pen ar Prajou, 20 mètres plus bas. Il y avait manifestement des tracés plus directs vers Pen ar Prajou, permettant d'éviter par le haut le petit vallon d'où s'échappe le ruisseau du GUE. Les carriers modernes ont créé un tel tracé pour exploiter les ardoisières; on aurait pu en créer d'autres.

c - Il semble donc plus judicieux d'expliquer la descente vers le GUE par l'intention de joindre à la fois l'Abervrac'h et l'estuaire de Morlaix.

4) Il y a bien une voie romaine Carhaix - Morlaix authentifiée, traversant le Cloître-Saint-Thégonnec, et Plourin; elle est amorcée, à l'est de Berrien sur la carte des pages centrales. Rien n'interdit d'admettre des bretelles vers Morlaix desservant d'autres zones de l'intérieur.

5) Mieux encore. Louis PAPE s'est interrogé sur une "anomalie" de la Voie Vannes - Carhaix. Venant de Castennec au sud, cette voie emprunte sur 2 km une voie plus ancienne, antérieure aux Romains (Quimper - Rostrenen, par Coray, Gourin, Glomel).

La carte ci-après illustre l'analyse de Louis Pape (la CIVITAS... p 56-57).

L'auteur émet l'hypothèse d'un vieil itinéraire venète VANNES - ABERVRAC'H sur lequel les Romains auraient implanté Carhaix.

L'estuaire de Morlaix intéressait certainement les Venètes à l'égal de l'Aber Wrac'h. Je propose donc d'étendre l'hypothèse de Louis PAPE à notre route du PONT-CLAZ et de voir en elle :

UN ITINERAIRE GAULOIS.

*

* *

Plus d'un lecteur, sans doute, aura été surpris de voir vieillir à ce point le chemin du COAT-HIR et en faire un itinéraire antérieur aux Romains. Leur étonnement sera plus grand encore d'apprendre qu'en des temps plus reculés les terres "désolées" des Monts d'Arrée furent parmi les plus peuplées de notre région. Jacques Briard, préhistorien, rendant compte des fouilles entreprises à Berrien, intitulait son article : "BERRIEN, TERRE DE TUMULUS". Il commençait ainsi "le peuplement des Monts d'Arrée fut intensif à l'âge du bronze aux environs de 1800 à 1200 avant Jésus-Christ. Les vestiges de cette période sont des monuments funéraires, essentiellement des tumulus, souvent de petites mégalithiques qui ont pu récemment être datés de cette période" (Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 1977, p 19).

On peut voir deux tombes-coffres de l'âge du bronze, dans une pâture entretenue qui borde l'Elorn naissant, au nord de CROAS TORRET (croix cassée), carrefour de Botmeur, sur la route Morlaix-Brasparts. Je les ai photographiées lorsque je recherchais les sources (marécageuses) de l'Elorn.

LE LIAVEN DE LESMENEZ

L'allée couverte du MOUGAU, en Commana, est fort célèbre. Elle est d'un accès facile. La route antique Quimper Morlaix (par la rue Louis Pasteur) la contournait.

Il s'agit d'une tombe mégalithique (en pierres énormes) de la fin de l'âge néolithique (pierre polie). A la différence des DOLMENS proprement dits, plus anciens, constitués d'une chambre à ensevelissement et d'un couloir d'accès, une allée couverte est une fosse commune, dont tout le "couloir" servait à ensevelir.

Le site précis est MOUGAU-BIHAN, à l'ouest du village plus important de MOUGAU-BRAZ. La roche utilisée ici est de granit. A l'intention des lecteurs qui seraient en quête de promenades instructives pour eux-mêmes et leurs enfants, je transcris ce qu'en écrit Jean L'helgouac'h dans PREHISTOIRE DE LA BRETAGNE (éditions Ouest-France, 1979, p 312) : "A Commana, une HACHE EMMANCHEE est figurée dans la grande chambre sur la dalle de chevet. Il s'agit d'une très belle hache avec manche recourbé, tout à fait comparable aux haches emmanchées des dolmens à couloir, mais sans anneau basal. L'art de Commana se distingue par l'abondance des "palettes" à long manche parfois curieusement dissymétriques; mais on y retrouve aussi une association de PAIRES DE SEINS et d'une très belle palette, très élancée et pointue, dans la même disposition qu'à Prajou-Menhir" autre allée couverte, à Trébeurden, dans les Côtes du Nord.

Dans un ouvrage plus ancien, édité chez Arthaud en 1962, LA BRETAGNE, le même auteur (p 147) voyait figurés à Mougau-bihan "huit POIGNARDS à longue lame, large avec des lobes très nets à la base". Le préhistorien s'est sans doute ravisé et préfère le terme plus vague de PALETTE à celui de POIGNARD "chypriote" qui engageait trop loin son explication.

Les seins que l'on observe sur ces monuments symbolisent une divinité féminine.

Le visiteur intéressé devrait se munir d'une torche et, jouant de celle-ci, obtenir un éclairage rasant des sculptures; il pourrait de la sorte dessiner les sujets à l'échelle. Si, de surcroît, il sait photographier au flash, il disposerait de documents rares et saurait de quoi il en retourne, du POIGNARD ou de la PALETTE.

Pourquoi n'irions-nous pas à plusieurs au MOUGAU, chacun y apportant son talent et sa curiosité. Aussi bien est-ce au MOUGAU BIHAN que commence la montée du COL de CROAS VELAR (MELAR) vers ROUDOUDERC'H, sur la vieille route de Morlaix à Quimper. Ce fut ma première promenade en ce pays, tout seul, un jour de brume, du MOUGAU au GUE (ROUDOU) de l'Elorn et retour au MOUGAU. Le chemin n'est plus reconnaissable entre le col et le passage de l'Elorn.

Nous serions ici dans le 3ème millénaire avant Jésus Christ, soit entre 3000 et 2000; je m'en tiens à ce que je trouve écrit, n'ayant point compétence en la matière.

*

* *

Je me suis attardé à l'allée couverte du MOUGAU non pour amorcer l'étude à venir sur l'autre voie antique de Pleyber-Christ, Morlaix-Quimper, mais pour éclairer une curiosité de la voie du Pont-claz, au sortir immédiat du Gué de la Montagne.

J'avais relevé aux archives départementales les noms cadastraux de certaines parcelles de Plounéour-Ménez, qui me paraissaient suggestifs. Ainsi les parcelles G N° 539 - 542 et 548, 549 s'appelaient PARC AL LIAVEN. Ces terres dépendaient de Lesménez; il me parut bon de les situer.

On sait depuis longtemps, par exemple Dom le Pelletier au 18ème siècle, que le terme LIAC'H, LEC'H s'appliquait aux monuments mégalithiques. Dans l'usage on disait LIA avec ou sans MEN (pierre) devenu en composition VEN avec un E aigu nasillard.

.page 565

Or, précisément, le nom local de l'allée couverte du MOUGAU est LIAVEN. On ne se trompera pas, dès lors, en situant un monument mégalithique dans les parages de Lesménez, que l'on daterait du 3ème millénaire avant Jésus Christ.

.page 566

Les anciens de Lesmenez sont au fait de cette dénomination cadastrale, mais nul n'en soupçonne plus la signification. J'ai cherché à savoir s'il restait des blocs de cet édifice; je n'en ai pas vu.

En replaçant ces parcelles PARC AL LIAVEN sur le plan cadastral ancien G1, j'ai remarqué qu'autrefois, au sortir du Gué de la Montagne, le chemin de Morlaix par le Pont-claz prenait des dimensions énormes sur une longueur d'environ 250 mètres.

Au gué même, l'entonnoir mesurait 75 mètres de large d'est en ouest. De là, le chemin vers Morlaix s'étranglait peu à peu jusqu'à la largeur de 15 m à 200 mètres environ du gué; puis il s'évasait à 40 mètres pour se stabiliser à 30 mètres. A 550 mètres du gué de la montagne, le chemin passe sans transition de 30 m à 55 m, atteint, un peu plus bas, les 60 mètres. On a reproduit ici (p 8) cette portion du chemin de Morlaix. Le site a été bouleversé depuis 1837. Le chemin actuel ne dépasse guère 11 mètres dans sa plus grande largeur. C'est la partie est de la vieille route qui a été absorbé dans les champs. Le côté ouest n'a pas été retouché profondément; c'est le long de ce côté que les eaux se sont creusés leur fossé. Les deux chemins du côté ouest sont restés inchangés.

La largeur exceptionnelle de ce tronçon de voie trouve son explication probable dans la présence du LIAVEN sur cet emplacement vide, du côté est. Les PARCS AL LIAVEN 548 et 549 sont jointifs, de même que sont jointifs les N° 539 et 542; mais ces deux ensembles ne se touchent pas, tout en étant très proches. Ces champs, situés à l'ouest de la voie, étaient desservis et le sont encore par les deux chemins que porte le plan.

Je ne puis en dire plus et me garderai, en particulier, de proposer une date pour la destruction de ce monument; il n'est pas impossible que les Archives du Relec, aujourd'hui à Quimper, contiennent des données qui permettraient de cerner cette date. Mais je n'ai pas l'intention de faire l'étude systématique de ces archives.

Je voulais, en parlant du LIAVEN disparu de Lesmenez, souligner la présence humaine sur ces sites en des temps notablement plus reculés que la venue des Romains cinquante ans avant l'ère chrétienne. Ces hommes du 3ème millénaire avant Jésus Christ avaient naturellement leurs sentiers et routes.

UN VIRAGE INSOLITE

On aura remarquer encore une fois l'importance documentaire du vieux cadastre et de ses états de sections. L'importance qu'il faut attacher aussi aux "anomalies" décelées dans le tracé et la largeur des routes anciennes. Ces "anomalies" ont toujours une raison d'ordre technique, que l'on ne peut déterminer dans tous les cas.

Voici un exemple pris sur un site fort connu de l'ensemble des lecteurs : la courbe qu'affecte la voie antique Quimper-Morlaix entre la chapelle du Christ et la rue Louis Pasteur. On verra qu'il s'agit bien d'une voie antique.

Encombré, comme tant d'autres, d'idées générales sur tout et sur rien, je m'imaginai que cette courbe ne pouvait être d'époque romaine et qu'un tracé rectiligne avait dû précéder ce long virage où se branche le chemin de LA SALLE. Quand on a percé un chemin allant du virage à MANER BALAN près du bourg, je me suis empressé d'aller observer la coupe du terrain. Rien n'y laissait soupçonner une quelconque trace de route.

Ainsi, la "courbe-voie" est-elle d'origine ? Mais pourquoi n'avoir pas pris la ligne droite alors que le sol y apparaît meilleur pour l'établissement d'un chemin ? On se reportera au plan ci-avant.

J'engage le lecteur à chercher une explication de cette "anomalie" du tracé dans le nom traditionnel du terroir que portent les champs à l'intérieur de la courbe (à l'est de la route) : PARC AR BUTOU : section H N° 1096, 1097, 1099, 1101, 1102, 1103; 1115, 1116, 1118, 1119. La même appellation se retrouve de l'autre côté de la route : section E N° 634, 635 (maison de MMe Martial), E 596. Selon le cadastre, un champ proche de TY-NEVEZ, E N° 610, a le même nom de PARC AR BUTOU; il ne fait pas partie de l'ensemble précédent.

Il est raisonnable de lier la déviation du chemin à la présence de BUTTES sur le terrain que la voie antique avait à traverser. Ce terrain est à peu près plat et au niveau de 135 m. Le Catholicon manuscrit (1464) a le mot : "BUT, en français BUTE", mais n'en donne pas la traduction latine.

Il s'agit d'un ensemble, BUTOU étant un pluriel. Le site a dû inspirer du respect, puisqu'on a évité de la fouler, de le profaner. Une explication probable serait d'y voir un ensemble de tombes tardives de l'âge du fer, des derniers siècles avant Jésus Christ. Nous avons déjà évoqué dans le Bulletin un champ de tombes de cette époque auprès du Treuscoat : ce sont de faibles monticules de pierres, dont un certain nombre sont recouverts de taillis de chênes. Les morts étaient incinérés alors dans la région.

Il ne reste plus de trace de ces buttes; seuls en témoignent le terme AR BUTOU et la déviation du chemin. La terre ici n'est pas mêlée de pierres. Lorsqu'elle fut parcellisée en champs, clos de talus, à une date inconnue, mais assez proche sans doute, de nous, la terre était déjà "débarrassée" de ces BUTOU. Du moins les talus actuels, mis à nu et piétinés par les bovins, font voir qu'aucune pierre n'y fut employée. Peut-être avait-on utilisé les pierres de ces buttes pour réduire le borbier du chemin. Il n'y a point si longtemps, le virage du Butou était impraticable; beaucoup ont assisté à la rénovation de ce chemin.

Cette reconstitution du site ne prétend pas être une démonstration péremptoire; du moins tente-t-elle de rendre raison d'une "anomalie" de la route.

Quand on va de Kermat à St Jacques de Guiclan, on emprunte un tronçon de la voie romaine Morlaix-Brest, en usage jusqu'à la construction de la Royale 12 autour de 1750 - 1760. Au nord-ouest du village de Berven, la voie faisait un léger coude pour éviter un tumulus. Le coude existe toujours, marqué par un arbre solitaire. Mais au cours de la récente rénovation du chemin on s'est permis de "mordre" un peu sur le tumulus.

Le tracé des routes a toujours été, on s'en doutait, un exercice de la raison.

LE MOULIN DU PRE

Nous avons déjà parlé très longuement ici des bouleversements subis par le site du Moulin du Pré lorsque fut implanté le bourg de Pleyber-Rivaut. Pour faciliter l'accès à la nouvelle église paroissiale pour les paroissiens de la région du sud-est et de l'est on changea le lit de la rivière du Coatlosquet, le déportant vers l'est.

La voie antique traversait la prairie en diagonale évitant la grande rivière et ne traversait que le ruisseau qui descendait de l'ouest. Aujourd'hui encore chacun peut observer un bon tronçon de cette vieille chaussée où se dresse un orme solitaire.

*

* *

Récemment m'est venu entre les mains un AVEU de "la seigneurie et provoté de KEROMNES" - ce que nous appelons aujourd'hui LA SALLE. Ce document, écrit sur parchemin, est accompagné d'une copie sur papier, de lecture plus aisée; il est daté du 7 avril 1651. Cet aveu se trouve aux archives de Lesquiffiou. Il est fourni par Noble HOMS (orthographe courante anciennement pour HOMME) Julian de la Jumelaye pour le compte de sa compagne (désignation classique de l'épouse légitime), dame Jeanne PERON. Celle-ci était fille unique de Dame Isabeau Le Borgne, laquelle avait hérité de Keromnes à la mort de sa mère, Dame "Jeanne LE MOIGN de TREVIGNY", dame de Lesquiffiou.

.page 568

Alexandre le Borgne, mort en 1625, avait épousé en premières noces Jeanne Le Moyne de TREVIGNE, morte en 1583, lui laissant deux filles. En breton, Le Moyne se disait, dans le cas de cette famille, MANAC'H. Ainsi l'écriture du scribe maladroit de la copie papier de 1651 est-elle fautive, LE MOIGN signifiant LE MANCHOT.

La description des biens de la seigneurie de Keromnès, aussi fantaisiste qu'en soit l'orthographe dans la copie papier, nous fournira d'utiles indications sur Kerho (ici KERGOFF). Retenons-en seulement ce qui nous est dit de MILIN AR PRAT et de PRAT KERLEAU, qui nous ont occupés dans les numéros précédents.

"Un pré nommé PRAT K LEAU portant neuf charettées de foin donne vers devers l'orient du CHEMIN MENANT de K GRACH en la ville de Morlaix (notre voie antique) étant près du MOULIN dépendant du dit mannoir de K OMNES et sur GOAREM AN COAT à présent manœuvré (travaillé) par Yvon Guiot..." (p 3).

Au bas de la page suivante est précisé "Item (de plus), le moulin à bléd (blé) sur eau dépendant du dit lieu (de K omnès), nommé LE MOULIN DU PRAT, proche le dit bourg avec ses issues (dégagements), biez (bief) et un petit courtil (liorz) au derrière contenant trois cordes de terre (environ 200 mètres carrés)".

*

* *

Si l'on rapproche ce document de l'échange de 1518, que nous avons étudié abondamment, on peut faire les remarques suivantes :

1) Goarem an Coat, du nom de son propriétaire AN COAT (Du Bois), de 1518 n'était pas encore parcellisé en 1651. Les parcelles avec talus du cadastre de 1837 sont donc apparues dans l'intervalle.

2) De l'échange de 1518 entre Charles de la Roche, sieur de Kerrac'h et Jehan du Bois, nous ne disposons que d'une copie authentique obtenue par "maistre Adrien Le Borgne, sieur de Kerguennec", le 14 mars 1559. ADRIAN agit, en la circonstance, comme procureur de sa "compaigne espouse, damoiselle Marie de La Motte". Ils venaient de se marier à Saint Martin l'année précédente peu après le 19 août 1558, date à laquelle ils reçurent de l'évêché de Léon la dispense des publications de bans, conservée aux Archives de Lesquiffiou.

Adrian ne tardera pas à devenir seigneur de Lesquiffiou, par la mort de son frère aîné, Alexandre. Ainsi on le voit consentir un bail à Sainte Sève le 2 janvier 1562, en tant que Seigneur de Lesquiffiou, demeurant... "en la parroesse de Pleiber-Crist, aultrement RIPVAULT".

La famille de La Roche, de Kerrac'h, était sur la pente de la décadence; on la verra s'accroître à la fin du 16^{ème} siècle, lorsque nous fixerons le chantier de nos recherches sur Saint Donat. En 1559, les Le Borgne qui viennent de s'implanter à Lesquiffiou et relayer les KERGUENNEC, semblent les propriétaires des terres acquises en échange par Charles de la Roche en 1518. Adrian a dû les insérer dans le douaire de sa femme. On s'explique ainsi les origines de propriété de Keromnès : le fils aîné d'Adrian, Alexandre Le Borgne, constitua un douaire à sa femme Jeanne Le Moine, dont héritèrent ses deux filles.

.page 569

DE MILIN AR PRAT A LA JUSTICE

Pour pouvoir amorcer, dès ce numéro, l'étymologie du PONT CLAZ et prendre congé de ce site, nous essaierons d'être brefs dans l'analyse de la fin du parcours vers MORLAIX.

Après la vallée du Pont Claz, la voie antique prend la direction de Kerjézéquel, donnant naissance immédiatement au branchement moyenâgeux de FEUNTEUN VEN vers St Paul de Léon. Nous reviendrons sur ce site, qui a retrouvé de l'actualité par les courses cyclistes du pardon.

*

* *

Le premier carrefour après Kerjézéquel est CROAS TORRET, la croix cassée. Le socle de cette croix, rond, m'a-t-on dit, serait caché dans les ronces voisines; c'est de là que partaient les

chemins de Coatluzec, Kermorin (plus tard les papeteries de Glaslan) et de Coatluzec à Morlaix, dont nous donnerons le tracé.

A partir de là, la voie oblique légèrement du nord vers l'ouest. A 250 mètres de CROAS TORRET, nous parvenons au grand carrefour que j'ai appelé "de Kerjézéquel", simplement pour éviter de parler ici de LA JUSTICE. En fait, nous sommes là en plein terroir de La Justice, la PREMIERE JUSTICE, comme on le verra dans le prochain numéro, où nous essaierons de débrouiller l'extraordinaire réseau routier de ce terroir. Dès à présent, nous publions ci-après ce réseau d'après le cadastre de 1837.

*

* *

Au-delà de ce carrefour du Moyen-âge, la voie du Pont Claz se poursuit dans la direction du nord ouest sur une longueur de 350 mètres, large de 8 à 9 mètres, ce tronçon conserve encore, à la rencontre de la route de Morlaix par Lesquiffiou, trente mètres d'un beau talus recouvert de vieux arbres. Nous sommes là sur le site de TI MOUDET, la maison construite en mottes de terre-; en 1837, la ferme existait encore dans le creux de la courbe, à 70 mètres du vieux chemin, en direction de Morlaix.

A partir d'ici, on perd, semble-t-il, toute trace de la vieille voie. En ce point, nous sommes à 250 mètres de la voie antique Quimper-Morlaix, suivant la plus courte distance. Il nous faut dès lors imaginer le TRONCON DE LA JONCTION avec la voie de Quimper-Morlaix.

L'infléchissement de la voie du Pont-claz vers le nord-ouest est l'indice d'une volonté de joindre aux moindres frais l'autre voie. Pour en juger, on fera quelques remarques :

1) Les voies antiques, même gallo-romaines, ne peuvent être conçues sur le modèle unique des VOIES PAVEES. Ainsi, le fait que nos deux voies anciennes dans la traversée du plateau du bourg n'aient pas été chaussées de pierres et furent, par endroits, de véritables bourniers argileux, n'infirmes, en aucune façon, leur âge antique. Ce que l'on peut dire c'est qu'elles ont pu être considérées, plus ou moins tôt, comme des voies secondaires.

Ainsi, la jonction directe CARHAIX-MORLAIX par Plourin a réduit en importance le trafic par la voie du Pont claz. De même, dès avant l'an mille probablement, la voie antique Quimper-Morlaix par Commana - Roudouderc'h a été court-circuitée par le tronçon : Croix de KERVERN (en Pleyber) - PLOUNEOUR MENEZ - BRASPARTS.

.page 570

2) La technique de la délimitation des chemins comme des champs par des levées de terre ou TALUS est postérieure à l'époque gallo-romaine. Sur notre plateau de la Justice, le "talutage" est plutôt "jeune", peut-être le 18ème siècle comme à Goarem-nevez.

3) Cependant, l'observation des talus est de grand intérêt; on en a fait la remarque autour de KEROURC'HANT (actuel KEROHAN). Dans le cas présent, les talus des champs de bordure sont perpendiculaires au tronçon de voie entre le carrefour de Kerjézéquel et Ti-moudet. La voie leur est donc antérieure probablement.

.page 571

4) Les talus des vieilles voies, eux-mêmes, tout postérieurs qu'ils soient à celles-ci, témoignent, à leur façon, d'une fréquentation bien plus ancienne des parcours qu'ils canalisent. Aussi faut-il leur prêter une attention extrême quand ils ont de l'âge.

*

* *

Quel tracé proposer dès lors au tronçon disparu entre TI-MOUDET et la voie Quimper-Morlaix ?

Si on prolongeait en ligne droite le tronçon qui s'achève à TI-MOURET, on rejoint la voie du Roudourou à 800 mètres de la Justice et 500 mètres de TI-MOURET. Ce tracé est à écarter certainement parce qu'il aurait engagé le chemin au travers d'un marécage, où l'on enfonce bien au-delà des chevilles; je le sais d'expérience.

Pour cette raison, éviter une lagune, la jonction n'a pu s'opérer qu'à 600 mètres environ de la Justice, où la route s'élargit jusqu'à atteindre la largeur de 20 mètres; c'est là que sont les ruches de Jean HAMEURY. De ce point à notre carrefour de TI-MOURET, il y a environ 370 mètres en ligne droite.

Ces observations ne permettent pas de proposer un tracé probable entre les deux points.

La solution n'est peut-être pas à chercher dans un tracé rectiligne. Il existe en effet sur le site de TI-MOURET, un virage étonnant dont le mystère s'épaissit à l'observation du grand espace libre avec l'orientation de ses talus à l'entrée de KERGOMPEZ. Rappelons qu'en 1837 il n'y avait pas de Kergompez ni de chemin. On donnera le plan ancien de ce site dans le prochain numéro sur LES JUSTICES.

En toute hypothèse, il semble bien que le chemin du Pont-claz visait à rejoindre une voie préexistante, plus ancienne, dès lors, Quimper-Morlaix.

EN ROUTE VERS LA CROIX DE TROUDAL

Le rucher, où nous situons la jonction des deux voies antiques, est au niveau 130 m. A peine a-t-on quitté ce point en direction du ROUDOUROU (niveau 100) que la voie se rétrécit au point de n'être guère plus large qu'une voie charretière. Voici la raison de cet état de choses.

Le plateau où fut creusée sur 1,5 km la tranchée du chemin de fer, vers 1864, est constitué d'une argile limoneuse truffée de gros blocs erratiques de quartzite. On peut en voir sur le chemin du Roudourou, auprès de la Justice, arrachés aux terres voisines et débarrassés là auprès des talus.

Cette argile était impropre à tout réemploi en remblais pour une voie de chemin de fer. Les talus de la tranchée continuent d'ailleurs à poser des problèmes, tenant à cette constitution du terrain qui entraîne l'affouillement des parois et la chute des blocs quartzitiques.

Ces déblais stériles ont été entreposés en deux vastes amoncellements dressés dans les vieilles garennes à l'est de la tranchée, une dizaine de mètres au delà de celle-ci. Le premier, vers le sud de la tranchée, longe celle-ci sur plus de 200 mètres et s'étend sur 75 mètres jusqu'à se déverser dans la voie antique. Aménagée en plate-forme cette décharge domine la plateau environnant de 3 à 4 mètres. Actuellement en taillis, on observe, entre autres plantations, de nombreuses touffes de grands saules morts. A voir une excavation sur le rebord ouest de la voie du Roudourou, on peut penser qu'on a extrait de là des charges de PRI-PRAT pour faire du mortier d'argile, usuel en maçonnerie régionale jusqu'à la guerre de 1914.

.page 572

L'autre décharge est à l'extrémité nord de la tranchée, avant les prairies de Runduc. J'en ai parlé ici, mais je l'ai mal interprétée, voyant en cette butte largement échancrée un monticule naturel, dont les chemins de fer auraient fait l'exploitation pour leurs remblais. Je me trompais du tout au tout : il s'agit d'une décharge d'argile haute de 5 mètres. L'énorme échancrure, qui pénètre cette butte parallèlement à la tranchée, n'est en rien le souvenir d'une extraction, d'une carrière.

C'est par là, très probablement, qu'étaient amenés les wagonnets de déblais. Pourquoi cette vaste échancrure n'a-t-elle pas été comblée en fin de chantier ? Aurait-on fait une erreur d'évaluation de volume des déblais ? Ou bien l'échancrure répond-elle à une intention précise ? J'incline à y voir une erreur de chantier, fort explicable et excusable d'ailleurs. Blaireaux et renards, quant à eux, n'ont eu qu'à s'en réjouir.

Ces deux décharges se reconnaissent à leurs taillis surélevés depuis la route Lorient - Roscoff.

*

* *

Ce n'est point une affaire d'aller à pied de La Justice à LA CROIX (disparue) de TREOUDAL, même s'il faut se frayer quelques passages dans les ronces.

On a décrit ici déjà le site AR ROUDOUROU, littéralement LES GUES. La traversée du ruisseau, LE QUIRIN, s'effectue depuis de nombreux siècles sur un aqueduc couvert, même si son nom ancien évoque le passage dans l'eau. Dès l'instant, à tout le moins, où le TREUSCOAT devint seigneurie féodale au profit des KERGRIST en 1458, cette famille se préoccupa de l'entretien de ce passage et de l'ensemble du trajet qu'elle suivait pour se rendre aux offices paroissiaux à Pleyber-Christ.

De Roudourou (niveau 100), nous parvenons au plateau du Treuscoat (115 m). Légèrement à l'est du Bishop's, nous parvenons à un carrefour fort humide (niveau 85) où fut branché le chemin de Morlaix au Faou, dont nous aurons à reparler. Il fut récupéré par la N 12 de 1845 : c'est le long tronçon droit qui passe devant Kerangoff et se poursuivait par Penvern-Ruvarnison. Le carrefour de CROAS TREOUDAL (niveau 88) est à 50 mètres. La CROIX y était encore en 1833, placée en plein carrefour, suivant la mode ancienne.

Les trente derniers mètres avant ce carrefour la voie est revêtue de pierres jointives, comme un pavage. La chose est si rare sur ces vieux parcours que l'on n'ose pas croire à l'ancienneté de cet aménagement du tronçon. Serait-ce un remploi des pierres de la croix ou un arrangement fait sur le chemin pour atteindre un champ ? Serait-ce un vieux témoin ?

LA DESCENTE VERS MORLAIX

Il m'a paru plus utile au lecteur de terminer le parcours en suivant l'unique tracé du cadastre de St Martin puis de Morlaix, quitte à y joindre quelques explications.

De CROAS-TREOUDAL (niveau 88,) on continuait vers le nord pour passer en dessous du château de KERIVIN où l'on traversait le petit ruisseau qui descend à Traon Kerret. On contournait la propriété de KERIVIN par l'est pour arriver au point où la N 12 se met à descendre vers Morlaix.

.page 573

La voie antique Carhaix-Morlaix - Son arrivée à Morlaix

.page 574

Le délaissé de route d'une bonne vingtaine de mètres dont on a fait un ignoble dépotoir à gauche de la descente est un tronçon de notre vieille voie; celle-ci se retrouve à droite en bord du champ. Elle est coupée par la grande entaille de la rocade sud, la descente de Kervaon. Au delà de l'entaille de cette rocade, son tracé est visible encore jusqu'au vallon du Pont-tro. Après on ne la suit plus, car les terrains sont bâtis désormais sur les pentes.

La voie atteignait la vallée du Queffleut une quarantaine de mètres en amont du PONT dont nous avons parlé longuement. C'est là qu'était l'auberge 0 - 20 - 10 - 0. La voie suivait la rivière jusqu'à TRAON AR VELIN, grimpait le long de la rampe Saint Augustin, du nom d'une chapelle qu'on y bâtit un jour, légèrement plus haut, me semble-t-il.

Notre carte fait apparaître là le branchement de la voie gallo-romaine Morlaix Brest : on peut y faire passage encore jusqu'au ruisseau du Roudour. Nous en donnerons la carte jusqu'à Landivisiau au moins.

*

* *

La fin du parcours vers Morlaix est bien marquée sur notre carte (p 573). Les familiers de la ville s'y retrouveront fort bien. Je ne veux pas reprendre ici la longue étude que nous faisons de Morlaix sous le titre de "LE NOM DE MORLAIX", il y a un an. Nous la prolongerons à la prochaine occasion.

Une question se lève certainement dans l'esprit des lecteurs. En ces temps reculés, que venait-on faire de si loin dans ce fond d'estuaire ? Du commerce certainement, assez important pour que les Romains aient fait de ce site encaissé la plaque tournante d'un riche réseau routier.

.page 575

CHAPITRE III - LE NOM DU PONT CLAZ

Ce nom de PONT CLAZ m'intrigue depuis mon arrivée à Pleyber, et, plus d'une fois, j'ai laissé paraître ici ma perplexité.

La découverte au 16ème siècle d'une autre appellation du site, PONT AN CLANFF, m'a poussé pendant quelque temps à voir dans ce nom, apparemment plus ancien, l'origine de la dénomination en CLAZ. Mais c'était aller trop vite en affaire. Chacun de ces noms a sa signification propre, qu'il faut d'abord élucider.

*
* *

Le toponyme PONT GLAS, avec S final ou Z, se rencontre dans les trois départements bretonnants. Voici le relevé que j'en ai fait dans la NOMENCLATURE DES NOMS DE LIEUX (1956) : 2 dans le Morbihan, 3 dans les Côtes du Nord et 9 dans le Finistère. A ces derniers on pourrait joindre, sans doute, 3 PONTY-GLAS en Finistère; il n'est pas improbable, en effet, qu'il s'agit de 3 PONTIG (petit pont). D'autre part, sauf erreur de mon relevé, le PONT GLAS de Plounéour Ménez a été oublié.

La PRONONCIATION du nom est identique à Pleyber, Plounéour Ménez et Saint Pol de Léon : les anciens disent PONT-CLAZ avec un C au lieu d'un G. Ce G est authentique mais l'insistance sur le T final de pont s'accompagne normalement d'un C plutôt que d'un G. Il n'y a donc pas lieu de rechercher la moindre différence de sens ici entre GLAS et CLAZ.

*
* *

GLAS joue auprès de PONT la fonction d'adjectif BLEU ou VERT. L'épithète s'emploie, par exemple, dans le sens de BLEU pour les schistes et ardoises MEIN GLAS, pierres bleues; ainsi TI-GLAS désignait autrefois une maison à toiture d'ardoises, la Maison bleue. Au sens de VERT, il est appliqué à la végétation et si l'on dit d'un chemin AN HENT GLAS, le chemin vert, c'est que l'HERBE y pousse librement, si rare en est la fréquentation.

Qu'en est-il de nos PONT-GLAS, bleus ou verts ? La présence de schistes dans la cuvette de notre Pont-Glas a conduit à envisager ici un pont en pierres bleues, en schistes. Mais, sans étendre notre enquête, il nous suffira d'observer que la traversée du Coatoulzac'h auprès du village de PONT-GLAS en Plounéour Menez s'effectue en plein massif granitique.

Il n'y a pas lieu d'insister. Et d'autant moins que les maçonneries éventuelles ne pouvaient rester apparentes en ces constructions modestes : le pont proprement dit était encastré et épaulé de part et d'autre du ruisseau par des remblais de terre et de pierres. Le tablier du pont, qu'il fut en dalles de granite, de schiste ou constitué de troncs d'arbre et de rondins, requérait un fort revêtement de gravats et de terre, de mottes même, qui contribuait à la consistance de l'ensemble et à l'homogénéité du chemin.

*
* *

Le seul sens acceptable de PONT GLAS serait donc PONT VERT. Aussi étrange que paraisse cette notion aux lecteurs, elle est, de fait, honorée sous cette forme française PONT-VERT, en trois noms de lieux du Morbihan, respectivement à Arradon, à Gourin et à Sulniac. Il n'est pas aventureux d'y voir une francisation de PONT GLAS breton. Dans le cas de notre PONT

CLAZ, l'analogie est frappante avec la notion du HENT GLAS, familière aux lecteurs. Un chemin peu fréquenté, une route désaffectée, où l'on menait paître les vaches, un CHEMIN VERT.

.page 576

La voie antique traversait la vallée en diagonale sur une CHAUSSEE de terre surélevée, longue de 150 mètres, qui évitait la rivière du Coatlosquet et ne passait que le petit ruisseau du Golven, grossi de celui du Cann-Séac'h. Un jour est né le VILLAGE ECCLESIAL (Kerilis) de PLEIBER-RIVAUT, notre bourg, peu avant 1200, me semble-t-il. Cette implantation de l'église entraîna la constitution d'un réseau routier, convergeant sur le nouveau centre paroissial. La vallée voisine en fut transformée, aussi bien dans son régime des eaux que dans son réseau routier. Nous en avons traité longuement : un nouveau chemin fut aménagé à travers la vallée pour joindre l'est du pays au bourg, depuis ROZ AR RA jusqu'au versant de ROZ ar Belec.

Que MILIN AR PRAT soit antérieur ou non à ce bourg, sa présence devait entraîner la réalisation d'un branchement sur ce nouveau chemin de la vallée, pour faciliter l'accès du moulin aux habitations du plateau est.

Ainsi, peu à peu, l'antique chaussée-pont fut négligée, puis abandonnée et, un jour enfin, intégrée au pré voisin, parcelle de PRAT SEAC'H, pré sec dont l'herbe moins drue tranche avec celle des prés en contre bas. Ce stade est atteint dans le cadastre de 1837. Aujourd'hui, un orme solitaire veille encore sur le chemin mort.

Le nom de PONT GLAS lui fut donné aux temps de son agonie. Mais, aux temps de sa splendeur, il portait un nom tout autre, PONT AR C'HLAN.

Nous y voilà !

*

* *

Il n'y a point eu d'habitat du nom de PONT-GLAS à Pleyber-Christ avant les maisons actuelles, qui sont du 20ème siècle. Antérieurement, ce nom n'est attesté que pour le TERROIR; il en est ainsi dans le cadastre de 1837, où il est orthographié PONT GLAS.

En remontant plus haut, on relève la forme PONTCLAS avec un C dans la déclaration ou AVEU des biens de la Fabrique en date du 3 juin 1753 (archives paroissiales). A l'article 3, on lit "la rivière qui descend au PONT CLAS". Et à l'article 56 : "une lottie de pré au terroir de PONTCLAS... CERNEE AU MIDY DE LA franchise du dit PONTCLAS". Cette franchise est le terrain vague, aujourd'hui partiellement goudronné, face à la Croix du Pont-claz (qui vient de Saint Donat). Un autre AVEU des mêmes biens, en date du 9 mai 1713, s'exprime de même façon. "La rivière qui vat au PONTCLAS... au terrouer du PONTCLAS... la franchise du dit PONTCLAS".

On aurait aimé remonter plus haut encore dans le passé et cerner mieux l'époque où le nom de Pont-claz est entré dans l'usage. Il évoque, on l'a dit, l'état d'abandon du tronçon de la voie antique qui coupait la vallée. Je croyais avoir découvert dans un document du 16ème siècle un nom du site, lui aussi en PONT, qui aurait pu précéder le nom de PONT-CLAZ. En vérité, il n'en est rien : le PONT AN CLAFF cité en (1556-1557) n'est pas situé dans la vallée de PRAT GUERLEAU - MOULIN DU PRE - PONT CLAZ - VOIE ANTIQUE.

Nous allons donc achever cette longue étude sur le PONT-CLAZ en donnant plus de consistance encore à l'interprétation proposée ici de ce nom : traversée de vallon abandonnée et, de ce fait, envahie par l'herbe. Notre PONT AN CLAFF se porte fort bien, quant à lui, et nous le foulons quotidiennement sur les pas des vaches du PORZ RUZ. Si je m'y attendais ! Nous allons lui consacrer un post-scriptum.

.page 577

UNE AFFAIRE DE VERDURE

Que CLAS avec C soit bien une simple variante de GLAS avec G, entraîne par la prononciation bretonne de PONT, qui marque le T, j'en ai eu une surprenante confirmation en

entendant prononcer à Trévalan le nom d'un pont du terroir, PONT GRALL, dans le cadastre. La prononciation de Trévalan est PONT CRALL, avec une insistance identique sur C à notre PONT CLAZ.

Les anciens, parmi nous, sont exagérément sensibles à l'autorité de la chose écrite et, davantage encore, de la chose imprimée. Aussi faut-il déployer quelque ruse pour leur arracher les prononciations spontanées et usuelles des noms bretons de village. Ainsi, je cherchais à faire prononcer par une personne de la Feuillée le nom d'un village de cette commune, aujourd'hui disparu de la carte, PONT GLAS. Ce nom lui était inconnu, mais l'assonance GLAS a évoqué immédiatement à son esprit HENT CLAS, avec un C bien caractérisé.

Cette notion de HENT GLAS a eu un sort analogue dans la dénomination des lieux que celle de PONT GLAS. On relève dans le Morbihan un habitat HENT GLAS à Gourin. Les Côtes du Nord avaient 4 HENT GLAS en 1956 et un étonnant CHEMIN BLEU, à Pleudihen. L'Ille et Vilaine, à la même date, connaissait deux habitats du nom de CHEMIN VERT, à Boistrudan et Cancale. Le Finistère, par contre, n'avait aucune adresse postale HENT GLAS, ni CHEMIN VERT.

La langue bretonne a entretenu une équivoque sur le terme de GLAS, l'employant indifféremment pour désigner ce qui est BLEU et ce qui est VERT. C'est la cas, par exemple, de Grégoire de Rostrenen (1732), qui a oublié, me semble-t-il, de signaler une autre traduction bretonne de VERT, ancienne pourtant, GWER. Le Catholicon (1464) la cite, en effet, sous la forme : GUEZR ha glas tout unng, ibi vide - "GueZR et glas c'est la même chose, voir à GLAS". Ce terme GLAS n'a pas dans le Catholicon d'autre sens que VERT et s'applique à la verdure des plantes; aucune allusion n'y est faite à GLAS - BLEU.

*

* *

Une autre confusion s'est introduite dans des noms de lieux par le biais des mutations bretonnes. Ainsi, après le terme CROAS (croix), féminin en breton, l'adjectif BER (courte) devient VER(R), donnant AR GROAS VER(R) - LA CROIX COURTE. Ce fut le nom d'une maison proche de Lesquiffiou. Ce fut aussi le nom d'une garenne de Kergoat vras, GOAREM AR GROAS VER (section D N° 132); la croix en question était sur la vieille route de Morlaix à "Quimpertin", entre Bodassin et Saint Donat; ce pourrait être la très vieille croix dont nous avons reproduit le dessin à la suite de Louis Le Guennec.

Les Côtes du Nord ont deux lieux habités CROAS BER, aucun CROIX COURTE, mais 10 CROIX VERTE. Le Morbihan a une CROIX COURTE, mais 12 CROIX VERTE. Le Finistère en a pour tous les goûts : 1 CROAS VER, dont il est honorable de donner la commune, Plounéventer; 2 CROAS VERT, 4 CROIX VERTE, tous les six, pour ma honte, en Cornouaille. L'honneur est sauvé à moitié par Bannalec et Coray qui ont une CROIX COURTE. Le Cloître Saint Thégonnec est resté lui aussi à mi-chemin du désastre en adoptant une traduction correcte, CROIX COURTE, du nom traditionnel de AR GRAS VER. Observons que, dans le Tréguier voisin, CRAS signifie croix; ainsi PLOUGRAS s'interprète "la paroisse de la CROIX".

A supposer, ce qui n'est pas le cas, que GWER, vert, ait pu donner VER après GROAS, que peut bien signifier LA CROIX VERTE ?

.page 578

PONT ET CHAUSSEE

Longtemps, je me suis emberlificoté dans le PONT CLAZ pour y avoir cherché une notion stricte du PONT : passage aménagé entre les deux rives d'un ruisseau. Je ne voyais pas comment un tel pont élémentaire aurait pu s'attirer le qualificatif VERT; on aurait songé plutôt à BLEU, en référence à la pierre locale, schisteuse, MEIN GLAS.

Je me suis demandé, alors, si la LEVEE de TERRE que j'avais repérée entre le Moulin du Pré et la montée vers Kerjézéquel ne pourrait rendre raison du terme CLAZ et conduire au sens de PONT CHAUSSEE. Le breton fait usage couramment, en effet, de mots composés formés de

substantifs accolés; par exemple, AN TREUSCOAT est "le travers bois", AN TI KER est "la maison de ville ou mairie", AN TOULL KARR est "l'entrée à charrette" d'un champ.

Or, d'après Dom le Pelletier (1716), citant un grand bretonnant de son temps, Monsieur Roussel, recteur de Plounéventer, le terme CLAZ était utilisé dans le sens de "crevasse, fosse, tranchée". Je faisais donc fausse route en cherchant dans CLAZ la notion de LEVEE de TERRE - FOSSE BRETON ou TALUS, dénommé CLEUZ dans notre langue, par exemple dans le Catholicon (1464).

*
* *

J'ai poursuivi cependant l'observation de diverses traversées de vallées sur levées de terre pour le cas où leur nom de PONT serait associé à un terme breton évoquant une chaussée. De telles structures "pont-chaussée" sont innombrables dans un pays aussi vallonné que le nôtre. Seuls les gués peuvent se passer éventuellement de chaussées.

Il n'est pas improbable que des levées de terre soient à l'origine de noms de parcelles ou de villages. Mais ce qui me frappe surtout c'est la recours au seul terme de PONT pour dénommer l'ensemble de la traversée, alors que le remblai y est de grande importance. En voici des exemples :

Une des modestes chaussées anciennes, soeur de celle de notre PONT CLAZ, s'observe encore nettement à Plouzévéde, sur le chemin antique conduisant de Morlaix à la Pointe Saint Mathieu et passant par le bourg de Plouvorn. Il s'agissait de traverser la vallée du GUILLEC, rivière côtière qui aboutit à Moguériec. De part et d'autre du ruisseau, franchi sur un tablier moderne, la chaussée s'est bien conservée et l'on peut s'y promener : elle mesure environ 200 mètres. La route moderne, seule fréquentée, passe légèrement en amont. Le cadastre de Plouzévéde donne à cette traversée de vallée le nom de PONT AR C'HLERIC. Ce "cléric" pourrait être un nom de famille.

*
* *

On connaît mieux ici la vieille traversée de la Penzé à PRAT GUEN de Saint Thégonnec. L'attention y est attirée par un magnifique pont en pierres de taille, en voie de délabrement. Ce pont ne doit pas être très ancien, peut-être du 17ème siècle; il a pu être précédé d'un aménagement plus modeste. Il est probable qu'on y a passé à gué. Le pont est épaulé par une chaussée, dont la partie occidentale dessine la courbe de la voie antique au moment d'aborder par le sud la butte de Kerriou.

.page 579

La Royale 12 de 1750, route stratégique Paris Brest, passe à quelques mètres en amont de ce pont, sur un imposant remblai, que l'ancienne N 12 (1845) empruntera à son tour.

Le cadastre de Saint Thégonnec (1837), fort riche en cet endroit de références à la voie antique, dénomme cet ouvrage d'art "Pont de l'ancienne grande route de Brest à Morlaix" - Hent bras goz, dans l'orthographe cadastrale.

C'est un site très pittoresque et fort instructif pour la réflexion sur les voiries anciennes. C'est aussi un excellent exemple de PONT GLAS, de pont abandonné, envahi par l'herbe, un PONT VERT. A la différence de notre PONT CLAS, l'abandon du passage au profit d'une autre route n'a pas entraîné apparemment un changement dans la dénomination.

*
* *

A Saint Thégonnec encore, on observe sur la même voie, près de Kerescars, une traversée de petit vallon par un remblai d'une cinquantaine de mètres. Le cadastre lui donne le

nom de PONT CALARN. Le terme de CALARN n'a pas d'étymologie assurée; c'est un nom de famille, connu au singulier et au pluriel CALARNOU.

Un vieux village de Pleyber a changé de nom au début du 19ème siècle, devenant PLANT AR VOAS. Son nom le plus courant, dans le passé, était PONT AR VOAS, "le pont du ruisseau", plus rarement PANT AR VOAS, "la pente du ruisseau". Il y a bien là un ruisseau et un passage sur remblai, un repaire à lapins, dit-on. Le terme de PONT est tout à fait adéquat ici; le mot PANT, courant à Pleyber, me paraît réservé à des abrupts, ce qui n'est pas le cas.

Le plus minuscule de tous va nous être présenté dans un instant, c'est PONT AR C'HLAN, alias PONT AN CLAFF.

CONCLUSION

Il semble bien que la notion commune de PONT recouvre, en nos régions, tout l'ensemble de l'aménagement routier assurant la traversée d'une vallée : le pont proprement dit et le remblai qui y donne accès.

Il est naturel, dès lors, que le terme de PONT GLAS ou CLAZ ait été appliqué, au même titre que HENT GLAS, à ces tronçons de chaussée envahis par l'herbe, dès l'instant où la circulation s'en est détournée pour suivre un autre parcours. Dans notre cas, on a abandonné un trajet direct pour suivre les deux autres côtés d'un triangle.

Cet état de choses pourrait remonter à la création du bourg (vers 1200), comme on en a développé l'hypothèse ici.

Fin du PONT CLAS.

.page 580

COZ-ILIS

(Suite des chemins antiques)

PONT AN CLANFF

soit

PONT AR C'HLAN

Mon attention a été attirée pour la première fois sur le nom de site pleybérien PONT AR C'HLAN ou, en écriture ancienne, PONT AN CLANFF, dans un AVEU de Lesquiffiou daté des années 1557 - 1558. C'était au cours de la nomenclature des terres qui dépendaient du CONVENANT tenu alors par Charles Le Dilaczer, connu maintenant sous le nom de ROZ AR BEL(L)EC.

On a publié ce texte dans le N° de juin 1982 (à partir de la page 14). Je n'imaginai pas qu'il put y avoir auprès de ROZ AR BELEC un pont mémorable autre que notre PONT CLAZ. Aussi, en l'absence d'une description suffisamment précise, j'ai considéré ce PONT AN CLANFF comme un autre nom, plus ancien, du PONT CLAZ. J'ai poursuivi, dès lors, une recherche sur la signification de cet AN CLANFF, qui m'a conduit dans mon pays de Gouézec et au Relecq. J'en retiendrai quelques notations, mais pour ce qui est de l'implantation de ce pont, je me trompais, comme je vais le montrer.

Dans l'aveu de 1557, une série de champs, dont PARC AN PONT AN CLANFF, est décrite "se joignant dans un ensemble cernés d'un endroit du CHEMYN QUI CONDUICT de CROIS EN CLAFF à Jarleau, d'aultre endroit férant sur (touchant) le chemyn qui mesne de PRAT JERLEAU à Pleiber-Christ, d'aultres endroitz terres du dict sieur de Lesquiffiou".

Le carrefour de CROAS AN CLAFF, prononcé CROAS AR C'HLAN, est fort bien identifié par les anciens et cité surabondamment dans le cadastre de 1837 : c'est le croisement de la rue du cimetière et du chemin de Roz ar Belec prolongé approximativement par la rue Calmette. La Croix du carrefour n'est pas indiquée sur les cartes cadastrales; on a retrouvé son socle, il y a

quelques années. Hervé Normand a connu une source potable dans le carrefour : on le voit bien, il y a de l'eau dans le coin et la chaussée en souffre.

Dans le document de 1557, JARLEAU est le nom donné au ruisseau du Pont Glas; le site porte réellement le nom de PRAT GUERLEAU. Le chemin de CROAS AN CLAFF à Jarleau est le chemin aménagé pour la course cycliste; l'autre chemin de PRAT JARLEAU à Pleiber est notre chemin de Pont Claz au bourg.

L'imprécision que nous reprocherions à cette description porte sur "d'autres endroitz terres du dict sieur de Lesquiffiou". PARC AN PONT AN CLANFF était du côté de ces "autres endroitz", vers l'ouest et non du côté opposé, l'est et le Pont claz.

L'ACHAT DU PRESBYTERE en 1628

Le 22 juin 1628, "à l'issue de la grande Maisse" fut procédé à un ECHANGE entre Jan Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou et la Fabrique paroissiale. Jan Le Borgne cédait, pour servir de presbytère, une maison avec ses dépendances (là où est la mairie). En retour, la Fabrique lui cédait une autre maison sise au bourg, "avecques un parc et pièce de terre chaude nomé PARC TIRIEN JAC, situé es meptes (dans les limites) de PONT AN CLAFF"; à quoi la Fabrique ajoutait la somme de 720 livres tournois.

Cet acte de 1628 est conservé en deux exemplaires sur velin, un à Lesquiffiou, l'autre au presbytère. A la coutume du temps, le document est complété par le compte rendu détaillé et authentifié de la PRISE DE POSSESSION de ces divers biens par leurs nouveaux propriétaires ou plutôt par les procureurs de ceux-ci. L'opération se fit le 31 décembre 1629.

.page 581

J'ai voulu vérifier le nom donné à ce champ dans l'acte possessoire. Bien m'en a pris, puisque j'y ai trouvé, outre le nom, les coordonnées, bien claires cette fois, du PARC et la situation de PONT AN CLAFF.

*
* *

.page 582

Après avoir pris possession respectivement des biens échangés dans le bourg, l'honorable "compagnie" se rendit à PONT AN CLAFF. Voici le récit, stéréotypé, de ce déplacement : "Et della nous serions randus ausy de compagnie jusques et sur le lieu d'un PARC et pieze de terre appellé TIRIEN JAC sittä es meptes du dict bourgc en (ou et ou es) PONT AN CLAFF, cernné vers le levant au CHE(M)IN mesnant de Morlaix au bourgc du dict Pleiber-christ, vers le midy à terre de Yvon Le Ledan, vers l'ocidant sur terre au dit Seigneur de Lesquiffiou et vers le septentrion (le nord) sur un chemin pour servir une garesne dépendant d'un Convent appartenant au sieur de PENANVERN GINGAMP (guinganp - Penanvern de Ste sève), à présent maneupffré par Henry Le Ledan".

Aucun doute cette fois n'est possible : PONT AN CLAFF est sur la route de Pleiber à Morlaix en usage anciennement, soit dans le terroir du bourg, l'actuelle Rue du cimetière. Ce pont est toujours là, aménagé en une double série de buses. Il est si petit que piétons et automobilistes le passent sans soupçonner même son existence. Pauvre petit pont !

Les anciens, qui ont connu ces champs sans maisons, se souviennent bien de la grande flaque d'eau qui submergeait ce "pont" les jours de grandes pluies. Le pont est à 150 mètres au sud du carrefour de CROAS AR C'HLAN; celui ci est à l'altitude 132 mètres et le pont à 127 mètres environ.

TIRIEN (terre froide) JAC de 1628 est bordé au nord par "un chemin qui dessert une garenne". Absorbé très récemment par la Rue Calmette sur 125 mètres à partir du carrefour de CROAS AR C'HLAN, ce chemin se prolonge encore aujourd'hui derrière les jardins des maisons de la Rue Calmette sur une longueur de 90 mètres; il donne là entrée dans un champ.

Les anciens appellent ce chemin STREAT (petit chemin) OLIER COAT. Nous allons lui consacrer un paragraphe et en donner la carte en 1837, trois ans à peine avant la construction de la route Quimper Morlaix (future Rue de la République). Il s'agit là, me semble-t-il, d'un tronçon de voie unissant le PONT-CLAZ au CROAS TORR, dont nous avons déjà parlé.

Pour l'instant, restons autour de CROAS AR C'HLAN.

LE TERROIR DE CROAS AR C'HLAN

Le cadastre de 1837 illustre surabondamment le site de CROAS AR C'HLAN. Nous nous contenterons de citer les N° des parcelles qui y font référence. La section cadastrale est celle du BOURG, Section H.

- PARC GROAS AR C'HLAN - N° 402, 403, 404, 405, 466, 468, 469, 470, 652, 653.

- PARC GROAS AR C'HAN - N° 401. Il est naturel de voir dans AR C'HAN une erreur d'écriture, l'oubli d'un L. Nous y reviendrons.

- GOAREM GROAS AR C'HLAN - N° 459. C'est là dessus qu'est bâti le garage DISEZ, à 300 mètres de CROAS AR C'HLAN.

Ajoutons deux autres parcelles dont le nom évoque aussi le site :

- PARC AR C'HLAN - N° 655. Ce champ, à l'est de la rue du cimetière, aboutit à la prairie auprès de PONT AN CLAFF. En 1837, il dépendait de Roz ar Bélec et appartenait à un certain KOUVRIOU de Morlaix. Ce parc pourrait fort bien être le PARC AN PONT AN CLAFF cité en 1557, que, par erreur, je situais du côté du Pont claz.

- PARC AR PONT, terre labourable de 36 ares 40, de classe 1, c'est-à-dire d'excellente qualité, N° 525. Il a été pris en partie pour l'agrandissement du cimetière et il n'en reste qu'une longère au nord du cimetière (largeur : 15 mètres).

De toutes les terres évoquées ici, seul PARC AR PONT fait allusion au pont voisin, PONT AN CLAFF.

.page 583

L'on n'aura aucune peine à situer aujourd'hui le champ cédé par la paroisse à Lesquiffiou en 1628 : c'est le champ d'angle, N° 521, PARC BRAS TOSTA, terre labourable de 86 ares 80, classé 1, c'est-à-dire de la meilleure qualité. Le champ est sur le bord ouest de la rue du cimetière. Il a été loti et construit il y a une vingtaine d'années. Lui aussi appartenait en 1837 à Kerouvriou de Morlaix.

.page 584

La notion de TIRIEN appliquée à ce champ de première qualité pourrait faire douter de son identification. Le Catholicon traduit "TIRYEN, terre froide". En vérité, l'acte de vente du 2 juin 1628 précise que ce PARC est "terre chaude", une terre soignée, de bon rapport. Le bord sud du champ devait être un peu humide, d'où, sans doute, cette dénomination de TIRIEN étendue à l'ensemble.

UNE BRETELLE ANCIENNE

En langage de voirie, une BRETELLE est une voie de raccord entre deux chemins. De tels aménagements routiers furent courants à toutes les époques. La région en offre de multiples exemples; nous parlerons plus tard de ces bretelles notables.

Leur fonction de raccord entre deux voies importantes est de constatation aisée. Mais il n'est pas facile de dater la mise en service de ces bretelles. On peut seulement s'y essayer en cherchant à soupçonner les raisons diverses, économiques (comme les foires), religieuses... qui mettaient les hommes en route dans telle ou telle direction.

L'opportunité s'en présentant sur ce terroir de CROAS AR C'HLAN, nous allons observer de près une bretelle d'intérêt historique, le STREAT OLIER COAT. Observons, à propos de ce

nom, la prononciation des anciens OLIER GOAT. Alors qu'ils disent Jean Pi Coat, ils disent PER GOAT. Nous avons signalé, à l'opposé, la prononciation PONT CLAZ du mot PONT GLAZ.

Nous disposons, pour cette étude, de l'observation sur le terrain, de la photo aérienne de 1966, du cadastre de 1837, de l'acte possessoire du 31 décembre 1629 et, avant tout, de l'aveu du Treuscoat (4 février 1517) que nous citons dans le numéro de janvier 1983 (page 9, 3). Dans ce paragraphe (3) on voudra bien biffer "ancien nom de PONT CLAZ", afin de tenir compte de la mise au point que nous venons de faire sur le site authentique de PONT AN CLANFF.

Cette bretelle, depuis longtemps abandonnée, mais reconnaissable encore, joignait PONT CLAZ à CROAS TORR par CROAS AR C'HLAN. L'un de nous a entendu un ancien du temps de son enfance, il y a 70 ans, parler de ce STREAT OLIER GOAT comme d'un vieux chemin reliant le PONT CLAZ au CROAS TORR. Cet ancien du début du siècle s'appelait CHEUN AR BOUZAR (Yves le sourd), de son nom CRIMINEC. Il n'est pas sûr qu'il soit, dans le cas, le témoin d'une tradition; peut-être, plus simplement, comme nos anciens, savait-il observer et réfléchir.

CHEUN AR BOUZAR était dans le vrai; nous allons le démontrer en dépouillant la description du CONVENANT THUDUAL AN GALLOEDEC, la ferme tenue en domaine congéable par Tudual Le Gallouédec.

LE CONVENANT THUDUAL AN GALLOEDEC

Le document décisif sur l'existence de la bretelle du Pont claz à CROAS TORR est consigné sous la forme "LE CHEMIN DE KAHES (Kerahès, Carhaix) A SAINT POL (lire PAUL)" dans la Copie (vers 1800) qui nous est conservée de l'aveu du TREUSCOAT, daté du 4 février 1517. A l'époque, la famille du Treuscoat était KERGRIST, celle de Lesquiffiou KERGUENNEC.

La notation du CHEMIN est portée dans la description d'un CONVENANT situé au bourg, appartenant aux KERGRIST et tenu, en 1517, par Thudual AN GALLOEDEC (aveu p 12-13). Nous sommes à mi-chemin entre PONT AN CLAFF et l'église, dans l'actuel virage où habite présentement Jean Gaouyer.

Nous publions ce texte dans son intégralité. Il concerne un site familier à la majorité des lecteurs. Pour faciliter l'intelligence du texte, je l'ai subdivisé clairement en ses parties (A), (B), (C) et ajouté quelques parenthèses.

.page 585

*

* *

(A) - "Item (de plus), au village ecclésial (KER-ILIS) de la ditte paroisse de Pleiber-christ, un hotel (maison d'habitation), étage (logement) et CONVENANT, auquel demeure à présent Thudual an Galloédec, O (avec) ses porte (PORZ = cour), aire courtil, vergès, parcs, clotures, prés et autres ses appartenances, ainsi que sont situés :

- entre le chemin menant de l'église du dit Pleibert (ce t sent 1800) à Morlaix (notre rue du Cimetière), d'une part,
- et terres au dit de Kgrist cy-après describées (décrites) et la terre Henry Coatengars, chacun en son endroit, d'autre.

(B) - Item (de plus), devant la porte (porz) du dit étage, trois parcz et pièces de terre et prée de jouxte, s'entretenants et joignants l'un à l'autre,

- entre le dit chemin menant de Pleibert à Morlaix, d'une part,
- et la terre du dit François Kguennec (de Lesquiffiou) et autre chemin menant de la dite église à la rivière de Jerleau (notre Pont claz) en autres endroits.

(C)- AVEC un parc et pièce de terre que le dit Kgrist a ajouté au dit convenant, située ez (dans les) dits terroir et paroisse,

- ENTRE LE CHEMYN de KAHES A SAINT POL (Pol est une orthographe 1800, rétablir en PAUL),

- AUTRE CHEMIN menant du dit lieu de Pleiber à Morlaix, et terre du dit François Kguennec, chacun en son endroit d'une part et autre".

*
* *

Le rédacteur de cet aveu, à la différence de l'aveu de Lesquiffiou (1557), n'a point pris la peine de détailler les parcelles ni de nous donner leur nom. C'est dommage ! Du moins nous précise-t-il les chemins qui délimitent les trois parties du Convent.

Le chemin du village ecclésial (en breton KERILIS) à Morlaix, cité dans (A), (B), (C), est, de toute certitude, notre rue actuelle du cimetière, prolongée par la rue de Keravel vers la Justice. Ce chemin est né avec le bourg, vers 1200, dans notre hypothèse.

L'ensemble (B) a pour autre limite le chemin qui va de l'église à la Rivière de Jerleau. Nous avons montré qu'en réalité il s'agissait de GUERLEAU - notre site du Pont-claz, aujourd'hui, c'est la route du Cloître Saint Thégonnec. Les 3 champs et la prée (le pré) sont limités entre l'est et le nord par des terres de Lesquiffiou, dépendant du convent que tiendra en 1557 Charles Le Dilaczer. La limite est le ruisseau de Pont an Claff au Lenn-vihan (le petit lavoir). Il me paraît probable que cet ensemble (B) couvrait toutes les terres situées à l'est de la rue du cimetière jusqu'au ruisseau. La parcellisation n'était pas encore très poussée, semble-t-il : trois champs, une prairie.

Il n'est pas question du chemin de raccord entre la route du Pont-claz et la route de la Justice, là où sera construite la maison de Jean Gaouyer. Malgré le silence du document, je crois qu'il existait à cette époque; j'espère bien pouvoir l'établir sur documents.

*
* *

Où situer les bâtiments du Convent Galloédec avec les dépendances et les terres et prés regroupés en (A) ? Certainement du côté ouest de la Rue du cimetière. La ferme devait se trouver face à la maison de Jean GAOUYER. Le PORZ d'une maison donne toujours sur le chemin; une porte l'en sépare, qui peut être une porte cochère. Or le champ qui est derrière la maison Gaouyer portait encore, en 1837, le nom évocateur de PARC AR PORS (section H N° 638). Ainsi ce parc de l'ensemble (B) est bien nommé : il est "devant la porte (PORZ) de l'étage".

.page 586

Dans ces conditions, le convent Galloédec occupait toutes les terres du côté ouest de la route jusqu'au ruisseau de Pont an Claff, car il est question de prés dans l'ensemble (A). Nous ne chercherons pas à retrouver les limites entre (A) et "la terre Henry Coatengars", vers l'ouest.

*
* *

UN DROLE DE VIRAGE

Livrons nous, un instant, au plaisir d'une chute libre dans le temps, de 1517 à 1983, bientôt 500 ans.

Il nous est arrivé à tous de pester contre le virage sans visibilité de la Rue du Cimetière. On n'entend certes pas dire qu'il s'y produise des accidents. Mais on frémit parfois d'y voir s'engager des vieillards, car les automobilistes et les motards ne mesurent pas toujours le danger qu'ils peuvent faire courir aux piétons, lorsqu'ils prennent le virage à la corde en allant au bourg. Je faisais remarquer à Mari Roz ar Belec, qui naviguait sans souci sur la moitié gauche de la rue du cimetière, qu'elle créerait moins de problèmes de circulation à elle-même comme aux automobilistes si, en certains endroits, elle prenait sa droite. Grand-mère, soucieuse de la légalité, ne l'entendait pas ainsi : "AN TU KLEIZ ZO D'I(N) ME ! - Le côté gauche est à moi !" Aux automobilistes de respecter mon droit !

*

* *

Les plus anciens parmi nous ont connu en ce virage l'auberge d'URSULE (Grall). Les femmes, elles-mêmes, fréquentaient la maison, car Ursule était repasseuse de coiffes : excellente occasion de surveiller les clients d'Ursule et, sans doute, leur mari. L'idée d'Ursule était géniale.

Le pèlerinage au cimetière a eu dans le passé l'importance d'un rite, répondant à un besoin du cœur; on s'y rendait en foule, non seulement pour les enterrements, mais après les messes du dimanche et après les mariages. L'arrêté municipal du 2 septembre 1907 interdisait de créer des auberges à moins de 10 mètres des écoles, de l'église et du cimetière. Ursule était dans les normes. La belle affaire, à cette époque, que de tenir le bistrot le plus proche du cimetière !

Je l'ai observé à Roscoff, qui avait aussi sa station de libations auprès du cimetière, chez Jeanne, au 13 de la rue. Mon vieil ami, SAIK (petit François), le sacristain, aimait à s'y rendre. Quand je le surprénais revenant des parages, je lui demandais, innocemment, comme on dit : "Saik, d'où viens tu comme ça ? - J'ai été faire un tour au cimetière ! - Dis donc, je parie que tu n'est pas allé plus loin que LE TREIZE ! - On ne peut rien vous cacher !" Et l'on partait tous deux d'un éclat de rire.

Les femmes de Pleyber savaient, elles aussi, à quoi s'en tenir sur le pèlerinage des hommes au cimetière.

*

* *

.page 587

Le "transfèrement" du cimetière de l'église avait été demandé par le Comité d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement, le 28 mars 1887. Lecture en fut faite au conseil du 31 mai 1887. Le préfet ayant appuyé cette demande de transfert, le conseil par 13 voix contre 2 jeta son dévolu sur un terrain de 40 ares (H 471) situé dans PARC AR POUL sur le chemin de la gare (6 novembre 1887).

L'enquête d'expropriation du terrain tourna court, car le Commissaire, choisi par le conseil, se contenta d'accueillir une pétition en faveur d'un autre emplacement. Le conseil manifesta son mécontentement du procédé, le 28 octobre 1888. L'enquête fut reprise et devait conduire à la décision, prise le 17 mars 1889, d'implanter le nouveau cimetière dans le champ H N° 527 appartenant à Auguste Bourven, secrétaire de Mairie; pour parvenir à un terrain bien rectangulaire, on expropria aussi un coin de la parcelle voisine N° 528.

.page 588

La maison d'Ursule fut achetée par Jean Gaouyer en 1949. Le plan cadastral de 1837, que nous publions, fait apparaître qu'il n'y avait, à cette date, aucune construction en cet endroit. Le terrain fut acquis de la commune par Jean TUDUAL ou TYDOUAL (selon l'écriture de la matrice cadastrale) : il s'agissait d'un terrain de 1 are faisant partie de la vieille route du bourg à Morlaix. Les mutations de terrains mettant deux ans environ pour passer dans le cadastre, soit, dans notre cas, 1887, on peut supposer que cette terre labourable de bonne qualité (classe 1) fut cédée par la commune en 1885. Je n'ai pas trouvé mention de cette vente dans les délibérations du conseil; le prix en dut être de 30 francs l'are. Le terrain avait été cadastré H 1695/638 (PARC AR PORS étant H 638) - Matrice cadastrale, folio 1684.

Jean TUDUAL ne tarda pas à faire construire sur le terrain qu'il venait d'acquérir. En effet, le 3 mars 1891, par acte passé devant Maître Troussel, notaire à Pleyber, il vendait pour 400 francs à Jean Marie Grall, cultivateur au bourg, le bâtiment qu'il venait d'édifier sur H 1695/638. Ce ne pouvait être, à ce prix, la maison que l'on y voit présentement, mais une grange, comme il est rappelé dans l'acte de vente à Jean Gaouyer en 1949 "une maison construite en maçonnerie et couverte d'ardoises, AUTREFOIS GRANGE, d'un rez de chaussée et grenier..."

Le terrain de Tudual entre dans la matrice cadastrale de Jean Marie Grall en 1893 - les deux ans de la mutation. Le nouveau propriétaire est dit TERRASSIER. C'est lui qui sera chargé en 1905 - 1906 de dégager les terres du vieux cimetière et de faire la clôture de ce qui en était conservé. Il avait été déterminé, au conseil du 24 septembre 1905, que les moellons et les pierres tombales découverts au cours de ces terrassements reviendraient à l'entrepreneur. Au cas où les familles réclameraient ces pierres tombales, elles devraient verser à Monsieur Grall 1 franc pour salaire par pierre tombale.

C'est Jean Marie Grall qui aurait donc construit la maison avec l'écurie adjacente et la crèche à cochon. Ces deux dépendances furent implantées, elles aussi, sur la route. Le triangle où elles furent bâties avait fait l'objet, me semble-t-il, d'une demande d'achat de terrain formulée par Claude Bourven, propriétaire de PARC AR PORS, contigu au délaissé de route. A la séance du conseil municipal du 23 novembre 1890, le Maire, Albert-Marie Andrieux, donna lecture "d'une demande d'achat de terrain faite par Monsieur Claude Bourven d'une bordure de la route allant au cimetière. Le conseil est d'avis que ce terrain pourrait être vendu. Cependant il conviendrait de la proposer à Mr L'Agent-voyer pour y établir une gare de pierres. Monsieur le Maire est chargé de la suite de cette affaire".

Personne ne songerait, je pense, à chercher des coupables en cette affaire de virage sur la route du cimetière. Les inconvénients de cette courbe n'apparaîtront, en effet, que 70 ans après sa réalisation, lorsque le CHEVAL, gloire de ce pays, aura été immolé sur l'autel d'une nouvelle divinité, dévoreuse d'hommes, celle-ci, l'AUTOMOBILE. Les enfants de Pleyber, eux-mêmes, connaissent plus l'éléphant, qui ne leur est rien, que le compagnon de travail de leurs grands-pères. Ce n'est point un reproche que je leur fais, mais un souhait que j'exprime de les voir s'intéresser mieux à leurs grands-pères. Il est dangereux pour l'homme de méconnaître ses origines.

*
* *

Les embarras de la circulation dans les villes et jusque dans le moindre bourg, l'extension prise par les "aires de stationnement" - il faut, paraît-il, prohiber le terme anglais de PARKING - ces phénomènes sont apparus à une époque très récente, lors de l'invasion automobile. De celle-ci, j'ai un souvenir précis, qui me dispense d'enquêter auprès du service des Mines.

.page 589

Lorsque j'arrivai à Roscoff comme recteur, sans auto, l'été 1962, seuls avaient des voitures commerçants et professions libérales. Les gens de la campagne avaient, sans doute, les moyens de s'en procurer, mais ils s'épiaient, nul n'osant se lancer le premier. Je pris moi-même une 2 cv à la fin de l'été, immatriculée HG; je n'ai pas gardé le souvenir de son prix, un peu plus de 5 000 francs. La campagne, à son tour, se mit en branle : les ouvriers et les employés ne tardèrent pas à suivre.

La situation devait être sensiblement la même à Pleyber-Christ, à cette époque. Il a bien fallu s'accommoder en France du réseau routier préexistant, conçu pour les charrois à chevaux. Les plus modernes de ces routes dataient du 19ème siècle. Telle la N 12, dont les éprouvants et dangereux virages entre Plouigneau et Le Ponthou ont fait rager tant d'automobilistes pressés. La vieille royale 12 a été remise alors en service, par exemple par Luzivily, en Plouigneau, et par Kerriou, en Guiclan. Désormais, le tracé sinueux de 1845 est supplanté par une voie express.

*
* *

Une autre observation nous aidera à rendre justice aux anciens. Elle doit nous rendre modestes devant l'Oeuvre puissante qui s'opère sous nos yeux, symbole d'un temps de prospérité.

Cette observation est puisée dans les registres des délibérations municipales du 19ème siècle à Roscoff et à Pleyber-Christ. Au sortir de la Révolution, les Communes ne disposaient que de très maigres ressources; elles demeureront assez pauvres tout au long du siècle.

Même épaulées par des emprunts au CREDIT FONCIER de France, les maigres finances municipales transformaient les municipalités en perpétuelles quémandeuses, pendues aux basques du pouvoir central. On râclait, à longueur d'années, les fonds de tiroir. On vendait aux particuliers les vieilles "issues" ou "franchises", nos "délaissés de routes", pour recueillir quelques sous ou francs, immédiatement absorbés dans l'aménagement des chemins ruraux.

Autre signe de pauvreté, les premières mairies furent logées petitement, et, plus d'une fois, en location. Il est émouvant d'entendre aussi, à l'égal du cri d'un pauvre, la sollicitation des petites communes à l'adresse du Préfet, afin d'obtenir le droit à quelques foires annuelles. Elles espéraient grappiller ainsi des droits de place et attirer de l'affluence dans les auberges du bourg. Une commune assez tôt nantie de foires, comme Pleyber, invitée par le Sous-Préfet à exprimer son avis sur l'opportunité de foires dans telle ou telle commune, n'aura pas, dans tous les cas, une attitude humanitaire. Ainsi le conseil municipal de Pleyber-Christ est opposé au projet de foires à Lampaul Guimiliau (15 février 1874), rechigne aux 12 foires de Loc Eguiner (26 juillet 1874). Il est d'accord pleinement pour 3 foires à Botmeur (11 janvier 1876); d'accord aussi pour des foires au Cloître Saint Thégonnec (24 juin 1877). Dans cette dernière commune, il y avait foire le 4ème jeudi (vaches, moutons, porcs) jusqu'à la guerre de 1914.

*

* *

Décidément, les virages de chez nous ont le don de m'inspirer ! En préparant la carte du "CHEMIN DE CARHAIX A SAINT PAUL" (N° de mars, p 17), je me suis aperçu qu'en 1837 le virage de la rue François Coat, à la hauteur du Croaz Torr, était très ouvert. Aujourd'hui, il se rapproche si bien de l'angle droit que quelqu'un, il y a peu, en pleine nuit, s'est offert le dangereux plaisir de faire un "toss-toss" contre les clôtures; vous y voyez encore des plaies béantes.

.page 590

Comme celui de la rue du cimetière, le présent virage a été modelé dans le même esprit communal d'économie financière.

Le 28 octobre 1888, "monsieur le maire fait savoir (au conseil) qu'il a reçu une demande d'achat de terrain vague situé vis à vis des parcelles 816, 817, 981, 986; cette proposition est faite par Mr Guillou J.M. de Talingoat.

Mr Guillou demande également à acheter la parcelle sur la route de la gare bordant la parcelle 471 (PARC AR POUILL, voir carte indiquée ci-dessus).

Le conseil est d'avis que les terrains situés vis à vis des parcelles 816, 817, 981, 986 (au GOLVEN) soient cédées à Mr Guillou au prix de huit francs l'are, mais n'est pas d'avis que la parcelle bordant le N° 471 soit cédée aux mêmes conditions et préfère se réserver la propriété jusqu'à nouvel ordre" (pages 193 - 194).

*

* *

La cession du terrain vague du GOLVEN, auprès de l'actuelle station d'épuration, rencontra l'opposition de Monsieur Messenger, qui avait des droits de servitude sur le site. Une commission d'enquête fut donc constituée; au vu de son rapport, déposé le 8 septembre 1889, le conseil décida, le 24 novembre suivant, de surseoir à la cession du terrain vague à Mr Guillou.

Présentement, notre attention se porte avant tout sur la route de la gare. La bande de terre en bordure de H 471 fut cédée manifestement à J.M. Guillou; la forme présente du virage le prouve, à défaut d'attestation écrite. La parcelle fut intégrée à H 471.

Nous l'avons échappé belle en l'occurrence. Gros propriétaire foncier, J.M. Guillou cherchait à étendre ses terres et, selon l'esprit du temps, devait considérer comme un déshonneur de céder

1 mètre carré de son patrimoine. Nous l'avons vu manoeuvrer pour détourner de son PARC AR POULL, H 471, la menace municipale d'y tailler le terrain du nouveau cimetière. Ainsi, PARC AR POULL, qui dépendait de la ferme du PORZ RUZ, loin d'avoir été démantelé, fut grossi au nord d'une bande de la route.

Ce fut notre chance historique. Si l'acquéreur de la bande routière avait été, en effet, un autre que le propriétaire du champ N° 471 et moins fortuné que lui, il se serait produit ceci, exactement comme au virage du Cimetière : une maison au ras-bord de la route, épousant la courbe du virage. Elle y serait encore aujourd'hui, frappée d'alignement, certes, mais pas pressée du tout de s'écrouler.

On peut parier d'ailleurs que, si bien placée entre le bourg et la gare, cette maison, immanquablement, eût été auberge, fournissant aux hommes la matière à leur deuxième petit mensonge masculin : "Je m'excuse ! Le train avait beaucoup de retard..."

*

* *

Les femmes, on s'en doute, n'étaient pas dupes de ces pitoyables tricheries de leurs grands enfants de maris. Elles avaient un odorat, lequel ne peut tromper. Mais elles avaient appris à se taire, pour la paix du foyer et pour s'éviter à elles-mêmes la blessure d'arguments plus frappants.

Si j'en crois l'anecdote qui vient de m'être contée, certaines roublardises masculines parvinrent à abuser les femmes; ainsi le coup de BOULON DE TRENTE DEUX.

De temps immémorial, la FORGE a été un haut lieu de nos pays, où l'on pratiquait l'art d'éteindre les ardeurs du fer rouge et celles, non moins brûlantes, des gosiers secs. MOI ET LA FORGE ferait un beau titre pour le roman rétro d'un vieux talentueux.

.page 591

C'était avant l'invention de la T.V.A. Ce jour là, on avait reçu à la ferme la facture du forgeron. La patronne n'en revenait pas : chaque intervention du maréchal ferrant sur les pattes des chevaux s'accompagnait d'une fourniture, toujours la même, intitulée UN BOULON DE 32. Elle s'enquit auprès de son mari sur la nature de ce boulon mystérieux "C'est un boulon certainement, répondit avec aplomb le mari. Pourquoi 32 ? Le maréchal ne m'a pas dit : peut-être pour faire 4 clous de 8, ce qui donne 32". La technique n'a jamais été le fort de la femme; notre fermière fut rassurée par l'explication : $8 \times 4 = 32$. Elle règle la facture désormais sans récriminer : $8 \times 4 = 32$, c'est bien compté, se disait-elle.

Jamais elle ne soupçonna le subterfuge; c'était pourtant un coup de son mari. Il était courant autrefois, en effet, que la femme détienne l'argent du ménage, à cause de l'incapacité des hommes à le bien gérer. C'est la femme aussi qui donnait à chacun, mari et enfants, l'argent de leurs menues dépenses du dimanche et des foires, ce que l'on appelait "toucher son PRET".

Notre homme, l'escarcelle toujours vide, n'avait rien trouvé de mieux pour étancher sa soif que de suggérer au forgeron d'alourdir la facture du ménage d'un BOULON DE 32 à chaque tournée à la forge. Il s'agissait, mais je ne l'ai pas deviné non plus, d'un litre de rouge, hauteur 32 cm.

E BRO AR CISAILLIGOU

Au pays des Cisailées

Les hommes qui ont choisi la culture de leur soif ne seront jamais à court d'expédients. Voici comment ils s'y prenaient, m'a dit un vieux Roscovite; la scène ne pouvait se passer, naturellement, que dans la commune voisine.

L'homme, à peine remis de sa beuverie dominicale, dès le matin du lundi, très tôt, sentait ses oreilles bourdonnantes des appels insistants de la Forge, AR GOVEL... Pour donner quelque apparence de raison à son pèlerinage hebdomadaire au sanctuaire du maréchal ferrant, notre

homme, à l'aide d'un sarcloir, desserrait les fers de son cheval. Il ne pouvait être question d'aller, en un tel appareil, cueillir les goémons; un tour à la forge s'imposait. L'homme pensait que sa femme n'y verrait que du bleu. L'innocent ! Celle-ci, qui ne se parfumait pas, faute de moyens, avait l'odorat d'autant plus fin.

Dans la zone légumière, point n'était besoin alors aux hommes de recourir à d'étranges subterfuges pour berner les femmes et se constituer de belles cagnottes : il leur suffisait de faire une ponction sur la recette des choux et artichauts. On appelait cela "OBER CISAILLIG, cisailer la recette pour en extraire un morceau". Mon vieil ami roscovite me faisait confiance de la consigne reçue de son père lorsque, pour la première fois, il eut à convoier au marché une charretée de choux fleurs; c'était en 1920. Son père lui avait dit : "chaque fois que tu iras au marché, tu mettras de côté pour moi une GWERZ-BUTUN", littéralement l'argent de mon tabac, mon POURBOIRE. "Surtout, n'en parle pas à ta mère".

Le jeune homme, abrité derrière la complicité paternelle, ne tarda pas à s'offrir à lui-même une CISAILLIG égale. Je me suis permis de lui demander où il cachait sa cagnotte pour échapper aux inquisitions maternelles. Avec un bel élan de sincérité, il m'avoua que sa mère, redoutant les chevaux, il s'était fait une cachette dans l'écurie. Peu d'années auparavant, en 1913, comme beaucoup d'autres enfants de Roscoff, il avait mené l'existence, inhumaine pour un enfant de 11 ans, de faire le porte-à-porte en Ecosse durant l'hiver pour vendre des bottes d'oignons, 1 shilling la botte. Lorsque l'accueil était cordial, la botte vendue et l'argent empoché, l'enfant tendait la main : "ONE PENNY FOR MY SELF ! - Un penny pour moi-même !" Avec 6 pence (1 demi-shilling, environ 3 francs alors), l'enfant se régala d'un plantureux POISSON-FRITES.

.page 592

Au pays de la faim, il tendait la main. Au pays des CISAILLEES, il n'eut qu'à la plonger dans la tas, FOR MY SELF. Et c'est ainsi, comme tant d'autres, qu'il fit son entrée discrète dans la terre de la soif.

LES ESSAIS DE FREINS

Il eût été équitable, sans doute, de rendre leur dû aux femmes en révélant quelques unes de leurs duperies. Mais mon ignorance du sujet est totale, on ne s'en étonnera pas.

Pour tenter de me concilier les bonnes grâces des hommes devant cette déroboade, qui a tout l'air d'un déni de justice, je révélerai, à mon tour, un stratagème masculin dont j'ai été le témoin amusé quand j'avais 13 ans, autour de 1926. A cette époque, les jours d'élections, les candidats avaient leurs racoleurs qui payaient à boire aux électeurs. Seuls votaient, en ce temps-là, les hommes-garçons, réputés alors, comme les dépositaires privilégiés de la raison humaine. Ce procédé d'obtention des voix devait être d'une efficacité très médiocre. Si l'on pouvait parler de mérite ou de moralité à propos d'un procédé quelconque de propagande, on décernerait à celui-ci le double prix de la franchise et de la gaité. Depuis lors, l'art de convaincre s'est affiné, mais il a perdu toute franchise et tout humour.

Laissant de côté ces dangereuses duperies de nos propagandes, amusons-nous du stratagème imaginé par un CHAUFFEUR DE MAITRE à l'époque précitée. Il s'agissait d'un chauffeur du service exclusif d'une personne très fortunée, qui passait l'été dans son château de Gouézec. Ma grand'mère paternelle, cuisinière en titre, ne suivait plus ses maîtres à Paris, mais, à leur retour au pays, elle reprenait son service à la cuisine. Je passais une grande partie de mes vacances chez elle.

La domesticité y était importante; j'évoluais au milieu de tout ce monde un peu hétéroclite, recruté pour une bonne part, à Paris. Le chauffeur changeait d'une année à l'autre; c'était toujours un célibataire. Il devait être bon connaisseur de la mécanique, devant effectuer par lui-même les réparations que nous confions aujourd'hui aux garagistes. La voiture de la dame était un long coupé "AVIONS VOISIN", un mastodonte qui faisait, disait-on, 33 chevaux. Nos plus belles machines actuelles auraient eu l'air, de "bichettes" auprès de cette voiture racée.

Quand le chauffeur désirait rendre visite à l'une ou l'autre des filles d'auberge de la région ou emmener des collègues prendre l'apéritif chez l'une d'elles, avec le plus parfait aplomb il sortait

L'AVIONS VOISIN du garage et partait, comme il disait, ESSAYER LES FREINS. Si, entre temps, la patronne le demandait, il était à l'abri de tout reproche; ses collègues eux-mêmes le couvraient : "Madame, il fait des essais de freins !"

Une fois, le chauffeur m'a emmené jusqu'à Pleyben (7 km) pour essayer les freins. La fille ne devait pas être au comptoir, car il ne s'attarda pas à l'auberge.

Les "chauffeurs de maîtres" se passaient tous le mot. Vers 1930, le chauffeur qui était de service sortit, comme de coutume, "essayer les freins" en direction du bourg (3 km); après avoir quitté la fille du comptoir, il lança sa 33 cv AVIONS VOISIN (neuve) dans un chemin vicinal étroit, creux et en forte pente. Il valait mieux, en effet, entrer au château par une autre porte et donner l'impression d'avoir fait les essais sur un circuit. Les essais de freins s'achevèrent, ce jour-là, dans l'épais talus du chemin creux ! Le pilote ne se fit aucun mal, mais la belle bête n'était plus en état de servir.

.page 593

DE FEUNTEUN VEN AU CROAS TORR

Après ce long divertissement sur les fourberies des buveurs, nous reprenons le chemin d'un site pour lequel ils ne sentaient aucun attrait, AR FEUNTEUN VEN. C'est là que s'embranchent sur la voie antique du Pont claz la bretelle KERAHES SAINT PAUL par CROAS AR C'HLAN et CROAS TORR, dont nous parlions dans le numéro précédent (p 18 - 20).

Dans ce même numéro (p 17), nous avons repris le plan cadastral de 1837 entre CROAS AR C'HLAN et CROAS TORR. Le talus sud du chemin avec les décrochements qui soulignent l'entrée des champs était continu de A à D. Le talus nord avait disparu peu après B; il semble bien qu'il en était déjà ainsi en 1628. Ce talus a été reconstitué en pointillés. La construction de la route Quimper Morlaix en 1844 a fait une large saignée dans le talus sud entre B et C.

On s'explique fort bien que cette bretelle de raccord ait été abandonnée peu à peu par les voyageurs au profit du chemin qui joignait le Pont claz au bourg et se prolongeait jusqu'au CROAS TORR. J'ai déjà proposé une interprétation de cette dernière dénomination : croix épaisse ventrue (Torr = ventre), peut être une croix sur une borne.

*

* *

Le doublement de la bretelle par le chemin de Pont-claz au bourg, puis au CROAS TORR, montre clairement que la création du bourg de Pleiber Rivaut est postérieure au chemin de FEUNTEUN VEN au CROAS TORR. Peut-on en dire plus ?

L'attraction de Saint Pol de Léon, en breton CASTEL PAOL, est à mettre en relation avec l'installation en ce lieu du siège d'un évêché. Mais les historiens ne s'entendent pas sur l'époque où fut fondé ce siège épiscopal; certains même la retardent jusqu'au temps du roi Nominoé, mort en 851. Quoi qu'il en soit, rien n'autorise, me semble-t-il, à voir dans la voie qui mène au carrefour de CROAS TORR à PENZE en passant par NEMLAC'H (an emlac'h - les ormes), un tronçon gallo-romain. Nous reviendrons longuement sur ce sujet des voies antiques desservant le pays de Saint Pol de Léon et convergeant non sur la cité épiscopale mais sur l'extrême pointe du pays, l'ancien îlot de BLOSKON et le vieux port de Roscoff, AR MOGUEROU.

*

* *

La courte bretelle (environ 1,300 km), unissant Pont Claz (ou Feunteun ven) au Croas Torr par CROAS AR C'HLAN, se justifierait fort bien comme une desserte au profit de l'abbaye du Relecq, afin de la mettre en liaison avec le siège épiscopal du Léon, dont dépendait territorialement l'abbaye elle-même. La fondation de celle-ci eut lieu en 1132. Le raccord serait donc postérieur à cette date; ceci amènerait à proposer une date plus tardive encore pour la naissance de notre bourg de PLEIBER RIVAUT, (le notre) au 12ème siècle cependant.

Mais toutes ces spéculations sur les routes resteront fort hypothétiques en l'absence de documents écrits formels; il n'en est qu'un que l'on puisse verser au dossier de la naissance de notre bourg, daté de 1163. Il s'agit, malheureusement, de copies tardives, que nous reproduirons ici par photocopie. A cette date on parle de PLEIBER (tout court). Il faut se garder de conclure que, en 1163, la paroisse primitive de PLEIBER n'était pas encore éclatée en plusieurs membres ou paroisses. La fondation de St Martin en 1128 s'est faite, au contraire, très probablement aux seuls dépens du PLEIBER primitif. La bulle du pape Alexandre III, en date de 1163, confirme les possessions de l'abbaye de Saint Jacut : il s'agit d'une liste de biens dont les dénominations ont été reprises de chartes antérieures. De ce document on déduira plutôt ceci : les moines de Saint Jacut-de-la-Mer (Côtes du Nord) avaient une possession dénommée en latin VILLA CHRISTI, soit, en breton, KERGRIST située en PLEIBER avant tout démembrement de cette grande paroisse.

.page 594

Nous reprendrons tout ceci lorsque nous traiterons du nom et du pays de PLEIBER.

FEUNTEUN VEN

On a traité déjà ici du site de FEUNTEUN VEN et avancé une interprétation de ce nom : une fontaine aménagée avec des pierres. Souvent, on l'a dit, ce terme est traduit par FONTAINE BLANCHE où l'adjectif suggérerait l'idée de "sacré". Aujourd'hui, le site est fréquenté par les promeneurs et par les automobilistes qui cherchent à éviter le bourg venant du plateau est du pays. La forte côte a été reprofilée pour les courses cyclistes. La roche du schiste à cristaux de chialolithes, affleure sous la rampe. On n'y voit pas de fontaine aménagée, peut-être était-elle à l'est de la vieille route dans le pli du terrain, où se voit un point très humide sur la pâture en pente.

Le nom FEUNTEUN VEN s'est perdu. En 1837 la langue de terre qui borde la côte jusqu'au pli du terrain au nord, H N° 668, portait le nom de ROZ AR FEUNTEUN VEN; ce terrain de 40 ares était sous futaie; aujourd'hui c'est une pâture. C'est là qu'on plante la buvette le jour des courses.

Les terres qui font suite à ce ROZ vers le nord sont ainsi décrites en 1837

N° 392 PARC AR GOUIN, terre labourable 108 ares

N° 391 PARC AR GOUIN, lande 16 ares

N° 390 GOAREM AR GOUIN, lande 136 ares

Ces trois parcelles ainsi que ROZ AR FEUNTEUN VEN dépendaient de la ferme de ROZ AR BELEC.

Sous cette orthographe GOUIN, les bretonnants comprendront le VIN, ce qui paraît aberrant pour des noms de parcelles écartées des habitations.

Par chance, nous connaissons une dénomination plus ancienne de ces terres : elle se trouve dans une description des possessions de Lesquiffiou que nous avons souvent citée, datée de 1557 - 1558 (p 12), plus précisément la description du convenant que tint Charles Le Dilaczer, aujourd'hui ROZ AR BELEC. Voici ce texte :

"Aultre parc nosmé PARC AN FENTEN GUYN contenant cinq jornés de terre froides cerné d'un endroitz férants sur (touchant) le chemyn qui mesne de Kiézéquel à Prat Jarleau".

On constatera que l'ensemble N° 390 - 392 fait bien 5 journeaux de terre. On peut penser que la description manque un peu de rigueur lorsqu'elle écrit, par inadvertance, "aultre endroitz" à propos de la voie antique; le singulier eut été de mise. Par contre, le PARC, d'un seul tenant en 1557, devait être entouré sur les autres côtés par des terres que le seigneur de ROHAN LEON avait gardées dans son propre domaine. Très probablement, ROZ AR FEUNTEUN VEN, en fûtaie encore en 1837, faisait partie du domaine des Rohan.

*

* *

La dénomination de 1557 rend bien raison des termes cadastraux de 1837. D'une part, le GOUIN de 1837 concerne le GUYN de 1557; les tenanciers de ROZ AR BELEC avaient sans

doute perdu la dénomination complète de ce PARC, alors en 3 parcelles (talutées) : PARC AR FEUNTEUN GOUIN.

.page 595

Le nom du site s'était mieux conservé dans la fûtaie ROZ AR FEUNTEUN VEN. La mise au jour de la dénomination de 1557, confirmée par la permanence du terme GOUIN jusqu'à nos jours, m'oblige à revoir l'explication que j'ai proposée de l'expression FEUNTEUN VEN.

Le breton français FEUNTEUN étant féminin entraîne la mutation des mots en apposition. Dans le cas de FONTAINE, les termes en apposition peuvent être, entre autres, MEAN, MEN (pierre) et l'adjectif GUEN (blanc), écrit plus régulièrement GWENN. En apposition on obtient : FEUNTEUN VEAN ou VEN, fontaine taillée dans la roche ou fontaine aménagée en pierres; alors E de VEN a une prononciation nasale. Avec l'adjectif GWENN, GUEN, on obtient FEUNTEUN VEN(N) avec un E très ouvert. La traduction littérale serait alors FONTAINE BLANCHE.

*

* *

L'interprétation que j'avais proposée de FONTAINE de pierre est à rejeter, VEN devant se rattacher à GUYN, GOUIN, attestés par ailleurs. En vieux breton, GUINN signifie "blanc, lumineux" et au sens abstrait, "heureux, béni", selon le Dictionnaire des gloses en vieux breton, de Léon Fleuriot. Le même auteur écrit dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère 1981 (p 185) : "Le radical WINDO "blanc" signifiait aussi "heureux, béni" dans toutes les langues celtiques, gallois GWYN-FYD, breton GUEN-VET, d'où GWEN-VIDIK, vieil irlandais FIND-BIUTH "félicité"... VINDO-BONA "la fondation heureuse" explique l'emploi plus tardif de GWEN dans GWEN-GAMP, GWEN-RANN, WIN-MONID (Guéméné), etc... VINDILIS, nom ancien de Belle-Ile dans l'itinéraire d'Antonin, contient le même radical que VINDANA et la forme médiévale GUEDEL". Ce nom de Belle-Ile en breton est fort bien attesté au 11ème siècle. GUEDEL "belle". Le même auteur précise que des lieux comme PORZ GWEN, POULIC GWENN... font référence à ce vieux sens de GWEN "heureux, béni". On songerait aussi à Bon-port.

*

* *

Cette fontaine jouxtait une route antique probablement pré-romaine, nous l'avons dit. En usage durant des siècles avant la christianisation du pays, elle a fort bien pu passer pour une fontaine sacrée, siège de nymphes. Le lecteur fera son choix : "belle fontaine", "fontaine sacrée". S'il tient au symbole de la blancheur "Fontaine blanche".

Il est très probable qu'une telle fontaine, dont le nom a traversé tant de siècles, fut aménagée et entretenue comme ce fut le cas de la FONTAINE DU CHRIST sur l'autre voie antique. Celle-ci avait été embellie d'une architecture de pierre de construction tardive, semble-t-il, peut-être le 18ème siècle. Il n'y a aucun indice d'une telle architecture autour de FEUNTEUN VEN.

Nous avons des sourciers dans la paroisse nous leur lançons un appel d'offre pour la recherche de FEUNTEUN VEN. J'en ai déjà trop dit, sans doute, plus haut.

Je mettrai ensuite au concours la recherche de FEUNTEUN AN TRI ESCOP, la fontaine des trois Evêques - Cornouaille, Léon et Tréguier. Je connais la zone d'où l'eau suinte; elle vient d'être plantée de bouleaux. La garenne appartient à Madame KERBRAT de Rest-Glaslan. Y eut-il là une véritable fontaine aménagée ? Une route du moyen âge joignant Berrien au Relecq jouxte cette zone humide. Comme nous devons publier des cartes de ces routes, on y situera ROC'H AN TRI ESCOP, GOAREM AN TRI ESCOP avec FEUNTEUN AN TRI ESCOP. Le point géométrique où se coupaient les limites des trois diocèses est bien déterminé sur les cartes; on en approche à 50 mètres en voiture. Les terroirs précédents sont dans le Léon, en Plounéour Menez.

.page 596

LE NOM DE AR C'HLAN

Pour en finir avec le sujet du PONT CLAZ, il ne nous reste plus qu'à élucider le terme de AN CLAFF ou AN CLANFF, soit, en breton parlé, AR C'HLAN.

Le Catholicon, dictionnaire breton-français-latin paru à Tréguier en 1499, a beaucoup contribué à l'emploi par les Notaires du groupe FF à la fin de beaucoup de termes bretons et de noms de personnes. Les FF en ces cas ne se prononcent pas entre bretonnants : CAROFF c'est CARO, DEROFF c'est DERO, CLAFF c'est CLAN.

Le CATHOLICON traduit CLAFF par MALADE. Il s'agit d'un ADJECTIF, que l'auteur rend en latin par "eger, egra, egrum". Dans l'usage on dit CLAN(V); en Cornouaille on prononce CLAON.

A la différence du français qui emploie couramment les adjectifs comme substantifs, ainsi UN MALADE, LE MALADE... la langue bretonne ne connaît pas cette facilité. Vallée, dans son dictionnaire français-breton (p XX) note : "L'adjectif en breton ne devient pas couramment, comme en français, un substantif appliqué aux personnes (le méchant, le malade); cela se produit cependant avec le participe passé : le damné, AN DAONED". Par contre, dans les SURNOMS et les NOMS DE FAMILLE, le breton emploie couramment l'article défini LE (an, ar, al) devant un adjectif. On connaît ainsi des doubles séries de patronymes avec et sans article défini : MOAL (chauve) LAGADEC (qui a de grands yeux), BIHAN (petit), YAOUANC (jeune), etc...

Pour rendre le substantif français "le malade", on dira "le celui (qui est) malade - AN HINI CLAN" ou AN DEN CLAN, la personne malade. Monsieur Gourvil (NOMS DE FAMILLE DE BASSE-BRETAGNE - 1966) ne relève pas le nom de CLAN à l'époque actuelle. Qu'il ait été porté anciennement n'est pas impossible ni même improbable. Dans un article fort intéressant "LEPREUX et CACOUS DANS LE FINISTERE", publié dans le courrier du LEON et du TREGUIER (samedi 15 mai 1982), Pierre Loaec verrait volontiers dans l'expression PONT AR C'HLANV ou PONT-L'HOPITAL une référence à CLANV malade. Le rapprochement avec HOPITAL - CLANDI - est, certes, tentant, mais je crois devoir résister à cette tentation pour le cas précis de Pleyber et de deux autres sites que j'ai relevés. Dans l'hypothèse précédente, on envisageait préférentiellement le "malade lépreux".

*

* *

Outre la raison grammaticale développée plus haut de CLAN, adjectif, deux rapprochements avec notre site me sont venus à l'esprit : l'un dans mon pays de Gouézec, l'autre sur les pentes de Kerguz en direction du Relecq.

On nous reproche à nous, Cornouaillais, de broyer les mots bretons au point de les rendre méconnaissables et inintelligibles aux Cornouaillais eux-mêmes. Il y a beaucoup de vérité, me semble-t-il, dans le reproche qui nous est fait. Il m'a fallu recourir au vieux cadastre de Gouézec pour trouver un sens sortable à divers noms de lieux du pays dont je ne connaissais que la prononciation courante. Du coup, cette prononciation a gagné, à son tour, un grand intérêt. En voici des exemples :

.page 597

Enfant, je passais souvent par KERLIGAON pour aller chez ma grand-mère paternelle; le cadastre écrivait KERLIGAVAN. Exactement le même phénomène linguistique que le nom de KERMAVAN en Saint Martin, devenant KERMAON, soit en bonne mutation KERVAON.

Dans la montagne de Gouézec, il y a une ferme où j'allais chercher du lait écrémé; on l'appelait COLVOENNEC; je n'en suis pas revenu de découvrir l'écriture cadastrale COAT MOENNEC, nom de la section cadastrale D. Nous sommes ici en pays de connaissance : AN OENNEC (Pleyber) COZ OENNEC (St Thégonnec).

Il était difficile, même pour un indigène de Gouézec, de renifler sous le nom courant de MEILH BORLON, le terme cadastral ancien de MOULIN DU PONT-AR-GLAON. Ce moulin est situé à quelques mètres du fleuve côtier, l'AULNE, en breton AON; il fonctionnait sur les eaux d'un

petit affluent de celui-ci, que les cartes I.G.N. récentes baptisent RUISSEAU DE PONT AR C'HLAON et qui sépare ici Gouézec de Saint Thoïs. Il n'est pas sûr que cette dénomination du ruisseau soit traditionnelle.

Pour la première fois de ma vie, je me suis rendu récemment en ces lieux abandonnés, à peine accessibles autrefois. Je viens de retourner au pays pour me faire confirmer la dénomination de MEILH BORLON, avec la variante BORB'HLON. Ce qui m'a le plus frappé dans le site, c'est la très grande prairie qui borde l'Aulne sur Saint Thoïs.

Cette incursion en Cornouaille tendait uniquement à éclairer notre terme AR C'HLAN.

Le nom originel n'apparaît pas ici à l'évidence : était-il CLAON ou GLAON ? On pourra en débattre, le mot n'étant plus usuel et ne nous étant parvenu que sous les formes "piégées" par l'article breton AR (le, la). Cet article AR a le don, en effet, de provoquer une mutation ou transformation de C (K) en G ou G'H et de C en C'H dans les cas suivants, appliqués ici à CLAON et GLAON.

Dans l'hypothèse où le nom originel serait CLAON, selon qu'il serait féminin singulier ou masculin singulier, on aurait les deux figures AR GLAON (féminin) et AR C'HLAON (masculin).

Dans l'hypothèse où le nom originel serait GLAON, il serait resté inchangé si ce nom avait été masculin, AR GLAON, mais il aurait donné AR C'HLAON s'il avait été féminin. Ainsi l'attestation qui me paraît sûre, AR C'HLAON, ne tranche pas d'elle-même l'identité du terme qu'elle déguise, CLAON ou GLAON. Comme CLAON est attesté ailleurs, j'incline à adopter cette forme. Le mot serait alors masculin.

*

* *

Nous traitions précédemment d'une dénomination PONT AR C'HLAON relevée à Gouézec. Nous retrouvons la même difficulté grammaticale, provenant de l'emploi de l'article AR, dans la double attestation de AR C'HLAN au Relecq, Plounéour et à Pleyber. Peut-on en déduire le mot qu'elle recouvre, GLAN ou CLAN ?

*

* *

Un ruisseau coule des terres de Kerguz en Plounéour dans un pli de terrain qui se voit bien à l'est de la descente vers l'abbaye; on le traverse dans la grande allée de hêtres. Ce ruisseau (GOAZ) a donné son nom à un ensemble de parcelles du coteau, cadastrées anciennement sous la dénomination de GOAS AR GLAN : E 648 - 649, 655 - 659, 665 - 666, et F 820, 823. Un raccourci, aujourd'hui absorbé dans les parcelles, permettait d'aller à l'abbaye : HENT AR VERC'HEZ, le chemin de la Vierge. La FONTAINE qui alimentait l'abbaye par gravitation, se trouve sur le même terroir, dans la parcelle E 667 contiguë à 665 - 666. La côte de la route porte aussi la même dénomination.

.page 598

Les transcriptions cadastrales des noms de lieux ne sont pas exemptes de fantaisie. Aussi est-il nécessaire de rechercher la prononciation usuelle; non pas que celle-ci soit toujours irréprochable : elle permet une analyse plus critique des dénominations écrites. Les parcelles cadastrales de GOAS AR GLAN ont été exploitées par Francis Dilasser, aujourd'hui au Foyer logement. Pour lui il n'est pas d'autre nom du terroir précité que GOAS AR C'HLAN. Le son de AN final n'est pas celui de AN français, que l'on trouve approximativement dans "CLAN malade", mais le son prolongé de l'article breton, AN.

En l'occurrence, on retiendra la prononciation AR C'HLAN. Le problème se pose à nouveau : s'agit-il de GLAN, terme féminin assez connu ou d'un CLAN masculin sorti d'usage ?

*

* *

Si l'on demande à un bretonnant de cette région de traduire "le bord de la rivière", il vous répondra "BORD AR RICHER" en marquant le d de "bord". A Roscoff, on aurait dit "BORD AR RIVIER"; à Gouézec, sans doute, "BORD AR STER".

Il y a plusieurs siècles, certainement, que le français "bord" (début du 12ème siècle) a fait son entrée dans le breton de la région de Morlaix. Le Catholicon (1464) relève "BORDEUR, en français BORDEURE". L'imprimé (1499) écrit, "BORDUR, en français BORDEURE". Par contre on n'y trouve pas BORD. On n'y voit pas non plus RIBL pour désigner le bord, la rive d'une rivière. Par contre on y relève "GLANN AN DOUR, en français RIVE de RIVIERE".

Le dictionnaire breton du Père Maunoir (1649) traduit "Bord" par "BORT, COSTEZ". Un siècle plus tard, Grégoire de Rostrenen donne "BORD, LEZ, COSTEZ, et pour les rivières RIBL et GLAN".

Il y avait, à Roscoff, un grand lavoir, appelé AR LENN VRAS, comme à Pleyber-Christ, centre fort ancien de diffusion des nouvelles, RADIO LENN VRAS. Ce lavoir était alimenté par la GRANDE FONTAINE, mère nourricière de l'agglomération. Les maisons proches de LENN VRAS formaient le quartier cadastral de BORDALLEN, prononcer BORD-AL-LENN ou BORD DU LAVOIR.

Peut-être retrouve-t-on cette notion dans le village BORDELAINNE de Querrien auprès de Quimperlé. Ce sens de Bord est à écarter, par contre, dans le cas de Belle Ile en Morbihan, où les villages sont moitié des KER et moitié des BOR(D), ainsi BORLAGADEC, BORS AUX. L'étymologie de ces BOR(D) n'est pas établie clairement. Dans l'inventaire topographique de BELLE ILE EN MER (1978), on suggère que ce terme correspondrait à BORDE, sorte de petite exploitation (p 13 - 14).

*

* *

On cite un habitat RIBL(E) à Lampaul Ploudalmézeau; il est proche d'un ruisseau, baptisé par les cartes I.G.N. "RUISSEAU DU RIBL". Il y aurait un autre RIBLE à Plomodiern dans le Finistère. On relève aussi un village LE RIBLE à Saint Nolf dans le Morbihan.

.page 599

Le répertoire des noms de lieux (1956) où nous puisons ces renseignements, ne signale en Bretagne qu'un seul habitat en GLAN, précisément GLANDOURE, à Kerfeunteun, auprès de Quimper. Je n'ai pu le situer sur la carte I.G.N.

Le même catalogue indique un PONT AR C'HLAN en Irvillac et un PONT AR C'HLAND à l'Hôpital-Camfrout, dans le Finistère. Ce dernier, écrit PONT AR GLAN dans les cartes I.G.N., ne concerne pas, semble-t-il, un passage de ruisseau.

*

* *

Un autre terme est attesté dans les dénominations de PONT, apparenté pour le son à GLAN, à savoir CLAN. Le mot n'est plus usité et son sens échappe aux bretonnants.

On le trouve dans un nom de village de Pluzunet (Côtes du Nord), ainsi orthographié dans le répertoire des noms de lieux : PONT AR CLAN, imprononçable en breton sous cette forme. A Guégon, auprès de Josselin, dans le Morbihan, un moulin est dit MOULIN DE CLAN.

*

* *

François Falc'hun s'est penché sur ce terme de CLAN dans une étude fort érudite qui met en Oeuvre le vocabulaire gallois et gaélique de la PRAIRIE (Les noms de lieux celtiques 1982, p 37 - 39).

"En Irlande, CLON est la forme usuelle en composition (du nom de la prairie), ainsi dans Clonmel, Clonakilty. Dans la toponymie galloise, la (forme) CLYN est trois ou quatre fois plus fréquente que CLUN : le nom de village TRECLYN au sud de Cardigan, correspond au nom des communes françaises de TRECLUN (Côte d'Or) et de TREGLOU (Finistère)". En Angleterre, selon l'auteur, les rivières ou villages en CLUN, COLN, CALNE pourraient faire référence à la PRAIRIE.

"C'est un site de prairies qui paraît fournir la meilleure interprétation du nom des communes suivantes : CLANS (Alpes maritimes, Haute Saône), LE CLAON (Meuse), CLEON (Seine Maritime), CLUNY (Saône et Loire), CLAUNUY (Vienne)... A Rennes, le quartier de CLEUNAY est une ancienne prairie inondable en bordure de la Vilaine. Trois hameaux d'Ille et Vilaine s'appellent CLINCHAMP, CLIN CHARD et LA CLINTRAIS. En Loire Atlantique, on trouve CLIN, LE CLION et LA CLUNAIS; en Mayenne, LES CLANS et LA CLAMARIERE (nom d'un ancien bief); dans les Côtes du Nord, CLEUNOC et CLUNEHULT; dans le Morbihan, CLAN, LE CLAUNE, LE CLONE, CLINCLAP, MOULIN DE CLAN (cf en Galles CLYNFELIN, CLUNFELIN "la prairie du moulin").

A travers ces citations, on aura remarqué l'attention que l'auteur porte aux noms de lieux étrangers à la Bretagne pour faire apparaître leur origine gauloise et en proposer une interprétation par le recours aux langues celtiques.

*

* *

Avant de conclure, ajoutons à l'énumération précédente, le lieu-dit PONT CLAON au Trévoux, près Quimperlé.

Rien d'exceptionnel certes en nos régions vallonnées que l'existence de prairies au bord des rivières. De très nombreux villages de nos régions ont emprunté leur nom à des prés. J'ai relevé, par exemple, dans les Côtes du Nord 118 habitats en PRADEN, 137 en PRE; dans le Morbihan 74 en PRAD et 29 en PRE; dans le Finistère 253 en PRAD. Sans compter les noms composés en KERBRAT, PENPRAT, MILIN AR PRAT, etc... Sans compter, non plus les FOENNEC, que je n'ai pas pensé relever, avec leurs composés, tel PENFOENNEC à Elliant, que François Falc'hun rapproche du nom du village voisin de KERGLONOU pour montrer la synonymie de CLON et de FOENNEC (p 38). Selon le même auteur, le nom de la commune de KERGLOFF serait un ancien KERGLON, village qui s'étend le long d'une prairie (p 39).

.page 600

Le français régional employait les termes de PRE (ou PREE, féminin), PRAIRIE et FENIERS, par exemple, dans la description des biens de l'abbaye du Relec en 1641; le breton employait PRAT, FOENNEC (qui produit du foin, FOENN); j'ai trouvé l'expression AR FOENNEIER pour dénommer les terres de la PLAINE en Santec avant leur ensablement du 18ème siècle.

Le terme français PRE(D) apparaît vers 1080 et PRAIRIE vers 1180. L'origine est latine, PRATUM, de même que FOIN provient de FENUM. Les termes bretons correspondants ne peuvent être datés avec une telle précision; ils viennent très probablement du latin et, sans doute, chez nous, par l'entraînement du vieux français.

*

* *

Comme il est arrivé souvent, ces mots nouveaux d'après l'an 1000, ont recouvert des termes plus anciens celtiques, inscrits dans la seule mémoire des noms de lieux. A défaut de certitude, on se ralliera à l'hypothèse de François FALC'HUN, qui voit dans CLAN la notion de prairie.

Notre PONT AR C'HLAN, contemporain de la naissance du bourg (12ème siècle), traverse une PRAIRIE située à l'ouest de la route; le passage se fait à l'endroit où cette prairie s'étrangle

pour laisser passer le ruisseau, qui accentue, à partir de là, sa descente vers le LENN VIHAN (petit lavoir). Le vallon qui s'est formé vers l'est aura été aménagé ensuite en prés étroits. La notion de GLANN, rive, ne paraît pas de mise ici. Dans l'organisation agraire présente, la prairie est devenue, par drainage, une pâture.

Au RELECQ, avant la Constitution des étangs, la vallée du Queffleut était une immense prairie, peut être marécageuse. GOAS AR C'HLAN, affluent gauche de la rivière traversait cette prairie pour rejoindre le Queffleut. La notion de GLANN, rive, ne serait pas déplacée dans le cas présent.

Elle ne serait pas déplacée non plus à PONT AR C'HLAON de Gouézec, car nous sommes ici à même la rive gauche de l'Aulne. Je me suis même demandé si l'appellation entendue de "BORLON" ne cachait pas un "BORD AON" - bord du fleuve (AON). Mais, on l'a dit, le site en bordure de l'Aulne est constitué par une vaste prairie longue, découpée en deux portions par l'affluent : le pont permettait le passage de l'une à l'autre. Notons que le répertoire des noms de lieux (1956) orthographie PONT AR CHLON.

*

* *

CONCLUSION

Le lecteur fera son choix ou laissera son esprit en suspens.

J'avais promis une note sur l'AJONC. Au moment de quitter PONT-CLAZ et PONT AR C'HLAN, je tiens promesse.

.page 601

L'AJONC

Quand je portais la soutane, je considérais l'ajonc comme le meilleur coussin champêtre et je m'y laissais tomber pour me plonger dans la lecture ou contempler, du champ de la Rive à Saint Pol, le spectacle changeant de la mer.

Nous appelons l'ajonc LANN en breton, ce qui nous a valu quelques déboires scolaires puisque nous transcrivions le breton par le français LANDE. Nous avons donc appris, à nos dépens, qu'il fallait dire AJONC.

Je ne me suis soucié du nom breton de l'ajonc que fort récemment et par le détour d'un nom ancien de lieu relevé dans un parchemin de Lesquiffiou en date de décembre 1345. On en a parlé ici comme d'un témoin du nom ancien de Coatilézec, QUOETTHYRAEZEUC et d'un emploi de RELAES, dont on a fait état dans l'étude sur MORLAIX.

*

* *

Le lieu en question est situé "en la paroisse de PLEIB - RIVALL"; on sait que la barre sur une lettre telle K représente la syllabe ER. Il s'agit de la paroisse de Saint Thégonnec.

Le nom du lieu est écrit trois fois "knech(h)bysineuc" le "h" requis par le sens, est écrit comme un "z" couché. KNECH est la forme ancienne de CRECH, côteau, colline. J'ai été intrigué par la finale en EUC, "bysineuc", plein de "bysin". Ce mot a quelque ressemblance avec le nom breton du GOEMON, "bezin", que l'on voit donné par le cadastre de St Thégonnec, PARC BEZIN, à deux parcelles 359 - 360 de la section B de Brogadéon.

*

* *

Je me suis surpris alors à m'interroger sur ce que pourrait être le nom breton ancien de l'AJONC. J'ai commencé par consulter le dictionnaire français - breton de Grégoire de Rostrenen

(1732). Notre terme AJONC n'y est pas répertorié. Au mot LANDE, en fin de notice, j'ai trouvé : "Grosse bru•ère piquante, LANN. Voir JAN". - "JAN espèce de bru•ère piquante, qui fleurit jaune - LANN - JAN à broyer pour les chevaux : LAN PIL... - Lieu où croît le jan : LANNECQ" l'auteur ajoutant : "voyez HEDEIN", je m'y suis reporté : "HEDEIN, lande piquante LANN, LANN-PICQ". Il s'agit là, pour Grégoire, d'un terme français.

Dom LE PELLETIER (1716) considère le JAN comme une espèce de LANN. "J'ai ou• dire qu'il y en a dans l'Anjou et le Maine et qu'on l'y appelle HEDIN" (au mot LANN p 818).

*
* *

Le gallois EITHIN correspond à l'anglais GORSE, qui est traduit par "genêt épineux". Le dictionnaire cornique - anglais de R. Morton Nance donne : "EYTHYNEN, collectif EYTHYN, furze - bush". Mon dictionnaire anglais - français traduit "furze" par "ajonc, genêt épineux"; "bush" signifie arbuste - touffe.

Léon Fleuriot relève deux emplois en vieux breton du terme ETHIN répondant à un terme latin RUSCUS ou RUSCUM que les dictionnaires latins modernes traduisent par "fragon épineux". Un dictionnaire latin - français du moyen-âge, dont je dispose, traduit : "Ruscus ronce". On interprétera tout naturellement pour nos régions "ajonc". On va revenir sur ce mot latin.

.page 602

Le son TH ancien a tendu à s'adoucir en D, puis en Z dans le breton plus récent. Ainsi CUTH "couvert, qui cache" a donné CUZ". Ainsi PLOE NEUETH du cartulaire de Quimperlé est l'écriture donnée de Plonevez-Porzay le 21< avril 1203 (p 147).

*
* *

Il existe deux paroisses PLOUHINEC en Bretagne, l'une dans le Morbihan, l'autre dans le Finistère. La première porte dans le Cartulaire de Quimperlé le nom latin de PLEBS ITHINUC entre 1058 et 1084 (p 261). Dans sa chrestomathie bretonne (1890), J. Loth relève (p 136) d'autres formes du nom de cette paroisse : PLOEZINEC en 1283, PLOEYZINEUC en 1320.

Dans le Pouillé de Tours (archives vaticanes) dont je possède la photocopie pour nos diocèses bretonnants, on trouve PLOEDENEC (près d'Audierne); PLOEZINEC en 1374. Léon Fleuriot fait observer "que ITHINUC correspond au gallois moyen EITHINAWC ou en gallois moderne EITHINOG "abondant en genêts". Il faut ajouter, sans doute, "piquants", soit notre ajonc. PLOBANNALEC serait la paroisse aux genêts.

*
* *

J'avais oublié de consulter l'ouvrage récent de Bernard TANGUY, particulièrement précieux, LES NOMS DE LIEUX BRETONS (1975), épuisé pour l'instant. Heureuse inadvertance qui m'a engagé dans des recherches personnelles et me fournit au moment d'écrire, une excellente conclusion. Voici la notice ETHIN (p 106) "ETHIN", "ajonc" (vieux breton).

Le gallois possède un mot eithin (et un dérivé eithinog) qui existait jadis en vieux breton. La toponymie (noms de lieux) en conserve des traces :

Plouhinec (Fin.) (PLOEHINEC, 13ème siècle, PLOEZINEC, 14 ème siècle) - Plouhinec (Morb.) (Plebs Ithinuc, 6ème siècle - Ploehidinuc, Plebs Ithinus, Plouhinec, 11ème siècle, Ploezinec, 13ème siècle)...

Signalons que la carte "Ajonc" de l'Atlas linguistique de la France indique, en trois points de la Mayenne et en deux points situés aux confins de la Sarthe et de l'Orne, un mot hédin. Ce terme apparait également dans les cadastres de la Haute Bretagne : ainsi la Lande-aux-Hédins à Rannée (Ille et Vilaine); la Lande-Hédineuse à Moutiers (Ille et Vilaine), etc...

On rejoint HEDEIN du Père Grégoire et les observations de Dom Le Pelletier (voir plus haut).

LE SITE DE KNECHBYSYNEUC

Nous allons prolonger cette étude sur l'ancien nom breton de l'AJONC (AJO, ajou, en 1271) par une tentative d'identification du lieu dit de KNECHBYSINEUC, relevé à St Thégonnec en 1345.

Le document traite du rachat par le chevalier Hervé de Quoethyraézeuc des terres qui avaient été vendues à Ivon, le fils Henri, le fils Thomas par Guillaume le fils Raol, le fils An Borgne AN CHASTALEIN, sa femme Haoyt et Ivon dit Le Noir, sa femme OURENGNE, soeur au dit Guillaume. On aura observé ici la vieille façon de dénommer les gens par leurs père et grand-père ou par un sobriquet (Le Noir).

Le chevalier fait valoir sa parenté avec les deux couples pour exercer son droit de Presmesse (presme = proche) et faire revenir ces biens par rachat dans son patrimoine.

.page 603

En me penchant une nouvelle fois sur ce petit parchemin (21 x 17 cm), je pense être parvenu à une meilleure analyse de la description des terres en transaction. Le texte distingue, me semble-t-il, quatre groupes de biens :

- 1) 9 "arpants de terre VEILLE" (coz douar, friche) faisant 26 sillons, situés à KNECHBYSINEUC.
- 2) De plus (It.) "la tierce partie de touz les prez et frostz GUEN RELAES
- 3) Et autres largeces et appartenances de KNECHBYSYNEUC comme s'estandent jusques à KGUEN (aujourd'hui KERNEN)
- 4) "O (avec) tout quant que (tout ce que) ils avoient à KNECHBYSYNEUC".

*

* *

Il n'est pas dit explicitement que KNECHBYSYNEUC était un village, mais cela est extrêmement probable, même si ce nom a disparu depuis longtemps. Pour le situer sur le terrain, nous disposons de deux données : la proximité de KERVEN et le nom RELAES porté par des prés et des terres proches aussi du site. Le village de KERVEN existe toujours, au sud de la route de St Thégonnec à Sizun - Le Faou. Quant aux terres et prés RELAES, elles étaient cadastrées en 1837 sous le nom de MORLAY ou MOURLAY. Je n'hésite pas à voir en cette dénomination une corruption de RELAES. Il s'agit, en effet, d'un ensemble de prés taillis situés dans la partie haute d'un vallon irrigué par un affluent de la Penzé : ce vallon sépare le village de PONT-GLAS des villages du RUSQUEC VRAS et de TRAON-LENN, au sud de Pont glas. En 1837, ces terres MOURLAY se partageaient entre ces trois villages.

Le village du Rusquec Vraz se détache sur les terres environnantes au nord, à l'est et au sud comme une légère éminence (5 à 10 m); vu de l'ouest, vers la Penzé, le terroir se détache encore plus nettement comme une hauteur située entre deux affluents de la Penzé.

Je propose de situer là le KNECHBYZYNEUC de 1345.

*

* *

En toute hypothèse, nous avons à rendre raison des termes BYSYNEUC et RUSQUEC.

Le premier, qui fait songer, on l'a dit, au nom breton du goémon, évoque une chose abondante sur le site; ce ne peut être le goémon marin. Serait-ce notre "ajonc" ? On supposera alors que l'adjectif était YSYNEUC et que le B a été introduit par l'inadvertance des notaires de la "court de Pencoët", basée à Penzé, petit port de mer où le BIZIN, goémon, était une chose fort bien connue.

Si notre correction est bonne, nous aurions dans BYSYNEUC une double attestation, celle de l'emploi du terme BEZIN en 1345 à Penzé, et celle du terme incompris à cette date, sans doute, YSYNEUC, "où abonde l'ajonc". Le terme de LANN aurait alors supplanté ETHIN. Au près de KERVEN se trouve un village GOAZ ALLAN dont le nom signifie, semble-t-il, le "ruisseau de la lande".

LE RUSQUEC (St Thégonnec)

Monsieur Gourvil propose du nom de lieu RUSQUEC l'étymologie "le Rucher", de RUSK, "ruche" (Noms de famille bretons, p 253). Dans nos régions, comme l'attestent les vieux cadastres, le rucher se dit LIORS GUENAN, le courtil aux abeilles; RUSKENN désigne bien cependant la "ruche".

.page 604

Le Catholicon (1464) ne relève pas ce sens de RUSQUEN, mais propose "RUSQUENN, escorec" ce sens original est toujours en usage. Il rend raison d'ailleurs du sens dérivé de RUCHE. Si l'on en croit le Dictionnaire LE ROBERT, le mot "RUCHE, rusche au 13ème siècle; bas latin RUSCA, écorce; les premières ruches ayant été faites en écorce". On peut citer en particulier les ruches en liège. Les anciennes ruches de nos régions étaient en paille tressée, d'où leur nom de KOLOENN, Kolo désignant la paille. Même dans les régions comme la mienne, où l'on disait de la paille, PLOUZ, exclusivement, on parlait toujours de KOLOENN pour la ruche. Le Catholicon (1464) connaît les deux termes COLOUEN et PLOUSENN et traduit par le vieux français FUEUR(R)E, qui veut bien dire "paille". Un dictionnaire latin-français qui a beaucoup servi à Jehan LAGADEC pour composer son Catholicon donne un synonyme de FEURRE, le terme ESTRAIN.

Le Catholicon relève la notion bretonne de COLOUENN-GUENAN. Le Léonard Yvon Quillévéry, imprimeur à Paris, qui a publié en 1521 une édition de ce Catholicon, écrit COLOENN et traduit PLOUSENN par "festu", notre "fétu".

*

* *

Le vocabulaire régional de la ruche semble nous écarter de la notion de RUSQUEC, rucher. D'autre part, il est improbable qu'il s'agisse ici d'un nom de famille, RUSQUEC, imposé à un site; on aurait alors un nom de lieu en KER RUSQUEC.

LA MONTAGNE DE LABRUSQUE

Nous ne quitterons pas le canton, mais de l'ouest nous passerons au sud-est pour tenter de rendre raison des données précédentes concernant le terme latin RUSCUS et ses avatars français et bretons. Nous rejoignons ainsi une section des Monts d'Arrée dénommée LA BRUSC sur Le Cloître Saint Thégonnec.

Jusqu'à la Révolution française, cette Montagne faisait partie de la paroisse de PLOURIN; l'actuelle paroisse du Cloître n'était qu'une trêve de celle-ci. Les Monts d'Arrée en leur entier, autant sur Plourin que sur Berrien, sans parler de Plounéour, appartenaient alors à l'Abbaye du RELEC.

A ce titre, dans l'aveu des biens de l'Abbaye en 1641 (archives départ. 4 H 23), est enregistrée "La Montagne de LABRUSQUE", tenue pour 15 livres de rente par le sieur de KERYVON - BERNET (folio 46).

En parcourant les Archives de l'Hôpital de Morlaix, j'ai noté que cet Hôpital avait des intérêts dans la "Montagne de la Brusque" autour de 1833. Il est précisé, m'a-t-il semblé, que ces terres de MENEZ AR BRUSQ se trouvaient sur le territoire du Cloître Saint Thégonnec. Cette Montagne est au sud du grand village du BRIOU, nettement à l'ouest de la route Morlaix - Carhaix (1875).

La recherche étymologique du terme de BRUSQ peut emprunter deux voies, l'une bretonne et l'autre française.

*

* *

1) Le dictionnaire trégorrois LE CATHOLICON (1464) relève l'expression : "BRUSQUENN-MEL, bresche de miel", c'est-à-dire "rayon de miel". On appelle ainsi "chaque gâteau de cire formé par les abeilles et dont les alvéoles ou cellules sont remplies de miel ou de couvain. Les rayons d'une ruche, parallèles et verticaux, comprennent deux rangs d'alvéoles" (Le Robert).

.page 605

Nous sommes fort près ici de RUSQUENN, ruche. Le terme BRUSQ ferait-il allusion à une répartition alvéolaire, exceptionnellement quadrillée, de cette portion des Monts d'Arrée ? On hésitera à l'admettre, l'esprit du système agraire de l'Abbaye (la quevaise) requérant l'indivision de ces terres communes. Une visite récente de ce terroir, en compagnie d'Yves Quiguer, n'a rien révélé d'une parcellisation dense du plateau de LABRUSQ, fort éloigné de tout habitat.

DOM LE PELLETIER, auteur d'un gros dictionnaire breton écrit en 1716 et publié en photocopie récemment (1975), a noté (p 149) un vers breton tiré d'un petit livre. Je trouve dans "les Amours du vieillard" p 46 : "So dastumet BRUSCQ diouz BRUSCQ va RUSKEN". Dom Le Pelletier ne voit pas quel sens donner à ce vers. On peut proposer : "On a ramassé des rayons (de miel enlevés) aux rayons de ma ruche".

Il s'agit d'un livret écrit en breton et publié à Morlaix en 1647; aux dires de Dom Le Pelletier qui en publie d'autres extraits (p 1460 - 1466) : "ce livret est burlesque et non sans quelques obscénitez que je ne transcrirai pas quand je les connaîtrai..." Le titre en est : "Amouroustat eun den coz pévar huguent bloaz pehini so orguet à vez à eur plach jaoanc hen oad a c'huezecq bloaz..." On traduira : "Les amourettes d'un vieil homme de 80 ans qui est follement amoureux d'une jeune fille de 16 ans". Le mot "orguet" se dit de l'amour sensuel, luxurieux.

Le dictionnaire breton de TROUDE (1876) propose un autre sens de BRUSKENN, "fente de la croûte d'un pain". Il connaît aussi le substantif masculin BRUSK, synonyme de BRUCHED, de même ERNAULT (1927). Le sens de ces deux mots est "jabot, poitrail, poitrine". D'après Ernault, BRUSK serait une forme Cornouaillaise. Rien dans la configuration de ce plateau en pente vers de grands marais (GWERNIOU) ne fait songer à une poitrine.

*

* *

2) Dans la filière française de BRUSK on relèvera trois termes BRUSC, BRUSQUE ET BRUSQUER.

Le premier, BRUSC, a disparu du Dictionnaire de l'Académie en 1878; on ne le trouve plus dans les dictionnaires français usuels. Il a droit, cependant, à une notice du Dictionnaire de la Langue française par HATZFELD (réédition 1964).

"BRUSC, nom masculin - Emprunté du provençal BRUSC (même sens), qui paraît être une altération du latin RUSCUM sous l'influence de BRUSCUM, broussin (excroissance ligneuse de certains arbres, érables, buis, etc...). Au 15^{ème} siècle : FRAGON ou BRUSC d'après le Grant Herbarium 215 - Nom vulgaire du myrte sauvage, dit aussi FRAGON EPINEUX, PETIT HOUX, etc..."

Cette notion de BRUSC est bien apparente sous l'un des emplois du verbe BRUSQUER, tel qu'il est décrit dans le même dictionnaire :

"2 - BRUSQUER - Emprunté du provençal moderne BRUSCA (même sens), de BRUSCO, bruyère. - terme de marine : BRUSQUER UN NAVIRE A REPARER, promener sous la carène des fagots allumés de bruyère sèche, pour détruire les vers, les corps étrangers qui cachent les chevilles, clous, etc... - Par analogie, la vieille expression culinaire : BRUSQUER UNE VOLAILLE, la flamber".

L'adjectif français, BRUSQUE, signalé en 1546, d'après Le Robert, proviendrait de l'italien BRUSCO, "âpre, non poli, rude". Un homme BRUSQUE se disait ainsi de quelqu'un qui agit avec une certaine rudesse, un homme bourru, brutal... On trouve dans Rabelais (V 27), BRUSQ appliqué au VIN, pour signifier "vin un peu âpre au goût", ce que nous mettons sous l'expression VIN SEC.

.page 606

DE LA DIFFICULTE DE DENOMMER LES CHOSES

La langue bretonne a un passé bien plus ancien, un bon millénaire, à tout le moins, que les premiers balbutiements de la langue romane qui va donner peu à peu le français. On considère que le gaulois était très apparenté au breton, tous deux provenant d'un même fond celtique.

Sous la pression du latin, puis des langues romanes, apparentées au latin et, plus tard, du français, après l'an 1000, la langue bretonne a accueilli des termes empruntés à ces langues. Ces mots nouveaux ont pris le dessus sur d'anciennes dénominations, lesquelles nous sont devenues peu à peu inintelligibles.

Il m'arrive d'entendre des vieux se disputer sur les mérites bretons respectifs de RIVIER et de RICHER, alors qu'il s'agit d'un simple démarquage du français RIVIERE. On ne connaît plus ici un nom breton de la rivière, petite ou grande, comme GWAZ, STER.

J'ai mis des années à identifier le DABOR des Roscovites, accentué sur A. Je viens de m'apercevoir que c'est un emprunt au français d'ABORD, qui a supplanté un adverbe indigène, BREMAIK, bientôt.

Dans le canton de St Thégonnec et à Guiclan aussi, pour dire de quelqu'un "qu'il a mauvaise mine", on emploie "RUSKENN FALL ZO WARNAN". Le F est ici un son intermédiaire entre F et V. Pour parler de "bonne mine", on dit RUSKENN VAD. Je n'ai trouvé personne à me donner le sens propre de RUSKENN; il semble sorti d'usage dans la région. Il s'agit de l'ECORCE (des arbres), le sens figuré étant PEAU. Une confirmation est donnée par le verbe "DIRUSKA, ôter l'écorce", employé aussi pour désigner les blessures de la peau, égratignures, éraflures.

*

* *

Mon propos n'est pas d'étudier les LANDES et leur étonnante végétation. Des lecteurs, conscients de leur ignorance du sujet, trouveront profit et plaisir, comme moi-même, à lire la belle brochure LES FLEURS DE LANDES, parue aux éditions OUEST-FRANCE. Leurs promenades dans les Monts d'Arrée leur donneraient ainsi l'occasion d'observations variées.

Notre recherche porte sur les dénominations des terres et de leurs plantes. Le mot LANDE désigne "une étendue de terre où ne croissent que certaines plantes sauvages (ajonc, bruyère, genêt, etc...)" (Robert). Le terme, d'origine gauloise probablement, est apparu en français à la fin du 12ème siècle. Il est utilisé hors de Bretagne, par exemple, les landes de Multonne dans l'Orne.

Le Catholicon imprimé (1499) rend le breton LANN par le français LANDE et le latin LANDA. Le passage est-il fait du nom de la Lande, terre aride, à la dénomination de la plante LANDE - ajonc ? Il semble bien, par la suite de la notice : "De là, LANDETUM, en breton LANNEC".

Les deux autres éditions du Catholicon, parues entre 1499 et 1521, reprennent cette notice en y ajoutant une traduction française : "LANDETUM, en français LANDIERE, en breton LANNEC".

*

* *

Le latin LANDETUM est peut-être une création de Jehan Lagadec, l'auteur du Catholicon. Quoi qu'il en soit, le mot a été construit manifestement sur le modèle du latin classique : la finale ETUM désigne un lieu planté de plants d'une même espèce. Donnons quelques exemples :

.page 607

QUERQUETUM ou "quercetum" dans le Catholicon : "le lieu où croissent chesnes". En français on dit CHENAIE. C'est le sens du nom de village à Plourin, AN DANNOT, de TANN, chêne. - De même, ULMETUM désigne l'Ormaie, en breton AM EMLAC'H, village de Pleyber. Encore, BUXETUM est un lieu planté de buis, en français LA BOISSIERE, en breton BUZIT, BEUZIT. Ces dénominations sont des indices probables d'habitats gallo-romains : ainsi le site AR BUZUDOU entre Gorré Bloué et Coat ar Voarm. Un dernier exemple, CAN(N)ABETUM est un terrain à semer le chanvre, une CHENEVIÈRE, en breton CANABEC.

*

* *

Le terme breton, LANNEC, rendu en latin par LANDETUM et en français par LANDIERE, désigne bien, comme dans le breton récent, un terrain ensemencé de LANN - LANDE - AJONC. Ainsi, lorsque Lagadec composait son Dictionnaire en 1464, notre LANN breton et le français régional LANDE désignaient tous deux à la fois la terre aride à bruyères, etc... et l'arbuste qui prendra au 17^{ème} siècle le nom d'AJONC.

Pour remonter plus haut que le 15^{ème} siècle et cerner mieux l'apparition de la dénomination LANN (ajonc), il serait bon, à défaut d'attestation directe du terme, de prêter attention à l'emploi de LANNEC dans les descriptions des terres au 14^{ème} siècle. De tels documents sont rares.

Le Gallois ni le Cornique, pourtant proche du Breton du Moyen-Age, ne connaissent d'autre sens à LAN que ceux d'enclos, en particulier d'enclos monastique avec ses bâtiments, d'où l'extension à un territoire paroissial, telles nos paroisses bretonnes en LANN, comme Landerneau. Comme nous l'avons dit, l'ancien LANVIZIAS de Pleyber pourrait être un établissement monastique; les fouilles du site doivent commencer cet été.

CONCLUSION

Essayons de regrouper les données éparses dans cette étude sur les terres incultes et leur végétation naturelle.

Les Bretons qui débarquèrent de (Grande) BRETAGNE en Armorique, entre le 4^{ème} et le 6^{ème} siècle de notre ère, trouvèrent en nos régions, semble-t-il, un parler gaulois apparenté au leur. Ce que l'on appellera beaucoup plus tard l'AJONC portait, de part et d'autre de la Manche, le nom de ETHIN. D'après un manuscrit de Virgile conservé à Berne (manuscrit 167,) le mot latin RUSCUM ou RUSCUS est annoté par le terme de ETHIN et interprété "incultus ager, champ inculte" (Louis Fleuriot - Dictionnaire des gloses en vieux-breton p 168).

Avec plus ou moins de bonheur, les auteurs du Moyen-âge ont souvent étendu aux végétaux qui leur étaient familiers des termes latins qui désignaient, chez les auteurs classiques, des plantes méditerranéennes. Ainsi de "RUSCUM, fragon épineux, petit houx", d'après les dictionnaires du latin classique, on a fait, pour nos régions, le nom latin de "ronce et d'ajonc". Il est vrai qu'au-delà d'une notion précise botanique, ce terme RUSCUM et des adjectifs latins, comme RUSCARIUS et RUSCEUS, s'accommodent fort bien d'une végétation BROUSSAILLEUSE, sans plus de précision. Mais en interprétant RUSCUM comme désignant un "terrain inculte", l'annotateur ancien du manuscrit de Berne attribue à Virgile une notion qui n'est pas dans le terme de RUSCUM, plante et non pas "terrain".

Dans la nomenclature des plantes en usage aujourd'hui encore chez les Botanistes, les diverses variétés d'ajonc portent le nom latin de ULEX. Chez les Romains ce terme désignait une sorte de Romarin.

.page 608

*

* *

Les mêmes Bretons des origines apportèrent-ils aussi dans leurs bagages un nom breton de la Bruyère. On ne peut en douter, mais ce ne fut pas, probablement, le terme de BRUG qui nous est familier. Outre-Manche, en effet, le Gallois et le Cornique emploient, pour désigner cette plante, le terme de GRUG avec un G initial au lieu d'un B.

Les deux dénominations GRUG et BRUG sont fort proches par le son. Mais on voit mal comment la langue bretonne, dans la ligne propre de son évolution interne, conduirait de G à B et inversement. A défaut de trouver un avis autorisé sur l'antériorité de l'une ou l'autre de ces appellations, je propose l'hypothèse suivante : le terme authentique serait GRUG, qui aurait évolué en BRUG dans notre Bretagne, soumise à l'influence des langues romanes (à base de latin) et du vieux français qui les a supplantées.

Nous avons vu la place importante tenue par le terme latin RUSCUM dans la naissance du premier vocabulaire français touchant à la végétation des terres arides et incultes. Ce terme RUSCUM a joué un rôle analogue dans le Provençal. Si j'en crois mon vieux dictionnaire latin-français de Theil : "RUSCUM (et RUSTUM), fragon épineux - De là l'italien RUSCO, BRUSCO et le français BRUSC".

Le breton, dans notre hypothèse, aurait subi l'influence de ce BRUSC et aurait passé ainsi de GRUG à BRUG.

*
* *

S'il est exact, d'autre part, que le village du RUSQUEC VRAS aurait pris la suite de KNECH(B)YSYNEUC, il ne serait pas étonnant que le terme de RUSQUEC ait fait aussi référence à la végétation des terres incultes.

Il existe en Bretagne deux villages du nom de KERIZINEN, très proches l'un de l'autre, l'un à Plounevez-Lochrist et l'autre à Saint Vougay. Aurions-nous ici une attestation du nom ancien de l'ajonc ?

Dans l'aveu de 1641 décrivant tous les biens de l'abbaye du Relec, il est question d'un village KERISIN, proche, semble-t-il, de Locquemeau (Côtes du Nord), folio 37. On retrouverait là, si la transcription notariale est conforme, le terme collectif ISIN, ajonc.

*
* *

Parmi les noms de village de Pleyber, celui de BODASSIN est l'un des plus réfractaires à l'analyse étymologique.

L'attestation la plus ancienne que j'ai relevée de ce nom est dans le mariage de Marie DONVAL, de BODACIN avec Jean Pouliquen de Plounéour, le 17 février 1670 - En 1723, le 15 juillet, est baptisé Hervé Pouliquen de BODASIN.

A Pleyber, les villages de BOD-ONN et de BOD-SCO, aujourd'hui absorbés dans le bourg, faisaient référence, à leur naissance, à un bosquet ou une touffe, le 1er de FRENE (ONN) le second de SUREAU (SC(A)O). Il est probable que BODASSIN a rapport aussi à une plante. Serait-ce l'ajonc en ancien breton ? Pour l'établir il faudrait remonter beaucoup plus haut et trouver des formes en ESIN ou ISIN. Cette interprétation par l'AJONC a une sérieuse probabilité.

.page 609

*
* *

Nous avons essayé de suivre les variations du vocabulaire breton de l'Ajonc et de la Bruyère. Il ne nous reste plus qu'à évoquer les formes les plus récentes du vocabulaire des terres incultes, où abondent ces plantes, LANN et GWAREMM.

LA LANDE

Les auteurs français font apparaître le terme de LANDE au début du 12^{ème} siècle et lui attribuent une origine gauloise, le mot LANDA. Ainsi le Dictionnaire de l'ancien français par GREIMAS (1968), qui cite d'un auteur écrivant vers 1150 (Wace) : "Une lande a, Corcers a nun. Près de la forest de LUIN". Le sens de "CORCERS" m'échappe; "a nun" signifie à personne. Greimas interpète "lande, contrée boisée"; le texte situe cette lande auprès d'une forêt, mais n'en fait pas, semble-t-il, un terrain boisé. Il s'agit d'une lande telle que nous la définissons, à végétation d'ajoncs et bruyères.

Un autre auteur, plus ancien, Hatz-feld écrit : "Lande, mot emprunté du celtique LANDA, dont le sens primitif paraît être "terre libre, ouverte", breton LANN, buisson, lande". Il cite, du 12^{ème} siècle aussi "une lande u il truvèrent miel".

En d'autres régions, au lieu de Lande on parle de Brande, de garrigue, de Maquis.

*

* *

L'origine des mots d'une langue et la date de leur apparition ne sont pas toujours déterminées avec précision. Les emplois que nous leur trouvons, au hasard de la parution des documents, établissent qu'à l'époque où ceux-ci furent écrits, ces termes étaient d'un emploi courant.

Ainsi le CARTULAIRE DE REDON, ou Collection des Titres de l'abbaye de Redon, atteste au début du 9^{ème} siècle l'emploi du latin LANDA pour désigner cette terre qui nous est familière. Le 3 février 821 (charte 141 de l'édition Aurélien de Courson - 1863, p 112), dans une description latine truffée de termes bretons, on lit deux fois "per lannam", repris en 839, pour la même terre, sous la forme usuelle "per landam", "à travers la lande".

L'éditeur qui attire l'attention sur ces lignes étonnantes bourrées de vieux breton, a cru devoir proposer la correction de "lannam" en Ôlandam". Il était plus judicieux, me semble-t-il, de faire valoir, sous la forme latine "LANNA", le breton ancien LANN, servant déjà à désigner ce type de terre inculte.

Dans la région de Redon, à Rufiac (Morbihan), où se situe la terre décrite en 821, la tenure est dénommée RAN ou "Portion" et précisée par le nom du tenancier. Voici le débordement de ce RAN - Riant Car : "Finem habens a fine Ranmelan don roch do fos mattuor, cohiton fos do imhoir, ultra imhoir per LANNAM do fois fin Randofhion, do fin Ranhaelmorin, cohiton hi fossan do rud fos per LANNAM do fin Ranloudinoc pont Imhoir".

En nous inspirant de la traduction d'Aurélien de Courson (p 263 de son introduction) et de la transcription en bon latin qui en fut faite en 839, nous proposons de lire :

"Voici le contour (finem habens) de RAN (tenure) Riant Car :

Partant de la limite de la tenure MELAN jusqu'à la roche, depuis la roche jusqu'au fossé de MATWOR, puis tout le long (cohiton) de ce fossé jusqu'à Imhoir (jusqu'à la rive, d'après le texte de 839). Au delà d'Imhoir, à travers la lande, jusqu'au fossé qui fait la limite de la tenure DOFHION, puis jusqu'à la limite de la tenure HAELMORIN et le long du petit fossé (fosan) jusqu'au fossé rouge, puis à travers la lande jusqu'à la limite de la tenure LOUDINOC et le pont imhoir".

.page 610

Ce débordement devait être clair et incontesté à Rufiac dans le temps; il est, pour nous, fort obscur, comme le seront les débordements des terres jusqu'à l'apparition des cadastres du 19^{ème} siècle aux parcelles numérotées. Outre les fossés (creusés, probablement), les limites étaient couramment tracées dans la région de Redon par des pierres bornales; les chartes en font état couramment au 9^{ème} siècle.

LANN

Le terme latin LANDA est donc usuel au temps de Charlemagne; son origine gauloise paraît assurée. Les Bretons l'auraient adopté sous la forme LANN pour désigner, eux aussi, les terres arides. Le document de 821 l'établit avec une très sérieuse probabilité.

La passage de LANN, terre inculte, à la désignation de la plante caractéristique de celle-ci, notre ajonc, s'est opéré sans doute, plus tard, sans que l'on puisse proposer une date, peut-être sous l'influence du français. Comme on l'a décrit plus haut, c'est l'apparition du mot LANNEC et de sa traduction française, LANDIERE, terre où on cultive l'ajonc pour nourrir le bétail, qui permettrait de cerner les premiers emplois de LANN, ajonc.

GARENNE

Dans nos régions, "EUR VOAREMM - une garenne", du terme GWAREMM est apparentée à une terre appelée LANN, Lande. Voici la définition qui en est proposée par le dictionnaire de Troude (1876) :

"GWAREMM (goaremm), substantif féminin - Garenne, champ où pousse la lande (ajonc) et la bruyère, champ non cultivé. Par extension, ce substantif s'emploie à la façon d'un adjectif, au sens de dépeuplé, désert, sans Maître. EUN TI GWAREMM, une maison déserte, abandonnée. AR GEAR-ZE A ZO GWAREMM BREMAN, cette ville est dépeuplée ou déserte actuellement".

Utilisant depuis toujours cette notion bretonne de Garenne, comme tant d'autres lecteurs sans doute, je viens de découvrir, à ma grande surprise, que la notion française de Garenne ne correspond pas à la nôtre. Les dictionnaires anciens ou nouveaux de la langue française ne font guère allusion à ce type de garenne que nous avons connu, terrain inculte enclos de talus. C'est ainsi que le Dictionnaire du vieux-français de Greimas (1968) écrit "GARENE, (relevé en 1250 dans le Roman de Renart). Endroit où l'on garde le gibier ou le poisson, lieu où il est interdit de chasser et de pêcher". On trouvera cette notion dans le petit Larousse, dans le Robert. Ce dernier rappelle "qu'en droit féodal, une garenne était une réserve de gibier, domaine de chasse réservée. Le DROIT de GARENNE, privilège seigneurial aboli dans la nuit du 4 août 1789". Le mot masculin "GARENNE" sert à désigner un lapin sauvage.

En vérité les deux notions se recouvrent sur le point de leur caractère, de terre inculte et pâture éventuelle des bestiaux. La notion bretonne de Goarem est fort courante dans les documents du Treuscoat (1517) et de Lesquiffiou (1557). Elle avait perdu alors toute référence à une réserve de lapins, à supposer que ceux-ci en aient fait tout naturellement leur domaine. La garenne à lapins, réserve de chasse, n'est plus qu'un souvenir historique, tout comme est en passe de la devenir la garenne bretonne, devenue désormais pâture entretenue.

.page 611

*

* *

Dom Morice (tome I, col. 1038 de son Histoire de Bretagne - 1742) cite un document de Jehan, duc de Bretagne, écrit en français et daté ainsi : "Ce fut fait à Nantes le jour de Semady avant la feste de S. Hilaire, en l'an de l'Incarnation N.S.J.C. mil dous cent sessante e quinze, O mois de Janvier"; c'est à dire en Janvier 1275. Il s'agit de Jean I dit le Roux (1237-1286).

Le document est une transaction entre le duc et les barons qui autorisait celui-ci à percevoir une année des revenus des seigneuries au décès de ses vassaux. On appelait ce droit LE RACHAT. Il était spécifié que le duc ne pouvait tirer cette année revenu des bois, des étangs et de la chasse. "Sans bois coper ne vendre, sans estans peecher (sans pêcher dans les étangs) e sans courre en garenne ne en forez (sans faire la chasse à courre dans les garennes et les bois)".

Je me suis demandé si le texte cité plus haut datant de 1150 "une lande a, Corcers à nun" ne signifierait pas "Il a une lande où personne n'a droit de chasser à courre".

Dom Morice commente ainsi le terme de "GARENNE : lieu privilégié et défensible soit dans un certain terrain pour y tenir des lapins, des perdrix, des faisans et autres gibiers, soit dans

une rivière pour y conserver du poisson". Ce terme vient du breton Gouren (lire Goaren comme dans Dom Lobineau) qui signifie la même chose.

Nos deux Bénédictins s'aventurent, sans doute, en attribuant la priorité de GWAREMM sur GARENNE. L'idée originelle étant celle d'une réserve de petit gibier ou de poisson, on penchera vers une explication du type donné par Greimas : "du bas-latin WARENNA, altération d'un mot antérieur au latin VARA (eau) en croisement avec le germanique WARDON (garder)". Le Robert retient cette explication mais comme il se doit, la tempère d'un peut-être !

On n'appréhende pas les mots à pleines mains, non plus que l'ajonc : ils piquent.

.page 612

AMABILITES LEONARDES

J'ai relevé dans le dictionnaire breton de Troude (p 817,) parmi quelques mots entendus ou LAVARIOU KOZ, deux observations fort pittoresques, où les anciens devineront la flèche décochée par le Léonard à son homologue, le Cornouaillais :

"1- Moc'h Kerne a zo dishevel dioc'h ar moc'h all a veza ma kouez ho diskouarn war ho daoulagad.

2 - Ar moc'h a dec'h kuit pa welont ho skeud er gwelien; re dano e vez neuze d'ezho".

Je n'aurais pas la cruauté de laisser le lecteur non bretonnant sur sa soif.

"Les cochons de Cornouaille sont différents des autres cochons, car leurs oreilles leur tombent sur les yeux.

Les cochons s'enfuient lorsqu'ils voient leur image dans les lavures, c'est qu'elles sont trop claires".

*

* *

Ainsi, à en croire les dictons, les plus maléficiés des cochons seraient ceux de Cornouaille. Leurs oreilles tombantes les empêchent de voir leur image; ils ne sont donc pas difficiles sur la qualité des lavures.

Qu'auraient pensé les mêmes anciens s'ils avaient su qu'un jour leurs descendants s'acharneraient à promouvoir chez eux des cochons chinois ? Le temps n'est plus où l'on s'attarde aux seules apparences, pour en rire : les Français cherchent le jambon, tant pis si le groin est en accordéon.

AR BILADEG

Cette dénomination PILADEG avec un C généralement au lieu d'un G final, qui est régulier, est assez commune dans nos cadastres. Avec l'article AR, P se change en B.

J'ai interrogé les anciens à ce sujet, il n'est plus connu et les tentatives d'étymologie n'ont d'autres recours que "l'ajonc pilé" pour la nourriture des bêtes. Récemment un lecteur m'a fait part d'une allusion, entendue à Télé-Bretagne, à une céréale PILAT, cultivée anciennement dans nos régions pauvres, d'après un chercheur, Monsieur Plonès de Berrien. Un autre lecteur m'a précisé qu'il s'agissait, pour cet auteur, du blé appelé EPEAUTRE.

*

* *

Voici les noms des parcelles cadastrales de Pleyber qui gardaient le souvenir de la culture du PILAT.

Section A - N° 90	à Lesquiffiou Parc an Piladec
Nos 159, 160, 161	à Run ar vrac'h Parc an Piladec
Section B - Nos 367, 368	à Lesloch Goarem ar Pilet
Section C - Nos 534, 535	à Toulménou Parc ar Piladec

Section D - Nos 756, 757 à Kerho Parc ar Piladec
Section E - Nos 901, 902, 903 à Traon Kéromnès Parc ar Piladec
Section G - N° 518 an Emlach Parc ar Piladec.

Seul ce dernier champ, de 103 ares, était coté 1 (bonne terre). Ce terrain est désormais construit de maisons en bordure de la route du bourg à Penvern.

.page 613

Dans l'aveu de Lesquiffiou (1557), souvent cité dans l'étude sur le PONT CLAZ, il est question (p 15) "aultre parc nosmé PARC AN PILADEC contenant ung jornal et demy de terre chaulde". Le convenant de AN EMBLECH était tenu alors par Allain Rolland.

*
* *

Cette culture du PILAT est attestée aussi à Ste Sève, section B, N° 88 à Trébompé bian, Parc ar Piladec, à St Thégonnec, section I, Nos 1098, 1101, 1108, 1109, vers St Aubin - Parc ar biladeg.

J'ai relevé aussi cette dénomination dans mon pays de Gouézec, du côté de MOGUEROU Buzidan (petite Boissière).

Section A

N° 201, Parc ar Billadec, auprès de

N° 198, Plas ar segal mar

N° 182, Roz an itu (blé noir).

*
* *

Le terme de BLE recouvrait autrefois l'ensemble des céréales, froment, seigle, orge, sarrazin, etc... Ce que nous appelons présentement BLE se disait FROMENT au moyen âge.

De quelle espèce était notre PILAT ? On a signalé l'interprétation de M. Plonéis, l'épeautre, un froment d'hiver "gwinis meurs", froment de mars.

Selon le Dictionnaire de la langue française du 16ème siècle par Huguet : "PILLAT, blé mélangé" qui cite, emprunté aux archives du Finistère : "Ung quart de blé et de PILLAT". C'est peut-être d'ici qu'un Archéologue anglais a tiré son interprétation de "pillat-METEIL"; il s'agit d'un mélange semé de seigle et froment, SEGAL VINIZ.

Je serais plus tenté de faire confiance au Grand Larousse du 19ème siècle (1874), si attentif encore aux techniques anciennes "PILAT, nom d'une variété d'orge cultivée en Basse Bretagne".

AMBLUDADEG

Du mot lui même de PILAT, je ne vois aucune étymologie proposer.

Plusieurs personnes de Pleyber se souviennent d'avoir participé avec les jeunes gens de leur âge aux séances de décortiquage des grains de BLE NOIR. Cette opération s'intitulait AMBLEUDADEG, avec variantes en ... BLUDA..., ... BULADEG ou ... BRUDADEG...

La dictionnaire de Troude (1876) décrit ainsi le procédé : "AMBLEUDI. Ce verbe, qui parait dérivé de BLEUD, farine, se dit au Conquet au sens de fouler le blé-noir avec les pieds pour le débarrasser de certaines pellicules qui altèreraient la farine".

La plupart des céréales, froment, avoine... sont des graminées, mais le sarrasin est de la famille des polygonacées, où elle se retrouve avec l'oseille, la rhubarbe, la renouée...

.page 614

Le fruit du sarrasin est un akène, c'est-à-dire un fruit sec dont l'enveloppe extérieure ou péricarpe n'est pas soudée avec la graine. Une fois le sarrasin battu il faut débarrasser le fruit de sa gaine pour avoir le grain. C'est la raison de l'AMBLUDADEG. Quand les jeunes gens entendaient des sons de cornes, dans la soirée, à Rosnoen, m'a dit un ancien du Foyer, ils y percevaient l'appel de la jeunesse pour une AMBLUDADEG.

Il y a sans doute près de 50 ans que je n'avais pas vu le blé noir en grain. L'une de vous m'en a offert un sachet : la variété a des grains longs de 5 millimètres présentant aux deux extrémités l'apparence d'une pyramide triangulaire; dans la plus grande largeur on atteint 3 mm. Il s'agirait de la variété commune en nos régions, le sarrasin de Turquie.

Le blé noir (gris) aurait été introduit en Bretagne à la fin du 15ème siècle selon une notation de l'écrivain Noël du Fail, citée p 392 de l'ouvrage d'Henri Sée sur "LES CLASSES RURALES EN BRETAGNE".

*

* *

Avant de connaître les interprétations des auteurs sur la nature de la céréale PILAT, j'orientais ma recherche vers le blé noir, tant à cause du caractère assez récent de son introduction que pour le traitement (piler) dont ses grains étaient l'objet.

Mais il est prudent de s'en tenir à l'orge du Larousse ancien.

.page 615

IMAGES DE PLEYBER

I - Les deux vieilles maisons de KERMARQUER

En 1837, on donnait indistinctement le nom de KER MARQUER (prononcer KERVARQUER) à 4 villages éparpillés; il s'agit ici du Kermarquer qu'habitent Mr et Mme Yvon Zouaillec. La maison de droite, datée de 1783 par un linteau de fenêtre, est simplement accolée à celle de gauche plus ancienne, de ce fait. Dans le cadastre de 1837, la maison de droite appartenait à Marie Yvonne Fichou, domiciliée à Saint Pol.

La maison de gauche avec le puits appartenait, à cette date, à J.P. Fichou de Glaslan. Le KANNDI voisin ou buanderie était en copropriété entre les deux Fichou.

.page 616

II - La CABANE (lochenn) de LANN-BLENN, auprès de Kermarquer

La LANDE PLANE, attestée en 1558 sous le nom de LAN PLEN comme un bien de Lesquiffiou, était en copropriété entre les deux Fichou en 1837; cette lande en 2 parties mesurait 14 hectares 46 ares, c'est une belle pâture. Le taillis où est l'ancien habitat est signalé dans l'aveu de 1558 (Lesquiffiou). Il n'est pas question alors de cabane ni d'enclos. En attendant une fouille par des archéologues compétents, il faudra éviter de gratter le sol. La silhouette dessinée dans le coin est volontairement vague; seule une fouille méthodique permettrait une reproduction correcte de cet habitat moyen-âgeux.

.page 617

III - LE MOULIN DU PRE

Le dessinateur et son frère, dans leur enfance, ont manœuvré les vannes de la roue, à l'insu du meunier. Leur tour joué, ils se défilaient en courant. Ce dessin est ainsi un délicieux souvenir du cœur. Il n'y a plus de moulin : le bief entretient désormais une pisciculture.

.page 618

ILLUSTRATIONS

Les REPRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES (p 6 et 19) sont extraites d'un gros registre de 237 folios de parchemin conservé aux archives de Loire-Atlantique (BÉ 2988). Il s'agit du REGISTRE DE LA REFORMATION (révision) GENERALE DES FEUX DE BRETAGNE, effectuée entre 1426 et 1443, au temps du Duc Jean V.

C'est un document fiscal, mis au point pour la levée du FOUAGE, l'impôt principal, qui fournissait les deux tiers de la recette totale des Ducs. L'unité imposable était le FEU, nous dirions LE FOYER. Il semblerait que le terme FEYU recouvrait ici, en réalité, 2,7 foyers ou chefs de famille, selon Jean Pierre LEGUAY (Bulletin de la société d'archéologie du Finistère 1978, p 125-129).

Le relevé du nombre de FEUX s'étend à l'ensemble des 9 diocèses bretons, paroisse après paroisse. De amis m'ont reproduit tous les folios relatifs aux trois diocèses de LEON, CORNOUAILLE et TREGUER.

Si certaines paroisses écrivent encore leur nom identiquement, COMMANA, SIZUN, CLEDER, d'autres s'écrivaient différemment : PLOEMAORN (Plouvorn), PLOEREZCAT (Plouescat), TREVOU (Le Tréhou).

Ce qui nous intéresse de plus près c'est notre paroisse et les paroisses voisines. Nous allons transcrire complètement ce qui concerne Pleyber-Christ. Chaque notice rappelle le nombre des FEUZ contribuables dans le régime fiscal antérieur à 1426. A la liste des présents contribuables est joint le détail des non imposables sur le FOUAGE, nobles, mectayers, pauvres, veuves... On ne dit pas "contribuables" mais CONTRIBUANS.

"PLOE(Y)BER RIVAULT (notre Pleyber-Christ), où souloit avoir (où d'habitude il y avait) anciennement 70 feuz, l'enquête y faite par les dessus dits raporte que à présent ilz sont demourans en la dite parroisse 5 nobles personnes, 7 mectaiers, 15 povres et 105 contribuans o (avec) l'ayde d'aucuns pouvres (en tenant compte de certains pauvres) qui en quantité (beaucoup) puent (peuvent) contribuer. Ramenez à 35 feus".

Le rédacteur a oublié l'Y de Ploéyber, comme il apparait pour l'autre Ploéyber. On aura noté qu'ici 3 contribuans forment un FEU fiscal.

PLOEYBER-RIUAL St Egonneuc, auparavant 40 FEUZ. Après enquête de Hervé Le Ny sénéchal de Cornouaille et Yvon du Quirigo(u) maître d'hôtel de Monseigneur (le Duc) : à présent 7 nobles personnes, 10 pouvres, 9 mectaiers et 100 contribuans, ramenés à 33 feux un tiers. Soit donc encore trois contribuables par feu.

PLOENEOUR-MENEZ, auparavant 41 feuz, dont 26 feux de ROHAN. A présent 7 mectaiers, 11 povres et 112 contribuans. "Ramenez à 37 feuz, compte (tenu) de 22 feuz de ROHAN".

Sauf oubli, il n'y a pas de nobles demeurant dans la paroisse. Les COETLOSQUET devaient habiter dans leur hôtel de Morlaix au moment de l'enquête. Le rédacteur a oublié, probablement, un tiers de feux : $37 \times 3 = 111$. On notera l'importance du fief des ROHAN sur Plounéour; la grande majorité des feux est sur son fief. Ce grand baron octroyait au duc le droit de lever fouage, coup par coup, sur les roturiers de son fief, ici, 78 contribuables. Pour éviter la prescription, il réclamait du duc, à chaque levée de fouage, une lettre de NON-PREJUDICE, comme quoi le présent octroi ne créait pas un droit du duc. C'est ce qui explique que le compte soit tenu du nombre des sujets contribuables de Rohan.

PLOELAN (notre Guiclan). Auparavant 66 feuz. A présent demeurent en la paroisse 9 nobles personnes, 23 mectaiers et six vingt dix huit (138) contribuans. Ramenés à 46 feux, soit encore 3 contribuables par feu fiscal. On ne note aucun pauvre à Guiclan.

.page 620

VIEILLES MAISONS DE PLEYBER

.page 621

MOUDED (Les mottes)

Les illustrations de ce numéro ont été suscitées par l'interprétation que nous proposons, par ailleurs, du terme de MESFALLET : un "champ" décapé pour fournir une assise de MOTTES de terre à un petit château-fort voisin, AR C'HASTELLIC.

Les observations qui suivent mettent en valeur le rôle varié que nos vieilles sociétés ont fait jouer à ce matériau, la motte de terre :

1) La PRISE DE POSSESSION d'une terre que l'on vient d'acquérir donnait lieu, anciennement, à une cérémonie sur le terrain. Parmi les rites traditionnels de l'appropriation, on relève le geste d'arracher des mottes de terre. On a publié ici, (p240 du présent ouvrage N.D.L.R.), une telle prise de possession; mais les gestes rituels "lever mottes, arracher herbe" y ont été passés sous silence, sans doute comme trop vulgaires pour la noble assemblée invitée à la fête.

La MOTTE de terre se dit MOUDENN en breton, soit après l'article "une", EUR VOUDENN. Le terme collectif est MOUDED.

*

* *

2) Une motte desséchée et propre à la combustion, ce que nous appelons TOURBE et que l'on extrait des marais et prés humides, se dit, en breton, TAOUARC'H. Dans mon pays, la tourbe n'était en usage que pour le cerclage des roues de charrette : le bandage de fer était chauffée au rouge dans une couronne de tourbe en ignition. C'était un beau spectacle que de voir s'affairer autour du feu et de l'eau les deux grands hommes de l'art, le charron et le forgeron, assistés d'acolytes. Arraché au feu avec de grandes pinces, le bandage, incandescent et dilaté, était placé en couronne sur la jante de bois; sans perdre un instant on éteignait les ardeurs du feu sur le bois avec de l'eau.

*

* *

3) Dans l'Inventaire après décès (1701 - 1702) des biens de Messire Vincent Le Borgne, qui demanda 45 jours d'expertise, on lit au recto du folio 17 : "Autre tenus et ferme d'héritage, des quels Guillaume Le Prouff fait aussy la jouissance et manoeuvre au (même) terroir pareillement appelé GOAREM NEVETS AR PROUFF... consistant en un parc et pièce de terre tant chaude que froide appelée PARC TY AR PROUFF, dans lequel il y a une MAISONNETTE construite de motte et sous couverture de genetz..."

On sait que le nom PROUFF se prononce PROU en breton; aujourd'hui encore on connaît les appellations Goarem ar Prou, Parc ar Prou et on les situe bien sur le cadastre de 1837. Ces terres bordent au nord le chemin de Lesquiffiou, à la hauteur du moderne CASTEL - KERMARQUER. Il semble bien que TI AR PROUF était un TI-MOUDED, "maison de mottes", distinct de la ferme TI-MOUDED (cadastre de 1837) plus proche de la Justice et implantée sur le bord sud de la "rachine conduisant du manoir de Lesquiffiou au bourg de Pleyber-Christ" (folio 17).

Un TI-MOUDED, en nos régions, est bien une "maison construite de mottes" et non de "massonail" ou maçonnerie, pour parler comme notre inventaire. Comme beaucoup de maisons de Pleyber en 1700, notre maisonnette était couverte de genêt.

*

* *

.page 622

4) J'ai voulu m'enquérir auprès des anciens du procédé de construction en mottes. Je n'ai rencontré personne qui l'ait pratiqué ni qui ait pu me le décrire pertinemment. Par contre, plusieurs m'ont signalé comme un TI-MOUDED la maison d'un certain BOURANCON, qu'il avait construite de ses mains auprès du PLEEN, sur la paroisse du Cloître-Saint-Thégonnec.

.page 623

Sans trop de peine j'en ai trouvé l'emplacement, à moins de 10 mètres de la route, à gauche quand on monte vers le carrefour du Pléen, après avoir passé le pont sur le Queffleut. Un sapin solitaire en signale la présence.

Un mur en pierres appuyé au talus est encore visible, côté sud : il portait une cheminée. Les trois autres côtés, en MOUDED, se devinent encore, bien qu'éboulés : les mottes reposaient sur une assise de pierres. Le toit, d'un seul rampant, était recouvert de genêt (balan). La reconstitution que nous en proposons a été mise au point après consultation de plusieurs "clients" de Bourancon : leurs souvenirs ne sont pas parfaitement sûrs.

Le personnage lui-même, BOURANCON COZ (le vieux), était haut en couleur. Il s'appelait de son nom Yves PERON, Yvonig. Son surnom de BOURANCON était une corruption de BONNE RENCONTRE, dénomination d'auberge; il y en avait une de ce nom autrefois au bas du village de Quélern, en Plourin, sur l'antique voie Morlaix-Carhaix, devenue au 18ème siècle tronçon Roscoff-Lorient. On ne sait pas les raisons du surnom BOURANCON; Yvonig Péron ne l'appréciait pas, en tout cas. On veillera à prononcer la syllabe finale ON à la façon bretonne, soit ONN(E) en laissant E muet.

BOURANCON avait été charbonnier, un homme des bois, fabricant de charbon; en breton, EUR GLAUER; il y avait appris l'emploi des mottes de terre. Retiré auprès du Pléen, il s'était construit sa cabane en-dessous de l'auberge - la route Morlaix-Carhaix qui y passe date de 1875. Le carrefour n'a rien d'un terrain plat; il doit le nom de Pléen (plan, plat) à une large prairie de ce nom bordant le Queffleut voisin.

.page 624

La famille RIVOALEN du Cloître a exhumé pour nous une petite photo du grand-père (à gauche) en compagnie de trois acolytes, tous quatre portant bâton. On remarquera, à leurs pieds, une bouteille arborant le médaillon du rhum Négrita. Le plus petit des quatre est précisément Bourancon. Celui qui surveille la bouteille serait Olier FLOC'H, de Kervénezec; celui de droite serait PER VRAS (Pierre le Grand), un CLEDIC, semble-t-il. Le document est antérieur à 1937.

Les lecteurs s'attarderont avec plaisir à scruter les visages et les détails vestimentaires de cette étonnante galerie de portraits au quotidien.

Bourancon est mort chez son fils, à Rochefort, peu après la guerre de 1939. Il avait perdu un autre fils à la guerre de 1914; de ce fait, il jouissait d'une pension, ce qui, à l'époque, rendait son sort enviable et fondait l'insistance des camarades à réclamer des tournées.

Il élevait des abeilles entre sa cabane et la rivière et il en vendait le produit. Il avait aussi des lapins. Il eut aussi une chèvre "Channad - Jeannette", qui vivait dans sa familiarité. On hésitait à pénétrer dans son antre. Quelqu'un qui s'y était aventuré sortit, un jour, en criant : "AN DIAOUL E TI BOURANCON !" - "Le diable est dans la maison à Bourancon !". C'était Jeannette avec ses cornes; elle s'était insinuée dans la couche du vieil homme et venait de se dresser tout d'un coup sur les bords du lit.

La spécialité culinaire de Bourancon c'était le BLAIREAU - Broc'h, en breton. Les chasseurs de fourrures de la région lui apportaient leurs proies : il les conservait dans les eaux du Queffleut. Il y avait d'autres "mangeurs de blaireau" dans le coin et j'en ai rencontré une, récemment, qui vantait les mérites de cette chair, fort prisée dans sa famille.

Le présent tirage photographique est dû à l'obligeance de votre ancien recteur, Monsieur Nicol, qui poursuit, à Locquirec, le travail de publication illustrée qu'il avait entrepris ici.

*

* *

Avant la construction de châteaux-forts en pierre, nos régions ont recouru à la motte, élévation de terre entourées de fossé et d'une palissade. C'est ainsi que le château de Penhoat, en St Thégonnec, dont les ruines sont imposantes a pris la suite, au milieu du 13ème siècle, d'un

CASTEL-DOUAR (château en terre) ou DOSSEN AR BAROUN. Le moulin qui en avait dépendu s'appelait "Moulin de la Motte" (ar Voudenn).

Le Guennec décrivait ainsi ce CASTEL-DOUAR en 1915 (Bulletin archéologique du Finistère p 99 - 100) : "C'est une large terrasse rectangulaire aux angles arrondis de 50 mètres sur 45, orientée à peu près nord-sud. L'entrée s'ouvre au nord, dans une coupure des retranchements. Ceux-ci ont une épaisseur de 3 mètres et une hauteur de 4 à 5 mètres au-dessus des DOUVES qui les cernent (Doufejou, en breton). A l'extrémité sud de l'esplanade est une MOTTE OVALE, gigantesque amas de terre aux flancs abrupts, qui domine d'une dizaine de mètres le fossé extérieur, et peut mesurer 10 mètres de pourtour à la base. A son sommet, il y a une petite excavation, mais aucune trace d'édifice".

Ces vestiges ont été arasés récemment; les photos aériennes de 1966 ont dû les reproduire. Un reproche, entre autres, que l'on fera à ces descriptions, si précieuses à tant de titres, c'est de ne rien révéler sur le procédé utilisé pour aménager en monticule une si grande masse de terre. Il ne peut s'agir d'un quelconque tas de terre, telle une décharge qui déboule jusqu'à se donner des pentes stables sous l'action de la pesanteur, des intempéries et de la végétation. Il s'agit d'une tour construite, ce qui suppose une architecture en mottes de terre herbues ou mottes de gazon employées en parois. Le remplissage de la tour a pu être de la terre tassée; on s'expliquerait l'excavation en haut de la tour. Non loin du Briou (Le Cloître) au-dessus de la vallée on aperçoit dans une lande une surélévation de forme proche d'un cercle, dont le milieu est creux précisément. Le diamètre de la surélévation est de 14 - 15 mètres. Yves Quiguer m'y a conduit récemment. Un vieux chemin passe à proximité du site.

*

* *

.page 626

Dans l'ouvrage "Le village et la maison au Moyen-âge", par Jean Chapelot et Robert Fossier, paru en 1980, un bref paragraphe (p 265 - 267) est consacré aux MOTTES DE GAZON. L'auteur donne trois documents photographiques sur la fouille d'une forteresse danoise du 14ème siècle, à Solvig dans le Jutland : "A l'aide de mottes de gazon, longues en moyenne de 60 cm et épaisses de 10 cm environ, liées les unes aux autres par les LONGUES CHEVILLES DE BOIS qui ont elles aussi subsisté, a été construit un mur d'une épaisseur d'environ 2,80 m".

La liaison des mottes de gazon par de longues chevilles de bois, pointues des deux bouts a été observée par notre dessinateur lors de la construction d'un talus de motte à Cansec'h.

Une fiche de la revue Archéologia, consacrée à la Motte féodale, décrit celle-ci par la plume d'un homme du temps, Gautier de Therouanne (vers 1140) : "Afin d'être mieux protégés de leurs ennemis et afin de l'emporter par une plus grande puissance sur leurs égaux ou d'écraser ceux qui sont plus faibles qu'eux, les hommes les plus riches et les plus nobles ont coutume d'élever, à l'aide de remblais, une motte de terre de la plus grande hauteur possible, de creuser autour un fossé largement ouvert et d'une grande profondeur, de fortifier, sur toute la périphérie, le bord supérieur de cette motte à l'aide d'une palissade... La porte d'entrée de cette résidence ne peut être atteinte que par un pont".

*

* *

Quelqu'un a chanté la maison de ses rêves, dont il avait chassé tout ennemi :

TIIG PLOUZ,

LEURZI MEIN,

TOENN MOUDED

WAR E GEIN (ici g = gu)

KANAOUENNOU TRO WAR DRO

PAD M'EMAN BLEUN ER VRO.

"Maisonnette de paille, dallée de pierres, survêtue de mottes au faitage. Des chansons à l'entour tant que durent fleurs au pays".

.page 627

IMAGES DE PLEYBER

Nos lecteurs auront reconnu, sans peine, les perspectives de la rue de la Mairie et de la rue Courte.

.page 628

DEUX SITES DE PLEYBER

I) Le site de KER OURC'HANT. On n'a pas reproduit l'ensemble des bâtiments de 1837; à cette date, on y recensait 7 à 8 maisons. La croix du carrefour, abimée durant la Révolution, est réduite à son socle, un morceau du fût, et le bras de croix, avec la tête du Christ. Cette croix est datée par son socle de 1746; le nom des trois donateurs y est sculpté :

Y : CARO / M : MADEC / F : MADEC

Le nom de POURASTEL (N° 1588), à rétablir en PORRASTELL (porz-rastell), évoque la barrière d'entrée d'une avenue, d'une cour de ferme.

.page 629

II - Le site de KER MOYSAN. On pourra mener l'enquête à la recherche d'un moulin auprès de Kermoisan. Le plan donne le chemin d'accès au bourg par le sud avant le tracé de 1844, Quimper-Morlaix. On y voit aussi 2 parcelles dénommées QUENQUIS (huella, N° 808, Izella N° 811). Ce terme agraire, fréquent à Pleyber, semble désigner originellement des jardins d'agrément, peut-être clos partiellement de haies.

.page 630

CARTE GEOLOGIQUE

La carte géologique à 1/50.000 de la région de Morlaix, parue en 1981, fait état de l'existence d'une fracture profonde, d'ouest en est, que les géologues repèrent sur plus de 100 km depuis la région de Brest jusqu'à celle de St Briec. On donne à cette fracture le nom d'ACCIDENT NORD ARMORICAIN.

Le pays de Pleyber en est affecté le long d'une ligne que reproduit notre dessin. Mais n'osant point m'aventurer en des sujets aussi difficiles, j'emprunte au Courrier du Finistère du 5 juin 1982, la présentation assez simple qui en est faite :

"Du sud de Saint Thégonnec à Lannéanou, en passant par le sud de Pleyber-Christ, un grand accident tectonique (touchant à l'écorce terrestre) barre la feuille. Sur environ 1 km de large, les roches sont broyées, étirées et laminées. Mais le plus spectaculaire est le déplacement de près de 20 km des formations. La limite entre l'orthogneiss de Plougouven et le granite de Plounéour se situe à Kermoisan dans le compartiment sud de la carte et à Kerforniou dans le sud de Botsorhel.

En outre, le granite de Plounéour s'est trouvé laminé, étiré dans cet accident, d'où la bande de granite qui barre la feuille du sud-ouest au nord-est".

Nous pouvons continuer à dormir tranquilles.

ECOLE SAINT-PIERRE

Lors de la construction, on a rencontré une faille de 5 mètres de large environ; il a fallu l'enjamber par des rails, le sol y refusant toute fondation (voir le dessin).

.page 632

KERRAC'H

Les dessins de la page centrale décrivent les reliques du manoir de Kergrac'h - Kervrac'h - KERRAC'H, maison seigneuriale de Charles de la Roche. Le nom de la Roche est lié au château-fort de la Roche-Héron (ROC'H CREIS - Pleyber).

Ces magnifiques reliefs se voient sur la maison et sur les crèches, où ils sont en emploi.

.page 633

SOCLES DE CROIX

Le socle de la Croix de Coatconval, exhumé récemment à Kerprigent (on dit : KERBRIGENT), a été décrit ici en détail (novembre 1980), d'après un manuscrit de 1674.

Le socle et un morceau du fût de Croaz ar C'hlan se trouvent dans la propriété de Désiré Derrien, devant sa maison.

.page 634

L'EGLISE (VUE DU NORD)

Le beau coup d'oeil sur l'église et ses arrières nord, jeté d'une fenêtre de la communauté des religieuses.

.page 635

GORREBLOUE

C'est à GORRE BLOUE, la maison de François Lever vue du côté Nord. Le dessinateur a supprimé la soue à porcs qui cachait le bâtiment de droite.

La Place Gambetta
anciennement Place Salomon

.page 636

LE BARRIC

Outre deux magnifiques dessins du BARRIC, nous proposons ici :

1) Une BORNE MILLIAIRE romaine implantée à TI-CROAS du Relec, dépouillée il y a peu d'années de sa croix; la partie basse a été ébréchée au cours de son transfert. On peut penser qu'elle provient de la voie ancienne, entre le GUE de la Montagne dont nous avons parlé et Penn-ar-Prajou.

.page 638

PENVERN

L'escalier extérieur a été reconstitué à partir des indices visibles de la maçonnerie. C'est une ancienne maison de tisserands.

.page 639

VELOCIPEDES

Le mot d'origine latine signifie LES PIEDS RAPIDES. Nous publions ces dessins d'un catalogue de 1889, à la fois pour leur intérêt historique et pour le prix extrêmement élevé de ces modestes engins. Il s'agit de francs-or. A la même date, un MEVEL BRAS, ou grand valet de ferme, avait environ 300 francs de gages pour son année.

Les vélomoteurs en panne contraignent leur chevaucheur à retrouver la démarche du cavalier de la DRAISIENNE ou CELERIFERE.

.page 644

LA VOIE ANTIQUE QUIMPER - MORLAIX

Cette voie antique n'a pas eu l'heur d'attirer l'attention des chercheurs du 19ème siècle, sans doute parce qu'elle était sans lien avec Carhaix et qu'on ne lui voyait aucun intérêt économique ni stratégique à l'époque gallo-romaine.

Voici ce qu'on peut lire dans "ARMORIQUE et BRETAGNE, recueil d'études... par René Kerviler 1893".

"Route N° 13 de Morlaix à Penmarc'h.

La première section, de Morlaix à CIVITAS AQUILONIA, (Locmaria de Quimper) a été plusieurs fois indiquée par MM. de Blois et Halléguen. La Feuillée, Plounévez du Faou, Trédern et Briec en sont les points principaux, et M. Halléguen cite encore comme points intermédiaires, Plounéour-Ménez - Loqueffret, PONT-PAUL, Saint-Thois, Ederne, etc..., mais M. Flagelle nous a signalé une voie beaucoup plus directe qui passait par Pleyber-Christ, Braspart, Pleyben, La Chapelle-des-Fontaines en Gouézec, et le Penity en Briec, après quoi elle se confond avec la précédente..." (p 266).

Ne sourions pas trop vite de ces hésitations. Sans doute est-ce pour un auteur s'aventurer que de traiter d'un sujet sur simple ouï-dire, sans s'être donné la peine de vérifier sur place les allégations de ses correspondants. Mais le problème de la chronologie de ces divers parcours n'est pas encore résolu avec la clarté souhaitable. On va s'appliquer ici à discerner, parmi ces vieilles routes ou bretelles qui tissent les Monts d'Arrée proches, lesquelles sont antiques, lesquelles sont du moyen-âge. Y parviendra-t-on ? L'important n'est pas d'y parvenir, mais de proposer un petit arsenal de faits topographiques et d'argumentation susceptibles d'y conduire.

Nous adopterons comme itinéraire de base la "route de Monsieur Flagelle" et chercherons, à partir de là, à rendre raison d'autres itinéraires Quimper-Morlaix.

Le lecteur doit savoir que la route Quimper-Morlaix qui est en usage date de 1840 environ. Elle vient de recevoir quelques améliorations de son tracé. Cette route "moderne" n'intéressera notre étude que comme coordonnées de référence des vieux tracés.

CHAPITRE PREMIER : DE TOULSEHAN A MORLAIX

C'est l'histoire de Pleyber-Christ qui justifie la place que nous donnons ici à l'étude des routes. Aussi est-il tout naturel d'accorder une importance toute particulière aux tronçons qui traversent le pays et aux sites qu'ils desservent.

1 - LE CONVENANT TANGUY MILBEO (1517)

Des 4 conventions que les KERGRIST, famille seigneuriale du Treuscoat possédaient à Kerjézéquel en 1517, le convention Tanguy Milbéo présente l'intérêt d'évoquer la voie antique Quimper Morlaix sous une dénomination que nous allons élucider, CHEMIN DE TOULSEHAN A MORLAIX. Cet aveu du Treuscoat ne nous est connu que par une copie de notaire BRETON de Saint Thégonnec, vers 1800; le français y a été modernisé et des noms comme PLEIBERT ou Saint Pol (au lieu de PAUL) dénotent l'époque 1800. Par amitié pour les habitants de Kerjézéquel nous donnons en son entier la description du CONVENANT MILBEO. Ils s'y retrouveront un peu, je l'espère. La description couvre les pages (10-12) de la copie (archives du Treuscoat).

*
* *

.page 645

1) "Un autre hôtel (maison d'habitation) et étage (logement) et convenant (domaine congéable) où demeure à présent le dit Tanguy Milbéo ez dits terroir (Kerjézéquel) et paroisse (Pleiber) ô (avec) ses portes (porz = cour), aire (leur), courtil (liorz), issues (dégagements), et appartenances avec 3 parcs de juxte la dite maison, s'entretenants et joignants l'un à l'autre, l'un d'eux appelé PARC AN SPEURENNOU; l'autre PARCOU AN GOFF et l'autre PARC AN COSFORN, ainsi que sont situés, entre le dit CHEMIN menant de Pleiber au Treuscoat d'une part et la terre des dits Kergrist des appartenances du Convenant où demeure Jean AN DILAZER d'autre.

2) Item (de plus) une autre pièce de terre en un parc nommé AN PARC étant au dit village entre la terre des dits Yves Colin et sa femme d'une part et le dit CHEMIN menant de Pleiber au dit Treuscoat d'autre.

3) Item un petit parc au dit village près le courtil du dit hôtel entre le CHEMIN du dit village à Morlaix (voie antique du Pont glas) d'un endroit et ferrant en autre endroit sur (touchant) le dit PARC AN SPEURENNOU et en autre endroit sur la terre du dit K CRIST du dit convenant du dit Dilazer".

*
* *

Avant de poursuivre par les terres plus écartées, observons la description des bâtiments avec les terres proches.

Le chemin de Pleiber au Treuscoat est celui qui passe devant le cimetière et se prolonge au-delà de la Justice par la voie antique du Roudourou. Je pense que le CHEMIN de PLEIBER à MORLAIX que nous rencontrerons plus bas désigne alors le même chemin, qui se prolonge au-delà du Treuscoat. Notons en passant qu'à la même époque on écrit couramment TREUSCOET.

D'après ces données, le convenant Tanguy Milbéo avait ses bâtiments à l'endroit où est installé Robert Dourmad; mais la répartition des terres est très différente de celle de 1517, Robert Dourmad n'ayant pas de terres entre ses bâtiments et la route du bourg à la Justice.

Le cadastre de 1837 ne note aucun Parc ar gosforn (vieux four). En breton SPEURENN désigne "une cloison"; peut-être le champ avait-il des éléments de clôture palisses.

*
* *

Le convenant Milbéo est plus important que les trois autres si l'on juge par le nombre de pièces de terre. Il comprenait, en effet, les terres qui suivent :

4) Idem (pour Item, de plus) de l'autre part (côté) du chemin près le dit village de K jézéquel, deux parcs et pièces de terre, que le dit Milbéo tient par ferme du dit Sieur de K Crist (la famille K GRIST du Treuscoat); les dits parcs s'entretenants et joignants l'un à l'autre, situé(s) entre le CHEMIN menant du village ecclésial (KER-ILIS) de PLEIBER-RIVEAULT à MORLAIX - et autre CHEMIN menant de TOUL SEHAN audit MORLAIX d'autre.

5) Idem (pour item) illecque près (là près), une grande garenne et étendue de terre, appelée AN GOAREM NEVEZ entre le dit CHEMIN menant de TOUL SEHAN à MORLAIX en un endroit férant sur (touchant) un autre CHEMIN menant du dit village de PLEIBER à SAINT POL, et en autre endroit férant sur (touchant) terre à Pierre AN FERS et terre à François K GUENNEC, sieur de Lesquiffiou, chacun en son endroit.

6) Item (de plus) illecques (en ce même lieu) une pièce et étendue de terre froide, appelée PARCOU AN PEULVEN avec une autre pièce de terre froide de juxte, que autre fois fut au sieur de K GROAZES, estant en icelle (cette) paroisse, entre le dit CHEMIN menant de TOUL SEHAN à

MORLAIX, d'une part, et autre CHEMIN menant du dit village ecclésial de PLEIBER au dit MORLAIX d'autre.

.page 646

7) Item de l'autre part (coté) du dit chemin, une autre pièce de terre près la croix appelée CROIS HAMONNIC, entre le dit chemin d'une part et terre de François K GUENNEC, seigneur de Lesquiffiou et aux deffunts Jehan le Bihan et terre aux hoirs (héritiers) du (dit) BOTMEUR et terre au dit K CRIST et (en) autres endroits.

8) Item, au lieu nommé MEAN AN CAZEC (la pierre de la jument) en la dite paroisse, une autre pièce de terre froide entre la terre de K GUENNEC et le dit K Grist d'un endroit, et terre au dit K GUENNEC d'autre.

9) Item la tierse partie indivise avec le dit K GUENNEC en une pièce de terre froide nommé K DOUDON et autres pièces nommées K ANTEL GUEN situé en la ditte paroisse près es mettes (dans les limites) d'une maison et étage du dit K GUENNEC où demeure Yvonne AN RUMEAU au dit terroir de K ANTEL GUEN entre les terres du dit K GUENNEC, de chacune part.

10) Item, autre pièce de terre froide au dit terroir nommé ANGUIDOU en la ditte paroisse entre le dit chemin menant de Pleiber à Morlaix d'une part, et la terre du dit BOTMEUR et la terre du dit K GUENNEC chacun en son endroit d'autre".

*

* *

On aura observé l'écriture KERANTEL GUEN de notre KERANTELVEN. Nous avons signalé en janvier 1983 une autre écriture probable du nom de ce terroir KAER AN PELVE; il s'agit d'un parchemin provenant peut-être de Coetlosquet (en Plounéour) et daté de Noël 1297, passé à Lesquiffiou à la suite de l'achat de ce bien par cette dernière seigneurie; en 1517, on le voit, Kerantelven était un convenant des K GUENNEC (Lesquiffiou) comme on l'a suggéré dans ce numéro de janvier 1983, ce terroir pourrait devoir son nom, tout comme PARCOU AN PAULVEN, à la présence d'une BORNE de pierre (PEULVEN) sur le bord de la route antique. On pense assez naturellement à une BORNE MILLIAIRE romaine. Le carrefour voisin de CROAS TORR suggère l'existence d'une Croix sur le site. Le mot TORR signifie très probablement "VENTRE"; il s'agirait d'une croix plantée sur une borne ancienne ou une stèle gauloise. Le PEULVEN aurait-il été déplacé pour marquer le carrefour de la route de St Paul par AN EMLAC'H puis Penzé, à l'époque où fut instauré le pèlerinage aux saints fondateurs ou TRO BREIZ (tour de Bretagne) ?

CROAS HAMONNIC (la croix du petit Hamon) est le nom probable du carrefour de la Justice, récemment absorbé par les aménagements routiers du site.

Le cadastre de 1837 n'a pas gardé trace de PARCOU AN PEULVEN, KERDOUDON, AN GUIDOU, MEAN AN CAZEC. Ce dernier nom pourrait correspondre à un site cadastral au bas sud est de Kerjézéquel sur les bords de la rivière, TOUL AR GAZEC (le trou de la jument) : H N° 374 taillis de 8,60 ares et N° 375, pré de qualité médiocre, faisant 3,20 ares.

Ce qui nous intéresse présentement dans cet aveu du Treuscoat, c'est le CHEMIN DE TOULSEHAN à MORLAIX, dont il est question aux 4), 5) et 6).

2 - LE CHEMIN DE TOULSEHAN A MORLAIX

L'identification de ce chemin est rendue aisée par sa relation avec deux autres chemins fort bien déterminés, le chemin de Pleiber à Morlaix (4) et 6) et le chemin de Pleiber à Saint Paul (de Léon).

On a traité souvent ici de ces deux chemins; rappelons que le chemin de Pleiber à Morlaix est celui du bourg à la Justice - au Treuscoat... et que le chemin de Pleiber à Saint Paul est celui que nous suivons encore de l'église au CROAS TORR; au delà il rejoignait AN EMLAC'H (les ormes); on le retrouve aujourd'hui entre ce village et la voie ferrée.

.page 647

Aux abords des terres de Kerjézéquel, le chemin de Toulsehan à Morlaix est, de toute nécessité, la vieille route qui a donné son tracé à la rue Louis PASTEUR. La portion du chemin depuis la maison de monsieur et madame Fleuriot jusqu'à la Justice a été réduite à l'état de traces par la route Quimper Morlaix de 1840.

Le problème reste posé cependant de l'implantation du site de TOULSEHAN. Nous avons observé, à plusieurs reprises, que les anciens donnaient aux routes importantes des dénominations qui en cachaient la destination lointaine. Ainsi le "chemin de COETLOSQUET à Morlaix", cité plus d'une fois au 16ème siècle, ne signifie pas que la voie antique du Pont-Glas passait au manoir du COET LOSQUET; celui-ci avait sa grande allée par le ROUZIC et TOULMENOÛ qui se branchait sur la voie antique auprès de Kerrac'h. On lit, de même, dans un état des revenus de la paroisse, le 4 avril 1640, "une pièce de terre chaude sittiée au terrouer de Penvern sur LE CHEMIN menant de MORLAIX à PONT AN BLOUCH... Tenue en ferme par Alain Symon... pour 42 sous de rente par an"; il s'agit, en vérité, d'un chemin de très grande importance pour le Pleyber ancien, Morlaix - le Faou, qui passe certes auprès du moulin de Pont ar Bloc'h, mais non pas dedans : c'est un vieux chemin de grande circulation et non pas une desserte de moulin.

*

* *

Au 19ème siècle, la route qui deviendra Rue Pasteur s'appelait CHEMIN DE PLOUËOUR-MENEZ à MORLAIX. Au delà de la Justice, il se poursuivait, sous ce nom, par Lesquiffiou - Pont Pol. A partir de Pont Pol on rejoignait Morlaix par la rampe Saint Augustin en suivant la rivière du Queffleut (rive gauche) ou par le chemin du SPERNENN (pont du 20 - 100 - 0) jusqu'au jour où la rue de Brest fut percée (vers 1845) et le passage du Spernenn approprié par l'hôpital. A Pont Pol il y avait, sur Plourin, des chemins joignant la rue des Brebis et desservant pour le bétail les foires du Marc'hallac'h. Le chemin dit de Plouëour Menez à Morlaix était appelé aussi, au 17ème siècle, chemin de Quimper - Corentin à Morlaix.

TOULSEHAN était certainement sur cette route ou sur ses abords immédiats. C'était un MOULIN. Il en est fait mention dans les registres paroissiaux (Archives départementales).

Le 5 février 1670 meurt Jeanne Simon, "femme espouse de François Le Bosse, monier (meunier) au moulin de TOULSEHAN"; témoins aux obsèques, des voisins, Guillaume Allain, Jean Simon et Alexandre Pezron (Péron aujourd'hui).

Le 7 décembre de la même année, naît Yves, fils de François Le Bosse et Françoise Ollivier "mouniers au moulin de TOULECHAN". Il fut baptisé le lendemain par Hervé Sibiril, prêtre de la paroisse. Le parrain fut Yves Ollivier "valet servant chez Jan L'Inisan au village de Quervern", la marraine "Catherine Quéguiner, femme du dit Inisan".

Il y a tout lieu de penser qu'il s'agit dans les deux cas du même François Le Bosse : on se remariait très vite alors. Le remariage n'eut pas lieu à Pleyber. Lors de la naissance de Claude, le 17 mars 1673, ils sont meuniers à LAMARC'H. Ce dernier portait au début de notre siècle le nom de MOULIN BOSSE.

*

* *

.page 648

Un seul site de la paroisse répond à toutes ces caractéristiques de TOULSEHAN : l'étranglement de la vallée du DOUR RUZ choisi pour la traversée du ruisseau par la voie antique Quimper Morlaix. La vieille vallée par une courte pente observable toujours; une autre courte pente permettait de sortir de la vallée en direction de Kervern.

La route actuelle, récente, a été creusée dans le taillis, côté Pleyber; elle aborde la vallée doucement. Le moulin était en dessous de la route et l'étang au dessus.

L'étymologie de TOULSEHAN met en Oeuvre deux termes : TOULL, mot masculin, désigne un trou, ce qui est topographiquement en situation. Le 2ème terme SEHAN peut faire songer à DEAN, doyen. Comme TOUL est masculin, normalement D ne deviendrait pas S (= Z) (comme dans KERZEAN - KERZEPART). Mais des irrégularités existent en breton. Nous aurions alors le sens "TROU DE DEAN", nom de personne.

Mais, avant toute construction de moulin, le site est un passage de petit ruisseau par une voie antique, à gué très probablement; dès le haut moyen-âge aussi, à 50 mètres du ruisseau, une route de très grande importance s'était branchée sur la voie antique. Celle-ci allait à Quimper par Commana, l'autre joignait Plounéour Menez puis rejoignait l'antique un peu avant Brasparts. Nous consacrerons un chapitre à ce carrefour de TOULSEHAN. Ce que nous venons d'en dire suggère une autre étymologie par le terme EHAN, repos, halte : y aurait-il eu ici un ancien hébergement ? Mais il faudrait alors rendre raison du S.

*

* *

Le nom de TOULSEHAN a été supplanté par celui de MILIN SAINT DONNAT; en 1837, ce moulin était dans le peloton de queue des moulins pleybériens, à en juger par leur revenu cadastral :

- Moulin (bas) de Pont ar Bloc'h	12 francs
(le moulin que nous connaissons)	35 francs
- Moulin de Kermorin	15 francs
(un 2ème moulin sur le site)	55 francs
- Moulin izella (bas) du Treuscoat	16 francs
(un 2ème en amont)	18 francs
- Moulin de Saint Donat	16 francs
- Moulin bian (petit) de Kerrac'h	20 francs

Ce dernier était en amont du moulin BRAS de Kerrac'h, fréquenté par de nombreux lecteurs, évalué à 40 francs de revenu cadastral.

CHAPITRE SECOND : LE TERROIR DE SAINT DONAT

La chapelle SAINT DONAT était construite un peu à l'écart de la route antique Quimper-Morlaix, au sud de celle-ci. Cet isolement relatif a valu à son calvaire de passer inaperçu lors de la campagne révolutionnaire de destruction des croix et calvaires. C'est l'explication la plus probable de sa conservation; à moins qu'il n'ait été démonté, par précaution, par les gens du village. Depuis 1911 cette croix est plantée au Pont-glas, au dessus des terres de l'ancien cimetière qui y avaient été portées.

.page 649

1 - LA CHAPELLE

Nous avons publié ici (août 1978) le dessin de la chapelle d'après Louis Le Guennec, paru dans l'abbé Calvez (Pleiber Christ p 78). Selon le savant vicaire de Pleyber, la chapelle mesurait 13 x 8 x 9 mètres. Les portes étaient de style renaissance, mais le clocher était gothique. On daterait l'ensemble quelques années après 1550. Le calvaire, qui en était le complément obligé, n'est pas signalé dans l'acte de donation de la chapelle en 1596; il n'était donc pas édifié à cette date.

.page 650

L'abbé CALVEZ a reproduit (p 79-82) l'acte de donation de la chapelle à la paroisse, sans préciser de quelles archives il l'avait tiré; le document n'est pas au presbytère en tout cas. Extrayons en des passages :

"Sachent toutz qui ces présentes voiront et entendront que ce jour d'huy, neufiesme du mois de Janvier de lan de grace mil cinq cens quatre vingt seize, avant midy par devant nous, Jean Bernard et Jean de Soligné, notaires royaux souscripts des courts de Morlaix et Lanmeur,

Escuier Claude de la Roche, sieur de Kervrac'h de la paroisse de Pleiber Christ, à présent séjournant au dit Morlaix à cause de guerre..." fait donation à la paroisse de la chapelle de "monsieur Saint Donnoat", qui lui appartient, avec tout autour 12 pas pour un enclos. Quelques jours après eut lieu la prise de possession solennelle de la chapelle en présence des notables.

*

* *

Claude de la Roche était sous les armes de Morlaix. Il ne s'agissait plus, à cette date du 9 janvier 1596, de la guerre de la Ligue : Morlaix, bastion de la Ligue (SAINTE UNION), s'était rendu aux Royaux (Henri IV,) fin septembre 1594. C'est sans doute pour faire front à LA FONTENELLE, "ex-ligueur" et bandit, ainsi qu'aux Espagnols réfugiés à Blavet.

Ce gentilhomme, fort pieux, était très attaché à sa paroisse, mais il se trouvait dans une situation financière désastreuse, comme il apparait en certains actes conservés à Lesquiffiou, concernant précisément le terroir de St Donat. On peut penser que l'écuyer Claude ne pouvait assurer l'entretien du bâtiment ni rétribuer un chapelain. Sans que cela soit dit expressément, on admettra que Claude de la Roche fut heureux de se décharger de sa chapelle sur le fabrique paroissiale.

*

* *

2 - Les embarras financiers de CLAUDE DE LA ROCHE

Voici, empruntés aux archives de Lesquiffiou, les documents qui font voir les embarras financiers de notre écuyer : il est obligé de vendre ses biens pour vivre, tout comme Margilie AR ROCH, dame de Coat conval, sa soeur, semble-t-il.

Quelques années avant la donation de la chapelle de St Donat, le 29 janvier 1592, "nobles homs", Claude de la Roche, sieur de Kervrac'h vendait à "nobles homs" Yves Le Borgne, sieur de la Tour, "ungne mayson de moullin moullant (à moudre les céréales) avecq son estang, bié et conduit deau estant sittué en la paroisse de Pleiber Christ au terrouer et mettes (limites) de Saint Donat sans aulcun destroict (mot expliqué plus bas) fors les tenanciers danprès la dicte chapelle, avecq ungne piècze de boys taillis au dessoubz du dict moullin, en laquelle parcelle est la Fontaine de Saint Donat, icelle (cette) parcelle cernée du CHEMIN menant du dict bourg de Pleiber à la Ville de Kempercorentin..."

Le MOULIN était tenu alors par Guillaume BELLEC pour le prix annuel de "10 escus d'or sol". Il fut vendu ce jour-là pour 150 escus d'or sol payés comptant. Le "destroict" était la contrainte imposée aux fermiers de moudre au moulin de leur seigneur; dans notre cas, seuls les fermiers d'auprès de la chapelle étaient tenus de moudre chez Guillaume Bellec. Le taillis en question est celui-là même dans lequel est creusée la route que nous utilisons pour passer le DOUR-RUZ.

La FONTAINE de Saint Donat a disparu sous le remblai du grand virage où se branche l'accès présent au village de Saint Donat. La route, construite en 1884, a été élargie en 1963 et rendue propre à une circulation moderne; le virage a absorbé une partie des déblais du taillis voisin. La source alimente désormais un petit étang aménagé sur la pente.

.page 651

Cette vente était assortie certainement de la clause, courante alors, du RACHAT par le vendeur dans un délai convenu avec l'acquéreur (vente à réméré). On voit, en effet, le même Claude de la Roche vendre le même moulin au seigneur de Lesquiffiou, Alexandre Le Borgne, 10 ans plus tard, le 20 janvier 1602. Claude s'était donc ravisé en 1592; l'alerte financière écartée, il n'avait pu racheter le bien patrimonial "moulin et taillix" cerné du chemin de Pleiber à la ville de KEMPERTIN. En 1602, Claude le vendait pour de bon au prix de "six vingtz escus sol" (120 écus d'or). Claude était manifestement endetté à l'égard des Le Borgne.

Nous ne disposons pas des actes de la vente (1592) et de la revente (1602); nous avons les certificats "d'appropriement" donnés après la décision de la Cour de Penzé le 1er, le 9 avril 1592, le 2ème, le 28 mars 1602.

*

* *

Jusqu'à cette dernière date de 1602, les habitants de LAMARC'H, KERVERN et, sans doute, PONT AR VOAS (il faut tenir à PONT et rejeter PLANT), qui étaient sujets ou fermiers de Lesquiffiou, étaient astreints à moudre leurs céréales (bledz) au moulin de LEINBAHU en Saint Thégonnec. Il n'y avait donc pas encore de moulin à Lamarc'h, sur l'affluent du Coatoulzac'h qui vient de Kervern.

Dès qu'il fut devenu, en 1602, propriétaire du moulin proche de Saint Donat, Alexandre Le Borgne s'empessa de réclamer pour ses ressortissants leur rattachement à ce moulin. Il y eut des tractations entre Lesquiffiou et Marie Jacobin, douairière de Kerozarc'h (en Ploujean) et de Leinbahu en St Thégonnec. Alexandre Le Borgne eut gain de cause.

Au dos de trois documents relatifs à cet arrangement, on lit des annotations, de la même main, d'une écriture 17ème siècle :

"1602 - Retraict des homes de Lanmarc'h au moulin de Saint Donat".

"31ème may 1603 - accord vers la dame de Kerozalc'h pour le moulin de Lanmarch".

" (7 juin 1603) - décret de la dame de Kerozalc'h pour le moulin de Toulsehan".

Ces trois annotations de classement ajoutent au texte, qui ne donne, en aucun des cas, le nom du moulin. Comme il n'y avait pas de moulin à Lanmarch, on retiendra que TOULSEHAN était bien le nom du moulin situé auprès de St Donat et antérieur à cette chapelle.

*

* *

C'était vraiment la débandade financière de Claude de la Roche.

Le 17 octobre 1600, "nobles homs, Claude de la Roche" avait cédé un autre morceau de son patrimoine à Alexandre Le Borgne : "une parcelle de bois tailleis n'agueres y a (il y a peu) desgatté par le feu, sittué en la dicte parroisse (de Pleiber Christ) au terrouer de Saint Donnoet, cerné par un bout du GRAND CHEMIN (hent bras) mesnant de MOURLAIX à QUIMPER CORENTIN et d'un costé du chemin conduissant à la chappelle de Saint Donnoet" : il s'agit certainement de la pâture qui borde l'accès à St Donat du côté ouest, dans la partie haute. Le vieux chemin de Quimper, passé lui aussi en pâture du côté ouest, n'est plus repérable (mai 1983) que dans le taillis, avant l'arrivée du ruisseau : là on le retrouve sur une centaine de mètres avec ses talus anciens aux assises de pierres. Présentement on y voit quelques ruches.

.page 652

Le bien patrimonial de l'écuyer Claude fut cédé "moyennant la somme de vingt escus, poyés (payés) scavoir 12 escus le jour de samedy dernier en la Ville de Mourlaix comme le dict sieur de Kervrach est à présent cognoissant (le reconnaît), et de ce s'en contentent (satisfait du prix) et, pressamment, la somme de huict escus en escus sol d'or, (écu d'or au soleil), dont les ayant contés (comptés) et nombrés et o (avec) luy emporté".

L'acte fut passé sur le lieu même et la prise de possession fut immédiate, "le même jour, avant midy". Nous sommes devant un homme aux abois et un prêteur aussi qui ne perd pas le

nord. Aussi bien la prise de possession de ce foutu (desgatté) taillis est-elle assortie de la clause suivante : "Et de la volonté du dict sieur de Kervrac'h, Yvon RIUVALL, de TOULMENO (et non MINOU) consant poyer à l'advenir au dict sieur de Lesquiffiou le pris de sa ferme sur obligation et hypothèque de toutz ses biens tant meubles que immeubles présantz et futurs..." Le fermier qui cautionne son propriétaire ! Yvon "Ryuwall" disant "ne scavoit signer a pryé maistre alexandre CRECHMINEC, presbtre de signer".

*

* *

Après le taillis (17 octobre 1600), après le moulin (20 janvier 1602), ce fut le tour d'une des fermes de Saint Donat. Le 18 décembre 1604, "escuyer Claude de la Roche, sieur de Kervrac'h et y demeurant "vend" à nobles homme Allexandre Le Borgne... le lieu convenant... vulgairement (en breton) apellé CONVENANT Allain HENRY... jouxte et es (aux) environs de la Chapelle Saint DONNOUAL..." Le convenant est tenu à "l'uzement de Traiguer" par Allain Henry (et sa femme Jann Mat) "pour payer chamcun (chacun) an la somme de douze livres tournois". A la vente était jointe "une petite parcelle terre et franchise (terrain vague) quest soubz bois de haulte fustaye" près de la chapelle "suer les chemins conduisans" de la chapelle et convenant au GAND CHEMIN de MORLAIX à KEMPER CORANTIN.

La vente fut "faicte au moyen de la somme de 256 livres tournois". L'acheteur paya comptant en "pièces de 16 soultz, jadis ditz quartz d'escu d'argent bon et de poiz (poids)".

3 - Le carrefour de SAINT DONAT "CROAS HINCHOU"

Deux parcelles, vendues ce 18 décembre 1604, ont des noms suggestifs. L'une, boisée, s'appelle CROAS HINCHOU, la Croix des chemins ou, plus clairement, la CROISEE des CHEMINS. Il y avait là un carrefour de trois chemins : "le GRAND CHEMIN de Morlaix à Kempercorantin", le chemin de Gorrébloué - Kervrac'h - Trévalan et le chemin de la chapelle St Donat.

La 2ème parcelle est appelée PARC AN CROAS (on dit PARC AR GROAS), le champ de la croix. Louis Le Guennec nous a conservé la silhouette d'une croix ancienne du site, sans en donner la position précise (archives départementales - Fonds Le Guennec 34 J - 25).

.page 653

C'était une croix du haut moyen-âge aux bras très courts. Elle devait marquer le branchement sur la voie antique du chemin de Gorré-Bloué (en breton - Le Dessus du PLOU ou paroisse). La croix était brisée, depuis la Révolution, sans doute.

*

* *

En 1837, au carrefour de St Donat, on voit cinq maisons des plus modestes et une mesure; trois de ces maisons sont au plus bas échelon cadastral (10, revenu 2 fr), deux sont à l'échelon 9 (revenu 4 fr).

.page 654

Depuis mon arrivée à Pleyber en septembre 1977, j'ai fait, à deux reprises, le trajet en auto depuis AR VALI ZOUBL (la double allée d'arbres - ancienne usine à bouchons d'herbe) jusqu'au carrefour de St Donat en empruntant la voie antique et départementale (jusqu'à 1844) par Bodassin; j'ai même continué une fois jusqu'à la rivière. A l'est comme à l'ouest, le chemin est une pâture et toute trace du village - carrefour a disparu.

Pour s'y retrouver un peu, on publie ici le plan cadastral de 1837.

*

* *

.page 655

Il est très probable que ce carrefour était habité plus anciennement, mais nos documents de 1600 ne font pas état de maisons au CROAS HINCHOU.

Les registres paroissiaux ont eu quelques années de rédaction faste, où le domicile des personnes et leur métier sont notés (ainsi en 1670 - 1673 et après 1720); mais, le plus généralement, les rédacteurs sont très chiches de ces précieux renseignements, par pure négligence administrative. Rappelons que les registres d'état civil étaient tenus alors par le clergé.

Voici quelques indications glanées dans ces registres (en dépôt aux archives départementales) :

Le 2 may 1673 naît et est baptisé René PEZRON (forme ancienne de PERON - Pierre), fils de Pierre et Jeanne Guiomarch "de la FORCHE de Saint Donat". On interprétera "forge" plutôt que "fourche - carrefour". D'ailleurs, le cadastre de 1837 signale deux parcelles : C N° 348 et 349 dénommées PARC AR C'HOEL (champ de la FORGE); le N° 348 touche les maisons et borde la vieille route à l'est.

Le 20 février 1720 est inhumé, âgé de 2 mois, "un enfant illégitime appartenant à Hervé Piriou de Morlaix et à Catherine Simon d'un village appelé LE PLEXIS, proche de St Donat. L'enfant avait été baptisé à St Martin".

Le 10 avril 1735 meurt Jacques Meudec, du Plessix de St Donat - Le 14 may 1769 est baptisé un enfant du "moulin neuf de St Donat".

Le terme de PLESSIS , en breton KENKIS, est attesté abondamment dans le cadastre. Je me propose de revenir sur ce sujet; comme je vois les choses présentement, le terme me semble désigner non pas un type d'habitat noble de plaisance, mais simplement un jardin d'agrément, entouré sans doute d'une haie.

Dans un acte de baptême du 1er juin 1671, le nom breton QUENQUIS est attesté. Ce jour là fut baptisée "Anne, fille d'Alexandre PEZRON et Françoise FICHOU mesnagers du village du QUENQUIS près Saint Donat, née le 1er juin (1671) baptisée le mesme jour par Alain L'Abat". Le "parrein" fut François Guiot, du Broustou, "en la paroisse de Pleiber - Saint Thégonnec"; la marraine, qui donnait le nom, était Anne, fille d'Hervé PEZRON du village du Quenquis.

C'était, on le voit, un terroir de PERON. Peut-être ce QUENQUIS PLESSIS désignait-il le village du carrefour que les plus anciens ont connu sous le nom de "Petit Saint Donat". Nous avons là un nom de village bien plus ancien que Saint Donat. On pourrait songer à un enclos habité du carrefour de la voie antique et du chemin de Gorré-Bloué, avant qu'il ne fut question de Saint Donat; le terme de QUENQUIS serait un nom d'habitat antérieur au 12ème siècle.

*
* *

Le nom de famille de LA ROCHE a son origine dans le CHATEAU FORT DE ROC'H-AN-ERRON, notre Roc'h Créis, aujourd'hui très défiguré. Le site en est resté cependant très imposant. Il faut y aller voir, mais en prenant garde aux enfants, car la falaise a de forts abrupts. La plate-forme n'a fait encore l'objet d'aucun fouille. L'étymologie HERON, ERRON - NERON n'est pas assurée.

Peut-être reviendrons-nous sur ce sujet du château-fort de la Roche.

*
* *

.page 656

4 - UN MAUVAIS CALCUL

La chapelle de St Donat demeura en service jusqu'à 1876. A cette date, le recteur jugea préférable de la désaffecter. "C'était la ruine à brève échéance. Il y a quelques années, la chapelle était transportée au bourg. La pierre de taille forme un pavé de 2m x 30m à l'extérieur nord de l'église paroissiale" (abbé Calvez, en 1913 - p 82). Ce fut là un mauvais calcul.

Ce type de dallages en grandes plaques de granit, tant du côté nord que du côté sud, parut, en ce temps, comme un aménagement de grande qualité, luxueux même. En réalité, ce fut une très grosse faute technique, dont nous mesurons présentement les lourds méfaits sur la maçonnerie et sur les boiseries qui jouxtaient les murs.

Eut-on veillé avec soin à l'écoulement de l'eau des gargouilles, eut-on entretenu les joints des dalles, la chute des eaux par les gargouilles provoquait sur la pierre des éclaboussures qui favorisaient la pousse de mousses et fougères sur la partie basse des murs. Ces grandes dalles, mal jointes de surcroît, maintenaient sous elles un sol humide, où les fondations, sans profondeur, en pierres liées avec de l'argile, pompaient de l'eau. Dans les constructions anciennes, la pierre de taille était précisément taillée, c'est à dire préparée à reposer à sec sur les pierres du dessous et à s'adapter de même à celles d'à côté en parement; éventuellement, on corrigeait les défauts de la taille par l'introduction de débris d'ardoise qui permettaient d'obtenir horizontalité et verticalité et de combler les interstices.

Le mur lui-même de l'édifice, paré extérieurement de pierres de taille, est constitué de pierres quelconques tirées de carrières locales; le liant de ces pierres était de la vulgaire argile. Cela n'eut pas été de conséquence si le sol des fondations avait été préservé de l'humidité et si les joints des pierres de taille avaient été rendus étanches par l'emploi du ciment. Mais ce ne fut jamais le cas jusqu'à l'époque présente : au mieux on recourait à une chaux grossière.

On ne s'étonnera pas dès lors d'observer des auréoles ou même des taches noires sur les murs de nos églises et chapelles, à l'intérieur des édifices. Quantité de meubles et boiseries, placés au contact des murs, sont tombés en pourriture. A nous en tenir à notre église, les stalles qui habillaient le Choeur de la Vierge contre le mur nord ont disparu par pourrissement, ainsi qu'une partie du parquet : celui-ci a été refait il y a 3 ans. Il a fallu démonter, traiter deux autels, l'un par précaution, l'autre parce qu'il était dévoré jusqu'à 2 mètres du sol par un champignon, la mûre : l'humidité, nécessaire au développement de ces organismes, était entretenue par la porosité du mur sud.

Les BATIMENTS DE FRANCE, responsables des édifices classés, conscients de la gravité des dégâts de cette nature, se préoccupent désormais d'assainir les fondations, de capter et d'évacuer les eaux des toitures, de rejointoyer au ciment les pierres de taille des murs. Le dallage contre ces murs est à prohiber totalement.

Le projet est en cours d'aménager ainsi le côté sud de l'église, avant d'envisager de remettre en place les autels démontés.

.page 657

CHAPITRE TROIS - AR HEF - LE TRONC

J'avais envisagé de baptiser CARREFOUR de TOULSEHAN le branchement important établi sur la voie antique à une centaine de mètres vers l'ouest après le passage du Dour Ruz, où se trouve le calvaire dit de Kervern. Le cadastre m'a évité cette peine : le champ qui fait coin entre la voie antique (vers Kervern) et le branchement vers Plounéour, la parcelle D N° 226 (sud ouest) porte le nom de PARC AN QUEFF; aujourd'hui on écrit KEF et, après l'article AR, on prononcera AR HEF avec H aspiré (ancien C'H).

Ce mot désigne un TRONC et se dit d'un arbre comme d'un réceptacle d'aumônes avec ferrures, installé sur un bloc de bois fiché en terre. On connaît aussi des supports en pierre; ainsi celui qui était à la fontaine du Christ, datant du 15ème siècle, aujourd'hui dressé dans le jardin de la mairie, après avoir été couché des années au pied de la croix de la chapelle. Le tronc de cette chapelle répond à la notion originelle de tronc à aumônes sur billot de bois.

Le terme de KEF s'employait couramment pour désigner des carrefours sur des voies de grande communication très fréquentées : le TRONC à Plourin, le VIEUX TRONC à Huelgoat, LE KEF près de la gare de St Thégonnec. C'est ici que se rejoignaient, pour aller en direction du

FAOU, deux routes anciennes de Pleyber : 1) MORLAIX - LE FAOU par COZ ILIS (crêperie Hameury), Kervenarc'hant, Penvern, Ruvarnisson, Pen ar Vern (St Thégonnec). 2) MORLAIX LE FAOU prenant sur la voie antique à la sortie du bourg de Ste Sève, passant au sud de Coatilézec, puis à St Eloi (Talhengoat), au vallon du Pont. Nous étudierons ces tracés. Le KEF, où se rejoignaient ces deux chemins, possède encore, au bas de sa croix, le TRONC A AUMONES. Mais les automobiles ne savent reconnaître que les stations à carburant.

*
* *

Nous allons regrouper autour de notre KEF un ensemble d'observations puisées sur son terroir immédiat.

Il est extrêmement probable que le KEF à aumônes était associé à une vieille croix de chemin datant du haut moyen âge : c'était un passage du TRO BREIZ - le pèlerinage aux sanctuaires des saints fondateurs d'évêchés. Le calvaire de 1647 aurait pris la suite d'une croix plus modeste.

Face à la croix, côté nord, le champ qui borde la route en usage, D N° 166 s'appelait PARC AR GROAS (le champ de la croix) ainsi que D N° 167 qui le prolonge vers le nord. Ce nom pourrait être antérieur à l'érection du calvaire de 1647; mais, pour l'établir, il faudrait disposer de documents fonciers concernant Kervern et précédant le calvaire; de tels documents peuvent se trouver à Lesquiffiou.

*
* *

Jusqu'à l'entrée en service, en 1844, de la route Quimper-Morlaix, qui traverse le bourg (rue de la République), la route départementale Quimper-Morlaix passait comme maintenant auprès du Mont St Michel, à l'est de celui-ci; elle traversait le bourg même de Plounéour Menez et aboutissait par Resloas, Lanhéric à notre KEF, calvaire de Kervern.

Cette bretelle, KER BRASPARTS, par Plounéour Menez, est fort ancienne sans être gallo-romaine, comme la voie antique qui passait par Commana. Nous consacrerons un long paragraphe à la dite bretelle et au réseau routier de la montagne sur lequel la bretelle fut branchée auprès du site de la tour de télévision, non pas à l'ouest de celle-ci, comme actuellement, mais à toucher la station au sud.

.page 658

*
* *

A 100 mètres à l'ouest du KEF, vers Kervern, le carrefour de Pont ar voas (PLAN AR VOAS sur la plaque) portait dans le cadastre le nom classique d'AR C'HROISSANT. Le terme de CROISSANT est une transcription française maladroite de l'expression bretonne CROAS HENT ou "croisée de chemin". Le mot français régional, CROISSANT, a été adopté tel que dans la langue bretonne. Deux champs voisins de l'embranchement s'appelaient PARC AR CROISSANT D N° 233 - 234.

1 - LE DOUR RUZ

On donne le nom de DOUR RUZ à deux ruisseaux qui sortent des terres humides qui séparent GUERNEVEZ (en Plounéour) de KEROUEL (en Pleyber). L'un de ces ruisseaux, celui de Saint Donat, acquiert quelque importance avant de se jeter dans la rivière du Coat Toulzac'h au vallon du Pont; il faisait tourner autrefois plusieurs moulins.

On appelle aussi DOUR-RUZ l'autre ruisseau qui descend en se trainant (RUZ ?) sur quelques centaines de mètres vers l'est et se jette dans la Rivière du Pont Glas. C'est ce ruisseau

que passe la route de Quimper - Morlaix au sud-est de Keroual. Une ancienne route Pleyber-Plounéour, passant par Kerzéport, l'ancienne décharge, en empruntant le grand chemin conservé à l'est de Kérouel, rejoignant ensuite Guernevez, puis Saint Claude (St Cloux ?) avant de rejoindre le bourg de Plounéour par l'est, comme actuellement, cette route passait à gué le ruisseau du Dour Ruz. Nous donnerons le tracé de ce chemin et corrigerons l'erreur commise dans un N° précédent. Le chemin semble conduire présentement au château et au moulin du Coetlosquet. En vérité, le prolongement du chemin à travers le bois a été réalisé à une époque récente; on l'appelle d'ailleurs AN HENT NEVEZ (le chemin neuf). Ce chemin privé ne présente aucun talus, à la différence des chemins anciens, tous bordés de talus portant de vieilles souches et souvent maçonnés en partie basse.

Le chemin du bois est bordé côté est par un cordon d'excavations; ces témoins de l'occupation allemande servirent de dépôts de munitions.

2 - DU VALI ZOUBL AU DOUR RUZ

Jusqu'à l'époque moderne, il n'y eut pas d'autre chemin pour desservir Kervern et les villages plus écartés vers le sud ouest que la voie antique de BODASSIN, la "route de Quimper à Morlaix" (1837).

Le carrefour constitué sur le site de l'ancienne usine à bouchons (d'herbe) par le chemin de Bodassin et celui de Kergrenn est connu sous le nom de BALI SOUBL (ar vali), l'allée double, peut-être pour avoir présenté, à une certaine époque, une double rangée d'arbres. Ce carrefour fut un lieu de rencontre pour une fête des jeunes, le pardon du VALI ZOUBL, dont les anciens se rappellent bien.

La montée de Bodassin, de l'altitude 136 jusqu'à 175, présente de sérieux raidillons tempérés par quelques faux plats sur lesquels les chevaux reprenaient haleine. Kergoat Vras était desservi à la hauteur du chemin de Coat ar Voarm. Ce village de Kergoat Vras avait son chemin pour joindre Saint Donat.

Quant à Kergoat Vian, son accès se faisait par la route de Kergrenn, suivant une longue allée toujours en place.

.page 659

Entre BODASSIN et le carrefour de St Donat il y avait, en 1837, deux modestes maisons (classe 10) mitoyennes, répondant au nom de TI JOSTROM.

La voie que nous empruntons désormais pour aller vers St Donat, Kervern... a été créée il va y avoir 100 ans. L'empierrement en fut réalisée par Bourlès, de Guiclan, en 1886.

Kerrolland et Kergoat vian furent ainsi désenclavés et la commodité du nouveau chemin appréciée des gens et des chevaux.

Après la dernière guerre, le réseau routier de la commune fut profondément remanié peu à peu, les voies élargies, revêtues de bitume. Le tronçon que nous observons fut modernisé autour de 1960.

Nous allons voir que le redressement de la route dans la traversée du Dour Ruz et la montée vers le Calvaire fut de grande conséquence pour celui-ci : il fallut l'étayer quelques années plus tard.

3 - PARC AR JAPEL

Au nord-ouest du carrefour du KEF, le cadastre de 1837 a conservé la dénomination de PARC AR CHAPEL (prononcer JAPEL) :

Section D	N° 171 Parc ar chapel bian (petit)	43 ares
	N° 172 Parc ar chapel bian (petit)	51 ares
	N° 173 Parc ar chapel bras (grand)	137 ares

Le champ N° 170, plus proche du carrefour, s'appelait d'un nom fort pittoresque PARC YAN AR GUINIS DU, "le champ de Jean le Blé noir".

J'avais été frappé par la dénomination PARC DE LA CHAPELLE; mais je n'osais conclure à l'existence d'une chapelle sur le site, craignant que ces parcelles n'eussent été anciennement des biens de la chapelle Saint Donat. Il faut être sur ses gardes lorsqu'on propose des interprétations.

Deux faits m'ont tiré d'embarras : l'existence d'un enclos anciennement habité, non loin vers le nord, à cheval sur les N° 183 (lande et taillis) et N° 184 (taillis). Un chemin, avec un angle droit prolongé par un fort talus jusqu'au N° 183, pourrait être le témoin d'une desserte de cet enclos. Notons aussi le nom d'un champ contigu à cet enclos N° 181, PARC COZ (vieux champ, anciennement cultivé - classe 3) (Voir le plan).

*

* *

J'avais appris par un lecteur, qui m'y avait conduit, l'existence de cet enclos et le défrichement en cours du site, couvert de taillis. Je n'étais pas en mesure d'en faire réaliser un levé géométrique avec cotes de niveau. Le 19 mars 1979, j'ai fait un dessin sommaire et mesuré au pas, dans le fossé, les dimensions : 75 pas d'ouest en est (60 m) et 95 pas du sud au nord (76 mètres). L'enclos m'a paru à peu près rectangulaire.

Le terrain est en pente d'ouest en est, en direction de la vallée du Dour ruz : cette pente, assez douce, n'a guère été modifiée par le défrichement au bull-dozer. Le niveau moyen est de 175 m.

L'enclos était cerné de deux talus, bien conservés sur la plus grande partie du côté sud, vers l'ouest. On le devinait bien du côté nord. Sur le long côté ouest, seul était bien net le talus intérieur très érodé; mais on devinait le fossé vers l'extérieur. Le côté est, face à la vallée, avait un angle nord-est marqué par un fossé de 1 mètre de profondeur.

.page 660

Du côté sud : l'enclos était séparé de la parcelle voisine N° 180 (PARC AR MARTIN) par un talus, boisé d'arbres en 1979, et qui se prolongeait au-delà de l'enclos sur la hauteur. Ce talus séparatif de parcelles vient buter contre le talus de PARC COZ N° 181. On peut penser que le chemin qui part de la voie antique et qui s'arrêtait en 1837 à l'entrée du N° 180, se continuait plus anciennement jusqu'à l'enclos le long du talus conservé de PARC COZ; c'est d'ailleurs la desserte actuelle du site.

.page 661

L'enclos se prolongeait un peu, m'a-t-il semblé, sur la parcelle 184.

*

* *

La destination d'une telle structure n'est pas élucidée, son âge non plus. Peut-être les fouilles de l'enclos circulaire de LANVIZIAS contribueront-elles aussi à situer approximativement dans le temps notre enclos rectangulaire. On pense au haut moyen-âge.

Mr Albert Keruzec, de Penvern, m'a fait voir un site fort analogue au nôtre dans les bois de LOMENVEN en Guiclan, dominant la Penzé face à Brogadéon (St Thégonnec). Ce dernier site se prête encore à des levés précis. Apparemment, le site n'est pas un lieu de défense; on songerait plutôt à un enclos religieux, le LOMENVEN primitif, vers l'an 1000.

Ici, le fossé est fort bien conservé sur 3 côtés; aucune trace de fossé sur le 4ème côté. Un large chemin (10 m,) long d'une centaine de mètres, desservait l'enclos. Nous avons relevé (27 avril 1983) les dimensions du site, en suivant le creux du fossé 42 x 51 mètres. Voir le plan publié ici.

*

* *

S'il est établi qu'il y a eu une chapelle entre la voie antique et notre enclos, il n'est pas absolument certain que cette chapelle fut dans l'enclos; cependant la chose est probable. Ne nous représentons pas les édifices de l'an 1000 en pierres de taille; on devrait plutôt envisager des chapelles sur poteaux de bois.

Notre enclos n'a pas laissé de nom, pas plus que la chapelle. Mais le nom de la chapelle plus tardive de SAINT DONAT intrigue beaucoup. Le catalogue des Saints comporte 21 personnages de ce nom. J'ignore pourquoi l'abbé Calvez a retenu Saint Donat, évêque d'Arezzo, en Italie, martyr, selon lui, du 3 août 362. Peut-être qu'un des deux pardons de la chapelle au 18ème siècle se célébraient-il autour de cette date.

En réalité, ce patronage n'est pas si assuré. Dans la donation de 1596 (abbé Calvez p 79 - 81), il est question de "Monsieur saint DONNOAT"; nous avons relevé plus haut Saint DONAT, DONOAT, DONNOET, DONNOUAL.

Dans une annotation manuscrite au livre de J. LOTH, "LES NOMS DES SAINTS BRETONS", Monsieur Gourvil rapproche DENOUAL de saint DONAT de Pleyber-Christ : un saint de l'Eglise universelle aurait supplanté un saint breton, DONOAL - DENOAL soit, en vieux breton DOMNUUAL. L'hypothèse d'une telle évolution du nom ne me paraît défendable qu'à partir d'une chapelle beaucoup plus ancienne que celle de Saint Donat (16ème siècle finissant). La chapelle inconnue de l'autre rive du Dour ruz était dédiée certainement à un personnage de la tradition bretonne et l'enclos aussi sans doute (comme LAN-VIZIAS, BOT-VORN, de Pleyber et LO-MENVEN de Guiclan).

Mais, en l'absence de tout document écrit sur la chapelle et le vieil enclos, il serait inconsidéré de chercher à les sortir de leur anonymat.

4 - UNE CARRIERE

Plus d'un lecteur, probablement, voudra observer les sites ici décrits. Il remarquera le rocher granitique du vieil enclos, conservé certainement pour les soins de peau des bovins.

Le promeneur remarquera certainement le talus de pierres blanches qui clôt PARC YAN AR GUINIS DU (N° 170) du côté nord; il remarquera aussi le monceau de ces pierres de quartz ou quartzite qui est à l'extrémité du même champ. Une carrière fut ouverte au nord-est de ce champ, peut-être lors de la réalisation du chemin, qui a remplacé le trajet ancien par Bodassin. Ces quartz ou quartzites étaient très appréciés pour l'empierrement des chemins jusqu'à l'emploi du goudron. A la fin du 19ème siècle, on se fournissait à Trévalan pour les voies nationales et départementales. On voit une grosse carrière de quartzites pour empierrement sur le vieux chemin de Pleyber à St Thégonnec qui débouche à la Croix proche du STOP qui marque à l'arrivée de St Thégonnec la voie d'accès à la Voie express.

.page 662

Le tas de pierres paraît être un résidu de cette exploitation, interrompue il y a une cinquantaine d'années.

5 - LE CALVAIRE DE KERVERN

.page 663

Commençons par la description qu'en donnait, il y a 70 ans, l'abbé CALVEZ (Pleiber Christ p 84) : "Le CALVAIRE de Kervern a été élevé en 1647. Au dessus de 3 belles marches se trouve un cube de granit avec les noms de

"YVON : INIZAN : ET : MARIE : MADEC :"

qui demeuraient à Kervern et sont, sans doute, les donataires. Du milieu de ce cube sort une gaulle noueuse. Elle porte une croix sur un double socle de Kersanton, offrant un Christ mutilé des deux bras et des deux jambes; à gauche, la Sainte Vierge a comme jambes et pieds, un énorme

dragon; à droite, est Saint François d'Assise, le capuchon rejeté et montrant ses stigmates. L'arrière-façade montre les images de Sainte Marguerite et de St Jean les cheveux longs et frisés".

L'auteur a fait une erreur d'écriture sinon d'observation : c'est Marguerite et non Marie qui se dresse sur un dragon. Chacun peut en juger, à la jumelle du moins, cette statue géminée (double) se trouvant encore sur le monument.

*

* *

Cette description nous donne une référence pour discerner les changements intervenus dans l'état du calvaire depuis le 18 août 1913, date à laquelle Monsieur CALVEZ, alors vicaire à Pleyber, livrait son travail à l'impression.

Le 1er en date des changements importants survenus depuis la publication de l'ouvrage fut la mise en place d'un nouveau crucifix, celui qui s'y trouve présentement. Plusieurs anciens se souviennent d'avoir assisté, enfants à la cérémonie qui se déroula autour du calvaire : le crucifix y avait été amené en procession depuis le bourg et l'un des porteurs était un oncle de Monsieur Francis LOZAC'H de Kervern; le porteur devait disparaître durant la guerre de 1914. On pourrait donc dater l'érection du nouveau crucifix fin 1913 - début 1914.

*

* *

Ces indications, fort précieuses dans leur approximation, viennent d'être affinées à souhait par le témoignage de Madame CROGUENNEC (Marie JACQ) : la croix fut portée en procession un dimanche de Pâques, après les Vêpres; le temps était très beau. Marie JACQ avait participé à la procession, elle avait alors une quinzaine d'années. Un souvenir émouvant est lié, pour elle, à cette restauration du crucifix de Kervern : ce dimanche soir de Pâques, sa mère s'était attardée au chevet d'une voisine et amie de MILIN AR PRAT qui se mourrait, Marguerite PLASSART, femme de Jean Marie SIBIRIL. Marie Françoise LAURENT avait épousé Paul JACQ au cours de la même célébration de mariage que les SIBIRIL - PLASSART, le 3 mai 1898. Les JACQ prendront la ferme du PORZ RUZ à la Saint Michel de 1899. Faut-il préciser, pour les plus jeunes, que cette entrée en bail est le 29 septembre.

Muni de ce souvenir de jeunesse de Marie JACQ, je consultai le registre des décès de 1914 et trouvai, à la date du 18 avril, les obsèques de Marguerite PLASSART, décédée le 17 avril au Moulin du Pré. Elle laissait quatre enfants.

Cette année 1914, Pâques survint le 12 avril. L'inauguration du crucifix de Kervern eut donc lieu le dimanche de Pâques, 12 avril 1914.

*

* *

Une inscription non datée, sur la face est du socle, fut gravée à cette occasion probablement :

.page 664

PATER AVE
50 DEVEZ INDULJANSOU
(50 jours d'indulgences).

C'était rappeler que toute croix est l'expression de la foi en Jésus-Christ, sauveur des hommes, et tend à susciter la prière du croyant.

Le crucifix a remplacé, on vient de le dire, un crucifix sans jambe ni bras. C'est peut-être le buste du Christ scellé au bas du fût; ce buste a subi des retouches en vue d'en "régulariser" le contour. Ce Christ est d'une autre main que le groupe MARIE - MARGUERITE, dans lequel on

reconnait, à l'évidence, l'atelier ROLLAND DORE, de Landerneau, qui ũvra beaucoup dans notre rģion entre 1615 et 1660 et peut-ętre au delà. La galerie des Apętres dans le porche de Pleyber serait une rģalisation tardive de cet atelier; le porche est datę, en faęade et par la porte gauche, de l'annęe 1666.

Il existe bien une tęte de Christ de ROLAND DORE, chez les LAURENT de Kervern; autrefois fixęe sur le puits devant la maison. Lorsque le puits fut supprimę, la tęte fut scellęe dans la salle. Le crucifix dont elle provient appartenait sans doute à la crucifixion qui fut remployęe apręs la Ręvolution sur le calvaire de Kervern. Ce crucifix devait ętre en miettes et c'est un autre apparement qui fut ręcupęrę, pour ętre remplacę par un crucifix neuf en 1913.

Ces deux tętes de Christ posent le problęme de l'authenticitę de la partie haute de la croix. Nous allons retrouver ce problęme par un autre biais : le choix de Marguerite et de Franęois comme saints personnages.

*

* *

Le 2ęme changement survenu au calvaire depuis 1913 c'est la chute, suivie de la disparition, du groupe SAINT JEAN / SAINT FRANCOIS. On ignore la cause de cette chute. C'ętait du temps du recteur ABILY (qui a quittę Pleyber l'ętę 1952), apręs 1945. A l'ępoque, on l'attribua à des "vandales"; le recteur, averti, avait songę à faire sceller le groupe sur les gradins. Cela ne fut point fait et n'aurait pu, d'ailleurs, dissuader les voleurs : ce qui est scellę peut se desceller sans bruit. Un jour, on ne sait quand, la statue disparut.

Elle n'avait pas souffert, m'a-t-on dit, de sa chute; mais, en tombant, elle avait arrachę un morceau du croisillon à son emplacement. On pourrait ainsi ęmettre l'hypothęse d'une chute accidentelle attribuable à une fissure du croisillon.

*

* *

Le 3ęme changement, beaucoup plus ręcent, a affectę le soubassement du monument au point de poser une ęnigme aux historiens et aux touristes pressęs et, sans doute aussi, aux Pleybęriens.

A leur intention, je vais raconter les circonstances qui ont conduit à donner à ce calvaire cet aspect insolite de monument suręlevę par la rģalisation d'un mur de soutęnement en pierres, de taille haut de 1,10 m, long de 2,14 m, ępais de 0,45 m.

Dans sa sęance du 17 janvier 1954, le conseil municipal avait pręvu de rģaliser "dęs que possible, la rectification du chemin vicinal N° 5 - Pleyber - Commana - entre le vieux chemin de Saint Donat et le calvaire de Kervern". La dępense envisagęe ętait de 500 000 francs d'alors. Les travaux attendront plusieurs annęes, au moins 1958.

Dęsormais on passe l'ętroit vallon du Dour Ruz sur un remblai qui laisse apparaitre en dessous, du cętę nord, le chemin antęrieur, qui passait le ruisseau sur un petit pont, dęjā en position sur le cadastre de 1837. Ce n'ętait pas du luxe que de corriger la traversęe de ce bas-fonds et de ręduire, en particulier, la forte pente vers la Croix. TOULSEHAN męritait bien son nom de TROU (toull).

.page 665

Le matęriau du remblai fut pris sur place : on rognā la "falaise" d'aręne granitique (sable de mine) qui dominait au nord le vieux chemin. La route fut ęlargie et la pente ręduite par dęcapage du sol sablonneux.

*

* *

On sait que nos CHEMINS CREUX ne sont devenus tels, le plus souvent, que par le fait du passage fréquent des charrois, des hommes et des troupeaux et par défaut d'entretien. Les eaux du ruissellement ont creusé leur lit de plus en plus profond, rétrécissant à ce point le passage qu'aucun charroi n'y pouvait plus s'y engager. Ces cas extrêmes se rencontrent sur des chemins d'ancienne communication aux fortes pentes abandonnées par les transports depuis de nombreux siècles. Ainsi, à Plouigneau, la voie romaine dans la descente depuis CAZIN jusqu'au DOURON, à l'est du pays : le chemin s'est creusé en V à plus de 3 mètres en dessous des fondations, visibles, des talus de bordures.

Nul n'a pu m'assurer si, à la hauteur de notre Calvaire, le chemin de Kervern était déjà creux; il devait l'être un peu puisque la pente était assez forte; mais le chemin se tenait à distance respectable du monument. Les terrassements de la route neuve ont été poussés jusqu'au ras bord de la grande pierre du soubassement, 30 cm plus loin que l'aplomb de la corniche, enlevant ainsi la même largeur à l'assise du monument.

Un calvaire ne s'édifie pas, en effet, sans une préparation de ses fondations : nivellement du terrain, assise de moellons plus ou moins épaisse suivant la nature du sol. Ici, où le sol est très favorable, l'assise de moellons 2,75 x 2,75 mètres a une épaisseur de 14 cm; elle déborde la maçonnerie de 30 cm et constitue un pavage protecteur.

Aussi compacte que soit au KEF - KERVERN l'arène granitique (sable de mine) du sol, elle ne pouvait résister longtemps à la désagrégation par les intempéries de la coupe verticale opérée du côté de la route : peu à peu le calvaire se déchaussait de ce côté et la croix se mit à pencher dangereusement. Autour de 1970, la décision fut prise de consolider le monument.

La croix fut soulevée à l'aide d'un engin et appuyée au talus voisin, le temps de rétablir en équilibre les emmarchements et d'édifier un mur de soutènement à l'endroit de l'affouillement. Ce travail fort soigné fut accompli par Denis Madec en bonnes pierres de taille de récupération, aisément reconnaissables à leur grain plus fin et à la technique moderne de leur taille.

*

* *

Nous allons revenir sur la statuaire de cette croix dans l'étude qui suit, consacrée à la dynastie des INISAN de Kervern. On fera seulement quelques remarques provoquées par l'état présent du monument.

Le crucifix fait face à la route ainsi que l'inscription du couple donateur. Cette orientation n'est pas d'origine : le crucifix était tourné vers l'ouest, dans le cas vers Kervern, et l'inscription du socle était aspectée de même.

Le fût de la croix, orné d'écots (ou boules), a été brisé en partie haute et réaménagé pour recevoir le croisillon en Kersanton portant la statuaire.

Le granit du socle et du fût est extrait du massif de Plounéour Menez qui a des pointements dans cette zone de Gorrebloué - Kervern. C'est ce même granit qui a été utilisé dans les nombreuses croix de Saint Thégonnec. Ce matériau n'a jamais été extrait sur place, mais provient de carrières spécialisés de la région possédant aussi sans doute leurs "picoteurs" ou tailleurs travaillant à la carrière même.

.page 666

Le MENGLEUZ ou carrière de pierre, en Plounéour Menez a été certainement l'un des fournisseurs des croix de la région, la partie haute en Kersanton provenant d'ateliers landernéens.

*

* *

De tels monuments ont été réalisés sous le régime du DOMAINE CONGEABLE tout comme l'ensemble des bâtiments anciens de Kervern : le sol appartenait à un propriétaire FONCIER, dans le cas le seigneur de Lesquiffiou, Vincent Le Borgne. Les donateurs, INISAN - MADEC, avec l'autorisation du seigneur foncier ont construit la croix et en étaient juridiquement

propriétaires. Le seigneur, qui ne cotisait pas à la construction, avait droit à ses armoiries, en général à la partie haute, sous le crucifix.

De telles armoiries s'observent encore sur des croix de St Thégonnec, par exemple à Pennanvern, où la croix payée aussi par un couple "Louis Broustail et France, sa coullonnier" est de la même année que celle de Kervern, 1647.

Il est donc certain que le croisillon de la croix de Kervern portait l'écu de Vincent Le Borgne et de sa première femme, Marguerite Budes du Tertre Jouan, décédée le 19 décembre 1651.

Par contre, quand le foncier construisait une croix sur un terrain lui appartenant, il y arborait ses propres emblèmes, comme le fit Margilie de la Roche en 1605 sur la croix de Coat Conval, dont nous aurons à reparler. On peut penser aussi que la croix du Christ, auprès de la chapelle portait à l'origine (1536) les écus de LA ROCHE et de KERAUDY.

Nous traiterons plus longuement du Domaine congéable lorsque nous évoquerons les poursuites intentées par Vincent Le Borgne contre ses tenanciers de Kervern, dont Yvon INISAN, pour avoir pris certaines initiatives en contravention de l'usage en domaine congéable.

6 - LA CONSTRUCTION DES CROIX

Plusieurs croix de St Thégonnec se prêtent à merveille à une leçon de choses sur la construction de ces monuments. Notre dessinateur, François Gaouyer, homme de l'art, nous fait suivre ici en images les étapes de cette construction fort simple. Il s'est inspiré du calvaire de COZ-LEN, légèrement antérieur à celui de Kervern (1622) et un peu plus imposant.

Sur le sol, assez meuble, on a disposé une plate forme de pierres sèches servant de fondations, consolidée aux quatre coins par de grosses pierres d'angle de quartz. Cette couche de pierres fait de 15 à 20 cm. Sur cette plate forme on dresse en carré de longues pierres; on bourre la grande cavité ainsi déterminée par de la terre et des pierres que l'on tasse. On repose là-dessus le premier emmarchement en corniche; on procède à un nouveau bourrage et ainsi à chacun des deux autres emmarchements, en retrait du précédent.

Le socle repose sur le dernier emmarchement et trouve soutien sur le bourrage de terre et pierres qui contribue à la cohérence de l'édifice. Le socle est creusé d'une cavité, de forme carrée en général, profonde de 15 cm environ où est planté le fût de la croix.

.page 667

*

* *

C'est le bourrage de terre à l'intérieur du monument qui explique la croissance d'arbustes, par les raccords des emmarchements sur les croix dont l'entretien a été négligé.

Un exemple assez étonnant est fourni par la Croix de Bodeniry, en direction de Pont Glas, en Saint Thégonnec. Un grand massif de buis y a prospéré au point de faire corps avec le monument du côté de l'ouest et du sud, ce qui a valu à cette croix de grand carrefour le nom de CROAS - BEUS (la croix au buis). On en a reproduit le dessin ici.

.page 668

On peut imaginer un paroissien rentrant de la cérémonie des Rameaux et introduisant une branche de buis bénit dans l'interstice d'un emmarchement. Le spectacle est manifestement original; mais une croix a sa beauté propre de monument et ne peut que perdre à devenir chevelue. Cette croix a besoin d'être tondue avant d'être restaurée. On découvrirait alors le nom des donateurs (face ouest), dont nous savons par la face sud qu'ils étaient CONSORTS.

.page 670

La voie antique Quimper-Morlaix

7 - LA VOIE ANTIQUE QUIMPER-MORLAIX

La voie QUIMPER-MORLAIX, dont nous publions la carte, est retenue dans l'ouvrage récent de Patrick GALLIOU, L'Armorique Romaine (1983), comme une transpéninsulaire gallo-romaine. Il reporte à l'étude du chanoine Abgrall et de Louis Le Guennec, parue dans le Bulletin Archéologique du Finistère en 1922 et intitulée LE CHEMIN DU TRO-BREIZ entre Quimper et Saint Pol de Léon. Une carte était jointe à cette étude; nous l'avons publiée ici il y a quelques années. On la retrouve dans l'ouvrage de Le Guennec, MORLAIX et sa REGION.

L'erreur la plus patente de cette carte est d'identifier entre Pleyben et Pont Keryau au nord la vieille voie et la route moderne Quimper-Morlaix. La même erreur est commise à la sortie de Brasparts en direction du nord. Autour de Brasparts, la voie antique allait assez droit et n'empruntait aucun des trois méandres que les automobilistes connaissent bien, au sud et au nord de ce bourg.

*

* *

Entre Quimper et Pont Coblant, on peut faire la plus grande partie du tracé en voiture, même les tronçons non goudronnés. Sur Gouézec, la voie est conservée en entier. L'Aulne, canalisée au début du 19ème siècle, se traversait non à l'emplacement du pont actuel, mais 300 mètres environ en amont.

La construction d'une nouvelle route Quimper-Morlaix autour de 1840, toujours en usage (notre rue de la République) et surtout le développement des ardoisières provoquèrent la naissance d'un véritable bourg s'étendant de part et d'autre du nouveau pont, partie sur Gouézec au sud et partie sur Pleyben au nord.

*

* *

Au début du 19ème siècle (vieux cadastre 1813), du côté de Gouézec, il n'y avait qu'un seul établissement avec bâtiments ruraux, désigné sous le nom de COBLANT, auprès d'un affluent de l'Aulne (AON = fleuve), connu sous le nom de Ster-vian. L'écriture COBLANT ne rend pas justice à la prononciation locale, approximativement COBENN. Ma grand-mère maternelle habitait ce village ancien, connu alors sous le nom de PORZ COBENN. Depuis longtemps je suis intrigué par le préfixe CO, j'incline à y voir une référence au passage de la petite rivière (longtemps à gué probablement).

Non loin de COBLANT, sur la rive droite de la petite rivière, existait à la même époque un moulin, MEILH GOBENN. A 400 m de COBLANT, auprès du vieux pont sur l'Aulne, "PONT de COBLANT", dans le cadastre, existait aussi un moulin, le MOULIN DU PONT, qui fonctionnait avec l'eau de l'Aulne.

Sur un calque que j'ai fait à la mairie de Gouézec, plus précis que mes copies cadastrales, je discerne 8 piliers à ce vieux pont pour une largeur de rivière de 55 mètres. C'était un pont sans arches, comme celui de la voie ancienne Morlaix Plouvorn, au passage de la Penzé à Notéric, toujours observable. Le tablier du pont reposait directement sur les piles; c'est le procédé utilisé pour construire l'estacade de Roscoff.

*

* *

.page 671

J'ai cueilli dans l'ouvrage de Camille Vallaux, "La Basse Bretagne, étude de géographie humaine" (1907), les notations suivantes concernant les ardoisières du bassin de Chateaulin.

Longtemps, le groupe des ardoisières de Chateaulin fut le seul actif de la région; elles étaient particulièrement bien desservies en direction de Brest et du Léon par l'estuaire de l'Aulne, depuis toujours navigable. En 1838, Chateaulin, St Coultiz, Lothey et St Ségal groupaient 30

carrières employant 600 ouvriers. En 1905, toutes ces carrières étaient abandonnées. Les filons accessibles aux vieilles techniques d'extraction étaient épuisés; il eut fallu moderniser ces procédés.

Dès 1852, le centre de l'activité ardoisière se déplaça vers "PONT DE COBLANT", autour de 19 carrières, alors que le groupe de Chateaulin n'en avait plus que 9.

La canalisation définitive de l'Aulne et du Blavet (vers 1850) allait entraîner peu à peu l'activité ardoisière vers la Bretagne intérieure.

En 1905, "le PONT DE COBLANT" n'a plus que 3 ardoisières avec 250 ouvriers; la tendance y est alors d'émigrer à Trélazé, auprès d'Angers. Par contre, à cette date, le groupe de Chateaufort groupait 5 carrières, celui de Caurel 6. La région située entre Gourin et Carhaix groupait, toujours en 1905, 13 carrières en pleine prospérité : on y employait un matériel moderne d'extraction.

Mon grand-père maternel, que j'ai connu, était tailleur d'ardoises à la CARRIERE NEUVE, en breton AR VENGLÉU(Z) NEVE(Z); enfant, j'allais le voir dans sa cabane et il me taillait une ardoise en cercle.

Mon grand-père FEUTREN, mort très jeune, avant 1890, était, m'a-t-on dit, chauffeur mécanicien, affecté à la machine à vapeur de cette même carrière qui ramenait à la surface les gros blocs de pierre extraits des galeries profondes. Ses parents étaient venus dans le pays pour tenir l'écluse de SAINT ALGON, immédiatement en amont de Pont de Coblant. Les carriers-mineurs descendaient par un escalier de bois fixé aux parois du puits. La machine à vapeur actionnait aussi la pompe d'évacuation des eaux de cet immense puits constamment inondé.

*

* *

Le schiste ardoisier n'affleure pas ici. En surface, par exemple sur la voie antique dans la descente vers COBLANT en venant du sud, la roche qui affleure en chaussée, quoique clivable comme le schiste, est de nature différente, beaucoup plus dure et résistante à l'usure. Cette roche de surface porte le nom de PSAMMITE, du grec Psammos (sable). C'est un GRES micacé contenant du mica, pauvre en quartz, dont les composants, de petites dimensions, sont unis par un ciment argileux.

C'est la pierre qui encombre les cultures de Gouézec. J'en parle pour la raison suivante qui m'est suggérée par l'étude à venir sur la fabrication du FER à Pleyber Christ à l'époque ancienne. Cette fabrication, fort bien attestée sur le terrain, pose le problème de la nature du minerai utilisé ici. Or il se trouve que sur Gouézec, aux abords ouest de la voie antique, on relève aussi des traces de la même industrie depuis le carrefour moderne de CABARET jusqu'à l'Aulne, tout particulièrement sur l'important site gallo-romain de MOGUEROU au sud ouest de Pont Coblant, dont nous allons parler.

Pierre RANNOU, dont les attaches familiales sont à KERVORNOU - peut-être le village des FOURS - dans cette zone artisanale du fer, a entrepris pour nous une prospection de la région indiquée, afin de déterminer l'extension de cette vieille "zone industrielle", et d'identifier le minerai de fer utilisé. La première pierre trainant sur le sol qu'il a cassée en ma présence, un morceau de psammite, laissait apparaître des traces bien visibles de pyrite.

.page 672

8 - LES INDICES DE L'ANTIQUITE DE CETTE VOIE

L'attribution de cette voie à la période gauloise ou à la période gallo-romaine qui lui a fait suite (les 4 premiers siècles de notre ère) n'est pas aussi hasardeuse qu'on serait tenté de penser parfois.

La voie joint deux estuaires de grande importance maritime, un au sud et l'autre au nord. Cette importance fut reconnue par les Romains, qui les mirent tous deux en relation directe avec le centre administratif qu'ils créèrent à CARHAIX. Mais les Romains n'ont pas créé ces deux pôles d'attraction. On le sait clairement pour Quimper par l'antique voie de crête qui venait de sa région

et passait au sud du site où fut implanté plus tard Carhaix. Nous avons parlé de cette route du temps de l'indépendance gauloise; nous avons même proposé de dater de la même époque notre vieille route du Pont Glas.

Certes ces deux estuaires abritaient des comptoirs modestes, tout comme l'Aberwrac'h, cantonnés dans le trafic maritime avec la Bretagne (grande).

Le tracé de cette voie vise le plus court chemin d'un gué d'estuaire à l'autre; les seuls infléchissements du tracé sont provoqués par la topographie : hauteurs ou marais à contourner, rivières à passer en des endroits propices, recherche des cols, à Baradozic en Gouézec sur les Montagnes Noires, à CROAS VELAR (Croix de Mélar) entre Roudouderc'h et Commana.

Cette route passe bien dans trois bourgs anciens, dits primitifs, c'est-à-dire des débuts de l'occupation bretonne (5ème, 6ème siècles) : PLEYBEN, BRASPARTS et COMMANA. A supposer qu'il y ait eu des établissements gaulois dans leurs parage rien ne laisse supposer dans le tracé qu'on ait cherché systématiquement à les relier. La voie dans sa structure apparait comme une voie de grande communication et non comme le raccordement d'une chaîne de chemins vicinaux.

Le cas de PLEYBER CHRIST illustre bien cette analyse. La vieille route n'y passe pas; elle s'est maintenue jusqu'à nos jours, devenant notre rue Louis Pasteur. Le Guennec fait passer dans le bourg le CHEMIN DU TRO BREIZ pour des raisons d'hébergement. Mais notre bourg est du 12ème siècle et le TRO BREIZ est plus tardif encore. La déviation par le bourg entre le site de la croix du Christ et CROAS TORR est donc très "tardive", contemporaine du bourg.

*

* *

Plus probant du vieil âge de la voie est l'ensemble des vestiges anciens recueillis sur ses abords en divers lieux. Louis PAPE a regroupé dans un REPERTOIRE CRITIQUE les VESTIGES GALLO ROMAINS DE LA CITE DES OSISMES (1978), à jour jusqu'en 1972.

1) Pour BRIEC, on notera avant tout, sur le site du GUELLEN, une statue en granit d'un groupe équestre foulant un anguipède (personnage à pieds en forme de serpent) actuellement au Musée de Quimper. Au même village il y a aussi trois blocs de granit cylindriques.

*

* *

2) GOUZEZEC, limitrophe de Briec, commence à la chapelle des trois Fontaines. Voici ce que signale Louis Pape pour cette commune :

.page 673

"MOGUEROU : sur un plateau dominant les méandres de l'Aulne, près du gué de Pont Coblant et de la voie romaine Quimper-Morlaix, restes d'un établissement important : substructions d'une VILLA avec mur de petit appareil en arêtes de poisson, tuiles, céramique commune et sigillée (portant des poinçons). Un petit bâtiment de 10,60 x 7,50 m semble avoir été un temple. On y a trouvé des éléments d'architecture : bloc d'architrave, en granit de Huelgoat à trois fasces (en architecture une fasce désigne une bande plate) et moulures, long de 1,50 m, chapiteau de pilastre d'angle de 0,65 m. Non loin, exploitation antique de fer avec blocs de scories, culots de fusion.

Sur un monticule au Nord du village, tuiles, plusieurs murs avec appareil en "opus spicatum" (maçonnerie en forme d'épi), et poteries".

Précisons que ces éléments d'architecture sont déposés auprès d'une maison; je doute fort de l'origine proposée pour la roche.

Le terme breton MOGUEROU - les ruines - est reconnu comme l'indice probable d'un établissement gallo-romain ruiné, avant l'arrivée des Bretons. Tout à côté de Moguérou, à l'ouest, le village de BUZIDAN (petit BUZIT ou petite Boissière) nous maintient dans ce contexte romain.

C'est le cas aussi du BUZIT voisin, en Lothey, à 1 km à vol d'oiseau de Buzidan, où l'on a trouvé des "tuiles et restes romains".

Cette présence d'indices gallo-romains dans de nombreux sites, BUZIT, BEUZIT, BOISSIERE, BOIXIERE, s'explique par l'introduction du BUIS BOIX attribués aux Romains.

A propos du site MOGUEROU, remarquons que le vieux port de Roscoff est implanté au bord immédiat d'un petit terroir très précis dénommé AR MOGUEROU. On n'hésitera pas à y placer le port gallo-romain, celui même qui a été en usage jusqu'au premières années du 20ème siècle. J'expliquerai comment l'idée a pu naître chez Pascal de Keranveyer, au 18ème siècle, de situer le port ancien de ce pays dans la grève de l'Aber du côté de Rosko-goz, un site tout à fait inadéquat. Le terme de MOGUEROU à lui seul (et sans cueillette de tuiles) confirme admirablement les observations que l'on pouvait faire il y a peu d'années encore sur la configuration de la rive.

*

* *

En vue de sauver une indication qui pourrait être précieuse pour l'étude de l'industrie ancienne du fer, je signale sur le terroir des MOGUEROU un ensemble de terres en pente vers une rivière au sud-ouest du village. Un important chemin conduisait autrefois à un pont, nommé PONT MIN DERRIEN. Les parcelles A 133 à 136, dépendant en vérité de Buzidan, portaient le même nom : Prat, parc goarem MIN DERRIEN. Le terme de MIN, qui n'est pas d'origine latine, est répertorié par le dictionnaire LE CATHOLICON (1499) dans l'expression bretonne "Min aour, mengleuz aour", en français, "Minière d'or". Y aurait-il eu dans les parages une "ferrière" creusée au bas du coteau, auprès de la rivière et portant un nom d'homme DERRIEN ?

Cette rivière est baptisée par la carte I.G.N. au 25 millième "Rivière des trois Fontaines" : elle sépare Lothey de Gouézec. En aval de Pont Min Derrien, je relève un pré A 173 appelé en 1813 "Prat MIN FAO" (pré de la mine au hêtre, ou, plutôt, d'un dénommé FAO). La forme de cette prairie dessinait comme une pénétration dans le coteau, profonde de 12 m d'un bout, de 25 m à l'autre bout et longue d'une soixantaine de mètres. Aujourd'hui, d'après la carte de 1978, tout ce coin est envahi par les taillis. Moguerou est au niveau 85, Buzidan au niveau 80; la rivière en cet endroit doit être environ à 26 mètres.

.page 674

Peut-être y avait-il d'autres parcelles MIN le long de cette rivière, tant sur Gouézec que sur Lothey. Mais je ne dispose pas des Etats de sections de ces deux communes : j'ai seulement de maigres notations sur Gouézec. On sera frappé, en tout cas, de trouver ces parcelles MIN au bas des versants, près de la rivière; c'est bien le niveau favorable à la découverte d'un minerai.

*

* *

Si cette interprétation du terme MIN est bonne, elle amènerait à situer l'exploitation des filons en des temps beaucoup plus proches de nous que l'époque gallo-romaine, sans rejeter, pour autant, la grande probabilité d'une fabrication très ancienne du fer sur tous ces terroirs. Une datation moins hasardeuse pourrait être fournie par l'analyse de morceaux de bois emprisonnés dans les culots de fusion.

On m'a montré à Moguérou une hache plate en cuivre trouvée sur le site. C'est le signe, à tout le moins, que le terroir était fréquenté de très nombreux siècles avant les Romains; il serait imprudent d'en faire une production locale.

*

* *

C'est aussi le long de nos rivières, comme celle du Pont Glas, le Coat Toulzac'h, qu'on aurait quelques chances de déceler des traces de "ferrières" exploitées anciennement dans notre région.

Nous nous sommes attardés durant des mois sur le site de Pont Glas. Le petit pont du côté de la Croix donnant des signes dangereux d'effondrement vient d'être aménagé en ces premiers jours de septembre : l'aqueduc maçonné a fait place à des buses de ciment de grande section.

*

* *

3) Au Pont de Coblant, la voie entrait sur le vaste territoire de PLEYBEN. La largeur exceptionnelle de la rivière en ce passage rappelait sans doute les temps plus anciens d'une traversée à gué ou peut-être sur pont de bois. Dans mon enfance les maisons au bout de ce vieux pont portaient encore le nom du cadastre ancien de Pleyben, PENN AR PONT, "le bout du pont".

L'église de Pleyben est implantée dans l'angle nord-ouest d'un carrefour de voies romaines; celle de direction sud-nord que nous observons, l'autre d'est en ouest Carhaix-Chateaulin-Douarnenez.

La seule trouvaille gallo-romaine, signalée en Pleyben par Louis Pape, a été faite à KERLANN : "poteries, cendres, monnaies d'époque gallo-romaine". Ce village de Kerlann, auprès de la chapelle de Lannelec, à l'est de la vieille voie, n'en est pas très éloigné, un peu moins de 1,5 km à vol d'oiseau.

*

* *

Le site de PONT KERYEAU est intéressant à plus d'un titre.

La vieille voie, qui était encore en usage, rappelons-le, en 1830, traverse le ruisseau sur un petit pont étroit en dos d'âne. La rivière est baptisée par les géographes de l'I.G.N. (Institut Géographique National) : ruisseau, STER ROUDOU, le ruisseau du GUE (roudou). Ce nom conserve, semble-t-il, le souvenir des temps où la rivière, de peu d'importance, se passait à gué. Le village de Keryéau est un peu plus loin que le groupe actuel de maisons, vers le nord-est. Le pont est à quelques mètres à l'ouest de la route actuelle.

.page 675

C'est là qu'est embranchée une vieille bretelle de raccord entre cette voie romaine et l'autre voie romaine CARHAIX - LANDERNEAU, dont nous donnerons la carte. La jonction se faisait à CROAS AN HERRI, tout près de La Feuillée. Cette bretelle desservait les bourgs de LANNEDERN, LOQUEFFRET, BRENNILIS et LA FEUILLEE. Elle permettait de contourner assez facilement les marais du Mont Saint Michel par l'est, à travers une zone bien plus hospitalière et habitée que les bords ouest et nord des mêmes marais que suit la route Quimper-Morlaix de 1840, empruntant un tracé du moyen-âge. La voie antique s'écarte notablement des marais du Mont Saint Michel afin de tenir son parti de chemin court.

A partir de Pont Keryéau, en direction de Brasparts, commencent les méandres de la grande boucle de Kermerrien sur la route de 1840. La voie antique coupait droit de Pont Keryéau au Grand Pont et se poursuivait en droite ligne vers le bourg de Brasparts. Les méandres, après ce bourg jusqu'au carrefour de St Rivoal, sont une réalisation de 1840; la vieille voie passait droit sur les buttes.

*

* *

La bretelle Pont Keryéau-Croas an Herri met les bourgs qui la jalonnent en liaison avec le siège épiscopal de Quimper; nous sommes ici en CORNOUAILLE. On admettra sans peine qu'un

tel itinéraire est largement antérieur à la constitution de cette circonscription religieuse dont la date n'est pas établie de façon précise.

La densité exceptionnelle des ensevelissements à l'âge du bronze (au delà de 500 avant Jésus Christ) dans cette région des Monts d'Arrée témoigne d'une présence humaine importante à ces époques reculées. La barrière des monts a fait de la région desservie par cette bretelle une zone d'échange entre le littoral sud et le centre de la péninsule d'une part et la côte nord d'autre part. Les pôles d'attraction principaux furent anciennement l'estuaire de l'Odet (Loc Maria - Quimper) et celui de Morlaix. D'autres ont pu s'y ajouter au cours du temps, Carhaix, Landerneau, Brest par les voies antiques Carhaix, Landerneau et (Vannes) Carhaix - Aberwrac'h.

*

* *

Au sud immédiat de Lannédern sur Coat-ar-Roc'h, la roche a été exploitée comme minerai de fer. On y relève en abondance de l'HEMATITE (c'est-à-dire couleur sang) et en très grande abondance de la MAGNETITE, oxyde de fer magnétique "L'Inventaire minéralogique de la France N° 3 - Finistère" (1973) ajoute ces précisions : "Hématite, en inclusion dans la magnétite (jaspes bruns) - Magnetite, en petits cristaux... (0,05 mm) pouvant constituer 30 à 40 % du volume de la roche (jaspes noirs)". C'est un souvenir du volcanisme qui a affecté la bordure septentrionale du bassin de Chateaulin aux environs d'Huelgoat.

Il n'est pas possible d'affirmer que ce minerai de fer de bonne teneur et en surface, de surcroît, a été repéré à l'époque romaine.

4) BRASPARTS comprenait anciennement St Rivoal et la partie ouest de Botmeur. Sur ce territoire montagneux de grande étendue, Louis Pape ne relève comme indices gallo-romains que des "substructions et tuiles dans un camp rectangulaire à CASTEL DU et un schiste gravé (au Musée de Quimper)". Quant aux amoncellements de scories de fer que l'on observe autour de Castel Du, leur origine antique n'a pas (encore) été établie. Le site de CASTEL DU est très proche de la vieille voie que la route de 1840 cesse de suivre à partir de là, au carrefour de St Rivoal.

.page 676

La voie antique contourne à l'ouest le Mont Saint Michel et prend la direction de ROUDOUDERC'H. Avant d'y parvenir, après le village de Linguez, la voie croise un chemin descendant des hauteurs de Menez Kador, connu sous le nom de CHEMIN DU COMTE. C'est ce chemin qui fait la limite ici des diocèses de Léon et de Cornouaille, des arrondissements de Morlaix et de Chateaulin.

"CHEMIN DU COMTE" est la dénomination traditionnelle à Roudouderc'h de ce chemin frontalier du moyen-âge. Louis Le Guennec l'a signalé dans son article et sa carte de 1922 : "Antique voie féodale, écrit-il, frayée en pleine montagne sur un parcours de plusieurs lieues, et qui séparait les deux comtés de Léon et de Poher". Au sud de Roudouderc'h, ce chemin bifurque à l'est sur les hauteurs de TUCHENN (ou MENEZ) KADOR. C'est un chemin de crête : il se prolongeait vers l'est jusqu'au point précis porté sur les cartes où se joignent les limites des trois diocèses anciens Léon, Tréguier et Cornouaille. Les cartes I.G.N., si précieuses à tant de titres, l'indiquent. Je l'ai reconnu à pied depuis la télévision jusqu'à Goarem an Tri Escop, au sud du Relec. Nous en publierons la carte. Ce chemin est de grande importance, on le rappellera : c'est sur lui que s'est branché, en direction de Brasparts, le chemin qui partait du KEF de Kervern, passait par le bourg de Plounéour-Ménez et joignait la route de crête auprès de la Tour de télévision, à l'est de celle-ci. Le carrefour portait une croix, CROAS ENEOUR.

*

* *

5) En coupant le "chemin du comte", la voie antique pénètre dans la commune de SIZUN qu'elle traverse sur une longueur de 1,7 km, passant par le village de ROUDOUDERC'H avant d'atteindre la rivière naissante de l'Elorn qui se traversait à GUE (Roudou). Les sources marécageuses de cette rivière sont à 2,5 km à l'est. Si le premier composant du nom du village rappelle le gué voisin, le 2ème composant DERC'H n'est pas d'interprétation assurée; peut-être une allusion à la position relativement élevée du gué (210 m) : ROUDOUNEC'H, le gué du haut.

Le chanoine Abgrall et le Guennec (1922) se demandaient si ROUDOUDERC'H n'était pas identique au RUDHEDER du Cartulaire de Landévennec ? Mais ROUDOU est trop typique du site pour être écarté. D'autre part, RUDHEDER est placé en BRATBERTH (Brasparts). Or, en regardant la carte I.G.N. au 25 millième, j'aperçois au nord du bourg de St Rivoal (ancienne trêve de Brasparts) un ensemble de terres et bois, en forte pente, composé de lots en bandes étroites parallèles, baptisé RUN E DER. C'est à l'extrême pointe septentrionale de l'ancien territoire de Brasparts (et de la Cornouaille) puisque le chemin du comte borde RUNEDER; du côté Léon, sur St Cadou (en Sizun) s'étendent les BOIS DE LA CAISSE D'EPARGNE.

*

* *

Cette découverte cartographique, faite en dernière minute, du terroir de RUNEDER nous engage dans une étonnante digression.

Qu'il faille situer là, non loin en vérité de ROUDOUDERC'H, la propriété monastique de RUDHEDER ne peut faire de doute. Les anciens états de section de l'arrondissement de Morlaix n'étant plus à l'hôtel du Pouliet, je n'ai pu trouver, pour l'instant, le nom ancien des hauteurs où la Caisse d'Epargne a planté. De grandes étendues en ont brûlé il y a quelques années. Dans la carte cadastrale G 2 de Sizun (1812), j'ai relevé le nom breton du chemin frontalier ENT AR C'HONT.

.page 677

Le terme de RUN désigne une colline, une hauteur. Quant à EDER, c'est un ancien nom de personne. Aurions-nous là le nom "du comte" ?

Une autre question se pose. Le paysage agraire de RUNEDER date-t-il du temps des moines ou du 19ème siècle ? Après la Révolution, en effet, les terres monastiques qui recouvraient les Monts d'Arrée (abbaye du Relec, Hospitaliers de Saint Jean) ont été parcellisées à l'extrême au profit des anciens tenanciers. J'incline vers cette explication pour RUNEDER.

*

* *

Le village de ROUDOUDERC'H avait une très ancienne liaison routière avec le bourg de Sizun, passant par la chapelle de Saint Cadou. Un autre chemin suivait l'Elorn vers ses sources, aboutissant au site de la CROIX CASSEE (on n'en voit aucune trace), sur la route actuelle Morlaix - Quimper à l'est de Tuchenn Kador.

6) Un vaste chemin, bordé d'arbres (1977), long de plus de 1 km joint ROUDOUDERC'H au gué. Le site est marécageux par manque d'entretien. De l'autre côté nous sommes en COMMANA et y cheminerons longuement, jusqu'au passage de la Penzé.

Ma première sortie à mon arrivée à Pleyber Christ (sept. 1977) fut pour reconnaître notre vieille voie entre Pleyber Christ et Roudouderc'h. J'allai aussi loin que possible en voiture au delà du MOUGAU. Le ciel était gris ce jour-là et la solitude de la montagne me parut pesante. La descente depuis le col de CROAS VELAR (Mélard) jusqu'au gué n'a plus laissé de traces. Je me suis orienté vers la touffe d'arbres qui me semblait marquer de l'autre côté l'accès du gué. Je n'ai pas voulu, étant seul, courir le risque de me faire mal et de me mouiller inconsidérément en traversant le ruisseau. Le gué reconnu, j'ai repris sagement le chemin de ma voiture empruntant dans la descente vers Commana non le vieux chemin, bien repérable, mais un sentier de carriers.

Sur COMMANA on notera surtout au bord même de la voie le site de PARC BOHARS IZELLA, où l'on retrouve encore aujourd'hui de la tuile ancienne. Ce site a été exploré par P. du CHATELLIER (1899). La voie passait la Penzé près de cet établissement gallo-romain.

*

* *

Quant à la traversée sur PLEYBER CHRIST, Louis Pape ne retient que deux indices gallo-romains.

"GORRE BLOUE : gisement de tuiles au Nord du village (noté en 1875).

LAMARC'H IZELLA : en D Z 422 (nouveau cadastre), dans une enceinte quadrangulaire, tuiles romaines, vase en verre de type MORIN JEAN N° 68, sigillée Drag. 46, poterie commune en surface, ainsi que poterie médiévale (relevé en 1970)."

Au site de Gorré Bloué, le long du ruisseau, on notera les parcelles BUZUDOU (les buis) vers Coat ar Voarem; indice toponymique gallo-romain.

Le 2ème site, que Pierre Rioual m'a fait reconnaître, est au nord de Lamarc'h Huella sur la route conduisant vers le bourg.

On ajoutera aussi le culot d'amphore découvert auprès du Treuscoat et dont le Bulletin a raconté l'invention.

.page 678

*

* *

Aussi modestes que soient ces rares indices disséminés au long du parcours Quimper - Morlaix, ils font apparaître aux yeux des non-initiés que les datations ne sont que de pures fantaisies.

Auprès de La Justice - Kergompes, la voie antique de Quimper prenait en charge l'autre voie antique venant du Pont Glaz. L'arrivée à Morlaix a déjà été tracée et décrite dans un numéro précédent.

Fin de La voie antique Quimper - Morlaix.

.page 679

RUES DE PLEYBER, EN 1959

Je relève dans les Délibérations Municipales du 4 juillet 1959, l'insertion dans les voies urbaines de quelques ruelles au nom pittoresque. Nous préciserons leur emplacement dans le prochain numéro; les lecteurs s'exerceront eux mêmes à les retrouver :

RUE BUTUN - IMPASSE TOUL-LOUS - RUE ALL -
RUE RIBOULLOU - PLACE SALOMON.

*

* *

Le nom de RUE DU CIMETIERE avait été officialisé le 25 mars 1962. "Une pétition de toutes les familles habitant cette rue demandant le changement de nom", le Conseil décide le 16 janvier 1969 de l'appeler RUE DES PRES.

Immédiatement, il y eut de "nombreuses réclamations de la part des habitants de cette rue". On procéda donc à un référendum le 15 juin 1969. Il y eut :

30 voix contre la RUE DES PRES
27 voix pour
et 3 bulletins nuls.

La rue redevint RUE DU CIMETIERE.

On aurait pu, comme à Arles, avec ses ALYSCAMPS, proposer le nom de RUE DES CHAMPS ELYSEES, du séjour des Bienheureux.

*

* *

- Rue BUTUN (tabac) longe le magasin Alex KERGOAT.
- Impasse TOUL-LOUS (sale trou) est devenue Impasse PENKER (bout du village).
- Rue RIBOULLOU, entre la rue de la République, alors route de Morlaix, et l'école des soeurs. RIBOUL veut dire passage étroit; le mot est au pluriel.
- Place SALOMON (vieux nom du pays), devenue place Gambetta, était jointe à Rue Riboullou à l'ouest par la rue Traverse.
- Rue ALL (l'autre ?) longe l'église du côté nord.

*

* *

ROCHE GUENNERON

Je ne veux pas attendre pour faire part aux lecteurs d'une découverte toute fraîche que je viens de faire du nom ancien, et, apparemment authentique, d'un site prestigieux de Pleyber-Christ, connu sous le nom de LA ROCHE, en breton AR ROCH, à prononcer ROC'H. Il s'agit d'un éperon rocheux dominant d'une quarantaine de mètres le ruisseau du Dour-Ruz. A une date indéterminée, le site fut fortifié, peut-être aux 10ème, 11ème siècles, à la même époque probablement que le château fort primitif de Lohennec sur la rivière du Coat Toulzac'h, au nord de TI-GUEN; nous en avons parlé ici.

Le petit château fort de la Roche donna son nom à trois villages proches et qui durent en dépendre : ROC'H HUELLA, ROC'H CREIZ (où est le château fort) et ROC'H IZELLA, depuis longtemps connus sous leur nom français, ROCHE HAUTE, ROCHE MOYENNE (du milieu) et ROCHE BASSE.

*

* *

.page 680

Le site fortifié a donné aussi son titre de noblesse à une famille du pays, dont le nom AN ROC'H (ar roc'h) apparaît souvent dans nos documents aux 16ème, 17ème siècles, en général sous la forme française, DE LA ROCHE. Leur base familiale est alors KERVRAC'H.

Nous avons vu l'un d'eux, CLAUDE, vers 1600, vendre ses biens autour de Saint Donat. Nous retrouverons bientôt Margilie de la Roche, dame de Coatconval, à propos d'une dénomination fantaisiste, SAINT ROCH, donnée depuis la Révolution au site de l'échangeur de Sainte Sève (côté Pleyber Christ). Nous avons publié aussi l'inscription du socle de la croix dressée non loin de la chapelle du Christ.

.page 681

*

* *

Rappelons le texte de cette inscription, en minuscules gothiques, parue dans le Bulletin d'octobre 1982 (p 20-21) "Charles de la Roche et Katerine de K(er)audi sa compaigne dame de k(er)olan ont fait faire ceste croi en lan 1536". On ajoutera quelques observations sur le site de cette croix, sur sa structure et son état présent.

On l'observe dans notre Bretagne, les CHAPELLES ont toujours LEUR FONTAINE, plus ou moins proche, selon la disposition du terrain; elles ont aussi LEUR CROIX d'enclos. Notre CHAPELLE DU CHRIST semble correspondre à ce schéma, mais c'est là une illusion.

La CHAPELLE fut construite en 1747 à la suite d'un phénomène observé sur le site de la source voisine, aménagée en fontaine. On interpréta ce phénomène comme une intervention surnaturelle, dont la construction d'une chapelle fut le mémorial. Il est plus simple d'y voir un phénomène naturel, propre aux YUNOU (marais), des feux follets, par exemple. Voici comment le Vieux Larousse définit un FEU FOLLET : "flamme légère et fugitive produite par les émanations de phosphore d'hydrogène, spontanément inflammable, qui se dégage des endroits marécageux et des lieux, tels que les cimetières, où des matières animales se décomposent".

*
* *

La chapelle fut bâtie sur une garenne appartenant à la fabrique; ce bien d'église est ainsi présenté dans un aveu du 4 aoust 1640 (archives paroissiales, folio 2) :

"Une garesne terre froide sittäé au terrouer de FEUNTEUN CHRIST donant devant le levant (est) à terre du sieur de K mabon, d'autres endroitz les chemins illecques (qui sont là), appartenant à la dite fabrice comme il se voit par contractz, scavoir l'un du 18 aoust mil cinq centz septante six, signé Perros et Trévagan, notaires, l'autre contract du 5 apvril 1614 signé J; Quiguer notaire - tenu en ferme de 9 ans par Nicolas le Lédan pour en payer l'an de rente la somme de 4 livres tournois".

Cet aveu est signé entre autres signatures, par G Laurens notaire. Nous démontrerons bientôt que l'établissement dénommé plus tard PORZ RUZ est la maison qu'il se construisit au bourg en 1636. Ainsi tombera le mythe d'un établissement hospitalier du moyen-âge qu'a suggéré à certains l'épithète RUZ (rouge).

La titulature CHRIST donnée à la chapelle n'a pas d'autre origine que la proximité de l'ancienne Fontaine du Christ; les raisons de cette dernière appellation nous échappent : le terroir n'étant pas un endroit habité, il s'est toujours agi d'une fontaine à l'usage des voyageurs qui fréquentèrent cette voie de grande communication entre Quimper et Morlaix.

*
* *

La croix du carrefour, offerte en 1536 par des donateurs nobles, sieur et dame de KERVRAC'H ou KERRAC'H, fut plantée certainement sur un terrain leur appartenant; cet emplacement n'a été détaché du champ par un chemin de raccord qu'à une époque récente. Ainsi, la mise au jour de l'inscription nous permet-elle de lever le doute où nous avait plongés la double appellation d'un vaste ensemble de terres jointives aux abords immédiats (sud) de la Croix : GOAZRAC'H et GUERAC'H (Bulletin de juillet-août 1980 p 10-13). C'est le cadastre qui est dans le vrai : ces terres faisaient partie de la seigneurie de Kerrac'h. On sait qu'à Pleyber on dit "Guervern, Guernevez, Guerveur..." alors même que la forme mutée de Ker en Guer serait employée irrégulièrement pour KERVERN, KERNEVEZ, KERVEUR... L'écriture cadastrale de 1837 serait doublement irrégulière, d'abord du fait de l'oubli d'un R et de la mutation abusive en GUER après les mots masculins PARC et PRAD qui requièrent la forme KERRAC'H. On peut penser que ce sont les parcelles GWAREMM, nom féminin donnant régulièrement GWAREMM GUERRAC'H, qui auront unifié l'appellation. Les rédacteurs du cadastre ignoraient probablement ces finesses de la langue bretonne et peut-être même la signification des termes qu'ils transcrivaient.

.page 682

*
* *

On observera sur place que la composition de la Croix avec sa base d'embranchements est du même type que celle décrite dans le dernier numéro, à partir de calvaires postérieurs d'un siècle. Le noeud de notre croix de 1536 est un remploi d'une autre croix du pays détruite à la Révolution; ce noeud, en Kersanton, comporte une Piéta dont la Vierge est décapitée et un saint HERVE avec son petit guide. Une inscription sur la base carrée du noeud conserve le nom du donateur, en majuscules, HERVE FERZ, avec la date de 1574.

Le fût de la croix est octogonal; il pourrait être authentique. Le crucifix, en Kersanton comme le noeud, est en très bon état; la section en est ronde; le crucifix me paraît plus récent que le socle. Aussi bien cette croix dut elle avoir des armoiries nobles (LA ROCHE-KERAUDI) et provoquer un acharnement auquel le crucifix n'eut pas résisté sans dommage.

*

* *

Cette famille de LA ROCHE est répertoriée dans le Nobiliaire breton sous le nom de LA ROCHE HERON, ainsi dans le Nobiliaire de Pol Potier de Courcy. On trouve aussi la forme ROC'H-LERRON en 1670 d'après l'abbé Calvez, qui en fait la corruption de ROC'H AL LAERON, la ROCHE AUX VOLEURS. On ne peut dire a priori d'une telle interprétation populaire qu'elle est hautement fantaisiste, car il est des lieux où, manifestement, le nom fait référence à des voleurs de grands chemins, par exemple, CROAS AL LAERON, aujourd'hui en plein champ, autrefois auprès de la voie romaine Morlaix Brest et d'un autre vieux chemin, dont nous donnerons la carte. Cette croix se voit bien à gauche de la ROYALE 12 entre Kerriou et Kermet, en Guiclan.

Cette écriture LERRON reprend, sans doute, une forme plus bretonne que l'on rencontre aussi, me semble-t-il, AN ERRON.

En vérité, ces diverses formes du nom de La Roche conservent, largement amputées, la sonorité du nom plus ancien de ROCH GUENNERON, clairement attesté dans le parchemin que nous allons présenter.

*

* *

Le document nous a été confié par Monsieur de Chabannes; il fait partie des archives de Lesquiffiou. Le parchemin (367 x 223 mm), dans un parfait état de conservation, est, de surcroît, admirablement écrit. Il est daté du "XXI^e jour du mois de septembre lan mill IIII ctz et vingt" (21 septembre 1420).

.page 683

L'objet de ce contrat est une donation (DONOISON, dans le texte) faite par "Amice, fame veuffve de feu Hervé Buzoaré... à Nicolas le fuilz (fils) Hervé Simon... pour aider et soustenir le dit nicolas daller ES ECOLES et pour les bons et agréables services et pour les mérites que le dit Hervé Simon père du dit Nicolas avoit faitz ou (au) temps passé pour la dicte amice et dont elle se tint et se tient acomptente (satisfaite) et bien poiée (payée)".

"Aller aux écoles" à l'époque n'était pas une mince affaire. Apparemment, Hervé visait pour son rejeton le métier de notaire ou PASSE; les Ecoles c'étaient alors l'Université de Paris, celle d'Angers, celle d'Orléans.

*

* *

Au delà de ces motivations plaisantes nous retiendrons le contenu même de la DONAISON :

"Premièrement trois seillons (sillons) de terre situez et estanz au PANTIC ou (au) terrouer de ROCHGUENNERON en la parroesse de PLEIBER RIVAUT, jousté la terre Guillaume LE MARHEUC.

Item (de plus) un petit courtil (liors) estant en la place dicelle (de cette) VILLE avesques une veille mazière à place de maison dessus et o (avec) ses RELAYS, largestes et appartenances.

Item (de plus) sept seillons de terre chaude ou environ estanz et assis ou dit terrouer d'icelle ville, joust la terre aux hoirs (héritiers) Jehan Olivier.

Item une aultre place ou dit terrouer sept aultres seillons de terre ou environ illecques (là) près, joust la terre GUILLAUME DE LA ROCHE.

Item, une pièce de terre froide ou dit terrouer estimée à quatorze seillons de terre ou environ estanz ou dit terrouer joust le RUSEL (ruisseau) TARMEN avesques onze seillons de terre froide ou dit terrouer illecques près.

Item, une autre pièce de terre froide ou dit terrouer sis et estanz au dessus de PEN AN MENEUC, estimée à quarante et seix (six) seillons de terre ou environ avesques touz les héritaiges, terres, possessions et saesines (saisines = droits) quelxconques que la dicte Amice a et avoit et que à elle povoint (pouvaient) et devoit conpetter (revenir) et appartenir en auchune manière (en quelque manière) es terrouers des VILLAIGES de ROCHOU GUENNERON".

Le parchemin portait deux sceaux de cire; celui de la cour de Pensez affecté aux contracts et le sceau (scell) particulier de Olivier du Squiriou, qui intervient à la prière d'Amice.

Le document est signé ainsi :

- "Passe par GUION TORELL" avec les fioritures ordinaires des vieilles signatures. De toute évidence il faut lire passé. On a pris l'habitude de lire PASSE dans les signatures des notaires bretons du temps de l'indépendance de la Bretagne.

- "Ol. Squiriou, suis présent et ay apposé mon scell". Il a une écriture très ferme; c'est un homme de plume, manifestement, notaire, avocat... Il n'intervient pas en cette qualité, mais comme "témoin" : "Je suis présent".

*

* *

Ce texte n'établit pas, à l'évidence, pour le lecteur, du moins, l'identité de ROC'H GUENNERON et de LA ROCHE, ni sa référence au CASTEL (château fort) dont le cadastre de 1837 a maintenu le souvenir dans les dénominations, section E N° 342, 345.

.page 684

Ce cadastre n'a pas gardé mémoire du PANTIC (petite pente), ni du ruisseau TARMEN, ni de PEN AN MENEUC, (nous dirions PEN AR VENEC). L'élasticité de l'unité agraire du SILLON (peut-être autour de 2 ares - 183 m2 à Ouessant) n'autorise pas, d'autre part, des comparaisons utiles avec les superficies cadastrales de 1837. Sur quatre siècles, la configuration des lieux sur les parties habitées avait certainement changé.

*

* *

PLEIBER RIVAUT, on l'a dit souvent, est le nom de Pleyber-Christ avant 1500. Sur cette paroisse aux villages très anciens, il n'est qu'un seul terroir LA ROCHE, comprenant plusieurs villages; c'est sans doute ce que suggérait l'appellation globale AR ROUC'HOU, non pas LES ROCHES (Reier) mais LES "LA ROCHE", tout de même que les noms de famille bretons en ou, fort nombreux, tel Hamonou, Herveou, Autredou, dont la forme plurielle a désigné, à l'origine, un ensemble de personnes relevant d'une même souche Hamon, Hervé, Autret - LES HAMON.

Le cadastre de 1837 attribue à un ensemble de terres jointives, situées au sud-ouest de Roc'h Huella (la Roche d'en haut), la dénomination AN DIOU ROHOU :

- goarem an diou rohou, dépendant de Kernevez - Lohennec, E N° 263, lande de 298 ares; N° 264, lande de 498 ares; N° 265, pâture de 11 ares. Ces terres sont bordées à l'ouest par la rivière que nous appelons AN DOUR RUZ;

- Parc an diou rohou, dépendant de Roc'h Huella, tenu à domaine congéable en 1837 par François Bécam, E N° 266, taillis de 3 ares; N° 267, terre labourable (classe 4) de 41 ares et N° 268, terre labourable (classe 4) de 49 ares. On y joindra le N° 355 Coat parc an diou rohou, taillis de 91 ares tenu par veuve P. Bécam.

En breton, ROC'H rocher, roc, est du genre féminin. "Deux rochers" se dit DIOU ROC'H (qui reste au singulier). Y a-t-il une irrégularité dans la forme AN DIOU ROHOU, ou, au contraire, une heureuse liberté pour rendre une nuance de portée historique ? Ce pourrait être "les deux (filles) de la famille noble ROC'H" ou les terres tenues plus anciennement par des tenanciers de "deux villages LA ROCHE" et nous retrouverions la dénomination de ROC'HOU GUENNERON.

L'identification de ROC'H GUENNERON avec LA ROCHE est confirmée par le morceau qui nous a été conservé du nom de GUENNERON pour définir cette ROCHE, AN ERON ou AN NERON.

*

* *

Cette identification étant acquise, on peut tenter de situer les terres qui sont "au-dessus de PEN AR VEN(N)EC". Le Catholicon (1464), de peu postérieur à notre parchemin, cite dans l'édition de 1499 le terme breton : "MENEUC, plain de pierres"; peut-être s'agit-il de roches affleurantes.

Le cadastre de 1837 connaît deux PARC AR VEN(N)EC, E N° 189 (lande de 28 ares) et N° 190 terre labourable de mauvaise qualité (5) faisant 59 ares. Ces parcs en ROC'H CREIS (Roche du milieu) appartenaient en 1837 aux enfants RIVOAL, le domanier étant Catherine Rivoal. Ce sont les terres qui bordent à gauche le virage de la route dans la descente vers la ROCHE d'en bas. Leur superficie étant de $59 + 28 = 87$ ares correspond assez bien aux 46 seillons ou environ de PARC AN MENEUC soit le "seillon" a 190 m².

Quant au RUISSEAU TARMEN, nous le considérons jusqu'à preuve du contraire comme le nom courant à la Roche du ruisseau connu aujourd'hui sous le nom de DOUR RUZ. On peut s'attendre encore à d'autres découvertes sur LA ROCHE dans les archives de Lesquiffiou. Pour l'instant je ne vois aucune explication du nom de TARMEN, dont la lecture est parfaitement assurée; on ne peut ici confondre T avec C.

.page 685

*

* *

Trois termes français requièrent aussi une explication. Celui de VILLE d'abord, cité deux fois. Ce mot, équivalent de notre KER breton désigne un village. Il s'agit ici, semble-t-il, du village - berceau de LA ROCHE, à savoir ROC'H CREIS; c'est là d'ailleurs qu'après la disparition de la tour de défense, du genre de Langoat en Loc Eguiner Saint Thégonnec, se construisit un manoir avec sa chapelle. Une grande allée y menait depuis le chemin de Penvern à Ruvernison... Un champ en bordure entre ROC'H HUELLA et ROC'H CREIS rappelle par son nom que le beau chemin droit entre ces deux villages était un BALI (AR VALI), une avenue d'arbres menant généralement à une demeure noble.

Le terme de "PLACE DE LA VILLE" désigne probablement ce qu'on appelle ici le VILAR, sorte de place publique, à l'usage de tous les habitants. Le mot exact, du genre féminin, est GWILER ou GWILAR donnant, après l'article défini, AR VILAR. La "place" de Roc'h creis, E N° 197, ar vilar, pâture en 1837, couvre 38,50 ares. Cet espace est situé entre le village et la ROCHE au CASTEL.

Le 3ème terme RELAYS est à ajouter à la documentation que nous avons donnée dans l'étymologie du nom de Morlaix anciennement MONT-RELAIS. Le mot est associé ici à "largestes", sans doute pour "largesses", écrit aussi "largisses". RELAIS semble désigner "ce qui est laissé, délaissé, abandonné", des terrains vagues, comme on dit "un délaissé de route".

*
* *

ROC'H-GUENNERON, nom de château-fort, est composé sur le même type que ROC'H-MORVAN (La Roche Maurice), la ROCHE DERRIEN, LA ROCHE BERNARD, avec un nom de personne en apposition, GUENNERON dans notre cas.

Ce nom est un patronyme encore porté de nos jours. Plusieurs personnes m'ont parlé d'un Mr Guenneron, directeur des magasins Saint Rémy à Morlaix vers 1937 et qui fut l'un des dirigeants du Stade morlaisien. J'ai relevé ce nom à Brest et à Quimperlé dans l'annuaire téléphonique de 1983.

Ce nom de famille plonge dans un passé lointain comme l'ensemble des patronymes en GWEN... (Guen...). De tels noms s'écrivaient avant l'an 1000 non pas avec G, mais avec UU ou W.

Le cartulaire de REDON qui est notre meilleur répertoire des vieux noms bretons du 9ème siècle, à partir de 832, conserve le souvenir d'un nombre impressionnant de personnages en UU. Ce document a été publié en 1863 par Aurélien de COURSON. Signalons qu'un notaire de ce nom habitait le manoir de Kerjézéquel en 1670, Denis Courson, sieur de Kerdaniel (en Plouha, Côtes du Nord).

Dans l'Index volumineux des noms propres du Cartulaire (ensemble des chartes ou titres de propriété) j'ai relevé 313 noms commençant par UU, sans compter 76 en UUR qui donneront nos noms bretons en GOUR, tel celui de Gourmelen. Qu'il y ait des doubles emplois dans ces listes ne leur ôtent guère de leur importance.

.page 686

*
* *

Parmi ces noms en UU, on ne relève pas l'antécédent exact de Guenneron, qui aurait été UUENEDRON. L'un d'eux, cependant, en est assez proche UUENERDON. Il nous donne l'occasion d'évoquer ce monde du haut moyen-âge où nous plongeons nos racines.

Le 9 avril 842, un propriétaire du nom de UUERNERDON céda des terres au prêtre SULCOMIN. Le prix de la vente est ainsi détaillé : deux chevaux et une somme d'argent en sous, 28 sous, semble-t-il, à UUENERDON. En outre, l'acquéreur verse des gratifications à d'autres personnes, dont les fidéjusseurs qui cautionnent la vente : 1 sou à Morman, 6 deniers (un demi-sou) à UUORGOST, 3 deniers à Kerentin, 3 deniers à ARGANTLOUEN, 3 deniers à Hertiau et 10 deniers à d'autres personnes, qui ne sont pas nommées.

"C'était du temps de l'évêque MAEN, sous le règne de NOMINOE de Bretagne, devant l'église de Gillac (Guillac, dans le Morbihan), le dimanche, 5ème des ides d'avril, lune 25ème", soit le 9 avril 842, selon de Courson.

Les témoins de la transaction ont des noms étranges, même pour des oreilles et des gorges de bretonnants. A peu près tous pourtant sont des noms d'origine celtique, vieux-bretons. BERTUUALT est d'origine germanique-franque. Voici leur liste dans la transcription d'Aurélien de Courson :

SULCOMIN, ASOIUCAR, SULCAR, UUORMOET, MORMAN, UUORGOST, HERTIAU, ROIANTUUALT, BORGON, UUORGOUAN, JUDGAN, STOUUILLAN, KEREN(T)IN, MAENUORET, BUDUOURET, IARTIERN, IARHOBRI, HIRTMARCO, CLEULOUEN, ISIMBERT, DRIHOM, PIRINIS, UUORETCANT, CATUUALART, HOIARN, BERTUUALT, CLUTGEN, BUDIEN, UUEUORGOU.

*
* *

On peut s'étonner de ne pas trouver sur cette liste ARGANT LOUEN. Maurice Planiol, historien des "Institutions bretonnes" (tome II p 162-163), fait observer que les noms commençant

par ARGANT dans le Cartulaire de Redon, sans être réservé aux femmes, leur sont attribué communément. Ainsi ARGANTAN, femme de Tethuvin, ARGANTAEL, femme de Nominoé, ARGANTLON, soeur de Riualon, une autre ARGANTLON, mère de Haëluocon, ARGANKEN, soeur d'INISAN.

Au moment même où nous allons entreprendre une étude sur la dynastie marchande des INISAN de Kervern, il est plaisant de relever ce nom dans un document de 1021.

Quant à ARGANTLOUEN, elle pourrait être la femme d'UUENERDON. Dans ces noms, ARGANT fait référence à la qualité du métal ARGENT, à son brillant, plutôt qu'au numéraire. Le Catholicon (1464) écrit encore le nom breton de l'argent, ARGANT; en breton moderne on dit ARC'HANT.

La terre vendue par UUENERDON était sur le terroir de TONOULOSCAN. Le premier composant du nom est fort connu : TONOUE est une variante de TNOU, vallée dont la forme connue en nos régions présentement est TRAON. La deuxième terme LOSCAN est peut-être un nom de personne.

On aura remarqué l'importance des objets en nature dans le prix de vente : le numéraire était rare alors. La Cartulaire de Redon signale "un cheval blanc" estimé 20 sous, un autre cheval 9 sous, deux autres estimés ensemble 20 sous; on signale un boeuf à 3 sous.

.page 687

*

* *

Le nom d'ARGANT nous donne la clé d'une interprétation sérieuse du toponyme pleybérien KERNENARC'HANT : les écritures que j'en ai trouvées comportent en règle générale un T final; mais il se peut que le son ne rend pas toujours ce t et laisse entendre "ar c'han" (le ruisseau).

Je propose de décomposer le nom ainsi : KER (village, féminin) - GUENNARGANT. Il s'agit d'un nom de personne attesté vers 900 dans la Vie de Ste Ninnoc (cartulaire de Quimperlé) : c'est une femme.

Plus émouvante pour moi est une deuxième attestation du nom de GUENNARGANT dans un pays dont les sonorités sommeillent en moi, limitrophe de Gouézec, aujourd'hui LOTHEY. Dans mon enfance on disait encore LAN AR MEL, avec l'accent aigu sur E. On écrivait plutôt LANDREMEL, comme si l'on avait du mal à admettre le nom officiel de Lothey. Ce pays, tout comme Gouézec, dans les extraordinaires méandres de l'Aulne, "rivière de Landévennec", fut le siège de nombreuses possessions de l'Abbaye. Aussi en est-il question dans le cartulaire de cette abbaye, conservé à la Bibliothèque Municipale de Quimper; cet exemplaire, sur parchemin, a été écrit, semble-t-il, au 11^{ème} siècle.

La marge du folio 145 verso a été chargée, ensuite, de notes abondantes, passionnantes pour un homme de ma tribu, au milieu desquelles nous piquerons seulement, en écriture 13^{ème} siècle, l'évocation de RUN GUENNARGANT, avec un point, suivi du nom de LANDREMAEL. Dans des notes marginales du 12^{ème} siècle on a écrit LANDREFMAEL; le texte originel porte LAN TREF MAEL.

Ce nom de personne est bien en situation à Pleyber-Christ : GUENN devient VENN après un mot féminin comme KER. D'autre part, ARGANT, nous l'avons dit, est devenu, en prononciation, ARC'HANT.

La façon dont nous prononçons VENN dans KERVENNARC'HANT requiert en vérité 2 n, comme il est attesté dans GUENNARGANT. On adoptera donc l'écriture : KERVENNARC'HANT.

*

* *

Nous venons de ressusciter le nom du château fort de la Roche et de procéder à la toilette de celui de Kervennarc'hant. GUENNERON et GUENNARGANT plongent, on le voit, dans un

passé lointain. Apparemment, ils seraient de même composition, autour du terme GUENN. Le sens de celui-ci ne me paraît pas assuré, même si, pour une fille, "blanche comme l'argent" a pu être un nom prestigieux.

Depuis que nous avons perdu l'habitude de bien prononcer les noms de personnes et de lieux qui se terminent en EN, on ne voit pas comment arrêter la débâcle.

PLEYBEN se prononce PLEYBIN au lieu du PLEYBEN(N).

LESNEVEN s'est dégradé en Lesnevin au lieu de se dire LESNEVEN(N).

EVEN, FEUTREN, JOURDREN, etc... ont perdu toute identité en se prononçant IN.

La débâcle des Guillaume, Guillerm, Guillou... est achevée irrémédiablement. Ce nom, d'origine germanique apparemment, fut adopté dans l'enthousiasme par les bretons avant l'an 1000. Maintenant ils ne savent plus le prononcer. Nous reviendrons sur GUILLERM une autre fois.

Il faut passer à INISAN.

.page 688

UNE DYNASTIE DE MARCHANDS DE TOILE

Nous allons évoquer la famille INISAN, de Kervern, aux temps où l'honneur du nom fut sur les épaules du donateur du Calvaire du Kef de Kervern, Yvon INISAN et son épouse Marie MADEC.

I - LES INSCRIPTIONS

Sur les emmarchements du Calvaire de Kervern repose un socle de section carrée à la base (86 x 86 cm), haut de 62 cm et passant en partie haute à la forme octogonale (8 côtés). La Croix est enfoncée dans une cavité de section carrée, creusée dans le socle.

Sur la face du socle, tournée présentement au nord, du côté de la route, une inscription sur 4 lignes donne, avec la date, le nom du couple donateur :

*

* *

On retrouve le nom de ce couple sur un linteau de fenêtre à Kervern, en façade sud de l'avancée de la maison Quéméner. Comme il est fréquent, le tailleur de pierre ou PICOTEUR a disposé à l'envers le pochoir du N, ce qui donne . C'est ainsi que ce linteau porte :

Y. I ISA

M. MADEC

Sur la fenêtre du dessous on lit la date 1647. L'imprimerie est restée fidèle à cette forme ancienne du sept non barré. La confusion du I et du 7 n'est pas possible de la part d'un connaisseur. J'ai reçu, il y a quelques années, un visiteur qui était venu me faire part d'une découverte qu'il avait faite à Cléder d'une inscription du 12^{ème} siècle, en caractères arabes de surcroît !! Pour ne pas le désobliger, je l'accompagnais; il avait pris un 7 ancien pour un 1. Le linteau de porte était de 1711.

*

* *

A l'inscription Y. I ISA - M. MADEC du linteau, répond, sur l'appui de la même fenêtre, une autre inscription sur deux lignes, comme la précédente. Les caractères en sont très érodés sous l'effet, probablement, de l'eau de pluie qui est tombée depuis plus de trois siècles sur la partie plane de l'appui.

L'eau de pluie, en effet, est très active chimiquement. Sur la côte, à Roscoff, à l'île de Batz (Ti Saozon), on observe couramment d'étranges sculptures sur les parties hautes des rochers de granit grossier. Il n'y faut point voir l'Oeuvre de l'homme, mais l'action dissolvante de l'eau de pluie attaquant lentement les parties superficielles les moins cohérentes de la roche. Ce même phénomène s'observe aussi sur les pointements granitiques de Gorré-Bloué, Lamarc'h... à Pleyber-Christ.

.page 689

Le docteur Lahellec a attiré mon attention sur cette deuxième inscription. La ligne supérieure se lit assez bien au soleil rasant (peu après midi solaire) :

Y. I ISA

La ligne d'en-dessous est moins lisible : le prénom est bien net dans le même éclairage : I. La suite RI est assurée. La nom est plus court que INISAN. Après I je soupçonne la moitié gauche d'un O. En réalité il s'agit d'un V (= U), comme il apparaît sur une photographie du docteur Lahellec, prise il y a plusieurs années avec un éclairage favorable proche du soleil rasant. Ensuite vient, probablement, un A; la dernière lettre n'apparaît plus. Cette description d'en-dessous : I. RIVA... est facile à compléter par référence à l'inscription de la maison d'en face où I. RIVAL (prononcer RIOUAL) Jeanne Rioual est l'épouse d'Yvon INISAN (fils).

Comme nous le verrons, en 1647, ce couple était tout jeune. Yvon était né le 19 mars 1626.

La présence de deux inscriptions de couples sur une même fenêtre du "bout-dehors", comme on appelait l'avancée de la maison, pose un difficile problème de propriété. On essaiera d'y voir clair. Il fallait sans doute donner un dédommagement substantiel aux frères et soeurs.

Observons déjà que la maison des Laurent fut construite aussi, comme en association, par deux couples.

II - LA FAMILLE

Yvon INISAN et Marie MADEC eurent de nombreux enfants. J'ai transcrit, à mon usage, des tranches de nos registres anciens qui sont conservés aux Archives départementales, en particulier les baptêmes de 1596 à 1643. J'y relève, dans l'ordre, les naissances de :

- FRANCOIS, baptisé le 16 octobre 1618 - Parrain, le recteur, François Pennec; Marraine Jeanne Le Borgne.

- MARIE, baptisée le 22 juin 1622 - Marraine Marie Inisan, fille de Jean, qui est parrain.

- JACQUES, baptisé le 15 août 1624 - Parrain, Jacques Autrou. Marraine, Françoise Guillerm.

- YVES, baptisé le 19 mars 1626 - Parrain le recteur Yves Martin. Marraine, Catherine Lorans.

- FRANCOISE, baptisée le 2 août 1628 - Marraine Françoise Inisan. Parrain Guillaume Madec.

- JEAN, baptisé le 28 janvier 1634 - Parrain Jean l'Inisan. Cet enfant n'a pas vécu longtemps puisque le nom est donné à un autre. Marraine Marguerite Laurens.

- JEAN, baptisé le 1er septembre 1635 - Parrain Jean Léon. Marraine, Jeanne Grall.

A cette liste manque MARGUERITE, dont le contrat de mariage en 1647 est en la possession du Docteur Lahellec de Clermont-Ferrand, lecteur de notre Bulletin. Il est probable que Marguerite se plaçait entre François et Marie; on observe, en effet, une longue lacune dans la rédaction des baptêmes à partir du 19 août 1620 jusqu'au 13 avril 1621. Par ailleurs, les premiers actes de mariage que nous possédons sont de 1668; nous manquons ainsi de références précieuses. La marraine de Marguerite a pu être Marguerite Inisan, femme de Guillaume Madec; du moins relève-t-on un Gme Madec comme parrain de Françoise Inisan en 1628. Mais il faut être circonspect, car il y a, au moins, quatre couples Gme Madec qui présentent des enfants au baptême autour de 1620 - 1630.

*

* *

.page 690

Les registres des sépultures entre 1613 et 1668 ne sont pas tenus régulièrement à jour. On doit au vicaire Jean Kerlan le sauvetage et la rédaction d'un certain nombre de décès depuis le 11 octobre 1613 jusqu'au 9 juillet 1630. Mais la suite aussi est décevante : ainsi aucun décès entre le 9 juillet 1630 et le 30 septembre 1631. En 1635, on ne note que 5 décès !! Jean Kerlan meurt en janvier 1637. La relève du vicariat est faite par Yves Mingam; les registres des sépultures semblent tenus avec plus de régularité, surtout à partir de 1639.

Ces conditions mauvaises de rédaction et de conservation des actes de décès rendent vaine, bien souvent, leur consultation. Il eut été intéressant, par exemple, de connaître l'âge auquel parvinrent les huit enfants Inisan-Madec. Aucun d'eux, à s'en tenir à ces registres, ouverts en 1613, ne serait mort avant leur père (24 septembre 1657) ou leur mère (13 novembre 1657). Entre ces dates et le 11 octobre 1613, deux seuls décès d'Inisan sont enregistrés : le 12 septembre 1638 "Françoise Inizan, fame d'Alin Cresminec" (la marraine de notre Françoise) et le 5 octobre 1652, Jean L'Inisan, veuf de Françoise Crechminec (le parrain probable du premier Jean 1634).

Ces registres, de surcroît, n'enregistrent qu'un nombre infime de décès en bas âge ou dans l'adolescence. Par ailleurs, des enfants Inisan, du fait de leur mariage, ont pu quitter Pleyber Christ; on le sait pour Marguerite, partie habiter Kerguz en Plounéour Menez.

III - LES PERSONNAGES DU CALVAIRE

Cette recherche généalogique a l'intérêt de nous faire pénétrer plus avant dans le monde de nos MARCHANDS de TOILE. Elle nous conduit aussi à une meilleure intelligence de la statuaire des croix.

En observant le calvaire de Kervern, l'idée m'est venue que les statues qui meublent certaines croix devaient avoir un rapport avec les donateurs, représenter leurs saints patrons.

Au KEF de Kervern, il y avait en 1913 encore, outre les deux personnages obligés, MARIE et JEAN, deux autres choisis, MARGUERITE et FRANCOIS. Mais il n'y avait pas d'YVES.

Cette absence étonnante du saint patron du donateur m'a incité d'abord à considérer la partie haute de la croix, réalisée par l'atelier Rolland Doré, comme un remploi d'une autre croix, offerte celle-ci par un couple FRANCOIS - MARGUERITE que j'ai tenté d'identifier par le détour des registres de baptême. Ces couples ne sont pas si nombreux dans cette première partie du 17ème siècle où l'atelier Doré est à la mode dans la pays, à St Thégonnec surtout. Entre 1621 et 1643 je n'ai relevé que :

François Guiot et Marguerite Goff (1621, 1625)

François Andre(o) et Marguerite Jézéquel (1627)

François Baron et Marguerite Loscun (1629, 1633)

François Loscun et Marguerite Linguinou (1630)

et François Coativi et Marguerite Lozaouis (1640).

De ces noms, seuls celui de François André pourrait laisser soupçonner assez de fortune, éventuellement, pour fonder la commandé d'une croix si meublée à Rolland Doré; mais cette tribu de marchands de toile était implantée autour de Kerouchant (KEROHAN), à l'opposé de Kervern.

Pour cette raison, mais surtout à cause de la similitude de notre calvaire avec de nombreuses croix de Saint Thégonnec, couronné en crucifix de Doré, le plus sûr est d'admettre l'authenticité de la crucifixion Doré au KEF de Kervern. Le rapport de Ste Marguerite à Marguerite Inisan, réintroduite dans la généalogie grâce à son contrat de mariage, emporte la conviction.

.page 691

* *

Cette authenticité de la contribution de l'atelier Doré à l'édification de la croix de KEF-KERVERN conduit à un ensemble de considérations, que nous regroupons ainsi :

1) La tête de Christ conservée à Kervern dans la famille Laurent appartenait bien à la croix du Kef-Kervern.

2) Le crucifix mutilé qui couronnait la croix en 1913, n'étant point d'origine, fut récupéré ailleurs d'une autre croix détruite, mais on ne sait de laquelle. A ce crucifix appartenait probablement le buste de Christ scellé présentement au fût de la croix.

3) Les donateurs Yvon INISAN - Marie MADEC ont conçu le calvaire comme un mémorial familial, qui rassemble autour d'eux leurs enfants vivants à la date de 1647. Explicitons cette déduction :

a - Marie MADEC et sa fille Marie (si elle est en vie) avaient leur répondant en Notre-Dame;

b - Saint François était le protecteur de François et de Françoise; l'un des deux, au moins, était vivant en 1647;

c - Sainte Marguerite était la patronne de leur fille Marguerite, en vie en 1647;

d - Jean INISAN était évoqué par Jean L'Evangeliste; même s'il est probable que son patron fut le Baptiste, pour les besoins de la cause, Jean, personnage obligé de toute crucifixion devait faire l'affaire. Jean INISAN est un des fils alors vivant, comme nous allons le voir.

e - Notre reconstitution achoppe, nous l'avons dit, à l'absence de Saint Yves, patron du donateur et de son fils Yvon, lui aussi en vie. Il est courant d'adosser au crucifix, non seulement une Vierge à l'enfant, mais un saint que l'on veut honorer particulièrement; ainsi St Eloi au calvaire du même nom entre Talingoat et le Ménez. Je me représente, dès lors, la composition avec un saint Yves au dos du crucifix.

f - Un seul enfant de la généalogie n'aurait pas sa place dans cette distribution, JACQUES. On le supposera mort à cette date de 1647.

*

* *

Nous reprendrons cette méthode d'analyse des croix à personnages et des inscriptions de socle sur d'autres croix de Pleyber; celle de la Justice, celle de Saint Eloi et celle de SAINT DONAT (au Pont Glas). Le Saint Hervé de cette dernière, à défaut d'inscription, nous fera découvrir le nom du donateur et la date approchée de la croix.

IV - APPARITION DES DOUBLES PRENOMS

On aura remarqué que les enfants INISAN, à la mode du temps, n'ont qu'un nom (prénom pour nous), qui est celui même de leur parrain pour les garçons ou celui de la marraine pour les filles. Les exceptions à cette prérogative du parrainage sont fort rares à cette époque.

Les doubles prénoms, mis à la mode par la noblesse et les classes aisées des villes au début du 17^{ème} siècle ne se répandront qu'au cours des 18^{ème} - 19^{ème} siècles.

On ne peut considérer comme un double prénom MARC ANTHOINE, le nom qui fut donné au fils de Jan Le Borgne et Marie de Ploeuc, de Lesquiffiou. Le parrain avait donné à son filleul son propre nom, Marc Anthoine de Kerguezay. C'était le 5 août 1629. Le nom de Marc-Antoine est inspiré de l'histoire romaine; il s'agit d'un personnage célèbre, lieutenant de César, vaincu par Octave, le futur empereur Auguste, à la bataille navale d'Actium (31 avant Jésus Christ).

.page 692

Double prénom ou non, on ne trouve aucun autre de ce type jusqu'à la fin de 1643. Les registres des baptêmes ayant disparu entre 1644 et 1667, la documentation reprend en 1668. On ne se précipite pas sur la nouveauté :

"JEANNE-MARIE Le Jaouancq (le Jeune), fille d'Augustin et Jeanne Jézéquel, née le 4 septembre 1668, baptisée le lendemain. Le parrain était Alain L'Abbat, vicaire; la marraine "dame Marie du Dresnay, dame de Kerbol". Cette propriété est en Chatel Audren (Côtes du Nord).

Le registre de 1669 ayant disparu lui aussi, le cas suivant de double prénom est du 23 août 1671 :

"ALAIN-RENE, fils de noble homme Denis COURSSON et damoiselle Marie Le Gallou, sieur et dame de Kerdaniel (en Plouha, Côtes du Nord). Parrain, le recteur Alain de Rospiec; marraine, damoiselle RENEE de Lantivi, dame de Kerandron, résidante au manoir de KERAMBAOU en St Thégonnec". Denis COURSON était notaire; il habitait le manoir de Kerjézéquel.

On relève un seul autre cas en 1672, le 18 juin : "MARGUERITE-SEBASTIENNE, fille d'Alexandre Aufret et Françoise Lédan, mesnagers de la Roche. Parrain : Monsieur Sébastien JAHOUEN, sieur de Kerlosquet, greffier-chef de la juridiction de Pensez - marraine, damoiselle Marguerite-Marie BERTRAND, fille de Monsieur des Lauriers, de Morlaix". Le greffier-chef intervient en de nombreux documents et signe JAOUHEN.

Le terme de MENAGER désigne un statut social. Le mot apparaît à la fin du 13ème siècle (1281) avec le sens "habitant, ouvrier". Dans nos registres, autour de 1670, le terme désigne, semble-t-il, des personnes (ici les deux conjoints) qui tiennent, à leur compte, une exploitation, éventuellement employeurs, mais non pas employés, des domestiques, ni même des journaliers.

On ne relève aucun autre double prénom en 1673 ni en 1674. Ma documentation s'arrête là.

A Roscoff, le premier double prénom fut donné le 12 septembre 1654 à Renée-Janne de CREMEUR. Depuis cette date jusqu'à la fin de 1669, j'ai relevé 47 prénoms doubles de filles, généralement dans le milieu aisée. Dans la même période, j'ai relevé 18 pour les garçons; je n'y ai pas inclus Jan-Baptiste (3) car c'est un prénom simple. C'est MARIE ANNE qui est le plus courant (14).

V - FONCTION SOCIALE DES INISAN

Ces INISAN étaient fort bien dans leurs affaires pour être en mesure de se construire une maison aussi importante et, qui plus est, bâtie sur le terrain d'un autre, suivant le régime onéreux du DOMAINE CONGEABLE, comme nous allons le voir. La même année 1647, ils sont à même de jouer, en outre, les mécènes religieux en édifiant un calvaire imposant. Ajoutons que leur maison était dotée d'un cabinet d'aisance en retrait du 1er étage, toujours en place.

Le statut social des INISAN-MADEC, pas plus que leur domicile, n'est noté dans les actes de baptême de leurs enfants. Les indications de cette nature, très rares dans la première moitié du 17ème siècle, n'apparaissent qu'à partir de juillet 1668, où elles semblent de règle. Très vite les rédacteurs se négligent, dès 1674.

A ces dates, Yvon INISAN (père) et Marie MADEC sont décédés, Yvon le 24 septembre 1657, sa femme le 13 novembre de la même année. Aucun acte administratif, à ma connaissance, ne leur donne la qualité de MARCHAND de toile. Mais, à n'en pas douter, les signes extérieurs de leur richesse, la signature même, bien assurée, d'Yvon, ne peuvent tromper; le couple vend de LA TOILE DE LIN. En voici d'ailleurs une preuve plus immédiate.

.page 693

Yvon INISAN avait contrevenu à l'usage relatif au domaine congéable sur sa tenure de Kervern : il avait réalisé des "novalités" (nouveau) sur le terrain sans l'accord du propriétaire foncier, le seigneur de Lesquiffiou. Par arrangement des deux parties, Inisan paie pour ces constructions à son propriétaire foncier 260 livres tournois et "une demye pièce de TOILLE DE LEON", soit "50 aulnes" comme il est dit après.

Nous allons voir de plus près cet arrangement du 16 mai 1643 (archives de Lesquiffiou) dans le paragraphe qui va suivre sur "BATIR EN DOMAINE CONGEABLE".

*

* *

La tenue de l'état civil fut réglée une première fois par l'ordonnance de Blois, d'avril 1579, avec des registres séparés pour les baptêmes, les mariages et les sépultures, chacun en son seul exemplaire.

L'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye, ou Code Louis d'avril 1667, imposa la tenue en un seul registre des trois sortes d'actes (d'où le sigle B. M. S., baptêmes, mariages, sépultures, donné à ce type de registres). Les trois événements s'y suivent selon l'ordre chronologique. Ce registre devait être tenu en DOUBLE EXEMPLAIRE, dont la MINUTE signée demeure dans la paroisse et la GROSSE, simple copie authentifiée par le recteur, est déposée aux greffes des Justices royales (D'après le GUIDE DES ARCHIVES DU FINISTERE - 1973).

Le nouveau système administratif fut mis en place dès juillet 1668 à Pleyber Christ. Nous n'avons pas la minute, mais la grosse ou copie reproduite par Alain L'Abbat "soubzcuré", qui l'authentifie. La situation des gens est définie par MENAGER, qui tient un ménage, une maison, en breton TYECQ, dans l'orthographe de Grégoire de Rostrenen (1732). Le Catholicon (1499) connaît ce terme TIEC, "mesnagier"; comme nom de famille on le trouve écrit aujourd'hui THIEC (le), TIEC (le) : le chef de famille.

Dès le 1er acte, le 10 juillet 1668, le métier et précisé, "cuisinier à Lesquiffiou", "papetier à Plourin". Au 2ème acte, 12 juillet 1668, on apprend qu'Olivier Rolland et Marie Pezron parents d'une enfant Marie sont "mesnagers et laboureurs de terre à Lemlech".

La 1ère allusion aux MARCHANDS TOLLIERS (de toile) se rencontre le 9 septembre 1668 sous le nom d'un parrain "Yves CORRE, marchand tollier et ménager demeurant au lieu noble de Lonnot" (L'ONNOT, la Fresnaie). Le parrain signe "Y. Le Cor"; son nom est sur le linteau d'une fenêtre du village : 1665 / Y:CORRE /. A partir de ce jour, l'appellation de MARCHAND TOLLIER devient abondante au point qu'en parcourant les années 1671-1673 il apparaît qu'il n'y avait pas de village à Pleyber-Christ qui n'eut son ou ses marchands de toile.

Il ne faut point se représenter ceux-ci comme les colporteurs de la montagne que nous avons connus, qui allaient de village en village, portant le rouleau de toile sur l'épaule pour proposer d'en acheter quelques aunes. Nos marchands, fabricants ou courtiers, faisaient le marché de Morlaix en vue de l'exportation vers l'Espagne et l'Angleterre. Ils engageaient leur responsabilité; à ce titre ils étaient tenus de veiller à la qualité de leur marchandise. Les BUANDERIES ou CANNDI étaient leur affaire propre et non pas celle des simples : la toile y était préparée pour la vente.

Tous ces hommes étaient rompus aux affaires par intérêt, ils avaient appris à SIGNER et n'hésitaient pas à apposer leur "sign" (signature) sur les registres paroissiaux. Nous verrons cependant qu'en une certaine circonstance Yvon INISAN (père) déclara ne point savoir signer et se fit suppléer par un homme de loi; en vérité il signait les registres de baptême.

.page 694

*

* *

Yvon INISAN étant décédé le 24 septembre 1657, c'est le nom de son fils qu'il faut lire avec une probabilité extrême sur la grande poutre ouvragée proche de la chaire. Lorsque l'église est éclairée pour les cérémonies, on lit aisément, du côté du fond, l'inscription taillée dans la poutre :

Y : INISAN : L : GO 1658

"Yvon INISAN L(ors) Gouverneur - 1658". Nous consacrerons une note aux Gouverneurs de l'Eglise dont les noms sont sculptés sur la tour et à l'intérieur sur les piliers.

Cette poutre, on le voit bien, fut ornée de fleurs de lys (françaises) et d'hermines (bretonnes). Ces motifs héraldiques ont été rabotés en 1793-1794 parce que rappelant la royauté et la noblesse; les hermines sont plus visibles que les fleurs de lys.

VI - LA DESCENDANCE INISAN

Nous avons relevé plus haut les noms des enfants d'Yvon INISAN et Marie MADEC et constaté que l'un d'eux, Yvon, avait été associé avec son épouse Jeanne Riual à la construction de la maison des parents.

Nous retrouvons ce couple plus tard sur la maison des Laurent vis à vis de la maison Quéméner au sud-est de celle-ci. Peu avant 1914 le pignon sud-ouest et la plus grande partie de la façade arrière de la maison Laurent s'étaient effondrés. Ces murs furent relevés et on remploya en linteaux deux pierres sculptées. La provenance de celles-ci n'est pas connue de façon certaine, mais on peut penser raisonnablement qu'elles faisaient partie des murs effondrés ou du moins d'un bâtiment adjacent : ceci suffit à notre propos.

Dans la maison INISAN de 1647 (maison Quemener), les inscriptions se trouvent sur les étroites fenêtres de l'avancée ou apoteiz. Dans l'autre maison cet apoteiz est sans inscription. Il paraît bien que les deux pierres sculptées remployées ont fait partie d'une même fenêtre, un peu plus large que celles de l'apoteiz, la pierre à noms de personnes comme linteau, celle qui porte la date en appui. Ces pierres mesurent environ 1,10 m de long.

Sur la première sont disposés 4 noms sur deux lignes; verticalement on lit deux couples. Voici l'inscription :

Les hésitations sur le 4ème nom en K. sont écartées par le recours aux registres paroissiaux : il faut lire K(atherine) QUEGUINER. Pour gagner un peu de place, pour ce nom de 9 lettres, le picoteur a empiété sur le nom de Jeanne RIUAL et adopté des minuscules pour q et g.

De la date inscrite sur l'autre pierre on lit fort bien : 166... Le dernier chiffre n'est plus repérable, peut-être un 2 sur une photographie tirée à l'éclairage rasant. En toute hypothèse, l'erreur ne peut être grande.

*

* *

.page 695

Les registres des baptêmes sont perdus de 1644 à 1667 (1er décembre). Nous ne pouvons suivre dès lors les familles de la deuxième génération restées au pays. La suite des registres nous permet cependant de retrouver le fil généalogique et d'identifier K du linteau.

Le 25 juillet 1668 est baptisé Alain CRECMINEC, fils d'Alain et "ISSABEAU" RIVOAL, "ménagers demeurants au village de Kvern". Parrain : "discret et vénérable missire Alain L'Abbat, prêtre, soubzcuré" (vicaire). Marraine : "Jeanne RIVOAL, femme espouse Yves INIZAN, ménagers à Kvern". On retrouve le couple de gauche du linteau, le même que le couple de l'appui de fenêtre de l'autre maison, celle de 1647. C'est l'Yvon INISAN de la poutre de l'église.

On observera que I majuscule désigne indistinctement notre I et notre J. De même V désigne nos U et V. Quant aux RIOUALL, RIVOAL, ils sont certainement de même souche. On reviendra sur ce sujet lorsque nous traiterons de la dissection du PLEYBER ancien. Le rédacteur du document, Alain L'Abbat lui-même, se fait la main à la nouvelle rédaction et n'a pas encore recouru au terme de "marchand"; nos "ménagers" Inisan, n'en doutons pas, sont des "marchands de toile", comme on ne tardera pas à nous le dire.

Le même "Yves INIZAN, marchand de Kvern et Catherine POUILLIQUEN, sa bru" sont en effet, parrain et marraine le 19 octobre 1671 de CATHERINE YVEN, fille de Jean et Catherine CRECHMINEC, marchands de Kvern. parrain et marraine signent "Yvon Inisan, Catherine Pouliquen", avec un seul L.

*

* *

C'est bien un autre couple qui est inscrit sur la partie droite du linteau.

Nous avons déjà cité le baptême d'Yves Le Bosse, né le 7 décembre 1670, au moulin de TOULECHAN. Le Parrain fut "Yves OLLIVIER, valet, servant chez Jan L'Inisan au village de QUERVERN". La marraine était "Catherine QUEGUINER, femme du dit Inisan". C'est bien notre K.

Leur fils Jean est parrain le 8 août 1673 de René, fils d'Hervé CREMINEC et Anne PEZRON (Péron). La marraine était RENEE, fille d'Yves Inisan. La maman mourut en donnant la vie à l'enfant et fut inhumée le lendemain.

Ce Jean INISAN, mari de Catherine Quéguiner était, en 1666, gouverneur de l'église et fit graver son nom dans le bois de la porte gauche du porche. Ces deux portes constituent des chefs d'Oeuvre rares de la menuiserie du 17ème siècle (1666) : leur peinture écaillée mériterait les plus grands soins.

Ce titre pompeux de "gouverneur" était fait pour plaire à nos marchands. Nous lui consacrerons une note. Le long rectorat d'Alain de Rospiec (1644 - 1678) fut une époque de prospérité toilière, dont l'église garde de nombreux témoignages, avant tout son porche de 1666; à cette date Jean INISAN avait 31 ans.

Nous avons publié les armoiries d'Alain de Rospiec dans le numéro précédent, auprès de la Croix de St Donat (Pont Glas). Nous verrons que l'écusson martelé à toutes chances d'être le sien.

*

* *

On observera que l'inscription sur un même linteau des noms de deux couples établit que la maison, tout comme celle des parents, fut construite selon un régime de copropriété dont les termes exacts nous échappent.

.page 696

Yvon INISAN (N°2) et Jeanne Rioual marièrent leur fille Renée le 26 novembre 1674 à Charles MAGUET, fils d'Yves et de défunte Marie Manach, de Plounéour Ménez. SIGNENT en toutes lettres les pères des conjoints, ainsi que Yves Maguet et Yvon Inisan (sans doute N°3) leurs frères. Sans que cela soit dit - on ne dit plus rien dès 1674 - on se trouve manifestement entre "honorables marchands".

Un Yvon INISAN (N° 4) était venu au monde le 14 avril 1673 chez François INIZAN et Catherine Pouliquen, "marchand de Kervern". Le baptême fut célébré le 16 avril. C'est grand-père Yvon (N°2) qui donna le nom à l'enfant. La signature, en toutes lettres, est la sienne, à ce qu'il m'a semblé.

*

* *

Nous arrêtons là l'étude de la dynastie marchande des INISAN. Je voulais évoquer, dans un cas fort bien documenté le phénomène social de ce type de commerce rural à Pleyber Christ au 17ème siècle.

Il eut certainement des antécédents tout au long du 16ème siècle et plus haut encore, comme l'atteste, par exemple, la notation d'un PRAT AN QUANDY sur Coatluzec dans un aveu du Treuscoat (1517) que nous avons souvent cité.

Un KANNDI, "buanderie" ou maison à blanchir, est un petit bâtiment "industriel" couplé à une maison de MARCHANDS de toile de lin.

VII - LE DOMAINE INISAN A K VERN EN 1750

La descendance INISAN ne s'est point interrompue après 1674. Sans vouloir l'étudier, signalons que le régime du DOMAINE CONGEABLE, qui définissait le statut des biens à Kervern, nous a valu un ensemble de descriptions des terres et maisons au cours du 18ème siècle.

Empruntons ainsi quelques données à une DECLARATION CONVENANCIERE du 16 octobre 1750, souscrite par le consortium des héritiers, à savoir :

Hervé Pape, de Kervern, Jean Pape de Kerorhant,

Jean Corre, tuteur d'autre Jean Corre fils mineur de Guillaume Corre et feuë Jeanne Pape demeurant à Kermoisan - ceux ci en Pleyber Christ;

Yves Pape de Kerbolot en Guimiliau;

Yves Pouliquen et Anne Pape sa femme, du Bréséhen en Commana;

Yves INIZAN demeurant à Kergren, en St Thégonnec;

Hervé LEVER et Jeanne INIZAN sa femme, de Saint Donnat;

Le dit LEVER agissant aussi comme tuteur des enfants mineurs de Catherine INIZAN et Yves Lever, tous deux décédés.

Anne INIZAN fille majeure, demeurant à Saint Donnoat.

Olivier Corre et Marie INIZAN sa femme, du Mengleuz en Plounéour Ménez.

*

* *

Suit la description du DOMAINE. Nous laisserons de côté l'énumération des terres pour ne retenir que l'ensemble des bâtiments et dépendances immédiates de ce complexe marchand.

Dans la documentation dont nous disposons les constructions sont décrites sommairement. On eut aimé y trouver des détails architecturaux, tels que portes, fenêtres, cheminées, poutres, charpentes, qui nous sont prodigués dans une déclaration convenantière de 1785 relative à un autre ensemble immobilier de Kervern, aux bâtiments plus modestes, l'ensemble Lozac'h - Plusquellec. Nous donnerons plus bas un exemple d'une description détaillée de maison.

.page 697

En aucune de ces déclarations immobilières il n'est réservé de place pour une description du mobilier ni pour l'affectation des surfaces couvertes.

Un point de ces descriptions est obscur : les mesures sont-elles données EN DEDANS, pour définir les surfaces utiles et habitables, ou incluent-elles l'épaisseur des murs ? Rappelons qu'à l'époque on mesure en PIEDS (0,33 M). Nous avons, sur ce point précis de la méthode d'évaluation, une double possibilité de vérification, sur le terrain d'abord, sur documents ensuite.

La maison Quéméner (1647) n'a pas changé d'assises. La maison Laurent (1662) a été partiellement reconstruite peu avant 1914, nous l'avons dit, mais l'angle sud-ouest de l'ancien pignon a été conservé sur plus d'un mètre.

Ces deux maisons ont même longueur (au 18ème siècle, les murs correspondants sont appelés les LONGERES), comme il est précisé en 1750, où on leur donne 34 pieds soit 11,22 mètres. Or, elles mesurent extérieurement 11,80 mètres et intérieurement 10,17 mètres.

La largeur ou LAIZE entre façades ou LONGERES, donnée à 14 pieds un quart, soit 4,80 mètres, est fort proche en vérité de notre mesure intérieure 4,90 m; avec l'épaisseur des murs nous obtenons 6,46 mètres.

Or, aucun doute n'est possible : il s'agit des deux mêmes maisons en 1750 et en 1983. Comme il n'est pas question dans le document d'une expertise mais d'une copie notariale reprenant une déclaration plus ancienne, nous inclinons à prendre à la lettre le terme de CONTENANT qui revient constamment dans le texte : il s'agirait ainsi de la surface utile habitable.

Cette interprétation est donnée explicitement d'ailleurs dans une déclaration de 1755 portant sur une maison aujourd'hui disparue et dont nous aurons à parler, celle de Jean Louis Meudec, à Kervern aussi. La déclaration est souscrite par François Rivoal et consorts. Il est précisé que cette "maison manalle (d'habitation) couverte d'ardoises a en long en chacune de ses longères EN DE DANS 27 pieds, largeur 15 pieds et hauteur 14 pieds". La même précision ENDEDANS apparait dans les mensurations des autres bâtiments de ce 3ème domaine

congéable de Kervern. Par contre, en 1771, la précision "en dedans" n'est pas donnée : on écrit simplement "longueur 27 pieds, 15 pieds de laize et 14 de hauteur".

*

* *

Les maisons INISAN (1647 et 1662), aujourd'hui Quéméner et Laurent, ont un APOTEIZ ou BOUT DE DEHORS mesurant en façade 4,64 mètres. Le décrochement par contre n'est pas identique : 4,12 m (extérieur) chez les Quéméner et 3,90 m chez les Laurent. La surface utile chez les Quéméner est 3,40 x 3,40 m. Les fenêtres de nos deux apoteiz ne sont pas axées, permettant ainsi une utilisation plus judicieuse de la surface, peut-être pour la mise en place de lits clos dans l'angle aveugle.

Quant au DEGRE ou escalier extérieur, il est décroché de la "longere" chez les Quéméner de 1,66 m et chez les Laurent de 1,80 m. Sans être un expert, on pourra observer que l'encagement de ces escaliers par un mur aveugle n'est pas d'origine; il n'a pas embelli ces maisons, même s'il en a amélioré le confort. Ce mur, de facture assez médiocre dans les deux cas, voile, en effet, la belle maçonnerie de la façade. On propose ici, en dessin, une reconstitution en son état d'origine de la façade des Laurent.

.page 698

On pourra observer enfin que la maison des fils Inisan, Yvon et Jean, a été traitée en PIERRES DE TAILLE, à la différence de celle des parents (1647), construite en bonnes pierres appareillées en lits, la pierre de taille n'intervenant qu'aux chainages encadrement des baies et chevronnières. Manifestement les affaires continuaient à prospérer en 1662. Les gens du cadastre de 1837, notables et fonctionnaires, ne s'y sont pas trompés : celle de 1647 est classée 4 (revenu cadastral 20 frs) l'autre 3 (revenu cadastral 25 frs).

*

* *

Voici à présent la description du domaine INISAN en 1750. Nous proposons, dans le texte, l'interprétation des termes inusités ou propres à la Bretagne.

Nous tenterons de reconstituer en dessin la distribution de l'espace dans la cour close de l'établissement. Pour la commodité de la lecture nous divisons le texte en paragraphes numérotés :

1) "Au village de Kvern en la paroisse de Pleiber-Christ, évêché de Léon, deux MAISONS manalles (d'habitation) couvertes d'ardoise, à trois étages, chacune d'elles avec leurs DEGRES (escaliers) et BOUT DEHORS (nos apoteiz), contenant de longueur chacune des dites maisons 34 pieds, de laize (largeur) quatorze et quart et de hauteur saize pieds", soit donc 11,20 m x 4,80 m x 5,28 m. Nous venons d'évoquer le problème de ces mensurations.

2) "Item (de plus) deux CHAMBRES aboutissantes les dites maisons, contenant de long chacune quatorze pieds, laize douze hauteur 6 pieds (4,62 m x 4 m x 2 m), couverte d'ardoise". Une CHAMBRE désignait couramment dans la région un local qui n'était pas, de soi, à usage d'habitation, ni de crèche, ni de grange. Elle n'a pas de cheminée.

"Avec deux GRANGES aussy aboutissantes des dites maisons contenant de long 14 pieds (4,62 m)".

*

* *

3) "Item (de plus) une GALLERIE aboutissante les dites maisons couverte d'ardoises faisant le PORTAIL en COUR CLOSE sur les dits logements et avec une grande HUISSERIE pierre de taille devers le nord".

Nous reviendrons sur ce portail et la COUR CLOSE dans le prochain numéro.

*
* *

4) "Item (de plus), un aplacement (emplacement) de maison dans la VIEILLE COUR avec POUVOIR d'y faire bâtir dans LA VIEILLE FORME, qu'il avisera aux dits avouants (les domaniers) et de faire couverture d'ardoise, suivant la PERMISSION portée par le contract et bail convenancier des héritages du 29 avril 1671 - y recours (se reporter au contrat)". Il s'agit d'un permis de construire donné par le propriétaire foncier, un droit acquis qui n'avait pas eu encore de suite 80 ans après et n'en eut jamais. Nous ne savons pas les raisons précises de cet abandon d'un droit. On ne se trompera pas beaucoup en observant que les HERITIERS, quand ils sont nombreux, trouvent le plus souvent leur intérêt à réclamer leur part d'héritage plutôt que d'investir dans l'entreprise laissée par les parents. En 1750, l'affaire INISAN n'était plus qu'un souvenir, matérialisé en des bâtiments.

.page 699

5) "Plus, la VIEILLE MAISON manalle contenante de long 19 pieds (6,27 m), de laize 14 (4,62 m), de haut 8 pieds (2,64 m)".

6) "La GALERIE au bout (de la vieille maison sans doute) contient de long 18 pieds, de laize 10, hauteur 6 (2 m). Autre GALERIE contenante de long 46 pieds (15,20 m), de laize sept et demy (2,50 m).

7) "LA CHAMBRE A TESSIER contient de longueur 23 pieds (7,60 m), de laize 12 pieds (4m), hauteur 7 pieds (2,30 m)". Tous ces bâtiments (vieille maison, galeries, chambre, 5), 6), 7) sont couvertes de "genetz". Un "TESSIER" désigne notre "tisserand". Il s'agit très probablement d'un atelier de tissage.

*
* *

8) "L'ESCURIE couverte d'ardoise contient de long 15 pieds, de largeur 6 et de hauteur 6 (5 m x 2 m x 2 m)".

9) "La CRECHE aux BÎUFFS GRAS couverte d'ardoise contenant de long 17 pieds (5,60 m), laize 9 (3 m), hauteur 6 (2 m)". On sait que l'on appelle en Bretagne CRECHE, ce qui se dit ailleurs ETABLE. Les dictionnaires français ignorent ce sens de CRECHE pour s'en tenir à la notion de MANGEOIRE.

10) "Une GRANGE, sur l'aire, couverte de genetz, contenante de long 24 pieds (8 m), de laize 10 pieds (3,30 m), hauteur 7 (2,31 m)".

11) "Plus une autre GRANGE, couverte d'ardoise, contenante de long 24 pieds (8 m), de laize 14 (4,62 m), hauteur 8 pieds (2,64 m)".

12) "Item LA MAISON A BLANCHIR, contenante de long 23 pieds et demy (7,75 m), de laize 12 (4 m), hauteur 6 et demy (2,15 m) couverte d'ardoise".

13) "Deux LOGES (en breton LOCHENN) à mettre BOIS joignantes la ditte BUANDERIE contenante chacune de long 24 pieds (8 m), laize 12 (4 m) - Plus une autre LOGE, à mettre BOIS proche le JARDIN".

14) "Plus LE COURTIL A FIL où il y a trois LOGES, l'une couverte d'ardoise et les deux autres de genetz" - C'est le LIORZ NEUD.

15) "L'AIRE avec ses murs" - l'aire à battre.

16) "Une SOUE à pourceaux couverte d'ardoise".

17) "Plus deux JARDINS et deux COURTILS s'entrejoignants".

*
* *

18) "Les ISSUES et VAULX contenant ENSEMBLE en fond compris celui sous les dits édifices 200 cordes" - On chercherait en vain dans les dictionnaires français tout comme notre CRECHE (craou en breton), le terme de VAUX - VAULX ou même VEAUX (1755) n'a rien à voir avec le pluriel de VAL ni de VEAU. C'est une simple transcription d'un mot breton BAOZ ou BAUZ, soit avec l'article indéfini EUR VAOZ; il s'agit de la litière répandue aux abords des bâtiments ruraux pour la propreté peut-être, mais avant tout pour augmenter le volume du fumier. On disposait aussi de la litière dans les chemins d'accès aux fermes, où passait le bétail. Ce droit du fermier est explicité dans les BAUX (pluriel de BAIL).

Une ISSUE désigne une sortie de maison, de cour ou de champ sur un chemin à usage collectif, avec une certaine emprise sur celui-ci. Une CORDE, unité de longueur, faisait 4 TOISES; la toise faisant 6 pieds ($0,33 \times 6 = 1,98$ m), la corde faisait 7,92 mètres. La CORDE au carré, unité de surface était donc théoriquement de $7,92 \times 7,92$. En hommage à notre ancien recteur, monsieur Abily, qui m'a enseigné la formule $(a-b)^2 = a^2 - 2ab + b^2$, je propose au lecteur qui n'a pas encore perdu toute notion de calcul mental et tient au bon fonctionnement de sa tête, d'en faire l'application directe et sans papier et sans calculatrice bien sûr, à $(8 - 0,08)^2$.

.page 700

Il trouvera peut-être ceci, comme à l'exercice LES CHIFFRES ET LES LETTRES dont les vieux sont si friands :

$$(8 - 0,08)^2 = 64 - 2 \times 8 \times 0,08 + 0,0064 = 62,7264 \text{ m}^2.$$

*

* *

La toise se dit en breton, GOURED ou GOURHED. Le dictionnaire de Troude (1876) propose l'étymologie GOUR - homme HED - longueur. le mot est dans le Catholicon (1464) : "GOURHET, en français BRASSEE". Nous dirions aujourd'hui BRASSE, longueur des deux bras étendus.

Il y a équivoque en breton sur le terme GOURHED, car si la toise faisait 6 pieds, la brasse (terme de marine) ne faisait que 5 pieds.

*

* *

Après cette description des bâtiments et de leur environnement immédiat, on passe aux terres de ce domaine. On notera parmi les dépendances "un estang appelé LEN AN DEVET (l'étang aux moutons) avec son bieff pour la conduite de l'eau à leur Maison à buanderie". Ce nom de LEN AN DENVET est porté par la parcelle D 244, pâture de 45 ares.

VIII - LES TISSERANDS

Pleyber-Christ et sa région étaient fort loin de produire tout le LIN mis en Oeuvre par les tisserands fournisseurs de nos marchands-toiliers. Nos registres de 1668 à 1673 relèvent quelques noms de MARCHANDS de FIL.

Alain NICOLAS, "marchand de fil" à Keromnès (La Salle) est parrain le 23 may 1671. Le 8 septembre de la même année meurt Marguerite Jézéquel, "veufve" de François ANDRE "marchand de fil à Trévalen". Il y avait un autre François ANDRE en ce village, époux de Catherine Laurans; ils baptisent une fille Anne le 29 décembre 1670. Celui-ci est "marchand toillier".

Un consortium aussi important que l'entreprise INISAN devait s'approvisionner directement en FIL sans recourir à des intermédiaires locaux. L'importance des LIORZOU NEUD (courtils à fil) de cet ensemble le laisse supposer; en 1837, ils couvraient les parcelles D N° 289, 290, 291, 292, couvrant respectivement 11,10 ares, 10,60 ares, 10,90 ares, 10,40 ares, soit au total 43 ares.

Les régions productrices de lin furent avant tout les zones littorales du Léon et du Tréguier, aux terres plus riches que celles de l'intérieur. Un mémoire de 1733, cité par Ernest et Yvonne OLIER note qu'à Saint Pol de Léon "toutes les femmes filent le lin et le vendent (le fil) à des marchands qui LE FONT BLANCHIR". C'était là une fonction du KANNDI et la raison d'être du LIORZ NEUD ou courtil à fil, jalousement surveillé jour et nuit : le courtil des INISAN disposait, on l'a vu, de trois cabanes ou LOGES permettant la surveillance de nuit.

Dans le même article (Société archéologique 1981), nos amis ajoutent l'observation de Maurice Le Lannou sur le Trégor : les premières préparations du lin et le filage suffisent aux habitants de la côte comme supplément de ressources. Ce fut la chance des populations laborieuses de l'intérieur, les tisserands et la classe entreprenante des marchands de toile.

.page 701

Les mêmes registres de 1668 à 1673, qui font apparaître un véritable grouillement de "marchands", ne signalent qu'un nombre infime de TEXIERS, TESSIERS ou tisserands de METIER.

Le 19 mai 1670, Hervé LE MARCHAND, "habitué (venu habiter) à Pleyber Christ, TEXIER demeurant à Kervénezec, épouse Jeanne Toribé, LINGERE, de la trêve de LAMBOL (Guimiliau)".

Le 4 octobre 1671 est baptisé Yves, fils de Jan CUMUNAL et Jeanne Guengant, "TEXIER" de Lamarc'h huella. Le même jour, meurt Yves JEZEQUEL, TEXIER, de Kervénezec.

Le manoir de Lesquiffiou avait aussi à son service un TIXIER, Guy Le Senechal, parrain le 2 may 1671.

Le nom breton du TIXIER... tisserand est GWIADER (Guyader), au féminin Gwiaderez.

*

* *

Quatre texiers c'est peu pour constituer le support d'une industrie toilière florissante. C'est moins que le nombre des TAILLEURS d'habits (en breton, KEMENER) enregistrés durant la même courte période (1668-1673). Ils sont au nombre de 8. Il est utile, sans doute, de rappeler qu'ils travaillaient à la fois le DRAP (laine) et la TOILE (lin).

- Guillaume L'AUTROU, "tailleur de son mettier demeurant au bourg", parrain le 28 juillet 1668. Le même est papa d'un petit Denis né et baptisé le 15 mars 1671; il est dit "tailleur d'habits".

- Yves COAT, "maistre tailleur et couturier de sa profession, du village de Penarquenquis est inhumé le 17 septembre 1668."

- Charles LE MARCHALANT, "maistre tailleur", de Trévalan, est papa d'un Hervé le 16 février 1671. Le même jour il est parrain chez son beau-frère Hervé MAHE de "Trévalen" aussi. Il est présenté comme "tailleur d'habits".

- Le 8 avril 1671 meurt Marc LE MARCHALANT, "couturier", de Kervénezec.

- La même année, le 11 septembre, Alain SALOMON, "maistre tailleur" perd sa femme; le domicile n'est pas donné.

- Le 28 septembre 1671 naît un fils, Guillaume, chez Yves MEUDEC et Catherine Corre, "tailleur à Trangoff".

- Le 10 octobre 1672, Ollivier SALOMON, "tailleur de mestier" a un fils Jean. Le rédacteur a négligé de donner son domicile.

- Le 6 août 1673, naissance d'Anna, fille de Vincent CONAN "tailleur"; on ne donne pas le domicile.

*

* *

On ne prendra pas ces registres d'état civil et religieux pour des répertoires complets des professions, d'autant que, nous l'avons observé, les prêtres rédacteurs ne se sont guère préoccupés de noter celles-ci. En 1674, par exemple, seuls sont indiqués, en quatre occasions, des PAPETIERS.

La rareté relative des TEXIERS en ces registres de bonne tenue (1668-1673) laisse supposer que la foule des tisserands se cache derrière d'autres appellations sociales, probablement celle des Ménagers, peut-être celle des CHAMBRIERS, plus modestement logés (sans feu ni fumée ?).

.page 702

En 1672, alors que le vieux recteur, Alain de Rospiec, néglige sa rédaction des actes, je relève 37 foyers de MESNAGERS et 11 de CHAMBRIERS pour 183 actes.

Toujours avec d'importantes négligences rédactionnelles dans la 2ème moitié de l'année, on relève en 1673 pour 168 actes : 19 MENAGERS et 11 CHAMBRIERS. La même année on relève 13 fois la mention "MARCHAND" sans autre précision; on interprètera avec grande probabilité "de toile". Ces marchands sont : PAUL (Leslouc'h), LEDAN (La Roche), ANDRE (Rozarbellec), LORANS (Keravezen), François INIZAN (Kervern), LEON (Kerrac'h), COUILL (Lonnot), L'ARVOR (Leslouc'h), Guillaume MADEC (Quibiec), PLASSART (Lamarc'h), Guillaume CORRE (Kerguélein), LEDAN (La Salle), Jean MADEC (Quipiec).

Le TISSAGE devait être ainsi une activité d'appoint pour les foyers modestes de notre région et les femmes y prenaient, sans doute, la part principale.

Dans une étude récente parue dans le Bulletin de la Société d'archéologie du Finistère 1981, Ernest et Yvonne OLIER signalent (p 293) que François POULIQUEN de Kergoat-vras en Pleyber-Christ faisait travailler 5 tisserands des environs, leur fournissant le fil. Nous sommes alors au 18ème siècle.

Un historien, le Professeur Jean Tanguy, est penché depuis des années sur ce sujet de la SOCIETE TOILIERE du Léon. Je ne fais rien d'autre ici que d'enrichir la documentation d'une telle recherche.

*

* *

Les archives du Treuscoat conservent l'inventaire des biens meubles, du bétail et des droits convenanciers de KERSCAU en Pleyber-Christ. Il fut commandé par les tenanciers Mathieu Coativi et Aliette Guiovarch, sa femme, à des experts François Simon, Yvon Donval et Yvon Le Guiriec. Ceux-ci commencèrent leur expertise et prisage le 20 novembre 1636; je ne sais pourquoi il est daté en marge du 3 mars 1646. Peut-être le publierons nous en entier pour avoir une idée de la vie rurale sous Louis XIII et du matériel agricole. Retenons en ceci qui vient à notre sujet :

"En la Maison sur l'aire... un METTIER A TESSIER prisé 6 livres".

Pour mieux apprécier cette estimation donnons quelques autres estimations.

Dans la même maison (qui n'est pas la maison principale) on note la présence de "Un chaslict clos (lit clos) avec ses acoustemetz consistans en une couette et traversier de balles (balle d'avoine) deux linceulx et un ballin, prisés 27 livres". Un linceul c'est un drap. Le terme breton BALLIN, rendu en français par le même terme dans le Catholicon (1464) désigne une couverture grossière, "grand drap fait de gros fils d'étoupe", selon Ernault. Il s'agirait ici d'un couvre-lit.

A titre encore de comparaison :

- "Une cavale de 2 ans, 48 livres
- 4 boeuffs de 5 ans, 120 livres
- 2 torreaux (3 ans et 2 ans), 24 livres
- Les vaches sont évaluées entre 18 et 13 livres".

On y relève aussi "une maison dict EN TY STERN" (27 pieds x 13 pieds x 6 pieds) évalués 64 livres 15 sous. Il s'agit très probablement, d'une maison à tisser, STERN étant le nom breton du métier à tisser. TI STERN correspond ainsi à ce que l'on décrira au 18ème siècle sous le nom de CHAMBRE A TESSIER.

*

* *

.page 703

Un aveu de Lesquiffiou (1716) signale à St Donoat "une chambre couverte de genêts dit LA CHAMBRE à TESSIER" (17 pieds x 10,5 x 6) - A Kervern "LA CHAMBRE A TESSIER" (alors à François Pouliquen et consorts) - Kervenarc'hant "une chambre à tessier couverte de genêts".

J'ai eu la surprise de retrouver ici le convenant de Kerscao; je n'y ai rien vu qui rappelle TI STERN. A Kermoisan izella "une mazière (masure) de chambre, autrefois couverte de genêts servant à TESSIER".

A Lamarc'h huella, une notation intéressante "deux courtils à blanchir fil"; c'est la fonction du LIORZ NEUD.

A "Penvern" "une chambre couverte de Gennetz nommé CAMBR STERN".

A Keroudiès, en St Thégonnec, on indique 3 chambres à tessiers, 2 buanderies.

Il est probable qu'un certain nombre des "chambres" qui sont relevées dans ce document (1716), sans précision d'affectation, furent plus anciennement à usage de tissage.

IX - LES DEUX MOUSQUETAIRES DU ROY

Le dictionnaire breton français de TROUDE (1876) a conservé de la grande époque du tissage en nos régions un terme qui dénommait le tisserand indélicat LOGOTAER, "celui qui vole sur le fil qu'on lui donne à tisser". LOGOD désigne les souris et au sens propre "logoter" se dit d'un chasseur de souris.

Le fabricant-marchand, responsable de la vente de la toile, était tenu à des normes strictes de largeur, de longueur, de densité des fils. On ne badinait pas sur la qualité des toiles à vendre. La fraude était taxée d'amendes.

Les marchands de toile de Morlaix, à une date qui n'est pas déterminée de façon précise, s'organisèrent en confrérie. Ils accaparèrent pour leur corporation une vieille confrérie pieuse dédiée à la TRINITE, fondée au 12ème siècle, dans l'église Saint Mathieu et transférée par le duc Jean II (1285-1305), vers 1295, dans la nouvelle collégiale Notre Dame du Mur (sur les remparts). Il va de soi que le tissage dans la région précéda cette organisation marchande.

Voici deux documents sur papier relatifs à des abus reprochés à cette confrérie et portant sanction de ceux-ci. La présence de ces documents dans les archives de Lesquiffiou se justifie par le fait que l'un des bénéficiaires de l'amende était le sieur de Kervegan. L'autre était le célèbre d'Artagnan.

*

* *

Le premier document émane du Conseil du Roi, le second de la Chambre des Comptes de Bretagne.

1) Le Roy a été avisé des exactions commises par les prévôts et abbés (au nombre de 3) de la confrérie de la Trinité. Leur rôle était de contrôler la fabrication de la toile non seulement à Morlaix mais dans les diocèses de Léon, Tréguier et Cornouaille, afin d'assurer la qualité marchande des produits, ce à quoi tout le pays avait intérêt.

Aussi les ducs de Bretagne et l'autorité royale en 1610 avaient-ils autorisé les prévôts "nommés par la Communauté des texiers (de Morlaix)" à "prendre pour droit de visite sur chaque pièce de toile de cent aulnes (environ 120 mètres) qui se trouveront amandables (méritant une amende) et mal fabriquées, UNE LIVRE DE CIRE".

Mais ce droit de visite reconnu aux prévôts (1452), confirmé en 1515, 1548, 1560, 1575, 1594 et 1610, a servi de prétexte à des exactions telles qu'elles ont entraîné des plaintes.

.page 704

Le conseil charge le sieur de Loubaudemont, Intendant de la Justice en Bretagne, d'enquêter sur ces abus et malversations et de faire parvenir au Roy son avis sur les "moyens pour réprimer les ditz abus".

Cette copie n'est pas datée explicitement, mais elle fait référence dans le texte à l'arrêt de la Chambre des Comptes de Bretagne, daté, lui, du 30 janvier 1638.

*
* *

2) "L'extrait des registres de la chambre des comptes de Bretagne" couvre 9 pages et demie de format 36 x 24 cm. La décision fut prise à Nantes le 30 janvier 1638 - signé Arnault et scellé.

Nous résumons le texte.

Par lettres patentes données à Saint-Maur-des-Fossez le 29 septembre 1637 "Sa Majesté a fait don aux Sieurs de Guervégan et Artaignan, MOUSQUETAIRES A CHEVAL DE SA GARDE, de tous et checuns les deniers qui ont estés levés tant par les provosts et abbés de la confrairye de la Trinité de la ville de Morlaix à présent en la charge que par ceux qui les ont précédés sous prétexte d'un droit de vissite sur les TEXIERS en divers endroicts; lesquels deniers Sa dite Majesté déclare luy estre acquis pour avoir esté levés sans Sa permission".

Nos deux MOUSQUETAIRES A CHEVAL ne vont pas lâcher cette aubaine royale. Les deux sieurs de GUERVEGAN et ARTAIGNAN déposent leur requête. La chambre des comptes met en place l'enquête judiciaire sur les agissements des prévôts, présentés comme MARCHANDS DE TOILLE. L'enquête est confiée au Présidial de Quimper-Corentin (sorte de tribunal de grande instance).

Une "saisie fut faite jusques à la somme de 900 livres, 2 sols, 2 deniers en provenance et trouvés ès coffres et boistes dont ouverture se fait de trois semaines en trois semaines". Cette somme représentait le total des amendes levées sans l'autorisation royale. Les prévôts présents et tous ceux qui avaient été en charge depuis 30 ans (la liste est donnée), leurs veuves, leurs héritiers, seront contraints de rendre le trop perçu pour amendes.

Nos deux MOUSQUETAIRES A CHEVAL eurent à se partager 600 livres, prélevées sur les 900 livres saisies.

*
* *

Le d'ARTAIGNAN en question est celui-là même qui a été immortalisé par les romans d'Alexandre DUMAS. Il s'appelait en vérité, Charles de Baatz, comte d'Artagnan. Ce gentilhomme gascon, né en 1611, mourut au siège de Maastricht en 1673, dans les Pays-Bas. Il servait déjà, on le voit, sous Louis XIII (1638). D'Artagnan est son titre de noblesse.

*
* *

KERVEGAN est, lui aussi, un titre de noblesse porté dans la famille LE BORGNE, de Lesquiffiou. En 1638, le Seigneur de Lesquiffiou s'appelait Jan Le Borgne. Sa femme, Marie de Pliuc, lui avait donné beaucoup d'enfants. Voici ceux pour lesquels j'ai trouvé l'attestation dans les registres de baptêmes : Sébastien (8.6.1615), Claude (31.7.1616), Marguerite (31.7.1617), François (29.11.1618), René (23.3.1620 mort le 8.6.1620), Louis (10.10.1622), Thérèse (2.3.1624), Marie (2.2.1625), Marc-Anthoine (5.8.1629). A ces 9 enfants il faut ajouter, au moins, deux autres, Vincent, l'ainé, qui prendra le titre de Lesquiffiou à la mort de son père et Charles, décédé le 21 septembre 1621.

.page 705

Le registre des baptêmes comporte une énorme lacune de plus de 5 ans, entre le 26 juillet 1608 et octobre 1613. Une note en latin sur trois lignes barrées, au bas du verso du folio 56, parle de "plusieurs feuilles déchirées et dérobées". Vincent dut naître en cet intervalle de temps.

Jan Le Borgne devint Seigneur de Lesquiffiou à la mort de son père, Alexandre Le Borgne, le 11 février 1623. Auparavant, il portait le titre de "sieur de Keraliou" (en Camlez C.d.N.). Ainsi, pour le baptême de son fils René le 3 mars 1620. Le parrain était René de Rieux, évêque de Léon. Le recteur François Pennec, un peu perdu devant ces personnages, avait rédigé en latin l'acte de baptême (haut du verso du folio 71). Il s'était montré trop avare, sans doute, de titres et le chanoine Rolland de Poulpiquet, qui célébrait le baptême, saisit la plume et composa une deuxième rédaction latine de l'acte, respectant les règles de la civilité en usage dans le grand monde. C'est ce 2ème acte qui est signé. Nous apprenons que "René est fils légitime et naturel de nobles et puissants Jan Le Borgne et Marie de Plouec, époux, sieurs de Keraliou". Il faut voir les immenses signatures aristocratiques du temps, en l'espèce, celle de René de Rieux et celle de Marie de Goullaine dame de Lesmeas ! J'ai la photocopie de ce verso 71; elle ne rendrait pas bien à l'impression. Dommage !

Térèse (2.3.1624) et Marie (2.2.1625) eurent pour parrains et marraines des humbles, peut-être des employées de la maison. Les parents sont alors seigneurs de Lesquiffiou.

*

* *

J'ai mené cette enquête généalogique afin d'établir clairement l'identité du MOUSQUETAIRE KERVEGAN. J'avais à me défendre, en effet, d'une hypothèse que ce put être Jan Le Borgne. Ce qu'écrivait en 1913 l'abbé Calvez sur la carrière militaire exceptionnelle de ce dernier (p 94) pouvait le laisser entendre. Or, l'abbé Calvez se réclamait pour la notice sur Lesquiffiou de "l'érudit M. Le Guennec, de Morlaix" (p 92) et l'on sait que le célèbre Louis le Guennec a beaucoup fouillé et classé aux Archives de ce château. Il était prudent de faire confiance à le Guennec et d'autant que l'affaire des toiles se dénouait en 1638, Jan Le Borgne étant alors en vie.

Bien m'en a pris de revoir la question par le détour des registres paroissiaux aussi lacunaires soient-ils. En vérité, c'est VINCENT, le fils de Jan, qui était le MOUSQUETAIRE KERVEGAN, comme nous allons l'établir.

*

* *

Jan Le Borgne avait porté le titre, on l'a vu, de sieur de Kéraliou avant de devenir seigneur de Lesquiffiou, le 11 février 1623. Dans cette nouvelle situation, Jan Le Borgne ne pouvait se targuer que de titres fort modestes au regard de ceux que son fils Vincent pourra étaler plus tard. Ainsi, dans un parchemin du 22 juin 1628 concernant l'église et l'acquisition du presbytère (emplacement de l'actuelle mairie), est présent à la délibération "noble et puissant messire Jan Le Borgne, chevalier de l'ordre du Roy, Seigneur de Lesquiffiou, Kervégant, Keraliou, Kerguidou, etc..." On lira plus bas le palmarès de Vincent Le Borgne où se détachent divers titres de Cour.

Le fils aîné de Jan, Vincent, porte quant à lui le titre de "SIEUR DE KERVEGANT" jusqu'au jour où il succède à son père, décédé le 13 juillet 1639, et non en 1683 (!!!) comme l'écrit l'abbé Calvez. C'est ainsi que, parrain le 19 juillet 1625 et en novembre 1631, Vincent est présenté comme "Sieur de Kervégant" (en latin, dominus).

.page 706

Aussi bien, la vraisemblance joue-t-elle en faveur de Vincent : il est du même âge que d'Artaignan et son compagnon d'armes en 1638, profitant en même temps que lui de la même faveur royale.

Les informateurs de l'abbé Calvez ont transféré sur le compte du père les prouesses militaires du fils.

*
* *

Nous allons retrouver Vincent le Mousquetaire avec le grade de Capitaine en 1643, à l'occasion d'un conflit avec Yvon Inisan, père. Dans les registres paroissiaux que j'ai pu transcrire il n'apparaît pas pour des naissances. Sa première femme, Marguerite de Budes du Tertre Jouan, meurt le 12 décembre 1651. Sa deuxième femme, Renée Forget, mourut le 18 janvier 1668; son corps fut enterré dans l'église paroissiale de Pleyber-Christ, mais son cœur fut déposé en la chapelle Saint Fiacre de Plourin, couvent des Minimes.

Vincent épousa en troisième noces Françoise de Rosmar; il aura d'elle un fils posthume, François, qui sera le dernier Le Borgne de Lesquiffiou. Par sa fille Françoise, Lesquiffiou passera aux Barbier de Lescoët.

Vincent mourut le 31 août 1672.

*
* *

Je ne sais où situer la terre de Kervegan, que l'Armorial de Pol de Courcy oublie de citer. Il existe dans les Côtes du Nord 20 lieux-dits Kervégan et 2 Kervégant avec 4 Kervéguen. Dans le Finistère on signale 5 Kervégant et 41 Kervéguen.

Ces noms se décomposent en Ker-guégan, Kerguégant, et Ker-gueguen. Ker, village, étant du féminin en breton, entraîne la mutation de GU en V.

*
* *

La décision qui tourna en faveur de KERVEGAN et d'ARTAGNAN rappelait la texture requise des toiles de Morlaix selon le règlement édicté par le Duc Pierre en date du 5 mars 1452, toujours en vigueur à l'époque. Les prévôts, appelés encore abbés, avaient la charge de veiller à la conformité des tissus.

"Les toiles qui sont vandues au dit Morlaix doivent être de trois quarts (d'aune) de large (0,90 m) et de trente et quatre ALLEES, chacune allée de 16 fils".

La terminologie des métiers est une épreuve de force pour le profane, aggravée souvent par le recul du temps et l'archaïsme du langage. On en fait l'expérience ici avec nos vieux documents tant pour les termes français que pour les termes bretons. Dans le cas de nos "allées", il ne peut s'agir que de ce que l'Encyclopédie (18^{ème} siècle) désigne sous le nom de PORTEE, terme encore en usage : la chaîne est construite de 34 faisceaux comprenant chacun 16 fils, soit donc 544 fils.

X - BATIR EN DOMAINE CONGEABLE ET REPARABLE

Depuis quelques années le village de Kervern retient l'attention des amateurs de l'architecture rurale. L'étude d'Ernest et d'Yvonne OLIER sur ce type de construction a donné beaucoup de regain à cet intérêt. Il s'agit, on l'a répété, de demeures bâties à leur usage par des MARCHANDS de TOILE.

.page 707

On surprendra fort les contemporains si l'on avançait que des constructions aussi cossues et durables que les grandes maisons de Kervern ont été édifiées par ces marchands aisés sur un sol qui ne leur appartenait pas et dont ils ne pouvaient espérer obtenir un jour la propriété foncière. Telle est pourtant la vérité, comme il apparaîtra clairement à la lecture des documents et procès que nous allons publier. Le statut juridique des terres de Kervern avant la Révolution

Française (1789) était le DOMAINE CONGEABLE ET REPARABLE; ce régime de tenure est largement attesté encore à Pleyber-Christ dans le cadastre de 1837.

J'ai rencontré des anciens de ce pays qui ont retenu quelques échos de ce vieux système agraire. Le SOL (AR FONS ou FOND, en breton) appartenait à un propriétaire dit FONCIER précisément; mais les EDIFICES et SUPERFICIES appartenaient au tenancier ou DOMANCIER, véritable propriétaire, et reconnu comme tel, de ces biens de surface, regroupés sous l'expression bretonne AR GWIR, le DROIT, l'ensemble des droits réels (sur les choses) du domanier.

A) LE DOMAINE CONGEABLE ET REPARABLE

Ce régime juridique de la terre n'est plus guère connu aujourd'hui que des historiens de la Bretagne. On peut citer à ce propos l'étude de Marcel Planiol dans le tome IV de son Histoire des Institutions de la Bretagne, rééditée en 1982. Le droit de propriété du domanier portait sur les maisons, les talus et les plantations. "Ce droit superficiaire, note Planiol, donnait au paysan un sentiment de sécurité; il se savait propriétaire et se sentait chez lui".

L'ensemble des édifices et superficies portait le nom de DROITS REPARATOIRES. On a rencontré cette expression ici à propos d'ujjt17-18). Je n'en saisisais pas le sens précis alors.

*

* *

Puisque j'en suis à me citer, je donne deux autres références au Bulletin qui vont contribuer à notre propos présent.

D'abord un renseignement sur la famille INISAN à la date du 16 mars 1684, où cette famille fit donation à la Paroisse d'un bien sis à Traongoff. Il s'agit de Yves INISAN et de sa femme Janne RIVOAL, Marchands, de Kervern; de Jan QUEGUINER et de Margarite LINISAN, de Kergus en Plounéour-Ménez : c'est la Marguerite que nous avons évoquée par le biais du calvaire de Kervern. L'autre couple donateur, Jan INISAN et Catherine QUEGUINER, sa femme, était décédé; le même 16 mars 1684, leurs fils Yves et Jan, dont le domicile n'est pas indiqué, ratifièrent la donation que leur père, par testament, avait faite de sa part d'héritage sur ce bien de Traongoff. On se reportera là-dessus au N°51 du Bulletin (mai 1979, p 18-19) (page 135 du présent ouvrage).

Nous restons à Traon-goff avec le N° suivant, N°52 (juin 1979, p. 15-16) (page 138 du présent ouvrage). Il y est question de la "baillée" consentie à Yves Madec par la Fabrique paroissiale d'un bien sis à Traon-goff, un domaine congéable régi par l'USEMENT DE TREGUIER, lequel usement est explicité en 8 points, qu'on trouvera en ce numéro. Plus utile à notre propos présent est l'exposé de la nature du domaine congéable. Reprenons ces termes. Les trois marguilliers de la fabrice (nous disons fabrique), les sieurs Guillaume Pouliquen, Yves Le Joncour et Pierre Le Gall, agissant comme tels, "ont, par ces présentes, accordé NOUVELLE assurance et baillée (nous disons Bail) à Yves Madec, demeurant au lieu de Traongoff, dite commune de Pleiber Christ, pour jouir et user à titre de DOMAINE CONGEABLE suivant le ci-devant USEMENT de TREGUIER, des Droits convenanciers, Edificiels, superficiels et REPARATOIRES dont il jouit au dit lieu de Traon Goff et DONT le FOND, la FONCIALITE et la RENTE FONCIERE ci-après appartiennent EN TOUTE PROPRIETE à la dite FABRICE de Pleiber Christ".

.page 708

Ce renouvellement du bail foncier est daté du 20 brumaire an 14 (novembre 1805). Napoléon étant "par la grâce de Dieu et par constitutions de la République Empereur des français".

Le dossier de Traon Goff permet de remonter plus haut jusqu'au 17ème siècle, on l'a vu. A nous en tenir à la présente baillée, particulièrement claire, le domanier en jouissance des droits réparatoires, Yves MADEC, pour continuer à en jouir, doit obtenir le renouvellement du bail foncier auprès du propriétaire foncier, d'où la notion de rente foncière (pour le fonds uniquement). Il n'est pas dit à quel titre Yves MADEC jouit du domaine, à titre de propriété personnelle ou en vertu d'un

arrangement avec le ou les propriétaires de Droits convenanciers. Nous ne pousserons pas notre recherche sur ce point.

*

* *

La jouissance des droits convenanciers sur une terre, la pleine propriété de ceux-ci ne créait pas un DROIT STRICT à s'y maintenir à perpétuité. C'eut été nier la liberté du foncier de congédier son tenancier, ce qu'impliquait le terme de CONGEABLE.

Le propriétaire foncier tirait d'un tel bien une rente foncière annuelle, déterminée par un BAIL en règle, s'étendant habituellement sur neuf années dans notre région. Le congément, quand il se produisait, avait lieu, très probablement, à l'expiration du bail, ne serait-ce que pour éviter des complications de procédure.

En réalité, "le congément s'exerçait rarement, et, en fait, les mêmes familles conservaient indéfiniment leurs tenues" (Planiol p 243). Ceci est confirmé pour ce qui est de Kervern. Le même auteur souligne combien le tenancier, pour éviter son congément, "avait intérêt à faire renouveler sa baillée à son expiration et le seigneur en profitait pour lui faire payer cher ce renouvellement en réclamant, outre la rente annuelle, des DENIERS D'ENTREE, qu'on appela plus tard COMMISSION ou DROIT de BAIL. Cette COMMISSION était pour le propriétaire un bénéfice périodique qui compensait ce que la rente convenancière pouvait avoir de trop faible par rapport aux rentes (dites) féagères et aux fermages" (Planiol, p 242).

*

* *

La pratique de cette COMMISSION était courante sur les terres dépendant de Lesquiffiou. Ne disposant présentement d'aucune baillée (bail) en domaine vraiment congéable à l'époque ancienne, je me bornerai à donner des exemples de commission dans des baux de simple ferme.

1) "Le premier jour daougst" 1577, Adrian Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou "baille a tiltre de ferme à respict (délai) de 9 ans à Tanguy Le Quilliou, le lieu, estage (habitation) et convenant avec ses appartenances, où demeure le dict Quilliou et où il a demeuré es (dans les) 9 ans derains (derniers) à pareil titre" - Le "convenant" en question n'est pas dit "congéable et réparable" et ne l'est pas, semble-t-il. Il s'agit, on le voit, d'un renouvellement de bail. Nous sommes ici à Pen ar Guenquis :

"La dicte ferme faicte pour le prix et somme de :
4 quartiers de fourment (froment)
2 quartiers d'avoyne, mesure de Mourlaix;
6 livres monnoye par argent
et 4 pouletz"

de rente annuelle à verser à la St Michel de septembre (29).

.page 709

Nous avons rencontré déjà plusieurs fois cette unité de capacité en usage pour les grains. Si l'équivalence QUARTIER = 2 BOISSEaux me paraît bien établie, la contenance du Boisseau n'est pas déterminée exactement. On se tiendra, jusqu'à preuve du contraire, à l'équivalence QUARTIER ou RENNAD, en breton, 25 litres environ ou 2 boisseaux. J'ai déjà cité le dictionnaire français - breton de Troude (1869), selon lequel "le boisseau de Bretagne vaut à peu près 2 hectolitres" !!!

Revenons au bail.

"... Avecques faire les corvées debues (dues) et acoustumées, scavoir aider à charroier le vin, foin et boys de chauffage pour la provision de la dicte maison de Lesquiffiou et aider saisonner le dict foin (faire la fenaison).

Et tenir le dict convenant et ses appartenances en bonne et debue (due) réparation (en bon état) et ainsin (ainsi) les rendre à la fin des dicts 9 ans.

Et pour COMMISSION et EN FAVEUR DE (en considération de) la dicte ferme a le dict Quilliou païé au dict sieur le nombre de 6 escus (d'or, sans doute, faisant 18 livres environ), desquelz 6 escus le dict sieur se tient acontant".

2) Nous restons auprès de Pen ar Guenquis avec le bail de simple ferme du 21 septembre 1669 consenti par Vincent Le Borgne à "honorabile MARCHAND Allain Barron, demeurant au village de Kermarquer" - On y voit encore les ruines de la buanderie - kanndi.

Le bail porte sur "le lieu et convenant nommé vulgairement (en breton) GOUAREM-NEVEZ (garenne neuve)"; il est fait pour la durée de 9 ans. Il y a ici aussi une maison de marchand de toile avec un escalier de pierre intégré à la maison; il y avait aussi, non loin, un kanndi.

Précédemment, ce lieu était tenu par Claude et Yves Ricou de Pen ar Guenquis. Les conditions du bail sont analogues aux précédentes. La COMMISSION, véritable droit d'entrée dans le cas, s'élève à "15 écus en Cadral... (?) d'or et autres minnus monnoies".

3) Le métayage, lui aussi, entraînait une Commission en faveur du propriétaire. Ainsi, dans un tableau des revenus de Lesquiffiou autour de 1735, les deux métairies de Lesquiffiou huellaf (en haut) et iselaff (en bas) rapportent annuellement chacune d'elles :

"60 livres en argent

12 quartiers de froment

8 quartiers d'avoine

3 journées à émondes (à élaguer les arbres)

1 journée à faucher

Les corvées (sans doute comme plus haut)

3 chartées de paille d'orge ou de froment

100 livres de Commission réparties sur 9 ans".

L'ensemble était estimé (prisé) à 215 livres, 11 sols, 6 deniers.

Les autres biens portés en compte dans ce document, même les Conventions connus, par ailleurs, comme domaines congéables, ne font aucune allusion à une éventuelle Commission. Celle-ci devait cependant y être intégrée, comme à l'instant, sous la forme d'une annuité, tout en étant versée en une seule fois lors de la conclusion du bail.

*

* *

Totalement inconnu hors de Bretagne, le DOMAINE CONGEABLE n'était pratiqué qu'en une partie de celle-ci et régi par quatre USEMENTS ou usages coutumiers. En voici la nomenclature d'après Marcel Planiol (p 237, 238).

.page 710

1) L'usement de Brouërec ou Bro-Erec (pays de Vannes) s'étendait à tout le littoral Vannetais de la Vilaine à l'Ellé et pénétrait dans les terres à une dizaine de lieues au plus.

2) L'usement de Cornouaille se pratiquait dans l'ancien diocèse de ce nom à part le pays de Daoulas et les enclaves monastiques du Relec et des Chevaliers de St Jean soumises au régime de la QUEVAISE, dont nous avons parlé. La région de Corlay, alors en Cornouaille, suivait l'usement de Rohan.

3) L'usement de Tréguier et du Gouello s'étendait à l'ancien diocèse de Tréguier. Il régissait tous les domaines congéables de l'évêché de St Brieuc. Il débordait un peu sur le Léon, auprès de Morlaix. Le Léon, dans son ensemble, n'a jamais pratiqué ce système de tenure des terres. Pleyber Christ le pratiquait, par contre, comme il apparaît dans notre documentation. Les terres du Relec, si étendues à Plounéour Menez, suivaient le régime de la Quévaïse. L'énumération des biens du Relec dans les documents du 15ème siècle et du 17ème siècle n'en signale aucun sur la paroisse de Pleyber-Christ ni de Saint Thégonnec; c'est un fait assez étonnant, mais indéniable. Par contre le Relec avait des terres dans la montagne de Gouézec.

Ne disposant d'aucune documentation ni d'étude sur l'extension du domaine congéable dans le Léon je ne puis en tracer la ligne de démarcation à l'ouest de Pleyber-Christ. Ce que nous en disons ne vaut que pour notre paroisse. Aux historiens de métier de nous fournir ces précisions.

4) L'usage de Rohan régissait la partie intérieure de la Bretagne enserrées entre les zones précédentes, autour de Pontivy.

*

* *

Les variantes entre ces usages, aussi considérables qu'elles pouvaient être, sauvegardaient les éléments essentiels de ce système de tenure : le droit du FONCIER à congédier le tenancier, d'où le terme de CONGEABLE; le droit du tenancier à se faire dédommager de ses DROITS CONVENANCIERS lors du congéement, d'où les termes de REPARATOIRE et REPARABLE. Nous allons rencontrer le terme de REMBOURCE (de ces droits).

L'expression de DOMAINE CONGEABLE est complétée dans nos documents par le terme de REPARABLE. L'expression complète DOMAINE CONGEABLE ET REPARABLE doit être préférée à la forme courte de DOMAINE CONGEABLE, à la fois par fidélité aux documents et par souci de la vérité des choses, tenancier et foncier y apparaissent mieux comme sujets de droits et partenaires.

*

* *

Dans ce système, le propriétaire FONCIER, un seigneur, généralement, avait le droit de congédier le tenancier mais à la condition expresse de lui payer la valeur de ses droits CONVENANCIERS ou REPARATOIRES; le terme de CONVENANT est synonyme, dans ces cas, de Domaine congéable. Ces droits convenanciers s'évaluaient par une expertise.

Le propriétaire foncier ne disposait pas toujours des ressources financières qui lui eussent permis de congédier le tenancier et de retrouver ainsi le libre usage de sa terre. Les droits convenanciers (AR GWIR) pouvaient atteindre, en effet, des sommes élevées.

.page 711

Nous avons cité (N° 68 décembre 1980 p 9) le cas du riche directeur de la Manufacture des tabacs de Morlaix, "noble homme Pierre Jolivet". Le 12 janvier 1762, il avait fait l'acquisition du manoir de Coat-Conval (Maner Coz, maintenant) avec toutes les terres en dépendant. Il paya l'ensemble 5 000 livres. Quelques années plus tard il voulut disposer de cette propriété que travaillaient en système domanier Augustin Donval et Françoise Madec, sa femme. Après expertise, leurs DROITS CONVENANCIERS furent estimés à 7 529 livres, 16 sols et 5 deniers. Pour pouvoir congédier les tenanciers, Jolivet dut leur verser cette forte somme le 6 octobre 1768.

Cet homme cousu d'argent acheta aussi le Treuscoat, à une date et pour un prix que je ne connais pas. Selon l'abbé Calvez (Pleiber Christ, p 102) il décéda à Morlaix le 12 avril 1788, à l'âge de 100 ans.

*

* *

On comprend, par cet exemple, que toute amélioration du domaine, en édifices particulièrement, ait requis une permission expresse du propriétaire foncier. Nous allons le voir sur Kervern, à l'époque, précisément, où Vincent le mousquetaire devenait seigneur de Lesquiffiou et, à ce titre, propriétaire foncier de ce village.

Pour cette étude, nous disposons présentement de trois documents conservés à Lesquiffiou : un permis de construire de 1657, une transaction de 1643 qui met fin à un procès et un jugement porté à l'encontre aussi d'un tenancier en 1644.

B) TRANSACTION ENTRE LE MOUSQUETAIRE ET LE MARCHAND YVON INISAN (1643)

François GUILLERM était certainement, lui aussi, MARCHAND de toile, bien que nous n'en ayons pas le témoignage écrit; on voit mal à cette époque, en effet, des paysans disposant de ressources aussi importantes pour construire une grande maison sur domaine congéable.

Nous avons vu qu'Yvon INISAN n'était pas non plus signalé avec ce titre de MARCHAND, qu'il faut certainement lui reconnaître.

Ce dernier avait eu des démêlés avec le seigneur de Lesquiffiou : il avait fait des constructions sur le domaine de Kervern sans l'assentiment du propriétaire foncier. On appelait cela "faire des NOVALITES", des nouveautés, des constructions neuves.

Le dossier de l'affaire contenait plusieurs actes auxquels fait allusion, semble-t-il, une notation placée au dos du parchemin exhumé par Monsieur de Chabannes. Ce document est la transaction qui met fin au procès.

Voici le texte entier de cet arrangement en date du 16 mai 1643. Certains termes sont expliqués immédiatement, entre parenthèses. D'autres sont soulignés parce que requérant des notes plus copieuses, rejetées à la fin du texte. Certaines expressions, propres au langage des tribunaux, m'échappent par manque d'accoutumance à ce type d'écrit : ces expressions sont soulignées aussi et j'en propose une interprétation en notes.

Pour attirer les regards du lecteur sur certains éléments du texte, il m'arrive de les écrire en majuscules. En vérité, il n'en est pas ainsi dans le texte. D'autre part, à cette époque, on ne pratiquait pas de la façon qui nous est familière la répartition des noms en propres et communs, les premiers étant mis en évidence par une majuscule initiale. Ainsi, dans tous ces documents anciens, Pleyber-Christ commence par un p minuscule. Le prénom considéré comme le NOM d'une personne, a droit à la majuscule initiale et le nom de famille, considéré comme le SURNOM (qui s'ajoute au nom comme un qualificatif) commence par une minuscule : ainsi, Vincent le borgne. Yvon ynisan ou inisan. On observera que les scribes et copistes ne sont pas toujours attentifs à suivre ces règles de convenance; emportés par leurs plumes d'oie il leur arrive de distribuer leurs majuscules un peu au hasard.

.page 712

Par ailleurs, les passages à la ligne ne se pratiquaient pas; nous les avons introduits pour la clarté.

Voici donc notre transcription, compte tenu des observations qui précèdent et du k (k barré = ker) :

*

* *

"Pour terminer et mettre fin au procès intentée par la Cour Royale de Lesneven puis (depuis) les deux moys deniers de la part de noble et puissant Messire Vincent le borgne, Chevallier de l'ordre du Roy, Gentilhomme ordinaire de sa chambre, Maistre d'hostel de sa Majesté, Capitaine d'une Compaignie En l'armée de Champagne, Seigneur de Lesquiffiou, kalliou, kvégant, kvidou, Les Salles, etc... Résidant en son manoir de lesquiffiou En la parrouesse de ploiebercris en léon, demandeur (celui qui porte plainte).

contre Yvon ynisan demeurant en la dicte parrouesse de ploiebercris au villaige de kvern, home et coulou du dict Seigneur, deffandeur (celui contre qui on porte plainte - Inisan).

pour et touchant certains NOUVALITES et Ediffices de neuff que le dict ynizan a fait faire de nouveau sur le dict lieu où il demeure Soubz le dict Seigneur à tiltre de DOMAINE CONGEABLE ET REPARABLE à l'uzement de tréguier au dict village de kvern.

quelz (lesquels) nouveau Batismans fait faire sans le gré et consantement du dict Seigneur et attendu qu'ils chargeoint (chargeaient) LE FOND (fonds) du dict lieu Entendoit faire dire que le dict deffandeur les eust fait desmolir (celui-ci, par décision de la cour, était en droit de les faire démolir - nous allons voir brandir la même menace contre des voisins).

POUR A TOUT QUOY OBVIER et mettre fin à la dicte action (de justice), En principal et despans (frais) ont Jaredicts (les déjà redits) Seigneur de Lesquiffiou et inisan d'une et d'autre part,

TRANSIGE et amiablement ACCORDE (se sont mis d'accord) Ce jour saiziesme de may mil six cens quarante et troys (16 mai 1643) avant midy devant les soubzscriptz notaires à Morlaix.

par forme que (en procédant ainsi :) dans le mois (sans doute au sens de 30 jours) Il sera fait Estat et prisage (un état et une estimation) par dire des priseurs ou Gents à ces cognoissans (connaisseurs de ces choses) pour estimer la valleur et montement (montant) des dictes novalités et nouveau Bastiment que le dict inisan a fait construire sur le dict lieu pour estre remboursé lors qu'il sera congédyé de ses autres droicts convenanciers qu'il justifiera avoir sur le dict lieu lors du dict congéement.

et pour ce qui est des despans (frais) et prétantions (ce qu'il réclame en vertu de son droit) du dict Seigneur de Lesquiffiou contre le dict inisan à causes des dictes novalités par luy faicts L'ont à ladmiablement ausi accordé (se sont mis d'accord à l'amiable) à la SOMME de deux centz soixante et douze livres tournois ET UNE DEMYE PIECE DE TOILLE de Léon;

de laquelle somme le dict Seigneur est à un (vieux français - d'accord) d'en avoir esté payé ce dict jour FORS (sauf) la SOMME de cent quatre vingtz douze livres tournois que Madame de Lesquiffiou, mère du dict Seigneur luy devoit (devait à Inisan) pour les causes que par cédulles (reconnaisances de dettes) qu'il portoit sur la dicte dame, lesquelles cédulles et aultres qu'il pouroit avoir sur le feu Seigneur de lesquiffiou, père du dict Seigneur nulles et de nul Effect Les promet rendre quitte à la dicte dame avecques les dicts Cincquante aulnes de toille dans le dict mois (sans doute les 30 jours) - et à ce moyen (moyennant quoi) Le dict Seigneur le quitte (tient quitte Inisan) pour ses dits despans (frais de l'affaire) et prétantions touchant ce que dessus.

.page 713

A quoy faire le dict inisan s'oblige sur toutes obligations de corps et bien Comme pour deniers Royaux ou gages juges de court et par son serment.

Et à Ce Moyen (moyennant quoi) demeure la dicte action hors (l'affaire est close) sans aultres fraictz ny despans.

Faict et Gré (approuvé) par nostres Cour Royale du dict morlaix O (avec) Submission Et prorogation de jurisdiction à icelle, Condempnacions etc... (formule sacro-sainte de tous ces actes), En nostre tablier Au dict Morlaix soubz les signs (signatures) du dict Seigneur et Celluy de jan Plasart pour le dict inisan quy ne scaict signer les dicts jour et an (16 mai 1643)

au registre (minute) de cestes signent Vincent le borgne, J. plassart Grosseteste notaire royal et P. le normant, notaire royal demeure au dict (chez le dit) le normant Lequel signe la copie".

C) COMMENTAIRE DE LA TRANSACTION DE 1643

1) "Homme et coulou". Ces deux termes définissent en droit féodal le lien de dépendance du domanier par rapport à son seigneur.

"Homme" signifie "sujet d'un seigneur, vassal", d'où le terme d'hommage. Le breton GOAS (gwas), aujourd'hui réservé à "homme - garçon, mari" a été employé couramment dans le passé avec ce sens féodal. Le CATHOLICON (1464) ne connaît même que ce sens de SERF. Voici cette notice dans la version manuscrite.

"GOAS - en français SERF ou SERVANT - en latin, SERVUS - En outre, VASSALLUS et COLONUS (se traduisent) en français HOMME et GOAS DAMEN en breton.

Je pense qu'ici DAMEN signifie DOMAINE (congéable). L'auteur, Jehan Lagadeuc, de Plougonven, vivait en pleine zone de l'Usement de Tréguier ou Domaine congéable. de surcroît, il était de la noblesse. On traduirait "GOAS DAMEN" par "HOMME d'un Seigneur à titre de DOMANIER".

*

* *

Les dictionnaires de la langue française font dériver le mot VASSAL du latin mérovingien VASSALUM, dont l'origine, pense-t-on, serait celtique (gauloise); le mot breton GOAS, qui a le

même sens, pourrait avoir cette même origine celtique. La langue galloise a toute une famille de mots commençant par GWAS, qui font référence à une situation de SOUMISSION, de service, de servage (anciennement).

Le "Dictionnaire des Gloses en Vieux-breton" de Léon Fleuriot, au mot (GUAS), suggère en arrière-plan l'image de quelqu'un qui est "placé sous quelqu'un" d'autre. C'est l'image même qu'évoque le terme français de SUJET (sujet) : "soumis à quelqu'un". - Ce même auteur signale en parallèle au breton GOAS, au gallois GWAS, à l'irlandais FOSS, le gaulois UASSOS, "serviteur".

*
* *

.page 714

L'état de soumission et de dépendance à quelqu'un, qui caractérise le GOAS ancien et même encore le GOAS du moyen-âge, se disait, en breton, GOASONIEZ. Le Catholicon (1464) traduit par le latin SERVICIUM et par les mots français "OSTAIGE ou OBOISSANCE". Si le terme OSTAIGE est susceptible d'interprétations variées (par exemple, le service militaire dû au Suzerain), le terme OBOISSANCE (obéissance) exprime clairement le devoir de soumission à un supérieur hiérarchique, qui caractérise la société féodale.

Grégoire de Rostrenen (1732) est encore le témoin de cette notion féodale : "HOMMAGE, soumission qu'un vassal rend à son seigneur GOAZONNYEZ".

Le terme de GOAS - vassal a pour pluriel GUIZIEN (gwizien).

Etre "homme" d'un seigneur au temps où nous sommes (1643) entraînait pour Yvon Inisan l'obligation de suivre la juridiction (cour) de Lesquiffiou et de moudre ses céréales dans un moulin dépendant du seigneur, en l'occurrence celui de TOULSEHAN - SAINT DONAT, que Lesquiffiou avait acheté quelques années plus tôt à Claude Le Borgne. Nous avons traité de cet achat.

Outre le bail, Yvon Inisan était certainement tenu à des CORVEES.

*
* *

La notion de COLON nous est aussi quelque peu étrangère. Dans l'empire romain COLONUS, du verbe "COLO-cultiver" se disait d'un cultivateur, paysan, fermier, métayer. Ce sens est bien attesté au moyen-âge; ainsi dans le Glossaire de St Germain des Prés, que j'ai sous les yeux : "COLONUS, cultivateur de terre".

Tout en étant marchand de toile, Yvon Inisan était tenancier d'une terre appartenant en fonds au seigneur de Lesquiffiou; il était bien "colon" de celui-ci.

Les greffiers ont adopté la variante orthographique COULON. Celle-ci s'applique plus couramment, avec COLON, au Pigeon.

*
* *

2) "SOUBZ LE SEIGNEUR". La préposition "sous" définit un statut de dépendance hiérarchique. En breton, cela se rendait par "DINDAN AN AOTROU". Cet AOTROU, Monsieur, s'appliquait d'ailleurs au propriétaire, au Maître. Dans mon enfance et ma jeunesse, j'entendais les grandes personnes de mon univers rural parler de "DINDAN AR GOUARNAMANT" - "sous le gouvernement" - à propos des voisins ou de proches qui avaient réussi à s'introduire dans une fonction publique, fut-ce la plus modeste. Il y avait du mépris dans une telle expression, mais teinté d'envie.

J'ai interrogé ces jours-ci des anciens : "Comment dit-on "fonctionnaire" en breton ?" Le mot ne leur venait pas d'emblée; après quelque instants de réflexion et stimulés par mes encouragements, ils ont retrouvé tout au fond de leur mémoire notre DINDAN AR GOUARNAMENT", surpris et amusés de ces retrouvailles.

*
* *

3) JAREDICTS - C'est la lecture que je propose d'un mot composé que je n'avais jamais rencontré. Le début JAR est clair; la fin est l'abréviation classique de "dict(s)". Le E du milieu est requis par la prononciation. Le notaire a sorti de son arsenal un terme peu courant "JA (déjà) re-dit", cité déjà plusieurs fois.

*
* *

.page 715

4) LIVRE TOURNOIS(E) - la "livre", vieille unité de monnaie, usitée encore chez les anglais et chez les bretonnants (au sens de 1 franc), a fait place au FRANC lors de la Révolution française. L'épithète "tournois", appliquée à la monnaie royale en cours, rappelle que cette livre était frappée à Tours. La livre se divisait en 20 sols et chaque sol ou sou en 12 deniers. Les comptes anciens comportaient trois colonnes L. S. D. - La monnaie tournois était moins forte d'un quart que la monnaie parisienne.

*
* *

5) A UN - Les notaires, on le sait, sont les conservateurs du très vieux langage français, inintelligible, le plus souvent, à leurs clients. Etre "à un" avec quelqu'un pour signifier "être d'accord" avec lui, est une expression du très vieux français, peu usuelle. On la trouve en nos régions, passée dans la langue bretonne : "Ils sont d'accord; A UNAN INT".

*
* *

6) MADAME DE LESQUIFFIOU, Marie de Pliuc, à court de finances, sans doute, avec sa famille nombreuse (10 enfants,) avait contracté des dettes auprès de son riche et industriel d'origine, Yvon INISAN (père). Celui-ci se sentait fort de sa position de créancier; peut-être aussi soufflait-il un vent de fronde parmi les domaniers, comme le laisse supposer l'aventure analogue des voisins d'Inisan, les CREC'HMINEC, que nous allons rapporter.

Avec l'arrivée à Lesquiffiou de Vincent Le Mousquetaire, les domaniers trouvèrent à qui parler. Mais le nouveau seigneur se devait aussi d'honorer les dettes de son père (décédé) et de sa mère, Marie de Pliuc.

Aussi bien la décision de démolir les constructions édifiées irrégulièrement était-elle avant tout une clause de style, une menace destinée, on le verra plus bas, à amener le délinquant à composer avec son propriétaire foncier. Ni l'un ni l'autre, en général, n'avaient intérêt à cette CASSE judiciaire, ni le tenancier qui avait voulu forcer la main du propriétaire, ni celui-ci, pour qui l'occasion était excellente, d'améliorer le montant du bail, de le "revaloriser", comme on dit aujourd'hui, par l'adjonction d'un pourboire en faveur du propriétaire, la COMMISSION, dont nous avons traité dans le N° de décembre 1983 (p 16 - 19).

*
* *

7) OU GAGES JUGES - Il s'agit d'une clause, courante dans le vieux style de la procédure. Dans un bail auquel nous venons de reporter (1er août 1577), le preneur, Tanguy Le Quillou, de Pen ar guenquis, s'oblige "quant à ce (la teneur du contrat) come gaignes juges de court".

Nous citerons un autre bail du 2 février 1578, signé lui aussi, d'Adrian Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou. Ce document est intéressant à divers titres et pas seulement pour sa clause d'obligation plus développée que la précédente. Le bail "à respict (délai) de 9 ans" porte sur une "GARESME et piecze de terre froide et close appelée LA GRANDE GARESME de LESQUIFFIOU située... au terrouer de Penanquenquis".

.page 716

Il s'agit, très probablement, de l'immense garenne, alors d'un seul tenant, située entre la voie antique du Roudourou et le chemin de Lesquiffiou à la Justice; c'est là dessus que s'édifierait bientôt le village de GOAREM-NEVEZ (la Garenne neuve). Lanvizas n'en faisait pas partie, me semble-t-il. Cette GARESME était close, c'est-à-dire entourée d'un talus, probablement boisé, repérable aujourd'hui par l'ancienneté de ses souches. Les talus intérieurs de subdivision sont postérieurs à 1578; lors des remembrements, ces talus de terre n'ont présenté aucune difficulté pour les engins.

*

* *

L'allusion que nous venons de faire à la création de GOAREM-NEVEZ est confirmée par un bail à ferme de 18 ans en date du 26 may 1586. Le seigneur de Lesquiffiou est alors Alexandre le Borgne, fils du précédent Adrian. A n'en pas douter, il s'agit du site qui va devenir Goarem-nevez. C'est un "Jehan PEZRON, fils aultre Jehan Pezron (Péron)" qui est preneur d'une "pieze de terre estante en unne garesme appelée EN GOAREM BRAS", avec référence au ROUDOUROU... Le dit Péron s'oblige dans ce contrat à "fere (faire) une maisson de 25 piedz (8 m) de longueur et treze de largeur (3 m 25)". Il est précisé que Jehan Peron, à la fin du bail (18 ans), ne pourra "prétandre aulcun intéréz en edeffices et reparations que luy aura fait sur la dite garesme". Le bail à ferme s'élève annuellement à la "somme de 12 escus d'or soll et unq quartier d'avoine grosse MESSULE de Mourlaix". Les deux notaires, des TREVEGAN, dont M(athieu), de Coatconval, écrivent MESURE en s'inspirant du breton MUZUL.

Il s'agissait d'un fermage et non d'un bail à domaine congéable.

*

* *

Après ce salut cordial au valeureux fondateur de GOAREM-NEVEZ, Jehan PEZRON, nous reprenons la suite du bail antérieur de tout l'ensemble de LA GRANDE GARESME. Les PRENEURS de celle-ci étaient au nombre de 9 paysans, dont le domicile n'est précisé que pour l'un d'eux; plusieurs étaient sans doute du village de Pen ar Guenquis : "Guillaume Kerléau, Jan Ricou (de Kermarquer), Tangui Meudec, Morice et Henry Paugam, Guillaume Couill, Yvon Baron, Yvon Ricou et aultre Jan Ricou". Ils devaient entrer en jouissance de la Garenne "au jour et terme de la Saint Michel prochain venant", soit le 29 septembre 1578. Le premier paiement du bail serait à verser "à la Sct Michel prochain venant en un an"; pour dire le 29 septembre 1579.

Le paiement annuel se montait à 60 livres monnaie, à régler "par une main seullement", c'est-à-dire par un mandataire du consortium. En outre de ce montant, "avecques tenir la dicte garesme en bonne réparation (entretien) et ainsin (ainsi) la rendre à la fin des dictz neuff ans Laisser paistre six boeuffs et les pourceaux de la dicte maison de Lesquiffiou en icelle (cette) garesme. Et pourra le dict sieur prendre les chauffages pour le four et un seillon de genêtz par chacun an durant la dicte ferme". On sait que le GENET ou BALAN, en breton, était cultivé autrefois comme combustible des fours à pain, comme couverture des maisons et de leurs dépendances et comme matériau à balais.

La proximité d'une ville comme MORLAIX donnait valeur marchande au genêt. Rien d'étonnant dès lors que le souvenir de cette culture se soit incrusté dans le nom de grandes parcelles, de GOAREM-NEVEZ précisément, sous la forme cadastrale (de 1837) GOAREM BANALEC, désignant alors des LANDES : section A N° 587, 588, 589 (180 ares + 103 ares + 209

ares). Ces trois garennes bordaient à gauche la route de la Justice à Lesquiffiou, après le chemin de Kergompez. Rappelons que le village de KERGOMPEZ est la création du grand-père maternel de l'érudit célèbre, Louis Le Guennec, le vétérinaire Jean-Marie ELEOUE. On en a parlé autrefois; c'était après 1840.

.page 717

*
* *

Le bail du 2 février poursuit en rappelant les formules rituelles des obligations souscrites par les PRENEURS "Ce que les dicts preneurs promectent et s'obligent faire et fournir de point en aultre (de point en point, à la lettre) soubz obligation et hypotecque de tous leurs biens, OBLIGES et EXECUTIBLES quant à ce (le contenu du contrat) COMME pour les PROPRES DENIERS du ROY et GAGES JUGES de COURT. - Et pour COMMISSION et en faveur (en considération) du dict baill à ferme ont les dicts preneurs paié auparavant ces heures au dict sieur comme il se cognoit (comme il le reconnaît), la somme de 20 escus d'or soll (représentant un soleil). - de laquelle somme se tenant le dict sieur à contant". "A contant" a ici le sens de "satisfait".

L'écu d'or sol était une monnaie de prix; j'ignore sa valeur exacte en LIVRES tournois. L'écu d'argent du 17ème siècle valait trois livres; le SCOET des bretonnants correspondait à cet écu de trois livres.

Les preneurs, on l'a suggéré, avaient pris les devants et "graissé la patte" à Adrian pour avoir l'affaire.

*
* *

En cas de non paiement du bail ou de défaut dans l'accomplissement des autres clauses, les preneurs s'obligeaient à subir les rigueurs de la loi, au même titre qu'un contribuable défaillant à l'endroit du FISC (ou deniers royaux) ou qu'un plaideur qui n'aurait pas versé les émoluments des Juges du tribunal. Des juristes diront si cette interprétation est exacte. La comparaison vise à souligner le sérieux d'un tel contrat entre particuliers.

Les sanctions ne sont pas explicitées dans ces documents. Elles se traduisaient surtout en amendes. Il pouvait y avoir aussi saisie des meubles.

*
* *

8) TABLIER de notaire - Ce terme de "tablier" est courant dans les actes notariés. Nos dictionnaires n'en traitent pas, il s'agit, me semble-t-il, de la tablette sur laquelle écrivait le notaire, une pièce de son écritoire portatif. Beaucoup d'actes étaient rédigés en plein air, au bistrot ou chez des particuliers.

Les vieux actes précisent toujours le lieu de la signature. Ainsi la baillée de la GRANDE GARESME de LESQUIFFIOU dont nous venons de parler (2 février 1578). "Le gré prins (pris) en la maison où demeure Selbestre - Le Guyriec au bourcg ecclésial de Pleiber Christ".

Les preneurs ne sachant pas signer prient Me Yves Fichou de signer en leur nom. Il m'a l'air d'être un prêtre du pays.

Dans un autre bail concernant LAN BOTVORN auprès de Pen ar Guenquis encore (23 may 1571) : "Le gré prins près et audevant LA CLAYE (sans doute la barrière) du cimitière de l'église parochielle de Pleiber-christ". Les preneurs, Guillaume Herlan et Tangui Quilliou, prient Me Yves BAELEEC de signer en leur nom. Probablement encore un prêtre de leurs relations, au nom prédestiné de "prêtre" BELEC. Il signe nettement Y Baelec.

.page 718

*
* *

9) QUI NE SCAICT SIGNER - Les personnes qui déclarent ne savoir signer constituent, au 17ème siècle et plus tard encore, la grande majorité des intervenants dans les actes civils notariés ou dans les registres paroissiaux. En notre cas, l'observation n'est pas exacte; le 21 juin 1640 il est parrain et signe, en toutes lettres, Yvon Inisan. De même le 23 février 1640. Pour des raisons qui nous échappent, peut-être d'amour-propre, Yvon a préféré confier la signature à Jan Plassart.

*
* *

10) JAN PLASSART était un voisin d'Yvon Inisan, domanier de Lesquiffiou, lui aussi, au village contigu de PONT AR VOAS. C'est l'orthographe la plus courante de ce nom de village, connu depuis le 19ème siècle sous le nom de "Plant ar voas". Une autre dénomination se rencontre parfois anciennement PANT AR VOAS (sur la pente du ruisseau). Il semble bien que PONT soit authentique; c'est là que la route de Lamarç'h au bourg coupait le petit ruisseau (GOAZ).

L'identification de Jan Plassart est assurée par la déclaration qu'il souscrivit devant les notaires de la juridiction de Lesquiffiou le 11 décembre 1646. Il reconnaît "tenir, posséder et manœuvrer (manœuvrer, labourer) à titre de CONVENANT CONGEABLE et REPARABLE à l'uzement de Tréguier, observé en l'evesché de Léon, de et SOUBZ Hault et puissant Messire Vincent le borgne..." Il s'agit du VILLAIGE de PANT AN GOATZ où demeure Jan Plassart.

Dans ce parchemin on retrouve la clause classique "comme pour deniers fiscaux et gaages tous juges". Le document porte trois signatures - celles des notaires de la cour de Lesquiffiou, LE PAINTEUR et le CAZRE (nous écrivons LE CAER), et la signature fort bien débrouillée de J Plassart avec en dessous des graphismes qui établissent une habitude invétérée de la signature.

Au dos, on lit "Lesquiffiou - La tenue de pantangoaz - Jan plassart le Viel (le vieux) - a plan an goatz (barré) 1646 ... Pontangoaz - Conventier".

Le même convenant de "PONT AN GOAZ" est l'objet d'une déclaration analogue le 20 avril 1654, souscrite par Claude Plassart et Alexandre RIVOAL. Ce dernier signe correctement; Claude Plassart délègue à la signature P. Calvez, clerc. Les notaires de la cour de Lesquiffiou sont alors P. Le Roy et Fr Guengant.

Jan Plassart, comme il apparaît, était décédé à cette date. L'orthographe de son nom n'est pas encore stabilisé : le 24 mars 1651 meurt et est enterré le jour même Jean Plaçart (la cédille est rarissime alors).

On ne se trompera pas en lui attribuant le métier de marchand de toile. Il avait sa buanderie, précisément sur le "goaz" (ruisseau), son "courtil à blanchir fil". Au près de la maison d'habitation ou maison "manale" de 2 étages, couverte en ardoise pour une moitié, l'autre l'étant de genêt, et la touchant vers l'ouest était un bâtiment de 3 étages couvert d'ardoise dénommé CHAMBRE. Cet ensemble avait des ouvertures "sur une COUR CLOSE en l'entrée de laquelle y a une gallerye aussi couverte d'ardoise".

Jan Plachart (Placsart) était marié à Françoise Guillerm. Les deux familles Inisan-Plassart étaient liées : leurs enfants étaient nombreux et de mêmes âges; j'ai relevé 6 enfants chez les Plassart (outre Claude). On parrainait d'une famille à l'autre : Marie Madec, marraine d'Hervé "Plachart" (1er déc. 1625) - Yves Inisan parrain de Marie (10 août 1631) - Françoise Guillerm, marraine de Jacques Inisan (15 août 1624).

.page 719

Dans le coup dur des Inisan, Jan Plassart fut le vieil ami et conseiller.

*
* *

Nous ne connaissons pas la teneur exacte des NOVALITES reprochées à Yvon INISAN. Au témoignage du célèbre érudit morlaisien Louis le Guennec : "le village de Kervern possède un vieux manoir précédé d'un double portail à meurtrières offrant la date de 1610; sur le pignon de l'édifice principal est celle de 1647, mais la construction n'a rien de remarquable" (Bulletin de la Société d'Archéologie du Finistère 1922 p 84). A défaut de connaître un dessin de cette entrée que l'auteur aurait pu composer, nous avons réalisé ici un essai de reconstitution. Le Guennec utilise, dans le cas, des notes antérieures à la guerre de 1914, puisque le Christ du calvaire voisin était le crucifix mutilé qui fut remplacé en 1914, nous l'avons dit, par l'actuel crucifix.

Il est probable que, dès 1643, Yvon INISAN, avait entrepris la construction de sa maison (celle des Quéméner), faisant table rase peut-être de bâtisses plus anciennes lui appartenant. En observant la jonction de la maison Quéméner avec le mur de clôture de l'entrée, plus ancienne (1610), on a l'impression d'une rupture réalisée aux dépens de ce mur.

Vincent Le Borgne s'étant montré à cheval sur ses droits, Yvon INISAN a dû se le tenir pour dit et poursuivre ses projets "à un" (d'accord) avec son propriétaire foncier. La justice ne badinait pas, on va s'en apercevoir mieux, avec les accrocs à la propriété foncière surtout lorsqu'ils sentaient la fronde sociale.

D) DES TALUS MENACES DE DEMOLITION POUR MOTIF D'INNOVATION (1644)

A l'époque même où il poursuivait Yvon INISAN, Vincent Le Borgne portait plainte aussi devant la cour royale de Lesneven contre Jan et Yvon CRECHMINEC, des voisins d'Inisan. La procédure traîna d'avril 1643 à février 1644, marquée d'une importante série d'interventions judiciaires.

Les CRECHMINECH étaient sous le coup de la condamnation d'avoir à "desmollir les NOUVALLITES et édifices de nouveaux Bastiments dont ils ont SURCHARGE les FONDS des Convenantz qu'ils tiennent soubz le dit Seigneur demandeur au Village de Quervern paroisse de Pleiber crist et remettre les terres en despendantes, qu'ilz ont divisé par nouveaux FOSSES (talus) qu'ilz ont faicts et constructs contre le gré et consentement du dit demendeur et la loy de leur bail, en leur PRESTIN estat (état ANTERIEUR, du latin pristinus).

"Et faute de communiquer et aparoir (montrer) tiltre vallable et bail des dicts convenantz, les dicts defendeurs seront condamnés en faire délaix (cession) au dit seigneur demendeur ou en passer bail et aux despans (nous disons toujours : aux dépens) de l'instance (du procès), dommages et interests".

Les CRECHMINEC produisirent le 13 octobre 1643 "l'acte de transaction et baillée de convenant à Domaine congéable passée entre messire Alexandre le borgne, sieur de Lesquiffiou (grand-père de Vincent) et Allain Crechminec et Jan Inisan, du 10 septembre 1609 !" Nous remontons par ce document à la génération précédente des Inisan.

*

* *

Le jugement fut porté le 15 février 1644 :

"NOUS AVONS condamné les dicts deffendeurs de DESMOLLIR le NOUVAILLITES et Ediffices dont ilz ont surchargé le fond des Convenantz qu'ils tiennent soubs le dit demendeur au village de Kvern et remettre les terres en leur prestin (antérieur) estat et luy en faire deslaix (lui rendre sa terre)

.page 720

SI mieux ils n'ayment (à moins qu'ils préfèrent) en passer BAIL par despans de l'instance.

Faict et arrêté par nous Sénéchal, bailly et lieutenant de la Cour royale de Lesneven - au rapport du dit lieutenant en la chambre du conseil - le 15 février 1644".

Le procureur du sieur de Lesquiffiou, maistre Guy Turin, l'exigeant, la sentence écrite le 15 février fut "leue (lue) et judiciairement prononcée à l'ysse de l'audiance de la cour... le mercredy 17 février 1644".

Le procureur des deffendeurs (les Créachminec), maistre Almaury Brien "a protesté de grief et d'en appeler, passé d'en avoir adverty les parties". Le grief pouvait être le dommage causé à ses clients par la proclamation officielle à Pleyber Christ de la sentence. Le procureur en appelle de cette lecture, semble-t-il, pour un vice de forme : on n'a pas averti les parties.

*
* *

La copie dont nous disposons est celle du demandeur, Vincent Le Borgne. Deux notations comptables y sont inscrites à gauche de la signature du greffier, Gilles :

1) "Espices cinq escus payée au recpveur (receveur) par le Seigneur de Lesquiffiou". Plus anciennement, les "épices" désignaient ces produits ou d'autres que les plaideurs offraient aux juges pendant un procès. Au 17ème siècle, et dans notre cas, il s'agit d'une taxe obligatoire, exigible des plaideurs, pour chaque pièce de procédure.

2) "receu (reçu) pour ceste rendition : 4 livres 4 sous monnoie".

Le document est complété par un rapport signé dont les termes, en petits caractères, pour l'essentiel, sont, plusieurs d'entre eux, de lecture difficile dans la reproduction dont je dispose. Si je ne me trompe, il s'agit de l'intervention d'un sergent de Morlaix pour bannir la sentence à Pleyber-Christ; cette hypothèse devra être vérifiée, à la prochaine occasion, sur l'original.

*
* *

Notre propos n'est, en aucune façon, de brosser un portrait de Vincent Le Borgne. Nous cherchons à parvenir à l'intelligence du paysage rural, aujourd'hui profondément bouleversé, qu'ont connu beaucoup d'entre nous. Que l'on songe, en particulier, aux talus boisés !

Le document CREAC'HMINEC est écrit sur parchemin; c'est une GROSSE, en termes de Droit, "expédition d'une obligation notariée ou d'une décision judiciaire dont les caractères sont plus GROS que ceux de la MINUTE et qui est revêtue de la FORMULE EXECUTOIRE" (Dictionnaire LE ROBERT).

Nous venons de lire ci-dessus la "formule exécutoire" commençant par : "Nous avons condamné..." Tout ce qui précède n'est qu'un rappel des diverses étapes de la procédure. Les caractères sont vraiment gros, étalés, 3 à 4 mots par ligne sur 18 cm; les lignes sont très espacées, 16 lignes sur une hauteur de 24 cm, avec en outre un bon espace vide en haut et en bas de la page. Le parchemin ne coûtait rien à l'administration : quelqu'un payait, le perdant du procès. Il y avait certainement des raisons moins crasseuses à l'emploi du procédé : cet extrait était fort lisible en public sans le secours de lunettes, de projecteurs et de loupes. Nous avons peine, au siècle de l'électricité, à nous imaginer les procédés employés durant les longs siècles de la chandelle.

.page 721

L'original d'un acte notarié, que nous appelons LA MINUTE, doit son nom aux petits caractères en lignes serrées qui servaient à sa rédaction dans les temps du parchemin, du mot MENU, petit.

*
* *

Le jugement autorisait deux solutions au conflit.

Ou bien Démolir les talus ou édifices incriminés, remettre les terres en l'état antérieur, déterminé par un bail précédent ou en cours, rendre sa terre au foncier, s'en aller pour lui en

laisser la libre disposition. Par manque de documentation je ne puis dire comment se réglait, dans ce cas, la question des DROITS CONVENANCIERS des tenanciers. Cette menace de congément visant en même temps, semble-t-il, deux tenues, ne pouvait se réaliser sans une estimation des droits légaux non usurpés, des tenanciers. Les frais du procès devaient venir en décompte.

Cette solution radicale était brandie, semble-t-il, pour défendre l'ordre et inciter les coupables à faire amende honorable et à rentrer dans la légalité. Une possibilité leur était offerte de parvenir à une nouvelle convention avec leur propriétaire foncier, tous dépens et dédommagements de celui-ci préalablement réglés, comme ç'avait été le cas pour Yvon Inisan, quelques mois auparavant.

*

* *

Il y eut certainement une transaction entre les parties, car les Crec'hminec demeurèrent sur leurs conventions respectifs, comme il apparaît dans les registres, à défaut de pouvoir faire référence présentement au texte de la transaction et au nouveau bail.

Il ne faut point chercher, on l'a dit, dans les registres d'avant 1668, l'indication du domicile des personnes. A partir de juillet 1668, de telles précisions deviennent courantes, permettant parfois de remonter d'une ou deux générations et d'identifier sans ambiguïté les familles.

Ainsi, le 30 juillet 1668, se marient François Le Joncour, fils de Jean et Marie Kerablouch, MONIERS (meunier) de leur profession - et Marie CREMINECH, fille des défunts Jean et Catharine Nicolas, ménagers demeurants au village de Kervern. - Le jeune couple, on le voit pour les baptêmes, demeurait au moulin de Kerrac'h. Nous n'avons pas la date de la naissance de Marie, certainement après 1643. Sa mère mourut le 19 janvier 1650, laissant au moins 4 enfants encore jeunes : Margarite (22.8.1638), Françoise (21.6.1640), Hervé (14.5.1642)... Marie... A la mort de sa femme, Jean épousa, en secondes noces, Marie DAUGABEL; du moins relève-t-on le décès, le 22 janvier 1658, d'un Jean CREMINECH, mari de cette dernière; aujourd'hui nous écrivions DAUGABEL (deux chapeaux ?).

Les registres des baptêmes permettent de suivre les naissances chez Yves CRECHMINEC et Marguerite LORANS sans qu'une seule fois leur domicile soit indiqué et sans qu'on puisse être assuré qu'il s'agit bien du domanier de Kervern : Anne (29.7.1629), Jean (20.1.1631), Yves (Octobre 1633), Alain (20.9.1635), Marie (8.3.1637), Yves (27.11.1639), Catharine (23.10.1642). Le père mourut le 23 décembre 1666, sans que son domicile fut indiqué dans l'acte. leur fils Jean était mort le 3 mars 1655.

Il nous a fallu descendre jusqu'en 1670 pour découvrir, enfin, le domicile d'Yves CRECHMINEC et de sa femme. A la date du 21 avril 1670 meurt "Jean CREMINECH, fils de Yves et Margarite Laurans, vivants (de leur vivant) ménagers à Kervern". le couple avait-il eu deux fils Jean ou bien le rédacteur a-t-il confondu deux frères ? L'important, pour nous, est l'attestation du domicile des parents.

.page 722

La preuve ainsi faite que les deux CREMINECH (autre orthographe), Jean et Yves, parvinrent à s'entendre avec Vincent Le Borgne, qu'ils continuèrent à vivre sur leurs conventions et leurs enfants après eux, comme il apparaît dans les registres de 1670 à 1673.

Ces CREMINECH étaient apparemment, à cette date, de simples cultivateurs n'exerçant aucune activité marchande toilière. Il serait étonnant qu'ils n'aient pas pratiqué le tissage pour le compte de leurs voisins Inisan.

*

* *

Les célébrations des baptêmes à Kervern au 17ème siècle font apparaître un climat de bonne entente entre les familles du village : on y parrainait beaucoup entre voisins, Inisan, Crec'hminec.

E) PERMIS DE CONSTRUIRE DE FRANCOIS GUILLERM

(1657)

Un lecteur attentif aura été surpris par les débuts du paragraphe B (p 21) du numéro de décembre 1983 : "François GUILLERM était certainement, lui aussi, MARCHAND de toile, bien que nous n'en ayons pas le témoignage écrit : on voit mal, à cette époque, en effet, des paysans disposant de ressources aussi importantes pour construire une grande maison sur domaine congéable".

Il s'agissait là d'un texte de liaison avec un paragraphe précédent. Par inadvertance le texte est resté sur mon bureau et je viens seulement de m'en rendre compte. Le lecteur voudra bien me pardonner cette bétise de rédaction.

Voici ce texte, en bonne situation d'ailleurs, dans la suite chronologique des documents.

*

* *

Il n'y avait pas que des Inisan et des Crec'hminec à Kervern au milieu du 17ème siècle. Un voisin avait, lui aussi, construit sur le modèle d'Yvon INISAN (1647), la maison, aujourd'hui disparue de Jean Louis Meudec, à l'ouest de la maison Quéméner auprès des Jouaillec. Elle avait aussi son escalier de pierre extérieur abrité sous une toiture soutenue par des poteaux de bois et non par un mur de pierre, comme c'est le cas présentement dans les deux maisons Quéméner et Laurent. Celles-ci, à l'origine, avaient ce même type d'escalier ouvert. Nous avons reconstitué ainsi la maison des Laurent dans le N° de novembre 1983.

Les pierres de la maison Meudec furent achetées par un négociant brestois et employées à la construction d'une villa de style néo-breton à Carantec. Je n'ai point eu de peine à identifier cette villa. La propriétaire m'a autorisé très aimablement à me rendre chez elle. Deux inscriptions y sont employées en ornement, une à l'extérieur, fort bien conservée :

F : GVILLERM

ET M: NICOLAS

et l'autre, une date, 1657, appliquée sur le manteau d'une cheminée de granit fin et de style gothique, qui me paraît provenir du Morbihan et dater de la première moitié du 16ème siècle.

.page 723

*

* *

Le soir même où je fus à Carantec, j'ai cherché une confirmation de l'origine pleybérienne de ces deux inscriptions. J'ai trouvé ceci : "François GUILLERM, mary de Marie NICOLAS, décédé le 11 may 1658... François Guillerm fils deffunct autre François Guillerm et Marie Nicolas décédé le 9 avril 1668".

J'avais à peine identifié ce couple que je découvrais le titre même qui autorisait François Guillerm à ajouter à son projet antérieur de maison, un "RECOING ou BOUTTEHOR", autorisation en date du 10 avril 1657. C'était dans une liasse de titres relatifs à KERVERN, que Monsieur de Chabannes venait de me confier.

*

* *

Ainsi le 10 avril 1657, devant les notaires de "la jurisdiction et chastellenye de Lesquiffiou" est passé un accord entre Messire Vincent le Borgne... seigneur de Lesquiffiou... Et Francoys

GUILLERM, demeurant au village de Kervern. Par cet acte, Vincent le Borgne, le propriétaire foncier, "baille pouvoir et permission au dit Guillerm, oultre" les permissions déjà données, "de bastir un recoign ou BOUTTEHOR qui aura traize pied de largeur par dehor et sept de longueur par dehor, qui sera de la mesme haulteur de muraille que la muraille de la maison que le dit Guillerm bastira au dit Kervern et couvert d'une pareille couverture que icelle maison. PARCE QUE le dit Guillerm a payé présantement au dit Seigneur ENVERTU DE la dite permission la somme de quarante quatre livres tournoisses, dont le dit Seigneur s'en contente o (avec suffisante quittance".

François GUILLERM, ayant affirmé "par sermant" ne scavoir signer, a chargé Jullien Pommellec de signer en son nom.

Le notaire registrateur (qui a la garde des registres, l'ancien GARDE-NOTES) qui signe notre copie, GOAZ MOAL, ajoute ce qui suit. Nous respectons comme plus haut, son orthographe et sa rédaction :

"Depuis est conditionné entre partyes que COMBIEN par contract passés entre le dict Seigneur et le dict Guillerm datté du sixiesme febvrier mil six centz cincquante et six, il soict dict que le dict Guillerm pouroict bastir une maison au dict K vern de trente et un pied de longueur et dix neuff pied de largeur QUE cella s'entend en dehor".

La tournure de cette phrase est compliquée. La locution COMBIEN QUE, vieillie signifie "bien que". Le sens est clair : "il faut entendre les dimensions convenues pour la maison le 6 février 1656, des dimensions extérieures".

*

* *

L'unité de mesure, le pied, vaut 33 cm; l'avancée de maison autorisée par le contrat, longue en façade de 4,29 m, n'avait que 2,31 m de décrochement. C'était peu auprès des deux autres maisons conservées, dont l'avancée fait :

- Maison Quéméner - 4,14 m de décrochement sur 4,69 m de façade
- Maison Laurent - 4,50 m de décrochement sur 3,94 m de façade.

Lorsque la maison fut démolie et les pierres transportées à Carantec, on dut laisser intacts les deux pignons sur la largeur et la hauteur où ils étaient mitoyens avec deux crèches, une à chaque bout, appartenant aux Caroff - Jouaillec. C'est ainsi qu'est restée en place la CHEMINEE, englobée pour l'essentiel dans un silo à grains; ceci confirme l'appréciation que j'avais portée sur la cheminée remontée à Carantec.

.page 724

On retrouve aussi sur place la longueur des façades disparues : 10,30 mètres soit les 31 pieds du permis de construire.

*

* *

L'avancée d'une maison se dit à Pleyber Christ, APOTEIZ. Dans notre document on l'appelle RECOIN(G), BOUTTEHOR. Sur d'autres documents, plus tardifs, relatifs aux mêmes maisons de Kervern, on trouve : "BOUT DEHORS" (1750) - "BOUT DE DEHORS" (1771), SAILLIE (1791).

Une autre expression est usuelle au 18ème siècle, CACHE-TABLE. On la trouve dans la description de nombreuses maisons appartenant à Lesquiffiou sur un AVEU de 1716, fourni par François Le Borgne, dernier seigneur du nom. Le nom breton correspondant, KUZTOL, n'y est pas cité.

Ainsi est-il question d'un CACHE TABLE sous couverture de pierre (ardoise) dans la maison couverte de genêts de "la METTAYERIE de la Porte" - comprendre PORZ, c'est-à-dire COUR (du manoir). C'est la même structure à la "Mettayerie d'à haut", avec cache-table d'ardoise et maison de genêt. De même à l'autre "mettayerie d'à haut"; ici le cache-table est sous genêt.

Ces "cache-table" sont de simples avancées de rez de chaussée. De même, au convenant de Run ar Vrac'h, où la couverture est de genêt; ici on parle de "Bout de dehors". A Kermoyan huella "le bout dehors ou cache-table couvert de genêt fait partie de "thy coz" (la vieille maison); la hauteur du cache-table est de 8 pieds, soit 2,64 mètres.

Il semble bien que le "cache table" proprement dit, en simple rez de chaussée soit d'une technique plus ancienne que les apoteiz à étages. Nous avons proposé ici une reconstitution en l'état ancien de la grande demeure de Quibiec huella où le cache-table en rez de chaussée est encore attesté dans la maçonnerie intérieure.

XI - METAYAGE

Au cours de cette étude sur les INISAN, marchands-domaniers à Kervern, nous avons évoqué diverses tenues de terre en usage dans nos régions. Joignons-leur, pour terminer, le système du METAYAGE très répandu en Bretagne. Au 11ème siècle il en est question sous la forme latine MEDIETARIA, qui exprime la pratique du partage des fruits "moitié-moitié" entre le propriétaire et son métayer. En vérité, le partage a pu être réglé en d'autres proportions.

Dans la langue bretonne, une METAIRIE se disait MEREUDI ou MERERI, ce qui donnait avec l'article AR (le, la) VERE(U)RI. Assez souvent, on prononce VELE(U)RY. C'est la signification de VELERY, en Plourin-Morlaix. - Le métayer ou "partiaire" se disait, dans nos régions, MEREER ou MEROUR, étendu souvent à FERMIER proprement dit.

Sous les ducs, les seigneurs avaient obtenu l'exemption des FOUAGES (contribution par FEUX) pour les métayers de leur manoir. C'est au titre d'Exempts de cette contribution que leur nombre est relevé comme celui des nobles et des "contribuans" - nous disons "contribuables" - dans toutes les paroisses de la province, lors de la réformation du domaine ducal, en Oeuvre vers 1430 - 1450.

Donnons cet état numérique pour quelques paroisses selon l'évaluation rectifiée de cette enquête. Il s'agit de personnes "demourant" en la paroisse.

PLOENEOUR MENEZ - aucun noble - 7 mectaiers - 112 contribuans, ramenés à 37 feux (fiscaux) - 11 povres.

.page 725

PLOELAN (Guiclan) - 9 nobles - 23 mectaiers - 6xx18 (138) contribuans, ramenés à 46 feux (fiscaux) - pas de "povres".

PLOEBER RIVAULT (devenu CHRIST) - 5 nobles - 7 mectaiers - 15 povres - 105 contribuans, "o l'ayde d'aucuns povres qui en quantité puent contribuer" - ramenés à 35 feux (fiscaux). Les enquêteurs estiment, on le voit, que bien des personnes (aucuns) réputées "poeuvres" peuvent (puent) contribuer.

PLOEYBER RIVAL (St Thégonnec depuis) - 7 nobles - 10 povres - 9 mectaiers et 100 contribuans, ramenés à 33 feux un tiers.

PLOEMAORN (notre Plouvorn) - 37 nobles - 51 mectaiers et 7xx12 (152) contribuans, ramenés à 50 feux 2 tiers. On ne signale pas de pauvres.

TAULE (alors toute la presqu'île) - 59 nobles - 45 mectaiers, 51 povres et 2c4xx19 (299) contribuans, ramenés à 100 feux (fiscaux), ainsi répartis :

49 feux de GUITAULE

20 feux 2 tiers de HENGUIC,

21 feux 2 tiers de CARENTEUC,

8 feux 2 tiers d'Evesque (de la seigneurie de l'évêque de Léon).

Fin de : Une dynastie de marchands de toile

.page 726

NOTRE PAYS

Comme tant d'autres, sans doute, je n'entreprends ces recherches historiques que par respect pour le pays qui m'a accueilli et par amitié pour les hommes qui lui ont donné son visage, pour ceux qui continuent de l'exploiter, pour ceux aussi qui y ont élu domicile, s'engageant, à leur tour, à en faire leur pays.

Des idées générales nous en avons tous sur toutes choses : elles alimentent notre moulin à paroles, à défaut de ne pas apporter des vérités établies. On peut s'y laisser prendre, mais on peut aussi, et c'est mon cas, tenter de s'en libérer afin de jeter sur ce petit pays un regard neuf qui en perce les secrets et provoque chacun à la même aventure.

*

* *

Depuis quelques mois nous poursuivons dans ce Bulletin une étude sur le village de KERVERN et sur ces marchands de toile, les INISAN, en pleine prospérité autour de 1650. Pour ne point dérouter les lecteurs occasionnels de ce présent numéro, offert à toutes les familles, nous laissons en sommeil ce sujet, le temps de cette parution de janvier. Il s'agit, en vérité, d'un demi-sommeil puisque nous commençons par reprendre des considérations déjà émises sur le DOMAINE CONGEABLE, pour étendre notre regard vers le Léon du littoral. Nous soulèverons une nouvelle fois le problème de la ligne de démarcation qu'établissent les gens du pays de Morlaix, dont ceux de Pleyber-Christ, entre eux-mêmes et ces congénères implantés à leur ouest qu'ils regroupent sous le nom de PAGAN, lesquels en sont très mortifiés. Comme on va le voir, notre explication fait valoir la différence profonde qui caractérise les régimes fonciers en usage anciennement d'une part dans le TREGOR, d'autre part dans le LEON : l'usage trégorrois a exercé son emprise sur le Léon à bonne distance du Queffleut.

La belle collection des dessins que François GAOUYER a réalisés pour nous sur le CHATEAU DE LESQUIFFIOU requiert quelques commentaires. Ils constitueront le deuxième volet de cette parution.

I - REGIMES FONCIERS DU TREGOR ET DU LEON

La rivière du QUEFFLEUT, prolongée vers le nord par l'estuaire de Morlaix, constitue la frontière traditionnelle entre le pays et évêché du TREGUIER, à l'est, et le pays et évêché du LEON, à l'ouest.

Elle sépare ainsi PLOURIN, en Tréguier, et PLEYBER-CHRIST, en Léon anciennement; elle servait aussi de limite entre PLOURIN et PLOUNEOUR MENEZ, qui est en Léon, au sud de PLEYBER-CHRIST. Le démantèlement de PLOURIN durant la Révolution française a donné naissance à la commune de LE CLOITRE SAINT THEGONNEC, nouvelle voisine de PLOUNEOUR MENEZ. La référence à SAINT THEGONNEC dans cette dénomination fait fi de l'histoire et des inclinations et attaches de la population; il s'agit d'une vulgaire référence administrative au nouveau canton de St Thégonnec.

*

* *

L'observation des zones frontalières est de grand intérêt dans la recherche de ce que l'on appelle LES PAROISSES PRIMITIVES, à savoir les subdivisions territoriales de la Bretagne Armorique, qui remontent à l'implantation en ce pays des Bretons d'Outre Manche (5ème - 6ème siècles).

.page 727

Ces paroisses, souvent de grande étendue, ont généralement des frontières naturelles, mer, rivières, collines ou des voies antérieures à la venue des Bretons, gauloises ou romaines. Mais un tel schéma ne peut rendre raison du périmètre entier de ces territoires : il est des tronçons fort importants en zone vallonnée ou montagnaise comme les Monts d'Arrée, dont le tracé a

requis des arrangements entre voisins, qui ne furent pas dictés par la seule configuration du terrain. Ce fut le cas, entre l'ancien Plourin et Plounéour Menez, antérieurement même à la constitution des évêchés du Tréguier, du Léon et de la Cornouaille, qui s'emboîtent ici dans la Montagne.

*

* *

Il est bon de rappeler, sans doute, que la vallée du Queffleut est empruntée par la D. 769, Morlaix - Carhaix, construite il y a un siècle (1875). Ce fut la 2ème route nationale Lorient-Roscoff, détrônée à son tour, depuis quelques années, par le nouvel axe de ce nom, encore à l'état de tronçons.

A l'approche des sources du Queffleut, auprès du village LE PLESSIS (en breton on dirait KENKIS), le lit de la rivière fait un coude accentué vers l'ouest, en direction du Relecq, constituant toujours la frontière. Aux abords immédiats de l'abbaye, à l'est du monastère, la frontière tourne à angle droit, le long d'un affluent du Queffleut, que prolonge une ligne droite jusqu'au point géographique, marqué sur les cartes I G N où se joignent les trois paroisses de Berrien (Cornouaille), Plounéour Menez (Léon) et Plourin ancien (Le Cloître aujourd'hui), en Tréguier.

De part cette configuration des limites paroissiales entre Plounéour Menez et l'ancien Plourin, le monastère du Relecq est implanté dans le Léon, mais aux frontières mêmes (HARZOU en breton) du Tréguier. Il n'y a pas lieu d'envisager comme frontière antérieure la voie antique du Pont-Glaz, que nous décrivions il y a un an exactement.

Nous aurons encore à revenir sur ces Monts d'Arrée pour étudier leur réseau routier ancien et aussi pour déterminer le contour du PLEYBER primitif (6ème siècle) : il nous faudra prêter alors grande attention aux limites septentrionales de Plounéour Menez.

A) - LA QUEVAISE MONASTIQUE

En cette zone frontalière des trois diocèses de Léon, de Cornouaille et de Tréguier, les Monts d'Arrée ont été soumis à un même régime foncier, à partir du 12ème siècle, la QUEVAISE MONASTIQUE, sous l'autorité, d'une part, de l'Abbaye du Relecq et celle, d'autre part, de la Commanderie des Hospitaliers de Saint Jean implantée sur la paroisse de la Feuillée.

Pleyber-Christ n'a jamais eu de terres en dépendance de l'Abbaye du Relecq. Les noms de ABBAT ou MANAC'H que l'on peut trouver dans certaines parcelles font allusion à des personnes de ce nom, par exemple, l'ancien lieu-dit COAT TI-MANAC'H, auprès de Glaslan garde le souvenir d'un dénommé MANAC'H. Le socle de la croix de la Justice porte le nom de MANAC'H avec un calice, la date de 1620 et trois initiales M : R : H : Je connais bien, par les registres, le prêtre Rolland MANAC'H 1620. Ce socle, nous le verrons, est sans rapport avec l'ancien carrefour.

Totalement absente de Pleyber-Christ, la quévaise régissait une immense partie de Plounéour-Menez et du Cloître, dont le bourg est un ancien village quévaisier du Relecq.

.page 728

*

* *

L'Abbaye cistercienne du Relecq fut fondée en 1132. On ne connaît pas en toute certitude le nom du donateur. Ce dut être, me semble-t-il, le vicomte Hervé de Léon qui fonda le prieuré de Saint Martin de Morlaix en 1128; l'acte de fondation de ce prieuré constitue un document majeur de l'histoire de PLEYBER et sera publié ici dans son intégralité.

On ne se représentera pas le domaine de l'Abbaye, aux origines, avec l'extension qu'on lui connaîtra quelques siècles plus tard, en 1481 ou en 1641. Ainsi, à cette dernière date, le Relecq possédait des terres dans les Montagnes Noires en mon pays de Gouézec : quatre quevaises "antennes" (anciennes) à KERDERIEN (on prononce KERZERRIEN) tenues alors par Jacques

Kerdrein, Marie Briant, Barnabé Nédellec et Parceval Frabolot. On sait aussi que pour faire face à des charges fiscales en 1563, l'abbaye dut vendre des terres qui trouvèrent acquéreur de leur domaine de LANVEN en Saint Vougay dans la personne du riche Barbier de Kerjean.

Dans l'esprit de Saint Bernard, fondateur de l'ordre cistercien, les "moines blancs" devaient vivre de leur travail. On ne les voit pas, au début du 12ème siècle, accepter des rentes, dîmes ou autres droits; leur règle l'interdisait. Ils n'ont pas de tenanciers et font valoir par eux-mêmes, religieux de Choeur et frères convers, leur propre domaine. "Il leur aurait pourtant été facile de faire comme les autres religieux, écrit Guy Devailly, et d'accepter de nombreuses dîmes à un moment où les évêques luttaient avec un certain succès contre la mainmise des laïcs sur cet impôt ecclésiastique et obtenaient souvent qu'ils y renoncent au profit d'un établissement religieux. Il leur fallait donc du courage pour se tenir dans ce domaine à leur règle initiale" (Histoire religieuse de la Bretagne, 1980, p 70). Nous aurons à faire valoir cette observation de l'auteur, fort négligée des historiens, touchant cette main-mise des laïcs sur nos paroisses durant le haut Moyen-Age.

*

* *

Le succès spirituel des cisterciens au début du 12ème siècle provoqua, en leur faveur, un afflux de donations, dont ils ne purent ou ne surent se défendre en se retranchant derrière leur règle : ils acceptèrent des accommodements avec celle-ci sous la forme de rentes, de bonnes terres arables, de vignes et même de salines.

Le cas de l'Abbaye de Prières est très typique de cette évolution et de l'affadissement de l'idéal primitif des cisterciens. Ce monastère fut fondé en 1252 par le duc Jean I de Bretagne, près de l'embouchure de la Vilaine dans la commune de Billiers. Dernier monastère à naître de l'ordre des Citeaux, il fut doté "non de landes et de bois, mais de terres arables, de prairies de fauche, de vignes et de salines... Il reçut aussi des dîmes, des droits de péage, des banalités (droits) sur des moulins par exemple, des droits de foire ou du marché, et même des rentes portant sur des revenus ducaux" (G. Devailly, livre cité p 70-71).

*

* *

Dans sa notice sur Notre-Dame du Relec (1932), H. Perennès signale (p 21) l'incendie qui éclata dans le dortoir du monastère en 1551, détruisant "une très grande partie des archives". Faut de documents, nous ne pouvons décrire les circonstances qui portèrent les Moines du Relecq à étendre leur domaine, à s'insérer dans l'organisation féodale du sol, à promouvoir la mise en valeur et le défrichement de leurs terres et, pour y parvenir, à s'attacher des laboureurs par le système de tenure de la QUEVAISE.

.page 729

Le terme de Quévaise n'a reçu aucune étymologie satisfaisante même par le détour du breton, QUEMAES ou QUEVAES attesté par Jehan Lagadeuc dans son Catholicon (1464) et qu'il traduit par CONVENANT. A défaut d'une étymologie assurée, la notion même de Quévaise est fort bien connue des historiens de nos institutions bretonnes. La dernière étude savante qu'on lui a consacrée est l'ouvrage érudit de Jeanne Laurent "UN MONDE RURAL EN BRETAGNE AU XVème SIECLE. LA QUEVAISE (1972)".

Son ouvrage traite conjointement des trois ordres religieux qui pratiquèrent ce régime foncier, mais la documentation est puisée surtout chez les Hospitaliers de St Jean. Empruntons à cet auteur les données les plus caractéristiques de la Quévaise primitive.

*

* *

1) Au départ ce fut une "hostise"; une institution de défrichement qui attire des gens nés sur d'autres terres ou "hôtes" (p 185).

2) En règle générale, l'hôte reçoit un journal de terre qu'il peut clore et cultiver avec un emplacement de maison et un courtil; en paiement il verse aux Seigneurs moines une rente annuelle partie en argent, le reste en volailles ou céréales. Ce journal de terre enclose n'était tenu à aucune autre redevance.

3) "Les quévaises avec leur journal de terre étaient groupées dans des villages parsemés sur une étendue de terre sans clôture où les quévaisiers avaient le droit de faire paître leur bétail sans rien payer. Un versement n'était exigible qu'en cas de récoltes de céréales. Chacun des quévaisiers avait toute latitude d'y travailler et de faire des semailles, étant entendu qu'il verserait une part de la récolte à l'abbé ou au commandeur intéressé. Dans ce territoire indivis, il n'y avait, pour aucun quévaisier, de droit à une jouissance exclusive sur une parcelle quelconque" (p 187).

4) En cas de semailles sur ces terres indivises, le commandeur ou l'abbé avait le DROIT DE GERBE (dénommé maladroitement dîme). Selon les lieux, l'abbé du Relecq avait la 11ème gerbe, la 12ème, la 4ème, la 6ème ou la 7ème.

5) C'est le plus jeune des enfants qui est bénéficiaire de la quévaise de ses parents (Droit de juveigneurie).

6) Nul ne pouvait avoir deux quévaises.

7) Si le quévaisier abandonnait sa quévaise pendant un an et un jour, il en perdait le droit : le Seigneur pouvait en disposer en faveur d'un autre candidat, désireux, lui, de poursuivre l'Oeuvre commencée.

8) En cas de "décès du détenteur sans hoirs de corps" (sans enfant), la quévaise retournait au Seigneur.

*

* *

De défricheurs qu'avaient été à l'origine les quévaisiers, leurs descendants étaient devenus peu à peu des laboureurs, souvent entrepreneurs. Nous n'avons pas à suivre l'évolution du système quévaisier ni la politique suivie, à partir du 16ème siècle, par les nouveaux maîtres imposés à l'Abbaye par le Roi de France, les abbés Commanditaires. On trouvera cette analyse historique chez Jeanne Laurent (p 223 - 244).

Le régime coutumier de la QUEVAISE disparut avec l'organisation monastique et le système féodal. Par l'effet de l'article 5 de la loi du 25 août 1792, "le quévaisier se trouva propriétaire, sans aucun déboursé". Jeanne Laurent fait observer à ce propos "cet avantage n'aurait pu être maintenu aux quevaisiers si leurs propriétaires n'avaient été des ordres religieux, dépossédés". L'article 5 ne prévoyait en effet la suppression des droits sans indemnité, que s'il était démontré "qu'ils avaient eu pour cause une cession primitive du fonds. Or les propriétaires quévaisiers auraient aisément, comme ils l'avaient fait si souvent, démontré que le quévaisier, comme le domanier congéable, n'avait aucun droit sur le fonds" (p. 243).

.page 730

Ainsi, cette dévolution des quévaises aux quévaisiers sans bourse délier fut un coup de chance inespéré pour bien des habitants de Plounéour Menez; ils le doivent à un juriconsulte breton, J.M. Baudoin de Maison Blanche, et à son interprétation erronée de la quévaise.

Qu'ils dorment tous en paix entre leurs pierres bornales des Monts d'Arrée !

B) - LE DOMAINE CONGEABLE ET REPARABLE

Avant la Révolution française, le pays de Pleyber-Christ pratiquait divers systèmes de tenue des terres : exploitation par les propriétaires, fermages, métairies, réglés par des coutumes ou des conventions entre les propriétaires fonciers, nobles généralement ou marchands des villes et les tenanciers ruraux, qui "manľuvraient le sol", le labouraient.

Le régime foncier le plus répandu et le plus durable à Pleyber-Christ suivait l'USEMENT (ou usage) de TREGUIER. On l'appelait DOMAINE CONGEABLE ET REPARABLE. Il en existait des variantes en pays bretonnant. Outre l'Usement de Tréguier il y avait le Domaine Congéable du pays de Vannes, celui du Pays de Rohan et l'Usement de Cornouaille. Il n'était pas pratiqué dans le Léon du littoral, non plus qu'en Haute Bretagne. Il était totalement ignoré du reste de la France.

*

* *

Ce domaine congéable que nous voyons en usage à Kervern, par exemple, met en présence un propriétaire FONCIER et un TENANCIER : le premier loue le FONDS au second, qui se trouve être, par ailleurs, propriétaire des édifices et superficies, ainsi les bâtiments et les talus.

Le propriétaire foncier avait le DROIT de congédier le tenancier, ce qu'incluait le terme de CONGEABLE. Mais, dans le cas où il voudrait donner CONGE au tenancier, procéder au congément, le Foncier devait faire expertiser les DROITS CONVENANCIERS du ou des tenanciers et rembourser leur valeur à ceux-ci; ce que rappelle le terme de REPARABLE, remboursable.

L'étude en cours sur Kervern décrit des problèmes soulevés par cette double propriété et les procès provoqués par des innovations immobilières réalisées par des domaniers sans la permission du propriétaire foncier.

A l'époque que nous évoquons, vers 1644, le propriétaire foncier de Kervern était Vincent Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou. Avant de succéder à son père, Jean le Borgne, il s'était illustré à la cour de Louis XIII comme Mousquetaire du Roy et compagnon du célèbre d'Artagnan.

*

* *

C'est sans doute l'existence des DROITS CONVENANCIERS au profit de familles rurales qui a permis au DOMAINE CONGEABLE de traverser la Révolution française jusqu'à nos jours, en dérogation à la législation générale française.

.page 731

Aujourd'hui encore (1984) on peut indiquer comme régies par le Domaine congéable les terres de Kergalein : le FONDS (en breton, FOND ou FONS) appartient à un propriétaire foncier, les DROITS CONVENANCIERS (en breton GWIR, au singulier, DROIT), édifices et superficies appartenant en propriété au tenancier ou Domanier.

Un de nos lecteurs a tenu un domaine congéable en Henvic. Le propriétaire foncier, à l'insu du domanier, vendit le fonds à un paysan de la région. Dans la zone légumière, la terre avait une grosse valeur et les édifices une valeur nettement plus modique, établie par expertise. Le domanier fut remboursé de ses droits convenanciers à la fin de son bail; ce domaine congéable disparut ainsi, il y a 37 ans.

*

* *

L'opération de rachat des droits convenanciers par le propriétaire foncier portait, m'a-t-on dit, le nom de GWIRAT (acquérir LE DROIT CONVENANCIER, GWIR). L'un de nous a entendu les vieux évoquer l'achat du GWIR par Lesquiffiou au siècle dernier dans la zone de Kervern : par cette acquisition le Foncier devenait GWIRET, possesseur du DROIT convenancier et seul propriétaire du tout.

Dans son ouvrage LE TRESOR DU BRETON PARLE (1970), Jules Gros cite quelques termes ou expressions relatives au domaine congéable dans le pays trégorois (p 209) :

- "Ar gwir a zo dezi hag ar font a zo d'ar hastell - Les édifices et la superficie sont à elle et le fonds appartient au château".

- "An ti-ze a zo dezo gwir ha font - Cette maison leur appartient, bâtiments et fonds (terrain)".

Le domanier, selon ce même auteur, se disait GWIRAER. A l'en croire, son sort n'était pas très enviable.

- "An aotrou a houneze muioch evid ar gwiraer - Le propriétaire foncier gagnait plus que le domanier".

- "Ar gwiraer n'eo ket sur euz e blas ma n'eneus ket asurans - Le domanier n'est pas assuré de (garder) sa ferme s'il n'a pas sa baillée d'assurance". C'est l'expression classique d'un tel bail.

Le terme de CONVENANT, en breton KOUMANANT, servait autrefois à désigner ce domaine congéable. Selon Jules Gros "ce terme est maintenant limité au sens de "ferme" et s'emploie de moins en moins, détrôné qu'il est par "MENAJ". Il cite ainsi :

- "Ar re yaouank ne houlont ket ken chom da zerhel menaj - Les jeunes ne veulent plus rester tenir des fermes".

- " Hennez a zo eur menaj pevar a gezeg - C'est une ferme à quatre chevaux".

Le fermier se dit MENAGER. c'est la catégorie sociale des MENAGERS, rencontrée à Pleyber-Christ au 17ème siècle, se disant des diverses tenues de terres.

A l'époque de la prospérité toilière, tenanciers de domaines congéables ou de quévaises monastiques eurent de substantielles ressources extra-rurales dans la confection et la vente des toiles : ils avaient un esprit d'entreprise que n'eurent sans doute pas leurs contemporains trégorrois, confinés sur leurs terres.

*

* *

.page 732

Le régime du domaine congéable a persévéré, nous l'avons dit, jusqu'à nos jours, s'érodant peu à peu au profit du fermage simple.

Il est un moyen aisé de se faire une idée de l'extension géographique de l'usage de Tréguier à l'ouest du Queffleut : c'est le recours aux ETATS DE SECTIONS du premier cadastre, en 1837, à Pleyber-Christ. En transcrivant à mon usage ce très riche répertoire, j'ai pris conscience rapidement de la place qu'y tenait auprès du Propriétaire foncier un personnage inconnu de moi, le DOMANIER. Il jouait encore un rôle important dans notre paroisse.

Je viens d'effectuer un sondage dans des communes voisines, Saint Thégonnec, Guiclan, Plouvorn, Plouéan. Ce régime du domaine congéable est attesté en ces quatre communes.

A St Thégonnec : par exemple à Kéranot.

A Guiclan : par exemple, le village de Kerilly est réparti entre plusieurs domaniers; la métairie de Kerfaven est alors en domaine congéable.

A Plouvorn : le comte de Keruzoret a plusieurs domaniers. Des maisons avec courtils ont le même statut.

Plouéan dispose d'un magnifique exemplaire d'Etat de sections (1848), restauré avec tout le soin que l'on doit à tous les documents. Cette pièce utilise des imprimés dont la première colonne est consacrée précisément au DOMANIER, la 2ème colonne au propriétaire foncier. Outre quelques maisons isolées on ne trouve guère d'étendues en domaine congéable autres que Kerbic, Kerbellec. L'hôpital de Morlaix était alors propriétaire foncier d'un domaine congéable à Penfrat (section F N° 936).

*

* *

Il semble bien que, dans ces communes, le domaine congéable ait sombré dans l'oubli : il n'y fut jamais qu'un produit importé de Morlaix par les riches propriétaires qui y demeuraient.

Quelle origine assigner à ce régime foncier du Domaine congéable ? Marcel Planiol, historien des Institutions de Bretagne (édition 1982) s'attarde à ce problème (tome IV p 225 - 247).

Voici ce qu'il pense : "L'absence du domaine congéable en Angleterre, en Galles et en Irlande fait croire qu'il n'est pas d'origine insulaire (Grande Bretagne). Le silence des cartulaires de Redon, de Landevennec et de tous les anciens textes fait penser qu'il est de formation récente. Il s'est peut-être développé au 11ème siècle, lorsque la prospérité a commencé à renaître, après que les invasions normandes se furent arrêtées. Sa localisation en Basse Bretagne s'explique aussi bien par les circonstances locales que par une importation : c'est avant tout un contrat de défrichement. Il devait naître spontanément des besoins d'une population pauvre, très dense et très prolifique, en contact avec une grande quantité de landes et de terres incultes" (p 234).

Le même auteur estime aussi (p 258) que l'usement de quévaise et celui du domaine congéable "représentent des états chronologiques différents d'un même système de tenures. La quévaise nous donne le type primitif des conventions. C'est l'introduction des baillées à court terme qui a rendu congéable la propriété superficielle du domanier".

Durant tous ces siècles, le LEON allait son chemin.

C) - L'USEMENT DE MOTTE DANS LE LEON ET LE PAYS CROZON

DE

Ma connaissance de l'usement de Motte se réduit à ce qu'en écrit Marcel Planiol dans l'ouvrage déjà cité (tome IV p 201 - 210). Je vais résumer ces pages.

.page 733

Alors qu'aux 11ème, 12ème et 13ème siècles le SERVAGE est en vigueur dans certaines provinces, il avait disparu de Bretagne, sauf dans la presqu'île de Crozon et en certaines régions du Léon. Le SERF était un homme attaché à un domaine qu'il cultivait contre une redevance à son maître propriétaire de la terre. Le serf n'était donc pas un paysan libre.

*

* *

PlanioI s'inspire, dans ce chapitre, de l'étude de La Borderie, "Mémoire sur le Servage" (1860). L'essentiel de la documentation s'échelonne de 1375 à 1486.

Les serfs mottiers ou serfs de LA GLEBE (motte de terre) se rencontraient alors dans 7 paroisses de la presqu'île de Crozon, connue aussi sous le nom de "Terre de Rivelen" : Crozon, Camaret, Roscanvel, Telgruc, Saint Nic, Plomodiern et Ploéven. On les trouvait aussi en Léon, dans les juridictions de Saint Renan et de Lesneven, soit tout le Bas Léon (avec Brest) et la bordure littorale depuis l'Aber Benoît jusqu'à St Pol.

D'après le Rentier de Lesneven (1455), le duc possédait des serfs mottiers dans 6 paroisses contiguës de la région : Plounéour Trez (42 mottes), Kerlouan (17), Kernouez (13), Elestrec (8), Guisséni (2), Kernilis (1). Sur ces 83 mottes, 34 seulement étaient habitées, les 49 autres étaient "de tous poinz desherbégées (inhabités) et choittes en ruine longtemps (tombées en ruine depuis longtemps)" PlanioI p 210.

Le pays de Crozon, ancienne propriété de la maison de Léon, dépendait alors des Rohan.

*

* *

La "tenue et demeurant" s'appelait Motte et le tenancier Mottier et aussi Demenier (domanier). Le rentier de Lesneven (1455) rappelle que "ceux qui demeurent es dites (dans les dites) mothes sont SERFS AU DUC, en telle manière qu'ilz ne doivent ne ne puent (ni ne peuvent) demourer ailleurs que es dites mothes, s'ilz ne sont privilégiés par clergise ou qu'ilz aient grace du duc (à moins qu'ils ne jouissent du privilège de la cléricature ou n'en aient obtenu la faveur de la part du duc)".

*

* *

La place nous manque pour prolonger nos considérations sur cet USEMENT de LEON. Nous en avons assez dit, sans doute, pour suggérer une origine possible de l'appellation PAGAN, que les gens de notre région au statut d'hommes libres, étendirent autrefois au PAYS DE LA GLEBE, non pas le pays païen, mais le pays PAGAN, celui des SERFS de la motte.

.page 734

II - LE CHATEAU DE LESQUIFFIOU

Le deuxième volet de cette parution est constitué d'illustrations sur le château de Lesquiffiou, Oeuvre de François Gaouyer. Le texte qui les accompagne est réduit aux dimensions d'un timbre poste, par manque de place, mais non d'inspiration.

Mr et Mme de Chabannes ont eu l'obligeance de nous confier deux compositions anciennes sur bois et de nous autoriser à offrir aux lecteurs ces images de leur château. Nous les en remercions vivement.

Dans son état actuel, Lesquiffiou est constitué de deux châteaux accolés. L'un, du 17ème siècle, prolongé après 1716 de deux pavillons symétriques est classé monument historique. On le voit ici sur sa seule façade sud encore visible avec la tourelle de la métairie d'en-haut (dessin A ci-dessous). François Gaouyer a reproduit en B un dessin datant de la fin du 18ème siècle; les deux états successifs de cette façade sont commentés par le plan ci-après (dessin C).

La façade ancienne nord, avec sa cour d'entrée, est représentée dans un deuxième tiré à part (dessin D): le dessin est contemporain du précédent, fin du 18ème siècle. En même temps que furent ajoutés les deux pavillons, après 1716 certainement, on prolongea aussi vers le nord les deux bâtiments de la cour; on reconnaît bien, du côté nord-ouest, la chapelle. L'allée de l'entrée ne pouvait alors que monter; le dessin donne le sentiment que l'on accédait alors au château par une descente.

C'est en 1902 que fut construit, par adjonction au château classique, le château moderne qui accueille les visiteurs (dessin E). Il fallut, préalablement, détruire les deux bâtiments de l'ancienne cour d'entrée (dessin F). Le PUIITS lui-même fut intégré dans ce nouveau château.

.page 735

Reproduction d'un panneau conservé à Lesquiffiou
La façade sud

.page 736

Reproduction d'un panneau du 18ème siècle conservé à Lesquiffiou.
Vue de la façade Nord.

.page 738

IMAGES DE PLEYBER CHRIST

KERVERN

Numéro après numéro François Gaouyer met son talent de dessinateur et sa compétence d'homme du bâtiment à illustrer les études quelque peu austères du rédacteur.

Il reconstitue ici la maison des Laurent à Kervern, dont le texte traite abondamment. Aujourd'hui, l'escalier extérieur est encagé, tout de même que dans la maison des Quéméner; il nous est apparu à l'évidence que d'origine cet escalier s'ouvrait à l'air libre et que son auvent était soutenu par deux poteaux-bois. Ainsi peut-on apprécier dans les deux maisons le soin apporté à la maçonnerie de la façade sous l'auvent.

Dans d'autres maisons de ce type, on a intégré cet escalier extérieur au volume habité par l'adjonction d'une autre porte d'entrée; ainsi, à Bruluec. Ce sont des aménagements, introduits, plus tard, dans un souci visible de confort.

*
* *

Le pignon sud (à gauche), effondré avec la façade arrière peu avant 1914, ne fut pas reconstruit à l'identique, mais fortement réduit en épaisseur, privé de sa chevronnière et de sa souche de cheminée.

.page 739

PORTAIL D'ENTREE DE KERVERN

Au début du 20ème siècle, Kervern conservait encore son entrée monumentale. Louis Le Guennec en a donné une description en 1922, se référant à des souvenirs antérieurs à 1914, puisqu'il fait état d'un crucifix mutilé sur le calvaire voisin; or, nous l'avons établi, le crucifix fut remplacé le jour de Pâques 1914.

"Le village de Kervern possède un vieux manoir précédé d'un DOUBLE PORTAIL à meurtrières offrant la date de 1610; sur le pignon de l'édifice principal est celle de 1647, mais la construction n'a rien de remarquable" (Bulletin de la société d'archéologie du Finistère 1922 p 84).

*
* *

Dans la description du domaine INISAN en 1750 nous avons noté concernant cette entrée "Une GALLERIE aboutissant les dites maisons (Quemener et Laurent) couverte d'ardoises faisant le PORTAIL en cour close sur les dits logements et avec une GRANDE HUISSERIE pierre de taille devers le Nord" (Bulletin de novembre 1983 p 17).

En 1716, François Le Borgne de Lesquiffiou ne possédait que la moitié du convenant Inisan, l'autre moitié étant échue en partage à l'une de ses deux soeurs. La description de l'ensemble est fournie dans un aveu du 8 août 1716 : "Un gallerye aboutissant aux dittes maisons (Quemener et Laurent) couverte d'ardoise ayant DEUX GRANDES PORTES vers le nort, une COUR CLOSE cernée des maisons et galleries".

.page 740

A ces témoignages écrits, nous avons l'avantage de joindre l'attestation de Francis Lozac'h, de Kervern, qui a connu cette entrée monumentale avec sa porte piétonnière de droite, moins large. Le portail fut abattu après la guerre de 1914 pour permettre le passage des charrois vers les fermes situées au delà de la cour. Il n'en est resté qu'un pilier cannelé et les murailles de part et d'autre de la double entrée, hautes de 4 m.

Les "meurtrières" de Louis Le Guennec sont de petites ouvertures pour la lumière et l'air. A droite, sur le pignon de la maison Quémener se voit un "oeil de boeuf" creusé dans une pierre de granit. L'ouverture qui suit à gauche donne sur l'escalier de pierre et la suivante éclaire et ventile le "cabinet d'aisances" en chute libre s'évacuant dans l'angle du mur.

Notre reconstitution tient compte des données précédentes; pour les dimensions relatives des deux portes, nous nous sommes rangés à l'avis de Francis Lozac'h.

L'interprétation du plan cadastral sera proposé dans un numéro suivant.

.page 741

Plan de l'entrée du village de Kervern

.page 742

IMAGES DE PLEYBER

ROC'H CREIZ

En attendant la découverte de pièces d'archives sur le MANOIR de ROC'H KREIS, voici, avec la façade Nord, une belle porte LOUIS XIV et les magnifiques balustres ajourés de la rampe d'escalier, en chêne, ainsi que la cheminée du séjour.

.page 744

IMAGES DE PLEYBER

L'EGLISE, VUE DU SUD-EST

GOAREM NEVEZ

Il y eut à GOAREM NEVEZ ou La Garenne Neuve une maison de fabricant marchand de toiles, avec son escalier extérieur. L'indice de cette fonction toilière est la présence d'un CANDY au nord-ouest (section A N° 551).

.page 746

PORZ-RUZ

Nous entreprenons dans ce numéro et le suivant une étude sur le PORZ-RUZ, et en accompagnement nous vous en offrons une vue d'ensemble.

La façade a été refaite il y a quelques années pour donner air et lumière à la maison. Nous essaierons aussi de reconstituer cette façade en son état original.

La maison avait son PORZ ou cour fermée sur portail extérieur, du côté de la route. On a noté sur le dessin de cet arrière les traces de l'amputation des CHEVRONNIERES qui habillaient le deux rampants du pignon (maison de gauche). Le lecteur peu au courant du vocabulaire du bâtiment peut voir en place précisément deux chevronnières sur la maison principale.

.page 747

Dans l'aile de droite (façade arrière) on remarquera le LINTEAU SCULPTE de la petite fenêtre murée. Il porte le nom du couple fondateur. La lecture en est aisée; on peut déjà y aller voir et profiter de ce passage par la route pour observer la superbe maçonnerie en schiste local de l'ECURIE (plan). C'est sans doute le plus beau panneau de maçonnerie observable dans le pays. On notera aussi le parfait alignement des murs sur la route, à partir de l'angle droit de l'aile, en direction du Pont-Glas.

L'écurie a été construite depuis la rédaction du cadastre de 1837. Comme toute écurie, elle est pavée; présentement, elle sert d'étable. Anciennement, et d'origine sans doute, une barrière fermait l'accès en cet endroit. Notre plan indique son emplacement, encore attesté par une pierre en débordement du mur à hauteur d'homme. Cette pierre est creuse : la barrière pivotait en partie haute dans la cavité. On y introduira la main pour s'en assurer. L'homme de l'art et moi-même n'avons pu trouver le terme technique qui désigne une telle pierre creuse, pourtant bien courante.

.page 748

Le schiste à cristaux de CHIASTOLIT(H)ES, employé dans la maison principale et dans l'écurie, est extrait de la roche qui affleure dans la descente du Pont-Glas. L'extraction a été faite avec soin, mais le choix de la carrière n'a pas été laissé au hasard non plus, tant la pierre est

compacte : un champ du Porz-Ruz, face au LENN VIAN (petit lavoir, portant dans le cadastre de 1837 le nom de PARC AR VINGLEUS, section H 673). Précisément les anciens ont connu là, devant le lavoir en bord de route, un grand trou de carrière; ils ont vu le combler.

On comparera le schiste merveilleux du Porz-Ruz avec celui du mur du cimetière, matériau médiocre extrait du Pont-Glas, me semble-t-il; les deux carrières viennent d'être comblées.

*

* *

Le PORZ RUZ dispose d'un escalier intérieur en pierre de taille. Nous chercherons à déterminer si telle était bien sa structure originelle ou s'il ne fut pas d'abord un escalier à l'air libre comme à Kervern et ailleurs.

.page 749

Le Porz-Ruz
Plan et coupe de la façade arrière

.page 751

IMAGES DU PORZ-RUZ

Le dessin ci-dessous est une reconstitution de l'état originel de l'escalier de la façade du Porz-Ruz, actuellement clos.

.page 752

INSCRIPTIONS DANS LA PIERRE

A plusieurs reprises déjà, autour de Kervern, à la Croix de la Chapelle..., nous avons pu mesurer l'intérêt historique des inscriptions dans la pierre et l'utilité, à ce point de vue, de leur maintien en leur site originel. Que peut bien signifier, en effet, le remploi à Carantec de deux inscriptions sur granit bien modestes (1657) et (F:GVILLERM / ET M:NICOLAS) arrachées de leur lieu d'origine, Kervern, où leur langage gardait son poids d'humanité ?

Je voudrais regrouper ici, sous le titre INSCRIPTIONS DANS LA PIERRE, l'ensemble des inscriptions que j'ai relevées et dont le bulletin n'a pas encore traité. On le verra, les considérations qui précèdent y trouvent une confirmation.

Le PORZ RUZ, à 50 mètres du chevet de l'église, est un établissement agricole, le dernier du bourg. Ce ne fut pas sa destination d'origine, comme il apparaîtra à la fin de notre enquête.

Si la dénomination de PORZ ou courette close d'une maison se justifie fort bien, aujourd'hui encore, par l'entrée sur cour, du côté du chemin de Pont-glas, l'épithète RUZ, elle, reste inexplicquée. A première vue, on aurait envisagé une épithète de couleur autre que ROUGE (ruz-ru). En effet, on a fait grand emploi ici, et fort élégamment, d'un SCHISTE extrait de ce terroir même et abondamment truffé de cristaux blancs, de CHIASTOLIT(H)ES. Nous avons parlé longuement de ces pierres bleues typiques, en vérité, plus noires que bleues. On aurait pu imaginer, de la sorte, un nom plus adéquat, tel PORZ GLAS.

.page 753

*

* *

Dans le Bulletin de la Société d'Archéologie du Finistère (1922), Louis LE GUENNEC (LE CHEMIN DU TRO BREIZ p 87) observe : "Une des maisons du bourg se nomme le PORZ RU (la

cour rouge) et ce nom significatif, cité dans des actes du 15ème siècle, semble indiquer soit un établissement gallo-romain, soit plutôt une léproserie ou une aumônerie fondée à l'intention des pèlerins. Une des pièces de terre qui en dépendent se nomme encore, d'ailleurs, PARC AN HOSPITAL". Ce sont là spéculations singulièrement périlleuses autour du ROUGE, qui ne peuvent tenter qu'un érudit. J'ai cherché en vain dans le cadastre de 1837 un "parc an hospital". On n'oubliera pas, éventuellement, qu'un hôpital comme celui de Morlaix avait des biens de-ci de-là, par exemple, à Plouénan (voir N° de janvier 1984, p 19).

L'auteur de l'ouvrage PLEIBER-CHRIST (1913), l'abbé François Marie CALVEZ (de Coat-Méal), alors vicaire ici, était en relations avec Louis le Guennec, qui a contribué par deux dessins à l'illustration du livre. C'est à lui, sans doute, que l'Abbé Calvez doit cette observation à la page 12 : "Au bourg il y avait un relai, avec hôpital, appelé MAISON-ROUGE; peut-être le PORZ RUZ". A force de vivre auprès des Pleybériens et de fréquenter les chevaux de concours du Porz Ruz, il avait découvert les avantages du MATESE, le "peut-être" local.

*

* *

Louis Le Guennec, on l'a rappelé souvent, a exploré longuement les vastes Archives de Lesquiffiou et réalisé un nouveau classement de celles-ci; mais il n'a pu achever ce travail. Les pièces qu'il a dépouillées sont reconnaissables à des notes de sa main, qui en résument le contenu; elles sont rédigées sur des feuilles de papier, qui font office de dossiers pour ces documents. Ces notes sont de grande utilité.

Rarement, dans ses ouvrages, Louis le Guennec donne les références précises aux sources qu'il utilise, interdisant ainsi, en fait, le contrôle de ses interprétations. Nous venons de citer un exemple de sa méthode de rédaction. Les actes du 15ème siècle auxquels il est fait référence ne peuvent qu'être dans les archives de Lesquiffiou; l'auteur ne l'indique pas, non plus que leur nombre, leurs dates.

Or, dans le cas présent de PORZ RUZ, Le Guennec s'est laissé abuser, semble-t-il, par un FAUX. J'ai bonne mine d'attaquer ce document et de me mettre ainsi en opposition avec le célèbre archiviste et avec les notaires assermentés de 1764 qui ont transcrit une "copie certifiée par eux CONFORME". Et pourtant c'est vrai : ce document porte en lui des preuves nombreuses de son INAUTHENTICITE. Ce sera l'objet d'une première partie que d'établir la "fausseté" de cette pièce. Dans une deuxième partie, nous traiterons de la CONSTRUCTION DU PORZ-RUZ en 1636 : la pierre n'a pas triché, le couple fondateur y a laissé son nom.

I - UN FAUX DE 1459

L'érudit morlaisien avait été frappé par une nomenclature des villages possédés à Pleyber-Christ par la Seigneurie de Lesquiffiou à la date du 14 mars 1459, ainsi que l'extension qu'atteignait alors leur fief et juridiction. Apparemment, une aubaine singulière pour l'historien de Pleyber-Christ.

Cette double nomenclature, biens et fief de Lesquiffiou en 1459, était l'objet d'un aveu souscrit par Guillaume Le Borgne. L'original n'a pas été conservé. Nous en avons deux COPIES, que Louis Le Guennec classa dans la LIASSE 72 de l'ensemble "LESQUIFFIOU - Famille LE BORGNE". L'une est une COPIE, certifiée CONFORME à l'original par deux notaires le 7 août 1764. La 2ème COPIE, d'une écriture très typée, différente de celle des notaires, n'est pas signée, ni complétée par une formule de "copie conforme".

.page 754

De l'une à l'autre copie on relève quelques variantes légères, mais leur teneur est substantiellement identique; j'en ai la photocopie sous les yeux.

*

* *

1) LA COPIE CONFORME - La CONFORMITE est décrite en ces termes après la transcription de la COPIE - pages 1. 2. 3.).

"Fidèlement collationné, par les soussignés notaires du Roy héréditaires en la Sénéchaussée de Morlaix à la minutte originelle sur parchemin nous apparue par Messire François Claude Barbier, chevalier, seigneur marquis de Lescoët, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, demeurant à son château de Lesquiffiou, paroisse de "Pleiber christ" (mot plus encré), évêché de Léon, et à lui renduë avec le présent, pour lui valoir et servir comme il appartiendra.

Ainsi fait et transumpté (transcrit ?) en la Ville de Morlaix ez études sous le seing (la signature) du dit seigneur marquis de Lescoët et les autres Notaires ce jour septième août L'an mil sept cents soixante quatre après midy. - en interligne G. Le Borgne. aprouvé (signent) - François Claude Barbier De lescoët (en toutes lettres, à son habitude) et les notaires royaux Connan (?)- et Guillaume - contrôlé à Morlaix le 7 août 1764, reçû six sols - (signé) Le Prieur - Cour, le Commis".

La copie conforme est donc datée du 7 août 1764. Elle avait été demandée par le Marquis de Lescoët à des notaires de Morlaix auxquels il avait fourni l'original, qui lui fut rendu après "collation de la copie au document original", c'est à dire vérification mot à mot de l'identité des deux textes. La copie était délivrée au marquis "à toutes fins utiles".

*

* *

L'aveu original commençait ainsi :

"Sachent tous qu'en notre cour D'audour à Landiviziau a été présent en droit et personnellement Guillaume Le Borgne, a reconnu et confessé et avoué, et par le présent cognoit, confesse, avoué tenir et de fait tien(t), comme il dit, en fié lige proche, à foi et rachats, de haut et puissant seigneur Jehan viconte de rohan.. à cause d'icelle seigneurie de Léon en la juridiction d'audour sur terres hérittaiges, fié et seigneurie que iceluy Guillaume Le borgne tien(t) du dit fié Daoudour. SCAVOIR est..."

Suit la liste des biens possédés par Lesquiffiou à Pleyber-Christ, puis l'énumération des droits de fief et juridiction de la seigneurie. Nous allons donner, dans un instant, cette double nomenclature.

L'original se terminait ainsi : "A tout quoi le dit Guillaume Le Borgne confesse et ateste veritté et connoissant et iceluy etre vray et relevant de la Cour et juridiction d'aoudour à Landiviziau ce dix neuf Mars mil quatre cent cinquante neuf, signé G. LE Borgne de Goabriant passe, P. PInart passe, et plus bas est écrit ce qui suit :

Come receveur en la cour et seigneurie Daudour à Landiviziau, connois et confesse avoir et reçu du dit Guillaume le BORGNE par autant (authentique) de l'aveux cy dessus par luy faite à la ditte cour le vint mars mil quatre cent cinquante neuf - signé : de botloaven, passe".

Il s'agit du récépissé de dépôt d'une pièce administrative.

.page 755

Guillaume le Borgne est cité 5 fois dans ce document. Il intervient toutes les fois en son propre nom; en tant que seigneur de Lesquiffiou, bien que le titre ne lui en soit donné aucune fois.

*

* *

2) UNE DEUXIEME COPIE - Il existe, nous l'avons dit, une 2ème copie de cet aveu de 1459; l'écriture en est très différente et l'orthographe mise parfois au goût du 18ème siècle; par exemple "reconnu" pour "recognu", "métairies" pour "metteries" de la copie conforme. Ne disposant pas d'écrit de la même main, je ne suis pas en mesure d'identifier le copiste, peut-être un secrétaire archiviste de Lesquiffiou. La copie, en effet, n'est pas signée; elle a été reprise très probablement de la "copie conforme".

Un village dénommé à trois reprises "Goarem Peres" dans la 1ère copie est corrigé à chaque fois dans la 2ème, à juste titre semble-t-il, en GOAREM NEVEZ.

Cette même 2ème copie porte, soulignés d'un trait de la même plume, deux termes et point d'autres : "fief sur tout le bourg de Pleiber christ, rachats et ventes (droits sur les successions et les ventes) sur le manoir presbytéral, sur le Porzruz et autre". A croire qu'autour de 1764, il y avait un litige concernant la juridiction de Lesquiffiou sur le PORZ RUZ. J'ignore tout, pour le moment, d'un certain dossier LA MAISON ROUGE, dont Monsieur de Chabannes m'a assuré la présence aux archives de Lesquiffiou.

*
* *

3) LE GUENNEC ET L'AVEU DE 1459 - A ma connaissance, Louis Le Guennec n'a jamais émis de doute sur l'authenticité de l'aveu de 1459. Il s'y réfère même explicitement dans l'article que nous citons sur TRO-BREIZ. Précisons que la dénomination TOUR DE BRETAGNE désigne traditionnellement le pèlerinage aux tombeaux des 7 saints fondateurs de diocèses bretons, Rennes et Nantes exclus, à savoir, Vannes, Quimper, Saint Paul de Léon, Tréguier, Saint Briec, Saint Malo et Dol.

L'itinéraire empruntait ici la voie antique Quimper Morlaix que nous avons décrite avec bifurcation vers St Pol au CROAS TORR.

Décrivant cet itinéraire au passage de Saint Donat, Le Guennec s'attarde à traiter de la chapelle et du calvaire qu'il avait observés lui même plusieurs années avant la guerre de 1914. Ce sont ces souvenirs qu'il reprend dans un article de 1922 : le calvaire était encore en place; en vérité, il fut transféré au Pont Glas.

"Il y a quelques années, écrit-il, (on voyait encore) les ruines de la chapelle de Saint Donoal. Elle existait déjà en 1459, d'après les aveux de la terre de Lesquiffiou, mais elle avait été reconstruite dans les premières années du 17ème siècle, avec des matériaux soigneusement appareillés et avait alors échangé son vocable breton contre celui de Saint Donat, évêque d'Arrezzo (arezzo)" (p 85).

Il est vrai que "le villaige de Saint Donoat" est cité deux fois dans l'aveu de 1459, une première fois comme bien de Lesquiffiou, une deuxième fois comme son fief. Il n'est question nullement de la chapelle; on va voir pourquoi.

*
* *

.page 756

Les lecteurs qui auraient encore en mémoire ce que nous écrivions en juin et juillet 1983 (Nos 96 et 97) sur "LE TERROIR DE SAINT DONAT" auront peut-être frisé du nez à lire les spéculations de Le Guennec sur cette chapelle. Elles vont, en effet, à l'encontre des documents que nous y publions. On s'y repérera comme à des "pièces à conviction" pour diriger ce procès "en faux" que nous intentons à la "copie conforme" de 1764. Tous ces documents sont aux archives de Lesquiffiou.

Ils ont échappé manifestement à Le Guennec; il n'eut pu, les connaissant, accorder un crédit aveugle à ce qu'il prenait pour un aveu de 1459.

On sera plus étonné, de la part de l'archiviste de Lesquiffiou que fut Le Guennec, qu'il ait pu admettre la présence d'un LE BORGNE au manoir de Lesquiffiou en 1459. Il y a là un subterfuge de taille et une étonnante maladresse, que nous allons percer maintenant.

*
* *

4) GUILLAUME LE BORGNE, seigneur de Lesquiffiou en 1459

La famille trégorroise des LE BORGNE n'est entrée à Lesquiffiou qu'à la mort de "François de KERGUENNEC, décédé sans hoir de son corps (sans enfant) le second jour de mars 1534 (en cette écriture moderne)". C'est sa "seur aînée et principale héritière et noble", Marguerite de Kerguennec qui lui succède en tant que "dame de Lesquiffiou". Son mari, Jehan LE BORGNE, continuera à porter son titre de "Sieur de KERGUIDOU, en Lanmeur (on prononcera KERVIDOU). Ceci se lit, dans une déclaration des "héritages" faite à Renée de Rohan par Jehan le Borgne, au nom de sa femme. Le document, daté du 20 mars 1537, est conservé à Lesquiffiou sous la forme d'une copie papier, d'époque.

Les LE BORGNE introduisirent à Lesquiffiou leurs propres archives familiales; nous y avons puisé le meilleur de ce que nous avons publié sur MORLAIX, "le champ du Relaix".

*

* *

Pour avoir déchiffré, annoté et classé sous la rubrique FAMILLE DE KERGUENNEC, un ensemble de pièces du fonds ancien de Lesquiffiou, Le Guennec savait mieux que quiconque qu'au 15ème siècle ce sont des KERGUENNEC qui tenaient Lesquiffiou et qu'un Guillaume LE BORGNE au sein de cette dynastie, en 1459, faisait à l'évidence, figure d'intrus : l'aveu en question perdait, du coup, toute crédibilité et la "copie conforme" toute valeur juridique. Il s'agissait d'un faux; après l'avoir établi à propos de Saint Donat, nous allons confirmer notre verdict à propos de l'attribution de l'aveu à un LE BORGNE. Nous essaierons ensuite de déterminer les raisons du subterfuge inventé en 1764. Nous pourrons alors étudier en paix le PORZ RUS et démontrer une nouvelle fois que l'aveu de 1459 n'était qu'une mystification.

A) LES KERGUENNEC A LESQUIFFIOU

Les documents dont je dispose en photocopies nous permettent de remonter de François de KERGUENNEC, dernier du nom à Lesquiffiou, mort en 1534 jusqu'à un certain Guillaume de Kerguennec en 1403.

Nous allons les énumérer en les faisant suivre de leurs références; nous insérons en leur temps des données relevées dans le FONDS LE GUENNEC - archives départementales 34 J 25 (consacré à Pleyber Christ) :

.page 757

1) Le 5 août 1520 - François de KERGUENNEC, seigneur de Lesquiffiou, escuyer, procède à un échange de terres autour de Pen ar Guenquis avec Aliénor Le Saux, dame du Treuscoat, tutrice de son fils "escuyer Goulfen de Kerchrist" - parchemin aux archives de Lesquiffiou (série E).

2) Le 17 août 1510 - François de Kerguennec, seigneur de Lesquiffiou, alors sous la tutelle et garde de "maistre Charles de Pestivien" est représenté par celui-ci dans un accord passé avec Goulven de Kerchrist (mari d'Aliénor) seigneur du Treuscoat concernant l'édification d'une chapelle contre l'église - grand parchemin aux archives de Lesquiffiou (dossier A - église de Pleyber - nous publierons ce texte dans l'étude prévue sur notre église).

3) Le "quart jour" 4 février 1500, Hervé de KERGUENNEC, seigneur de Lesquiffiou, fait la vente par lots d'une coupe de taillis à Kervizien en Plourin (à toucher Pont pol); au lieu de taillis on y parle du "boys revenant" - Parchemin aux archives de Lesquiffiou (série J).

4) Le 29 novembre 1485 - Le vicomte Jehan de Rohan cède à écuyer Tristan de la Lande, seigneur de Vaurouault, tous les droits qu'il détient sur Jehan de Kerguennec, seigneur de Lesquiffiou à cause du manoir de Roch en Héron. Il y est question d'un accord passé avec Hervé de Kerguennec, père dudit Jehan, à propos de ce manoir (archives départementales LES FONDS LE GUENNEC 34 J 25). Le Jehan de Rohan dont il est question est répertorié Jehan II (1452-1516) dans la généalogie des Rohan. Son père dont il va être question - Dieu lui pardonne ! - est Alain IX, vicomte de Rohan de 1429 à 1462, date de sa mort.

A la suite du document précédent, Le Guennec transcrit une autre pièce que je reprends d'après mes notes personnelles.

Devant la cour de Lesneven suzeraine de celle de Penzé, le dit Jehan, viconte de Rohan, prétendait à l'encontre de noble escuyer Jehan de Kerguennec "qu'autrefois est par 60 Ans derrain (derniers) feu Hervé Kerguennec son père auroit pris et accepté de défunt bonne mémoire, son seigneur et père, - cuy Dieu pardonne ! - le manoir et hébergement de Roch an héron en la paroisse de PLEIBER-RIVAULT en la juridiction de Pensez, à titre de pur féage... pour en payer chacun an au terme de la Saint Michel la somme et nombre de 15 livres monnaies..." Le Guennec ne cite pas ses sources.

5) Le "tiers jour", 3 Février mill IIII cz sexante dix sept - 1477. Dans un magnifique parchemin (29 x 29 cm) ayant trait à un échange de terre entre Guillaume Saincterre et Richart Quintin dans les terroirs de Run ar vrac'h-Penarguenquis, il est question de terres aussi appartenant à Jehan Kerguennec, sans que soit précisé son titre.

Ce parchemin, aux archives de Lesquiffiou, montre que les terres du coin appartenaient alors à divers propriétaires, pas tous nobles; le vicomte de Rohan y avaient les siennes. Il apparait ainsi une nouvelle fois que "l'aveu de 1459" ne recouvre pas la réalité : tout ce terroir était loin d'appartenir en entier à Lesquiffiou. On est toujours à PLEIBER RIVAULT.

6) En 1474, Jehan Kerguennec rend aveu au nom de sa femme Béatrice de Keralliou (Hanvec) pour le dit lieu. - D'après Le Guennec - Fonds le Guennec qui donne comme référence : Archives de Loire-Atlantique B. 1137.

7) Le 20 février 1458, Jehan KAERGUENNEUC et sa femme Béatrice, dont le patronyme n'est pas donné, obtiennent du cardinal légat Alain de Coativy la faveur de faire célébrer la messe sur un autel portatif. Jehan est qualifié ici "dominus loci de Lesquiffiou" (sieur ou seigneur du lieu de Lesquiffiou) - parchemin en latin, pièce soignée de chancellerie - archives de Lesquiffiou - ancien classement A.

8) Le 19 septembre 1458 - Nous revenons légèrement sur nos pas avec l'acte constitutif de la seigneurie du Treuscoat par Alain vicomte de Rohan. Le parchemin, conservé aux archives du Treuscoat, n'est pas l'original, mais une "copie conforme" ou VIDIMUS (nous avons vu) du 18 juillet 1492.

.page 758

Il y est question de terres appartenant à Hervé KERGUENNEC, limitrophes de la nouvelle propriété du Treuscoat. Nous avons étudié ce document dans les Nos de Mars 1981 et suivants. Hervé KERGUENNEC ne reçoit pas ici le titre de "sieur de...", non plus d'ailleurs que les propriétaires nobles des autres parcelles limitrophes.

Nous venons de le voir qu'à cette date de septembre 1458, le Seigneur de Lesquiffiou était JEHAN et non Hervé de Kerguennec. Cette difficulté soulevée par nos textes, doit s'expliquer par les méthodes de rédaction des notaires et des greffiers.

Ou bien, les greffiers copistes de 1492 ont "actualisé" certains éléments du texte, ce qui me paraît clair pour le nom porté ici par notre paroisse PLEIBER CRIST, alors que ce devait être, à cette date de 1458, PLEIBER-RIVAULT; de même façon on peut imaginer le remplacement du nom de sieur de Lesquiffiou en 1458 par celui de 1492 (Hervé ? voir ici document 3). Ou bien les Notaires rédacteurs de l'acte original (cour de Lesneven, 19 sept. 1458) ont transcrit une description antérieure (légèrement) des mêmes terres. Hervé Kerguennec serait alors le père de Jehan (voir documents 4, plus haut).

*

* *

Notre enquête généalogique sur les Kerguennec de Lesquiffiou, entreprise avant tout pour instruire le procès de l'AVEU de 1459, pourrait s'interrompre à la date du 20 février 1458 (document 7), le seuil critique du 19 mars 1459 ayant été franchi. Le verdict est clair : l'aveu est un faux.

Mais avant de faire office de procureur et pour ne point perdre le fil de la recherche historique entreprise nous invitons le lecteur à remonter avec nous de 1458 à 1403.

*

* *

9) Le 6 may 1438 - Le cadastre de 1837 a conservé le nom du bois qui recouvre, encore aujourd'hui, le promontoire situé entre le ruisseau de Kermarquer et la rivière de Kermorin (et Pont glas) auprès du Fumé : COAT BOTMEUR, devenu COAT BONHE dans l'usage des riverains. Ce bois était cadastré section A N° 727; il couvrait 3 hectares 87 ares. Deux pièces de terre contiguës, au bord de la rivière de Kermorin, N° 719 et 720 (3 ares 70 et 15 ares), portaient le nom de PARC PONTMEUR; on corrigera en BOTMEUR avec assurance.

Dans le cas présent, BOTMEUR est un nom de personne d'origine noble, dont le berceau est le lieu de Botmeur, anciennement sur la paroisse de Berrien, et qui a donné son nom BOTMEUR à la commune moderne de ce nom.

Les Botmeur sont entrés dans la propriété de certaines terres de Pleyber Christ par suite du mariage d'un certain Morice BOTMEUR avec une fille de Lesquiffiou KATERINE de KERGUENEC, comme il est dit en passant, dans un aveu du 6 may 1438.

La destinataire de cet hommage féodal est "noble et puissante damoiselle Béatrix de Languoeznou". Cette dame n'a aucune relation, apparemment, avec la famille de Kerguennec. La démarche de soumission est effectuée par un certain "Jehan fis (fils) MARHEUC" détenteur de terres avec habitation (estage) et bâtiment en ruines au village de Pen ar quenquis et sur le terroir du même nom en "Pleyber-Rivaut". Il s'agit d'un parchemin de Lesquiffiou (série ancienne C) de forme grossièrement rectangulaire (27 x 20 cm); j'achoppe sur certains mots.

.page 759

La description des biens détenus par Jehan Marheuc nous vaut la nomenclature des propriétaires des terres limitrophes. Ainsi "Morice BOTMEUR de par KATERINE de KERGUENEC, sa feme... Guillaume de LA ROCHE... Yvon Gieffrois de par sa feme Katerine Prizyvoal (si je lis bien)... Yvon Bras... Monseigneur de Rohan et de Léon" (notre vicomte, qui a souvent droit au titre de SIRE dans ces parchemins).

A cette date du 6 may 1438, Lesquiffiou ne semble posséder sur Pen ar Guenquis aucune terre qui soit limitrophe de celle de Jehan MARHEUC. Par contre, une fille de Lesquiffiou, Catherine de Kerguennec, épouse de Morice Botmeur, est propriétaire de biens sur ce terroir, très probablement par héritage, à la mort de son père.

Ces BOTMEUR possèdent des terres aussi à Kerjézéquel d'après l'aveu du Treuscoat en date du 4 février 1517, souvent cité. Jehan Marheuc fait signer en son nom un habitué de la plume "Hervé Symon", peut-être celui qui pousse son fils aux études le 21 septembre 1420 (N° 9 octobre 1983 p 9). Les deux notaires de service Jehan de Lannuzouarn et ... Keraminou font précéder leur signature de l'expression "passe par"; on doit prononcer, semble-t-il, "passé par", les vieux documents n'accentuant pas la voyelle e.

Le nom de BOTMEUR ne peut être confondu avec celui de BOT MAORN donné en 1458 au Bois du vicomte de Rohan au Treuscoat dont celui-ci avait gardé la propriété lors de la création de la seigneurie du Treuscoat en 1458 (ici, document 8). De même, me semble-t-il, le nom de BOTVORN (ou BOTMAORN) porté sur le terroir de Penarguenquis par LAN BOTVORN, devenu plus tard LAN PLOUVORN, ce BOTVORN a une origine indépendante des BOTMEUR.

*

* *

10) Le 27 avril 1417 - Dans ce beau parchemin de Lesquiffiou, aux contours irréguliers comme toute peau, Hervé KERGUENNEC et Guyon PRIGENT procèdent à un échange de terres et de droits autour de "KEROSLAC, forêt de CUBURIEN, BIGODOU". Aujourd'hui, on dit KEROLZEC; c'est en Saint Martin. Les deux partenaires ont choisi pour les représenter et signer

en leur nom comme leur procureur commun, Hervé Monfort. Le notaire signe "Passe(é) par h(ervé) KERRET". A cette date le vicomte de Rohan et sire de Léon porte le nom d'"ALEN". La cour est Pensez. Il n'est pas dit qu'Hervé est seigneur de Lesquiffiou; on l'admettra sans difficulté.

11) Le 4 juillet 1403 - Dans le Bulletin N°70, de février 1981, nous avons publié quelques données de géographies sur le terroir de Penarguenquis, puisées en deux parchemins de Lesquiffiou, consacrés l'un et l'autre à une même opération d'échange de biens. L'acte, de deux exemplaires, fait suite à une transaction passée plusieurs années auparavant entre Guillaume de KERGUENNEU et Coustance (la femme d'Hervé Gieffroy). Le document commence ainsi, en effet :

"Comme autrefois Guillaume de Kerguennec d'une partie et Coustance la femme d'Hervé Gieffroy en son nom et comme procuratrice de son dit mary, par laquelle procuracion avoit ycelle Coustance pover (pouvoir) exppres et souffisante autorité de son dit mary à enguager et permuter tant de son héritage que de l'éritage de (son dit mary) d'autre partie, eussent fait certain contractement entre eulx".

Cet arrangement est l'objet ici, le 4 juillet 1403, d'une reconstitution et remise en forme; les partenaires sont les mêmes, mais les "dits mariés" sont représentés non plus par Coustance, la femme mais par le mari, Hervé. La référence à "autresfois" en 1403 nous autorise à situer Guillaume de Kerguennec à Lesquiffiou plusieurs années avant la rédaction de cet acte et donc avant 1400.

*

* *

.page 760

Nous arrêterons là cette recherche pour deux raisons, l'une péremptoire, l'absence de documentation pour la période antérieure (en ma possession du moins), l'autre tenant à l'objet même de notre enquête historique, qui était la mise au clair du nom du seigneur de Lesquiffiou à la date du 19 mars 1459, date prétendue de l'aveu incriminé.

Nous sommes en mesure désormais de porter un verdict en fausses écritures.

B) LE VERDICT

L'enquête vient d'établir qu'à la date du 19 mars 1459 le maître de Lesquiffiou se nommait Jehan de KERGEUNNEC. Mais ne serait-il pas possible d'envisager l'intervention d'un Guillaume Le Borgne en tant que tuteur de Jehan de Kerguennec ?

Cette solution du désespoir ne tient pas. Il est de règle, en effet, que l'adresse solennelle d'un aveu exprime en toutes lettres le nom, le domicile avec la paroisse, le titre de l'avouant à faire cette déclaration, en son nom propre, comme procureur de sa femme ou comme tuteur - gardien d'un mineur; dans ces deux cas, c'est la femme ou le mineur qui est le possesseur en titre du patrimoine. Or présentement, Guillaume Le Borgne ne se fait attribuer ni domicile ni un quelconque titre à déposer un aveu relatif aux biens et droits de la seigneurie de Lesquiffiou. La conclusion elle-même de l'aveu et le récépissé de son dépôt à la cour de Landivisiau le 20 mars 1459 font preuve de la même discrétion insolite que l'adresse. Guillaume Le Borgne est un homme nu, sans identité, aux mains vides. Il n'émet aucune prétention sur Lesquiffiou, ni de propriété ni de gestion.

*

* *

Aussi bien y a-t-il erreur de personne sur le grand seigneur, suzerain de Lesquiffiou, destinataire de l'aveu . Je m'en doutais mais j'ai voulu en avoir le coeur net.

Ne disposant pas de la généalogie des vicomtes de ROHAN j'ai sollicité le concours de Mr et Mme Ernest Olier. Ils m'ont adressé de Rennes, ce 21 février, une documentation sur les ROHAN. Il apparait, une nouvelle fois, que sur ce point aussi du destinataire, l'aveu est entâché d'erreur et même de fausseté.

A en croire l'aveu, le 19 mars 1459, Guillaume Le Borgne rend l'hommage féodal à son suzerain Jehan, vicomte de Rohan et Sire de Léon - On ne sait, en vérité, pour quel patrimoine, nous venons de le constater.

Or le possesseur en titre de la Vicomté de Rohan était alors ALAIN IX (9ème du nom) et cela depuis 1429; il en gardera le titre jusqu'à sa mort, survenue en 1462. Lui succédera alors Jehan II, son fils, né en 1452, qui détiendra le titre jusqu'en 1516, date de sa mort.

*
* *

Il peut y avoir des erreurs, des oublis ou même des fraudes dans l'énumération des biens et droits soumis à la déclaration féodale des héritages appelée AVEU. Au seigneur suzerain, destinataire du document, de veiller, par ses secrétaires-archivistes, à la régularité de la déclaration, car ses intérêts et revenus y sont en cause.

.page 761

Il serait inconcevable, par contre, que des notaires opérant dans la région de Morlaix, connaissant, au moins de nom, tous les seigneurs de la région, aient fait une erreur si lourde à la fois sur la personne du seigneur de Lesquiffiou et sur celle du vicomte de Rohan.

*
* *

On peut donc conclure :

a) Il n'a jamais existé de parchemin notarié portant AVEU DE LESQUIFFIOU à Jehan de Rohan par Guillaume Le Borgne en mars 1459.

b) Les notaires de 1764, auteurs de la "copie conforme à la minutte originale sur parchemin" qui leur aurait été montrée par le marquis de Lescoët, ces notaires ont été abusés ou se sont montrés complaisants.

c) La description des biens et droits de Lesquiffiou à la date de 1459 est nulle et non avenue, aucunement conforme. C'est la conclusion la plus immédiatement utile de ce verdict de faux : les données locales qui abondent dans ce FACTUM concernant les lieux-dits de Pleyber Christ au 15ème siècle et l'étendue de la Justice de Lesquiffiou ne méritent AUCUN CREDIT. Louis le Guennec a manqué de flair dans le cas.

Dans les études à venir sur Pleyber Christ on évitera d'en tenir compte.

C) POURQUOI CE FAUX ?

A l'origine de ce FAUX AVEU se trouve certainement François Claude Barbier, seigneur marquis de Lescoët. C'est lui, nous dit-on, qui aurait exhibé le parchemin et sollicité des notaires "la copie certifiée conforme". Celle-ci aurait été "collationnée" non pas au château ou dans une auberge, mais dans l'étude même des notaires "ez études", c'est à dire dans les meilleures conditions de sérieux et d'objectivité.

Le marquis de Lescoët a tenu à signer lui-même cette copie conforme. Sa signature, loin d'ajouter du poids à l'autorité des deux notaires lui en oterait plutôt. Il ne me paraît pas régulier que le bénéficiaire de la copie conforme, le marquis, en l'espèce, y appose le moindre signe de sa main.

Telle est, en effet, la fonction d'une "copie certifiée conforme" : dispenser de manipuler un original précieux et de le produire dans un dossier de procès; on réduit ainsi le risque de l'égarer, de le mouiller, de le tacher. Comme il est écrit ici, dans le certificat de conformité, la copie est délivrée "pour valoir (au marquis de Lescoët) et servir comme il appartiendra". En 1459 on disait "SI MESTIER EST", s'il en est besoin.

*

* *

Nous n'avons pas eu l'occasion ici de faire référence au FONDS BARBIER de LESCOET des archives de Lesquiffiou. La partie de ce FONDS qui concerne Pleyber Christ est trop récente, en effet, pour être de quelque secours dans nos recherches présentes sur les racines de notre histoire locale. Les Barbier de Lescoët n'entrent en scène à Pleyber Christ qu'au 18ème siècle.

La famille KERGUENNEC qui présidait aux destinées de Lesquiffiou durant tout le 15ème siècle, comme nous venons de le voir, est relayée, à partir de 1534, par la famille trégorroise LE BORGNE, du fait de la promotion de Marguerite de Kerguennec, comme dame de Lesquiffiou, à la mort de son frère, François De Kerguennec, seigneur de Lesquiffiou. Le mari de Marguerite, Jehan Le Borgne, n'eut pas le titre de seigneur de Lesquiffiou; il conserva son titre antérieur de "seigneur de Kerguidou" (prononcé KERVIDOU); Il existe à Lesquiffiou un FONDS FAMILLE LE BORGNE DE KERGUIDOU; nous y avons trouvé des pièces du 15ème siècle, celles qui ont provoqué notre étude sur MORLAIX.

.page 762

*
* *

Le nom des LE BORGNE restera associé à l'histoire de Lesquiffiou et à celle du pays jusqu'à la mort "de Messire François Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou et autres" décédé "en son château de Lesquiffiou le 15 may 1748, âgé de 78 ans environ". Il était le fils de Vincent Le Borgne l'ancien mousquetaire du roy Louis XIII.

François Le Borgne et Claude Barbe de Kersauson, sa femme, n'eurent qu'un enfant, Françoise - Perrine. L'héritière de Lesquiffiou épousa, en 1713, selon l'abbé Calvez (pas à Pleyber Christ), Claude - Alain Barbier de Lescoët, gentilhomme de la région de Lesneven.

Le 11 septembre 1715 naissait à leur foyer François Claude; il fut baptisé le lendemain par le recteur de Pleyber Christ, Julien Le Drogo. L'enfant eut pour parrain son grand-père, François le Borgne.

*
* *

Notre François-Claude Barbier épouse en 1752 (corriger 1852 dans l'abbé Calvez) Marie-Anne de PENANCOET, dame de Quillimadec en Ploudaniel. Aux archives municipales de Pleyber Christ, on peut lire, à la date du 13 juillet 1758, l'acte du supplément de baptême de l'un de leurs enfants, Alexandre-Vincent, célébré dans la chapelle de Lesquiffiou. L'enfant, né à l'hôtel de Lescoët dans la ville de Lesneven, le 24 mars 1757, avait été "ondoyé" le même jour; les parents portent le titre de "Ômarquis et marquise de Lescoët", sans référence à Lesquiffiou.

Les mêmes archives, à la date du 12 décembre 1763, donnent l'acte de mariage de Marie Anne Françoise Barbier, damoiselle de Lescoet, fille majeure de feu haut et puissant seigneur Messire Claude Alain Barbier, chef de nom et d'armes, seigneur comte de Lescoet, chatelain de Kergoff et de haute et puissante dame Françoise Perrine Le Borgne, vivante (de son vivant) dame comtesse de Lescoet et de Lesquiffiou. Le mari était Nicolas, comte de Maubeuge.

Au mariage, célébré dans la chapelle de Lesquiffiou, François Claude Barbier porte les titres de marquis de Lescoet, comte de Lesquiffiou. Il hérita du titre de Lesquiffiou à la mort de sa mère, dernière à porter le nom LE BORGNE à Lesquiffiou.

Selon Louis ELEGOET, dans son ouvrage sur SAINT-MEEN (1981), François Claude Barbier mourut le 26 mars 1768 à Plérin (C.D.N.) où il était de passage (p 138).

*
* *

A la date du 20 décembre 1761, son père, Claude Alain Barbier était encore en vie et habitait Lesneven. Nous l'apprenons par un document, publié en 1934 par Le Guennec. Nous en ferons l'objet d'un intermède, fort honorable, cette fois, aussi bien pour Louis le Guennec que pour François Claude Barbier. Ce sera dans le prochain numéro.

.page 763

La copie conforme que nous mettons en cause date du 7 août 1764 : François Claude venait d'hériter semble-t-il de la seigneurie de Lesquiffiou. Comme tant de faux de l'histoire, notre factum visait, sans doute, à projeter dans un lointain passé l'état présent des choses, dispensant ainsi de toute recherche administrative : le domaine de Lesquiffiou en 1764 vieilli de 300 ans.

Par bonheur, le rédacteur ne connaissait pas bien les archives de Lesquiffiou. Comment aurait-il pu se sortir du guêpier si l'on avait pris la précaution de donner à l'adresse de "l'aveu du 19 mars 1459" des apparences au moins vraisemblables en y introduisant Jehan de Kerguennec au lieu de Guillaume le Borgne et Alain au lieu de Jehan de Rohan.

Ce faux aveu n'aura peut-être eu d'autres conséquences que d'égarer Le Guennec et de susciter la présente enquête.

II - LE PROMOTEUR DES PATATES

Le tubercule connu en France sous le nom de POMME DE TERRE a fait l'objet d'une étude de Goulven Mazéas, parue à Brest en 1940 sous le titre de "PETITE HISTOIRE BRETONNE DE LA POMME DE TERRE".

J'emprunte à cet ouvrage les notations historiques qui vont suivre.

1) PATATE ou POMME DE TERRE ?

Un moyen sûr de réveiller les anciens du foyer c'est de leur jeter à la cantonade le mot magique de PATATEZ ! Aussitôt, les Cornouaillais sursautent et lancent rageurs, AVALOU DOUAR ! Et nous assistons inmanquablement aux empoignades verbales des héros de la Guerre de Troie. De temps à autre, je m'offre ce spectacle désopilant en provoquant des duels d'artillerie de part et d'autre des Monts d'Arrée.

Si le terme de PATATES a été supplanté partout, même dans le Léon, par celui de POMMES DE TERRE, la langue bretonne des côtes de la Manche lui est restée fidèle jusqu'à nos jours, ignorant avec superbe l'AVALOU DOUAR ou pommes de terre des Cornouaillais. Le terme s'est incrusté dans le surnom conquis par le dernier évêque de Léon, Monseigneur de La Marche, ESKOB AR PATATEZ, l'évêque des patates, qui mit son autorité morale à encourager la culture de ce tubercule, remède miracle, pensait-on, à la disette périodique des céréales et aux famines qui s'ensuivaient. Quelqu'un, avant l'évêque, s'en était préoccupé qui eût mérité on va le dire, le surnom de AOTROU AR PATATEZ, Messire aux patates.

*

* *

Avant d'ébaucher l'histoire de la conquête de la France par le nouveau tubercule, résolvons le problème de son vocabulaire.

Le tubercule-miracle nous est venu des pays du PEROU et du CHILI, lors de la conquête de ces territoires par les Espagnols au début du 16ème siècle. Les Indiens le consommaient sous le nom de PAPA, dénomination qu'ils ont conservée. C'est justice que le Centre mondial de la Pomme de terre ait son siège à Lima, capitale du Pérou.

L'honneur national s'en mêlant, comme en toute invention, on faisait gloire aux Anglais tout au long du 18ème siècle et même au 19ème siècle, d'avoir été ses premiers introducteurs en Europe. Ils l'appelaient POTATO.

.page 764

Il est bien plus probable que ce fut l'Oeuvre des ESPAGNOLS, qui en firent PATATA. D'Espagne, le tubercule passa en Italie par les soins de religieux Carmes, bien avant 1600; sa culture y était courante au début du 17ème siècle. les Italiens baptisèrent le nouveau produit "Truffe de terre", TARATOUFFLI, TARATUFFOLI.

S'inspirant sans doute de l'Italie, les Allemands l'appelèrent TARTEUFFEL devenu KARTOFFEL. L'Alsace créa le terme de GRUNDBIR (baie de terre) auquel elle serait demeurée fidèle.

*

* *

Connu en France dès la fin du 16ème siècle comme nous allons le voir, le tubercule aura bien du mal à uniformiser son appellation.

CARTOUFFLE pour Olivier de Serres (1600), TRUFFE, TARTUFFE, ARTOPHILE, dans l'est du pays, le tubercule se faisait appeler PATATE vers les Pyrénées et sur le littoral de la Manche; le breton léonard est resté fidèle à PATATEZ.

*

* *

La diversité de ces appellations au sein d'un même pays créait une certaine confusion, que ne dissipera pas pleinement le terme de POMME DE TERRE. Voici l'aventure, racontée par lui-même, survenue au Chevalier de Jaucourt, l'auteur de l'article TRUFFE dans l'édition 1778 de l'Encyclopédie de Diderot :

"En 1772, j'ai fait venir des POMMES DE TERRE d'Irlande, expédiées sous le nom de PATATES. De Toulouse à Lyon on les désignait dans la lettre de voiture (titre de transport) TRUFFES. Dans les bureaux on supposa que c'étaient des Truffes sèches et on m'en fit payer les droits en proportion".

Officialisé à cette date, on le voit, le terme POMME DE TERRE avait servi à désigner au 17ème siècle (1655) le TOPINAMBOUR. Il avait un vieil antécédent MALUM TERRAE (malum = pomme), employé par Pline l'ancien (1er siècle) pour désigner, semble-t-il, l'aristoloche. Dans son Catholicon imprimé (1499), Jehan Lagadeuc, de Plougonven, écrit au mot MANDRAGORA : "C'est une herbe, en francois Mandaglore, qui a la rascine en maniere domme. Les poètes l'appellent Antroporeos, les latins l'appellent MALUM TERRE". La racine du mandragore fait penser, en effet, à un corps humain (en manière domme), muni de ses deux jambes. Les anciens Orientaux lui attribuaient des vertus prolifiques.

Le terme de Pomme de terre n'apparaît qu'en 1716 pour désigner notre tubercule et ne sera admis par l'Académie Française qu'en 1835. C'est l'agronome Duhamel - Dumonceau (1700 - 1782) qui entreprit la campagne en faveur de la dénomination Pomme de terre; celle-ci fut adoptée en haut lieu.

Les notions de MORELLE, MORELLE TUBEREUSE ou SOLANEE TUBEREUSE sont restées encloses dans les cartons des Botanistes. La Morelle (solanum) en est sortie depuis quelques années en tant que plante parasite du maïs.

*

* *

Le choix de POMME DE TERRE n'était pas particulièrement heureux; il traduisait un désir de compromis entre les zones PATATE et les zones TARTUFFE, un arrangement de gens de bureau.

.page 765

Au risque de désobliger les hommes de ma tribu, tenants d'AVALOU DOUAR (pluriel, POMMES DE TERRE) et, pour une fois quelque peu serviles, je considère qu'il eût été plus

judicieux de s'en tenir à PATATE, qui avait l'intérêt de suggérer la provenance étrangère et coloniale de ce produit indien. L'honneur national a ses filouteries. L'écuménisme n'était guère de mode au 18ème siècle.

*

* *

On saura gré aux Léonards de nous avoir conservé la dénomination de PATATE et d'avoir retrouvé, à cette occasion de PATATEZ, le génie de leur langue. Au 18ème siècle, en effet, on recourait fort peu à la vieille dénomination singulative des arbres, des plantes et des fruits, marquée par la finale féminine "ENN". Pour un arbre, on recourait alors à un nom composé; ainsi on disait EUR WEZENN DERO "l'arbre de chêne", alors qu'au 15ème siècle on disait EUN DERVENN, un chêne. Nous disons aujourd'hui EUR WEZENN AVALOU, un arbre à pommes, alors qu'au 15ème siècle on disait EUN AVALENN. Pour un plant on recourait au terme PLANTENN.

La patate a été traitée avec honneur par la langue bretonne : un plant de patate, une patate ont eu droit dans le Léon à la vieille forme pleine : EUR BATATEZENN, le B étant requis au lieu du P de PATATEZENN par le besoin d'une mutation adoucissante. En breton, tout comme en français, ce terme de PATATE ! est de circonstance pour désigner un niais, un être stupide. Un autre légume plus anciennement connu dans la pays, le PANAIS, PANEZENN (cité dans le Catholicon manuscrit, 1464) était doué d'un même pouvoir de dérision. Selon le dictionnaire breton - français de Troude (1876) : le substantif PANEZENN s'emploie ironiquement pour désigner un benêt, un imbécile : IANN BANEZENN, à la lettre, Jean panais, ou Jean bête comme les animaux qui mangent des panais. Cette dernière explication me paraît malheureuse. L'auteur poursuit : "En Cornouaille on aime assez dire EUR BANEZENN (un panais) pour désigner un habitant du Léon, parce qu'on prétend qu'en cette partie de la Bretagne on mange plus de panais qu'ailleurs". Je laisse une nouvelle fois à Amable Troude la responsabilité de ses dires. La gouaille tribale de nos anciens était plus spontanée, me semble-t-il.

Si les Cornouaillais avaient eu le bon goût littéraire d'adopter le terme de PATATEZ, ils eussent enrichi leur arsenal d'injures d'un missile de très haut niveau, performant et singulièrement apte à toucher au but les centres nerveux des tribus d'outre-mont : EUR BATATEZENN !

2) AOTROU AR PATATEZ - LE MESSIRE AUX PATATES

Qui n'a entendu parler sur les bancs de l'école primaire de ce grand bienfaiteur de l'humanité qu'aurait été Antoine-Augustin PARMENTIER (1737 - 1813). On nous le présentait naïvement comme l'inventeur français de la culture de la pomme de terre. Nous allons lui rendre justice en lui ôtant cette auréole légendaire et en rétablissant ses mérites authentiques, qui sont grands. Mais ce ne peut être aux dépens de ceux qui l'ont précédé dans cette voie.

*

* *

Il n'est vrai, en effet, d'aucune façon, que Parmentier a été l'initiateur de la culture de la pomme de terre en France, lui-même se reconnaissait, nous le verrons, des prédécesseurs en cette vulgarisation.

.page 766

Olivier de Serres, que nous citons plus haut, cultivait avant 1600 ce tubercule et préconisait pour cette culture le procédé du marcottage ou provinage. Il conseillait de mettre les Cartouffles, comme il les appelait, bien à l'abri des rats "si friands de telle viande". En français ancien "viande" se dit de tout ce qu'on mange. L'auteur en parle dans "Théâtre d'Agriculture et Mesnage des champs" publié en 1600 - Goulven Mazéas cite ce texte (p 97 - 98).

L'évocation d'Olivier de Serres me fait penser à l'aventure survenue en 1939 lors de l'exposition organisée à Paris pour le 4ème centenaire de sa naissance. Je n'y fus point, mais je puis certifier ceci. Les organisateurs, conseillés par les Beaux Arts, avaient décidé d'y introduire en bonne place une statue peinte de St Eloi (16ème siècle), protecteur des chevaux, appartenant à la chapelle de Tréguron, dans ma paroisse de Gouézec. L'entreprise de transport qui devait la prendre en charge eut la surprise désagréable de se trouver devant une lourde statue de pierre, que la note de service leur décrivait en bois. SANT ALAR eut, dit-on, son petit succès à l'exposition.

*
* *

Admis au JARDIN ROYAL en 1600, notre cartoufle fut servi à la table du Roi Louis XIII un jour de 1615. Ce dut être à titre de curiosité et non pas même à titre d'essai, car il n'y eut point de suite, semble-t-il.

La culture en était devenue assez courante en Lorraine après 1690 pour que le duc Léopold imposât la dîme (ecclésiastique) sur ce nouveau produit de la terre en 1719.

En 1750, selon Goulven Mazéas (p 16), la culture était générale en Lorraine, en Alsace, dans le Dauphiné, le Vivarais, le Velay. L'effet d'entraînement ne jouait pas encore sur la paysannerie des autres régions. Celle-ci sera mise en branle par une pléiade de notables influents qui surgissent dans toutes les provinces françaises après 1750, et s'attachent à répandre la culture de la pomme de terre dans leur clientèle rurale.

Ainsi en 1761, Turgot dans le Limousin. "En 1766, Monseigneur de Barral, évêque de Castres, distribuait des pommes de terre aux curés de son diocèse, leur mandant de les propager, comme un devoir sacré" (Mazéas p17). Un certain Mustel s'y attelait aussi vers 1764 en Normandie.

*
* *

Le Procureur Général au Parlement de Bretagne, LA CHALOTAIS, s'y employait lui aussi dès avant 1760, comme en témoignent les Mémoires de la Société d'Agriculture de 1759 - 1760, cités par Mazéas (p 129 - 130); la dénomination employée est PATATE.

Les mêmes Mémoires de 1759-1760, dans le même passage, décrivent les rendements mirobolants obtenus par un Monsieur Blanchet, de la région rennaise, dans sa culture de PATATES selon le procédé du marcottage, que pratiquait aussi, nous l'avons vu, Olivier de Serres (1600). Cet homme habitait Port de Messac, près Bain de Bretagne. Le 12 janvier 1779 il écrit à Parmentier une longue lettre, que celui-ci communiqua à la presse, taisant, on ne sait pourquoi, le nom de ce correspondant :

"Je suis un des plus zélés prôneurs de cette très utile racine depuis 1741, temps de mon retour d'Angleterre et d'Irlande, où j'en avais vu d'abondantes récoltes. Une douzaine que j'apportai alors et que je plantai dans mon jardin a depuis servi à les propager dans mon voisinage, où, actuellement, beaucoup, surtout de petits cultivateurs, en plantent et s'en trouvent bien, tant pour eux que pour leurs bêtes de toutes espèces".

.page 767

Ce document sur la culture des patates et la consommation animale des fanes occupent trois pages de Mazéas (p 133 - 136). L'agronome de Port-de-Messac sollicite de Parmentier la communication du procédé qu'il a suivi "pour faire du pain de patates seules" (p 136).

L'auteur de la lettre avait appris par des publications que Parmentier était "parvenu par ses savantes expériences à faire du pain de patates sans mélange d'autres farines". C'est ce qui le déterminait à lui écrire.

Plus tard, dans son ouvrage, RECHERCHES SUR LES VEGETAUX NOURRISANS (1781) il reprit cette correspondance, réparant l'omission du Journal de Paris "J'écrivis à M. Blanchet,

l'apôtre de la Pomme de terre en Bretagne, et sans contredit, l'agriculteur le plus distingué de cette province" (Mazéas p 70 - 71).

*

* *

Nous le rappelions plus haut, Monseigneur de la Marche (1729 - 1806) évêque de Léon, fut honoré par ses diocésains du titre d'ESKOB AR PATATEZ, l'évêque aux patates. Mais l'historien de ce prélat, l'abbé Louis Kerbirou a été fort avare de renseignements sur ce point qui nous occupe. Il n'en dit que ceci "L'évêque, en 1783, fit enclorre de murs sa résidence du château Gaillardin (tout près de la ville épiscopale) afin de protéger ses cultures expérimentales de patates qui couvraient 18 cordes, soit environ 11 ares; il les distribuait aux cultivateurs. C'est ainsi que le précieuse tubercule fut de bonne heure acclimaté dans le pays de Léon" (Jean François de la Marche, 1924, p 196). L'historien s'est quelque peu fourvoyé en parlant d'une certaine précocité de l'adoption des patates par les paysans léonards. Ceux-ci furent, en vérité, dans le gros peloton de queue. Ainsi, encore une fois, l'histoire sans date se révèle n'être qu'un quelconque bavardage sans intérêt.

Né à Ergué-Gabéric, auprès de Quimper, en 1729, Jean François de la Marche, chanoine du diocèse de Tréguier, dont il devint vicaire général à 30 ans, fut nommé à l'évêché de Léon par le Roi Louis XV, le 27 juin 1772.

Ce que nous allons dire plus bas de Parmentier fait apparaître clairement, au vu des dates, que le nouvel évêque de Léon, sensible à l'exemple donné par le Roi Louis XVI, s'est mobilisé à son tour, derrière Parmentier, volant ainsi au secours de la victoire.

*

* *

Près de vingt ans avant que Mgr de la Marche ne prône la culture de la Patate auprès des Léonards, plus de dix ans avant que Parmentier n'entreprenne sa croisade, un diocésain de Léon s'est intéressé à ce nouveau produit : François-Claude BARBIER, Marquis de Lescoet.

Nous avons évoqué son souvenir tout au long du numéro précédent à propos d'un faux aveu de 1459, qui lui est attribuable et qui a abusé Louis Le Guennec lui-même. Nous les retrouvons tous deux, en position favorable, cette fois.

C'est à Louis Le Guennec, précisément, que nous devons la publication dans la DEPECHE DE BREST du 30 juin 1934, de la lettre suivante, exhumée des archives de Lesquiffiou et citée par Mazéas (p 116).

"Le 20 décembre 1761, François Claude Barbier, Marquis de Lescoet, écrivait à M. Lhostis de Kerhor, homme d'affaires de son père Claude Alain Barbier, comte de Lescoet, qui habitait Lesneven.

.page 768

En envoyant, Monsieur, de jeunes lapins à Quillimadec (propriété de la femme de François-Claude), je profite de la même occasion, pour partager avec mon père les patates que j'achetai hier à Morlaix, venues dans une prise d'Angleterre et en ai eu pour trente sols, dont il y en a quinze pour mon père. J'en essayai hier soir et nous les trouvâmes assez bonnes.

La meilleure façon pour les assaisonner est de les bien cuire à l'eau la veille qu'on veut les manger, de les peler et couper par tranches que l'on pique avec une fourchette ensuite, qu'on laisse mariner du soir au lendemain dans du vinaigre, un peu de sel et de poivre, et de les accommoder ensuite au beurre blanc ou à l'huile avec de petites herbes et échalottes. Comme c'est un légume fade, cette marinade lui fait du bien.

J'ai retiré cette année celles que j'avais apportées de Rennes qui ont beaucoup multiplié, qui de trois douzaines m'ont fourni dans cette semaine deux bonnes barriques. J'en fais bouillir avec des panais à la volaille et aux cochons qui en mangent au mieux et m'épargnent mon bled.

Je continuerai à en planter cette année, voyant que c'est une bonne manne pour une basse-cour, et qu'on peut soi-même en manger".

Voici un tenant convaincu de la patate, son père aussi apparemment et cela dès 1760. On trouve à Morlaix, en 1761, des amateurs du nouveau légume qui s'approvisionnent pour leur usage personnel aux réserves de patates saisies sur les bateaux anglais par nos corsaires.

Nous ne sommes pas renseignés sur l'efficacité en Pleyber-Christ ou dans la région de Lesneven de cette propagande en faveur de la nouvelle production.

Mazéas (p 116 - 117) verrait en Mgr de La Marche un adepte de Barbier. Cet avis me paraît présomptueux, François Claude Barbier étant décédé en 1768 (Bulletin de Mars 1984, p 25).

L'évêque aux Patates est plutôt un rallié de la Croisade Parmentier-Louis XVI que nous allons décrire après cet hommage à Messire Barbier, marquis de Lescoët, AOTROU AR PATATEZ.

François Claude Barbier ne fut pas inhumé à Pleyber Christ, mais son cœur fut déposé plus tard dans la chapelle de Saint Maudez, au bas de Lesquiffiou, suivant l'acte suivant porté dans le registre des Sépultures de 1770.

"Le cœur de haut et puissant Seigneur François Claude Barbier, marquis de Lescoët, comte de Kerno, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, gouverneur de la ville de Lesneven, a été inhumé dans la chapelle de St Maudet par permisssion de Mr le Rr (recteur) de Pleiber christ en présence de Mrs les comtes de Lescoët et Madame la comtesse de Clairembaut et Mademoiselle (moiselle) de Lescoët, tous enfants de deffunt seigneur le 19 octobre 1770 - signé - J. Frs Roudaut prêtre curé de Pleiber christ".

3) Antoine Augustin PARMENTIER (1737 - 1813)

Né à Mont Didier (Somme) en 1737, Parmentier entra à 18 ans en apprentissage d'apothicaire (pharmacien) dans cette ville. En 1757 il partit pour l'armée comme aide pharmacien à l'armée du Hanovre; il fut fait prisonnier cinq fois.

Au cours de l'une de ses captivités il fut réduit à la ration des prisonniers, qu'on nourrissait de pommes de terre et mesura dès lors l'utilité de cette plante. Rentré à Paris en 1763, il suivit les cours de physique et de chimie. Disposant de peu de ressources il parvint à entrer sur concours en 1765, dans la maison Royale des Invalides, comme Maître Pharmacien. Le roi Louis XV le nomma en 1772 pharmacien en chef de cette maison. Ce fut l'occasion d'un conflit avec les soeurs de la Charité, qui, jusqu'alors, administraient la pharmacie. Le dénouement intervient en 1774; Louis XVI, qui venait de monter sur le trône, ôta son titre à Parmentier, mais lui maintint son traitement.

*

* *

.page 769

Comme tant d'autres en Europe, le pharmacien des Invalides avait été bouleversé par le spectacle de la disette qui épuisa la France et les divers pays de l'Europe à la fin de 1769 et au début de 1770.

A cette occasion, l'Académie de Besançon proposa en 1771 un sujet de Prix : "Indiquer les végétaux qui pourraient suppléer en temps de disette à ceux qu'on emploie communément à la nourriture des hommes". Parmentier prit part au concours et obtint le prix en 1773. Il disait dans ce Mémoire :

"La pomme de terre se plaît sous tous les climats; toutes les expositions et la plupart des terrains lui sont propres; trois ou quatre mois suffisent pour qu'elle acquierre son accroissement et toute la perfection désirée; la récolte peut s'en faire plusieurs fois dans l'année; elle ne manque jamais; enfin le règne végétal n'offre rien de plus utile, de plus sain, de plus commode et de moins dispendieux que la Pomme de terre puisqu'elle peut servir également en boulangerie, dans les cuisines, dans les offices et dans les basse-cours" (Mazéas p 42 - 43).

La même année 1773, Parmentier publia : "Examen chimique des Pommes de terre". Il circulait, en effet, des préjugés défavorables à ce produit; on allait jusqu'à parler de nocivité. Parmentier établit que la pomme de terre n'était pas chimiquement dangereuse.

*

* *

A partir de 1774, profitant de son congé payé, Parmentier entreprit de vaincre les routines qui freinaient la promotion de ce légume précieux. L'appui du roi Louis XVI lui-même devait emporter la décision. Empruntons au Larousse du 19ème siècle le récit de cette collaboration du roi à la croisade du pharmacien.

"Comme Parmentier se proposait, avant tout, de frapper l'imagination des Parisiens, il sollicita et obtint du monarque pour l'essai qu'il méditait 50 arpents de la plaine des Sablons (selon les régions l'arpent faisant de 30 à 50 ares). La plaine de Sablons, d'après le Larousse en 2 volumes (1923) est "le nom donné autrefois à une vaste plaine pierreuse où avaient lieu les exercices militaires et couverte aujourd'hui de maisons - c'est actuellement - 1923 - un des quartiers de Neuilly".

Ces sables stériles furent labourés, pour la première fois, par les soins de Parmentier, qui leur confia la plante qu'il voulait réhabiliter. Emmerveillé de son succès, Parmentier cueillit un bouquet de ces précieuses fleurs et courut à Versailles le présenter au monarque. Louis XVI accepta l'offrande avec bienveillance, et, malgré les sourires moqueurs de quelques-uns des courtisans qui l'entouraient, il en para la boutonnière de son habit.

De ce moment, la cause de la pomme de terre fut gagnée... Des gardes placés autour des champs excitaient la curiosité et l'avidité de la foule ; mais ces gardes n'exerçaient leur surveillance que pendant le jour. Bientôt on vint annoncer à Parmentier que ses pommes de terre avaient été volées pendant la nuit. A cette nouvelle, il ne se sentit pas de joie et récompensa largement celui qui la lui avait apportée. Il ne voyait dans ce vol commis qu'un nouveau genre de succès : "Si l'on vole la pomme de terre, se dit-il, c'est qu'il n'existe plus de préjugé contre elle".

Peu de temps après il donna un grand repas où, parmi les notabilités de l'époque, assistèrent Franklin et Lavoisier. Le tubercule de la plaine des Sablons, préparé sous toutes les formes, y fournit seul la substance de tous les mets. Les liqueurs mêmes en étaient extraites.

Mes deux auteurs ont négligé de donner une date à ces derniers événements. Benjamin Franklin vint négocier l'alliance de Louis XVI avec la jeune République des Etats Unis; ce fut en 1777. On situera le dîner aux pommes de terre cette année là.

*

* *

.page 770

Parmentier n'était pas agronome, il n'a pas fait de recherches personnelles sur les méthodes de culture du tubercule. Il s'en fit le fervent propagandiste; cette culture lui étant apparue comme exceptionnellement utile pour parer à la disette périodique des céréales. Son mérite tient au zèle ardent qu'il a déployé au service de sa philanthropie et notre chance a été la réussite de sa croisade.

La croissance de cette nouvelle culture ne fut pas explosive, d'ailleurs, particulièrement en Bretagne. Durant la Révolution, le pouvoir politique se mobilisa pour son extension, stimulant la culture par des primes, répandant déclarations, appels aux cultivateurs, placardant des affiches, les faisant traduire en breton. Il ne semble pas que tant d'efforts aient porté les fruits escomptés.

*

* *

Voici, d'après Goulven Mazéas (p 99) un tableau des superficies en hectares des terres plantées en pommes de terre dans quelques départements :

Dans la mesure où les déclarations de surfaces furent faites partout avec soin, on retiendra de ce tableau qu'à part le Morbihan nos départements bretons, au sortir de l'Empire, boudaient encore la Patate.

Il faut du temps pour vaincre les préjugés mais aussi pour créer les conditions du marché qui favorisent la rentabilité des produits. Aussi ridicule, aussi nuisible même que puisse être l'idée de noblesse, de distinction et de prestige appliquée aux produits de la terre ou de l'industrie, comme aux divers métiers, aucune société ni aucun individu ne parvient à s'arracher durablement à cette illusion. Accolez sur les affiches à quoi que ce soit l'étiquette de PRESTIGE ou un quelconque HYPER grec, la cause est entendue, le choix est fait : les gens sortent leur porte monnaie.

"Il y a à peine trente ans, écrit Goulven Mazéas en 1940, le paysan des terres à blé estimait qu'il n'était de pire injure pour apostropher un Haut-Cornouaillais que l'épithète DEBRER PATO ou DEBRER PATATEZ, soit MANGEUR DE PATATES. Aujourd'hui encore, une trop grande fréquence de repas consistant en pommes de terre aura pour effet de déconsidérer une ferme " (Petite histoire de la Pomme de terre 1940, p 103).

.page 771

Les populations rurales de l'ouest marquèrent de la répugnance à se livrer à la nouvelle culture : c'était, à leur sentiment, une nourriture trompe-la-faim, un ersatz alimentaire pour temps de disette des céréales, une alimentation de pauvres, un appoint pour l'entretien des bêtes. Il semble, d'ailleurs, que l'on ne soit parvenu à créer des variétés à la saveur agréable qu'au milieu du 19ème siècle.

Ce n'est pas aux amateurs de frites que l'on doit demander de jouer aux dégustateurs de la pomme de terre. J'en connais une dont la simple cuisson embaume une maison et enchante le palais par sa saveur. J'en connaissais une autre, moins parfumée, mais savoureuse; un soir, j'ai voulu m'offrir, en compagnie d'un neveu, "un FEST PATATEZ", un régal de patates, rien que des patates. C'étaient, m'avait-on dit, des SAUCISSES. Ce fut un triste repas, car ce n'en étaient pas !

Il y a patate et patate.

*

* *

Dupuy écrivait, dans Annales de Bretagne 1890, cité par Mazéas (p 102) : "Les paysans bretons n'acceptent les innovations venues du dehors qu'avec méfiance et timidité. Les réformateurs pullulent au 18ème siècle, époque où l'on se passionne pour l'agriculture. Tout le monde s'en mêle, chacun prétend contribuer au bien public : les grands seigneurs, les philanthropes de profession, les charlatans. Les paysans redoutent les procédés qui n'ont pas été consacrés par l'expérience, ce qui les fit accuser d'ignorance, de sottise".

L'administration des Intendants royaux, à la même époque, chercha à introduire partout la culture du riz; ce fut un échec. Les gagne-petit ne pouvaient courir le risque de livrer leurs terres à des cultures expérimentales, non éprouvées.

*

* *

Certaines initiatives officielles nous paraissent cocasses et, à distance, puérides. Il ne faut pas s'empresse d'en rire, chaque époque a ses entraînements enfantins.

Goulven Mazéas (p 172 - 173) cite les interventions répétées des pouvoirs révolutionnaires pour promouvoir le ramassage de la FAINE, ce fruit du HETRE qu'avant l'ère CHEWING GUM nous disputions aux écureuils. On en tirait une huile comestible, qualifiée alors de très bonne. Selon mon vieux Larousse, l'huile a une saveur agréable mais est de conservation difficile. L'huile de faine, ajoute-t-il, a été préconisée comme succédané de l'huile de foie de morue, ce fortifiant déplaisant de notre adolescence.

Des primes furent offertes aux citoyens (fortunés) et la gloire fut promise à ceux d'entre eux qui planteraient de ces arbres à huile (Arrêté du Ministère de l'Intérieur, 22 fructidor an V).

"Prime de 0,10 par pied d'arbre. Médaille d'or pour semis de 12 hectares. A tout citoyen qui aura planté à ses frais une promenade publique dans sa commune, médaille d'or avec inscription sur marbre, granit, ou toute autre pierre dure, susceptible du poli, dans un lieu apparent de la promenade, portant le nom du citoyen qui l'aura plantée, lequel nom deviendra celui de la promenade".

*

* *

Les propagateurs de la pomme de terre au 18ème siècle et, parmi eux, Parmentier, ont espéré produire un pain de pommes de terre à l'instar du pain de céréales. On cite un M. Faiguet de Villeneuve, en Bretagne (1759) qui parvint à associer patates et farine soit de seigle, soit de froment; ce pain, dit-on, était agréable au goût.

.page 772

A la fin de sa vie, le 13 novembre 1812, Parmentier avouait sa déception : "Quoique depuis un demi-siècle je soumette la pomme de terre à tous les essais imaginables pour la transformer en pain, je n'ai pu y parvenir. J'ai établi la possibilité d'en faire de la manière suivante : mettre à bouillir dans l'eau, les réduire sous forme de pulpe que l'on mélange toute chaude avec de la farine de froment. On y trouve bénéfice à la condition que les pommes de terre ne coûtent que trois francs le sac composé de 12 boisseaux de 18 à 20 livres chaque.

Pour résumer, le procédé de fabriquer du pain de pommes de terre n'est praticable qu'en petit et par des particuliers cuisant chez eux. Il est impossible en grand" (cite par Mazéas p 67).

*

* *

Aussi important qu'ait été en France le service rendu à la promotion alimentaire de la pomme de terre par Parmentier, il serait injuste d'oublier ses autres activités et les publications auxquelles elles ont donné lieu. Outre ses recherches sur le maïs, la châtaigne, sur les procédés de panification, on lui fera honneur d'avoir propagé l'usage du sirop de raisin, "lequel a rendu tant de services pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire" (Larousse du 19ème siècle). Il rassura aussi le public sur la salubrité des eaux de la Seine, lors de l'établissement de la pompe à feu de Chaillot - ancien village, inclus dans Paris en 1786.

"C'est à lui encore que sont dus les derniers perfectionnements apportés à la mouture et au blutage du blé dont on n'extrayait que très incomplètement la farine, sauf à en faire manger le son aux hommes dans un grand nombre de localités" (Larousse du 19ème siècle, au mot Parmentier).

Notre pharmacien aurait sans doute préconisé de nos jours le retour à ce PAIN DE SON pour la régulation des fonctions intestinales. J'en apprécie moi-même les vertus. On le trouve aujourd'hui sous le nom de PAIN COMPLET, pain de farine et de son. Peut-être a-t-on envisagé, par le choix du terme COMPLET, de présenter cette mixture comme un SUPER PAIN.

Chaque époque a ses na•vetés et ses attirances, ses conceptions de la DISTINCTION. "Au 18ème siècle, écrit Mazéas (p 48), on confectionna jusque du café de Pommes de terre... Recette : couper les tubercules en lames sans les peler, sécher, griller, puis moudre. Servir en infusion". L'auteur poursuit "La pomme de terre a connu une vogue éphémère comme produit de beauté au siècle des perruques. Citons de Combes, dans "l'Ecole du Jardin potager", de 1749 :

"On avait imaginé, il y a quelques années, d'en faire de la poudre à poudrer, qui pouvait suppléer dans les temps de cherté des grains, à la poudre ordinaire. Elle eut d'abord quelque succès mais, à l'usage, on lui reconnut le défaut d'être trop pesante et de ne pas tenir que les cheveux, ce qui la fit échouer et il n'en est plus question" (Mazéas, p 48).

4) LE PAIN A CHIENS

Les vieilles générations n'ont pas toujours mangé du PAIN BLANC; avant l'ère de la patate elles ont mangé, aux heures difficiles de la disette, un PAIN DE MISERE, le PAIN DE SON, moins chargé de farine que notre "pain complet". L'appellation du 15ème siècle en était moins distinguée et moins saupoudrée d'écologie, le PAIN A CHIENS.

L'évocation de cet aliment par le Catholicon de Jehan LAGADEUC (1464) a sauvé le pluriel breton de KI, chien, aujourd'hui CHAS (prononcer avec 2 S), anciennement CON ou COUN.

"BARA CON - en français PAIN A CHIEN(S), en latin CANTABRUM".

.page 773

*

* *

Comme tous les auteurs des dictionnaires, Jehan Lagadeuc s'est inspiré de dictionnaires plus anciens, dont un dictionnaire latin-français, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, que j'ai entre les mains en reproduction photographique. Au mot latin "Cantabrum" on lit ceci : "CANTABRUM - Hoton de froment ou bran de farine ou viande à chien".

Les dictionnaires du vieux français que je puis consulter n'enregistrent pas le terme "HOTON" mais celui de Godefroy fait une place à HAUTON.

"HAUTON, substantif masculin, - paille du blé dans laquelle il reste encore des grains - Menu grain qui reste après que le grain est vanné".

C'est ainsi que Dauzat interprète le nom de famille HAUTON, connu particulièrement en Normandie; l'auteur ajoute "surnom rural à valeur mal éclaircie".

C'est la notion de "rébut, déchet ou résidu" que semblent suggérer les traductions données à CANTABRUM. Le français BRAN ou BREN, attesté au 12ème siècle se dit du SON et se dit aussi "du rebut, de l'ordure, des excréments !" Le breton BRENN est traduit par le Catholicon manuscrit (1464) "bran, soun", devenus en 1499, dans l'ouvrage imprimé : "Bren, son". Nous utilisons encore l'expression de BARA BRENN, pain de son.

*

* *

Le terme français SON n'apparaît avec le sens moderne de "résidu de la mouture" qu'à la fin du 14ème siècle. Les formes anciennes SAON ou SEON (12ème siècle) évoquaient aussi la notion de "rébut".

La féodalité pratiquait une redevance en SON, appelée BRENAGE; ainsi dans le cartulaire des religieuses de St Georges de Rennes (11ème siècle). Le dictionnaire de Greimas cite en 1306 "Brenage - redevance en son pour la fabrication du pain de la meute du seigneur", notre BARA CON. Dans l'expression "VIANDE A CHIEN", le terme "viande" désigne "ce qui se mange, la nourriture". C'est par "viande" que le Catholicon traduit le mot BOET.

III - G. LORANS - F. COR

La maison du PORZ RUZ portait, en façade sud sur un linteau de fenêtre, l'inscription d'une date. Cette pierre a disparu lors des travaux de rénovation de cette façade; j'ai cherché à la retrouver, mais en vain. Par bonheur, Marguerite Jacq, qui a passé son enfance et sa jeunesse au Porz Ruz, en a un souvenir très précis, 1636. Cette date vient confirmer à souhait l'identité du couple qui a gravé son nom au linteau d'une autre fenêtre, aujourd'hui murée, placée en partie haute du pignon nord de l'aile ouest de l'ensemble. Cette inscription s'aperçoit du chemin du Pont-glas et se lit aisément :

G. LORANS

F. COR

"Guillaume LORANS - Françoise COR".

Nous verrons que notre Guillaume, NOTAIRE de profession, dut être quelque peu mortifié de l'orthographe donnée de son nom par le PICOTEUR (tailleur de pierre). Il tenait, en effet, à la forme LAURENS.

.page 774

1) LE COUPLE LORANS-COR

C'est le seul couple de ces noms qui apparaisse dans le registre des baptêmes entre 1597 et 1643. J'ai relevé cinq baptêmes dans leur famille; mais les rédacteurs du temps ne prenant jamais la peine de citer les domiciles ni le métier des intervenants, parents ou parrains, la "maison de la demeure" de notre couple n'est jamais signalée. Le père, nous l'avons dit, était notaire et signait admirablement, comme on peut en juger. Mais il n'appose aucune fois sa signature dans l'acte de baptême de ses enfants. Signer était alors, en effet, outre le prêtre baptisant, de la responsabilité des seuls parrains et marraines, lesquels signaient fort rarement à cette époque.

.page 775

Ainsi, aucun des actes de baptême de ses enfants ne fournit d'indications sur le domicile du couple ni sur ses activités professionnelles.

Un seul des documents dont je dispose, établit formellement la fonction de Guillaume "LORANS" confirmant ainsi les fortes probabilités que suggéraient les interventions du personnage comme parrain et comme notaire. Ce document est l'enregistrement du décès de Françoise COR.

"Françoise CORRE, femme épouse esté (qui fut) de maistre Guillaume LAURENS, notaire, samedi 9 novembre 1658". La notation du jour de la semaine est très exceptionnelle. Il s'agit donc bien de notre couple.

"Maistre Guillaume LORENS décède le 5 décembre 1662" et sera inhumé, comme l'universalité des paroissiens, dans le sol même de l'église; ce fut le lendemain.

*

* *

On suit Guillaume à la trace; sa signature, fidèle à l'orthographe LAURENS, s'épanche élégamment au bas d'actes notariés où il intervient en tant que NOTAIRE, nous verrons de quelles juridictions. On retrouve cette signature soignée au bas de plusieurs actes de baptême, à chaque fois qu'il remplit la fonction de parrain. Le plus généralement, il est fait état, dans ces actes religieux, de sa qualité de NOTAIRE. A l'époque dans la société rurale, un notaire, c'était un MONSIEUR, EUN AOTROU; les notables ruraux n'avaient pas droit à une telle considération. Il y avait une autre raison, on le verra, à cette discrimination : maistre Guillaume avait ici des homonymes Guillaume LORANS, du même âge; on voulait éviter, peut-être, une confusion de leur identité.

La première intervention que nous ayons conservée de notre Guillaume Laurens et signée de lui est le parrainage de "Catherine, fille de Jan OLIER, et Marie CORRE, le 26 décembre 1625". Dénommé Guillaume LORANS dans la rédaction il signe comme un homme de bureau et affirme son identité, LAURENS. A cette date, Françoise COR attend son premier enfant. Il n'est pas sûr que son mari ait déjà acquis une charge de notaire.

*

* *

Le lien de notre couple avec le PORZ RUZ est suffisamment établi par le linteau sculpté. Il n'est pourtant pas sans intérêt de trouver un ensemble d'attestations confirmant l'appartenance du domaine du PORZ RUZ à Maistre Guillaume LAURENS, puis à ses héritiers. Nous reviendrons sur ce sujet.

Comme nous reviendrons sur les variantes bretonnes LORANS, LORENS, LAURANS, LAURENS, les seules en usage jusqu'à l'époque moderne. Le nom a perdu son identité bretonne en se francisant LAURENT; c'est la forme la plus courante désormais.

*

* *

Mais faisons d'abord connaissance avec la famille du couple avant de tenter la recherche de leurs origines. Notre seule documentation est le registre des baptêmes (1496 - 1643); les graves lacunes qu'on y relève n'empêchent pas d'y cueillir une grande masse de données précieuses.

.page 776

Ces actes de baptême sont rédigés en latin. Les noms de famille même transcrits maladroitement, cherchent à rendre la prononciation bretonne. Les prénoms y sont écrits en latin. Rappelons qu'à cette époque on appelait NOM ce que nous appelons "prénom". Le NOM de famille ou PATRONYME était dénommé SURNOM. Il en est encore ainsi en Grande-Bretagne.

Dans cette transcription nous respectons les orthographes des SURNOMS (noms de famille). Quant aux NOMS de baptême, il est difficile de proposer dans tous les cas une transcription bretonne du latin - Yves semblait se dire couramment YVON, à prononcer YVONN; IAN (notre Jean) se prononçait YANN. Si Françoise semblait se dire FRANCESA dans le pays, je ne sais la forme adoptée pour François. Claude, garçon et fille, se disait GLODA; vers la côte léonarde c'était GLAODA.

1) Le 18 juin 1626, Jan HERLAN, sous curé (ou vicaire) baptise Alexandre, fils de Guillaume LORANS et Françoise COR. Le parrain est Alexandre de Coatanscour, sieur de Kervuzit, et la marraine, Catherine MADEC.

2) Le 27 août 1628, le même vicaire baptise Marguerite fille de Guillaume LORANS et Françoise CORRE. Le parrain est le "vénérable recteur" Yves Martin; la marraine, Fiacre MEUDEC. Le nom de FIACRE était courant alors pour une fille.

3) Le 8 mars 1636, l'année même de la construction de la maison, est baptisé Jan, fils de G. LORANS et F. CORR. C'est "le vénérable recteur" qui officie, Yves Martin. Le parrain est Jan QUEGUINER; il signe comme un homme cultivé. La marraine est Claude de Botmarc'h, dame de Keranbornn.

4) Le 11 janvier 1638, baptême de Marie fille de G. LORANS et F. COR, célébré par un vieux prêtre du pays, François CARGASSON (ici CHREGACON - mort en 1646). La marraine est Anna COR. Le parrain, chose fort courante, est un autre prêtre, originaire de Pleyber Christ, Alain LEDAN; nous aurons l'occasion de parler de lui.

5) Le 5ème enfant qui soit enregistré dans notre document est Janne, fille de G. LAURANC et F. COR, baptisée le 17 avril 1643. La marraine est Anna COR. Le parrain est un prêtre du pays "maistre Yves LAURANC", qui signe, Y. LAURENS. le célébrant est le "sous curé" Y. Mingam, qui se néglige alors outrageusement dans sa rédaction.

Essayons, par les parrainages, de retrouver les grands parents des enfants.

2) LES ORIGINES DES LORANS - COR

La sobriété de la rédaction des registres nous oblige à des enquêtes minutieuses pour tenter d'établir les parentés des couples et de trouver leurs origines. Les parrainages des enfants peuvent orienter ces recherches.

A) LES PARENTS DE FRANCOISE COR

Nous commençons par la famille d'origine de Françoise COR(RE).

Le 22 février 1607, le "soubz curé" ou vicaire, Alain LEDAN, baptise "Françoise, fille d'Yves COR et Catherine MADEC - Parrain François Madec, marraine Françoise Kerléo". On notera que la marraine du premier enfant des LORANS-COR, Alexandre (en 1626) est précisément Catherine

Madec. Il est donc extrêmement probable qu'étant la marraine du premier, celle-ci est la grand-mère maternelle de l'enfant. Françoise COR est sa fille et l'acte de baptême de 1607 la concerne.

Françoise COR est originaire de Pleyber-Christ. Elle s'est mariée très jeune, ce qui était courant, me semble-t-il, dans les familles aisées.

On ne s'en étonnera pas de trop de ne point voir intervenir le grand-père dans les parrainages chez sa fille. Il meurt, en effet, le 21 novembre 1634 : "Yvon Corre époux-Catarine"; le nom n'est pas indiqué, à moins qu'il ne s'agisse d'un oubli de ma part - "Quatherrine Madec, femme Yves CORRE meurt le 27 avril 1637".

.page 777

Ce couple avait eu au moins deux filles avant Françoise : Marie, née le 13 mars 1603 et Catherine, née le 7 février 1605. Françoise était née, nous l'avons dit, le 22 février 1607. Le 9 avril 1614 ils ont une autre fille Fiacre. Que de Catherine MADEC et davantage encore de Guillaume MADEC au début du 17^{ème} siècle ! Il n'est pas facile de les identifier par leurs parrainages.

L'un de nos Guillaume Lorans est fabricant de l'église en août 1640. Son collègue est Michel LEVER. On les trouve tous deux, à ce titre de "fabricques et marguilliers de la paroisse de Pleiber christ" dans la déclaration faite au Roy Ô"des terres, rentes et héritages appartenans à la fabrice de la dite paroisse" en date du 4 août 1640. La rédaction de ce document est l'Oeuvre de "maistre Guillaume LAURENS", qui signe. Nous reproduisons ici, à droite de la brochette des signatures, le beau graphisme G. LAURENS, avec en abrégé son titre "n(otai)re".

Maistres LE CAZRE (nom devenu CAER - beau) et Guillaume LAURENS agissent "en tant que nottaires des cours de DAOUTHOUR (écrit plus couramment DAOUDOUR, siège à Landivisiau), PENSET et PENHOAT, avecques submission et prorogation de juridiction à Icelles". Chaque juridiction avait son notaire, ainsi l'abbaye du Relecq, Lesquiffiou.

Les fabriques (nous disons "fabriciens") délèguent pour signer en leur place "le soubz-curé missire Yves Mingam pour Michel Lever, missire Yves Laurens, prêtre, pour Guillaume LAURENS (ainsi écrit par le notaire). Les fabriques terminent leur déclaration par une clause classique. Le document est rédigé, en effet, pour servir de base à la contribution due au pouvoir central. Pour essayer d'attendrir le fisc, les fabriques "déclarent que l'église paroissiale de Pleiber christ est de grande réparation, que les rentes cy-dessus ne sont pas suffisantes des réparations et sinon la dévotion de quelques particuliers qui baillent quelques offrandes, l'église seroit en très mauvais estat".

.page 778

Le revenu foncier de la fabrique paroissiale se montait à
142 livres 8 sols 6 deniers
et 5 quartiers de demi de froment dont la valeur marchande n'est pas indiquée.

*

* *

B) LES PARENTS DE GUILLAUME LORANS

La marraine du Guillaume LORANS de 1603, Fiacre MEUDEC, a été choisie pour être la marraine du 2^{ème} enfant des LORANS-COR, Marguerite (28 août 1628).

Cette Fiacre était l'épouse d'Hervé LAURANS; telle était l'orthographe du nom lors du baptême de leur fille Catherine le 16 juin 1603. Hervé meurt le 29 février 1632 : sous la plume de Jan Herlan son nom est devenu LORANS. Lorsque Fiacre décède, le 28 juillet 1642, le nom de son mari est écrit LAURENS.

Dans le baptême de Marguerite (1628), Fiacre semble bien intervenir en tant que grand-mère paternelle de la fillette tout comme était intervenue pour le premier enfant Alexandre, sa grand-mère maternelle. Dans cette hypothèse, maître Guillaume serait le fils de Fiacre MEUDEC et Hervé LORANS : son baptême n'aurait pas été enregistré; les négligences sont sur ce point

nombreuses dans ce registre. L'acte de baptême du 6 novembre 1603 ne concernerait donc pas, probablement, le notaire mais un cousin de celui-ci; dans ce cas, Fiacre aura été marraine en 1603 à titre de tante par alliance de l'enfant.

*

* *

Les parents du Guillaume Lorans répertorié le 6 novembre 1603 ne paraissent pas dans le parrainage des enfants de maître Guillaume. Or le registre des sépultures (1613 - 1668) note le décès en 1640 de "Guillaume LAURENS espoux de Marie MADEC le 12 janvier" et de "Marie Madec, veuve feu Guillaume LAURENS, le 3 décembre".

Certes, maître Guillaume et sa femme entretenaient des relations dans la société distinguée du pays et choisissent des parrainages parmi les nobles et les prêtres. La chose était fort courante au début du 17ème siècle et pas seulement dans les familles pauvres, comme la coutume s'en est conservée jusque dans ma jeunesse.

Mais on voit fort mal maître Guillaume écarter sa mère du parrainage d'un de ses premiers alors que la mère de sa femme avait été choisie comme marraine du premier.

Plutôt que d'accumuler des hypothèses sans le moindre appui documentaire, nous nous en tiendrons à l'explication d'un maître Guillaume fils d'Hervé LORANS et Fiacre MEUDEC.

La recherche généalogique, dans notre propos, n'est en aucune façon une tentative pour faciliter aux modernes LAURENT la découverte de leurs origines. C'est plutôt la société ancienne que nous voulons évoquer. A ce titre, il eût été intéressant de connaître la situation sociale des parents de Guillaume et Françoise; nous en sommes réduits à des hypothèses. C'étaient probablement des "ménagers", paysans et marchands de toile. Les parents de Guillaume devaient être assez éclairés - on dirait "évolués" - pour avoir poussé leur fils dans les études. Etre prêtre, à l'époque, était un statut beaucoup plus commun; nous en reparlerons.

.page 779

La situation sociale de Guillaume LORANS et Françoise COR nous est mieux connue que celle de leurs parents. Nous allons voir qu'elle était plus complexe que nous ne l'imaginons : la fonction notariale recouvre d'autres activités du couple, dont nous allons traiter.

Au préalable, nous présentons nos premiers registres paroissiaux, auxquels nous avons recours constamment.

C) NOS REGISTRES PAROISSIAUX DE LA 1ERE MOITIE DU 17EME SIECLE

Nous possédons deux registres, l'un, celui des baptêmes (1596 - 1643), l'autre celui des sépultures (1613 - 1668). Ils sont conservés aux Archives départementales dans son annexe de Brest. Ces deux documents sont en très mauvais état et sont classés INCOMMUNICABLES. La partie haute des folios et leur tranche ont été dégradés par le contact avec un mur imprégné d'eau : le papier a noirci et s'émiette à chaque manipulation.

Cette série de registres est propriété communale; elle est seulement en dépôt aux Archives. La mairie conserve une série de registres du 18ème siècle, qui a souffert en même temps que l'autre série du même type de dégâts par humidité. Les très mauvaises conditions de la conservation à la mairie sont la cause de ces graves dégâts. Peut-être furent-ils mis à plat contre un mur de la mairie précédente au revers duquel était une citerne.

*

* *

Ces registres n'ont pas été tenus avec toute la diligence que nous sommes en droit d'attendre des prêtres responsables de la paroisse, à savoir le RECTEUR et le soubz-curé (ou vicaire).

Au début du 17ème siècle, les candidats au sacerdoce ne disposaient pas de ces établissements de formation ecclésiastique que nous avons connus sous le nom de "séminaires".

Les CLERCS étaient formés sur le tas, comme des apprentis. Ils vivaient en famille. Ordonnés prêtres, ils continuaient à vivre avec leurs parents, un peu partout dans la campagne; certains habitaient des maisons à eux. Ce que nous appelons PRESBYTERE était alors une maison peu spacieuse, qui n'abritait qu'un seul prêtre, le recteur.

A l'époque que nous observons autour de 1600, comme auparavant et jusqu'à la Révolution française, les prêtres furent très nombreux dans chaque paroisse de nos régions. On les disait "HABITUES", c'est-à-dire "HABITANT" dans la paroisse, s'ils n'en étaient pas natifs; ceux qui en étaient originaires se disaient "PRETRES DE LA PAROISSE". Dans ce grouillement d'ecclésiastiques et de clercs, émergeaient le RECTEUR et le ou les "SOUS-CURES" c'est-à-dire vicaires, les seuls à avoir juridiction spirituelle et charge d'âmes.

Ici les "sous curés" furent choisis dans le tas des "prêtres de la paroisse"; on les voit ensuite rentrer dans le rang et mourir sur place. Les plus débrouillés d'entre eux ou les plus "pistonés" ou les mieux notés pouvaient être nommés par l'évêque sur place comme "sous-vicaire", à la demande du recteur sans doute, ou être promu "recteurs" d'une autre paroisse. Ainsi, un certain Yves LAURENS devint recteur de Cléder; il décéda en février 1650 et fut inhumé dans son église. Cette mort est enregistrée dans le registre de Pleyber Christ.

*

* *

.page 780

Pour donner une idée du nombre de ces "prêtres de la paroisse" et y demeurant, nous relevons, par exemple, les prêtres qui interviennent dans les baptêmes à titre de célébrant ou de parrain durant l'année 1607. Ne parlons pas de RECTEUR, on n'en trouve aucune trace entre 1597 et 1613; nous nous pencherons sur cette question. Le "soubz-curé" est alors Alain LEDAN, originaire de Pleyber Christ; il célèbre presque tous les baptêmes (38 sur un total de 45).

On rencontre ainsi : Guillaume GUEVELL, François CARGASSON, Claude JEZEQUAL, Tanguy HAMERY, Guillaume GOFF, François BIDEKAN (ancien sous-curé), Jan HERLAN (futur sous-curé, de 1613 à 1636). Il y avait sans doute quelques autres, qui n'ont pas été invités à intervenir cette année là.

Je m'amuse beaucoup au milieu de tous ces confrères, devinant sans peine les joies, les susceptibilités, les conflits de personnes, mesurant l'incapacité des uns, le talent des autres, leur modestie. L'un des "prêtres de la paroisse", jeune en 1607 - et il est là - se parera volontiers plus tard du titre de "DOYEN DES PRETRES DE LA PAROISSE", décerné, sans doute, par ses collègues, pour le faire marcher. Nous serons plus gentils que ceux-ci et laisserons à ce bon vieux la paix de l'anonymat pour savourer son bonheur d'avoir été "le plus vieux".

*

* *

Ces deux registres furent victimes d'un acte de vandalisme commis certainement en la même occasion.

1) Du registre des baptêmes furent arrachés et disparurent tous les folios relatant les baptêmes célébrés entre le 26 juillet 1608 et le 4 octobre 1613.

Le 26 juillet 1608 se célèbre le baptême d'Anna CLECH (prononcer CLEC'H). A la suite de l'acte, au bas du verso de ce folio (56, dans mon classement), trois lignes ont été écrites et barrées ensuite, comme pour les annuler. J'y ai déchiffré une suite de termes latins "Hinc... dilacerta multa folia... livrorum ecclesiasticorum... parrochialis manticate". Il y est question qu'à partir "d'ici (hinc)... de nombreuses feuilles ont été déchirées (dilacer(a)ta)... (dans) les livres ecclésiastiques... (de l'église) paroissiale volée (manticate)".

Ce rébus va être complété et éclairé par l'identité du registre des sépultures. Le soubz-curé de 1608 est Alain LEDAN; il était en service depuis mai 1600, à part un intermède de mai 1603 à mai 1604 au cours duquel il fut remplacé par François BIDEKAN.

Du 26 juillet 1608 le présent registre passe directement au 4 octobre 1613. Le "soubz-curé" est alors Jan HERLAN, prêtre originaire de Pleyber-Christ; le recteur est François PENNEC, dont nous aurons à parler. Alain LEDAN était rentré dans le rang au milieu des "prêtres de la paroisse". Il mourra le 7 avril 1646.

Jan HERLAN restera en fonction de "soubz-curé" jusqu'à sa mort, survenue le 10 janvier 1637.

2) Le "registre" des sépultures a conservé une partie de son intitulé; le reste, en haut et sur le côté droit, s'est émietté sous l'effet de l'humidité comme nous l'avons dit. J'en ai la photocopie prise en 1980. Tous les registres avaient un intitulé analogue; j'ai la transcription des intitulés de Roscoff pour la même période. Voici cette relique conservée sur 5 lignes incomplètes :

..... nomina et cognomina.....
..... millesimo sexcentesimo tertio in.....
..... ea que antea subscripta erant.....
..... dilacerata inventa in unocapsar.....
..... parochioe.

.page 781

Soit en français "noms et surnoms... mil six cent trois dans ... ceux qui auparavant avaient été signés ... ont été trouvés déchirés dans une armoire... de la paroisse".

Ce rébus ajoute quelques compléments à celui du registre des baptêmes, mais sans nous donner les clartés que nous eut fournies une feuille bien conservée.

Les "noms" désignent nos prénoms et les "surnoms" nos noms de famille. Ce qui étonne le plus dans cette dentelle c'est la date de 1603. Ce texte est de l'écriture de Jan HERLAN; or, le premier décès enregistré et signé du même est daté du 11 octobre 1613 en latin "anno mi... secventesimo decimo tertio". Le premier baptême enregistré après la découverte du méfait est daté lui aussi du 4 octobre 1613.

Jan HERLAN a-t-il fait erreur et écrit 1603 au lieu de 1613, ce qui expliquerait la présence de l'adverbe "antéa - auparavant" ? Ou bien a-t-il voulu signifier que le registre ancien détruit conservait des actes de sépulture remontant à 1603 ? Cette hypothèse me paraît plus probable. Dommage que le texte se soit émietté !

*

* *

On dut porter plainte contre cet acte de vandalisme, mais on n'a aucun document de la cour de Lesquiffiou de cette époque. Nous verrons une affaire d'infanticide au 18ème siècle, dont le dossier est conservé aux Archives départementales (à Brest).

Jan HERLAN (1613 - 1636), ni son recteur, François PENNEC, puis Yvon MARTIN, n'ont été fidèles à inscrire les obsèques. Voici, par décades, le nombre des actes enregistrés :

1613 - 1622	4. 7. 21. 2. 7. 7. 3. 6. 13. 11.	= 81
1623 - 1632	7. 8. 8. 9. 7. 11. 8. 3. 6. 12.	= 79
1633 - 1642	16. 10. 5. 15. 12. 18. 24. 44. 27. 31.	= 202
1643 - 1652	13. 10. 19. 24. 26. 23. 24. 23. 48. 45.	= 255
1653 - 1662	39. 36. 19. 27. 33. 35. 30. 20. 22. 35.	= 296
1663 - 1668	Juillet 53. 25. 26. 27. 41. 20.	= 192

Du temps de Jan HERLAN (octobre 1613 - fin 1636), plus de 23 ans, on n'a enregistré que : 81+79+16+10+5+15=206. Sur le total de ces sépultures, 1095, 12 seulement se firent dans le cimetière; toutes les autres inhumations furent faites dans le sol même de l'église. En 1640 il y eut certainement une épidémie dangereuse car 11 personnes (sur 44) furent inhumées dans le cimetière, dont François BELEC, époux de Marguerite Cragaczon, et leurs enfants Bastien et Barbe (28 may - 5 juin). Le 12ème cas relevé (1er dans le temps) est celui de maître Philippe Quiguer, notaire, "enseveli en l'église (barré) en cemetterie parochial, 16 décembre 1638".

Nous traiterons plus longuement de ce sujet des inhumations dans les églises.

D) OU A PASSE LE RECTEUR ?

Si nous en croyons l'abbé CALVEZ (Pleiber christ, 1913, p 86), le recteur de 1596 à 1613 s'appelait LE COZ; il n'a pas trouvé son prénom. Dans un tableau des recteurs et vicaires conservé au presbytère il signale que c'est lui qui "fit bâtir la flèche qui surmonte la tour de l'église paroissiale en 1603 - Jan LEON étant gouverneur ce l'an". Nous verrons plus tard qu'il est faux d'attribuer un tel pouvoir de décision à un recteur du temps; ce pouvoir appartenait à la population, qui en assurait le financement; l'honneur en revient à celle-ci et à son représentant, dénommé GOUVERNEUR Jan LEON, ainsi qu'en fait foi l'inscription à la base de la flèche.

.page 782

L'abbé CALVEZ ne disposait apparemment d'aucune documentation autre que le vieux registre des baptêmes. Il ne l'a pas travaillé avec soin, pensant sans doute qu'il offrait peu d'intérêt pour la rédaction de son livre. Il n'a pas mesuré non plus tout le profit qu'il eut pu tirer de la consultation du cadastre ancien. Ce sont de ces lacunes graves qui m'ont incité à ne pas le reproduire ici par tranches et à l'utiliser simplement comme un document, précieux au demeurant.

*
* *

Les six premiers folios conservés du registre ancien des baptêmes sont, à présent, à l'état de ruines; la partie haute, le bas et plus de la moitié de la largeur vers la tranche ont complètement disparu. Nous avons expliqué pourquoi, l'humidité.

Sur le premier folio, au recto, il y a des bribes de quatre baptêmes de 1596 - puis succède en pleine page la date encadrée 1597. Au verso de ce folio, on relève, en latin, le nom de AUGUSTIN COZ, prêtre baptisant. Au recto, dans un baptême de 1596 (le dernier), celui d'Augustin MEUDEC, le prêtre baptisant est "le recteur de la dicte paroisse"; son nom est parti en poussière ainsi que celui du parrain; la marraine est Marguerite DILACER.

En mars 1597, pour le baptême d'un AUGUSTIN, nous relevons, pour la dernière fois, l'intervention du "recteur" dans la célébration même du sacrement. Non seulement Augustin COZ ne sera plus jamais cité dans ces registres, mais le terme même de RECTEUR ne réapparaîtra qu'avec la promotion au rectorat de Pleyber Christ de François PENNEC.

*
* *

Ce François PENNEC fait une brève apparition en 1599 comme parrain, le 26 juillet dans un baptême de deux jumelles chez Tanguy Fichou, le 2 août pour un fils de Mathieu Loscun. Ces baptêmes sont enregistrés au verso du folio 5 (en lambeaux); on n'y voit plus le nom des mamans ni celui des enfants. François PENNEC est alors diacre. Le 2 août il n'est pas nommé sous son nom breton, mais sous la forme latine de celui-ci, CAPITOSUS, c'est-à-dire "grosse tête" ou "tête dure".

Le dictionnaire breton-français-latin de Jehan Ladageuc, le Catholicon imprimé (1499), fut l'un des outils de la formation latine des prêtres. Au mot breton "PENN, teste ou chef" on lit : "CAPITATUS, en français TESTU, en breton PENNEC. Même sens pour CAPITOSUS". Seul CAPITATUS est du latin classique, "qui a une grosse tête".

*
* *

L'intervention de François PENNEC, diacre, comme parrain à huit jours d'intervalle (26 juillet et 2 août 1599) peut laisser entendre qu'il était originaire de la paroisse ou qu'à tout le moins, il y avait de la parenté. Le nom de PENNEC n'était pas très répandu ici autour de 1600. Entre 1600 et 1643 on ne relève dans le registre des baptêmes, à part le recteur PENNEC, que

trois femmes de ce nom. Marguerite, Françoise, Marie (qui a un enfant hors mariage, 17 mars 1622) et un homme Jan PENNEC.

La grande lacune de ce registre (juillet 1608 - octobre 1613) dont nous avons parlé ne nous permet pas de dater la venue du recteur Penneec. Nous savons seulement qu'il était en poste le 4 octobre 1613.

.page 783

François PENNEC célèbre volontiers les baptêmes, accepte de parrainer les enfants. Son prédécesseur de 1596 - 1597, nous l'avons vu, célébrait couramment les baptêmes. Le successeur de François PENNEC, Yvonn MARTIN (à partir d'octobre 1622) participe aux baptêmes comme prêtre baptisant et comme parrain.

*

* *

Comment rendre raison de l'absence complète d'allusion au RECTEUR durant ces années 1597 à 1608. Pourquoi ce silence ? Pourquoi les baptêmes des familles nobles, souvent célébrés par le recteur, sont-ils toujours célébrés par le "soubz-curé", celui-ci était certainement la seule autorité spirituelle à charge d'âmes dans la paroisse ? Y eut-il un recteur en titre durant ces 11 années ? Il est probable. Mais il ne résidait pas dans le pays.

Ce RECTEUR là n'était pas Augustin COZ, qui, lui, s'intéressait à ses gens. Le recteur fantôme, simplement bon à toucher une part des ressources paroissiales, ne mérite que le mépris et l'oubli. "Que Dieu lui pardonne !".

*

* *

Dans cette situation ecclésiastique, si étrange et choquante à nos yeux, d'un bénéficiaire de poste à revenus qui n'en remplit pas les charges, la paroisse n'était pas à l'abandon spirituel : le soubz curé avait juridiction spirituelle dans la paroisse et charge d'âme, à l'exclusion des "prêtres de la paroisse" qui n'avaient, de part le droit, aucune juridiction sur les fidèles.

Evoquons, au nom de la reconnaissance paroissiale, les "sous-curés" qui ont tenu la paroisse durant ces longues années sans recteur résident : ce sont François BIDEGAN et Alain LEDAN.

Le premier est attesté par deux fois (9 décembre 1597 et fin janvier 1598) avec le titre de "soubz curé" ou vicaire, pour nous.

Il sera remplacé au poste de sous-curé par Alain LEDAN; celui-ci intervient à partir du 30 novembre 1597 en tant que "prêtre de la paroisse". Mais le 14 mai 1600 il arbore pour la première fois le SUBCURATUS, "soubz-curé", et en exerce la fonction jusqu'au 24 mai 1603. Puis il disparaît du registre pour réapparaître avec son titre de "sous-curé" le 18 mai 1604. Fut-il tenu à l'écart du service paroissial par la maladie ?

Durant cette absence de LEDAN, la fonction de "sous-curé" fut remplie par François BIDEGAN, qui en porte le titre, pour la dernière fois, le 13 mai (ainsi écrit dans la rédaction latine) 1604.

*

* *

François BIDEGAN rentre alors de nouveau dans le rang des "prêtres de la paroisse"; il participera souvent aux baptêmes comme "prêtre baptisant" ou comme parrain. Si j'en juge d'après le nombre de ses filleuls et filleules, les étennes lui coûtaient cher.

Par sympathie pour lui j'ai tenu à le suivre à la trace jusqu'au 1er décembre 1630; il célèbre, ce jour-là, son dernier baptême. Il dut mourir peu après, mais son décès n'a pas été enregistré.

Il y avait de nombreux Bidegan à Pleyber Christ au 17ème siècle. Autour de 1670, où les domiciles sont signalés, on trouve des Bidegan à Gorrébloué, Kerjézéquel, au bourg, à Trévalan, Coatilézec et tout particulièrement autour de POULRAN et KERMAC'HARIT, où ils ont tenu longtemps, me semble-t-il.

Voici, par exemple, un baptême du 11 novembre 1670.

"Yves, fils de Pierre Madec et Marie Pezron (notre Péron), mesnagers (tenant une exploitation) du village de QUERZEPART, né le 11 novembre 1670, baptisé le mesme jour par le curé (vicaire). Parrain : Yves BIDEGAN, fils de François BIDEGAN, du village de QUERMACHARIT, marraine Janne Coulm, femme de Jan BIDEGAN, du village de POULRAN". Précisons, pour les lecteurs étrangers au pays, que ces trois villages sont porte à porte ou peu s'en faut. On venait de toucher un nouveau vicaire, Guillaume MEUDEC, un mordu de l'orthographe QUER (Ker - village).

*

* *

Alain LEDAN, après une interruption d'un an, retrouva son poste de vicaire : il célèbre, en tant que SUBCURATUS, le 18 mai 1604, le baptême de Margarite, fille d'un certain Yvon (OLIER, semble-t-il) et Isabelle BIDEGAN; le parrain est notre François BIDEGAN.

Alain LEDAN (large, en breton) va rester en poste sans discontinuer jusqu'à juillet 1608 et sans doute au-delà; nous avons signalé, en effet, que le registre des baptêmes a perdu 5 années d'enregistrement, entre le 26 juillet 1608 et le 4 octobre 1613. A cette dernière date le "sous-curé" est Jan HERLAN et le recteur François PENNEC.

Alain LEDAN, rentré dans le rang des "prêtres de la paroisse", continuera de se manifester aux baptêmes. Il décède le 7 avril 1646.

Les LEDAN étaient fort bien implantés dans le pays autour de 1600, sous Henri IV. Alain, le prêtre, avait du bien.

En traitant, pour finir cette étude, des terres du Porz-ruz, nous serons amenés à parler des possessions d'Alain LEDAN.

IV - LES TERRES DU PORZ RUZ

La parution de cette étude sur le PORZ RUZ vient de susciter la communication d'un gros dossier d'archives concernant ce domaine. Nous sommes ainsi en mesure de suivre jusqu'à nos jours les avatars d'une propriété à laquelle, nous allons le voir, maître Guillaume LAURENS et sa femme avaient apporté tous leurs soins.

A - LE DOMAINE DES LAURENS

Je ne dispose, pour cette période du 17ème siècle, que de la communication indirecte fournie par diverses déclarations contemporaines relatives aux biens de la fabrique paroissiale, conservées au presbytère.

1) La déclaration du 4 août 1640, signée de maître Guillaume LAURENS (signature p 17 du N° précédent) était imposée par l'autorité royale en vue d'un versement de redevances à "sa majesté", appelées "DROITS D'AMORTISSEMENT".

A cette date d'août 1640, un seul bien de la fabrique est borné de terres appartenant au notaire. Il s'agit de PRAT PONT HAMON AN GOFF. Voici sa description (p 9 - 10).

"Item (de plus) un pré sittué es metz (aux limites) du dict Bourg de Pleiber appelé PRAT PONT HAMON AN GOFF, cerné devers l'orient des terres du dict sieur LOHENNEC, devers le nort terres du SOUBZSIGNANT LAURENS NOre (notaire), d'autres endroitz le CHEMIN ILLECQUES (qui est là - du bourg à KEROHANT) donné à la dite fabrice par deffunct vénérable missire Yves BELLEC prêtre, à la charge de faire un service à chacun premier jour de l'an en son

intention - Tenu a présent en ferme par Jan HERLAN pour en payer l'an de rente la somme de 10 livres tournois."

.page 785

La prairie en question, connue sous ce nom par le cadastre de 1837 (H 696) est au sud est de la station d'épuration. Nous avons eu l'occasion d'en parler déjà. En 1837 ce pré n'appartenait plus à la fabrique.

Ce pré était bien limitrophe des terres du Porz Ruz. Ainsi en 1640, le domaine du Porz Ruz appartenait-il à maître Guillaume LAURENS, maisons et terres.

*

* *

2) Dans un aveu des biens de l'église relevant du fief de Daoudour à Landivisiau, souscrit le 13 août 1664 par les fabriques Yves Kerriell, de Talengoat et Charles Coativy, du lieu noble de Kermorin, il est fait référence plusieurs fois "des terres des héritiers de maître Guillaume LAURENS".

On apprend ainsi, en outre, que PRAT PONT HAMON AN GOFF, limitrophe au nord des "terres des héritiers..." est loué pour 10 livres par an par noble et vénérable MISSIRE (l pour un prêtre) Allain de ROSPIEC prêtre et recteur de la paroisse. Etait-ce pour son cheval ? Avait-il des vaches ?

En comparant ce document au précédent, on constate qu'entre août 1640 et le 5 décembre 1662, date de sa mort, le notaire a fait des acquisitions; Il était bien placé pour cela, comme on dit.

Il a acquis de missire Jan LAURENS, prêtre, PARC EN VILLER; ce champ devait donner alors sur Villar Bap (place Laennec). Les fabriques se plaignent qu'une rente de 12 sous sur ce terrain n'ait jamais été versée à la fabrique.

Il est devenu voisin de la garenne de RUS NEUGEN, appartenant à la fabrique, au sud de la Croix (de la chapelle); ces terres dépendent encore du Porz ruz. De même il est devenu limitrophe du bien d'église PARC EN COAT vers Kermac'harit. Le vendeur devait être le sieur de Kermabon.

*

* *

A la même date de 1664 la fabrique possédait aussi une maison ainsi décrite (p 2) : "de plus est debu (dû) à la mesme fabrice par an de ferme et rente d'une aultre maison aussy sittué au dict bourg de Pleiber à présent manœuvré au dict tiltre de ferme par Yves K BRAT pareille somme de 10 livres... lcelle maison cernée des terres des héritiers du dict deffunct Mr Guillaume LAURENS, les terres de deffunct Guillaume Quiguer et du CHEMIN CONDUISANT du dict BOURG de PLEIBER à la FONTAINE nommé(e) FEUNTEUN HESQUEN.

L'attestation de ce nom de fontaine par le cadastre de 1837 : PRAT FEUNTEUN ESQUEN (H N° 830, 831) nous permet de bien situer ce chemin et la fontaine dite aussi FONTAINE DU BOURG, à laquelle il menait. Il s'agit de la fontaine du LENN VRAS (le grand lavoir).

La voie Quimper - Morlaix, construite après la rédaction du cadastre et mise en service en 1844 (notre Rue de la République), avait utilisé pour son tracé le chemin du bourg à la Fontaine. Cette fontaine aurait été recouverte par la nouvelle route et les eaux recueillies par un aqueduc. Cette fontaine débite très abondamment, à flot même, comme j'en ai fait l'observation durant le dernier mois d'avril, qui fut fort sec.

.page 786

En 1837, cette fontaine alimentait la BUANDERIE de BOD-ONN, qui appartenait à Jean BRETON. Rappelons qu'un buanderie ou KANDI était un édifice (ici de 35 mètres carrés) affecté à la lessive de la TOILE de LIN destinée à la vente. La mort de l'industrie toilière dans la région, à la

fin du 19ème siècle, a conduit à l'abandon de ces petits édifices ou à leur réutilisation pour les lessives hebdomadaires, conformes aux nouvelles conceptions de l'hygiène corporelle. Le Kandi est devenu LENN.

Le nom de FEUNTEUN HESQUEN est complètement sorti d'usage; les plus anciens n'en ont pas souvenir. En breton HESQUENN désigne couramment la SCIE (ainsi dans le catholicon 1464). Il désigne aussi une VACHE SANS LAIT, de l'adjectif HESK qui veut dire TARI, A SEC. On connaît à HESK (ou HESQ dans le catholicon) un autre sens "LAICHE ou CAREX".

Le lecteur qui aime à trancher décidera de l'étymologie.

On ne limitera pas les acquisitions et héritages de Me Guillaume LAURENS à ces données cueillies au hasard d'une lecture. Les LAURENS et leurs descendants, gens d'affaires, entretenaient précieusement titres de propriété et inventaires après décès. Il serait étonnant que ces documents soient perdus. Mais où les trouver. Il eut été suggestif de disposer du partage des biens immeubles et meubles laissés par Guillaume LAURENS.

*

* *

3) Dans un relevé des rentes de la fabrique dressé le 24 décembre 1679 on lit textuellement ceci (folio 2 verso) :

"Les héritiers de deffunct Me Guillaume LAURENS est debue (due) dessus un parc et pièce de terre sittué au dict bourg de Pleiber christ appartenant à présent à Yves CREN et Jeanne LAURENS, sa femme, fille du dict deffunct demeurant au village de BODENERY en Pleiber Saint Thégonnec est debue par an de rente à la dicte Eglise de Pleiber christ douze sols de rente, tenu à présent en ferme par Pierre PEZRON".

Jeanne LAURENS, d'après notre relevé (N° de mai p 9) est la dernière des enfants LAURENS, baptisée le 17 avril 1643.

*

* *

Les deux marguilliers en charge, "honorables gentz Hervé DONVAL et Guillaume GUENGANT avaient fait rédiger sur velin l'état du "RENTIER et CAHYER des levées et rentez debues par chacun an à la fabrique". Les rentrées ne se faisaient sans doute pas avec la régularité souhaitable. Ils avaient sollicité de la population le pouvoir d'y veiller. Voici comment les choses se passaient; nous respectons l'orthographe.

"Ce dimanche vingt et quatriesme de décembre mil six cents septente neuff (1679) au prosne de la grande messe dict et célébré en l'église paroissiale de pleiber christ par discret et vénérable missire RENE LE DROGOFF recteur de la dicte paroisse a esté remontré (exposé) par Hervé DONVAL et Guillaume GUENGANT, fabriques et marguilliers en la dicte paroisse qu'il est debue (dues) des grandes rentes à la dicte église de Pleiber christ pour lesquels recevoir il leur seroit et à leurs successeurs en la dicte charge d'avoir POUVOIR et PROCURE des paroissiens et CORPS POLITIQUE de la dicte paroisse.

C'est pourquoi ils nous ont soussignants notaires des juridictions de DAOUDOUR-COATMEUR à Landivisiau et de LESQUIFFIOU o (avec) soumission à Icelle requis leur rapporter act par lequel ils nomment à leurs PROCUREURS GENERAUX et SPECIAUX les dictes DONVAL et GUENGANT pour toutes les dictes rentes pour l'anné présante pour la St Michel derniere passé et ensemblement POUVOIR EXPRES et MENDEMENT (ordre) de ce faire.

.page 787

Lesquels paroissiens promettent avoir agreable ce qu'ils fairont (?) chaut sous les signs (signatures) du dict Recteur pour le dict CORPS POLITIQUE de la dicte paroisse pour éviter a pluralité de signes celluy de JAN INISAN, OLIVIER NICOLAS, Yves INISAN de Kvern, Alain NICOLAS de Kgoat, FRANCIS MINGAM et du dict Hervé DONVAL faisant pour les autres habitants de la dicte paroisse - les dictes jour et an que devant.

Signatures : Francis Mingam, Ollivier Nicolas, Jan Inisan, Yvon Inisan, Allain Nicolas, Hervé Donval, Jan Cloarec, R. Le Drogo recteur, Fr. Guengant notaire, Meudec notaire".

*

* *

Voici dans ce même rentier une notation qui peut entrer dans la documentation de ceux qui s'interrogent sur les origines du terme JULOT.

"Pour la fondation de deffunct Jan Le Jounquour et Marie Kerablouch sa veuffve est deube (due) quatre livres de rente dessus leurs héritages au bourg de Saintegonnec et au décès de la dite Marie KERBLOUCH sera debue (due) autre quatre livres, tenus et manœuvrés à présent par Guillaume JULOT".

*

* *

4) Le dernière allusion à maître Guillaume LAURENS qui nous rencontrons dans nos documents paroissiaux est à l'article 51 de l'AVEU des biens de la fabrique fourni le 18 février 1709 à la Cour de DAOUDOUR (Landivisiau) par les 2 fabriques en charge, Guillaume MADEC, du Nonnot et Jan MARTIN du Rest Coatilézec.

"La dite Eglise possède une prée à tiltre de roture (terre non noble) située aux mets (aux limites) du dit bourg contenant 27 cordes (corde = environ 63 m²) produisant par an trois chartées de foin, cerné au nort des terres des hoeritiers de maître Guillaume LAURENS, au levant des terres de Guillaume Madec, au midy et couchant de la Venelle qui conduit du dit bourg au MOULIN DU PREE - La dite prée donnée à la CONFRAIRIE DU SAINT SACREMENT par Missire Yves BELEC à la charge de faire faire un service par an. - La dite prée, nommée PRAT HAMON AR GOFF, tenue en ferme par Missire le Recteur pour 10 livres".

A cette date du 18 février 1709, où le PORZ RUZ est encore dans la famille de Guillaume LAURENS, le recteur est Julien LE DROGO.

*

* *

5) Un autre aveu sera dressé peu après pour la même cour de Landivisiau le 9 mai 1713, Julien Le Drogo étant recteur. Il n'est plus question pour PRAT PONT HAMON du voisinage des "hoeritiers de Guillaume LAURENS". Le recteur est désormais limitrophe pour 10 livres. Voici ce texte (article 52) :

"Missire Julien Le Drogo, sieur recteur de la dite paroisse de Pleiber Christ tient en ferme une prée roturière située aux confins du dit bourg nommé PRAT PONT HAMON AR GOFF contenant 27 cordes produisant trois chartées de foin, CERNE AU NORT D'AUTRE PREE DU DIT SIEUR RECTEUR, au levant d'autre prée à Guillaume Madec de KOHANT, au midy du CHEMIN qui conduit du dit bourg au dit K ohant et au couchant (vers la station d'épuration) d'autre prée à Hervé LE JONCOUR et femme du village de Trévalan".

.page 788

*

* *

6) Poursuivant cette enquête, nous trouvons dans un tableau des revenus de la fabrique en date du 18 août 1720, signé du recteur HALEGUEN et des deux marguilliers : "La somme de 40 livres dix sols dessus les héritages de missires Julien Le Drogo sieur recteur à son vivant en la dite paroisse, suivant contract du 24 mars 1718".

7) L'aveu du 21 août 1753 fourni "à Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan Chabot" nous fait retrouver PRAT PONT HAMON AR GOFF avec les propriétaires voisins. C'est ainsi que

ce pré paroissial est "cerné au nord d'un autre pré appartenant aux héritiers ou représentants, feu missire Jullien DROGO, recteur été du dit Pleyber Christ" (article 51).

Un dernier aveu, du 24 avril 1775, concernant le même pré lui donne comme voisin en particulier au nord "terres dépendantes du lieu à PORS ROS appartenant au sieur CHAMBOR de Landerneau".

*

* *

Ces notions éparses au long d'un siècle laissent deviner des changements de propriétaires au Porz Ruz. Le domaine de Guillaume Laurens, partagé entre ses héritiers, ne tardera pas à sortir de la famille.

Grâce à monsieur et madame SOUBEN, de Morlaix, nous sommes en mesure d'établir les chaînons d'une telle succession. Ils ont eu, en effet, l'obligeance de nous confier leurs Archives relatives à diverses propriétés de Pleyber Christ et nous autoriser à les utiliser dans cette publication, en commençant par le PORZ RUZ. Nous leur en savons gré.

B - Après la mort de Guillaume LAURENS - LE DEMEMBREMENT DU PORZ RUZ

A la mort de Maître Guillaume LAURENS (5 décembre 1662), ses héritiers procédèrent au partage de tous les biens qu'il laissait tant meubles qu'immeubles. Le notaire n'étant pas de la noblesse, sa succession fut réglée selon les principes du partage roturier : des experts agréés des parties composèrent des lots (ou LOTTIES) équivalents (on disait "équipollents"), autant qu'il y avait d'héritiers directs. Nous ne disposons pas de ce premier partage; nous n'en discernons que la trace, dans les transactions intervenues aux générations suivantes.

1) EXTRAIT DE LA 2EME LOTTIE (30 OCTOBRE 1690)

Il s'agit à "la lottie escheu(e) à Jan HENRY et Janne ANDRE, sa femme, des maisons terres, héritages escheu(s) et advenu(s) à la dite ANDRE par l'act de partage passé entre elle et ses frères et seurs des successions de deffunct François ANDRE et Catherine LAURANS, ses père et mère". Ces biens sont situés au bourg de Pleiber Christ.

Outre "la GALERIE ou crèche couverte d'ardoise avec l'escury y joignante", une grange "entienne" (ancienne) une issue, ce lot comprenait PARC SIBIRIL, PRAT AN VILLUN, un tiers de PARC AN POUL et LIORZ POUL AN GAIGNOU et GOUAREM BRAS.

A cet extrait est joint l'arrangement intervenu le 3 novembre 1690 entre les dits Jan Henry et Janne ANDRE et Pierre ANDRE leur frère, cleric (en marche vers la prêtrise). Celui-ci, autorisé par sa mère Catherine LAURANS et cautionné par son frère Guillaume ANDRE, échange avec son beau frère PARC AN COZTANG (sauf le chêne qui est dessus) contre "le tier de PARC AN POUL".

.page 789

*

* *

Un élément de cette description, à défaut du nom de Porz ruz, permet de situer en ce lieu une partie, au moins, de cet héritage. Il s'agit de LIORS POUL AR GAIGNOU ou "jardin de la MARE AUX CHAROGNES". Les anciens connaissent fort bien le site de POUL AR GAIGNOU : c'est le carrefour de la route du bourg à Pont Glas et du chemin de Bod Sco au cimetière. "Liors Poul ar gaignou" est le jardin du Porz ruz qui borde le site.

PARC AR POUL (champ de la mare), connu de tous comme la meilleure terre du pays, semble avoir fait partie des héritages de maître Guillaume LAURENS. Les aléas des successions et des ventes l'en feront sortir; un jour cependant, nous verrons comment, ce champ fera retour à la ferme du PORZ RUZ. Présentement, il est pris par l'école, la salle des fêtes et des maisons.

Pour avoir eu sa part d'héritage sur la succession de Guillaume LAURENS, Catherine LAURANS était certainement l'une de ses filles; son baptême nous a échappé ou bien l'acte n'en

a pas été conservé. On ajoutera Catherine à la liste publiée (N° de mai p 7 - 8). La dite Catherine ne sachant signer pria Missire Pierre ANDRE prestre de Pleiber christ, de signer pour elle ce 3 novembre 1690.

La GALERIE du Porz ruz dont il était question se retrouvera plus loin. Il ne s'agit pas de la maison d'habitation principale ou MAISON MANALE.

*
* *

2) Le 1er juillet 1719 se déroule la prise de possession par "noble homme Jan LEANEC, sieur de St Michel, marchand de vin en gros à Morlaix (quai de Tréguier)" d'une maison proche du cimetière. Il l'avait achetée de Guillaume ANDRE et Janne LE JONCOUR, veuve de Jan ANDRE; le premier eut pour sa part 60 livres, sa belle-soeur, au nom de ses enfants, 180 livres.

Cette acquisition concerne, semble-t-il, une maison qui a précédé l'actuel BABY-SPORT et que Maître LAURENS avait achetée, probablement, au prêtre Alain LEDAN.

*
* *

3) Les dimanches 5, 12 et 19 novembre 1719, à la sortie de la grand'messe, fut proclamée sur la Croix l'acquisition par noble homme Jean Leanec du lieu du Porz ruz, propriété du recteur récemment décédé. L'achat datait du 20 septembre 1718. Les bannies constituaient la démarche régulière préliminaire à la décision juridique de l'appropriement d'un bien. En la circonstance, l'officier de justice qui proclame le texte de "l'acquest" en français avec explications en breton, Vincent Le Coz, porte le titre ronflant "Général et d'armés en Bretagne de l'établissement de Morlaix".

Le sénéchal de Landivisiau donna sa sentence le mercredy 16 mars 1720.

C'est la première attestation que nous ayons trouvée du nom de PORZ RUS.

*
* *

.page 790

Le vendeur était "Missire Pierre LE DROGO, prestre en son propre nom et cofaisant pour René Le Drogo, Corentin Toumelot, Claudine Tardizé et René Toumelot". Ce sont les héritiers de Missire Julien Le Drogo.

Le recteur de Pleyber Christ était décédé au presbytère le 4 avril 1718. A ses obsèques, célébrées le lendemain, assistèrent et furent témoins "Missire Pierre Le Drogo, prêtre, maistre Mathurin Le Drogo, tonsuré, qui signent et Julien le Drogo, Margarite Thomolot et autres qui ne signent".

C - LE PORZ RUS, PROPRIETE DES CHAMBORS

Après le bref intermède LE DROGO, "le lieu roturier du PORTZ RUS", partiellement reconstitué, on l'a vu, entre les mains du marchand de vin en gros, Jan LEANEC, sieur de St Michel, va demeurer pour près d'un siècle dans sa descendance.

Jean LEANEC meurt le 11 juillet 1729 laissant des enfants d'un premier lit et une veuve avec deux enfants. A cette date le PORZ RUS était loué à Yves André et Anne Ollivier, sa femme, pour 20 livres par an.

Le 20 septembre 1743 on voit "noble homme Jan TOUET, sieur de Chambor louer le Porz rus pour 9 ans à Hervé Bourlez et son gendre Julien CARO, pour 180 livres par an".

*
* *

Nous apprenons plus tard dans un aveu relatif au PORZ RUS, le 13 septembre 1749, que la femme du sieur Thouet est une LEANEC, Marie Françoise. Elle n'est pas une héritière directe du marchand de vin, n'étant point sur la liste donnée des héritiers dans un acte du 29 décembre 1729. Marie Françoise était une petite fille de Jean LEANEC. Son mari Jan TOUET était "négociant" à Landerneau; ils demeuraient rue de la Rive à Landerneau, paroisse de Saint Houardon.

Dans l'aveu du Portz ruz que nous allons reproduire, les origines de propriété sont ainsi énoncées en fin d'exposé : "(Ces biens) advenus aux dits sieurs advouants (qui font le déclaration) par les avoir retiré par droit de preme leur adjudgé par sentence du siège royal de Léon à Lesneven du 7 août 1743 sur Yves MADEC, lequel les avoit acquis de noble homme, Bonaventure LEANEC par contrat du 22 décembre 1742".

Cette façon de faire revenir dans une famille un bien vendu par l'un de ses membres était alors une démarche admise. Un proche du vendeur se prévalait de sa parenté avec lui (PREMESSE) et exerçait son DROIT de PRESME ou PROCHE pour faire rentrer dans son patrimoine le bien qui avait été cédé à quelqu'un d'étranger à la famille; il rachetait le bien au nouvel acquéreur. Il est très probable que Bonaventure LEANEC avait des soucis financiers, alors que son gendre ne pensait qu'à investir dans la terre.

*

* *

Voici maintenant cet aveu du 13 septembre 1749 souscrit par le sieur Chambor et sa femme pour la portion du Porz rus qu'ils avaient acquise. L'aveu est adressé au seigneur comte de Landivisiau :

.page 791

"Au bourg parroissial de Pleiber christ une MAISON mannalle (d'habitation), nommée LE PORZ RUS, couverte d'ardoises avec ses deux CHAMBRES au dessus, contenant de longueur 31 pieds, de laisse (largeur) 15, de hauteur 15 avec son pignon et CHEMINEE au levant, HAUT et BAS, ayant ses ouvertures au midy et au nord et son ESCALIER aussy au nord pour fréquenter ses chambres; un petit cabinet au-dessous du dit escalier servant à lavure (peut-être AUGÉ, du breton LAOUER); et une petite CHAMBRE sur terre, servante de CAVE avec sa CHAMBRE au-dessus, contenant de longueur 20 pieds, de laize 10 pieds, de hauteur 11 pieds.

Cerné au levant de MAISON à demoiselle Anne CHEVALLIER, de Morlaix, veuve de Charles Lancou, du midy, couchant et nord des terres des sieurs advouants (Chambor et sa femme). Une petite écurie dans la cour clause, contenant de longueur 15 pieds, de laize 5 pieds sans muraille au midy et ayant sa muraille au nord, contenant de hauteur 5 pieds. Plus une petite CHAMBRE sur l'aire (13 x 12 x 5,5 pieds) avec sa porte au nord. De plus une GRANGE sur l'aire (15 x 12 x 5,5 pieds). Plus une ECURIE et CRECHE (46 x 16 x 9 pieds) avec ses portes et fenêtres au levant. Une RETRAITE A POURCEAUX (10 x 7 x 5 pieds)". Tous ces édifices sont couvertes en ardoises.

*

* *

Cette description rend raison de certaines anomalies et dissymétries que nous observons aujourd'hui encore dans le plan de cet ensemble immobilier.

La maison qui ferme à l'est la COUR CLOSE ou PORZ, maçonnée fort différemment du reste, n'a aucune porte donnant directement sur le PORZ : le bâtiment d'origine, peut-être la GALERIE évoquée plus haut (30 octobre 1690), avait certainement accès à la cour close. Les hasards des successions et ventes ont conduit les acquéreurs de cette portion à se séparer de leurs voisins CHAMBOR. La maison d'Anne CHEVALLIER (avec cheminée au nord) n'est pas

d'origine : portes et fenêtres à l'est pourraient être des arrangements du 19ème siècle sur une maison du 18ème siècle.

L'étonnant escalier de pierre à deux volées que nous avons publié, alors couvert d'un simple auvent, servait en 1749, nous dit-on à "fréquenter les deux chambres de la maison d'habitation". Clos probablement au 19ème siècle, l'escalier ne dessert plus la chambre du levant par la volée de l'est mais conduit par un seuil bricolé dans la maison d'Anne Chevallier. Cette maison, nous le verrons, fut réintégrée au PORZ RUS au début du 19ème siècle : on y fit alors une communication avec l'escalier.

La souche de cheminée qui couronne le pignon ouest de la grande maison est un simple ornement, sans conduit.

*

* *

Nous avons noté, à la suite d'Yvonne et Ernest OLIER, que les escaliers de pierre signalaient généralement des demeures de MARCHANDS DE TOILES, l'indice le plus probant étant l'existence sur le domaine d'une BUANDERIE ou KANNDI, celle-ci est attesté, couverte de genêts, dans l'aveu que nous dépouillons (1749).

L'idée que nous nous faisons d'un NOTAIRE s'accommode mal de l'exercice de métiers complémentaires. Et pourtant il nous faut bien admettre, au vu de la distribution des divers édifices du Porz rus, que Maître Guillaume et sa femme furent FABRICANTS et NEGOCIANTS en TOILES de LIN. Leur fortune tenait plus au négoce qu'aux écritures.

.page 792

Pour démystifier nos idées sur les notaires du temps extrayons des "papiers" du Porz rus, un bail sur velin du 26 septembre 1789. Maître Jean Le Jaffrès, notaire royal et marchand de vin demeurant au bourg paroissial de Pleiber Christ devient, pour 6 ans, locataire au bourg "d'une maison couverte de genêts, séparée en deux ETRES par un pignon". Ce vieux français ETRES ou AITRES se dit de la disposition des lieux dans un bâtiment.

Nous voyons les prêtres aussi investir dans des terres et des maisons. Il est très probable que plusieurs d'entre eux, sans faire le commerce de la toile, avaient des intérêts dans la FABRIQUE familiale.

*

* *

Cet aveu de 1749 relatif au PORZ RUS (mutilé) nous vaut aussi une description des terres qui en dépendaient. Nous trouvons ainsi trace de PARC AN HOSPITAL, dont Le Guennec avait eu connaissance, nous l'avons signalé, mais dont la dénomination avait disparu du cadastre ancien de 1837.

Ces terres sont :

1) PARC BIAN sur le bord nord de la route du Pont Glas, bordé au levant, couchant et nord des terres des LAURANS de Plougonven. Il s'agit de descendants de maître Guillaume LAURENS.

Dans une déclaration des revenus fonciers en vue d'un impôt du VINGTIEME réclamé par le roy en mai 1749 (archives départementales, 3 C - évêché de Léon - PLEYBER CHRIST 20), on relève, à la date du 30 juin 1751 :

"Paroisse de PLEIBERT CHRIST.

Je soussigné, maître Jan Laurens demeurant au mannoir de PENANVERN, trêve de Saint Eutrope, paroisse de Plougonven, faisant tant pour moy que pour mes consorts pour obéir à l'édit du Roy, vu l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant de cette province de Bretagne, déclare estre propriétaire d'un lieu rotturier nommé LE LEDAN, situé au bourg paroissial de Pleibert christ, évêché de Léon, tenu à titre de domaine congéable à l'usement de l'évêché de tréguier par Rolland HERLAN et consorts (63 livres de rente foncière)".

La signature est d'un vieillard tremblant qui ne ferait pas songer à un notaire. Il écrit LAURANS.

PARC BIAN (H 639) est le terrain construit par Jean Quillec. "AL LEDAN" constituait l'ensemble des champs qui cernaient PARC BIAN. Je pense que ces biens appartinrent au prêtre Alain (LE) LEDAN.

*

* *

2) PARC AR VENGLÉUS (de la carrière) - H 673 - au sud de la route du Pont Glas (108 cordes). Ce champ était cerné au sud de terres aux enfants COULOIGNER, à l'ouest (vers le PORZ RUS) de terres à la demoiselle CHEVALLIER. On a là un type de domaine disloqué par les partages (ici 4 lots).

3) A l'est de Parc ar vengleus, vers le Pont glas, était PARC ISELLA (90 cordes - la champ le plus bas) - sans doute H 671, aboutissant à un pré de Roz ar bellec, H 670.

4) PARC AN HOSPITAL, contigu à Parc isella vers le sud, correspond à H 672 du cadastre de 1837. La prairie qui fait suite à ce champ, vers le sud, appartenait aussi à CHAMBOR. L'identification de ce pré, PRAT AN HOSPITAL, est facilitée par la présence d'une BUANDERIE (18 x 13 x 6 pieds) couverte de genêts. Ce PRE est cadastré H 699 et dénommé PRAT AR C'HANDI - La buanderie elle-même était H 700.

.page 793

Dans le cadastre, l'ancien PARC AN HOPITAL est devenu PARC AR PRAT. On n'a aucune référence à un édifice charitable. AN HOSPITAL peut fort bien être un nom de personne : H 674 voisin de H 672 s'appelait PARC JEFFRES.

5) A Lemlec'h, PARC AR VOAREM et GOAREM LEMLECH.

6) PARC LAN au terroir du bourg.

*

* *

Lors d'un bail du Porz rus, le 10 août 1760, passé par sa veuve, nous apprenons que Jean Touet, décédé récemment, était un ancien maire de la Communauté de ville de Landerneau.

C'est le 22 janvier 1810 que les Touet vendirent le Pors Rus.

"Furent présents :

Monsieur Charles Bonaventure - Fidèle TOUET - CHAMBOR et dame Marie Françoise GARDET, son épouse, de lui dument autorisée, commerçants, demeurant en la Ville de Morlaix, section de la Roche, lesquels... ont déclaré et déclarent vendre, céder et, dès ce jour à perpétuité transporter à Monsieur Yves JONCOUR, fabricant de toiles, demeurant au lieu du Nonnot, commune de Pleibert christ acquereur, sur ce présent, stipulant et acceptant pour DAME MARIE RENEE JONCOUR, sa fille, VEUVE JEAN MARIE ABGRALL, demeurant au lieu de Traon ar velin, commune de LAMBAUL-(Guimiliau), et pour laquelle le dit sieur Joncour se porte fort

SAVOIR le lieu et métairie de PORS RU, ou la Porte Rouge, appartenances et dépendances, située au bourg de Pleibert christ, tenue en ferme par Yves TANGUY pour payer par an de prix de fermage la somme de 186 francs... Cette vente est faite et convenue entre partie en faveur de la somme de 6913 francs 58 centimes (SEPT MILLE LIVRES TOURNOIS)..." Touet signe "Touet Chambor Cadet".

Ainsi s'ouvre un nouvel épisode de l'histoire du PORZ RUS, la Reconstitution du domaine.

D - MADAME VEUVE JEAN MARIE ABGRALL : LA PASSION DE LA TERRE

Lorsque je transcrivais, à mon usage, les ETATS de SECTIONS CADASTRALES de 1837, j'avais été frappé par le rôle foncier d'une dame veuve de Jean Marie ABGRALL dont les terres constellaient le terroir du bourg. Le centre en était l'établissement du PORZ RUS, sans que la dénomination de celui-ci soit enregistré dans le recueil.

Grâce aux documents communiqués par Monsieur et Madame Souben, nous sommes en mesure de mieux identifier la nouvelle propriétaire du Pors rus et de mesurer son acharnement à constituer aux siens un patrimoine imposant.

1) MARIE RENEE LE JONCOUR, MARIE YVONNE ABGRALL ET MARIE ANGELE MADEC

Marie Renée, fille de Yves LE JONCOUR et de Marie FICHOU naquit à TALENGOAT le 29 juillet 1781. Elle fut baptisée le jour même par le recteur Grall. Son parrain, René Le Joncour et sa marraine, Marie Jeanne Fichou, signent ainsi que le père.

C'est le milieu cosu des fabricants de toiles : Yves Le Joncour en portera le titre dans les actes que nous avons de lui.

Marie Renée Le Joncour épousa Jean Marie ABGRALL, de "dix pluviose an huit devant François Martin, président du Canton de Pleiber christ" - Pluviose était le 5ème mois du calendrier républicain (du 20 ou 21 janvier au 18 ou 19 février); l'année républicaine commençait à l'équinoxe d'automne (22 sept.). L'an 1 commença le 22 septembre 1792; Marie Renée "passa à la mairie" le 30 janvier 1800.

.page 794

Elle avait "18 ans six mois". Ses parents habitaient à NONNOT.

Le jeune homme, Jean Marie ABGRALL, était âgé de 16 ans. Son père, Yves, et sa mère, Catherine TANGUY, étaient décédés. Jean Marie demeurait à "TRAON MILIN" en LAMBAUL.

*

* *

Le couple s'installa à Lampaul. Il eut une fille, MARIE YVONNE.

Celle-ci, à son tour, épousa, dans l'église de Pleyber Christ, le 15 mai 1820, Alain Marie MADEC, fils majeur de feu François et Marie Pape, originaire de Pleyber Christ et y demeurant. Jean Marie Abgrall, nous l'avons vu plus haut, était décédé lors de l'achat du Porz rus, le 22 janvier 1810.

Le 8 janvier 1823 naissait au foyer des MADEC ABGRALL, à Pleyber Christ, MARIE ANGELE; elle fut baptisée le lendemain.

*

* *

MARIE ANGELE MADEC perdit son père très jeune, le 27 février 1829. Elle se maria à 16 ans 1/2, le 23 juillet 1839. Elle épousait Mathias Laurent Marie DERRIEN, de Lennon en Cornouaille, son aîné de quelques années; il était né le 5 septembre 1813. Le mariage civil avait été célébré la veille 22 juillet, "à 5 heures de relevée" (après midi), devant le maire Jean Marie Guillou.

Marie Angèle alla demeurer à Lennon et y aura son domicile du vivant de son mari. Mathias Derrien et sa femme sont à Pleyber Christ le 20 décembre 1871 pour affermer le Porz ruz à Michel Bécam et Marie Guillemette Messenger, sa femme; le bail était de 1200 francs. Marie Angèle décéda à Pleyber Christ le 23 octobre 1872; elle avait 49 ans. Son mari l'avait précédé de peu dans la tombe. Le couple n'avait pas d'enfant.

Le 9 mai 1866 Marie Angèle Madec porta sur les fonts baptismaux Jean Marie René GUILLOU, né la veille, fils de Jean Marie Guillou et de Marie Anne Sanquer demeurant à Talingoat. C'est son filleul que Marie Angèle MADEC institua son LEGATAIRE UNIVERSEL par son testament olographe du 11 juillet 1868 déposé au rang des minutes de maître ALLAIN notaire à Pleyber Christ et par le testament authentique reçu par maître Le Guyader, notaire à Brasparts le 21 juin 1870.

Monsieur Jean Marie Etienne Barazer de Lannurien, avocat, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Morlaix Grand'place fut choisi comme "administrateur de tous les biens

de la succession de Madame Marie Angèle MADEC, veuve de monsieur Mathias LE DERRIEN jusqu'à la majorité de Monsieur Jean Marie René Guillou, son légataire universel".

C'est en cette qualité qu'il passera les baux. Ainsi qu'il afferme le 14 décembre 1874, pour le prix de 325 francs "au bourg chef lieu de la commune de Pleyber christ, sur la grand'place une MAISON de MAITRE, dite MAISON DERRIEN, ayant 4 pièces à feu au rez de chaussée, 4 pièces à feu à l'étage et 5 mansardes dont 2 à feu, derrière et à côté une cour close avec une grande remise et lieux d'aisance et la portion plantée du courtil joignant la cour et la remise".

Le preneur était Mr Aimé Bodereau RECEVEUR A CHEVAL des contributions indirectes et Mme Zoé Lesenne.

*

* *

.page 795

Les anciens connaissaient bien cette maison Derrien sous le nom de GENDARMERIE; les édifices ont fait place à la Gendarmerie actuelle.

Nous disposons du METRE des travaux exécutés pour Me Le Derrien (madame) à sa maison en "Pleyber christ". Le document ne donne aucune indication de date ni d'entrepreneur. Extrayons-en quelques données.

Il y eut pour la maison proprement dite 46,400 M3 de remblai (40 x 1,80 x 1,45) à 1,90 fr le M3 - Remblai pour le rez de chaussée à 0,95 fr le M3.

La maçonnerie en fondations avec moellons posés au mortier de chaux à 12 fr le m3. En élévation, la maçonnerie à 6,80 francs le m2 (ou mètre superficiel).

Le dallage du rez de chaussée était constitué de pierres plates de Locquirec, à 6 francs le mètre carré. L'ardoise utilisée est dite "de la montagne", à 2,90 francs le mètre carré... Les plafonds étaient de plâtre.

L'article 3 porte sur les pierres de taille; on y fit une ample consommation; rien n'est dit du grain de la pierre et de la carrière utilisée. Peut-être était-ce le granit de Cléder; probablement pas celui d'Huelgoat, trop dur pour les aciers anciens.

Le gros Oeuvre se monta à 16 856,78 francs. A quoi on ajoutera 281 francs pour l'ameublement, 399 francs pour la clôture, 295 francs pour le cabinet d'aisance, 310 francs pour la grande barrière avec ses pilastres en pierres de taille. Cet ensemble monta à 21 692,52 francs (or).

De son côté, la remise coûta 3 699,99 francs. Lors des travaux un ouvrier maçon gagnait 3,50 francs par jour, un "manouvrier", 2 francs.

*

* *

MARIE RENEE LE JONCOUR vécut assez longtemps pour mesurer la vanité de l'entreprise à laquelle elle avait consacré son âpre énergie : bâtir un riche patrimoine à ses descendants. Elle mourut à Pleyber Christ le 14 novembre 1865; elle savait qu'elle n'aurait pas de descendant.

Tel un beau fruit mûr, le domaine fut cueilli par des mains étrangères.

2) DE QUELQUES ACQUISITIONS DE MARIE RENEE

Un romancier trouverait en cette aventure foncière ample matière à broser d'étonnants portraits de femmes, filles de "FABRICANTS DE TOILES", patientes araignées vouées à tisser l'éphémère.

Mon propos est assez différent, tenant plus de l'historien que du psychologue ou du sage qui s'amuserait à observer une humanité saisie quelque peu du délire. Signalons simplement, pour finir avec le PORZ RUZ, trois acquisitions de Marie Renée.

a) RETOUR DE LA GALERIE AU DOMAINE DE MAITRE GUILLAUME
LAURENS

Le PORZ RUS acheté par Marie Renée le 22 janvier 1810, était amputé de son aile est, dénommée LA GALERIE, comme nous l'avons noté.

Marie Renée obtint de son voisin la cession de ce bâtiment dans les conditions qui suivent. Le 23 décembre 1811, devant Pierre Collober, notaire impérial à Pleiber Christ furent présents Jean François GOURMELON, couvreur demeurant au chef lieu de la Commune de Pleiber Christ, d'une part; Marie Renée LE JONCOUR, veuve de Jean Marie Abgrall, cultivatrice demeurant au même chef lieu, d'autre part.

Jean François Gourmelon vend et cède dès ce jour à Marie Renée une MAISON couverte d'ardoises, nommée LA GALLERIE, joignant le pignon du levant de LA GRANDE MAISON DU PORZ RUZ et la COUR CLOSE de la même maison avec toutes ses appartenances..., une autre petite maison nommée à présent TY BARBA CAM; jouie par Guillaume Le Baut (qui en a la jouissance) et joignant le pignon du levant de TY MARGOT appartenant à la dite Le Joncour... ainsi que le courtill LIORS TOSTA POUL AR GAGNOU.

.page 796

En échange, Marie Renée "cède deux maisons s'entrejoignant, couvertes de genêts, dites LES MAISONS de BOT SCAFF (on prononce BOD SCO), plus des jardins, côté ouest du chemin du COLVEN... plus une somme d'argent de 150 francs".

Originellement la galerie devait être un bâtiment préau ouvert sur la cour close et comportant un étage, symétrique du bâtiment ouest de la même cour.

b) PARC AR POUL, L'OBJET DES CONVOITISES

PARC AR POUL, en 1837, le champ de LA MARE, fut cadastré section H (du bourg) N° 471. Il était d'un tenant et mesurait 173 ares. Il avait la réputation d'être une bonne terre de culture et fut classé, dès lors, en catégorie 1, et taxé de ce fait au tarif cadastral élevé.

La consultation de ce cadastre ancien m'a causé une surprise de taille, la découverte du nom ancien du carrefour connu présentement sous le nom de LA CROIX DE MISSION (1886), le carrefour de la Rue Louis Pasteur et de la Rue François Coat. Ce nom était le même que celui que nous avons longuement étudié ici porté par le carrefour de la route du cimetière et du chemin de Roz ar Belec : CROAS AR C'HLAN. Mais autant il s'était conservé dans la mémoire des anciens en ce lieu-ci, autant il s'était totalement oublié en celui-là.

Cette diversité de traitement des carrefours tient à l'importance acquise après 1860 à la zone de terre où s'implante la GARE, attraction nouvelle de la vie économique. En 1837, n'existait pas encore la route QUIMPER MORLAIX (rue de la République). La grand'route liant ces deux villes (AN HENT BRAS - on prononçait même HENT PRAS) suivait le tracé antique de la RUE PASTEUR pour adopter, à la CROIX de KERVERN, un tracé moyen-âgeux menant par le bourg de Plounéour à Brasparts. Nous dresserons un jour cette bretelle CROIX DE KERVERN - BRASPARTS.

*

* *

En 1837, entre le site du carrefour actuel de la Rue de la République et le village du Brug, à plus d'un kilomètre en direction de St Thégonnec, il n'y avait qu'une seule maison. Elle couvrait 42 mètres carrés et était classée en catégorie 9 (avant dernière). Cette maison s'appelait AR ROUALLOU et appartenait avec son terrain de 31 ares à Guillaume Paugam. L'ensemble était cadastré, section G N° 472 - 473 (le Pors Ruz était en catégorie 1).

Cette maison existe toujours, mais prise dans un groupe d'édifices plus vaste et habillée d'une porte plus récente en pierres de taille : c'est la propriété de Madame Julien Nicolas, décédée récemment. Elle est au passage à niveau de la gare. Cette petite maison aspectée à l'est fut prolongée, après 1837, d'une crèche dont le pignon donne au sud sur le route de Penvern. De l'autre bout, vers le nord, le pignon fut réemployé pour édifier une nouvelle maison à un étage, que l'on y voit encore. La petite maison d'origine du ROUALLOU fait bien environ 7m x 6m, soit 42 mètres carrés.

Dans le voisinage de cette maison il y avait un ensemble de terres portant le nom de garenne ou Parc AR ROUALLOU, ne dépendant pas, pour autant, à l'époque, du ROUALLOU. Ainsi des terres AR ROUALLOU faisaient l'angle de la route de St Thégonnec (sur 250 m) et de la route de Penvern (sur 100 m); seul appartenait à Guillaume Paugam du Rouallou, le "Parc ar Rouallou" triangulaire où paissent actuellement des moutons.

Quand eurent lieu les transactions pour le passage du chemin de fer et l'implantation de la gare, le nom retenu pour le site fut précisément le ROUALLOU.

.page 797

Il semble bien que l'orthographe soit meilleure avec ses 2 L que notre écriture moderne ROUALOU. L'annuaire téléphonique de la cité du même nom fait montre de ces hésitations orthographiques. Les petites maisons pour anciens de la cité du Rouallou ont été construites F N°900 - Goarem ar Rouallou, en bordure de la route de St Thégonnec et en arrière de ce N° 900, la parcelle F, N° 901 Goarem pella (la plus éloignée - du Brug). Ces deux terres faisaient ensemble 2,11 hectares; elles dépendaient de AR BRUG (la bruyère), de même la grande garenne contiguë qui bordait la route de Saint Thégonnec sur plus de 200 mètres F N° 902 - GOAREM MEZ PELLA. C'est sur cette garenne que fut bâtie la magnifique RESIDENCE DU BRUG, fondation de Mme et Mr François COAT. Le terme MEZ fait allusion, semble-t-il, à une époque où ces terres vers le Brug n'étaient pas encore subdivisées par des talus et où les N° 902 (187 ares), N° 905, 906, 907 (plus proches du Brug) étaient d'un seul tenant, avec d'autres parcelles sans doute.

Le NOM de ROUALLOU semble être le pluriel d'un nom de famille ROUAL(L). On connaît encore aujourd'hui la forme vannetaise plurielle ROUALLO. Rappelons que le village dénommé présentement KEROUEL s'écrivait déjà ainsi en 1837 dans le cadastre, mais plus anciennement on écrivait KER(R)OUAL. Je n'ai pas prêté attention à ce fait qu'il y avait un R ou deux.

Question de R, il en faut certainement deux dans KERRIOUAL : les anciens donnaient au villages qu'ils créaient un nom qui avait un sens pour eux.

*

* *

Nous poursuivons les tractations entreprises par Marie Renée LE JONCOUR, veuve Jean Marie ABGRALL pour étendre le domaine du PORZ RUZ. L'opération première, nous l'avons vu, fut l'acquisition en 1810 de la portion du PORZ RUZ détenue par la famille TOUET CHAMBOR.

Yves LE JONCOUR, agissant pour sa fille Marie Renée, exigea, en homme d'affaires avisé, que lui fussent remis tous les titres de propriété qui étaient en la possession des vendeurs. "Le vendeur s'oblige de remettre à l'acquéreur, lors du paiement du premier terme, les titres au soutien de la propriété de l'objet de la présente vente".

Cette exigence de l'acquéreur rend raison de la présence dans le dossier du PORZ RUZ d'un riche ensemble de titres plus anciens.

*

* *

Marie Renée et sa fille Marie Yvonne Abgrall convoitaient depuis longtemps un champ appelé PARC AR POUL, "le champ de la mare". Il n'était pas à vendre. Nos deux finaudes commencèrent donc par se le faire louer. Ce fut semble-t-il, le 30 décembre 1822, pour la première fois. Le bail leur fut consenti pour 90 francs. Il leur sera renouvelé toujours pour ce même prix le 24 décembre 1831, puis le 11 juillet 1840.

Cette longue patience fut récompensée : Marie Yvonne ABGRALL put acquérir PARC AR POUL le 5 décembre 1844. L'opération est notable par la personnalité du vendeur, Jacques Alexandre LE JUMEAU de KERGARADEC, docteur en médecine, demeurant à Quimper.

*

* *

.page 798

Lisons d'abord l'acte de vente, passé devant Toussaint Marie Guignard, notaire à Quimper le 5 septembre 1844 :

"Ont comparu

Monsieur Jacques Alexandre LE JUMEAU de KGARADEC, docteur en médecine, et madame Azélie Amable LION, son épouse qu'il autorise, demeurant en cette dite ville de Quimper.

Lesquels ont... vendu et transporté

à Dame Marie Yvonne ABGRALL, propriétaire cultivatrice, veuve du sieur Alain Marie MADEC, demeurant au bourg de Pléber christ... aussi ici présente, acceptante et acquéreuse un CHAMP, terre chaude, fonds et droits réunis, nommé PARC EN POUL, cerné de ses fossés fors du couchant, situé aux issues du dit bourg de Pléber christ, donnant du levant sur le chemin de Saint Thégonnec et du midi sur chemin de servitude...

Ce bien est propre à monsieur Le Jumeau de KGARADEC et lui est échu de la succession de madame Marie Julie Thérèse Gratien de Saint Maurice, épouse de monsieur Pierre Armand Rondel, ainsi qu'il résulte d'un partage sous seings privés à la date du vingt six février 1833, enregistré par duplicata à Morlaix le 28 février 1833...

Cette vente est faite pour et moyennant la somme de 3000 francs que les vendeurs reconnaissent avoir reçue de la dame acquéreuse, à laquelle ils en consentent quittance".

*
* *

Cette copie dont nous disposons n'indique ni la superficie du champ, ni son numéro cadastral; rappelons que le cadastre de Pleyber Christ venait seulement d'entrer en usage : le levé du terrain fut terminé le 25 octobre 1837.

La référence au chemin de Saint Thégonnec lève une ambiguïté que recèle le nom même de PARC AR POUL (EN est une maladresse pour AN - il faut d'ailleurs dire AR). Il existe en effet un autre PARC AR POUL au sud ouest du bourg H 1045 (54 ares de bonne terre), donnant sur la route de la chapelle entre Kermarharit et Penquer.

Notre PARC AR POUL est bien le champ de 173 ares, cadastré H N° 471, où se sont construits, à l'époque contemporaine, l'école publique, la salle des fêtes, et en périphérie sur les rues François Coat et Jules Ferry, des maisons avec leurs jardins.

*
* *

On trouve dans notre dossier du Porz ruz un ensemble de titres de propriété, relatifs à ce champ PARC AR POUL. L'acquéreur les avait sans doute exigés du vendeur.

Nous pouvons remonter ainsi jusqu'aux héritiers de maître Guillaume LAURENS, fondateur du Porz ruz.

A la suite de la mort de sa femme, Catherine ANDRE, Yves Couloigner, demeurant à St Pol de Léon fournit un aveu au seigneur de Daoudour (Landivisiau), Messire Marie Joseph Jérôme DANICAN, le 21 janvier 1749. Il s'agissait pour Yves Couloigner de reconnaître les droits de succession, que ses enfants mineurs, Pierre-Massé, Joseph-Marie, Marie-Julienne et Marie-Perrine COULOIGNER devaient verser au seigneur Danican pour les biens immobiliers de Catherine André, dépendants du fief de Daoudour. Le montant de ces droits est la valeur du revenu annuel des biens hérités; on parlait de RACHAT.

.page 799

A cet aveu, Yves Couloigner joignait l'aveu de la succession de sa fille Marie-Jeanne, décédée en 1742, soit un cinquième de la succession de Catherine André. Il ajoute les droits de succession de sa belle-mère, décédée en 1735, Jeanne CAM. Ainsi :
Pour la succession de sa femme : 18 livres 8 sols 1 deniers.
Pour la succession de sa fille Marie Jeanne : 23 livres 12 sols 7 deniers.
Pour la succession de sa belle-mère : 42 livres.

*

* *

Parmi ces biens de Catherine André se trouve notre PARC AR POUL, ainsi décrit :
"(Plus) ez mettes (aux confins) du dit bourg de Pleibert crist un parc, terre chaude, présentement séparé par TURON, ayant ses fossés, fors (sauf) au couchant, contenant en fond 253 cordes, nommé PARC AR POUL cerné, au levant et nord, du chemin menant du dit bourg à Saint Egonnec, au midy d'une venelle de servitude, au couchant, terre dépendante de la Chapellenie du dit sieur Abgrall".

Si l'on retient l'équivalence retenue par les premiers cadastres que l'are vaut 1 corde 3/5, la corde serait de 62,5 m²; la superficie anciennement mesurée 15 800 m² est dans l'ordre de grandeur de la mesure cadastrale, 173 ares.

Un TURON est un petit talus. Le document de 1690 que nous avons publié dans le numéro précédent (p 13) fait état du partage de Parc ar poul entre les enfants de Catherine LAURENS, dont l'abbé Pierre ANDRE : ce pourrait être l'origine du turon séparatif.

Catherine ANDRE, l'épouse d'Yves Couloigner, qui laissait des enfants mineurs en 1749, devait être une petite fille de Catherine Laurens, une arrière petite fille de Maître Guillaume. J'ai cherché à trouver trace dans le registre de 1735 conservé à la mairie du décès de Jeanne CAM, mère de Catherine André. Il n'est point enregistré ici. Aussi bien en ce milieu si féru d'ascension sociale les descendants du notaire LAURENS devaient faire souche au dehors du pays.

*

* *

La référence à une mare (POUL) n'implique pas que dans le champ même il y eut un endroit fangeux. Ici, comme pour le village de POULRAN (la mare aux RAINES - grenouilles) et le PARC AR POUL voisin, donnant sur un chemin vers le bourg, on est plus près de la réalité en situant le POUL sur la route bordière, creusée en contre bas du champ, qui avait fourni l'essentiel de la terre constitutive du talus. Dans le cas de notre présent PARC AR POUL (H 471) on verrait un POUL caractérisé dans le carrefour, route de St Thégonnec et CROAS TORR.

Les POULLOU surabondaient anciennement sur les routes du plat pays qui entoure le bourg de l'est à l'ouest vers le nord : le sol y est argileux, sans écoulement.

Bordant la voie antique (route de Plounéour à Morlaix, maintenant rue Pasteur) une vaste étendue de terre gorgée d'eau entre AN EMLAC'H et KERANTELVEN s'appelait AR YUN VRAS - Le grand marécage. Les terres de ce lieu dit couvraient 60 hectares. Les eaux de ce marécage s'écoulaient avec lenteur et rejoignent la mer à Pennellé : c'est notre fleuve pleybérien, issu des marécages du CROAS TORR.

.page 800

*

* *

Quant à la "venelle de servitude" qui cernait PARC AR POUL au sud, on la connaissait sous le nom de STREAT AR SKEUL. Le sens usuel de SKEUL est "échelle". On ne voit pas la caractéristique topographique qui conduit à ce nom. Il resterait la possibilité d'un nom de personne : le patronyme SQUEUL est encore en usage d'après le relevé de Monsieur Gourvil.

Cette venelle, après la dernière guerre a été élargie aux dimensions d'une rue et prolongée jusqu'à la voie antique - Louis Pasteur. C'est la rue Jules Ferry.

*

* *

Quelques années après l'aveu des Couloigner concernant leurs biens de Pleyber Christ (21 janvier 1749), Marie Julienne Couloigner, alors mariée au sieur Anthoine Maillard, ses deux frères et sa soeur, encore mineurs (en dessous de 25 ans) doivent régler la succession de leurs parents, succession grevée de créances. Le procureur syndic des créanciers était maître Alexandre Marie Le Joyeux.

La succession des parents comprenait : un lieu nommé KERRUN en Guimiliau, divers biens à Pleibert Christ, dont PARC AR POUL. Il fallait procéder à la vente judiciaire sous les auspices de la cour des regaires de Saint Paul de Léon (14 juillet 1761).

L'adjudicataire, cautionné par Jean Margatté notaire royal demeurant au bourg de Plounéour Menez, fut Guillaume MADEC. Il agissait en tant que tuteur de l'enfant mineur de deffuncts François Madec et Louise Pouliquen, demeurant au village de KERMORVAN en Plounéour Menez. Le prix payé fut de 3094 livres.

*

* *

En vérité, l'affaire échappera pour la plus grande partie au pupille de Guillaume Madec. Pour les héritages relevant de Catherine ANDRE, évalués à 2300 livres, 13 sols, 4 deniers "suivant acte d'évantillement" (30 octobre 1761), situés à Pleiber Christ et relevant roturièrement du fief de Daoudour (Landivisiau), pour cette partie de la vente judiciaire il y eut opposition.

A ce sujet, notre dossier contient un document très explicite, le rapport des trois publications, ou bannies, proclamées à la sortie de la grand-messe les dimanches 29 avril, 2 et 9 may 1762. L'opposition à la vente était le fait de "noble homme Louis Gratien, sieur de Saint Maurice demeurant en la ville de Morlaix, quartier des Lances (quai de Tréguier); en Saint Melaine". Les intérêts de ce monsieur étaient confiés à titre de procureur, à Maître Jean Laurans, domicilié en son étude à Landivisiau.

Par un document postérieur, un bail du 10 février 1765, nous apprenons que ce "noble homme Gratien était directeur des fermes générales de Bretagne à Morlaix", c'est à dire collecteur des impôts pour la région de Morlaix. La location de TI COZ et de terres avoisinantes, situés entre PENQUER et Poulran, me semble-t-il, était consentie en faveur de François CORRE "maréchal-gressier", sans doute "forgeron vendant de la graisse".

A quel titre cet homme influent peut-il couper l'herbe sous les pieds des Madec ? Il semblerait qu'il ait profité d'une finasserie administrative, comme le suggère une pièce émanant du duc de Rohan glissée dans le rapport des bannies de 1762.

Voici ce texte rédigé par un secrétaire et signé du duc :

.page 801

"Nous, Louis Marie Bretagne Dominique de Rohan Chabot, duc de Rohan, pair de France, prince de Léon, seigneur de Landivisiau, déclarons céder par ces présentes au dit Gratien de Morlaix le RETRAIT FEODAL que nous avons droit d'exercer sur le lieu de CREUS BRAS (nom fantaisiste) situé près le bourg de Pleiber crist, relevant de nous à cause de notre seigneurie de Landivisiau, acquis judiciairement par le nommé Madec. Lequel retrait féodal le dit sieur Gratien pourra exercer à ses risques, périls et fortune.

Fait en notre hostel à Paris le 10 aoust 1761.

(Ainsi signé)

Louis M. B. D. de Rohanchabot duc de Rohan" - Document "contrôlé à landivisiau le 11 décembre 1761".

Le RETRAIT FEODAL était un droit reconnu à un seigneur de faire rentrer dans son domaine des biens relevant de son fief. On peut consulter à ce sujet l'ouvrage récent (1983) de Jean GALLET "La Seigneurie Bretonne".

En l'occurrence, le retrait féodal, en faveur d'un tiers démuné de tout droit réel, a toutes les apparences d'une forfaiture commise aux dépens des Madec.

C'est le signe à tout le moins que dans notre région de Morlaix les financiers de la ville et de nos campagnes avaient beaucoup d'argent en mal de placements fonciers. Les proies, sans doute trop rares au gré des rapaces, provoquaient chez ceux-ci d'odieuses entourloupettes juridiques pour arriver à leurs fins.

Nous avons cité dans le numéro précédent (p 17 - 18) l'opération par laquelle Jan Touet, sieur de Chambor, entra en possession du PORZ RUS, évinçant aussi un autre MADEC, Yves. C'était en 1742 - 1743. Le sieur Touet se prévalait de la parenté de sa femme avec le vendeur dont elle était la fille. Dans ce cas on parla du droit de PREMESSE; on eut pu dire aussi, me semble-t-il, RETRAIT LIGNAGER.

c) LE JUMEAU DE KERGARADEC

Ainsi nous expliquons-nous que PARC AR POUL soit échu un jour à un descendant du sieur Gratien de Saint Maurice, le docteur de KERGARADEC.

Nous devons au Docteur STOFFT de Fougères une étude sur "KERGARADEC A L'ECOUTE DU FOETUS" parue dans une revue médicale en 1981 et dont il m'a adressé un tiré à part en juillet 1982. On comprend ainsi le relief qu'a pris pour moi la vente de PARC AR POUL.

Le patronyme LE JUMEAU rattache notre docteur à une vieille famille noble angevine. Un certain Louis Le Jumeau, d'après l'armorial de Pol de Courcy, s'établit en Bretagne par son mariage en 1621 avec Louise de Kerguelen, dame de KERGARADEC en Plounévez-Lochrist. Il ne s'agit donc pas d'un patronyme breton, LE GUEVEL, déguisé en français pour faire distingué, à la mode 17ème siècle, comme PENQUER a donné CHEF DE VILLE et PENHOAT, CHEF DU BOIS..., TREUT, LE MAIGRE.

Jacques Alexandre Le Jumeau de Kergaradec naquit à Morlaix le 20 septembre 1787. Le comte de Kergaradec, son père, émigre en 1792 à l'armée des princes; il meurt à St Petersburg. La comtesse, née Julie Gratien de St Maurice, est enfermée, comme épouse d'émigré, au couvent des Carmélites. Une vieille tante et le grand-père maternel, Louis Gratien de Saint Maurice, celui-là même dont il était question plus haut, recueillent les enfants Kergaradec : une fille de 10 ans, 4 garçons, 9 ans, 7 ans, 5 ans (Jacques Alexandre) et 2 ans. Quelques mois après, en 1793, Jacques Alexandre est emprisonné avec ses deux frères aînés au château de Kervolongar.

Après Thermidor (24 juillet 1794) les enfants sont libérés. Leur mère, agonisante, sera autorisée à venir mourir auprès de ses enfants.

Jacques Alexandre fut éduqué en secret par un prêtre réfractaire, le Père de la Tour, qui poussa ses études en lettres anciennes. Grand-père Louis Gratien, de fermier général, était devenu garde-magasinier des vivres et fourrages des armées. Alors qu'il dirigeait ses petits fils vers la carrière militaire, il envisagea pour Jacques Alexandre la médecine.

.page 802

A 11 ans et demi il entre à l'hôpital de Morlaix. C'est un ami de son grand-père qui y dirige les études médicales, le Médecin-Chef, Jean Jacques Bouestard de la Touche. Le docteur et Louis Gratien appartenaient à la Franc-maçonnerie morlaisienne.

A 13 ans, Jacques Alexandre fait sa première autopsie. Ce soir là, il ne put manger sa soupe.

A 16 ans, le 1er novembre 1803 (11 brumaire de l'an 12), il débarque à Paris pour entrer à l'Ecole Spéciale de Santé de Paris "Kergaradec est élève de la patrie, reçoit un traitement annuel et des allocations en nature. Il habite rue de la Harpe" (Docteur STOFFT).

Il y fait connaissance de LAENNEC, son aîné de 6 ans, déjà célèbre. Tous deux se retrouvent dans une association spirituelle, la congrégation qui regroupe la jeunesse catholique des Ecoles.

Interne des Hopitaux de Paris (10 décembre 1806), Professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris en 1823, il entrera la même année à l'Académie Royale de médecine. Jacques Alexandre Le Jumeau, vicomte de Kergaradec, mourut en 1877, âgé de 100 ans.

*

* *

L'étude du Docteur Stofft, consacrée à la découverte de l'auscultation du fœtus par Kergaradec, n'avait pas à s'étendre à la biographie complète de son héros.

C'est en 1816 que Laennec, alors médecin à l'Hôpital Necker, découvre l'auscultation médiate. Il en fait part à Kergaradec et ce dernier nous a conservé les circonstances de cette découverte : l'observation d'enfants qui jouaient dans la cour du Louvre à transmettre des sons par une poutre contre laquelle ils appliquaient leurs oreilles.

Laennec eut ainsi l'idée de compter les sons émis dans la poitrine. Il commença par réaliser "un rouleau de papier fortement ficelé. Plus tard il tourna de sa main un instrument auquel il donna successivement le nom de PECTORILOQUE et de STETHOSCOPE" (Kergaradec). Le premier terme, "pectoriloque", est de composition latine, appareil pour capter "le langage de la poitrine". Le deuxième, plus conforme aux habitudes de la corporation médicale, est constitué à partir du grec "appareil pour observer (SKOPEIN) la poitrine (STETHOS)".

On sait que "POAN BENN" ou "mal de tête" ça se disait encore, il y a peu, CEPHALALGIE. Je ne vais jamais en GERIATRIE, je préfère aller chez les vieux. C'est la même chose, mais débarrassée de sa perruque grecque : IATREIA veut dire "traitement, guérison". La GERIATRIE est la "médecine des vieux" (gêras, vieilles).

C'est une maladie que de se laisser faire par le langage. Peut-être que le "psychiatre", toujours du grec, ou "médecin de l'âme", a-t-il répertorié, en grec bien sûr, cette dernière maladie universelle.

*

* *

L'auscultation médiate, c'est à dire à l'aide d'un instrument placé entre la poitrine et l'oreille du médecin, ce type d'auscultation fut passablement dénigré en certains milieux médicaux. Kergaradec s'en fit le défenseur : "La méthode nouvelle, écrira-t-il, n'était reçue des praticiens qu'avec beaucoup de défiance et une défaveur qu'explique cette tendance routinière à regarder les progrès de la science comme d'inutiles nouveautés".

.page 803

L'amitié de Laennec et de Kergaradec naît de l'application de ce dernier à confirmer par ses recherches propres l'immense intérêt du procédé inventé par le premier.

L'idée germe dans son esprit d'appliquer la méthode d'auscultation médiate à l'abdomen des femmes enceintes.

"Un jour de 1819 il examine madame E...., une gestante. Elle est habillée et debout, adossée au montant du lit. Kergaradec met un genou à terre, dans l'attitude de l'examen obstétrical tel qu'on le voit dans les gravures de l'in-folio de J.P. Maygrier (1822).

Avec le cylindre de Laennec (33 cm de long et 3,8 cm de diamètre) il ausculte l'abdomen. Cette méthode lui paraît plus pudique que l'auscultation immédiate - et brusquement il perçoit le célèbre tic-tac.

Il me sembla, écrit-il, qu'une montre placée près de moi me faisait entendre des battements" (Dr Stofft).

En vérité, il venait d'entendre les doubles pulsations du cœur du fœtus. Le 26 décembre 1821 il était en mesure de faire une communication à l'Académie Royale de Médecine, "Mémoire sur l'auscultation appliquée à l'étude de la grossesse". Il y posait la question : "aux variations

survenues dans la force et la fréquence des battements du coeur du fœtus, ne sera-t-il pas possible de juger de l'état de santé ou de maladie du fœtus ?"

Le docteur Stofft à qui sont empruntées toutes ces remarques sur Kergaradec y répond : "160 ans plus tard, après tant de travaux par d'innombrables auteurs, la réponse est : oui, l'étude du coeur fœtal permet de juger de la vitalité ou de la souffrance fœtale".

Laënnec, dans la seconde édition du Traité de l'auscultation, (1826, II, 457) écrira : "je n'avais pas songé à appliquer l'auscultation à l'étude des phénomènes de la grossesse. Cette heureuse idée est due à mon compatriote et ami, Monsieur le docteur de Kergaradec".

*

* *

Si j'en crois une note du Docteur Le Flamanc parue en 1958 dans la Presse Médicale et intitulée "LE NOM DE LAENNEC", ce dernier, peu de temps avant sa mort, aurait fait le pèlerinage au manoir de Lohennec en Pleyber Christ où, pensait-il, ses ancêtres Laënnec, pouvaient avoir leurs racines.

Le très célèbre médecin ne disposait manifestement pas du stéthoscope à ausculter les noms bretons.

A travers cet épisode, on se plaît à voir Laënnec accueilli à Morlaix chez son ami et tous deux effectuant la promenade de Pleyber Christ. Kergaradec indiquant, au passage, PARC AR POUL, alors à sa tante.

Laënnec mourut en 1826.

d) LES GARENNES DE CREC'H AIR

Nos recherches historiques sur Pleyber Christ font grand état des noms de lieux conservés dans les cadastres du 19ème siècle. Quand la chance nous sourit de découvrir parchemins et titres de propriété, nos interprétations des toponymes cadastraux peuvent être remises en cause du fait d'écritures des noms notablement plus anciennes que les dénominations cadastrales (1837). C'est le cas de l'ensemble des garennes qui dominent Brulueg. Elle ne firent pas partie du domaine constitué par Me Guillaume Laurens; elles furent acquise par nos grandes "mangeuses de terres" Marie Renée Le Joncour et sa fille.

.page 804

*

* *

Bien souvent le cadastre a conservé des appellations authentiques ou, du moins, de restitution facile. En voici quelques exemples.

Nous avons soupçonné que la dénomination d'un ensemble de terres, à l'est de Saint Donat, AN DREZARZOU, recouvrait la présence plus ancienne d'un habitat (section C N° 285 à 295). On y devinait un chemin d'accès nord-sud et la forme d'un enclos de ferme. Il s'agit d'un lieu implanté aux confins même (harzou) de Pleyber Christ et Plounéour Ménez.

En parcourant les déclarations fiscales antérieures à la Révolution j'ai trouvé ceci aux Archives départementales et m'en suis procuré la photocopie. Une telle précaution est indispensable pour éviter les hésitations qui peuvent surgir au moment d'écrire. Il s'agit d'une déclaration des revenus fonciers en vue de l'impôt du vingtième (archives départementales 3 C - Evêché de Léon - 20 Pleyber Christ) :

"Je soussigné Marie Salliou, veuve en secondes nocces de deffunt Yves Tanguy et faisante en cette occasion pour mes deux filles mineures du dit mariage, nommées Marie-Jeanne et Jeanne-Françoise Tanguy avec moi demeurantes au bourg tréviau de Landiviziau, paroisse de Plougourvest, déclare, pour satisfaire à l'édit du Roy du mois de may 1749 et à l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant du 1er mars 1750, que les dites filles mineures possèdent dans la paroisse de Pleibert crist le revenu Ci après à la charge y mise comme il sera cy après expliqué Scavoir est

Un lieu et Convent roturier nommé LE DEZARZOU situé au terroir de Saint Donnat, consistant en une MAISON couverte de genêts et autres héritages compris et spécifiés dans la déclaration fournie à la déclarante au dit nom du 6 août 1749, au rapport de Le Quinquis notaire, par les nommés Guillaume LEDAN mari et procureur de droit de Marie LE BOSSE et par Pierre POULIQUEN, veuf de Jeanne LE BOSSE - lesquels possèdent et tiennent le dit Convent de la dite SALLIOU déclarante pour luy en paier par an, en la dite qualité, de rente convenancière et domaniale, la somme de 42 livres.

Laquelle même rente et revenu de 42 livres est pour le total d'icelle chargées, déléguée et soumise Demoiselle Françoise TANGUI, dite Soeur Marie Marthe tante des dites mineures, religieuse Professe des Dames Ursules de la Ville de Morlaix, suivant qu'il est justifié par le contract de religion de la sus dite Soeur Marie Marthe (9 janvier 1741...) - Partant, il est évident que pendant la vie de la dite soeur Marie Marthe les filles mineures de la déclarante ne pourront recueillir le revenu de la dite rente convenancière pour tourneur à leur profit... fait le 23 juin 1751 - Marie Salliou (fort bonne signature)".

Je ne dispose pas de la suite donnée à cette déclaration. Elle aura eu du moins le mérite de ressusciter pour un instant un village disparu et de confirmer l'intérêt des indications du cadastre.

*

* *

Lorsque nous avons publié ici une suite de réflexions groupées sous le titre AN DREZARZOU (mars - juillet 1980), le regretté monsieur Fanch Gourvil qui vient de s'éteindre, nous avait fait part de son sentiment sur un sens possible, selon lui, du terme cadastral DREZARZOU, en référence à une autre forme DESARZOU que nous signalions pour le site de Lohennec.

Lecteur assidu du Bulletin après en avoir été le collaborateur fidèle du temps de monsieur Nicol, monsieur Gourvil nous adressait les observations que lui suggérait la lecture des numéros. Il nous écrivait en novembre 1980 :

.page 805

"Un composé DREZ + ARZOU est difficile à admettre, tandis qu'un pluriel DEZARZOU est proche du LEZARZOU de Plourin qui, lui, doit contenir l'article français L' agglutiné. Le sens d'AN NEZARZOU s'étant perdu, le N résiduel a été remplacé au cadastre par son répondant de la langue officielle.

La Nomenclature du Finistère contient un DESERT en Coray, un autre en Goulven. Dans le Morbihan il en existe 6, contre 5 dans les Côtes du Nord. A côté de ces graphies françaises, je note LE NEZARD (Concarneau, Rosnoen), NEZARDY (Plouyé), LE NEZART (Loqueffret), LEZARDEAU (Quimperlé), qui ont conservé la finale du français, auquel ils ont été empruntés. Il en va différemment des NEZARC'H (Inguinél, Bubry, Quistinic), de NEZARCH (Plouray), de LEZARZOU (Plourin) et de votre DREZARZOU, formés d'un substantif DEZERZ entré dans le breton pendant l'occupation romaine (confer le Gallois DESERTH, du latin dessertum)".

Cette note érudite n'est point parvenue à m'ôter de l'esprit la proximité immédiate des frontières paroissiales qui caractérise les lieux-dits DREZARZOU de Lohennec et de St Donat : HARZOU, limites.

Ajoutons pour le lecteur qui jugera, qu'en français ancien, selon le dictionnaire de Greimas le substantif DESERT pouvait signifier "Lieu défriché", à savoir "une friche (désert) conquise et désormais habitée".

*

* *

DESERZOU est un nom de famille relevé par le célèbre celtisant ERNAULT dans les registres paroissiaux de Pédervec (Côtes du Nord) en 1582 (Glossaire moyen breton 1895, p

152). Sous sa forme française, ce nom est porté par une famille DES DESERTS, basée sur un lieu de même nom en Loudéac. J'ignore s'il s'agit d'un nom anciennement breton et francisé plus tard, comme PENFEUNTEUNIOU déguisé en CHEF FONTAINES.

Alors que nous répugnons aujourd'hui à donner la marque plurielle S aux noms de famille par exemple les HAMONS, les PETITS, cette forme orthographique était admise et courante aux 16ème et 17ème siècles. On trouve ainsi dans les papiers paroissiaux ABBATS, REFFURS pour désigner ceux de la famille ABBAT (L'ABBAT - abbé) ou de la famille REFFUR, basée autour de Keromnès. La langue bretonne utilisait couramment ce pluriel des patronymes soit le plus souvent, sous la forme OU, comme HAMONOU, soit sous la forme ET, comme HERVET face aux HERVEOU. Ainsi la paroisse possédait-elle des lots sur Goarem REFURET dont une partie par testament de Catherine REFUR(E) du 10 avril 1619 - selon divers aveux, dont celui du 9 mai 1713, articles 12 et 13. REFUR est un nom de famille composé de RE et FUR (sage). Je me demande si le préfixe "Ré", comme dans REFLOC'H (ar Floc'h ou Le Page en français) n'est pas une forme aussi du pluriel "Les gens de la famille FUR, FLOC'H", en breton, "Ar ré".

Longtemps, j'ai été intrigué, à cause de sa première syllabe LEZ, par un ensemble de terres dépendant de Glaslan en 1837 (section H N° 1269 à 1273), proches du PALAIS et de NONNOT, faisant 340 ares. J'ai été tiré d'embarras par les registres paroissiaux. Le 11 septembre 1750 eurent lieu les obsèques de Jean LEZIART, du Rest-Glaslan; il avait 67 ans. De toute évidence les terres LEZIARDET étaient tenues par la famille des LEZIART. Ce nom, écrit LEZIART ou LIZIART, se rencontre à St Thégonnec en 1665, 1667, 1669.

Il n'y a pas lieu, dès lors, de subodorer derrière LEZIARDET, un site féodal LEZ comme on eut pu l'imaginer par la proximité du village de NONNOT, auréolé avant la Révolution du titre avantageux de "terre noble", soustrait, semble-t-il, à certains impôts.

.page 806

*

* *

Dans le numéro de juillet 1980, où nous parlions de DREZARZOU nous avons une explication du nom de KERHER que le cadastre donnait aux terres qui dominant Brulueg (section C N° 457 à 464 et 466) faisant 835 ares. L'acquisition de KERHER le 19 septembre 1840 s'est accompagnée, une nouvelle fois, de la cession aux acquéreurs des titres de propriété. La chance continue de nous sourire.

Le titre le plus ancien que nous trouvions de Kerher est du 25 février 1687.

Ce jour là "après midy comparut devant les notaires des juridictions de Daoudour et Coatmeur a Landiviziau et celle de Penchoat honorable femme Barbe Le Breton veuffve de deffunct Yves Jézéquel, curatrice de ses enffans de son dit mariage demeurant au lieu de KMOISAN ISSELLA en la paroisse de Pleyber christ, évesché de Léon".

Barbe Le Breton "déclare et advoue tenir, posséder et manœuvrer (travailler) à tiltre de DOMAINE congéable, aux us et coutume de l'Evesché de Tréguier, soubz (DINDAN) et de par Messire Guillaume LE ROUX et dame Catherine du Trémen sa compaigne, seigneur et dame de LAUNAI demeurant en leur manoir de Launay, paroisse de SERVEL, dict evesché de Tréguier.
SCAVOIR

Une pièce de terre vulgairement nomé (en breton) GOAREM CRECHAIR, à présant séparé en quatre parties

1- Une apellé GOAREM ISSELLA (la plus basse), terre froide avecque ses fossés tout à l'enthour (= les talus) fors (sauf) du costé du nord contient de fond trois cens septente neuff cordées de terre (379 cordées), donnant du bout au nord à terre du seigneur de Lesquiffiou, du midy et levant sur le GRAND CHEMIN mesnant du bourg du dit Pleiber christ à LABAYE DU RELLEC et aux aultres endroits à terres du Seigneur du Coatlosquet.

2- Plus aultre garenne de jouxte, aussy terre froide, nommé GOAREM CREIS (du milieu) O (avec) ses fosses du costé à l'occident et bout au midy, contenant en fond 26 cordées de terre, compris ce qui est encombré de fossés, cerné devers le midy de terre de la dite seigneurie du Coatlosquet et aux aultres endroits aux terres cy-après.

3- Item un PARC et pièce de terre, partye chaude et partye froide nommé PARC PILADEC ayant ses fossés du costé de l'occident et bout au nord ou SOUSAIN (bas-bout) contient en fond 243 cordé(es) compris ce qui est encombré de fossés (talus) cerné du costé du midy de la pice (pièce) cy devant déclaré dite GOAREM CREIS, du bout du midy terre de la dite terre du Coatlosquet et devers la nord parcy après.

4- PARC CRECHAIR, terre chaude fors (sauf) une parcelle d'icelluy devers le midy terre froide contenant en fond 222 cordées de terres ayant ses fossés tout à l'enthour fors du costé à l'orient, cerné devers l'orient de terre de la dite seigneurie de Lesquiffiou du midy aux terres ci dessus déclaré et du bout à l'occident terre de la dite seigneurie du Coatlosquet et au parsus (surplus) du CHEMIN du dit bourg de PLEIBER CHRIST au bourg de PLOUNEOUR MENEZ".

Barbe Le Breton paye de RENTE CONVENANTIERE 37 livres 10 sols par an, à régler en argent. Dans cette somme est compris l'APRECY ou estimation de 6 poulets à raison de 30 sols. Le poulet était donc estimé 5 sols. D'après un relevé des dons en nature offerts à l'église de Bodilis en (1679 - 1680), publié par Leprohon "VIE ET MORT DES BRETONS sous Louis XIV (p 249 - 251), le poulet était vendu entre 2 sous et 5 sous; un veau entre 12 sous 6 deniers et 35 sous.

*

* *

.page 807

Ce document est riche de notations.

1) Le nom de cette grande garenne, qui s'est maintenu après la première parcellisation en 4 lots, est CRECHAIR, à prononcer CREC'HAIR. Il rend raison de l'élévation du sol, CREC'H. La désinence AIR n'est pas bretonne; seule la sonorité est à retenir mais nous ne chercherons pas à restituer la désinence. Nous verrons apparaître la forme KER HER, que le cadastre imposera.

2) Dans aucun des documents relatifs à cette garenne il n'est question d'un habitat sur le site. Il est même précisé que CREC'H AIR est "sans estage", c'est à dire sans habitat pour les tenanciers. Ceux-ci ont le statut de DOMANIERES.

Nous devons donc rejeter l'interprétation que suggérait la forme du nom cadastral de KER - HER. Il n'y eut pas de KER ou village. La garenne dépendait de la ferme voisine, Kermoisan Isella.

3) Le souvenir était conservé en 1687 du morcellement de la garenne par des talus. Chaque parcelle existante à cette date avait sa dénomination propre.

La garenne ancienne contenait $379 + 266 + 249 + 222 = 1116$ cordées. Cela donne 835 ares dans le cadastre, en supposant que les limites de l'ensemble se soient conservées, ce qui paraît probable. La cordée serait, dans le cas, de 75 mètres carrés; nous n'insisterons pas.

4) Nous publions ici le plan cadastral de GOAREM CREC'HAIR: le contour en a été souligné; on peut hésiter sur l'appartenance de la parcelle 464 (30 ares) à l'ensemble de 1687; elle donne l'impression en effet d'une ancienne terre vague, une sorte de VILAR.

.page 808

En 1837, la parcelle 465, contenant 98 ares de terre labourable appartenait à Lesquiffiou et dépendait de Jean MER, domanier à Kermoisan huella (d'en haut). Le cadastre donne à 465 le nom de PARC C'HEUN AR C'HAM; je propose de comprendre, "champ d'Yvon Le CAM". La description de 1687 y trouve une confirmation et l'identification de 466 (lande de 285 ares) avec GOAREM ISSELLA (d'en bas) terre froide de 379 cordées. Le notaire MEUDEC commet une erreur d'orientation concernant le "grand chemin du bourg à l'abbaye du Relec" venant de Bodisco par le Golven, puis Kermoisan huella et descendant vers CANZEAC'H. Ce chemin passe au levant, mais d'aucun façon au midy de Goarem isella (466). La parcelle 457 (lande de 185,50 ares), elle aussi, est restée inchangée depuis 1687 : c'est GOAREM CREIS (du milieu), terre froide de 266 cordées.

PARC PILADEC (pilat est une céréale, nous en avons parlé) a été subdivisé pour séparer la terre de lande 458 (61 ares 30) de la terre chaude ou labourable et faire 2 lots de cette dernière : 459 (labourable, 43 ares 40) et 460 (labourable, 56 ares 40). Au total, 161 ares correspondant aux 249 cordées de PARC PILADEC.

Enfin, la 4ème parcelle de 1687, PARC CREC'HAIR avec parties terre froide, terre chaude se retrouve dans l'ensemble : 463 (labourable 85 ares 70) 462 (labourable, 52 ares 40) et 461 (terre froide ou lande au midy 36 ares 10), soit au total, 174 ares correspondant aux 222 cordées de 1687.

5) La GARENNE de CREC'HAIR était cernée à l'est, au sud et à l'ouest des terres de la Seigneurie du Coatlosquet. En 1837, ces terres N° 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 456, 467, 469 dépendaient de Bruluec. Elles appartenaient les unes à Jacques Léon, de Poulran, d'autres à Jean MER de Quibiec, d'autres à Jean Marie MER de Coatluzec, la parcelle 467 à Jean Louis MESCAM, de Guimiliau.

6) Une indication concernant PARC CREC'HAIR me permet de corriger une inexactitude que j'avais commise dans l'interprétation du chemin qui de Kerzéport mène à la décharge publique et se prolongeait autrefois. On le désigne dans certains actes comme le chemin pour aller du bourg au manoir de KERROUAL (nous disons maintenant KEROUEL). En vérité, comme il est dit ici, il va au-delà et menait du bourg de Pleyber Christ au bourg de Plounéour Menez. S'il menait au Château de Coatlosquet, c'était par un branchement qui conduisait à MESQUEO et de là on pouvait rejoindre.

Le chemin évitait le bois de Coatlosquet, passait à gué le petit ruisseau appelé aussi Dour-Ruz, montait vers Guernévez par une chaussée rocailleuse dont on peut observer un échantillon à gauche quand on va à Plounéour, là où la route a été creusée dans la roche. De Guernévez le chemin descendait sur le Coat Toulzac'h, bien à l'ouest de TI-GREAN, passait et passe toujours auprès du site de la chapelle SAINT CLOUD, plutôt que CLAUDE, me semble-t-il.

J'ai exploré tout le trajet en compagnie de l'un d'entre vous; la chasse était ouverte et, par chance, nous ne fumes pas pris pour des lapins. Le chemin passe à l'ouest de Poulleis. L'ancienne route de Quimper - Morlaix (1840) a utilisé sur près d'un km ce vieux chemin entre la partie conservée de cette ancienne route de Quimper et le branchement du bourg de Plounéour.

Le chemin tracé dans le bois du Coatlosquet pour se raccorder à ce vieux chemin de Pleyber Christ au bourg de Plounéour, le chemin du bois est d'époque moderne, sans ces talus caractéristiques de nos vieux chemins. Je tenais à éviter la confusion à ce propos.

7) On notera que la bretelle est-ouest qui joint la route du Relec et celle de Plounéour est dénommée en 1687 "chemin de Pleyber à Plounéour".

Rappelons que la route ancienne de grande communication MORLAIX - PLOUNEOUR - QUIMPER prenait à gauche sur la voie antique au calvaire de Kervern. Nous en donnerons la carte.

.page 809

8) Une dernière remarque est provoquée par la confusion qui a été faite entre CREC'H et KER dans KER - HER.

Faut-il supposer la même confusion sur le nom cadastral des parcelles N° 446 - 450 dénommées PARC KYAN ? Faut-il corriger en CREC'H YAN, le côteau de YANN (Jean) ? C'est tentant et peut nous éviter la tentation de voir là aussi un KER. Pour répondre il eut fallu disposer des archives de Coatlosquet.

Je me suis procuré il y a quelques mois aux archives de Quimper la photocopie du tableau dressé par Messire Jan Baptiste du Coëtlosquet le 1er avril 1751 des biens fonciers qu'il possédait sur "Pleibert christ". Ce document était réclamé en vue de payer l'impôt du 20ème. Nous y reviendrons peut-être.

Il y est question globalement des "garenes de Kermoisan" alors tenues par Guillaume Ménez pour 90 livres par an. Le revenu total des terres situées en Pleyber Christ est évalué à 2142 livres.

On y voit qu'à l'époque le manoir de KERVRACH était loué à simple ferme à Yves Madec et femme pour 404 livres par an. Tous les autres biens étaient en domaine congéable.

C'était le cas, en particulier, du manoir de KERGOAT compté 250 livres de revenu et "La métairie du dit manoir de KERGOAT (VRAS) ou convenant BODASSIN évalué à 60 francs de rente".

9) En 1837 il existait au sud et sud-est de GOAREM CREC'H-AIR d'autres grandes terres jointives, soit d'ouest en est :

- C N° 485 - GOAREM Pleiber, lande de 355 ares dépendant de KOUAL. Cette garenne fut coupée en deux par la route Quimper - Morlaix, tracée en 1840.

- C N° 484 - Parc RUN GUILLEC pella (la plus éloigné de Kerrac'h ou Kervrac'h), lande de 817 ares.

- C N° 483 - Parc RUN GUILLEC tosta (la plus proche de Kerrac'h), lande de 500 ares. Ces deux dernières terres dépendaient alors de KERVRAC'H et appartenaient à un certain Lemière, de Morlaix. Non loin est le village de RUN ERVI.

Le terme géographique breton RUN, en certains endroits REUN, indique une éminence de terrain, une colline. A RUN GUILLEC on culmine à 181 mètres soit 50 m au dessus du bourg. RUN ERVI culmine à 162 mètres. En breton RUN est du genre masculin; on s'attendait dès lors à le voir suivi du terme QUILLEC et non du terme muté GUILLEC. La règle de la prononciation est respectée dans RUNDUIC, avec D, alors qu'avec KER, qui est féminin, on doit dire KERZEPOR et non KERDEPOR, KERVARQUER et non KERMARQUER.

Les noms de famille DUIC ou DUFFIC, diminutifs de DU, DUFF (noir) sont encore portés (avec l'article). Le nom de famille pluriel LE DUIGOU apparait plus couramment.

Dans notre cas de RUN GUILLEC on peut hésiter entre un nom de famille et un adjectif: on pencherait plutôt pour un nom de famille. Originellement il s'agit d'ailleurs d'un adjectif, écrit à l'ancienne avec un Q et non avec le K moderne, QUILLEC, ce terme signifie "couvert de bosquets" ou BOCAGE "Quilli"; les lieux-dits de la famille de ce mot sont nombreux en pays bretonnant.

Le nom breton du COQ est aussi, écrit en moderne, KILLEK ou KILLOG; par exemple le PIVERT se dit KILLEK - KOAT, coq de forêt. Le "coq du village", le garçon en vogue auprès des filles, se disait KILLEK AR BARREZ (paroisse). Ce KILLEK ou QUILLEC, coq, ne pouvait donner avec l'article (AR) GUILLEC mais AR C'HILLEC.

Aux QUILLEC le soin de se donner leur étymologie.

*

* *

.page 810

La terre de CRECHAIR est l'objet d'un échange le 16 octobre 1703. Devant les notaires royaux de la cour de Morlaix, P. H. Sallaÿn et Paul Le Dissez, sont présents ce jour là "noble vénérable Messire François Corrantin Le Roux, Seigneur de Lalnay, prebtre, docteur de Sorbonne et recteur de la paroisse de Plougonven et y demeurant en l'Evesché de Tréguier, d'une part - et escuyer Hamon Nicomède de K Sauson et dame Anne Agnès Le Levier, son épouse, seigneur et dame du Vieux Chastel et autres lieux, demeurant en leur manoir de K jaouen en la paroisse de Plouescat, evesché de léon, d'autre part".

Avec l'accord de sa mère, Catherine du Trémen, le recteur de Plougonven qui a hérité de son père comme fils unique cède une rente annuelle de 24 livres gagée sur GOAREM CREC'HAIR, alors en domaine congéable pour une rente convenancière de 37 livres, 10 sols.

"Pour retour et contrechange", les seigneur et dame du Vieux Chastel cèdent au recteur de Plougonven "une petite maison noble construite en forme de pavillon nommé MON REPOS, autrement la maison de Quillorn, suttué au costé d'orriant du cimittière de l'esglize parroissiale de Plougonven".

*

* *

En décembre 1756, le domaine congéable de CRECHAIR est tenu par deux couples Jean Corre - Marguerite Mer, de Kermoisan isella et Pierre Martin - Françoise Jézéquel de Kermarquer. La rente convenancière est toujours de 37 livres 10 sols, dont 24 livres à messire Joseph de Kersauson, le reste 13 livres 10 sols à Dame Corantine Le Roux de Quilguien, veuve Taillart.

*

* *

La rente foncière de "Goaremou CRECHAIR", toujours en 4 parties, est inchangée, 37 livres 10 sols à la date du 18 octobre 1783. Le propriétaire est alors "dame Noël-Gabrielle-Rosalie Yvon de Grandmaison, veuve de feu noble homme Jean-François Robert vivant (de son vivant) négociant à Morlaix, demeurant au dit Morlaix, rue au fil, paroisse de Saint Melaine".

L'assurance de bail donnée par le foncier à un domanier et ses consorts s'accompagne de l'autorisation de congédier les autres domaniers, en rachetant, bien sûr, leurs parts des droits convenanciers de CRECHAIR. Cette façon de congédier une partie des domaniers, dont le nombre pouvait être assez élevé, fut couramment pratiquée; mais c'est le seul cas que nous ayons relevé ou, du moins, qui nous ait frappé. Nous trouverons, dans un instant, le cas d'un congément total ou CONSOLIDATION, exercé par le foncier.

Ainsi, "Yvon de Robert, veuve", comme elle signe, "donne assurance à Jean Corre ménager, demeurant au lieu de K moisan Izellaf en Pleibert christ, faisant tant pour lui que pour ses frères et soeurs, de jouir pendant le temps et espace de neuf années entières et consécutives qui commenceront à reigner de ce jour, de la portion des droits superficiels réparatoires qu'ils ont des pieces de terre au nombre de quatre, vulgairement (en breton) appellées GOAREMOU CRECHAIR... comme aussi NOUS DECLARONS leur donner la FACULTE et PERMISSION de CONGEDIER et rembourser à leurs frais et qsuand bon leur semble leurs AUTRES CONSORTS DOMAINIERS des dittes garennes CRECHAIR".

e) CONGEMENT ou CONSOLIDATION de CRECHAIR.

Nous avons traité à plusieurs reprises du DOMAINE CONGEABLE en vigueur durant des siècles à Pleyber Christ. Ce système du partage de la propriété entre le FONCIER et le DOMANIER, celui-ci propriétaire des édifices et superficies, favorisa l'industrie toilière de la région et fut à l'origine de l'enrichissement des marchands de toiles de lin.

.page 811

Il manquait à notre documentation un dossier de CONGEMENT, cette opération par laquelle le propriétaire foncier, suivant un droit reconnu par le terme même de CONGEABLE, rachetait les droits des domaniers et devenait ainsi l'unique propriétaire du tout, FONDS et DROITS. Un tel dossier se trouve dans la liasse des titres du Porz ruz; il ne porte sur aucun édifice, mais uniquement sur les SUPERFICIES ou les améliorations apportées au fonds : talus, fumures, cultures.

*

* *

1) Le processus du CONGEMENT des garennes CREACHAIR est mis en branle par la procuration suivante sur papier timbré de 25 centimes "empire français" à la date du 14 mars 1811.

"Soussigné Daniel-Nicolas Miorcec Kerdanet père, avocat domicilié et demeurant à Lesneven, donne procuration à Yves-René-Joseph Kermarrec, pansioné de l'Etat demeurant au Bourg de Saint Thégonnec, d'exercer le CONGEMENT des garennes CREACHAIR à Kermoisan en Pleiber Crist vers (à l'égard de, contre) Yves Corre et consors domaniers, de nommer expert, convenir de tiers, traiter et transiger avec les domaniers ou d'un d'eux, leur accorder une baillée de 9 ou 18 ans, effectuer le congément et généralement ce qu'il croira utile à mes intérêts. A Lesneven le 14 mars 1811. Miorcec Kerdanet. Père

Pour acceptation;
Yves René Joseph K marrec
Enregistré à Morlaix le 2 mars 1811 pour 1 franc 10 centimes".

*
* *

2) La 2ème pièce du dossier, en date du 25 mars 1811 est la démarche de Guillaume Derrien, huissier de la justice de paix du canton de Saint Thégonnec, auprès Yves Corre, cultivateur a Kermoisan isela : "Ai assigné le dit Corre, COLON, (qui cultive une terre qui ne lui appartient pas) et, en sa personne, ses consorts co-domaniers, s'il en a, à comparoir à l'audience de monsieur le juge de Paix du canton de Saint Thégonnec qui se tiendra le 1er avril prochain, dix heures du matin, au-dessus de la déclaration que fait le dit sieur Miorcec Kerdanet, propriétaire foncier, d'entendre exercer le CONGEMENT et REMBOURSEMENT des édifices et superficies de la dite Garenne CREACHAIR... et au-dessus de la déclaration du dit sieur demandeur (Miossec), nommer pour son expert le sieur Christophe Guénégan, juge de paix du canton de Landivisiau - s'ouir condamner (s'entendre obliger) d'en nommer un (expert) de sa part aux qualités et voir nommer un tiers (3e) expert d'office POUR PARVENIR au prisage des LEGITIMES édifices et superficies appartenant au dit Le Corre et consorts colons et domaniers en la dite garenne - faute quoi il sera nommé un expert pour le dit Le Corre et un tiers d'office et s'ouir condamner le dit Le Corre condamner aux dépens de ses insistances pour mauvaises contestations - Se soumettant le sieur demandeur à exécuter le remboursement, conformément à la loi".

L'huissier trouva Yves Le Corre à la maison et lui délivra copie du document.

*
* *

.page 812

3) A l'audience du juge de paix de Saint Thégonnec, Thomas LE MAGUET, le 1er avril, comparurent Yves-René-Joseph K marrec muni de la procuration ci-jointe (1) et pour l'autre partie "Yves Corre, Yves Pape, Marie Mazé et Jean-Marie Coat - Ceux-ci ont dit n'avoir moyen empêchant au remboursement dont est cas; ils voudraient néanmoins un délai d'un mois pour s'entendre avec le propriétaire en privé - Et pour éviter à frais nomment d'abondant (sur le champ ?) pour leur expert le sieur Laurent-Pierre COLLOBER, notaire impérial, demeurant au bourg de Pleiber-christ - Et ont les dits Yves Corre et Marie Mazé, sous la réservation de tous leurs dus et droits, ainsi signé - Marie Mazé - et le dit Corre a déclaré NE SAVOIR SIGNER QUE PAR MODELE ET ENCORE BIEN IMPARFAITEMENT".

En outre, "citants et cités ont nommé d'une voix unanime le sieur Ambroise Troussel, notaire au chef-lieu du dit canton de Saint Thégonnec pour tiers (3e) expert et ont de rechef déclaré ne savoir signé, excepté la dite Marie Mazé".

*
* *

4) En vertu de ce jugement, Guillaume Derrien, huissier de Saint Thégonnec "requis du dit sieur Kerdanet" cite le 14 mai 1811 les deux experts COLLOBER et TROUSSEL "a comparaitre devant le juge de paix de St Thégonnec le lundi 20 mai à 10 heures du matin, à l'effet de PRETER en ses mains LE SERMENT de se bien et fidèlement acquitter de la commission dont il s'agit, de fixer jour pour y vacquer et de déterminer la consignation qui sera requise".

Il cite aussi à comparaitre à cette même audience "le dit Yves Corre et, en sa personne, ses consors co-domaniers, pour être présent, si bon leur semble, à la prestation de serment des dits experts et tiers, et pour proposer contr'eux ses moyens de récusation s'ils en ont de valables".

L'huissier a rencontré les deux notaires chez eux et leur a remis à chacun copie du présent acte. Quant au dit Corre il lui a délivré copie du présent comme du jugement précédent; il s'est entretenu avec lui dans son domicile (Kermo•san).

Quant à l'expert landivisien, Christophe Guénégan, juge de paix du canton de Landivisiau, demeurant à Bodilis; il reçut la citation à comparaître à la même audience du 20 mai à 10 heures, des mains de Paul Le Saint, huissier, le 17 mai 1811 : "Fait savoir au dit sieur Christophe Guénégan, lui délivrant copie du présent en parlant à une fille de confiance trouvée en son domicile, avec les injonctions requises d'en donner avis à son maître".

*

* *

5) Comme prévu la prestation de serment des deux experts et du tiers se fit le 20 mai 1811 devant le juge de paix de Saint Thégonnec. Le demandeur Kerdanet était représenté par son procureur Kermarrec. Yves Corre et Marie Mazé s'étaient présentés "disant n'avoir aucun moyen empêchant à la prestation de serment des dits experts et tiers et ont dit ne vouloir signer".

Les dits sieurs Collober, Guénégan, Troussel, experts et tiers, fixent le 29 juillet pour procéder à leur commission et demandent une consignation de 75 francs, que le juge ordonne de leur faire.

*

* *

.page 813

6) Le "PRISAGE, MESURAGE et ESTIMATION des droits convenanciers superficiels et réparatoires (objets de dédommagement) des terres nommées GOAREMOU CRECHAIR" se déroula le jour décidé le 29 juillet 1811.

Le procès-verbal des experts est très révélateur de l'utilisation qu'on faisait alors des garennes. Nous allons en détailler le contenu pas à pas.

Le document s'ouvre par le rappel de la requête du foncier, "demandeur en CONSOLIDATION DES DROITS AU FONDS... contre Yves Corre et consorts, défendeur en la dite CONSOLIDATION". Si le terme de CONGEMENT est plus connu, il définit l'opération du côté des personnes, foncier et domanier. Le terme de CONSOLIDATION la définit du côté des choses en cause.

Le langage juridique, on le sait, n'a brillé à aucune époque, par la modernité : "Consolider, d'où consolidation, voulait dire REUNIR SUR UNE MEME TETE DES DROITS QUI ETAIENT SEPARES" (Dictionnaire de HATZFELD - fin 19ème siècle). Le vieux droit romain parlait de CONSOLIDATIO pour la "réunion de l'usufruit à la propriété". En français du 14ème siècle consolider pouvait signifier "unir, joindre, cicatriser". On a tout de même réussi à passer en français, vers 1500, l'expression latine, de la même racine, IN SOLIDUM - pour le tout, en forgeant l'adverbe SOLIDAIEMENT.

*

* *

Découvrons maintenant les données agraires et économiques expertisées par nos trois compères. Ceux-ci y étaient "transportés au jour dit au terroir de CRECHAIR. Y étant arrivés environ les 7 heures du matin, nous y avons trouvé lers quatre défendeurs ci-devant dénommés (Yves Corre, Marie Mazé, Yves Pape, époux de Catherine Le Gall et Jean Marie Coat).

Les défendeurs suffisamment instruits de l'objet de notre transport (déplacement) nous ont, en l'absence du sieur demandeur (Kerdanet) et de tout porteur d'ordre de sa part fait la MONTREE des objets leur appartenant au dit CRECHAIR et dont nous avons pris la description et le mesurage sur notre agenda et donné nos prix ainsi qu'il suit :

1) Une GRANDE pièce de terre sous BOURGEONS de lande (ajonc), divisée en deux portions par des PIERRES BORNALES :

a) La 1ère portion au nord contenant de superficie 1 hectare 31 ares 30 centiares, ayant fossé au levant sur le chemin au long de 114 mètres 95 centimètres, y compris une brèche charretière sans fermeture; une partie de fossé au nord en son endroit au long de 35 mètres 6 centimètres, aussi y compris une brèche charretière vuide (vide). Laquelle superficie nous avons estimé et trouvé valoir avec les fossés (nos talus), bois courant sur iceux (ces talus), bourgeons sur le plat et veillon (jachère), la somme de 125 fr 21 centimes.

b) La seconde portion au midi, contenant de superficie 1 hectare 42 ares, 13 centiares, ayant fossé au midi en partie talué au long de 150 mètres 2 centimètres; autre fossé au levant au long de 109 mètres 11 centimètres. Le tout estimé comme devant et trouvé, valoir avec veillons, bois courants et 2 petits aqueducs étant dans le fossé du levant, la somme de 185 fr 16 centimes.

*

* *

Et sur ce qu'il est 10 heures du matin nous avons arrêté la présente vacation, sur les lieux en présence des parties et avons signé ainsi : Guennegan, Collober, a : Troussel.

A 10 heures et quart nous avons procédé à la continuation de nos opérations en présence des dits Yves Corre, Marie Mazé, Yves Pape et Jean Marie Coat, comme suit".

.page 814

De cette suite nous ferons l'économie pour le lecteur, n'en retenant que l'évaluation avec les données agricoles intéressantes.

2) Une GARENNE, terre froide, de 2 ha 16 a et 44 centiares (ou m2), soit

a - sous bourgeons de lande d'un an : 1 ha 73 a et 83 centiares

b - et sous lande de GENET de 2 ans : 39 a 51 centiares.

L'ensemble est évalué à 264 fr 18 centimes.

3) Une pièce de terre chaude nommée PARC CRECHAIR tosta (la plus proche) ou AR MEZIOU faisant 72 a 32 centiares en jachère (veillon). Cette pièce est évaluée 84 fr 85 centimes. Les domaniers réservent la barrière.

Sur ce "il est une heure de relevée (après midi) nous avons arrêté cette seconde vacation sur les lieux et en présence des défendeurs (domaniers) nous avons signé..."

*

* *

"A 2 heures de l'après midi, nous, dits experts et tiers, avons continué notre commission en présence et sur la montrée des défenseurs comme il suit;"

4) "Une pièce de terre aussi nommée PARC CRECHAIR

a - contenant de terre chaude SOUS PATATES et veillon (jachère) 43 ares 78 centiares.

b - et de terre froide sous veillon et mauvais bourgeon de lande 34 a 65 centiares".

L'ensemble est évalué à 134 fr 47 centimes.

5) "Autre pièce de terre chaude nommée PARC CRECHAIR PELLA (le plus éloigné), actuellement sous BLE NOIR CENDRE ET AVOINE, réputé en friche" - Les barrières sont réservées par les domaniers.

L'estimation est de 134 fr 50 c. "A 5 heures du soir nous avons arrêté cette troisième vacation sur les lieux comme devant et avons signé".

*

* *

"A 5 heures et quart du soir... avons continué notre opération en présence des dits défendeurs".

6) "Autre pièce de terre nommée PARC CRECHAIR Pella contenant

a) de terre chaude sous veillon 33 a 63 centiares

b) de terre froide sous BOURGEONS de lande et de genêts : 52 a 88 centiares".

"Le tout prisé avec les bois courants étant sur fossés et en buissons épars sur le plat... 193 fr 25 c".

*

* *

"Sur ce que les défendeurs nous ont déclaré qu'il n'existe d'autres terres dépendant du dit domaine de CRECH AIR, nous avons procédé à l'addition de nos estimations, soit 1122 francs 22 centimes".

"Nous n'avons pas compris dans nos estimations les BLES et LEGUMES étant dans les dites terres, lesquels seront enlevés par les défendeurs dans les délais fixés par l'usage des lieux.

Nous avons évalué les BOIS courants, landes et genêts comme nous estimons qu'ils vaudront étant bien conservés, à l'époque du 29 septembre prochain.

Enfin nous avons eu égard dans nos estimations à la localité, à la qualité des terres, à l'état de réparation et à la qualité des matériaux employés à la construction des fossés, à l'essence des bois courants (sur les talus), à la qualité de leur ensouchement, et, en général à l'état de conservation tant des dits bois que des landes et genêts".

.page 815

"Nous avons clos et conclu notre présent procès verbal que les lieux en présence des dits défendeurs (les domaniers) et en l'absence du demandeur... le 29 juillet 1811 à 7 heures du soir".

Signé Guennegan qui a marqué "vacation reçue du tiers" - Collober "vacation reçue du tiers" - Troussel "vacations reçues - plus bas".

"Enregistré à Morlaix le 3 août 1811 - reçu 1 franc plus 10 centimes pour dixième

La minute du prisage déposée au greffe de St Thégonnec par Troussel le 6 août 1811.

Enregistrement 23 août 1811 à Morlaix".

*

* *

f) CULTURE DE L'AJONC ET DU GENET

L'expertise précédente fait état de cultures qui sont devenues étrangères aux vieux agriculteurs eux-mêmes : l'ajonc et le genêt. Je serais bien en peine d'entretenir les lecteurs de ce sujet; mais je dispose de l'étude que publia en 1849 Jean Marie ELEOUET, vétérinaire, créateur de l'exploitation de KERGOMPEZ, le village aux terres planes et humides qu'il tenta de drainer. Il fut le grand-père maternel du célèbre érudit Louis Le Guennec.

La STATISTIQUE AGRICOLE GENERALE DE L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX, par J.M. Elouet consacre un paragraphe aux "fourrages légumineux", Ajonc, Genêt, Trèfle et Luzerne (p 195, 205).

Selon notre auteur, on cultivait dans l'arrondissement 2157 hectares de seigle, 40 388 hectares d'ajonc d'Europe représentant en stères pour un produit de 4 ans 242 331 stères (ou mètres cubes), au prix moyen de 2 fr 50 la stère. Dans ce tableau par commune, Pleyber Christ est partie prenante pour 83 hectares de seigle, 1 579 hectares d'ajoncs représentant 9 477 stères de produit de 4 ans valant 23 692 francs.

*

* *

"L'ajonc d'Europe (Ulec europeus) croit naturellement dans l'arrondissement de Morlaix... Les cultivateurs bas-bretons se livrent en grand à la culture de cette plante précieuse, dont les produits sont employés tantôt comme combustibles et tantôt comme fourrages.

Toutes nos terres à landes et à bruyères sont considérées comme terres froides et ne peuvent être livrées avec avantage, en cet état, à la culture des céréales et des racines fourragères. Ce n'est qu'en les soumettant aux nombreuses opérations des défrichements qu'on peut les faire changer de nature, c'est-à-dire les transformer de terres froides en terres chaudes ou arables.

L'ajonc d'Europe ne se cultive donc pas dans les terres arables et, par conséquent, dans le but d'améliorer le sol pour la culture des céréales.

On cultive deux espèces d'ajonc dans l'arrondissement de Morlaix : la première, LAN BREZONNEC (ajonc de Bretagne ou ajonc mineur), s'élève peu et n'est en quelque sorte employé que pour faire des couvertures aux constructions rurales et pour faire du fumier. La deuxième espèce ou ajonc majeur acquiert un grand développement; toutes ses parties sont utilisées : les jeunes pousses pour la nourriture des animaux; ses racines, ses tiges et ses branches comme combustible.

.page 816

*

* *

C'est constamment après écobuage ou après défrichement qu'on sème l'ajonc d'Europe. L'écobuage (on pèle la terre à l'aide de la MARRE, une sorte de houe large) a lieu, dans les mois de mai et de juin. Lorsque la graine d'ajonc est destinée à être semée dans une terre à lande on la mélange avec du seigle, et les semailles se font dans le courant d'octobre; quand elle est cultivée sur les talus, elle se sème seule et dans tous les temps de l'année.

Lorsque la terre a été suffisamment préparée, on fait un mélange de 15 k. de graine d'ajonc et de 3 hectolitres de grains de seigle par hectare qu'on sème à la volée. Dans quelques communes on y ajoute aussi un peu de graines de genêt à balai. L'ajonc et le seigle poussent simultanément. Le seigle est le premier qui sort de terre. Après que la paille de celui-ci a acquis une certaine hauteur, l'on voit apparaître les jeunes pousses d'ajonc (sans doute les BOURGEONS de nos experts). La 1^{ère} année on obtient une récolte de seigle. Après cette récolte, les jeunes pousses d'ajonc, qui ont déjà une certaine hauteur, se développent rapidement. Cette croissance se fait même pendant l'hiver, et au printemps de l'année suivante chaque pousse présente un arbrisseau rameaux d'un très bel aspect. Les cultivateurs défendent, pendant toute la première année, l'AJONNIERE de l'approche des animaux, qui détruiraient, avec les dents, les jeunes pousses des plants et nuiraient à leur accroissement.

*

* *

Ce n'est qu'au commencement de l'hiver de la 2^{ème} année qu'ils recueillent les jeunes pousses en ayant soin de ne pas les enlever entièrement. Ils se servent, pour cette opération, d'une petite fourche en bois et de la faucille. La petite fourche sert à maintenir les branches lors de la coupe; les cultivateurs se mettent ainsi à l'abri des épines.

Lorsque l'on a coupé une quantité suffisante d'ajonc, on forme un fagot de tous les brins coupés qu'on transporte dans la grange pour être écrasés dans une auge en granit, au moyen d'une masse en bois garnie d'une virole en fer à son extrémité.

L'ajonc, ainsi préparé, sert à la nourriture des chevaux et des bêtes bovines. On le donne souvent seul, et quelque fois mélangé à d'autres aliments. Ce précieux fourrage d'hiver convient spécialement à la nourriture des vaches laitières; il augmente la sécrétion de leur lait, rend la crème très butireuse et donne au beurre qu'on en retire des qualités qui le font estimer et rechercher.

L'ajonc d'Europe croît pendant trois ans dans les bonnes terres à landes, et jusqu'à six ans dans les terres médiocres ou mauvaises. La moyenne de sa durée est de 4 ans. On procède alors à sa récolte (et à leur mise en fagots).

Lorsque l'ajonc est cultivé dans une bonne terre à landes, celle-ci peut produire 5 ou 6 coupes dans l'intervalle de deux écobuages, tandis que les terres médiocres ne produisent que 2 ou tout au plus 3 coupes.

On peut estimer que l'écobuage d'une terre à landes, dans l'arrondissement de Morlaix, pour le renouvellement de la semence de l'ajonc, se fait tous les 30 ans. C'est donc le trentième de la terre à landes qu'on cultive tous les ans sous seigle, et le reste est consacré à la culture de l'ajonc".

*
* *

J.M. Eléouet est plus sobre de renseignements sur la culture du GENET (balan). "L'espèce de genêt qu'on cultive dans l'arrondissement est le genêt à balai (*Spartium scoparium*). La semence est répandue sur la terre en même temps que celle de l'ajonc d'Europe, dans les terres à landes et sur les talus.

.page 817

Dans les communes de Saint Thégonnec, de Pleyber Christ, de Sizun, de Commana... on repique le genêt dans les jachères dont le sol est à découvert. Les jachères plantées en genêt servent pour paturages. Non seulement les animaux qui paissent en liberté y trouvent une herbe rase abondante, mais encore, et surtout en été, lors des grandes chaleurs, un abri contre les rayons du soleil.

Le genêt sert... à la confection de balais et le reste de la plante est employé comme combustible".

*
* *

On complètera ce modeste tableau des emplois de genêt par l'usage qui était encore très courant au 18ème siècle de ces tiges en couverture des maisons, des crèches; nous en avons donné de nombreuses attestations.

Le genêt ou BALAN eut un autre emploi agricole en Bretagne. J'ai eu la surprise de le voir utilisé à cette fin dans le pays de Vannes, où se pratiquait aussi le domaine congéable. On lit, en effet, dans le gros ouvrage récent de Jean Gallet (1983) LA SEIGNEURIE BRETONNE (1450 - 1680), étude centrée sur le Vannetais : "Les paysans utilisaient des genêts pour faire des litières, coupaient des ajoncs et des genêts pour se chauffer et engraisser les terres. Pour obtenir l'engrais, ils étendaient des "fagots de lande" dans la cour et dans les rues (les chemins) de la tenue (ferme), et lorsque ces plantes mêlées à la boue et au fumier formaient une sorte de bouillie, la SEMBRAY, ils l'étendaient sur les champs, les prés et les jardins" (p 195). Ceci au 15ème siècle. On rectifiera l'orthographe en FEMBRAY; le vocabulaire ancien français du FUMIER ou TEIL en breton est tout en F : "femer, femier, fembrier, fembroi, feim, fiem, fien, fiente", du latin "finum ou fimus".

Le catholicon de Jehan Lagadec (1464) à la notice TEIL, relève le verbe latin : "stercoro, en français chier ou FAMBREER, en breton "cahet pe teilat".

*
* *

Cet emploi en litière sur cour et chemins de l'ajonc, du genêt, des broussailles (STROEZ, en breton - STRUITS dans le français notarial) a persévéré dans nos régions jusqu'à une époque récente. Ce "menu fumier" se disait TEIL YEN ou fumier froid.

Sellon Grégoire de Rostrenen, religieux capucin, qui publia en 1732 un dictionnaire français - breton la "litière qu'on met dans la cour et dans les chemins pour faire du fumier" se

disait "dans le bas Léon BAUS, d'où avec l'article défini UR VAUS"; "dans le Haut Léon c'était CARDENN". Dans le pays de Landerneau on disait QYDELL (Kidell) de cette litière sur cour.

En vue de trouver une suite à la voie romaine qui faisait l'ancienne limite nord de Pleyber Christ je me suis penché et je me penche encore sur les cadastres anciens des communes traversées par cette voie vers l'ouest.

Guipavas m'a beaucoup frappé par le nombre de PARC AR VAOS, le champ limitrophe des cours et chemins où se confectionnait ce fumier d'appoint, BAOS. C'est sans doute de même façon qu'il faut interpréter à Pencran sur le village de KEROULLE le nom AR GUIDEL des parcelles A N° 92 - 93.

*

* *

.page 818

Pour les bretonnants qui auraient du mal à enregistrer le nom breton ancien du lapin, KONICL, je signale que le cadastre de Guipavas laisse entendre que ce pays vallonné fut infesté de "counicoules", A N° 285, 286, 287, 288 - FOENNOC (pré) ar c'honiclet. - D N° 345, F N° 642 PARC AR C'HONICLET. Ce mot breton est apparenté au latin "cuniculus - lapin". L'élevage du lapin se dit "cuniculiculture".

Le rapprochement de notre FEUNTEUN ESQUEN, nom traditionnel de la fontaine du grand lavoir, au sud du bourg, avec PRAT ESQUEN de Guipavas (A N° 420, 421, 450, 451) - PARC ESQUEN (D N° 1285), suggère l'interprétation ESQUEN - plant de CAREX ou LAICHE, caractéristique des marais spongieux - ESKE en français du 11ème siècle. Le cadastre de Guipavas respecte la différence entre FOENNOC, pré ou on récolte du foin et PRAT, pâture (humide) où on lâche les bêtes comme ailleurs les marais Yun. Avec Fanch Gourvil on soumettra à cette même interprétation le nom POULESQUEN qui sent lui aussi l'humidité "la mare à laïche".

Le Catholicon (1464) enregistre notre terme sous la forme HESQ. Bernard Tanguy, dans son précieux ouvrage sur les noms bretons de lieux, retient cette même interprétation et donne un certain nombre de hameaux qui font référence à cette herbe coupante, dont Poulesquen en Sainte Tréphine (C d N).

*

* *

Il serait étonnant que les anciens n'aient pas trouvé d'autre usage à cette herbe que la constitution des litières d'étables ou de chemins. Le vieux Larousse, qui signale que l'on connaît près de 500 espèces de laïches, indique que la laïche des sables a servi à fixer les dunes et fournissait du CRIN VEGETAL.

En vérité, dans la région, et sans doute bien au-delà, la LAICHE eut de nombreux emplois nobles. En vert, elle constituait une couverture excellente des tas de foin, adhérent au fourrage et le rendant imperméable à la pluie. Tressée, on l'employait à faire des ruches, des colliers souples pour les chevaux, surtout les chevaux novices. Le GWAKOL des Léonards, leur collier de cheval, était lui aussi du type souple, mou (gwak), qui ne blesse pas la bête. Avec le HESK on fabriquait aussi des coussins, TORCHENN HESK, des paillassons, des housses de cheval, des dessous de plat. Ces produits confectionnés se trouvaient sur les marchés.

La nécessité engendre toujours l'ingéniosité.

*

* *

Puisque me voici en train de vider le sac de mes dernières trouvailles, je vous fais part de ma surprise à entendre évoquer le souvenir d'un homme d'une paroisse voisine, YANN DREG AN NOR - Jean de derrière la porte. La surprise ne venait pas tant du pittoresque de l'image que du terme DREG; j'ai demandé de divers côtés confirmation de sa prononciation et du sens. Je n'avais

jamais eu l'occasion de l'entendre dire, ou, du moins, je n'y avais pas pris garde. Je me fiais à mon breton cornouaillais, DREON, que les dictionnaires écrivent A DRENV, ou A DREFF, dans le Catholicon.

Aurions nous en ce DREG régional la clé de ce terme rebelle de DREZARZOU, le village en arrière des limites paroissiales, ce qui correspondrait parfaitement à la situation des deux villages de ce nom disparus ?

g) LA FIN D'UN DOMAINE CONGEABLE

La procédure de CONGEMENT des garennes de CRECHAIR eut sa conclusion en l'étude de maître Laurent Pierre COLLOBER, à Pleyber Christ, le 5 octobre 1811.

.page 819

Les domaniers, présents au nombre de 7 et représentant leurs consorts, reçoivent de monsieur Miorcec, par les mains de Monsieur Le Moal, avocat à Morlaix la somme convenue et acceptée le 29 juillet précédent de 1122 francs, représentant la totalité de leurs droits convenanciers sur le CONVENANT KERHER. C'est la première apparition écrite de la dénomination Kerher.

Les domaniers, "déclarent que dès aujourd'hui ils se dépouillent de la propriété de leurs droits et s'obligent d'en déguerpir et de les vider (vider) de corps biens et fortune dès aujourd'hui sous peine d'en être expulsés par ministère de justice et à leurs frais personnels - Le prix du remboursement s'est fait en notre présence et les CONGEDIES, après l'emport (action d'emporter l'argent) ont déclaré en donner bonne et valable quittance".

L'opération entière s'était déroulée sans contestation apparente d'aucune part.

*

* *

Un bon mois plus tard, comme prévu, le 21 novembre 1811, en l'étude de maître Collober, le sieur Guillaume Le Moal, avocat à Morlaix, au nom de Monsieur Miorcec de Kerdanet louait les garennes de "KERHER ou Creachaire à titre de simple ferme pour la durée de 9 ans, à Yves Corre et Marie Mazé, anciens domaniers - Le prix du bail était de 100 francs par an.

Une main rageuse a barré sur ce bail "Napoléon par la grâce de Dieu et par la constitution de la république Empereur des français"; de même aussi "impérial" dans le titre de "notaire".

Le document est intitulé : "Quittance de remboursement pour le lieu de Kher..."

h) ECHANGE DE KERHER

Le 8 janvier 1821, nos garennes furent l'objet d'un échange entre "ECUYER Daniel Nicolas Miorcec, sieur de Kerdanet..." et monsieur de la Roche, sieur de Kerandraon, de Morlaix, agissant comme tuteur légal de ses filles Françoise-Fanie, Anne-Sulpice, Jeanne-Eulalie et de son fils François-Auguste.

Miorcec, qui avait été anobli, on le voit, cède "un convenant sans étages (logements), nommé les GARENNES de Khe ou CREHAIR... tenu en ferme par la veuve ABGRALL et Alain Madec. Pour en payer par an la somme de 100 francs et acquitter en outre la contribution foncière".

En retour il reçoit des Kerandraon les "trois quarts leur appartenant dans le lieu de Kider en Plounéventer". Ce bien était affermé pour 90 francs par an ou le nombre de 63 décalitres 45 litres FROMENT, à l'option des propriétaires.

i) OU L'ON RETROUVE MARIE-RENEE

Nous venons de le lire, Marie-Renée Le Joncour et Alain-Marie Madec, son gendre, avaient réussi à obtenir la location des garennes de KHER. Le bail de 9 ans accordé aux anciens domaniers Marie Mazé et consorts venait à expiration à la Saint Michel 1820.

Le nouveau bail fut consenti au nom du propriétaire par son procureur, l'avocat morlaisien Guillaume le Moal, le 2 septembre 1820, devant le notaire royal François-Marie Salaun en sa

"résidence du chef-lieu de la commune de Pleiber christ"; il s'agit du bourg, "village principal de la commune".

Le bail était de 100 francs par an, à quoi s'ajoutait, on l'a vu, "la contribution foncière sous quelque dénomination qu'elle puisse être assise sur les immeubles affermés, sans diminution du prix de ferme sus stipulé".

.page 820

*

* *

Les Abgrall-Madec commencèrent alors à plonger leurs racines dans ces garennes granitiques. Ils n'en seront pas délogés.

De 9 en 9 ans, le bail leur sera renouvelé jusqu'au jour où le "convenant sans étage nommé les garennes de Kher ou Créher" (1836) tomba des mains de la Marquise de Saint Auban en celles de Marie Yvonne Abgrall, veuve d'Alain Madec, cultivatrice. Ce fut le 19 septembre 1840, "moyennant la somme de 2 350 francs", compté immédiatement en numéraire devant les notaires et emportée par le procureur de la Marquise.

Marie Françoise Aline de La Roche Kerandraon, veuve en premier mariage de Monsieur Anonyme de Kermellec, avait épousé monsieur Laurent Pichot de Baratier, marquis de Saint Auban, officier de gendarmerie, demeurant à Dunkerque. Lors de la rédaction du cadastre de 1838, la propriétaire de KERHER était, en effet, "veuve Kermelec, à Morlaix".

*

* *

Ainsi c'est depuis 1840 que les garennes de Kerher dépendent du Porz ruz. Cette dénomination malencontreuse laissait supposer qu'il y avait eu là un village (KER); or il s'est avéré dans les textes que ces garennes étaient "sans estage", c'est à dire sans bâtiments. Rendons donc à celles-ci leur nom en CREC'H, conforme à la topographie (coteau).

Nous resterons cependant sur notre faim, car le suffixe HER, d'écritures variées, HAIR, AIR, AIRE, est d'interprétation difficile. Nous nous y étions essayés déjà en juillet 1980 (p 18 - 26) et avons retenu comme fort possible pour HER la notion de "haut" par corruption de EC'H, NEC'H. En somme le "haut du coteau".

*

* *

La lecture de plusieurs partages judiciaires de biens meubles autour de 1777 a attiré mon attention sur un nom de village, sis à Plounéour-Ménez, le PENHER; il existe toujours, dominant d'une quinzaine de mètres la vallée haute de la rivière du COAT-TOULZAC'H. Les autochtones prononcent HER avec un H aspiré, comme C'HER en vieille écriture.

La nomenclature des lieux-dits de Bretagne relève 5 PENHER dans les Côtes du Nord, 8 dans le Finistère et 23 dans le Morbihan. Il serait risqué de proposer une interprétation uniforme de tous ces noms de lieux PENHER.

Le breton morbihannais, selon Ernault, repris par Gourvil dans ses "NOMS DE FAMILLE BRETONS D'ORIGINE TOPONYMIQUE", s'accommoderait bien d'un HER avatar de QUER, village. Le dictionnaire breton-français du Diocèse de Vannes de P. de Chalons (1723) rend le mot PENHER par "hameau, bout du village". Un autre dictionnaire du même dialecte (1754), français-breton celui-ci, donne du terme ISSUE (sortie ou accès d'un lieu) la traduction PENHAERR. Rappelons que ces issues de village étaient précisément les espaces sur lesquels les Léonards composaient leur fumier d'appoint, dont nous avons parlé plus haut sous le nom de BAOZ soit VAOZ en mutation. Outre la forme francisée étrangement par les notaires bilingues, VAUX, il me semble avoir relevé le terme plus parlant de FOULE A FUMIER, que foulent bêtes et gens.

.page 821

*
* *

L'emploi de PENN en toponymie (noms de lieux) bretonne est quelque peu équivoque; il souligne, soit la position EN BOUT DE, soit une position en hauteur AU DESSUS DE. Seule l'observation permet de trancher cas par cas.

Quand on parle de FINISTERE, soit PENN AR BED, on évoque la situation fort vulgaire d'EXTREMITÉ, de BOUT de la TERRE et non une situation prestigieuse de HAUTEUR, encore moins une prétention à une quelconque supériorité sur les autres pays de la terre, CHEF DE LA TERRE. Il faut laisser de telles prétentions à la dominance aux seuls humains : les PENQUER ont donné naissance dans le Morbihan au nom de famille CHEDEVILLE.

Quand le bourg paroissial de Pleyber Christ ou KER ILIS se réduisait à de très rares maisons, une demi douzaine pour calmer nos imaginations, aux 15 - 16ème siècles, ce bourg avait quelques villages satellites : BOD-SCO (village des Sureaux), BOD-ONN (village des Frênes) et sans doute un peu plus tard VILAR BAP (la place vague de Pape) et PEN QUER au sud du bourg (ancien). J'ai rencontré la traduction "BOUT DE LA VILLE"; géographiquement c'est un "vulgaire" bout de village, à supposer même que Messire Paul de la Roche qui y demeurait en 1751 parle de "son manoir du PENQUER au bourg paroissial de Pleibert-christ". C'est dans sa déclaration pour l'impôt du 20ème (archives départementales).

*
* *

C'est de la notion de HAUTEUR que suggèrent les deux sites proches, de Plounéour Ménez et Plourin Morlaix, PENHER. On ne voit pas de quel village ils seraient les satellites, en bout. D'ailleurs, les PENQUER à l'orthographe caractérisée ne sont pas nécessairement des PENN AR GUER, des satellites d'un KER. Ils peuvent être simplement un KER en hauteur.

Le site du PENHER en Plouvien (Nord Finistère) illustre bien nos considérations. Ce promontoire entre deux vallées (est et nord) offre un habitat rural particulièrement dense, avec trois noms en PEN (hauteur) et un adjectif HUEL (haut). Nous avons affecté chaque village d'un nombre qui en donne l'altitude au-dessus de la mer.

Il est difficile d'admettre que HER ici, est un doublet fautif de KER ou QUEAR, village. Réserve faite éventuellement pour les sites morbihannais, on verra dans le HER des autres PENHER un avatar de EC'H (coteau) : PENNEC'H.

Dans ce même contexte rural, SCOZ désigne des "souches d'arbres restées en terres".

Le site de Plouvien a un autre intérêt pour nos lecteurs, le nom de KER-IBER. Ont-ils fait le rapprochement avec PLEIBER ?

.page 822

*
* *

LE PENHER est un nom de famille breton. Gourvil le rattache à un site PENHER, interprété par lui comme un synonyme de PENQUER. Il semble plus probable que ce nom de famille désigne le fils unique et seul HERITIER, PENN-HER. l'héritière, la fille unique se dit PENN-HEREZ.

Marie-Yvonne Abgrall était PENN-HEREZ, sa fille aussi, Marie-Angèle MADEC et peut-être sa mère Marie-Renée JONCOUR.

*
* *

A elles trois, à Guillaume LAURENS et Françoise COR, sa femme, fondateurs du PORZ-RUZ, à tous ceux-là, nombreux que nous avons réveillés de leur sommeil, nous adressons le vœu que les vieux bretons exprimaient à chaque fois qu'ils évoquaient un mort :

DOUE O BARDONO
Que Dieu leur pardonne !

J. F.

.page 823

CHAPITRE DEUXIEME

Guillaume JULOT, de Sant-Thégonnec

L'histoire de nos petits pays a été l'Oeuvre d'une multitude d'hommes et de femmes, d'humbles gens, le plus souvent, dont les noms sortent parfois de l'oubli par la vertu des publications historiques. Et il arrive que des noms ainsi publiés soient de grand secours à des chercheurs.

*

* *

Je fus sollicité, il y a 6 ans, de donner mon sentiment sur une inscription de l'église de Trédrez, auprès de St Michel en Grève, dont la photographie devait paraître dans un ouvrage ARTS ET CULTURES DE BRETAGNE. Le texte en était gravé sur une pierre du pilier nord le plus proche du Choeur; il comporte trois lignes en minuscules gothiques, à part une majuscule initiale E. Un tronc pour recueillir les offrandes à Saint Yves recouvre le "e" final de la première ligne. Rappelons que Saint Yves fut recteur de Trédrez aux dernières années du 13ème siècle.

Voici cette inscription :

Eu bloaz mil pe
mp cant an dat an
tim^ˆ a renovelat

Le trait sur "a" ou tilde, vaut "n", d'où "timan". La structure de cette phrase bretonne faisait de AN DAT un nom de personne, le responsable de la rénovation de l'édifice. Mais le patronyme AN DAT ne m'étant pas connu, j'inclinai à lire AN DART justifiable en rigueur de lecture, et qui était un patronyme connu.

Je proposais donc la traduction suivante : "En l'an 1500, LE DA(R)T a rénové cette maison".

Quand parut l'ouvrage, fin 1979, j'eus la surprise d'y lire une traduction qui ne se défendait d'aucune façon : "en l'an 1500, le faite de cet édifice se renouvelait".

*

* *

J'aurais été plus convaincant, sans doute, si j'avais connu le document qui va suivre et qui garantit la lecture AN DAT.

Le bulletin de la SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE - année 1979 - a publié une étude de Jean Pierre LEGUAY sur "LE LEON, ses villes, et Morlaix au Moyen âge". En note (p 219), parmi les charpentiers et menuisiers qui ont travaillé vers 1463 sur la "vieille" église de St Melaine de Morlaix, l'auteur cite Yvon EN DAT; on écrivait de nos jours AN. Nous aurons l'occasion de revenir à cet article dans notre étude sur l'église.

C'est bien un AN DAT qui rénova l'église de Trédrez en 1500. On verra en lui non pas le "gouverneur de cette église", ce qui eût été indiqué par G. ou GOV, mais, plus probablement, l'entrepreneur ou architecte.

Ces hommes de l'art ont si rarement laissé leur nom qu'il convient d'en soigner les moindres attestations. A Pleyber Christ, nous allons le voir, la pierre n'a conservé le souvenir que de gouverneurs.

*

* *

.page 824

Dans un numéro précédent (juin 1984 p 11), nous avons signalé la présence à Saint Thégonnec en décembre 1679 d'un certain Guillaume JULOT. La notation a déjà trouvé de l'écho auprès d'un historien universitaire.

J'ai cherché à en savoir plus sur le personnage, sans prétendre à établir que son nom serait à l'origine du terme JULOT, au pluriel JULODED, qui serait à désigner, précisément en cette région immédiate, une certaine aristocratie paysanne. D'autres, plus au fait que je ne le suis de ce phénomène social, assez complexe, semble-t-il, pourraient nous en broser le portrait type et les variantes qui en ont dilué la notion.

Il est étonnant, à tout le moins, de surprendre un JULOT de nom en ce fief des futurs JULODED, dont ce sera le surnom.

Cette recherche, de surcroît, présente quelque intérêt pour Pleyber Christ, du fait, on va le voir, de la femme de Guillaume JULOT.

Notre documentation se réduit présentement aux registres de St Thégonnec, conservés à la mairie et restaurés avec grand soin.

*

* *

1) - Le 15 octobre 1669, le recteur de St Thégonnec, noble missire Yves de Bouvens, est parrain d'Yvon, fils de Guillaume JURROT et de Susanne POTE. Le prêtre qui célèbre le baptême et qui rédige l'acte, Jacques Plassart, semble perdu dans ces noms de famille; sous sa plume, la marraine devient "Coutence Meron" sans qu'on puisse en assurer la transcription. Nous retrouverons ce nom, orthographié autrement; il s'agit, on le verra, de la grand-mère maternelle de l'enfant, ce que laisse soupçonner sa fonction de marraine; au baptême suivant, en effet, c'est son mari qui est le parrain.

L'acte de baptême du 15 octobre 1669 est contresigné du "soubzcuré" ou vicaire, Guillaume CARO. Ce nom de famille, très répandu dans la région, restera fidèle à la forme traditionnelle CARO tout au long du 18ème siècle; il se fondra ensuite, par ici, dans son homologue CAROFF, typique du Léon moderne.

Ce même Guillaume CARO s'obstine à écrire le nom de son confrère Olivier Breton et celui de ses nombreux homonymes sous une forme qui en rappelle la prononciation bretonnante, BRETTON, soit Brétton ou Brettoun.

Que se passerait-il aujourd'hui si nous nous mettions à dévêtir nos noms de leurs oripeaux français pour les rhabiller de leurs anciennes peaux de bique ?

*

* *

2) - Le 21 may 1675 est baptisée par Paul Pouliquen, BARBE, fille de Guillaume JULOT et Susanne BOTTE. Le parrain est ROBERT BOTEE, la marraine Barbe Béguelliec. Etaient présents Jan Le Grand et Hervé Picart.

Cet Hervé Picart est signalé "présent", sur la même page, à 4 autres baptêmes et à un enterrement. On ne le prendra donc pas pour un membre de la famille mais plutôt comme un "serviteur de l'église", sans pouvoir préciser ses fonctions, bedeau, chantre, sonneur (CLOC'HER). A partir de 1688 il est "Hervé Picart, SACRISTE, qui signe". En breton de ce pays, on disait aussi SACRIST, notre SACRISTAIN. Je n'ai connu, quant à moi, que le terme de

CLOC'HER. Il ne devait pas être inconnu non plus à Saint Thégonnec puisque en décembre 1703, le même "Hervé Picart qui signe" est désigné comme "sonneur des cloches de cette paroisse"; mais son titre de "sacristain" résiste aux assauts.

.page 825

A Roscoff, le sacriste ou sacristain en titre de 1632 à 1642 était Missire Allain Le Gentil, prêtre. Il était chargé en particulier de la Ciergerie de l'église et de la sonnerie des cloches. Les revenus étaient versés à la fabrique après arrêt des comptes.

Auparavant, depuis novembre 1609, l'office de sacriste avait été tenu par un autre prêtre, Yves Séven.

*
* *

Dans cet acte de baptême de may 1675, ROBERT BOTEE, que nous allons retrouver, paraît remplir la fonction de parrainage dans l'ordre traditionnel attribué au grand-père maternel pour le 2ème enfant. Aussi bien est-ce sa femme qui est marraine du premier, Yvon. Nous savons, en effet, par l'acte de sépulture de Robert, le 16 avril 1690, que "Robert POTAY, du bourg de Saint-Thégonnec, était époux de Constance Menou".

Suzanne POTAY était donc leur fille. Quant à la marraine de Barbe, son nom de famille BEGUEILLIEC se rattache au breton BEGUEL, nombril. A Begueliec, correspond le nom de famille français PANSARD, c'est-à-dire "à la belle bedaine".

Notons que la pierre qui bloque une voûte, la CLEF DE VOUTE, se dit BEGUEL-BOLZ. On en admirera une sur le dessin de l'entrée de la tour publié dans le numéro précédent.

*
* *

3) - Le 8 août 1677, Guillaume Blouch (c'h) baptise FRANCOISE, fille de Guillaume JULOT et Suzanne POTAY. Le parrain est Jan POTAY, la marraine Françoise Le Blouch. Présents ROBERT POTAY et notre "Hervé Picart qui signe".

*
* *

4) - A ces attestations puisées aux Archives de Saint Thégonnec, ajoutons une annotation des registres de Pleyber Christ.

Le 6 mars 1670, Missire Hervé Sibiril baptise dans notre église paroissiale Tanguy, fils d'Olivier PLOUIE et Marie Madec, chambriers, "d'auprès le manoir de Lhoénec". Le parrain est Tanguy Loscun et la marraine Suzanne POTET, Femme Guillaume JULOT.

Ce dernier acte de baptême et d'autres documents qui suivront posent le problème des accointances de Suzanne POTAY et d'autres membres de cette famille avec ce lieu innommé proche de Lohennec.

Avant de tenter d'élucider ce problème, revenons à Guillaume JULOT.

*
* *

5) - Dans les actes de baptême de ses enfants il n'est question aucune fois de son domicile ni du métier qu'il exerçait.

Lorsqu'il meurt, le recteur Jan Armand Harscouët lui estropie son nom en GIROT. Qu'il s'agisse bien de lui on s'en convaincra par la lecture de l'acte de sépulture. "Ce jour huitième décembre mil six cent quatre vingt traise a esté enterré en ceste Eglise le Corps de Guillaume GIROT, époux de Susanne POTEÉ du bourg de St Thégonnec. Les cérémonies des funérailles

faites par le soussignant sieur Recteur en présence de François Madec du dit bourg et de Jacques Thoribé du lieu de PENFO qui déclarent ne savoir signer.

Jan Armand Harscouët".

.page 826

*

* *

On ne s'étonnera pas de trop des variantes orthographiques qui affectent les noms de JULOT (Jurot, Girot) et de POTAY (Potée, Potet, Bottée). Il s'agit de noms étrangers à la langue bretonne et inusités dans le pays. Peut-on identifier leurs origines régionales ?

Il est possible que cette origine soit normande. Après 1620, le développement de l'industrie du papier attira sur les rivières de la région de Morlaix des papetiers de la région d'Avranches. Ils portaient les noms de Juhel, Huet, Guenon, Pihan, Cordier, Faudet, Esnoul, Goupil, etc... à s'en tenir aux registres paroissiaux de Pleyber Christ entre 1630 et 1643.

Le nombre des moulins à papier fut si important sur les deux rives du Queffleut que la vallée fut appelée LE VALLON DES PAPETIERS. Ce terme de VALLON était de rigueur pour désigner les diverses portions habitées des vallées : Vallon du Pont, Vallon de Queleddec, par exemple, sur le Coatoulzac'h.

*

* *

Les papetiers avaient des prénoms inusités dans ce pays, comme Julien, Massé, Marin, Richard, Rogère...

Chez les Julot - Potay les prénoms sont plus usuels. GUILLAUME était un nom dominant. CONSTANCE était assez courant : j'ai relevé à Pleyber Christ, entre 1600 et 1643, Constance Madec, Lédan, Person. Cette dernière a même "imposé" son nom, comme on disait, à une filleule Constance Mingam (25 mars 1639). Mais durant cette même période je ne relève à Pleyber Christ qu'une seule SUSANNE, maman en avril 1601, Susanne Lédan.

Rappelons qu'au 17^{ème} siècle encore le NOM était le nom de baptême (notre PRENOM). Le nom de famille se disait SURNOM. Le nom (prénom) ROBERT n'était pas fréquent en notre région au 17^{ème} siècle, même sous la forme bretonne ROPARS, ROPERS. Sauf inattention de ma part, au cours du dépouillement des archives de Saint Thégonnec à la recherche des JULOT-POTAY je ne vois à citer, outre notre Robert Potée, que Robert de Coetlosquet, seigneur de Kerannot, demeurant en son manoir de Hellin, en St Thégonnec. Le baptême de sa fille Marie le 25 juin 1680 nous vaut un magnifique échantillon de neuf signatures hautes, fines déliées, étalées chacune sur la largeur de la page, dont celle du recteur, noble et vénérable missire Jan-Armand Harscouët. Ces signatures étaient en honneur dans la noblesse féminine et masculine depuis le 16^{ème} siècle, à tout le moins.

En 1708, un prêtre, Robert LE TAOC, signe à plusieurs reprises. Il s'agit apparemment d'un autochtone. Nous retrouverons sans tarder un TAOC, architecte à St Thégonnec, qui prit en charge avec trois autres un des derniers agrandissements de l'église, en 1708.

Citons encore, à cause de l'intérêt qu'il présente pour le commerce des chevaux un décès survenu à St Thégonnec en juillet de cette même année 1708. "Un marchand de chevaux de ROUAN, Claude Esmangard meurt au presbytère de St Thégonnec. Furent présents à ses obsèques le sieur ROBERT Esmangard - qui signe Robert Esmangar - et le sieur Guernigou, de Morlaix - qui ne signe pas, attendu qu'il a la main extropiée".

.page 827

Nous saisissons, sur le vif, si l'on peut dire, une équipe de maquignons rouennais en prospection dans la région avec leur probable courtier morlaisien.

Ajoutons qu'au baptême d'Yvon Bourlès de Limbahu le 19 juillet 1710, est signalé présent ROBERT Pilorget "marchand de Rene" (Rennes).

Si le prénom Robert n'avait pas la vogue par ici à cette époque, le nom de famille ROPARZ est bien attesté à St Thégonnec en 1699.

*

* *

On fera des réserves sur l'authenticité bretonne du nom MENOUE de la belle mère de Guillaume JULOT. La finale OU n'est pas réservée au pluriel des noms bretons. En l'occurrence on peut indiquer qu'une famille de Menou a son berceau dans un lieu du Perche de ce nom, Menou.

*

* *

L'essentiel de cette note était d'établir la présence à demeure dans Saint Thégonnec d'une famille JULOT à la fin du 17ème siècle, apogée de l'industrie toilière de la région.

A la fin de sa vie (8 décembre 1693), il demeurait au bourg même de Saint Thégonnec, comme il est indiqué dans l'acte de sa sépulture. Y habitait-il déjà en décembre 1679, alors qu'il "tenait et manœuvrait" des héritages appartenant à la veuve de Jan Le Jonquour sis au bourg de Saint Thégonnec ? On l'admettra sans peine.

Quelle activité exerçait-il dans ce bourg qui eut pu éventuellement entraîner un glissement de son nom à la désignation d'une catégorie huppée de cette région ?

J'ai cherché à percer ce point en compulsant les comptes financiers de la fabrique de Saint Thégonnec, désormais aux archives départementales à Quimper sous la cote 255 G. J'avais le secret espoir que Julot avait été locataire de biens appartenant à la fabrique et qu'à ce titre j'aurais pu découvrir l'indication de son métier.

En réalité ces magnifiques comptes financiers depuis 1650 jusqu'à 1732, si riches d'enseignements de tous ordres, ne placent ni Potay ni Julot parmi les tenanciers de biens paroissiaux.

*

* *

Vaine sur le point précis du métier exercé par Julot, cette recherche a eu son utilité cependant.

Robert Potay était bien le beau père de Guillaume Julot, comme nous l'avions subodoré. Les comptes paroissiaux à St Thégonnec allaient du 3ème dimanche de septembre au 3ème dimanche de l'année suivante. Ainsi dans les comptes 1669 - 1670, folio 366 verso - cote 255 G 58 - on lit ceci :

"Receu de Missire (prêtre) Olivier Breton pour le testament de feu Olivier Cosquer dessus les maisons et héritages au dit bourg de Saint Thégonnec ou demeurant à présent Robert POTAYE et GUILLAUME GIROT, son gendre... 30 sols".

Il était courant alors à St Thégonnec et, sans doute, dans les autres paroisses, de léguer par testament de l'argent à la fabrique paroissiale.

Ainsi les comptes (sept. 1689 - sept. 1690) comportent une liste nominative de 34 personnes qui laissent de l'argent à la fabrique par testament. Robert POTTEE lègue 3 livres, le total des 34 legs est de 127 livres 5 sous. C'est une somme élevée. En 1682 - 1683 il y avait eu 46 legs se montant à 269 livres.

.page 828

Pour apprécier l'importance de ces dons on prêtera attention au prix de la main d'Oeuvre : à Saint Thégonnec en 1664 - 1665, Me Guillaume Corre, picoteur (tailleur de pierres) est payé 11 livres 5 sous pour 15 journées de travail, soit 15 sous par jour.

Les comptes de 1693 - 1694 relève le legs de 5 sous provenant du testament de "Guillaume Gyrot du bourg".

*
* *

Ici s'arrête notre documentation sur Guillaume Julot. Elle n'autorise, en l'état, aucune conclusion ferme sur les origines de l'appellation JULOT - pluriel JULODED. Aussi bien faudrait-il pouvoir trancher de la forme authentique du nom de Guillaume : Jurot, Julot, Girot, Gyrot.

D'autres, disposant d'archives privées des années 1680, portant sur St Thégonnec, seront peut-être plus chanceux que nous.

AUX ORIGINES DE CAN-ROBARD ?

Un ancien moulin de Pleyber Christ implanté sur le Coatoulzac'h en amont du Vallon du Pont, doit peut-être son nom à Robert POTAY, le beau père de Guillaume JULOT. Les ruines de ce moulin et les traces du bief (Can, en breton) sont encore visibles de nos jours, en dessous des falaises de Lohennec et face à Quélennec (St Thégonnec).

*
* *

Nous avons parlé ici, il y a quelques années, de CAN-ROBARD, pour avoir relevé deux attestations portant sur ce nom de lieu. L'identification du site fut confirmée par le souvenir qu'en avaient gardé les Pouliquen et les Hameury, anciens fermiers de Lohennec. Reprenons ces documents, puisés tous deux aux registres de Pleyber Christ.

1) - Le 4 may 1722 fut baptisée Renée Marie, fille de Jean Picard et Marie Kyel (Keryel), de CAN ROBERT. La marraine, Renée Marie de Quelennec, signe Renée-Marie de Kboas. Le parrain, de condition plus modeste, s'aventure lui aussi à signer, en script maladroite, C : KUISTIN. Ce Christophe (C :) demeurait au manoir de Quélennec (la Houssaye en français) de l'autre côté de la rivière sur St Thégonnec. Le prêtre a hésité dans l'écriture du patronyme de Christophe.

2) - Marie Kyel, épouse de Jean Picard, meurt le 16 mars 1735. Nous transcrivons l'acte de sa sépulture, les yeux sur le document. "Le corps de Marie Kyel morte hier en une maison nommée CAN ROBARD a esté inhumé le lendemain en cette Eglise. Présents à son enterrement Jean Picard, son veuf, Louis et Claude Simon et plusieurs autres qui ne signent. Le dit enterrement fait le dix septième mars mil sept cens trante cinq - O. herlan, curé (vicaire) de Pleiber christ".

*
* *

La dénomination de ce moulin CAN ROBARD, fait référence à un nom de personne ROBERT, dans sa forme française; la forme bretonne eut été ici ROPARS.

.page 829

Les données nous manquent pour assurer qu'il s'agit de Robert POTAY. L'hypothèse a quelque vraisemblance cependant.

En effet, Robert POTAY n'est pas un autochtone : il était connu sous son "prénom" français.

D'autre part les Potay avaient des relations avec le terroir de Quélennec - Lohennec. Susanne Potay, l'épouse de Guillaume Julot, fut marraine en 1670 dans une famille, Plouïé, qui habitait, nous l'avons noté, près du manoir de Lohennec.

Janne Potay, "de la paroisse de Pleyber Christ", épouse François Quéguiner le 14 février 1684 à St Thégonnec. Lorsque naît leur fille Elisabeth, le 29 janvier 1691, ils habitent le bourg de St Thégonnec.

Jan Potay, époux de Marie Paugam, habitait à Quélenec. Lors du baptême de sa fille Anne, le 11 avril 1694, il est désigné sous le nom de POTEAU. La marraine de cette fille est Anne-Julienne de K hoarz - Lors du décès de leur fils Louys, en février 1695, ils demeurent à Quelennec. On signale la présence aux obsèques d'un Mathieu Paugam, du moulin de Quélenec. L'enfant Louis Potay avait été baptisé le 1er juin 1691.

Notons encore qu'un autre Potay Alexandre, dénommé Bottée, meurt en 1709; il habitait le "Vallon du Quélenec".

Signalons enfin que Jan Le Joncour et Marie Kerablouch, qui louaient à Guillaume Julot des biens situés dans le bourg de Saint Thégonnec, étaient MONIERS (meuniers) à TRAON DON (le val profond), en Pleyber Christ, en amont du Moulin du pré. Dans l'hypothèse suggérée ici d'un Robert Potay meunier à "Can-Robert", la location à sa fille Susanne d'un bien appartenant à un collègue, Le Joncour, serait fort naturelle.

*

* *

Les archives de Lohennec nous auraient peut-être tirés d'embarras; mais on n'en trouve plus trace. A défaut de document formel on sera attentif aux notations qui précèdent et l'on retiendra comme vraisemblable l'identification du meunier fondateur de CAN ROBERT (ou ROBARD) avec ROBERT POTAY.

J. F.